

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2013



INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES CONCERNANT LE RAPPORT ANNUEL 1**1 LE GROUPE AXA 3**

1.1	Données financières historiques consolidées	4
1.2	Informations sur la Société	6
1.3	Rapport d'activité	20
1.4	Trésorerie et financement du Groupe	87

2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 93

2.1	Mandataires sociaux, dirigeants et salariés	94
2.2	Transparence des rémunérations et participation dans le capital des dirigeants	113
2.3	Principaux actionnaires et opérations avec des parties liées	141
2.4	La cotation	149

3 CADRE RÉGLEMENTAIRE, FACTEURS DE RISQUE 151**Risques de marché et informations liées**

3.1	Cadre réglementaire	152
3.2	Facteurs de risque	155
3.3	Annexes quantitatives et qualitatives liées aux facteurs de risque	168
3.4	Communauté Investissements et organisation	185

4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 187

4.1	État consolidé de la situation financière	188
4.2	Résultat consolidé	190
4.3	État consolidé des produits et charges reconnus sur la période	191
4.4	État des variations des capitaux propres de la période	192
4.5	Tableau consolidé des flux de trésorerie	196
4.6	Notes aux états financiers consolidés	198
4.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	330

5 INFORMATIONS ADDITIONNELLES 333

5.1	Statuts	334
5.2	Description du capital social	338

A ANNEXES 339

Annexe I	Rapport du Président du Conseil d'Administration	340
Annexe II	Evaluation annuelle du contrôle Interne sur le <i>reporting</i> financier	349
Annexe III	Responsable du Document de Référence	352
Annexe IV	Autorisations financières	353
Annexe V	Comptes sociaux	355
Annexe VI	Embedded Value Groupe	380
Annexe VII	Informations sociales et environnementales	381
Annexe VIII	Rapport de gestion du Conseil d'Administration – Table de concordance	399
Annexe IX	Règlement Européen du 29 avril 2004 – Table de concordance	400
Annexe X	Rapport Financier Annuel – Table de concordance	402



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

RAPPORT ANNUEL 2013



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 21 mars 2014, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le présent Rapport Annuel intègre également (i) tous les éléments du Rapport Financier Annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF (figure en page 402 ci-après une table de concordance entre les documents mentionnés à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF et les rubriques correspondantes du présent Document de Référence) et (ii) toutes les mentions du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Annuelle d'AXA du 23 avril 2014 prévu aux articles L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce (les éléments correspondant à ces mentions obligatoires qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration d'AXA, sont référencés dans la table de concordance figurant en page 399 ci-après).

INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES CONCERNANT LE RAPPORT ANNUEL

Présentation de l'information

Sauf mention contraire, dans le présent Rapport Annuel, la « Société », « AXA » et/ou « AXA SA » désigne AXA, société anonyme de droit français et société mère cotée du Groupe AXA. Les expressions « Groupe AXA », le « Groupe » et/ou « nous » se rapportent à AXA SA ainsi que ses filiales consolidées directes et indirectes. Les actions de la Société sont désignées dans le présent Rapport Annuel comme les « actions », les « actions ordinaires » ou « les actions ordinaires d'AXA ». Le principal marché de cotation des actions de la Société est le Compartiment A de NYSE Euronext Paris, désigné dans le présent Rapport Annuel comme « Euronext Paris ». Les *American Depositary Shares*

d'AXA sont désignés dans le présent Rapport Annuel comme les « ADS ». Depuis le retrait de la cote des ADS d'AXA au New York Stock Exchange, intervenu le 26 mars 2010, les ADS d'AXA sont négociés sur le marché de gré à gré américain (OTC) et sont cotés sur la plateforme OTCQX sous le symbole AXAHY. Chaque ADS représente une action ordinaire AXA.

Sauf indication contraire, les différents montants présentés dans ce document sont indiqués en millions à des fins de commodité. Ces montants ont été arrondis. Des différences liées aux arrondis peuvent également exister pour les pourcentages.



INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES CONCERNANT LE RAPPORT ANNUEL

Informations sur les taux de change

La Société publie ses comptes consolidés en euros (« euro », « euros » ou « € »). Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans ce Rapport Annuel sont exprimés en euros. La monnaie des États-Unis sera désignée comme étant le « dollar américain » ou « USD » ou encore « \$ ».

Les taux de change de clôture et les taux de change moyens utilisés dans la préparation des états financiers consolidés, afin de convertir en euros les résultats des opérations des principales filiales non libellés en euros, sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Taux de clôture		Taux moyen	
	2013 (pour 1 euro)	2012 (pour 1 euro)	2013 (pour 1 euro)	2012 (pour 1 euro)
Dollar U.S.	1,38	1,32	1,33	1,29
Yen japonais (x100)	1,45	1,14	1,25	1,02
Livre sterling	0,83	0,81	0,85	0,81
Franc suisse	1,23	1,21	1,23	1,21

Pour une description de l'impact des variations de change sur la situation financière et les résultats des activités du Groupe AXA, vous pouvez vous reporter à la Partie 1 « Le Groupe AXA », Section 1.3 « Rapport d'activité » du présent Rapport Annuel.

Avertissements relatifs à l'utilisation des soldes intermédiaires de gestion et à la mention de prévisions

Ce Rapport Annuel fait référence à certains termes qui sont utilisés par AXA dans le cadre de l'analyse de son activité et qui peuvent ne pas être comparables à ceux employés par d'autres sociétés. Ces termes sont définis dans un glossaire figurant dans la Partie 1 « Le Groupe AXA » à la fin de la Section 1.3.

Certaines déclarations figurant dans ce document peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent par nature des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par d'autres facteurs pouvant donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels ou les objectifs d'AXA et ceux indiqués

ou induits dans ces déclarations (ou les résultats précédents). Ces risques et incertitudes comprennent notamment les conséquences d'éventuels événements catastrophiques, tels que les catastrophes d'ordre météorologique ou les actes de terrorisme. Vous pouvez vous reporter à la Partie 3 « Cadre réglementaire, facteurs de risque, risques de marché et informations liées » de ce Rapport Annuel afin d'obtenir une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants, susceptibles d'influer sur les activités d'AXA. AXA ne s'engage d'aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces prévisions, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements futurs ou toute autre circonstance.

1

LE GROUPE AXA

1.1	DONNÉES FINANCIÈRES HISTORIQUES CONSOLIDÉES	4
	Chiffres clefs	4
	Dividendes	5
1.2	INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ	6
	Introduction	6
	Histoire et évolution de la Société	6
	Tableau des principales filiales avec pourcentages d'intérêts du Groupe et de droits de vote	7
	Notations	7
	Activités du Groupe	9
	Informations sectorielles	11
1.3	RAPPORT D'ACTIVITÉ	20
	Marchés de l'assurance et de la gestion d'actifs	20
	Les conditions de marché en 2013	23
	Événements significatifs	24
	Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2013	27
	Résultats consolidés	28
	Résultat opérationnel, résultat courant et résultat net part du Groupe	33
	Capitaux propres	36
	Création de valeur pour l'actionnaire	37
	Vie, Épargne, Retraite	38
	Dommages	58
	Assurance internationale	73
	Gestion d'actifs	76
	Banques	79
	Holdings et autres	81
	Perspectives	83
	Glossaire	83
1.4	TRÉSORERIE ET FINANCEMENT DU GROUPE	87
	Ressources internes de trésorerie : filiales du Groupe	87
	Ressources et gestion de liquidité	88
	Emplois de trésorerie	90
	Marge de solvabilité (Solvency I)	90
	Notation de solidité financière	92
	Événements postérieurs à la clôture et affectant les ressources de trésorerie de la Société	92

1.1 DONNÉES FINANCIÈRES HISTORIQUES CONSOLIDÉES

Les données financières historiques consolidées présentées ci-après sont tirées des états financiers consolidés d'AXA et des notes à ces états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012, conformément aux normes IFRS.

Le tableau des données historiques présentées ci-après n'est qu'un résumé. Elles doivent être consultées avec les états financiers consolidés et les notes afférentes pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012 qui figurent en Partie 4 « États Financiers Consolidés » du présent Rapport Annuel.

Chiffres clefs

(En millions d'euros sauf les données par action)

	2013	2012 Retraité ^(a)
Données du compte de résultat		
Chiffre d'affaires	91.249	90.126
Résultat financier hors coût de l'endettement net ^(b)	33.958	30.562
Résultat des opérations courantes avant impôt	6.740	5.735
Résultat net des opérations courantes avant impôt	6.253	5.285
Résultat sur abandon d'activités après impôt	-	-
Résultat net consolidé	4.786	4.187
Résultat net consolidé part du groupe	4.482	4.057
Résultat par action : ^(c)		
- sur base non diluée	1,76	1,61
- sur base totalement diluée	1,75	1,60
Données du bilan		
Total actif	757.143	761.862
Capitaux propres du Groupe	52.923	53.606
Capitaux propres du Groupe par action ^(d)	18,7	19,3
Autres données		
Nombre d'actions ordinaires en circulation	2.418	2.389
Cours moyen de l'action	15,98	11,38
Cours de l'action	20,21	13,35
Dividende par action ^(e)	0,81	0,72

(a) Comme décrit en Note 1.2.1 de la Partie 4 « États Financiers Consolidés », suite à l'amendement apporté à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

(b) Inclut les revenus financiers net des frais de gestion des placements, des dépréciations, des plus et moins-values nettes réalisées sur placements, des plus et moins-values latentes sur des placements pour lesquels le risque est supporté par les assurés et sur des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.

(c) Le calcul du résultat par action sur abandon d'activité ou non est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour chaque période présentée. Le calcul du résultat par action est présenté dans la Note 27 « Résultat par action » des États Financiers Consolidés.

(d) Le calcul des capitaux propres du groupe par action est établi sur la base du nombre d'actions en circulation à la clôture de chaque période présentée. Le calcul déduit les actions détenues par AXA et ses filiales (les titres d'autocontrôle) dans le calcul du nombre d'actions en circulation. Les dettes à durée indéterminée sont exclues des capitaux propres pour ce calcul.

(e) Un dividende annuel est généralement payé chaque année au titre de l'exercice précédent après l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle (AG) (qui se tient habituellement en avril ou mai) et avant le mois de septembre. Les dividendes présentés dans ce tableau se rapportent à l'année de l'exercice clôturé et non à l'année au cours de laquelle ils sont déclarés et payés. Un dividende de 0,81 euro par action sera proposé à l'AG qui se tiendra le 23 avril 2014. Sous réserve du vote de l'AG, le dividende sera mis en paiement le 7 mai 2014, la date de détachement du dividende étant fixée au 2 mai 2014.

Dividendes

Les dividendes versés par la Société sont payés en euros. La politique future en matière de distribution de dividendes dépendra d'un certain nombre de facteurs, notamment des résultats réalisés par la Société, de sa situation financière consolidée, des exigences de capital et de solvabilité requises, des conditions de marché ainsi que de l'environnement économique général. La proposition de dividende soumise à l'Assemblée Générale des actionnaires d'AXA est arrêtée par le Conseil d'Administration.

AXA détermine sa politique de distribution de dividendes sur la base de son résultat courant consolidé diminué de la charge financière sur les dettes à durée indéterminée. Au cours des dernières années, sauf en 2009, AXA a distribué un montant de dividende de l'ordre de 40 à 50 % de ce résultat. Bien

que la Direction ait l'intention de maintenir cette politique de distribution sur le long terme, le dividende proposé par le Conseil d'Administration pour une année en particulier pourrait considérablement varier en fonction de divers facteurs (tels que décrits ci-dessus) susceptibles, d'une année à l'autre, d'affecter cet objectif de distribution. Lors de l'examen du dividende à payer pour une année donnée, la Direction s'efforce de concilier (i) la gestion prudente du capital, (ii) le réinvestissement des résultats passés en vue de soutenir le développement des activités et (iii) l'attractivité du dividende pour les actionnaires.

Il sera proposé aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 23 avril 2014 d'approuver le paiement d'un dividende de 0,81 euro par action au titre de l'exercice 2013.

Le tableau suivant présente les dividendes approuvés et payés au titre des cinq derniers exercices :

Exercice	Distribution (en millions d'euros)	Nombre d'actions (au 31 décembre)	Dividende net par action (en euro)	Dividende ouvrant droit à abattement (en euro)	Dividende brut par action (en euro)
2009	1.259	2.289.965.124	0,55 ^(b)	0,55 ^(b)	0,55 ^(b)
2010	1.601	2.320.105.237	0,69 ^(c)	0,69 ^(c)	0,69 ^(c)
2011	1.626	2.357.197.520	0,69 ^(d)	0,69 ^(d)	0,69 ^(d)
2012	1.720	2.388.610.984	0,72 ^(e)	0,72 ^(e)	0,72 ^(e)
2013	1.958 ^(a)	2.417.865.471	0,81 ^(f)	0,81 ^(f)	0,81 ^(f)

(a) Proposition faite à l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2014.

(b) Ce dividende a ouvert droit à un abattement de 40 % applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France, soit 0,22 euro par action pour l'exercice 2009.

(c) Ce dividende a ouvert droit à un abattement de 40 % applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France, soit 0,28 euro par action pour l'exercice 2010.

(d) Ce dividende a ouvert droit à un abattement de 40 % applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France, soit 0,28 euro par action pour l'exercice 2011.

(e) Ce dividende a ouvert droit à un abattement de 40 % applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France, soit 0,29 euro par action pour l'exercice 2012.

(f) Proposition faite à l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2014. Ce dividende ouvrira droit à un abattement de 40 % applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France, soit 0,32 euro par action pour l'exercice 2013.

Les dividendes se prescrivent dans un délai de cinq ans. Passé ce délai, ils sont versés au Trésor Public.

Pour plus d'informations sur la politique de distribution de dividendes d'AXA, vous pouvez vous reporter à la Partie 4 « États Financiers Consolidés » ainsi qu'à la Partie 5 « Informations additionnelles », Section « Dividendes » du présent Rapport Annuel.

1.2 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

Introduction

AXA est une société anonyme (SA) de droit français. Son siège social se situe 25 avenue Matignon, 75008 Paris, France et son numéro de téléphone est le + 33 (0) 1 40 75 57 00. AXA a été constituée en 1957 mais l'origine de ses activités remonte à 1852. La durée de la Société expirera le 31 décembre 2059, sauf dissolution anticipée ou prorogation. La Société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 572 093 920.

Les documents suivants peuvent être consultés à la Direction Juridique d'AXA (21 avenue Matignon, 75008 Paris, France) jusqu'au dépôt du prochain Document de Référence : (i) les statuts, (ii) les rapports ou autres documents établis par un expert à la demande de la Société, qui sont (en partie ou en totalité) inclus ou visés dans le présent Document de Référence et (iii) les comptes sociaux et les comptes consolidés d'AXA de chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document de Référence.

Histoire et évolution de la Société

AXA a pour origine l'association de plusieurs mutuelles régionales d'assurance : les Mutuelles Unies.

1982

Prise de contrôle du Groupe Drouot.

1986

Acquisition du Groupe Présence.

1988

Transfert des activités d'assurance à la Compagnie du Midi (devient AXA Midi puis AXA).

1992

Prise de contrôle de The Equitable Companies Incorporated (États-Unis), qui deviendra AXA Financial, Inc. (« AXA Financial »).

1995

Prise de participation majoritaire dans National Mutual Holdings (Australie), qui deviendra AXA Asia Pacific Holdings Ltd. (« AXA APH »).

1997

Fusion avec la Compagnie UAP.

2000

Acquisition par Alliance Capital, filiale de gestion d'actifs du Groupe AXA, de la Société Sanford C. Bernstein (États-Unis), qui deviendra AllianceBernstein et acquisition de la société japonaise d'assurance vie Nippon Dantai Life Insurance Company.

2004

Acquisition du groupe d'assurance américain MONY.

2005

Fusion de FINAXA (actionnaire principal d'AXA) dans AXA.

2006

Acquisition du Groupe Winterthur.

2008

Acquisition de Seguros ING (Mexique).

2010

Retrait volontaire de la cote du New York Stock Exchange d'AXA SA puis désinscription de la SEC ; et

Cession par AXA UK d'une partie de ses activités vie, retraite et prévoyance à Resolution Ltd.

2011

Cession des activités d'assurance vie, épargne et retraite d'AXA en Australie et Nouvelle-Zélande et acquisition des activités d'assurance vie, épargne et retraite d'AXA APH en Asie ; et

Cession d'AXA Canada.

2012

Lancement en Chine de ICBC-AXA Life, la joint-venture d'assurance vie entre ICBC et AXA ; et

Acquisition des opérations d'assurance dommages de HSBC à Hong Kong et à Singapour.

2013

Acquisition des opérations d'assurance dommages de HSBC au Mexique ;

Conclusion d'un accord en vue de l'acquisition de 50 % de Tian Ping, société chinoise d'assurance dommages dotée d'importantes capacités de distribution directe ;

Cession par AXA Investment Managers d'une participation majoritaire dans AXA Private Equity ;

Cession par AXA Financial, Inc. d'un portefeuille MONY ; et

Conclusion d'un accord avec Grupo Mercantil Colpatria en vue d'acquérir 51 % de ses activités d'assurance en Colombie (« Colpatria Seguros »).

Tableau des principales filiales avec pourcentages d'intérêts du Groupe et de droits de vote

Pour les informations concernant les pourcentages d'intérêts du Groupe et de droits de vote des principales filiales, vous pouvez vous référer à la Note 2 « Périmètre de consolidation » du Chapitre 4 « États Financiers Consolidés » du présent Rapport Annuel.

Notations

PRINCIPALES NOTATIONS DU GROUPE AXA AU 11 MARS 2014

La Société et certaines de ses filiales d'assurance sont évaluées par des agences de notation reconnues. La notation par société peut varier d'une agence à une autre.

Au 11 mars 2014, les principales notations pour la Société et ses principales filiales d'assurance sont les suivantes :

	Agence	Notation	Perspective
Notation de solidité financière (FSR – Financial Strength Rating)			
Principales sociétés d'assurances du Groupe	Standard & Poor's	A+	Stable
	Moody's	Aa3	Négative
	Fitch Ratings	AA-	Stable
Notation portant sur la dette émise par AXA SA (société holding du Groupe AXA)			
Notation du risque de contrepartie long terme/Dette senior	Standard & Poor's	A-	Stable
	Moody's	A2	Négative
	Fitch Ratings	A-	
Notation du risque de contrepartie court terme/Billets de trésorerie	Standard & Poor's	A-2	
	Moody's	P-1	Négative
	Fitch Ratings	F-1	

Les notations détaillées ci-dessus peuvent être sujettes à révision ou être retirées à n'importe quel moment par les agences de notation qui les attribuent. Aucune de ces notations ne représente une indication de la performance

passée ou future des actions AXA, ADS, ADR ou dettes émises par la Société et ne devrait pas être utilisée dans une décision d'investissement. La Société n'est pas responsable quant à l'exactitude et la fiabilité de ces notations.

NOTATIONS SOCIÉTALES

Les performances sociale, sociétale, environnementale et de gouvernance du Groupe AXA sont évaluées par de nombreux acteurs, y compris des investisseurs, des courtiers et des agences de notation spécialisées sur le marché de l'investissement socialement responsable (ISR). Le Groupe se positionne globalement au-dessus de la moyenne de son

secteur et est présent dans les trois principaux indices éthiques internationaux :

- DJSI World et DJSI Europe (basés sur la recherche RobecoSAM) ;
- Europe 120 et France 20 (basés sur la recherche Vigeo) ;
- FTSE4GOOD (basé sur la recherche EIRIS).

La notation d'AXA, qui est susceptible d'évoluer, est présentée ci-dessous :

Agence	Thème	Rating AXA
SAM (2013)	Score général	78 % (moy. secteur : 48 %)
	Économie	79 % (moy. secteur : 60 %)
	Social	69 % (moy. secteur : 40 %)
	Environnement	88 % (moy. secteur : 45 %)
	Catégorie « Sustainability Yearbook »	Bronze Class 2014
Vigeo ^(a) (2012)	Ressources Humaines	53 % (rating : +)
	Droits humains	52 % (rating : +)
	Engagement sociétal	44 % (rating : +)
	Environnement	65 % (rating : +)
	Comportements sur les marchés	53 % (rating : +)
	Gouvernement d'entreprise	49 % (rating : =)
EIRIS (2013)	Score général	3,7/5
	Management environnemental	5/5
	Droits des salariés	2/5
	Gouvernance d'entreprise	4/5

(a) Définition des ratings Vigeo :

- : entreprises les moins avancées du secteur ;
- : entreprises en dessous de la moyenne du secteur ;
- = : entreprises dans la moyenne du secteur ;
- + : entreprises actives ;
- ++ : entreprises les plus engagées du secteur.

Activités du Groupe

INFORMATION GÉNÉRALE

La Société est la holding de tête du Groupe AXA, acteur international de premier plan en matière de protection financière. Avec un chiffre d'affaires consolidé de 91 milliards d'euros en 2013, AXA se classe parmi les premiers assureurs mondiaux, sur la base des informations disponibles au 31 décembre 2013. AXA est également l'un des premiers gestionnaires d'actifs dans le monde, avec 1.113 milliards d'euros d'actifs sous gestion au 31 décembre 2013. Selon les informations disponibles au 31 décembre 2013, AXA était le neuvième gestionnaire d'actifs mondial ⁽¹⁾.

AXA exerce principalement ses activités en Europe, en Amérique du Nord, dans la région Asie/Pacifique et, dans une moindre mesure, dans d'autres régions telles que le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Amérique Latine.

L'activité est organisée en cinq segments : vie, épargne, retraite ; dommages ; assurance internationale ; gestion d'actifs et banques. Un segment Holdings regroupe en outre les sociétés non opérationnelles.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Le tableau ci-dessous résume les principales données financières par segment pour les deux derniers exercices :

<i>(En millions d'euros, sauf pourcentages)</i>	31 décembre				
	2013 ^(a)	2012 ^(a)		Publié	
		Retraité ^(b)			
Chiffre d'affaires					
- Vie, Épargne, Retraite	55.331	61 %	55.016	61 %	55.016
- Marchés matures	52.447	57 %	52.129	58 %	52.129
- Marchés à forte croissance	2.884	3 %	2.887	3 %	2.887
- Dommages	28.791	32 %	28.315	31 %	28.315
- Marchés matures	21.996	24 %	22.257	25 %	22.257
- Direct	2.274	2 %	2.215	2 %	2.215
- Marchés à forte croissance	4.520	5 %	3.843	4 %	3.843
- Assurance internationale	3.143	3 %	2.987	3 %	2.987
- Gestion d'actifs	3.461	4 %	3.343	4 %	3.343
- Banques	524	1 %	466	1 %	466
- Holdings et autres compagnies	-	-	-	-	-
Total chiffre d'affaires	91.249	100 %	90.126	100 %	90.126
Volume des affaires nouvelles (APE)	6 335		6.170		6.170
Valeur des affaires nouvelles (VAN)	2.193		1.928		1.928
Contribution au résultat opérationnel					
- Vie, Épargne, Retraite	2.793	59 %	2.603	63 %	2.635
- Dommages	2.105	45 %	1.877	45 %	1.895
- Assurance Internationale	202	4 %	167	4 %	167
- Gestion d'actifs	400	8 %	379	9 %	382
- Banques	78	2 %	4	-	5
- Holdings et autres compagnies	(851)	(18 %)	(875)	(21 %)	(833)
Résultat opérationnel	4.728	100 %	4.155	100 %	4.251
Part des plus ou moins-values nettes revenant à l'actionnaire (net d'impôt)	434		297		297

(1) Classement établi par AXA sur la base des informations disponibles au 30 septembre 2013.

<i>(En millions d'euros, sauf pourcentages)</i>	31 décembre				
	2013 ^(a)	2012 ^(a)			
			Retraité ^(b)	Publié	
Résultat courant	5.162	4.452	4.548		
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	38	(94)	(94)		
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(138)	(103)	(103)		
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	(317)	45	45		
Coûts d'intégration et de restructuration	(263)	(244)	(244)		
Résultat net part du Groupe	4.482	4.057	4.152		
– Vie, Épargne, Retraite	2.614	48 %	2.841	54 %	2.873
– Dommages	2.085	38 %	1.957	37 %	1.975
– Assurance Internationale	184	3 %	178	3 %	178
– Gestion d'actifs	577	11 %	311	6 %	314
– Banques	(8)	-	(38)	(1 %)	(38)
Résultat net des segments opérationnels part du groupe	5.451	100 %	5.249	100 %	5.303
– Holdings et autres compagnies	(969)		(1.192)		(1.151)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	4.482		4.057		4.152

Les principaux indicateurs présentés dans ce tableau sont définis dans le glossaire de la Section 1.3 « Rapport d'activité ».

(a) Net des éliminations internes.

(b) Retraité : Suite à l'amendement apporté à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

TOTAL DES ACTIFS GÉRÉS PAR AXA

Le tableau suivant indique le montant total des actifs gérés par les filiales d'AXA, tant pour compte propre que pour compte de tiers :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2013	2012
Pour AXA :		
Compte propre	512.812	534.589
Actifs en représentation de contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en Unités de Compte)	162.186	147.162
Sous-total	674.998	681.751
Pour compte de tiers ^(a)	438.482	434.094
TOTAL ACTIFS GÉRÉS	1.113.481	1.115.846

(a) Inclut les actifs gérés pour le compte des Mutuelles AXA.

Pour plus d'informations sur le chiffre d'affaires d'AXA par segment d'activité et par zone géographique, vous pouvez vous reporter à la Note 21 « Informations sectorielles » qui figure en Partie 4 « États Financiers Consolidés » du présent Rapport Annuel.

Pour plus d'informations sur les segments d'activité du Groupe AXA, vous pouvez vous reporter à la Partie 1 « Le Groupe AXA », Section 1.3 « Rapport d'activité » et à la Note 3 « Compte de résultats sectoriels » qui figure dans la Partie 4 « États Financiers Consolidés » du présent Rapport Annuel.

Informations sectorielles

Vie, Épargne, Retraite

AXA propose une large gamme de contrats individuels et collectifs d'assurance vie, épargne, retraite comprenant des produits d'épargne-retraite, de prévoyance et de santé à une clientèle de particuliers et d'entreprises.

Le tableau suivant indique la répartition géographique du chiffre d'affaires et des passifs techniques bruts de ce segment :

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(En millions d'euros, sauf pourcentages)	Chiffre d'affaires pour les années ^(a)				Passifs techniques bruts au 31 décembre 2013
	2013		2012		
France	14.115	26 %	13.737	25 %	131.248
États-Unis	11.303	20 %	11.228	20 %	122.038
Japon	5.579	10 %	6.725	12 %	33.755
Royaume-Uni	568	1 %	648	1 %	22.619
Allemagne	6.520	12 %	6.635	12 %	66.533
Belgique	2.012	4 %	2.087	4 %	29.366
Région Méditerranéenne et Amérique Latine ^(b)	5.575	10 %	4.828	9 %	36.171
Suisse	7.063	13 %	6.551	12 %	53.188
Autres	2.596	5 %	2.577	5 %	18.085
dont Asie et excepté Japon	2.086	4 %	2.019	4 %	11.365
dont Europe Centrale et de l'Est ^(c)	389	1 %	472	1 %	6.009
TOTAL	55.331	100 %	55.016	100 %	513.003
dont marchés matures	52.447	95 %	52.129	95 %	493.722
dont marchés à forte croissance	2.884	5 %	2.887	5 %	19.281
Dont					
Primes émises	53.861		53.572		
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	323		334		
Commissions et autres revenus ^(d)	1.147		1.111		

(a) Net des éliminations internes.

(b) La Région Méditerranéenne et Amérique Latine comprend l'Espagne, l'Italie, le Portugal, la Turquie, la Grèce, le Maroc et le Mexique.

(c) Comprend la Pologne, la Hongrie, la République Tchèque et la Slovaquie.

(d) Inclut le chiffre d'affaires d'autres activités (principalement les commissions reçues sur les activités de vente d'OPCVM).

MARCHÉ ET CONCURRENCE

Dans le segment de l'assurance vie, épargne, retraite, AXA opère principalement en Europe occidentale, aux États-Unis et au Japon. AXA propose aussi des produits d'épargne-retraite, d'assurance vie et de santé dans d'autres zones géographiques, tels qu'en Asie, en Europe Centrale et de l'Est, au Moyen-Orient et en Amérique Latine. Les produits commercialisés sur ces marchés sont distribués par différents

réseaux de distribution. Référence est faite au paragraphe « Réseaux de distribution » ci-après pour plus de détails.

La nature et l'intensité de la concurrence varient selon les pays pour toutes les catégories de produits d'assurance vie, épargne, retraite, tant collectifs qu'individuels. En effet, de nombreuses compagnies d'assurance proposent des produits comparables à ceux d'AXA, en recourant parfois aux mêmes techniques de commercialisation.

Les principaux facteurs de compétitivité sur ce segment d'activité sont les suivants :

- la taille, la puissance et la qualité des réseaux de distribution, notamment en matière de conseil ;
- la gamme des produits offerts, leur qualité et la capacité d'innovation ;
- les tarifs ;
- la qualité de service ;
- les performances de la gestion financière ;
- pour les contrats participatifs, l'historique de la participation aux bénéficiaires ;
- les taux crédités aux assurés sur les produits adossés à l'actif général ;
- la réputation et la notoriété de la marque ;
- les notations de solidité financière et de capacité de règlement des sinistres ; et
- l'évolution de la réglementation dans la mesure où elle peut avoir un impact sur la tarification des contrats et modifier l'attractivité des produits pour les clients.

AXA est en concurrence avec les compagnies d'assurance et peut être confronté à la concurrence de banques, de gestionnaires d'actifs, de conseillers en gestion de patrimoine indépendants et d'autres institutions financières sur le marché de l'épargne, mais aussi, dans une moindre mesure, sur celui de l'assurance Vie.

Pour de plus amples informations sur les marchés, reportez-vous au paragraphe de la Section 1.3 « Rapport d'activité » du présent Rapport Annuel intitulé « Marchés de l'assurance et de la gestion d'actifs ».

PRODUITS ET SERVICES

AXA propose une large gamme de produits vie, épargne, retraite comprenant des produits d'épargne-retraite, prévoyance et santé destinés aux particuliers et aux entreprises. Cette gamme de produits couvre en particulier les temporaires décès, vie entières, vie universelles, contrats mixtes, rentes immédiates, rentes différées et autres produits de placement. Certains produits santé proposés comprennent des garanties pour maladies graves et des garanties viagères. La nature et les spécificités des produits proposés par AXA varient d'un marché à l'autre.

Le tableau ci-dessous indique les primes émises (net des éliminations internes) et les passifs techniques bruts par grandes lignes de produits :

PRIMES ÉMISES & PASSIFS TECHNIQUES PAR PRODUIT

(En millions d'euros, sauf pourcentages)	Primes émises par produits pour les années ^(b)				Passifs techniques bruts au 31 décembre 2013
	2013		2012		
Épargne/Retraite	21.457	40 %	21.339	40 %	268.300
Individuelle	17.926	33 %	18.491	35 %	220.886
Collective	3.531	7 %	2.848	5 %	47.414
Vie (y compris contrats décès)	22.090	41 %	22.442	42 %	155.672
Santé	7.962	15 %	7.639	14 %	21.755
Autres	2.352	4 %	2.152	4 %	6.592
Sous-total	53.861	100 %	53.572	100 %	452.319
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	323		334		32.781
Commissions et autres revenus ^(a)	1.147		1.111		
Passifs liés à la participation aux bénéficiaires					25.990
Passifs relatifs aux prélèvements et chargements non acquis					2.999
Instrumentés dérivés relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement					(1.085)
TOTAL PRIMES ÉMISES ET PASSIFS TECHNIQUES	55.331		55.016		513.003
Dont :					
Contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré	16.016	30 %	15.232	28 %	162.518

(a) Inclut le chiffre d'affaires des autres activités (principalement les commissions reçues sur les activités de vente d'OPCVM).

(b) Net des éliminations internes.

INNOVATION PRODUITS

Pour attirer et fidéliser la clientèle, en particulier sur des segments identifiés comme stratégiques, AXA a élaboré des solutions destinées à répondre aux besoins de segments de clientèle ciblés. De nouveaux produits sont également conçus en vue de promouvoir la multi-détention, améliorant ainsi la fidélisation des clients ainsi que la valeur pour ces derniers. De plus, fort de la réussite locale de certains produits, AXA tend à les lancer dans d'autres pays.

RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

AXA assure la distribution de ses produits par divers réseaux de distribution variant selon les pays. Les réseaux de distribution propriétaires sont composés d'agents exclusifs, de salariés commerciaux et de réseaux de vente directe. Les réseaux de distribution non propriétaires sont composés de courtiers, de conseillers en gestion de patrimoine indépendants, de distributeurs agréés et de partenariats.

- L'expression « agent exclusif » désigne toute personne morale ou physique dont l'activité est exercée pour le compte exclusif d'une compagnie d'assurance pour vendre ses produits en son nom. Les agents généraux sont en général des agents exclusifs ;
- Les salariés commerciaux désignent les salariés d'une compagnie d'assurance, ou d'une de ses filiales, qui vendent les produits de cette dernière ;
- La vente directe s'applique à toutes les ventes effectuées notamment par correspondance, téléphone ou Internet ;

- Le terme courtier désigne toute personne morale ou physique qui négocie, pour le compte d'un client et en contrepartie d'une commission, des contrats d'assurance vendus par des compagnies d'assurance. Contrairement aux agents exclusifs, ils peuvent vendre des contrats de plusieurs sociétés d'assurance ;
- Un conseiller en gestion de patrimoine indépendant est une personne physique ou morale qui délivre des conseils financiers et négocie pour le compte d'un client des contrats d'assurance vendus par des compagnies d'assurance ;
- Les distributeurs agréés sont des personnes morales ou physiques qui ont choisi AXA pour leur fournir des services complets de distribution. Ils négocient pour le compte des clients des contrats d'assurance vendus par plusieurs compagnies d'assurance dans un panel de produits sélectionné préalablement par AXA ;
- Les partenariats sont généralement des accords de vente conclus entre une compagnie d'assurance et une société de services financiers, comme une banque, ou d'une autre industrie. La compagnie d'assurance et ses partenaires peuvent avoir constitué une co-entreprise, ou avoir conclu un simple contrat de distribution.

La stratégie d'AXA en matière de distribution consiste à la fois à renforcer les réseaux traditionnels et à en développer de nouveaux, tels que la vente directe et les partenariats. Le recrutement de personnel, la fidélisation des salariés ayant le plus d'ancienneté, et le développement du professionnalisme et des performances commerciales sont les principales initiatives mises en œuvre pour renforcer les réseaux de distribution. Face à des clients plus volatils et exigeants, AXA estime que la diversification des réseaux de distribution améliore les opportunités de contacts avec les clients du Groupe.

La répartition par canal de distribution du chiffre d'affaires consolidé des principales filiales d'AXA en Vie, Épargne, Retraite pour les exercices clos au 31 décembre 2013 et 2012, est présentée ci-dessous :

	Sur la base du chiffre d'affaires 2013		Sur la base du chiffre d'affaires 2012	
	Réseau propriétaire	Réseau non propriétaire	Réseau propriétaire	Réseau non propriétaire
France	45 %	55 %	46 %	54 %
États-Unis	62 %	38 %	68 %	32 %
Japon	58 %	42 %	47 %	53 %
Royaume-Uni	36 %	64 %	34 %	66 %
Allemagne	56 %	44 %	54 %	46 %
Belgique	-	100 %	-	100 %
Région Méditerranéenne et Amérique Latine	20 %	80 %	20 %	80 %
Suisse	51 %	49 %	52 %	48 %

RACHATS

Pour la plupart des produits vie, épargne, retraite, les chargements et autres produits sont prélevés sur la durée du contrat alors que les coûts constatés par la société d'assurance l'année de la signature d'un contrat (commissions, frais de souscription et d'émission) sont généralement supérieurs à ceux comptabilisés les années suivantes. La rétention du portefeuille de contrats est par conséquent un facteur important de la rentabilité. La grande majorité des produits vie, épargne, retraite distribués par AXA peuvent être rachetés par les assurés à une valeur contractuelle : ils comportent des frais de souscription (ou chargements sur versements prélevés au moment de l'émission du contrat) et/ou des pénalités de rachat (appliquées en cas de rachat anticipé) qui sont en général destinées à compenser une partie des coûts d'acquisition.

Le montant total des rachats enregistrés en 2013 s'élève à 28.296 millions d'euros (25.056 millions d'euros en 2012) et le taux de rachat à 6,9 % (6,3 % en 2012).

AXA GLOBAL LIFE AND SAVINGS

Le Groupe a mis en place une organisation par ligne de métiers globale depuis le début de l'année 2010 afin d'accompagner une nouvelle étape de son développement. La ligne globale des services vie a défini comme stratégie commune les priorités suivantes :

- optimiser le portefeuille ;
- améliorer la productivité et l'efficacité ;
- réorienter l'activité d'épargne ;
- promouvoir la prévoyance et la santé.

Dommmages

Le segment Dommages d'AXA présente une large gamme de produits d'assurance automobile, habitation, dommages aux biens et responsabilité civile destinés aux particuliers et

entreprises, notamment vis-à-vis des petites et moyennes entreprises (PME). Dans certains pays, le segment dommages couvre également des produits santé ⁽¹⁾.

Le tableau ci-dessous indique le chiffre d'affaires consolidé (net des éliminations internes) et les passifs techniques de l'assurance dommages :

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(En millions d'euros, sauf pourcentages)	Chiffre d'affaires pour les années ^(a)				Passifs techniques bruts au 31 décembre 2013
	2013		2012		
France	5.853	20 %	5.681	20 %	13.268
Allemagne	3.779	13 %	3.795	13 %	6.805
Royaume-Uni (et Irlande)	3.807	13 %	4.049	14 %	5.010
Belgique	2.025	7 %	2.061	7 %	5.943
Région Méditerranéenne et Amérique Latine ^(b)	7.360	26 %	7.082	25 %	9.066
Suisse	2.706	9 %	2.736	10 %	7.099
Direct	2.274	8 %	2.215	8 %	3.069
Autres	987	3 %	696	2 %	1.138
TOTAL	28.791	100 %	28.315	100 %	51.397
dont marchés matures	21.996	76 %	22.257	79 %	43.698
dont direct	2.274	8 %	2.215	8 %	3.069
dont marchés à forte croissance	4.520	16 %	3.843	14 %	4.630
Dont					
Primes émises	28.733		28.255		
Autres revenus	57		59		

(a) Net des éliminations internes.

(b) La région Méditerranéenne et Amérique Latine inclut l'Espagne, l'Italie, le Portugal, la Grèce, le Maroc, la Turquie, le Mexique et les pays de la Région du Golfe.

(1) Certains pays classent la santé dans le segment Dommages, alors que d'autres la classent dans le segment Vie, Épargne, Retraite. AXA a choisi de respecter les classifications locales.

MARCHÉ ET CONCURRENCE

Dans le segment Dommages, AXA exerce l'essentiel de son activité sur les principaux marchés d'Europe occidentale. AXA propose aussi des produits d'assurance dommages aux particuliers et aux entreprises dans d'autres pays d'Europe Centrale et de l'Est, ainsi qu'en Asie (notamment à Singapour, en Malaisie, à Hong Kong, en Chine et en Thaïlande), au Moyen-Orient et en Amérique Latine (Mexique). AXA propose également des produits via le segment Direct principalement au Royaume-Uni, en France, en Corée du Sud, au Japon et en Espagne.

La nature et l'intensité de la concurrence varient selon les pays. AXA est en concurrence avec d'autres assureurs sur ses principaux produits d'assurance dommages et sur chacun de ses marchés. De manière générale, le secteur de l'assurance dommages est cyclique en raison de l'apparition régulière d'excédents de capacité de souscription, ce qui pèse sur les tarifs.

Les principaux facteurs de compétitivité sont les suivants :

- les tarifs ;
- la qualité de service ;

Les primes émises et les passifs techniques afférents aux principales lignes de produits s'analysent comme suit :

- le réseau de distribution ;
- la notoriété de la marque ;
- les notations de solidité financière et de capacité de règlement des sinistres ; et
- l'évolution de la réglementation, dans la mesure où elle a un impact sur les tarifs ou les coûts de sinistres.

Pour de plus amples informations sur la description du marché, vous pouvez vous reporter au paragraphe de la Section 1.3 « Rapport d'activité » du présent Rapport Annuel intitulé « Marchés de l'assurance et de la gestion d'actifs ».

PRODUITS ET SERVICES

AXA propose une vaste gamme de produits d'assurance automobile, habitation, dommages aux biens et responsabilité civile destinée aux particuliers et entreprises, visant pour ces dernières prioritairement les PME et, dans certains pays, des produits santé. De plus, AXA offre des services d'ingénierie afin de soutenir les politiques de prévention des entreprises.

PRIMES ÉMISES & PASSIFS TECHNIQUES PAR PRODUIT

	Primes émises pour les années ^(a)				Passifs techniques bruts au 31 décembre 2013
	2013		2012		
<i>(En millions d'euros, sauf pourcentages)</i>					
Particuliers					
Automobile	10.005	35 %	9.929	35 %	16.244
Dommages aux biens	3.856	13 %	4.000	14 %	3.532
Autres	2.847	10 %	2.855	10 %	4.044
Entreprises					
Automobile	2.683	9 %	2.524	9 %	3.760
Dommages aux biens	2.986	10 %	2.750	10 %	2.920
Responsabilité civile	1.660	6 %	1.631	6 %	7.753
Autres	4.249	15 %	4.090	14 %	11.874
Autres	448	2 %	477	2 %	987
TOTAL	28.733	100 %	28.255	100 %	51.114
Passifs relatifs à la participation aux bénéficiaires					281
Instruments dérivés relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement					3
TOTAL					51.397

(a) Net des éliminations internes.

RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

Pour commercialiser ses produits d'assurance dommages, AXA fait appel à divers réseaux de distribution qui varient d'un pays à l'autre, notamment des agents exclusifs, des courtiers, des salariés commerciaux, la vente directe, les banques et autres partenariats, dont les concessionnaires automobiles. En Europe continentale, ces réseaux commercialisent également

des produits Vie, Épargne, Retraite. Pour plus de détails sur ces réseaux de distribution, référence est faite au paragraphe « Réseaux de distribution » dans le segment Vie, Épargne, Retraite de cette Section 1.2.

Le développement des réseaux de distribution est déterminant pour atteindre les segments de clientèle ciblés et, en général, pour accroître la rentabilité de l'activité.

La répartition, par réseau de distribution (à l'exception de l'activité Direct), du chiffre d'affaires dommages réalisé en 2013 et 2012, est présentée ci-dessous :

	Sur la base du chiffre d'affaires 2013		Sur la base du chiffre d'affaires 2012	
	Réseau propriétaire	Réseau non propriétaire	Réseau propriétaire	Réseau non propriétaire
France	66 %	34 %	69 %	31 %
Allemagne	51 %	49 %	49 %	51 %
Royaume-Uni ^(a)	25 %	75 %	25 %	75 %
Belgique	2 %	98 %	2 %	98 %
Région Méditerranéenne et Amérique Latine	39 %	61 %	41 %	59 %
Suisse	78 %	22 %	77 %	23 %

(a) Inclut l'Irlande.

AXA GLOBAL PROPERTY AND CASUALTY

Depuis 2010, AXA Global P&C assure le pilotage de l'activité dommages du Groupe. Dans ce cadre, AXA Global P&C définit la stratégie et les objectifs de cette activité. Cette entité porte

les initiatives identifiées comme essentielles à la rentabilité et à la croissance de l'assurance dommages : maîtrise des coûts, gestion optimisée des sinistres, création d'une famille professionnelle Dommages afin de renforcer la qualité de notre expertise technique, offres dédiées aux PME, excellence dans la souscription et la politique tarifaire.

Assurance internationale

L'activité Assurance internationale d'AXA se concentre principalement sur les grands risques, la réassurance et l'assistance.

- **AXA Corporate Solutions Assurance** est l'entité du Groupe AXA dédiée au segment des grandes entreprises pour la prévention, la souscription et la gestion de leurs risques Dommages, ainsi qu'aux Marchés Spécialisés (Marine, Aviation et Spatial) dans le monde entier ;
- **AXA Global Life et AXA Global Property & Casualty** sont en charge d'analyser, organiser et placer des programmes de réassurance des entités d'AXA auprès de réassureurs sélectionnés. L'activité d'AXA Global Property & Casualty est principalement orientée autour du pool de réassurance qui protège les entités AXA contre les risques naturels ;

- **AXA Assistance** est l'entité du Groupe dédiée à assister ses clients en cas de difficultés. AXA Assistance déploie son activité autour de quatre lignes métiers : Automobile, Voyage, Santé et Domicile et offre des produits sur mesure à ses clients ;
- **AXA Liabilities Managers** assure exclusivement la gestion des portefeuilles internes d'assurance dommages du Groupe mis en *run-off* ;
- **AXA Corporate Solutions Life Reinsurance Company** est une société de réassurance aux États-Unis, en *run-off*, qui gère notamment un portefeuille de réassurance de produits garantis « *Variable Annuities* ».

MARCHÉ, PRODUITS ET SERVICES

AXA Corporate Solutions Assurance. Sur le marché des grands risques, AXA Corporate Solutions Assurance et ses concurrents opèrent à un niveau mondial avec des clients internationaux désireux de placer leurs risques bien au-delà des limites de leur pays d'origine, via des programmes internationaux ou sur des marchés stratégiques. Les risques couverts sont les dommages aux biens, la responsabilité civile, la construction, les flottes automobiles et les assurances maritime et aviation. AXA offre également des services de prévention des sinistres et de gestion des risques.

Sur ce marché, AXA Corporate Solution Assurance figure parmi les principaux acteurs mondiaux ⁽¹⁾.

AXA Assistance est l'un des leaders mondiaux de l'assistance dans le monde ⁽¹⁾, sur un marché qui voit des sociétés traditionnelles se développant hors de leurs marchés nationaux et des nouveaux acteurs se focalisant sur une offre de métiers limitée. AXA Assistance déploie son activité autour de quatre lignes métiers : Automobile, Voyage, Santé et Domicile. Ses principaux clients sont des banques, des compagnies d'assurance, des tour-opérateurs, des opérateurs de télécommunications, des sociétés de services aux collectivités et des constructeurs automobiles.

Le tableau ci-dessous présente les primes émises et les passifs techniques bruts de l'Assurance Internationale par produit :

PRIMES ÉMISES & PASSIFS TECHNIQUES PAR PRODUIT

(En millions d'euros, sauf pourcentages)	Primes émises pour les années ^(a)				Passifs techniques bruts au 31 décembre 2013
	2013		2012		
Dommmages aux biens	653	22 %	653	24 %	1.354
Automobile, Maritime, Aviation	885	30 %	880	32 %	2.157
Responsabilité civile	521	18 %	493	18 %	3.903
Autres	855	29 %	738	27 %	1.247
TOTAL	2.914	100 %	2.764	100 %	8.661
Instruments dérivés relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement					(3)
TOTAL					8.658

(a) Net des éliminations internes.

RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

AXA Corporate Solutions Assurance distribue ses produits principalement par le biais de courtiers d'assurance internationaux, mais également nationaux. Les produits d'assurance maritime et aviation sont distribués par l'intermédiaire de courtiers spécialisés.

AXA Assistance fonctionne essentiellement comme une société de services d'entreprise à entreprise mais elle recourt également à la vente directe pour vendre ses produits. Dans les pays où AXA propose des produits d'assurance dommages, tels que la France, la Suisse, la Région Méditerranéenne et Amérique Latine, la Belgique, le Royaume-Uni et l'Allemagne, les réseaux de distribution d'AXA proposent de souscrire des contrats d'assistance intégrés dans les produits d'assurance. AXA Assistance entend intégrer ses prestations de services et développer ses capacités de distribution vers les clients finaux.

CESSION EN RÉASSURANCE ET RÉTROCESSION

AXA Corporate Solutions Assurance revoit annuellement son exposition au risque pour s'assurer que les risques souscrits sont diversifiés (géographiquement et par nature) afin d'éviter tout risque de concentration. En 2013, AXA Corporate Solutions Assurance a cédé 865 millions d'euros de primes (901 millions d'euros en 2012) à des réassureurs externes.

Par ailleurs, en 2013, les primes réassurées à l'extérieur du Groupe par **AXA Global Life et AXA Global Property & Casualty** pour le compte de l'ensemble des filiales d'assurance du Groupe AXA s'élèvent à environ 854 millions d'euros (895 millions d'euros en 2012), principalement en assurance dommages, mais également pour une part croissante en vie, épargne, retraite.

(1) Classement établi par AXA sur la base des informations disponibles sur l'exercice 2013.

Gestion d'actifs

Le développement de la gestion d'actifs est un élément clé de la stratégie d'AXA, dont les objectifs sont de tirer parti de ses acquis et de conquérir de nouveaux clients. Les compétences d'AXA en matière de gestion d'actifs devraient permettre au Groupe de bénéficier de la croissance attendue de l'épargne sur les marchés où il est présent. Le chiffre d'affaires de ce

segment s'élève à 3,5 milliards d'euros en 2013 (3,3 milliards d'euros en 2012), soit 4 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (4 % en 2012).

Les principales sociétés de gestion d'actifs d'AXA sont AllianceBernstein et AXA Investment Managers.

Le tableau suivant présente les actifs gérés (pour compte propre et pour compte de tiers) par AllianceBernstein et AXA Investment Managers, ainsi que les commissions perçues par ces dernières sur les deux derniers exercices :

ACTIFS GÉRÉS & CHIFFRE D'AFFAIRES

(En millions d'euros)	2013	2012
Actifs gérés au 31 décembre ^(a)		
Pour compte de tiers ^(b)	438.482	434.094
En représentation de contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en Unités de Compte)	46.264	39.439
Autres	407.942	429.080
TOTAL	892.688	902.613
Dont :		
AllianceBernstein	345.941	349.030
AXA Investment Managers	546.747	553.583
Commissions totales perçues au 31 décembre		
AllianceBernstein	2.177	2.097
AXA Investment Managers	1.638	1.577
Sous-total	3.815	3.674
Élimination des opérations intragroupes	(354)	(332)
CONTRIBUTION AU CHIFFRE D'AFFAIRES D'AXA	3.461	3.343

(a) Sur la base de la valeur de marché estimée aux dates indiquées. Les actifs gérés présentés dans ce tableau correspondent uniquement aux sociétés de gestion d'actifs ; les actifs gérés par le Groupe AXA (y compris les sociétés d'assurance) s'élèvent à 1.113 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

(b) Inclut les actifs gérés pour le compte des Mutuelles AXA.

MARCHÉ, CONCURRENCE, PRODUITS, SERVICES ET RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

AllianceBernstein

AllianceBernstein, une filiale à 63,7 % basée aux États-Unis, est l'une des plus importantes sociétés internationales de gestion d'actifs. Elle propose une gamme étendue de services à des investisseurs particuliers, des clients privés et des clients institutionnels, dont notamment AXA et ses filiales d'assurance (constituant collectivement l'un des principaux clients d'AllianceBernstein). AllianceBernstein Holding L.P, « AB Holding », est coté à la bourse de New York sous le symbole « AB ».

AllianceBernstein propose une gamme diversifiée de services de gestion d'actifs et de services apparentés :

- services de gestion d'investissement diversifiés : pour des contrats en Unités de Compte, des « hedge funds », et d'autres supports d'investissement destinés à la clientèle privée (grandes fortunes (individuelles ou familiales), successions, organisations caritatives...)
- gestion d'OPCVM pour des investisseurs individuels ;
- gestion sous mandat pour des clients institutionnels ;
- recherche, analyse de portefeuilles et services de courtage sur les titres et options cotés pour des investisseurs institutionnels.

Au 31 décembre 2013, AllianceBernstein gérait 345,9 milliards d'euros d'actifs, dont 250,8 milliards d'euros pour compte de tiers (contre respectivement 349,0 milliards d'euros et 245,7 milliards d'euros à fin 2012). AllianceBernstein a généré un chiffre d'affaires de 2,097 milliards d'euros en 2013 soit 61 % du chiffre d'affaires consolidé du segment pour l'exercice clos au 31 décembre 2013 (contre 2,019 milliards d'euros ou 60 % en 2012).

AXA Investment Managers (« AXA IM »)

AXA IM, qui a son siège à Paris, est un acteur de premier plan dans la gestion internationale d'actifs. AXA IM propose à ses clients une large gamme de produits et d'expertises à l'échelle mondiale principalement par le biais d'OPCVM et de portefeuilles dédiés. Les clients d'AXA IM sont : (i) des investisseurs institutionnels, (ii) des particuliers auxquels les

OPCVM sont distribués par le biais d'AXA et de réseaux de distribution externes et (iii) les filiales d'assurance d'AXA pour leurs placements sur actif général et en représentation des contrats en Unités de Compte. Les expertises d'AXA IM incluent (i) « AXA Fixed Income », (ii) « AXA Framlington », (iii) « AXA Rosenberg », (iv) « AXA Real Estate », (v) « AXA Structured Finance », ainsi que (vi) « Multi-Asset Clients Solutions ».

Au 31 décembre 2013, les actifs gérés par AXA IM s'élevaient à 546,7 milliards d'euros, dont 187,7 milliards d'euros pour compte de tiers (contre respectivement 553,6 milliards d'euros et 188,4 milliards d'euros à fin 2012, y compris AXA Private Equity). AXA IM a généré un chiffre d'affaires de 1,363 milliards d'euros en 2013 soit 39 % du chiffre d'affaires consolidé du segment pour l'exercice clos au 31 décembre 2013 (contre 1,324 milliards d'euros ou 40 % en 2012).

Banque

Le segment Banque recouvre les sociétés bancaires du Groupe qui sont localisées majoritairement en Belgique, en France et en Allemagne. Ce segment a réalisé un chiffre d'affaires de 0,5 milliard d'euros en 2013 et 2012, soit moins de 1 % du chiffre d'affaires total d'AXA.

Les principales sociétés de ce segment sont les suivantes :

BELGIQUE

AXA Bank offre une gamme complète de services financiers aux particuliers qui sont commercialisés via un réseau d'environ 848 agents indépendants ⁽¹⁾ exclusifs. Les offres et produits bancaires sont destinés aux particuliers et sont liés à ceux de l'assurance.

FRANCE

Basée à Paris, AXA Banque comptait approximativement 731.000 clients ⁽¹⁾ fin 2013, proposant une large gamme de produits bancaires destinés aux particuliers. Les produits d'AXA Banque sont distribués à travers les réseaux de distribution de l'activité d'assurance d'AXA France, dont ils dépendent étroitement. AXA Banque propose également ses produits en vente directe par son site internet.

ALLEMAGNE

AXA Bank cible les clients fortunés via son réseau de détail et constitue un élément clé des activités de retraite et de gestion d'actifs d'AXA Germany. Fin 2013, la banque comptait 45.000 clients ⁽¹⁾ environ. Les principales activités d'AXA Bank en Allemagne sont l'octroi de crédit et les dépôts. Ces produits sont principalement distribués par le réseau d'agents généraux d'AXA Germany.

(1) Information établie par AXA sur la base des données disponibles sur l'année 2013.

1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉ

Marchés de l'assurance et de la gestion d'actifs

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE

Marchés matures

En Europe, le marché a connu une légère progression dans la plupart des pays, soutenu par la vigueur des marchés actions qui a favorisé l'attrait des contrats en unité de compte, et malgré un environnement de taux d'intérêt bas qui a pesé sur les produits d'épargne adossés à l'actif général. Les seules exceptions à cette tendance sont la Belgique en raison de la croissance exceptionnelle observée en 2012 et de la hausse de la taxe sur les primes d'assurance en 2013, et l'Italie, durement touchée par le déclin des produits d'épargne adossés à l'actif général.

Aux États-Unis, après une amélioration de la dynamique des ventes en 2012, l'année 2013 a été plus contrastée : la progression observée sur les marchés de l'assurance vie et des produits adossés à l'actif général « Fixed Annuities » grâce à une légère hausse des taux d'intérêt, a été en partie compensée par la baisse des ventes sur le marché des contrats d'épargne-retraite en Unités de Compte (« Variable Annuities »), un certain nombre de compagnies d'assurance ayant continué à réduire les prestations et à augmenter les chargements.

Au Japon, le marché a enregistré une légère progression en 2013 en termes de primes malgré un marché de l'épargne-retraite impacté par des hausses tarifaires qui font suite à la baisse des taux d'intérêt observée depuis le premier semestre 2013.

Marchés à forte croissance

Dans les pays à forte croissance, le marché a maintenu une croissance vigoureuse. Les taux de croissance élevés enregistrés en Asie, notamment à Hong Kong, en Chine, en Inde, en Thaïlande et à Singapour, ainsi que dans d'autres pays tels que le Mexique, résultent principalement d'un accès plus large aux produits, notamment à travers le canal de la bancassurance, et grâce à des gammes de produits plus innovantes et personnalisées pour répondre aux besoins des clients. Dans les pays d'Europe centrale et de l'Est, les changements réglementaires (notamment sur l'activité des fonds de pension) ont affecté les volumes de l'assurance vie, épargne, retraite.

Classements et parts de marché

Le tableau ci-dessous présente les classements et les parts de marché d'AXA dans les principaux pays où le Groupe opère :

	2013		2012		Sources
	Classement	Part de marché (%)	Classement	Part de marché (%)	
France	3	8,7	3	8,9	FFSA 30 janvier 2014 pour les données 2013 ; FFSA 24 janvier 2013 pour les données 2012.
États-Unis Vie	14	2,2	12	3,2	LIMRA sales. Les chiffres portent sur les 9 premiers mois de 2013 et 2012 s'achevant au 30 septembre.
Royaume-Uni – fonds gérés via des plates-formes		2,4		2,1	Fundscape et Platform reports pour 2013. Platform et Pridham reports pour 2012. Les chiffres portent sur les 9 premiers mois de 2013 et de 2012 s'achevant au 30 septembre pour le marché de Platform (sur la base des affaires nouvelles en assurance vie individuelle).
Japon	17	1,9	12	2,3	Life Insurance Association au Japon et Insurance Research Institute (à l'exception de Kampo Life). Les primes portent sur les 12 mois s'achevant le 30 septembre 2013 et 2012 (sur la base des primes émises).
Allemagne Vie	7	4,2	6	4,9	Market Factbook 2012 et 2011.
Allemagne Santé	5	7,1	5	7,0	Market Factbook 2012 et 2011.
Suisse	1	30,0	1	28,9	ASA (Association Suisse d'Assurance) en février 2014 pour 2013 et en février 2013 pour 2012 ; Part de marché définie sur la base des primes émises.
Belgique	3	14,0	3	11,2	Assuralia (Union professionnelle des entreprises d'assurance belges). Les chiffres portent sur les primes émises au 30 septembre 2013 et 2012.
Espagne	12	2,4	13	2,1	Association espagnole des compagnies d'assurance. ICEA au 30 septembre 2013 et 2012.
Portugal	11	1,2	11	1,7	Association portugaise des compagnies d'assurance. Les chiffres portent sur les données au 30 septembre 2013 et 2012.
Italie	7	5,2	6	4,9	Associazione Nazionale Imprese Assicuratrici (ANIA). Les chiffres portent sur les données au 31 décembre 2012 et 2011.
Grèce	7	3,8	8	3,9	Association hellénique des compagnies d'assurance au 30 juin 2013 et 2012.
Hong Kong	5	8,7	4	8,7	Statistiques de l'Office of Commissioner au 30 septembre 2013 et 2012 (données sur l'assurance vie individuelle).
Indonésie	2	13,5	2	13,9	Statistiques AAJI au 6 janvier 2014 et au 30 septembre 2012 (sur la base d'une moyenne pondérée des nouvelles primes émises).
Thaïlande	4	11,5	5	10,4	Statistiques TLAA au 30 novembre 2013 et au 31 août 2012 sur la base de l'APE.
Singapour	10	2,6	11	2,4	Statistiques LIA au 30 septembre 2013 et 2012 sur la base de l'APE.
Inde	14	1,3	18	0,9	Statistiques IRDA au 16 janvier 2014 et au 30 novembre 2012 sur la base des primes nouvelles moyennes.
Chine	12	0,9	27	0,4	Statistiques CIRC au 30 novembre 2013 et au 30 septembre 2012 (sur la base du résultat total des primes).
Philippines	4	10,2	3		Statistiques de l'Insurance Commission au 31 décembre 2012 et du Rapport Towers Watson 2012 (sur la base du résultat total des primes).

ASSURANCE DOMMAGES

En 2013, le marché de l'assurance Dommages a enregistré une progression limitée dans la plupart des pays matures : les hausses tarifaires dans les branches Particuliers et Entreprises ont été compensées par la baisse des immatriculations automobiles ou du niveau de couverture des assurés, à

l'exception de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce, toujours impactés par un environnement économique défavorable. Dans les pays à forte croissance, l'assurance Dommages a enregistré une progression vigoureuse généralisée.

Classements et parts de marché

Le tableau ci-dessous présente les classements et les parts de marché d'AXA dans les principaux pays où le Groupe opère.

	2013		2012		Sources
	Classement	Part de marché (%)	Classement	Part de marché (%)	
France	2	14,9	2	14,5	FFSA 30 janvier 2014 pour les données 2013 ; FFSA 24 janvier 2013 pour les données 2012.
Royaume-Uni	4	5,5	4	5,5	Données FSA 2012 et 2011.
Irlande	1		1		Revue de la Banque Centrale Irlandaise de 2012 et de 2011. Les données portent sur le marché Automobiles.
Allemagne	4	6,2	4	6,4	Market Factbook 2012 et 2011.
Suisse	1	13,0	1	12,9	ASA (Association Suisse d'Assurance) en février 2014 pour 2013 et en février 2013 pour 2012 ; Part de marché définie sur la base des primes émises.
Belgique	1	18,7	1	19,6	Assuralia (Union professionnelle des entreprises d'assurance belges). Données au 30 septembre 2013 et 2012 sur la base des primes émises.
Espagne	4	6,6	4	6,8	Association espagnole des compagnies d'assurance. ICEA au 30 septembre 2013 et 2012.
Portugal	4	7,6	3	7,6	Association portugaise des compagnies d'assurance au 30 septembre 2013 et 2012.
Italie	5	4,6	7	4,4	Associazione Nazionale Imprese Assicuratrici (ANIA). Données au 31 décembre 2012 et au 30 septembre 2011.
Grèce	7	5,5	5	5,6	Association hellénique des compagnies d'assurance au 30 juin 2013 et 2012.
Mexique	1	13,0	1	13,8	AMIS (Association mexicaine des compagnies d'assurance) au 30 septembre 2013 et 2012.
Turquie	1	14,9	1	13,9	Association turque des compagnies d'assurance au 30 septembre 2012 et 2011.
Maroc	4	15,7	3	15,7	Association marocaine des compagnies d'assurance au 31 décembre 2012 et 2011.
Région du Golfe	5	3,9	7	3,8	Rapport du régulateur au 31 décembre 2012 et 2011.
Singapour	2	12,0	2	9,0	General Insurance Association au 30 juin 2013 et au 30 juin 2012.
Malaisie	7	5,0	7	6,0	ISM-Insurance Services Malaysia Berhad au 31 décembre 2013 et au 30 septembre 2012.
Hong Kong	1	6,0	9	3,0	Autorité monétaire de Hong Kong 2012 et 2011.

ASSURANCE INTERNATIONALE

Les acteurs sur le marché des grands risques opèrent au niveau mondial avec des clients multinationaux prenant des risques au-delà des limites de leur pays d'origine via des programmes internationaux ou sur des places de marché stratégiques.

Sur ce segment, AXA Corporate Solutions, filiale du Groupe AXA qui fournit des couvertures d'assurance Dommages aux grandes entreprises nationales et multinationales, notamment des assurances aviation, maritime et spatiale et des services de prévention et de gestion des sinistres, figure parmi les principaux acteurs mondiaux ⁽¹⁾.

Après plusieurs années de détérioration des conditions de souscription, les conditions tarifaires ont continué de s'améliorer dans l'assurance grands risques en 2013, hormis dans la branche aviation.

GESTION D'ACTIFS

En 2013, les classes d'actifs risqués ont bénéficié des injections massives de liquidités par les banques centrales, de la diminution du risque systémique en Europe, de l'amélioration des multiples de valorisation et d'une légère amélioration de la conjoncture économique. Les marchés actions mondiaux ont enregistré un rendement de 26 % (indice MSCI World) sur l'année 2013, dépassant les anticipations et entraînant

un fort rééquilibrage en faveur des actions. Toutefois, la menace d'une réduction progressive des rachats d'actifs de la Réserve Fédérale américaine a quelque peu réduit l'appétit des investisseurs pour les marchés émergents, bien que cette évolution ait principalement touché les investisseurs particuliers.

Après l'annonce par la Réserve Fédérale de l'arrêt progressif de sa politique d'assouplissement quantitatif, le rendement des obligations d'État a amorcé une hausse significative. De fait, les rendements sur les bons du Trésor américain et sur les obligations d'État britanniques et allemandes ont augmenté fortement lorsque les investisseurs ont commencé à corriger la survalorisation significative de ces titres. Beaucoup d'investisseurs ont mis en place des stratégies de réduction de la durée pour limiter l'impact de la hausse des taux et ont diversifié davantage l'exposition de leur portefeuille obligataire au profit des obligations à haut rendement, des prêts, et d'autres instruments de crédit.

D'un point de vue stratégique, les investisseurs particuliers et institutionnels ont recherché des solutions permettant de mieux gérer la volatilité de leurs portefeuilles, de profiter de la diversification, et de mieux capter la performance du marché ou les primes liées au manque de liquidité.

Sur le marché mondial de la gestion d'actifs, AXA Investment Managers se classe au 16^e ⁽²⁾ rang et AllianceBernstein au 23^e ⁽²⁾ en termes d'actifs sous gestion. Globalement, AXA se situe au 9^e ⁽²⁾ rang.

Les conditions de marché en 2013

Au cours de l'année 2013, les marchés actions se sont appréciés affichant des rendements positifs sur toutes les places boursières. En Asie, les marchés ont été dopés par l'amélioration des indicateurs économiques chinois et par la victoire du parti libéral-démocrate aux élections japonaises. Les actions européennes et américaines ont bénéficié à la fois des injections massives de liquidités par les banques centrales, de la diminution du risque systémique en Europe, de l'amélioration des multiples de valorisation et d'une légère amélioration de la conjoncture économique. Par ailleurs, l'ajournement de l'arrêt progressif de la politique d'assouplissement quantitatif aux États-Unis a dopé les marchés actions au second semestre, les indices terminant l'année à des niveaux records.

L'année a été marquée par une très grande volatilité des marchés obligataires en raison des spéculations sur la volonté de la Réserve Fédérale américaine de mettre fin progressivement à ses injections de liquidités. De fait, les obligations d'État ont généralement sous-performé aux États-Unis et en Europe. À la fin de l'année, l'amélioration des indicateurs économiques aux États-Unis et le début de l'abandon des mesures

d'assouplissement monétaire non conventionnelles ont entraîné une nouvelle hausse des rendements sur les obligations d'État. En Europe, les obligations d'État ont légèrement surperformé les bons du Trésor américain après la baisse des taux décidée par la banque centrale européenne (BCE) en novembre, d'autant que l'atonie de la reprise économique augmentait la perspective d'un nouvel assouplissement monétaire.

Sur les marchés de devises, le yen et la livre sterling ont commencé l'année à la baisse par rapport au dollar américain. La devise britannique a cependant raisonnablement résisté au fil de l'année. L'euro et le dollar ont été affectés par les tensions en Syrie et par la fuite des capitaux hors des marchés émergents et la monnaie européenne a également bénéficié de la solidité des indicateurs économiques allemands et de la victoire d'Angela Merkel aux élections fédérales. Les craintes de l'abandon progressif des injections de liquidités par la Réserve Fédérale américaine ont porté les marchés à la hausse puis à la baisse, mais la décision surprise de septembre de reporter cet abandon a affaibli le billet vert et ralenti le déclin du yen.

(1) Classement établi par AXA sur la base des données disponibles sur l'exercice 2013.

(2) Classement établi par AXA sur la base des données disponibles au 30 septembre 2013.

MARCHÉS ACTIONS

Les marchés actions ont enregistré une performance très satisfaisante en 2013 au niveau mondial, et sont restés stables sur les marchés émergents. De fait, l'indice MSCI World a enregistré une forte progression de 26 %.

À New York, l'indice Dow Jones Industrial Average a augmenté de 27 % en 2013 et l'indice S&P 500 de 30 %. À Londres, l'indice FTSE 100 a progressé de 14 % en 2013. À Paris, l'indice CAC 40 a gagné 18 % tandis qu'à Tokyo, l'indice Nikkei s'est apprécié de 57 %.

L'indice MSCI G7 a progressé de 28 % et l'indice MSCI des pays émergents de 1 %. L'indice de volatilité implicite du S&P 500 a diminué de 18,0 % à 13,7 % entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013.

L'indice de volatilité réalisée du S&P 500 a diminué de 12,3 % à 10,3 % entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013.

MARCHÉS OBLIGATAIRES

Le taux à 10 ans du Trésor américain a clôturé l'année 2013 à 3,04 %, en hausse de 126 points de base (pdb) par rapport au 31 décembre 2012. Le rendement du Bund allemand à 10 ans a augmenté de 61 pdb à 1,93 %. Le rendement de l'emprunt d'État français à 10 ans a progressé de 56 pdb à 2,56 %. Celui de l'emprunt d'État japonais a terminé l'année 2013 à 0,74 %, en baisse de 5 pdb par rapport au 31 décembre 2012. L'emprunt d'État belge à 10 ans a clôturé l'année à 2,56 %, en hausse de 50 pdb par rapport au 31 décembre 2012.

L'évolution des taux des emprunts d'État à 10 ans des pays périphériques européens a été la suivante : l'Italie a terminé le semestre à 4,13 % (en baisse de 37 pdb par rapport au 31 décembre 2012), l'Espagne à 4,15 % (en baisse de 112 pdb par rapport au 31 décembre 2012), la Grèce à 8,42 % (en baisse de 348 pdb par rapport au 31 décembre 2012), l'Irlande à 3,47 % (en baisse de 163 pdb par rapport au 31 décembre 2012) et le Portugal à 6,13 % (en baisse de 88 pdb par rapport au 31 décembre 2012).

En Europe, l'iTRAXX Main a diminué de 47 pdb par rapport au 31 décembre 2012, terminant l'année à 70 pdb, tandis que l'iTRAXX Crossover a reculé de 196 pdb à 286 pdb. Aux États-Unis, l'indice CDX Main a diminué de 32 pdb à 62 pdb.

TAUX DE CHANGE

Dans ce contexte, l'euro s'est apprécié par rapport aux principales devises.

	Taux de clôture		Taux moyen	
	2013 (pour 1 euro)	2012 (pour 1 euro)	2013 (pour 1 euro)	2012 (pour 1 euro)
Dollar U.S.	1,38	1,32	1,33	1,29
Yen japonais (x100)	1,45	1,14	1,25 ^(a)	1,02 ^(a)
Livre sterling	0,83	0,81	0,85	0,81
Franc suisse	1,23	1,21	1,23	1,21

(a) Taux de change moyen du Yen sur les douze mois finissant le 30 septembre 2012 utilisé pour le compte de résultat annuel 2012 et sur les quinze mois finissant le 31 décembre 2013 utilisé pour le compte de résultat annuel 2013.

Événements significatifs

PRINCIPALES ACQUISITIONS

Accord de partenariat à long terme, conclu entre AXA et HSBC, dans l'assurance dommages en Asie et en Amérique latine

Le 7 mars 2012, AXA et HSBC ont annoncé la conclusion d'un accord permettant à AXA d'acquiescer les opérations d'assurance dommages de HSBC à Hong Kong, Singapour

et au Mexique. AXA bénéficiera également d'un accord de bancassurance exclusif avec HSBC en assurance dommages d'une durée de 10 ans dans ces pays, ainsi qu'en Chine, en Inde et en Indonésie.

Le 5 novembre 2012, AXA a annoncé la finalisation de l'acquisition des opérations d'assurance dommages de HSBC à Hong Kong et Singapour. En conséquence, AXA et HSBC ont lancé leur accord de bancassurance exclusif en assurance dommages dans ces pays.

Le 1^{er} avril 2013, AXA a finalisé l'acquisition des opérations d'assurance dommages de HSBC au Mexique et, en conséquence, a lancé l'accord de bancassurance exclusif dans ce pays, tout comme en Chine et en Inde.

L'accord de bancassurance en Indonésie sera lancé en temps voulu.

Acquisition de 50 % de Tian Ping, une société chinoise d'assurance dommages

Le 24 avril 2013, AXA a annoncé avoir conclu un accord avec les actionnaires de **Tian Ping Auto Insurance Company Limited** (« Tian Ping ») afin d'acquérir 50 % de la société. Tian Ping, dont l'activité est concentrée sur l'assurance automobile, dispose de licences en assurance dommages couvrant la plupart des provinces chinoises ainsi que d'une licence de distribution directe couvrant toutes ces provinces, et a une part de marché de 0,8 % ⁽¹⁾.

Le 20 février 2014, AXA a annoncé avoir finalisé cette acquisition. AXA a tout d'abord fait l'acquisition de 33 % de la société auprès des actionnaires actuels de Tian Ping pour un montant de 1,9 milliard de RMB (soit 240 millions d'euros ⁽²⁾) et a ensuite souscrit à une augmentation de capital pour un montant de 2,0 milliards de RMB (soit 251 millions d'euros ⁽²⁾) afin de financer la croissance future de la société, portant sa participation totale à 50 %. AXA et les actionnaires actuels de Tian Ping contrôleront conjointement Tian Ping. Les activités existantes d'assurance dommages d'AXA en Chine ont été intégrées dans la nouvelle co-entreprise.

AXA devient le plus grand assureur étranger présent en Chine en assurance dommages et consolide sa position de premier assureur international en assurance dommages en Asie (hors Japon).

AXA consolidera ces opérations par mise en équivalence.

AXA acquiert 51 % des activités d'assurance de Colpatría et entre sur le marché colombien

Le 11 novembre 2013, AXA a annoncé avoir conclu un accord avec **Grupo Mercantil Colpatría** ⁽³⁾ afin d'acquérir 51 % de ses activités d'assurance en Colombie (« Colpatría Seguros ») pour un montant total de 672 milliards de pesos colombiens (soit 259 millions d'euros ⁽⁴⁾). AXA prévoit de consolider les opérations acquises au sein de sa région Méditerranée et Amérique Latine.

Colpatría Seguros est le 4^e assureur en Colombie ⁽⁵⁾ (7 % de part de marché ⁽⁵⁾), opérant à la fois en assurance dommages et en vie, épargne, retraite. Le groupe bénéficie de fortes positions en assurance dommages (#2 avec 9 % de part de

marché ⁽⁵⁾, en assurance accidents du travail (#4 avec 14 % de part de marché ⁽⁵⁾) et en capitalisation (#2 avec 42 % de part de marché ⁽⁵⁾).

Cette transaction permettra à AXA d'entrer sur un marché colombien attractif et de bénéficier de ses fortes perspectives de croissance à travers des activités bien établies et rentables via une co-entreprise avec un partenaire local réputé. Colpatría Seguros bénéficiera de l'important savoir-faire d'AXA afin d'accélérer son développement et de tirer parti de ses avantages compétitifs sur le marché colombien.

La finalisation de la transaction est soumise aux conditions habituelles, notamment l'obtention des autorisations réglementaires, et devrait intervenir en 2014.

PRINCIPALES CESSIIONS

Vente d'une participation majoritaire dans AXA Private Equity

Le 22 mars 2013, AXA a annoncé que sa filiale de gestion d'actifs, **AXA Investment Managers** (« AXA IM ») avait reçu une offre irrévocable portant sur l'intégralité de sa participation dans **AXA Investment Managers Private Equity SA** (« AXA Private Equity ») de la part d'un groupe d'investisseurs.

Le 30 septembre 2013, AXA a annoncé qu'AXA IM avait finalisé la vente de l'intégralité de sa participation dans AXA Private Equity, générant un gain de 0,2 milliard d'euros. Au 31 décembre 2013, le Groupe AXA détenait 17 % du capital d'AXA Private Equity.

Cette transaction valorise AXA Private Equity à 510 millions d'euros à 100 %, avant coûts de transition. Le Groupe AXA a l'intention de continuer à investir dans les fonds proposés par AXA Private Equity, avec un engagement total attendu d'environ 4,8 milliards d'euros entre 2014 et 2018, afin d'accompagner AXA Private Equity dans son financement de la croissance des entreprises françaises et européennes et dans son investissement responsable pour le compte de ses clients dans le monde.

Cession du portefeuille Mony à protective

Le 10 avril 2013, AXA a annoncé avoir conclu un accord définitif avec **Protective Life Corporation** (« Protective ») afin de lui céder **MONY Life Insurance Company** (« MONY ») et réassurer un portefeuille de polices d'assurance vie souscrites principalement avant 2004 par la filiale de MONY appelée MONY Life Insurance Company of America (« MLOA »).

(1) Source : CIRC, décembre 2013.

(2) 1 euro = 7.982 RMB au 19 février 2014.

(3) Le périmètre de la transaction regroupe les 4 compagnies d'assurance de Grupo Mercantil Colpatría : Seguros Colpatría S.A. (assurance dommages), Seguros de Vida Colpatría S.A. (assurance vie, assurance accidents du travail), Capitalizadora Colpatría S.A. (capitalisation) et Colpatría Medicina Prepagada S.A. (complémentaire santé).

(4) 1 euro = 2.593,68 pesos colombiens au 6 novembre 2013.

(5) D'après les informations communiquées par Colpatría et l'information publique de la Superintendencia Financiera de Colombia.

Le 1^{er} octobre 2013, AXA a annoncé avoir finalisé avec succès la vente de MONY ainsi que la réassurance d'un portefeuille de polices d'assurance vie souscrites par MLOA pour un montant total en numéraire s'élevant à 1,06 milliard de dollars (ou 0,79 milliard d'euros ⁽¹⁾).

AXA Financial avait acquis en 2004 la société The MONY Group Inc. et ses filiales, dont MONY, MLOA, US Financial Life Insurance Company et Advest ⁽²⁾ pour 1,5 milliard de dollars. À la suite de cette acquisition, la plupart des nouveaux contrats avaient été souscrits via d'autres filiales d'AXA Financial, tandis que MONY et MLOA avaient été placées en *run-off*, à l'exception de quelques nouveaux contrats chez MLOA, qui sont exclus de cette transaction.

AXA cède donc un portefeuille de risques de mortalité en *run-off* principalement souscrit avant 2004, totalisant 10,5 milliards de dollars (ou 8,0 milliards d'euros) d'engagements à l'égard des assurés à fin 2012.

Cession des activités d'AXA en Roumanie

Le 29 novembre 2013, AXA a annoncé avoir conclu un accord avec **Astra Asigurari** afin de céder ses activités d'assurance vie, épargne, retraite en Roumanie et de quitter le marché roumain. Astra Asigurari est un des leaders de l'assurance en Roumanie.

La finalisation de la transaction est soumise aux conditions habituelles, notamment l'obtention des autorisations réglementaires.

Cession des activités d'assurance vie, épargne, retraite en Hongrie

Le 23 décembre 2013, AXA a annoncé avoir conclu un accord avec **Vienna Insurance Group** afin de céder ses activités d'assurance vie, épargne, retraite en Hongrie ⁽³⁾. AXA poursuit ses activités bancaires dans le pays.

La finalisation de la transaction est soumise aux conditions habituelles, notamment l'obtention des autorisations réglementaires.

OPÉRATIONS DE CAPITAL

Obligations catastrophes

Le 15 octobre 2013, AXA Global P&C a annoncé avoir placé avec succès, auprès d'investisseurs institutionnels, 350 millions d'euros d'obligations catastrophes, soit la plus importante émission d'obligations catastrophes en euros à ce jour. Cette émission se divise en deux classes : la Classe A, de 185 millions d'euros à échéance janvier 2017, et la Classe B, de 165 millions d'euros à échéance janvier 2018, chacune permettant de couvrir des niveaux de risque différents.

Après les émissions de 2010 et 2011, cette nouvelle opération réalisée par l'intermédiaire d'un nouveau véhicule (Calypso

(1) 1 euro = 1,35 dollar au 1^{er} octobre 2013.

(2) En 2005, AXA a vendu pour 0,4 milliard de dollars la filiale de courtage de MONY, Advest, à Merrill Lynch.

(3) AXA Insurance Company et AXA Money & More.

Capital II Limited, un « special purpose vehicle » de droit Irlandais) apporte à AXA Global P&C deux niveaux de protection pluriannuelles et entièrement collatéralisées, contre le risque de tempêtes de grande ampleur en Europe.

La couverture porte sur les onze pays et territoires suivants : Allemagne, Belgique, Danemark, France (hors DOM-TOM), Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède, Royaume-Uni et Suisse.

Le taux d'intérêt versé initialement par AXA Global P&C pendant la période de risque s'élève à 2,60 % par an pour la Classe A et 2,90 % par an pour la Classe B. Un nouveau mécanisme dit de « variable reset » a par ailleurs été introduit pour permettre à AXA Global P&C d'ajuster à chaque nouvelle période de risque sa couverture dans des limites de risque prédéfinies, en contrepartie d'un ajustement du taux d'intérêt dans des conditions prédéterminées lors de l'émission.

Shareplan 2013

Depuis de nombreuses années, le Groupe AXA offre à ses collaborateurs, en France comme à l'étranger, l'opportunité de souscrire à une augmentation de capital qui leur est réservée. En 2013, les collaborateurs du groupe ont investi pour un montant total de 293 millions d'euros, entraînant l'émission de 19 millions d'actions nouvelles. Au 31 décembre 2013, les collaborateurs du Groupe AXA détenaient 7,03 % du nombre d'actions en circulation composant le capital du Groupe.

Au 31 décembre 2013, le capital social d'AXA est composé de 2.417.865.471 actions.

AUTRES

Pologne – réforme des fonds de pension

Une nouvelle loi, entrée en vigueur le 1^{er} février 2014, prévoit le transfert à l'Office public de sécurité sociale (ZUS) d'une part significative des actifs des fonds de pension. Les principales caractéristiques de cette loi sont les suivantes :

- **liquidation des fonds de bons du Trésor polonais** : en février 2014, chaque « Fonds de pension ouvert (OPF) » a été dans l'obligation de transférer 51,3 % de ses avoirs à l'Office polonais de sécurité sociale (ZUS) ;
- **adhésion sur une base volontaire** : les « OPF » cessent d'être obligatoires pour les clients. Si l'assuré n'effectue pas de choix, l'ensemble des nouvelles cotisations est réputé être à l'actif du ZUS ;
- **transfert des fonds avant la retraite** : la loi confirme le transfert graduel des fonds à l'Office public de sécurité sociale, dix ans avant l'âge de la retraite. Par ailleurs, l'ensemble des pensions de retraite seront versées par le ZUS ;
- **réduction des cotisations** par rapport à ce qui était prévu par la réforme de 2011, ainsi que du niveau des chargements.

Dette subordonnée

Le 17 janvier 2013, AXA a annoncé avoir réalisé avec succès le placement d'une émission d'obligations subordonnées à durée indéterminée pour 850 millions de dollars américains assorties d'un coupon annuel à taux fixe de 5,50 % puis, le 18 janvier 2013, et avec succès le placement d'une autre émission d'obligations subordonnées d'un montant d'un milliard d'euros à échéance 2043 (les obligations versent un coupon annuel à taux fixe de 5,125 % jusqu'à la première date de remboursement anticipé en juillet 2023, puis un taux variable avec une majoration d'intérêts de 100 points de base par la suite). Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du refinancement d'une partie des dettes subordonnées existantes arrivés à échéance le 1 janvier 2014.

Rating d'AXA

Le 30 avril 2013, la notation attribuée par Moody's Investors Service pour la solidité financière des principales filiales d'AXA exerçant des activités d'assurance a été maintenue à « Aa3 », avec perspective négative.

Le 22 mai 2013, S&P a confirmé les notes de long terme du Groupe AXA à « A+ », avec perspective stable.

Le 11 mars 2014, Fitch a confirmé la note « AA- » de solidité financière des principales filiales d'AXA exerçant des activités d'assurance et révisé la perspective de négative à stable.

Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2013

PLACEMENT D'UNE ÉMISSION DE DETTE SUBORDONNÉE DE 750 MILLIONS DE LIVRES STERLING

Le 9 janvier 2014, AXA a annoncé avoir réalisé avec succès le placement auprès d'investisseurs institutionnels d'une émission d'obligations subordonnées Reg S d'un montant de 750 millions de livres sterling à échéance 2054. Le coupon annuel initial est de 5,625 %. Il est à taux fixe jusqu'à la première date de remboursement anticipé en janvier 2034, puis à taux variable avec une majoration d'intérêts de 100 points de base

par la suite. La marge initiale contre Gilt s'élève à 215 points de base.

Les obligations sont éligibles en capital d'un point de vue réglementaire et auprès des agences de notation dans les limites applicables. La transaction a été structurée pour répondre aux critères d'éligibilité en capital Tier 2 attendus sous Solvabilité II.

Résultats consolidés

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2013/ 31 décembre 2012 ^(a)
Vie, Épargne, Retraite	55.331	55.016	1,7 %
<i>Dont primes émises</i>	53.861	53.572	-
<i>Dont prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire</i>	323	334	-
Domages	28.791	28.315	2,3 %
Assurance Internationale	3.143	2.987	5,4 %
Gestion d'actifs	3.461	3.343	8,1 %
Banques ^(b)	524	466	12,7 %
Holdings et autres ^(c)	-	-	N/A
TOTAL	91.249	90.126	2,3 %

Le chiffre d'affaires est présenté net des éliminations internes.

(a) Les variations sont présentées en base comparable.

(b) En excluant (i) les plus ou moins values de cessions et (ii) les variations de juste valeur d'actifs comptabilisées en juste valeur par résultat (et celle des instruments de couverture et produits dérivés s'y rapportant), le produit net bancaire et le chiffre d'affaires du Groupe s'élèveraient respectivement à 518 millions d'euros et 91.244 millions d'euros au 31 décembre 2013, et 460 millions d'euros et 90.120 millions d'euros au 31 décembre 2012.

(c) Inclut notamment les CDOs et entités immobilières.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2013 s'élève à 91.249 millions d'euros, en hausse de 2 % par rapport à 2012 à données comparables.

La base comparable résulte principalement du retraitement des impacts suivants : (i) l'appréciation de l'euro par rapport à la plupart des principales devises (- 2,1 milliards d'euros soit - 2,4 points), (ii) la cession d'AXA Private Equity (- 0,1 milliard

d'euros, soit - 0,1 point), (iii) l'impact de l'acquisition des activités d'assurance dommage de HSBC (+ 0,3 milliard d'euros, soit + 0,3 point), (iv) l'acquisition d'ERGO DAUM en Corée du Sud en 2012 (+ 0,1 milliard d'euros, soit + 0,1 point) et (v) l'alignement des dates de clôture au Japon ⁽¹⁾ (+ 1,0 milliard d'euros, soit + 1,2 point).

(1) AXA Life Japan a aligné en 2013 sa date de clôture des comptes sur celle du Groupe AXA. De ce fait, sa contribution au résultat consolidé d'AXA pour l'année 2013 couvre exceptionnellement une période de 15 mois.

VIE – ANNUAL PREMIUM ÉQUIVALENT (APE) ⁽¹⁾

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2013/ 31 décembre 2012 ^(a)
TOTAL	6 335	6 170	5,4 %
France	1.431	1.378	3,8 %
États-Unis	1.322	1.244	9,5 %
Royaume-Uni	647	535	25,6 %
Japon	504	598	- 17,0 %
Allemagne	385	454	- 15,2 %
Suisse	430	374	17,3 %
Belgique	151	175	- 13,7 %
Europe Centrale et de l'Est	108	136	- 19,5 %
Région Méditerranée et Amérique Latine	443	402	10,3 %
Hong Kong	443	408	11,8 %
Asie du Sud-Est, Inde et Chine	463	463	21,1 %
Marchés matures	5.265	5.109	4,3 %
Marchés à forte croissance	1.070	1.061	10,9 %

(a) Les variations sont en base comparable.

Les affaires nouvelles en base APE s'élèvent à 6.335 millions d'euros, en hausse de 3 % sur une base publiée ou de 5 % à données comparables. Cette amélioration, qui provient principalement du Royaume-Uni, des États-Unis, de la région de l'Asie du Sud-Est de l'Inde et de la Chine, de la Suisse et de la France, est en partie compensée par une baisse au Japon, en Allemagne, en Belgique et en Europe Centrale et de l'Est.

Les marchés à forte croissance sont en hausse de 11 %, les fortes progressions enregistrées en Asie du Sud-Est, Inde et Chine (+ 21 %, soit + 84 millions d'euros) et à Hong Kong (+ 12 %, soit + 48 millions d'euros) ayant été partiellement compensée par l'Europe Centrale et de l'Est (- 20 %, soit - 27 millions d'euros), région qui subit les effets négatifs des évolutions réglementaires en Pologne et de la priorité donnée aux produits à plus forte marge.

Au Royaume-Uni, les APE ont connu une progression de 137 millions d'euros (+ 26 %) à 647 millions d'euros, les affaires nouvelles de la plate-forme Elevate en provenance des conseillers financiers indépendants ayant une fois encore connu une forte augmentation de 92 millions d'euros (+ 59 %), en partie compensée par l'abandon en 2013 du canal de la bancassurance. La retraite collective est également en nette croissance grâce à la conclusion de deux contrats significatifs en 2013.

Aux États-Unis, les APE augmentent de 118 millions d'euros (+ 9 %) à 1.322 millions d'euros sous l'effet de l'augmentation des ventes de produits en Unités de Compte, conséquence de l'accroissement (i) des ventes de produits avec garantie minimum « GMxB products » à taux fixe et variable (+ 31 %, soit + 96 millions d'euros) et (ii) des ventes de produits de

placement sans garantie minimum « non-GMxB products » (+ 10 %, soit + 35 millions d'euros).

En Asie du Sud-Est, Inde et Chine, les APE progressent de 84 millions d'euros (+ 21 %) à 463 millions d'euros, soutenues principalement par (i) la Chine (+ 31 millions d'euros) principalement grâce aux produits de prévoyance et santé adossés à l'actif général, reflet du développement de l'activité de la co-entreprise ICBC-AXA Life, (ii) la Thaïlande (+ 29 millions d'euros) qui bénéficie des initiatives commerciales au sein du réseau de bancassurance et (iii) Singapour (+ 16 millions d'euros) grâce au dynamisme des ventes de produits d'épargne-prévoyance adossés à l'actif général soutenues par le lancement de nouveaux produits.

En Suisse, les APE progressent de 65 millions d'euros (+ 17 %) à 430 millions d'euros grâce aux ventes soutenues de produits prévoyance et santé adossés à l'actif général (+ 21 %, soit + 71 millions d'euros), en particulier en assurance vie collective, suite à une croissance exceptionnelle des ventes de solutions complètes de prévoyance.

En France, les APE progressent de 53 millions d'euros (+ 4 %) à 1.431 millions d'euros, principalement en raison de (i) l'accroissement des ventes de produits en Unités de Compte (+ 32 %, soit + 66 millions d'euros), tirées par la retraite collective et l'épargne individuelle et (ii) des ventes de produits prévoyance et santé adossés à l'actif général grâce au lancement de nouveaux produits et aux campagnes commerciales, en partie compensés par (iii) le repli des ventes de produits adossés à l'actif général (- 8 %, soit - 45 millions d'euros) en lien avec la stratégie visant à promouvoir les produits en Unités de Compte.

(1) « Annual Premium Équivalent (APE) » correspond à la somme de 100 % des affaires nouvelles en primes périodiques et de 10 % des primes uniques, en ligne avec la méthodologie EEV du Groupe. L'APE est en part du Groupe.

À Hong Kong, les APE augmentent de 48 millions d'euros (+ 12 %) à 443 millions d'euros, principalement sous l'effet de la hausse des ventes de produits en Unités de Compte (+ 36 %, soit + 44 millions d'euros) due à l'élargissement du réseau de courtage et à la signature de contrats significatifs en 2013. Les produits de prévoyance et santé adossés à l'actif général connaissent une légère progression, conséquence du repositionnement vers les activités plus rentables de prévoyance pure et de santé.

Dans la Région Méditerranée et Amérique latine, les APE sont en hausse de 42 millions d'euros (+ 10 %) à 443 millions d'euros, principalement en raison des marchés matures (+ 39 millions d'euros) reflétant une bonne performance (i) des produits en Unités de Compte (+ 17 %, soit + 35 millions d'euros), principalement chez AXA MPS, et (ii) des produits d'épargne adossés à l'actif général (+ 9 %, soit + 11 millions d'euros), notamment sur le marché espagnol qui a bénéficié d'une plus faible concurrence de la part des banques.

Au Japon, les APE s'inscrivent en baisse de 102 millions d'euros (- 17 %) à 504 millions d'euros sous l'effet de la baisse (i) des ventes de produits d'épargne en Unités de Compte « Variable Annuities » (- 52 % soit - 92 millions d'euros) liée à une refonte du produit et à un intérêt moindre de la part des investisseurs et (ii) des ventes de produits de prévoyance et santé adossés à l'actif général (- 2 % soit - 10 millions d'euros), les effets du lancement réussi d'un nouveau produit d'assurance invalidité ayant été entièrement compensés par une baisse des ventes de produits d'épargne-prévoyance liée au changement de tarification mis en œuvre en réponse à un changement réglementaire.

En Allemagne, les APE diminuent de 69 millions d'euros (- 15 %) à 385 millions d'euros, principalement sous l'effet

(i) du repli des ventes de contrats d'épargne adossés à l'actif général (- 26 %, soit - 31 millions d'euros), reflet de la stratégie de réduction des ventes de produits de placement court terme à prime unique, et (ii) de la baisse des ventes de produits de prévoyance et santé adossés à l'actif général (- 10 % soit - 24 millions d'euros), résultant principalement de la non récurrence de fortes ventes de produits santé enregistrées en 2012 en anticipation d'un changement de réglementation plafonnant les commissions de courtage.

En Belgique, les APE reculent de 24 millions d'euros (- 14 %) à 151 millions d'euros sous l'effet (i) d'un repli des produits d'épargne adossés à l'actif général (- 45 % soit - 51 millions d'euros) principalement dû à la baisse des ventes du contrat « Crest Classic » suite à la priorité donnée à l'amélioration du mix d'activités, en partie compensée par le lancement d'un nouveau produit multi-support « Oxylyfe » et (ii) du recul des ventes de produits de prévoyance et santé adossés à l'actif général (- 46 % soit - 19 millions d'euros) après la production d'un contrat significatif en 2012. Cette diminution est partiellement compensée par la priorité accrue donnée aux contrats en Unités de Compte avec le lancement de nouveaux produits générant 46 millions d'euros d'APE.

En Europe Centrale et de l'Est, les APE diminuent de 27 millions d'euros (- 20 %) à 108 millions d'euros. Ce recul est attribuable aux activités de fonds de pension (- 39 %) suite aux changements réglementaires intervenus en Pologne et en République tchèque. La Société concentre actuellement ses efforts sur d'autres segments d'activité présentant une progression significative, notamment dans la branche prévoyance (+ 81 %), dont la performance se trouve en partie compensée par une baisse de la production de contrats en Unités de Compte dans une conjoncture économique qui reste difficile.

CHIFFRE D'AFFAIRES – DOMMAGES

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2013 / 31 décembre 2012 ^(a)
TOTAL	28.791	28.315	2,3 %
Marchés matures	21.996	22.257	- 0,1 %
Direct	2.274	2.215	4,8 %
Marchés à forte croissance	4.520	3.843	13,9 %

(a) Les variations sont en base comparable

Le chiffre d'affaires dommages est en hausse de 2 % en base publiée comme à données comparables à 28.791 millions d'euros. L'activité Particuliers augmente de 1 %, portée principalement par la Région Méditerranée et Amérique latine, l'activité Direct, la Suisse et l'Asie. La branche Entreprise progresse de 5 %, principalement dans les marchés à forte croissance de la Région Méditerranée et Amérique latine, au Royaume-Uni et en Irlande, en France et en Asie. Au niveau global, la hausse moyenne des tarifs s'élève à 3 %.

L'activité Particuliers (59 % du chiffre d'affaires) est en hausse de 1 % à données comparables, principalement grâce à l'assurance automobile (+ 2 %) suite à l'accroissement des volumes sur les marchés à forte croissance et sur l'activité Direct, ainsi qu'aux hausses tarifaires sur tous les marchés, partiellement compensés par une baisse des volumes dans les marchés matures dans un environnement économique difficile.

Le chiffre d'affaires de l'assurance automobile augmente de 157 millions d'euros, soit + 2 %, principalement tiré par :

- la **Région Méditerranée et Amérique latine** (+ 4 %), notamment en **Turquie** (+ 36 %) avec de fortes hausses tarifaires sur les produits d'assurance responsabilité civile et chez AXA MPS (+ 50 %) grâce à l'initiative visant à doper les ventes de polices d'assurance automobile auprès de la clientèle bancaire, partiellement compensées par l'**Espagne** (- 4 %) sous l'effet conjugué d'une baisse des primes moyennes et d'un environnement économique déprimé ;
- l'activité Direct (+ 4 %), dont - 5 % au **Royaume-Uni** et + 7 % dans les autres pays, suite à l'augmentation des affaires nouvelles et à une meilleure fluidité généralisée, en partie compensées par la baisse des primes moyennes au **Royaume-Uni** et en **Espagne** ;
- la **Suisse** (+ 2 %) du fait de la hausse des volumes et des primes moyennes ;
- l'**Asie** (+ 8 %), suite à une augmentation des volumes, plus particulièrement liée à une forte hausse des ventes automobiles en **Malaisie** ;
- partiellement compensées par le **Royaume-Uni** et l'**Irlande** (- 5 %), en raison d'une baisse des tarifs sur ces deux marchés, par l'**Allemagne** (- 3 %) qui a pâti d'une baisse des volumes consécutive à d'importantes hausses tarifaires et par la **Belgique** (- 3 %) en raison d'un nettoyage du portefeuille et d'une souscription sélective.

Le chiffre d'affaires des branches non automobiles diminue de 69 millions d'euros, soit - 1 %, principalement sous l'effet :

- du **Royaume-Uni** et de l'**Irlande** (- 12 %), principalement la branche habitation, suite à un nettoyage du portefeuille tiré par des hausses tarifaires et par le non renouvellement de contrats non rentables ;
- partiellement compensés par l'**Allemagne** (+ 3 %) et la **France** (+ 2 %) principalement suite à des hausses tarifaires dans la branche habitation ;
- et une augmentation des volumes dans le segment d'activité Direct (+ 10 %) et sur les marchés à forte croissance (+ 6 %).

L'activité Entreprises (41 % du chiffre d'affaires) augmente de 5 % à données comparables, principalement grâce à des hausses tarifaires généralisées, ainsi qu'à une augmentation des volumes sur les marchés à forte croissance.

Le chiffre d'affaires de l'assurance automobile augmente de 195 millions d'euros, soit + 8 %, principalement tiré par :

- la **Région Méditerranée et Amérique Latine** (+ 15 %), notamment la **Turquie** (+ 47 %) et la **région du Golfe** (+ 148 %) grâce à une évolution favorable du portefeuille ;
- le **Royaume-Uni** et l'**Irlande** (+ 9 %), grâce à des hausses tarifaires et à un taux de rétention plus élevé sur les flottes automobiles ;
- et la **France** (+ 7 %) principalement sous l'effet de hausses tarifaires.

Le chiffre d'affaires des branches non automobiles est en progression de 366 millions d'euros, soit + 4 %, porté par :

- le **Royaume-Uni** et l'**Irlande** (+ 8 %) en raison de la croissance du portefeuille dans la branche santé au **Royaume-Uni** et à l'étranger, ainsi que des hausses tarifaires et d'un meilleur taux de rétention en dommages aux biens ;
- l'**Asie** (+ 13 %), essentiellement grâce à des hausses tarifaires et à de nouveaux grands comptes dans la branche santé à **Hong Kong** ;
- la **Région Méditerranée et Amérique latine** (+ 7 %), principalement grâce à l'évolution positive du portefeuille dans la branche santé dans la **région du Golfe** et au **Mexique**, ainsi que dans la branche dommages aux biens au **Mexique** et en **Turquie** ;
- et la **France** (+ 5 %), soutenue principalement par des hausses des tarifs dans les branches construction et dommages aux biens, en partie compensées par une baisse des volumes.

CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'ASSURANCE INTERNATIONALE

Le chiffre d'affaires de l'assurance internationale progresse de 5 % en base publiée comme à données comparables à 3.143 millions d'euros, principalement tiré par (i) **AXA Assistance**, en hausse de 10 % à 937 millions d'euros grâce à l'accroissement des volumes et par (ii) **AXA Corporate Solutions**, en progression de 2 % à 2.093 millions d'euros, principalement grâce à la croissance du portefeuille en assurance automobile et en assurance maritime, en partie compensée par une diminution en aviation dans un contexte de ralentissement du marché.

CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA GESTION D'ACTIFS

Le chiffre d'affaires de la gestion d'actifs augmente de 4 %, ou de 8 % à données comparables à 3.461 millions d'euros, ce qui résulte principalement de la hausse conjuguée des commissions de gestion chez AllianceBernstein comme chez AXA Investment Managers suite à l'accroissement des actifs moyens sous gestion, des commissions de distribution chez AllianceBernstein et des commissions sur les transactions immobilières chez AXA Investment Managers.

Le chiffre d'affaires d'**AllianceBernstein** est en hausse de 7 % à 2.097 millions d'euros à données comparables, principalement en raison d'une hausse des commissions de gestion (+ 67 millions d'euros) liée à l'augmentation des actifs moyens sous gestion (+ 5 %), ainsi que d'une augmentation des commissions de distribution en clientèle de particuliers (+ 49 millions d'euros).

Les actifs sous gestion diminuent de 1 % soit - 3 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2012 à 346 milliards d'euros, sous l'effet (i) d'un effet de change défavorable pour - 16 milliards d'euros, principalement lié à l'appréciation de l'euro par rapport à l'USD, (ii) d'une décollecte nette de - 4 milliards d'euros et (iii) de changements de périmètre pour - 4 milliards d'euros, résultant principalement de la cession du portefeuille MONY, en partie compensés par (iv) l'appréciation du marché pour + 20 milliards d'euros.

Le chiffre d'affaires d'AXA Investment Managers croît de 10 % à 1.363 millions d'euros à données comparables. Hors commissions de distribution (rétrocédées aux distributeurs), le chiffre d'affaires net, à données comparables, augmente de 81 millions d'euros (+ 8 %), principalement du fait de (i) la hausse des commissions de gestion (+ 7 %) résultant principalement de l'augmentation des actifs moyens sous gestion (+ 6 %), et de (ii) la hausse des commissions sur les transactions immobilières.

Les actifs sous gestion diminuent de 1 % soit - 7 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2012 à 547 milliards d'euros. En excluant l'impact de la cession d'AXA Private Equity (- 22 milliards d'euros), les actifs sous gestion augmentent de 15 milliards d'euros sous l'effet de (i) - 6 milliards d'euros d'effets de change défavorables et de (ii) - 4 milliards d'euros de changement de périmètre, deux évolutions qui se trouvent entièrement compensées par (iii) + 14 milliards d'euros d'appréciation du marché et (iv) + 12 milliards d'euros de collecte nette.

PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire ressort en hausse de 13 % en base publiée comme à données comparables à 524 millions d'euros, tiré par (i) **la France** (+ 47 %), où l'augmentation de la production de prêts ainsi qu'une campagne promotionnelle réduite par rapport à 2012 ont permis la progression du produit net bancaire et (ii) **AXA Bank Belgique** (+ 4 %) principalement grâce à l'augmentation de la marge d'intérêt.

Résultat opérationnel, résultat courant et résultat net part du Groupe

1

L'amendement de l'IAS 19 – Avantages du personnel, publié le 16 juin 2011, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013 et l'information comparative au titre de 2012 a été retraitée (voir les colonnes portant la mention « retraité » dans les tableaux du document) afin de refléter rétrospectivement l'application de la norme révisée. Ce retraitement s'est traduit par une réduction de 96 millions d'euros du résultat net consolidé

après impôts au 31 décembre 2012. Il porte principalement sur le rendement attendu des actifs qui, conformément à la norme IAS 19 amendée, est dorénavant calculé en appliquant le taux utilisé pour actualiser les engagements de retraite à prestations définies (sur la base du rendement d'obligations d'entreprises notées AA), et non plus le taux supposé de rendement prévu des actifs qui était utilisé sous la précédente norme IAS 19.

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012 publié	31 décembre 2012 retraité ^(a)
Primes émises	85.509	84.592	84.592
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	323	334	334
Chiffre d'affaires des activités d'assurance	85.832	84.926	84.926
Produit net bancaire	517	426	426
Produits des autres activités	4.900	4.741	4.741
CHIFFRE D'AFFAIRES	91.248	90.093	90.093
Variation des primes non acquises nettes de chargements et prélèvements non acquis	(296)	(441)	(441)
Résultat financier hors coût de l'endettement net ^(b)	33.254	28.770	28.771
Charges techniques relatives aux activités d'assurance ^(b)	(96.098)	(91.734)	(91.734)
Résultat net des cessions en réassurance	(1.209)	(1.323)	(1.323)
Charges d'exploitation bancaire	(80)	(96)	(96)
Frais d'acquisition des contrats	(9.902)	(9.472)	(9.506)
Amortissements des valeurs de portefeuille et autres actifs incorporels	(167)	(179)	(179)
Frais d'administration	(9.231)	(9.033)	(9.131)
Pertes de valeur constatées sur immobilisations corporelles	-	28	28
Variation de la valeur de goodwill	-	-	-
Autres	(240)	(293)	(293)
Autres produits et charges	(116.928)	(112.102)	(112.234)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL BRUT AVANT IMPÔT	7.277	6.321	6.189
Quote-part de résultat dans les entreprises mises en équivalence	119	136	136
Charges liées aux dettes de financement	(601)	(587)	(587)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NET AVANT IMPÔT	6.794	5.870	5.738
Impôt sur le résultat	(1.761)	(1.409)	(1.373)
Intérêts minoritaires	(305)	(210)	(210)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	4.728	4.251	4.155
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	434	297	297
RÉSULTAT COURANT	5.162	4.548	4.452
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	(317)	45	45
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	38	(94)	(94)
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(138)	(103)	(103)
Coûts d'intégration et de restructuration	(263)	(244)	(244)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	4.482	4.152	4.057

(a) Retraité : Suite à l'amendement apporté à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

(b) Pour les comptes clos au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, l'impact de la variation de juste valeur des actifs sur les contrats dont le risque financier est supporté par les assurés est respectivement de + 22.180 millions d'euros et + 14.186 millions d'euros, les montants impactant de manière symétrique le résultat financier et les charges techniques relatives aux activités d'assurance.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012 publié	31 décembre 2012 retraité ^(a)
Vie, Épargne, Retraite	2.793	2.635	2.603
Domages	2.105	1.895	1.877
Assurance Internationale	202	167	167
Gestion d'actifs	400	382	379
Banques	78	5	4
Holdings et autres ^(b)	(851)	(833)	(875)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	4.728	4.251	4.155

(a) Retraité : Suite à l'amendement apporté à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

(b) Inclut notamment les CDOs et entités immobilières.

Le résultat opérationnel consolidé s'élève à 4.728 millions d'euros, en hausse de 15 % par rapport à l'exercice 2012. À taux de change constant, le résultat opérationnel augmente de 18 % tiré par les progressions enregistrées au sein de l'ensemble des segments d'activité.

En Vie, Épargne, Retraite, le résultat opérationnel s'élève à 2.793 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel de la branche Vie, Épargne, Retraite est en progression de 323 millions d'euros (+ 12 %). À périmètre comparable, retraité principalement des alignements des dates de clôture des comptes de certaines entités sur celles du Groupe, le résultat opérationnel connaît une augmentation de 217 millions d'euros (+ 8 %) attribuable principalement aux États-Unis (+ 84 millions d'euros), au Japon (+ 62 millions d'euros), à l'Europe Centrale et de l'Est (+ 31 millions d'euros), à l'Allemagne (+ 18 millions d'euros), à la Belgique (+ 18 millions d'euros) et à la Région Méditerranée et Amérique latine (+ 12 millions d'euros), en partie compensés par la Suisse (- 32 millions d'euros). Cette évolution résulte principalement des éléments suivants :

- **la hausse de la marge financière** (+ 31 millions d'euros, soit + 1 %) attribuable principalement (i) au Japon (+ 149 millions d'euros), soutenu par l'augmentation des revenus financiers dopés par les dividendes exceptionnels versés par les fonds private equity et les fonds actions dans un contexte de forte hausse du marché actions japonais et (ii) à la Belgique (+ 33 millions d'euros), en partie compensés par (iii) la Région Méditerranée et Amérique latine (- 42 millions d'euros) principalement en raison d'AXA MPS qui enregistre une baisse du rendement moyen ainsi que du montant des actifs moyens sous gestion, conséquence d'un niveau plus élevé des rachats, (iv) l'Allemagne (- 41 millions d'euros) reflétant l'augmentation de la part allouée aux assurés, (v) la France (- 31 millions d'euros) principalement suite à la hausse de la provision non allouée pour participation aux bénéficiaires et (vi) les États-Unis (- 24 millions d'euros), où la diminution des revenus financiers liée à la baisse des rendements sur les actifs obligataires se trouve en partie compensée par la diminution des taux crédités ;
- **la hausse des chargements et autres produits** (+ 480 millions d'euros, soit + 7 %) :

- **les commissions de gestion sur produits en Unités de Compte** en progression de 244 millions d'euros, principalement (i) aux États-Unis (+ 205 millions d'euros), (ii) en France (+ 21 millions d'euros) et (iii) au Japon (+ 35 millions d'euros) du fait de l'augmentation des encours en Unités de Compte liée à la reprise des marchés actions,
- **les chargements sur primes et OPCVM** progressent de 201 millions d'euros, tirés principalement par (i) la Région Méditerranée et Amérique Latine (+ 78 millions d'euros) grâce à la vigueur des ventes de produits en Unités de Compte et à une hausse des rachats principalement chez AXA MPS, (ii) les États-Unis (+ 62 millions d'euros) en raison du changement d'hypothèses de mortalité sur les chargements non acquis (plus que compensé par l'amortissement des frais d'acquisitions reportés associés), (iii) Hong Kong (+ 37 millions d'euros) sous l'effet d'une hausse des chargements sur primes attribuable aux affaires nouvelles et à une croissance du portefeuille et (iv) le Japon (+ 33 millions d'euros) grâce à une hausse des chargements due à un meilleur mix produit et une meilleure rétention,
- **les autres produits** en hausse de 35 millions d'euros, tirés principalement par l'accroissement des commissions reçues sur les activités OPCVM aux États-Unis ;
- **l'amélioration de la marge technique nette** (+ 376 millions d'euros, soit + 106 %) résultant principalement (i) des États-Unis (+ 516 millions d'euros) sous l'effet de (a) la non récurrence du renforcement des provisions opéré en 2012 sur les contrats « GMxB » au titre de changements d'hypothèses liées aux comportements des assurés et (b) des résultats favorables de couverture des produits « GMxB » par rapport à l'année précédente, en partie compensés par (c) une évolution défavorable de l'expérience de mortalité et un changement des hypothèses de mortalité sur les produits d'assurance vie et (ii) de l'Allemagne (+ 36 millions d'euros) grâce principalement à une baisse des coûts de couverture sur les produits « GMxB » dans un contexte d'embellie sur les marchés financiers. Les effets de ces améliorations sont en partie compensés par (iii) la France (- 59 millions d'euros), notamment du fait d'une évolution moins favorable

des provisions pour sinistres sur exercices antérieurs des branches prévoyance et retraite collectives, (iv) le Japon (- 59 millions d'euros) reflétant un effet plus défavorable des changements de modèles et d'hypothèses en 2013 et (v) la Suisse (- 50 millions d'euros) suite à des détériorations de la mortalité et de la sinistralité en assurance invalidité ;

■ **les frais généraux** sont en hausse de - 465 millions d'euros (soit + 7 %) du fait de :

- l'augmentation des frais d'acquisition pour - 462 millions d'euros, qui est due principalement : (i) aux États-Unis (- 592 millions d'euros) suite à l'augmentation de l'amortissement des frais d'acquisition reportés (- 557 millions d'euros) liée à l'amélioration des marges sur contrats d'épargne-retraite en Unités de Compte (« GMxB ») ainsi qu'à une évolution défavorable des marges futures attendues sur les produits d'assurance vie du fait de la révision des hypothèses de mortalité, en partie compensée par (ii) l'Allemagne (+ 109 millions d'euros) en raison notamment de la baisse des amortissements liés aux frais d'acquisition reportés sous l'effet d'un ajustement des modèles, et d'une baisse des commissions induite par la baisse du chiffre d'affaires,
- les frais administratifs sont en hausse de 3 millions d'euros, les effets de l'inflation et de la croissance de l'activité se trouvant compensés par les efforts constants de maîtrise des coûts ;

■ **l'augmentation de la charge d'impôts et des intérêts minoritaires** (- 124 millions d'euros, soit + 16 %) due principalement à la hausse du résultat opérationnel avant impôts ainsi qu'à la diminution des éléments fiscaux favorables non récurrents (en diminution de 116 millions d'euros par rapport à 2012, principalement aux États-Unis, au Japon, au Royaume-Uni et à Hong Kong).

En Dommages, le résultat opérationnel s'élève à 2.105 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel augmente de 251 millions d'euros (+ 13 %) ce qui est principalement attribuable au Royaume-Uni et à l'Irlande (+ 54 millions d'euros), à la Région Méditerranée et Amérique latine (+ 51 millions d'euros), à la France (+ 45 millions d'euros), à l'Allemagne (+ 45 millions d'euros) et au segment d'activité Direct (+ 35 millions d'euros). Cette amélioration résulte principalement des évolutions suivantes :

■ **l'accroissement du résultat technique net** (+ 349 millions d'euros, soit + 54 %) pour les raisons suivantes :

- **le ratio de sinistralité sur exercice courant** s'améliore de 0,8 point grâce à des hausses tarifaires et à une baisse de la fréquence des sinistres, une évolution qui se trouve en partie compensée par une hausse du coût moyen des sinistres et des charges relatives aux catastrophes naturelles (+ 0,4 point à 0,8 %), qui se sont élevées à 244 millions d'euros en 2013 notamment suite aux inondations en Saxe et en Bavière (charge de 53 millions d'euros au niveau du Groupe) ainsi qu'à plusieurs averses de grêle et tempêtes au second semestre, en particulier Norbert (69 millions d'euros) et Andreas (29 millions d'euros) principalement en Allemagne,
- **une évolution favorable stable des provisions pour sinistres sur exercices antérieurs** de - 1,2 point,

- **une baisse du taux de chargement** qui s'améliore de 0,4 point à 26,5 %, reflétant (i) une réduction de 0,2 point du ratio d'acquisition sous l'effet de gains de productivité et d'une baisse du taux de commissionnement et (ii) une diminution de 0,2 point du ratio de frais administratifs bénéficiant de divers programmes de productivité net d'inflation,

- en conséquence, **le ratio combiné** s'améliore de 1,1 point à 96,6 % ;

■ **l'amélioration du résultat financier** (+ 55 millions d'euros, soit + 3 %) grâce à (i) l'Allemagne (+ 28 millions d'euros), conséquence de versements de dividendes exceptionnels sur les OPCVM obligataires, et (ii) la Région Méditerranée et Amérique latine (+ 26 millions d'euros) principalement suite à une augmentation des actifs sous gestion en Turquie ;

■ **la hausse de la charge d'impôts et des intérêts minoritaires** (- 139 millions d'euros, soit + 14 %) résultant de l'augmentation du résultat opérationnel avant impôts et d'une contribution plus importante des intérêts minoritaires.

En Assurance Internationale, le résultat opérationnel s'élève à 202 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel augmente de 36 millions d'euros (soit + 21 %), une progression essentiellement attribuable aux développements favorables sur les portefeuilles mis en *run-off*. Le résultat opérationnel d'AXA Corporate Solutions augmente de 5 millions d'euros (soit + 4 %), grâce notamment à l'amélioration du ratio combiné à 97,7 %.

En gestion d'actifs, le résultat opérationnel ressort à 400 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel augmente de 30 millions d'euros (+ 8 %). À périmètre comparable et après retraitement de la cession d'AXA Private Equity, le résultat opérationnel ressort en progression de 42 millions d'euros (+ 13 %), principalement chez AllianceBernstein (+ 31 millions d'euros) du fait de l'augmentation du chiffre d'affaires net des rémunérations variables et de la baisse des frais administratifs, partiellement compensées par la non-réurrence des éléments fiscaux favorables exceptionnels enregistrés en 2012.

Sur le segment bancaire, le résultat opérationnel s'établit à 78 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel augmente de 73 millions d'euros grâce notamment à (i) la Belgique (+ 50 millions d'euros) qui bénéficie d'une augmentation de la marge d'intérêt et à (ii) la France (+ 15 millions d'euros) en raison de la hausse du résultat net d'exploitation dans un contexte de baisse de la rémunération des dépôts et de diminution des frais administratifs.

Le résultat opérationnel des **holdings et autres sociétés du Groupe** s'élève à - 851 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel augmente de 26 millions d'euros, ce qui est attribuable notamment à (i) AXA UK Holdings (+ 15 millions d'euros) principalement sous l'effet d'une diminution des frais financiers liée au remboursement d'un prêt et d'un gain fiscal exceptionnel et (ii) AXA SA (+ 2 millions d'euros) grâce principalement à un gain lié au programme de couverture des « Performance Units » au niveau de la holding du Groupe et à l'augmentation des dividendes versés par les filiales non consolidées, en partie compensés par la nouvelle taxe de 3 % appliquée en France aux dividendes versés par la Société (- 46 millions d'euros).

RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

Les plus-values nettes consolidées revenant à l'actionnaire s'élevaient à 434 millions d'euros. À taux de change constant, les plus-values et moins-values nettes consolidées revenant à l'actionnaire sont en hausse de 136 millions d'euros, principalement en raison :

- d'une diminution de 12 millions d'euros **des plus-values réalisées** à 801 millions d'euros principalement sous l'effet d'une baisse des plus-values réalisées sur le portefeuille obligataire (- 66 millions d'euros) et sur le portefeuille actions (- 41 millions d'euros), en partie compensée par une augmentation des plus-values réalisées sur le portefeuille immobilier (+ 72 millions d'euros) et sur les autres classes d'actifs (+ 26 millions d'euros) ;
- d'une hausse de 21 millions d'euros **des dotations aux provisions pour dépréciation d'actifs** à - 301 millions d'euros, principalement sur le portefeuille immobilier (- 57 millions d'euros), en partie compensée par une embellie sur les marchés actions (+ 30 millions d'euros) ;
- d'une évolution moins défavorable de 169 millions d'euros, à - 66 millions d'euros, de la **valeur intrinsèque** des dérivés de couverture actions.

En conséquence, le **résultat courant** s'élève à 5.162 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant augmente de 875 millions d'euros (+ 20 %).

Le **résultat net** s'élève à 4.482 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net est en augmentation de 572 millions d'euros (+ 14 %) principalement en raison de :

- la hausse du résultat courant (+ 875 millions d'euros) ;
- un impact plus important des opérations exceptionnelles (en hausse de 129 millions d'euros) principalement sous l'effet de la plus-value réalisée sur la cession d'AXA Private Equity (+ 165 millions d'euros), en partie compensée par la perte réalisée sur la cession des activités d'assurance vie, épargne, retraite en Hongrie (- 50 millions d'euros) et par la perte réalisée sur la cession du portefeuille « MONY » (- 11 millions d'euros), en partie compensés par :
- une évolution défavorable de la juste valeur des actifs financiers et dérivés en 2013 après une évolution favorable en 2012 : la diminution de - 382 millions d'euros à - 317 millions d'euros peut être analysée de la manière suivante :
 - + 129 millions d'euros liés à la variation de la juste valeur des actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat,
 - - 306 millions d'euros liés à la variation de juste valeur des dérivés de couverture non éligibles à la comptabilité de couverture telle que définie par la norme IAS 39, principalement sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt,
 - - 140 millions d'euros liés aux variations de taux de change, principalement en raison de la dépréciation du dollar américain et du dollar australien, notamment suite à une évolution défavorable de la juste valeur des dérivés de couverture économique non éligibles à la comptabilité de couverture aux termes de la norme IAS 39.

Capitaux propres

Au 31 décembre 2013, les capitaux propres consolidés s'élevaient à 52,9 milliards d'euros. Les mouvements intervenus depuis le 31 décembre 2012 sont les suivants :

(En millions d'euros)	31 décembre 2012 publié	Retraitement IAS 19	31 décembre 2012 retraité	31 décembre 2013
Capitaux propres	53.664	(58)	53.606	52.923

	Capitaux propres
Au 31 décembre 2012	53.606
Capital social	67
Primes d'émission, de fusion et d'apport	375
Stock options	46
Titres d'autocontrôle	176
Dettes perpétuelles (y compris charges d'intérêts)	(32)
Réserves liées aux variations de juste valeur inscrites en capitaux propres	(2.371)
Écarts de conversion	(2.361)
Dividendes versés par la Société	(1.720)
Autres	(64)
Résultat net de l'exercice	4.482
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	718
Au 31 décembre 2013	52.923

Création de valeur pour l'actionnaire

BÉNÉFICE NET PAR ACTION (« BNPA »)

(En millions d'euros, sauf le nombre d'actions en millions)	31 décembre 2013		31 décembre 2012 publié		31 décembre 2012 retraité ^(a)		Var. 31 décembre 2013 versus 31 décembre 2012 retraité ^(a)	
	Sur une base non diluée	Sur une base totale diluée	Sur une base non diluée	Sur une base totale diluée	Sur une base non diluée	Sur une base totale diluée	Sur une base non diluée	Sur une base totale diluée
Nombre d'actions pondéré	2.383,9	2.397,2	2.342,5	2.348,9	2.342,5	2.348,9		
Résultat net part du Groupe par action	1,76	1,75	1,65	1,64	1,61	1,60	10 %	9 %
Résultat courant par action	2,05	2,03	1,82	1,81	1,78	1,77	15 %	15 %
Résultat opérationnel par action	1,86	1,85	1,69	1,69	1,65	1,64	13 %	13 %

(a) Retraité : Suite à l'amendement apporté à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

RENTABILITÉ DES FONDS PROPRES (« ROE »)

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012 publié	31 décembre 2012 retraité ^(a)	Variation
ROE	8,9 %	8,7 %	8,5 %	0,3 pts
Résultat net	4.482	4.152	4.057	
Capitaux propres moyens sur la période	50.601	47.592	47.591	
ROE « courant »	14,8 %	13,3 %	13,0 %	1,8 pts
Résultat courant ^(b)	4.878	4.257	4.161	
Capitaux propres moyens sur la période ^(c)	32.997	31.975	31.975	
ROE « opérationnel »	13,5 %	12,4 %	12,1 %	1,4 pts
Résultat opérationnel ^(b)	4.444	3.960	3.864	
Capitaux propres moyens sur la période ^(c)	32.997	31.975	31.975	

(a) Retraité : Suite à l'amendement apporté à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

(b) Incluant un ajustement pour refléter les charges d'intérêts liées aux dettes à durée indéterminée (enregistrées en capitaux propres).

(c) Excluant la variation de juste valeur sur actifs investis et produits dérivés (incluse dans les capitaux propres consolidés), et excluant les dettes à durée indéterminée (enregistrées en capitaux propres).

/ Vie, Épargne, Retraite

Les tableaux suivants analysent le chiffre d'affaires consolidé, le résultat opérationnel, le résultat courant et le résultat net part du Groupe des activités Vie, Épargne, Retraite pour les périodes indiquées.

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012 publié	31 décembre 2012 retraité ^(a)
CHIFFRE D'AFFAIRES ^(b)	55.433	55.084	55.084
APE (part du Groupe)	6 335	6 170	6 170
Marge financière	2.710	2.697	2.697
Chargements et autres produits	7.706	7.323	7.327
Marge technique nette	726	357	357
Frais généraux	(7.274)	(6.857)	(6.910)
Amortissement des valeurs de portefeuille	(167)	(179)	(179)
Autres	85	86	86
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT IMPÔT	3.787	3.427	3.377
Charge d'impôt	(905)	(713)	(696)
Intérêts minoritaires	(89)	(78)	(78)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL PART DU GROUPE	2.793	2.635	2.603
Part des plus ou moins values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	332	214	214
RÉSULTAT COURANT PART DU GROUPE	3.125	2.849	2.817
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés.	(270)	152	152
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(70)	(54)	(54)
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(65)	(34)	(34)
Coûts d'intégration et de restructuration	(107)	(40)	(40)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2.614	2.873	2.841

(a) Retraité : suite à l'amendement apporté à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

(b) Brut des éliminations internes.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
France	14.131	13.751
États-Unis	11.304	11.229
Royaume-Uni	569	648
Japon	5.579	6.725
Allemagne	6.542	6.655
Suisse	7.067	6.551
Belgique	2.012	2.088
Europe centrale et de l'Est ^(a)	389	472
Région Méditerranée et Amérique Latine ^(b)	5.581	4.836
Hong Kong	1.849	1.723
Asie du Sud-Est ^(c)	268	295
Autres ^(d)	141	112
TOTAL	55.433	55.084
Éliminations internes	(103)	(68)
Contributions au chiffre d'affaires consolidé	55.331	55.016
dont marchés à forte croissance	2.884	2.887
dont marchés matures	52.447	52.129

(a) Inclut Pologne, Hongrie, République Tchèque et Slovaquie.

(b) La Région Méditerranée et Amérique Latine inclut l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, la Turquie, le Maroc et le Mexique.

(c) Le chiffre d'affaires de l'Asie du Sud-Est inclut celui de Singapour et des entités en Indonésie hors bancassurance.

(d) Autres incluent Luxembourg, AXA Life Invest Services, Architas et Family Protect.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012 publié	31 décembre 2012 retraité ^(a)
France	708	706	707
États-Unis	559	522	492
Royaume-Uni	(12)	(17)	(17)
Japon	447	374	374
Allemagne	138	120	120
Suisse	277	317	314
Belgique	167	150	150
Europe centrale et de l'Est ^(b)	32	1	1
Région Méditerranée et Amérique Latine ^(c)	174	162	162
Hong Kong	251	252	252
Asie du Sud-Est, Inde et Chine ^(d)	92	86	86
Autres pays ^(e)	(41)	(38)	(38)
Résultat opérationnel	2.793	2.635	2.603
dont marchés à forte croissance	394	352	352
dont marchés matures	2.399	2.283	2.251

(a) Retraité : suite à l'amendement apporté à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

(b) Inclut Pologne, Hongrie, République Tchèque et Slovaquie.

(c) La Région Méditerranée et Amérique Latine inclut l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, la Turquie, le Maroc et le Mexique.

(d) Le résultat de l'Asie du Sud-Est inclut l'Indonésie, la Thaïlande, les Philippines, la Chine, l'Inde et Singapour.

(e) Autres pays incluent Luxembourg, AXA Life Invest Services, Architas et Family Protect.

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE – FRANCE

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012 publié	31 décembre 2012 retraité ^(a)
Chiffre d'affaires	14.131	13.751	13.751
APE (part du Groupe)	1.431	1.378	1.378
Marge financière	1.179	1.210	1.210
Chargements et autres produits	1.583	1.559	1.559
Marge technique nette	455	514	514
Frais généraux	(2.285)	(2.298)	(2.297)
Amortissement des valeurs de portefeuille	-	-	-
Autres	11	7	7
Résultat opérationnel avant impôt	943	992	993
Charge d'impôt	(232)	(284)	(284)
Intérêts minoritaires	(2)	(2)	(2)
Résultat opérationnel part du Groupe	708	706	707
Part des plus ou moins values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	295	124	124
Résultat courant part du Groupe	1.003	830	830
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	47	185	185
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(9)	-	-
Coûts d'intégration et de restructuration	-	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1.042	1.014	1.015

(a) Retraité : suite à l'amendement apporté à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

Le chiffre d'affaires augmente de 380 millions d'euros (+ 3 %) à 14.131 millions d'euros ⁽¹⁾ :

- le chiffre d'affaires des produits en *Unités de Compte* (16 % du chiffre d'affaires) progresse de 499 millions d'euros (+ 29 %) principalement en raison des efforts commerciaux portés sur ce segment d'activité. La part des Unités de Compte dans le chiffre d'affaires d'épargne individuelle augmente de 4 points à 28 % (contre 15 % en moyenne pour le marché ⁽²⁾) ;
- le chiffre d'affaires des *produits d'épargne adossés à l'actif général* (39 % du chiffre d'affaires) baisse de 479 millions d'euros (- 8 %) en épargne individuelle (- 5 %) et en retraite collective (- 22 %), résultat de la concentration des efforts commerciaux sur les produits en Unités de Compte ;
- le chiffre d'affaires des produits de *prévoyance et santé adossés à l'actif général* (46 % du chiffre d'affaires) augmente de 357 millions d'euros (+ 6 %), soutenu principalement par une progression de 353 millions d'euros en prévoyance collective, due à des hausses tarifaires mais aussi à un accroissement des volumes, et par une augmentation de 35 millions d'euros en prévoyance individuelle, reflétant une évolution positive du portefeuille.

Les nouvelles affaires en base APE progressent de 53 millions d'euros (+ 4 %) à 1.431 millions d'euros :

- les ventes des produits en *Unités de Compte* (19 % de l'APE) progressent de 66 millions d'euros (+ 32 %) reflétant principalement les efforts commerciaux en faveur des Unités de Compte ;
- les ventes de produits *d'épargne adossés à l'actif général* (37 % de l'APE) diminuent de 45 millions d'euros (- 8 %) en épargne individuelle (- 7 %) comme en retraite collective (- 14 %), résultat de la concentration des efforts commerciaux sur les produits en Unités de Compte ;
- les ventes de produits *de prévoyance et santé adossés à l'actif général* (45 % de l'APE) augmentent de 33 millions d'euros (+ 5 %) en raison d'une progression de 40 millions d'euros en prévoyance et santé individuelles suite au succès des nouveaux produits santé (« Modulango ») et prévoyance (assurance dépendance et obsèques). En prévoyance et santé collectives, les affaires nouvelles diminuent de 7 millions d'euros suite au ralentissement du marché français tandis que les activités à l'international (plans d'épargne salarié et assurance emprunteur) augmentent fortement.

(1) 14.115 millions d'euros après éliminations internes.

(2) Source FFSA décembre 2013.

La marge financière diminue de 31 millions d'euros (- 3 %) à 1.179 millions d'euros en raison notamment de l'augmentation de la provision non allouée pour participation aux bénéficiaires. La baisse des revenus financiers, principalement sous l'effet de rendements moins élevés sur le portefeuille obligataire, a été compensée par une diminution des montants alloués aux assurés.

Les chargements et autres produits augmentent de 24 millions d'euros (+ 2 %) à 1.583 millions d'euros en raison d'une hausse des chargements sur les produits en Unités de Compte, en ligne avec la croissance des encours, et de la hausse des chargements sur primes sur les produits de prévoyance, en ligne avec l'augmentation du chiffre d'affaires, partiellement compensées par la non-réurrence d'un ajustement positif (69 millions d'euros) de provision pour chargements non acquis en 2012 (entièrement compensé par les frais d'acquisition reportés).

La marge technique nette recule de 59 millions d'euros (- 11 %) à 455 millions d'euros principalement sous l'effet d'une évolution moins favorable des provisions pour sinistres sur exercices antérieurs en prévoyance et retraite collectives.

Les frais généraux diminuent de 12 millions d'euros (- 1 %) à - 2.285 millions d'euros :

- les frais d'acquisition diminuent de + 36 millions d'euros (- 2 %) à - 1.436 millions d'euros, principalement sous l'effet de la non-réurrence d'un ajustement négatif exceptionnel des frais d'acquisition reportés de - 69 millions d'euros en 2012 (entièrement compensé dans les provisions pour chargements non acquis), d'une augmentation de l'amortissement des frais d'acquisition reportés et de la hausse des commissions en ligne avec la croissance de l'activité, partiellement compensées par une baisse des frais généraux d'acquisition (+ 25 millions d'euros) ;

- les frais administratifs augmentent de - 24 millions d'euros (+ 3 %) à - 849 millions d'euros sous l'effet d'une évolution moins favorable des contributions fiscales (principalement la « Couverture Maladie Universelle ») par rapport à l'exercice précédent et d'une hausse des commissions, en ligne avec la croissance de l'activité, partiellement compensées par la poursuite des efforts de maîtrise des coûts.

En conséquence, le **ratio d'exploitation opérationnel** augmente de 1,1 point, à 71,0 %.

La charge d'impôts diminue de + 52 millions d'euros (- 18 %) à - 232 millions d'euros principalement sous l'effet de la baisse du résultat opérationnel avant impôts conjuguée à un accroissement des revenus non taxable et à un mix plus favorable du taux d'imposition sur les sociétés.

Le **résultat opérationnel** augmente de 1 million d'euros à 708 millions d'euros.

Le **résultat courant** augmente de 173 millions d'euros (+ 21 %) à 1.003 millions d'euros principalement en raison d'une hausse des plus-values réalisées (+ 191 millions d'euros) notamment sur les actions et les actifs immobiliers, dont une plus-value de 195 millions d'euros sur la cession de 3,9 % du capital de BNP Paribas, partiellement compensée par une hausse des dotations aux provisions pour dépréciation d'actifs (- 12 millions d'euros).

Le **résultat net** augmente de 27 millions d'euros (+ 3 %) à 1.042 millions d'euros grâce à la hausse du résultat courant (+ 173 millions d'euros), en partie compensée par une évolution moins favorable de la juste valeur des OPCVM (- 52 millions d'euros) et des dérivés de couverture économique non éligibles à la comptabilité de couverture (- 90 millions d'euros), principalement en raison de la hausse des taux d'intérêt.

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE – ÉTATS-UNIS

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012 publié	31 décembre 2012 retraité ^(a)
Chiffre d'affaires	11.304	11.229	11.229
APE (part du Groupe)	1.322	1.244	1.244
Marge financière	502	541	541
Chargements et autres produits	2.211	1.993	1.993
Marge technique nette	(113)	(632)	(632)
Frais généraux	(1.833)	(1.251)	(1.296)
Amortissement des valeurs de portefeuille	(20)	(3)	(3)
Autres	-	-	-
Résultat opérationnel avant impôt	746	647	602
Charge d'impôt	(187)	(126)	(110)
Intérêts minoritaires	-	-	-
Résultat opérationnel part du Groupe	559	522	492
Part des plus ou moins values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	(47)	(37)	(37)
Résultat courant part du Groupe	511	484	455
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	(301)	(103)	(103)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(11)	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(1)	(1)	(1)
Coûts d'intégration et de restructuration	(65)	(20)	(20)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	133	360	331
Taux de change moyen : 1,00 € = \$	1,327	1,288	1,288

(a) Retraité : suite à l'amendement apporté à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

Le chiffre d'affaires augmente de 75 millions d'euros (+ 1 %) à 11.304 millions d'euros ⁽¹⁾. À données comparables, le chiffre d'affaires augmente de 415 millions d'euros (+ 4 %) :

- les produits d'épargne en Unités de Compte « Variable Annuity » (64 % du chiffre d'affaires) progressent de 10 %, reflétant le dynamisme des ventes de produits d'investissement « non GMxB », de produits « GMxB » à taux variable et de produits d'épargne-retraite aux entreprises ;
- les produits d'assurance vie (23 % du chiffre d'affaires) baissent de 5 % principalement sous l'effet d'un repli des ventes nouvelles de produits de prévoyance et d'une baisse des primes de renouvellement des produits en Unités de Compte et des produits adossés à l'actif général ;
- les commissions perçues en gestion d'actif (7 % du chiffre d'affaires) augmentent de 6 %, à la faveur de l'amélioration des conditions de marché ;
- le chiffre d'affaires des OPCVM (2 % du chiffre d'affaires) augmente de 23 %, reflétant une hausse des chargements au titre de l'activité de conseil et une progression des volumes de vente.

Les affaires nouvelles en base APE augmentent de 78 millions d'euros (+ 6 %) à 1.322 millions d'euros. À données comparables, les affaires nouvelles en base APE progressent de 118 millions d'euros (+ 9 %) :

- les produits d'épargne en Unités de Compte (« Variable Annuity ») augmentent de 18 % à 728 millions d'euros. Cette progression est due à la croissance des ventes de produits d'investissement « non GMxB » (+ 81 % par rapport à 2012) partiellement compensée par la baisse des ventes de produits « GMxB » à taux fixe, en ligne avec la stratégie. Les produits d'investissement « non GMxB » et les produits « GMxB » à taux variable, lancés depuis 2010, ont apporté une contribution combinée de 63 % aux affaires nouvelles en base APE des produits en Unités de Compte (« Variable Annuity ») au cours de l'exercice 2013 ;
- les produits d'assurance vie diminuent de 24 % à 180 millions d'euros sous l'effet d'un repli des ventes de contrats de prévoyance adossés à l'actif général, en baisse de 33 % par rapport à l'exercice précédent, en particulier de produits « Indexed Universal Life », suite à l'intensification de la concurrence et à la priorité accordée au maintien des marges par rapport à l'accroissement des volumes ;

(1) 11.303 millions d'euros après éliminations internes.

■ les OPCVM progressent de 16 % à 413 millions d'euros, bénéficiant de la hausse des ventes de contrats de prestations de conseil.

La marge financière diminue de 39 millions d'euros (- 7 %) à 502 millions d'euros. À taux de change constant, la marge financière recule de 24 millions d'euros (- 4 %) principalement en raison de la baisse des rendements sur le portefeuille obligataire, en partie compensée par la baisse des taux crédités aux assurés.

Les chargements et autres produits augmentent de 218 millions d'euros (+ 11 %) à 2.211 millions d'euros. À taux de change constant, les chargements et autres produits progressent de 284 millions d'euros (+ 14 %) principalement en raison d'une hausse des chargements sur les produits en Unités de Compte suite à la progression des encours moyens, d'une augmentation des chargements sur OPCVM et d'une mise à jour des hypothèses relatives aux provisions pour chargements non acquis.

La marge technique nette progresse de 519 millions d'euros à - 113 millions d'euros. À taux de change constant, la marge technique nette augmente de 516 millions d'euros principalement en raison de la non-récurrence du renforcement, intervenu en 2012, des provisions sur les contrats « GMxB » au titre de changements d'hypothèses liées aux comportements des assurés ainsi que d'une évolution favorable des résultats de couverture concernant les contrats « GMxB » par rapport à l'exercice précédent, en partie compensés par une évolution défavorable de l'expérience de mortalité ainsi que par des changements d'hypothèses relatives à la mortalité en Vie.

Les frais généraux augmentent de 537 millions d'euros (+ 41 %) à - 1.833 millions d'euros. À taux de change constant, les frais généraux sont en hausse de 592 millions d'euros :

■ les frais généraux hors amortissements des frais d'acquisition reportés augmentent de 35 millions d'euros à 1.236 millions d'euros sous l'effet d'une hausse des commissions suite à la progression des encours et à l'augmentation des ventes d'OPCVM en partie compensée par la poursuite des actions engagées pour accroître la productivité (réduction des ETP, modifications du programme de rémunération variable et économies réalisées suite au relogement du personnel) ;

■ les amortissements des frais d'acquisition reportés augmentent de 557 millions d'euros à 597 millions d'euros, principalement en raison de la hausse des marges sur les contrats « GMxB » ainsi que de l'évolution défavorable des marges futures attendues sur les contrats d'assurance vie suite à la mise à jour des hypothèses de mortalité.

L'amortissement des valeurs de portefeuille augmente de 17 millions d'euros à - 20 millions d'euros. À taux de change constant, l'amortissement des valeurs de portefeuille croît de 18 millions d'euros.

En conséquence, le **ratio d'exploitation opérationnel** augmente de 3,0 points à 71,3 %.

La charge d'impôts augmente de 77 millions d'euros (+ 71 %) à - 187 millions d'euros. À taux de change constant, la charge d'impôts progresse de 83 millions d'euros (+ 76 %), reflétant la hausse du résultat opérationnel avant impôts ainsi que la non-récurrence d'éléments fiscaux favorables en 2012.

Le résultat opérationnel progresse de 67 millions d'euros (+ 14 %) à 559 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel est en hausse de 84 millions d'euros (+ 17 %).

Le résultat courant ressort en hausse de 56 millions d'euros (+ 12 %) à 511 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant augmente de 72 millions d'euros (+ 16 %) principalement en raison de la hausse du résultat opérationnel.

Le résultat net diminue de 198 millions d'euros (- 60 %) à 133 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net décroît de 194 millions d'euros (- 59 %). Cette évolution est principalement imputable à (i) une évolution défavorable de la juste valeur des dérivés de couverture économique non éligibles à la comptabilité de couverture selon la norme IAS 39, qui s'explique notamment par une hausse des taux d'intérêt, (ii) une perte de 11 millions d'euros liée à la transaction du portefeuille « MONY » et à (iii) une hausse des coûts de restructuration de 65 millions d'euros, due à la charge des provisions pour locaux vacants permettant de faire des économies suite au déménagement du personnel, en partie compensées par (iv) une hausse du résultat courant.

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE – ROYAUME-UNI

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Chiffre d'affaires	569	648
APE (part du Groupe)	647	535
Marge financière	4	3
Chargements et autres produits	296	334
Marge technique nette	2	4
Frais généraux	(326)	(411)
Amortissement des valeurs de portefeuille	-	-
Autres	-	-
Résultat opérationnel avant impôt	(24)	(71)
Charge d'impôt	13	54
Intérêts minoritaires	-	-
Résultat opérationnel part du Groupe	(12)	(17)
Part des plus ou moins values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	-	-
Résultat courant part du Groupe	(11)	(17)
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	(2)	2
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	(2)
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	(4)
Coûts d'intégration et de restructuration	(25)	(11)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(38)	(33)
Taux de change moyen : 1,00 € = £	0,846	0,814

Dans un souci de cohérence, les données de 2013 ont été comparées à un périmètre équivalent à celui de 2012, c'est-à-dire hors Bluefin Corporate Consulting, cédé en avril 2012. Ceci définit le périmètre comparable dont il est question ci-après.

Le chiffre d'affaires diminue de 79 millions d'euros (- 12 %) à 569 millions d'euros ⁽¹⁾. À taux de change et à périmètre comparables, le chiffre d'affaires baisse de 32 millions d'euros (- 5 %). Les primes récurrentes au titre des contrats d'investissement enregistrent une forte progression, en hausse de 14 millions d'euros (+ 11 %) avec une croissance des encours de 18 %. Cependant, cette progression est largement compensée par l'impact exceptionnel lié à la sortie de la bancassurance et à l'introduction en 2013 de la procédure RDR (*Retail Distribution Review* ou Examen de la distribution à la clientèle de particuliers) qui interdit les commissions initiales, entraînant une chute des primes au titre des affaires nouvelles, compensée par la baisse correspondante des commissions et des frais généraux.

Les affaires nouvelles en base APE augmentent de 111 millions d'euros (+ 21 %) à 647 millions d'euros. À taux de change et à périmètre comparables, les affaires nouvelles en base APE progressent de 137 millions d'euros (+ 26 %) par rapport à l'année précédente. Les affaires nouvelles au travers de la plate-forme Elevate restent très soutenues avec une hausse des ventes de 92 millions d'euros (+ 59 %) provenant des conseillers financiers indépendants ; la plate-forme a en effet enregistré une croissance plus rapide que le marché et

continue de s'imposer comme l'un des leaders du marché des plates-formes au Royaume-Uni. L'autre activité en nette croissance est celle de la retraite collective avec la conclusion de deux nouveaux contrats significatifs en 2013.

La marge financière augmente de 1 million d'euros (+ 41 %) à 4 millions d'euros. À taux de change et à périmètre comparables, la marge financière augmente de 1 million d'euros.

Les chargements et autres produits diminuent de 38 millions d'euros (- 11 %) à 296 millions d'euros. À taux de change et à périmètre comparables, les chargements et autres produits sont en baisse de 2 millions d'euros. La réduction des recettes initiales suite à la fermeture du réseau de bancassurance et à l'impact lié à la procédure RDR est en partie compensée par la croissance de l'activité Elevate.

La marge technique nette baisse de 1 million d'euros (- 34 %) à 2 millions d'euros. À taux de change et à périmètre comparables, la marge technique nette diminue de 1 million d'euros.

Les frais généraux diminuent de 85 millions d'euros (- 21 %) à - 326 millions d'euros. À taux de change et à périmètre comparables, les frais généraux baissent de 45 millions d'euros, principalement en raison d'économies pour un montant de 44 millions d'euros. De plus, la réduction des coûts qui a fait suite à la fermeture du réseau de bancassurance a été en partie compensée par un accroissement des frais généraux dû à l'inflation et à la croissance de l'activité.

(1) 568 millions d'euros après éliminations internes.

En conséquence, le **ratio d'exploitation opérationnel** s'améliore nettement de 12,8 points à 108,1 %. À taux de change et à périmètre comparables, le ratio d'exploitation opérationnel diminue de 13,7 points.

Le crédit d'impôts diminue de 41 millions d'euros (- 76 %) à 13 millions d'euros. À taux de change et à périmètre comparables, le crédit d'impôts est en baisse de 40 millions d'euros (- 75 %) sous l'effet de la diminution des crédits d'impôts exceptionnels (- 28 millions d'euros) et de la baisse du résultat opérationnel avant impôts.

Le résultat opérationnel augmente de 6 millions d'euros à - 12 millions d'euros. À taux de change et à périmètre comparables, le résultat opérationnel est en hausse de 5 millions d'euros.

Le résultat courant augmente de 6 millions d'euros à - 11 millions d'euros. À taux de change et à périmètre comparables, le résultat courant est en progression de 5 millions d'euros principalement en raison de l'évolution du résultat opérationnel.

Le résultat net diminue de 5 millions d'euros à - 38 millions d'euros. À taux de change et à périmètre comparables, le résultat net diminue de 7 millions d'euros suite à une augmentation des coûts de restructuration, en partie compensée par l'évolution du résultat courant.

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE – JAPON

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Chiffre d'affaires	5.579	6.725
APE (part du Groupe)	504	598
Marge financière	153	-
Chargements et autres produits	1.696	1.606
Marge technique nette	(92)	(31)
Frais généraux	(998)	(994)
Amortissement des valeurs de portefeuille	(82)	(89)
Autres	-	-
Résultat opérationnel avant impôt	677	492
Charge d'impôt	(226)	(115)
Intérêts minoritaires	(4)	(4)
Résultat opérationnel part du Groupe	447	374
Part des plus ou moins values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	-	13
Résultat courant part du Groupe	447	387
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	(9)	28
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	-
Coûts d'intégration et de restructuration	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	438	414
Taux de change moyen : 1,00 € = Yen	124,765	102,347

A compter de l'exercice 2013, AXA Life Japan a aligné la date de clôture de ses comptes annuels sur celle du Groupe, soit le 31 décembre, fin de l'année civile. Aussi sa contribution au résultat consolidé d'AXA au titre des comptes annuels 2013 couvre exceptionnellement une période de quinze mois.

Dans un souci de cohérence, les données relatives à une période de douze mois de l'année 2013, corrigées des fluctuations de change, ont été comparées à celles de 2012. Ceci définit le périmètre comparable dont il est question ci-après.

Le chiffre d'affaires diminue de 1.145 millions d'euros (- 17 %) à 5.579 millions d'euros ⁽¹⁾. À données comparables, le chiffre d'affaires baisse de 1.195 millions d'euros (- 18 %) :

- les produits de *prévoyance* (44 % du chiffre d'affaires) diminuent de 72 millions d'euros (- 3 %) principalement sous l'effet d'une baisse des affaires nouvelles des produits vie entière (- 41 millions d'euros) qui n'ont pas fait l'objet d'une promotion active et d'un repli du portefeuille en *run-off* de produits « Increasing Term » (- 71 millions d'euros), en partie compensés par la croissance régulière de l'encours des produits « Term » et « Term Rider » (+ 72 millions d'euros) ;

(1) 5.579 millions d'euros après éliminations internes.

- les produits de *santé* (36 % du chiffre d'affaires) restent stables à 1.992 millions d'euros, portés par le dynamisme des affaires nouvelles des produits d'assurance invalidité et médicale Vie Entière, en grande partie compensé par la baisse du chiffre d'affaires sur les produits « Medical Term » et sur le portefeuille d'encours de contrats d'assurance cancer qui diminue ;
- les produits d'*épargne-retraite* (21 % du chiffre d'affaires) diminuent de 1.126 millions d'euros (- 50 %) principalement sous l'effet de la baisse des ventes (- 1.039 millions d'euros) de contrats en Unités de Compte (« *Variable Annuity* ») suite à une refonte du produit et à un moindre intérêt manifesté par la clientèle dans un contexte de hausse des marchés actions.

Les affaires nouvelles en base APE diminuent de 94 millions d'euros (- 16 %) à 504 millions d'euros. À données comparables, les affaires nouvelles en base APE reculent de 102 millions d'euros (- 17 %) :

- en *prévoyance* (47 % des APE), les APE diminuent de 32 millions d'euros (- 12 %) en raison de la baisse des ventes de produits « Long Term Life » (- 33 millions d'euros), conséquence de la mise en place d'une nouvelle tarification suite à un changement de réglementation ;
- en *santé* (43 % des APE), les APE progressent de 33 millions d'euros (+ 18 %) sous l'effet du lancement réussi du produit d'assurance invalidité (+ 34 millions d'euros) ;
- en *épargne-retraite* (10 % des APE), les APE baissent de 103 millions d'euros (- 66 %) en raison de la diminution des ventes de produits en Unités de Compte (« *Variable Annuity* ») dans la bancassurance, suite à une refonte du produit et à un moindre intérêt porté par la clientèle.

La marge financière s'inscrit à 153 millions d'euros. À données comparables, la marge financière augmente de 149 millions d'euros principalement sous l'effet de la hausse des revenus financiers, dynamisés par les dividendes exceptionnels versés par les fonds actions cotées et non cotées dans un contexte de marché boursier japonais en hausse.

Les chargements et autres produits augmentent de 90 millions d'euros (+ 6 %) à 1.696 millions d'euros. À données comparables, les chargements et autres produits augmentent de 48 millions d'euros (+ 3 %) principalement en raison de la hausse des commissions de gestion sur les produits en Unités de Compte suite à l'accroissement des encours de contrats en Unités de Compte (« *Variable Annuity* ») ainsi qu'à une augmentation des chargements due à un meilleur mix produits et à une meilleure rétention.

La marge technique nette diminue de 61 millions d'euros à - 92 millions d'euros. À données comparables, la marge technique nette est en baisse de 59 millions d'euros principalement en raison de changements d'hypothèses et de modélisation plus défavorables en 2013, en particulier un changement des hypothèses relatives à la longévité.

Les frais généraux augmentent de 4 millions d'euros (+ 0 %) à - 998 millions d'euros. À données comparables, les frais généraux diminuent de 21 millions d'euros (- 2 %) principalement sous l'effet de la baisse des affaires nouvelles et de la politique de maîtrise des coûts.

L'amortissement des valeurs de portefeuille diminue de 6 millions d'euros (- 7 %) à - 82 millions d'euros. À données comparables, l'amortissement des valeurs de portefeuille est en baisse de 8 millions d'euros (- 9 %) dû à divers changements d'hypothèses.

En conséquence, le **ratio d'exploitation opérationnel** s'améliore de 7,3 points à 61,5 %.

La charge d'impôts augmente de 111 millions d'euros à - 226 millions d'euros. À données comparables, la charge d'impôts augmente de 106 millions d'euros en raison de la diminution d'éléments fiscaux favorables non récurrents (- 58 millions d'euros), dont l'impact lié au changement du taux d'imposition des entreprises, ainsi qu'en raison de la hausse du résultat opérationnel avant impôts (- 47 millions d'euros).

Le résultat opérationnel progresse de 73 millions d'euros (+ 20 %) à 447 millions d'euros ou de 62 millions d'euros (+ 17 %) à données comparables.

Le résultat courant augmente de 60 millions d'euros (+ 15 %) à 447 millions d'euros ou de 49 millions d'euros (+ 13 %) à données comparables, suite à la hausse du résultat opérationnel et à une baisse des plus-values réalisées.

Le résultat net augmente de 23 millions d'euros à 438 millions d'euros. À données comparables, le résultat net progresse de 13 millions d'euros grâce à l'augmentation du résultat courant (+ 49 millions d'euros) et à une évolution plus favorable de la juste valeur des fonds investis en actions japonaises cotées et non cotées (+ 12 millions d'euros), en partie compensées par une évolution moins favorable de la juste valeur des dérivés de crédit (- 33 millions d'euros) et par l'impact négatif de la dépréciation du yen (- 6 millions d'euros).

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE – ALLEMAGNE

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Chiffre d'affaires	6.542	6.655
APE (part du Groupe)	385	454
Marge financière	69	111
Chargements et autres produits	270	340
Marge technique nette	41	6
Frais généraux	(158)	(267)
Amortissement des valeurs de portefeuille	(33)	(23)
Autres	-	-
Résultat opérationnel avant impôt	190	167
Charge d'impôt	(51)	(46)
Intérêts minoritaires	-	-
Résultat opérationnel part du Groupe	138	120
Part des plus ou moins values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	4	5
Résultat courant part du Groupe	142	125
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	11	(5)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	-
Coûts d'intégration et de restructuration	(2)	(1)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	152	119

Le chiffre d'affaires diminue de 113 millions d'euros (- 2 %) à 6.542 millions d'euros ⁽¹⁾ :

- les produits *Vie* (60 % du chiffre d'affaires) diminuent de 206 millions d'euros (- 5 %) à 3.919 millions d'euros en ligne avec la stratégie de réduction des ventes de produits à prime unique adossés à l'actif général ;
- les produits *Santé* (40 % du chiffre d'affaires) augmentent de 93 millions d'euros (+ 4 %) à 2.623 millions d'euros suite à des ajustements de primes en ligne avec l'inflation des frais médicaux.

Les affaires nouvelles en base APE diminuent de 69 millions d'euros (- 15 %) à 385 millions d'euros :

- en assurance vie (64 % des APE), les affaires nouvelles diminuent de 55 millions d'euros (- 18 %) à 248 millions d'euros en ligne avec la stratégie visant à réduire les ventes de produits à prime unique adossés à l'actif général mais aussi en raison de l'arrêt progressif de la production de contrats d'épargne en Unités de Compte « Twinstar » ;
- en santé (36 % des APE), les affaires nouvelles diminuent de 14 millions d'euros (- 9 %) à 138 millions d'euros en raison de la non-récurrence de ventes soutenues sur l'exercice précédent liées à l'anticipation par les courtiers d'un changement de la réglementation plafonnant les commissions à compter d'avril 2012.

La marge financière diminue de 41 millions d'euros (- 37 %) à 69 millions d'euros principalement sous l'effet de la hausse de la part allouée aux assurés.

Les chargements et autres produits diminuent de 70 millions d'euros (- 21 %) à 270 millions d'euros principalement en raison de la baisse des chargements suite à la diminution des affaires nouvelles.

La marge technique nette progresse de 36 millions d'euros à 41 millions d'euros notamment grâce à la baisse des coûts de couverture sur les produits « GMxB » dans un contexte d'amélioration des conditions sur les marchés financiers.

Les frais généraux diminuent de + 109 millions d'euros à - 158 millions d'euros notamment en raison de la baisse de l'amortissement des frais d'acquisition reportés sous l'effet d'ajustements de modèles, mais aussi en raison de la baisse des commissions suite à la diminution des volumes.

L'amortissement des valeurs de portefeuille augmente de 10 millions d'euros à - 33 millions d'euros suite à la prise en compte d'hypothèses de taux d'intérêt moins élevés.

En conséquence, le ratio d'exploitation opérationnel diminue de - 13,3 points à 50,2 points.

La charge d'impôts augmente de 5 millions d'euros (+ 11 %) à - 51 millions d'euros principalement sous l'effet de la hausse du résultat opérationnel avant impôts.

(1) 6.520 millions d'euros après éliminations internes.

Le résultat opérationnel progresse de 18 millions d'euros (+ 15 %) à 138 millions d'euros.

Le résultat courant augmente de 16 millions d'euros (+ 13 %) à 142 millions d'euros principalement sous l'effet de la hausse du résultat opérationnel.

Le résultat net augmente de 33 millions d'euros (+ 27 %) à 152 millions d'euros suite à l'augmentation du résultat courant et à une variation favorable de la juste valeur des dérivés de couverture économique non éligibles à la comptabilité de couverture.

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE – SUISSE

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012 publié	31 décembre 2012 retraité ^(a)
Chiffre d'affaires	7.067	6.551	6.551
APE (part du Groupe)	430	374	374
Marge financière	193	193	193
Chargements et autres produits	288	278	283
Marge technique nette	143	196	195
Frais généraux	(264)	(248)	(257)
Amortissement des valeurs de portefeuille	(7)	(18)	(18)
Autres	-	-	-
Résultat opérationnel avant impôt	353	401	396
Charge d'impôt	(76)	(84)	(83)
Intérêts minoritaires	-	-	-
Résultat opérationnel part du Groupe	277	317	314
Part des plus ou moins values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	41	23	23
Résultat courant part du Groupe	318	340	336
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	(21)	(4)	(4)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(7)	(7)	(7)
Coûts d'intégration et de restructuration	-	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	290	329	326
Taux de change moyen : 1,00 € = Swiss Franc	1,229	1,207	1,207

(a) Retraité : suite à l'amendement apporté à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

Le chiffre d'affaires augmente de 516 millions d'euros (+ 8 %) à 7.067 millions d'euros ⁽¹⁾. À données comparables, le chiffre d'affaires progresse de 644 millions d'euros (+ 10 %) :

- **produits collectifs** : le chiffre d'affaires augmente de 531 millions d'euros (+ 9 %) à 6.042 millions d'euros en raison de la hausse des primes des solutions de prévoyance complète (+ 564 millions d'euros) suite à la croissance des ventes auprès des nouveaux clients et des clients existants ;
- **produits individuels** : le chiffre d'affaires augmente de 113 millions d'euros (+ 12 %) à 1.026 millions d'euros principalement sous l'effet de la hausse des primes uniques (+ 108 millions d'euros) due au succès persistant du produit d'épargne « Protect Star ».

Les affaires nouvelles en base APE augmentent de 57 millions d'euros (+ 15 %) à 430 millions d'euros. À données comparables, les affaires nouvelles en base APE progressent de 65 millions d'euros (+ 17 %) :

- **produits collectifs** : les affaires nouvelles en base APE augmentent de 66 millions d'euros (+ 25 %) grâce à la forte croissance des contrats de solutions de prévoyance complète (+ 56 millions d'euros) ;
- **produits individuels** : les affaires nouvelles diminuent de 1 million d'euros (- 1 %) sous l'effet de la baisse de la demande de contrats en Unités de Compte « Variable Annuity », partiellement compensée par le succès du produit « Protect Star ».

(1) 7.063 millions d'euros après éliminations internes.

La marge financière reste stable à 193 millions d'euros. À taux de change constant, la marge financière augmente de 3 millions d'euros (+ 2 %), la diminution des revenus financiers (- 15 millions d'euros) du fait notamment de la baisse des rendements sur le portefeuille obligataire ayant été plus que compensée par la baisse de la participation des assurés aux bénéficiaires (+ 18 millions d'euros) notamment en produits collectifs.

Les chargements et autres produits augmentent de 5 millions d'euros (+ 2 %) à 288 millions d'euros. À taux de change constant, les chargements et autres produits progressent de 10 millions d'euros (+ 4 %) en raison notamment de l'accroissement du chiffre d'affaires des produits collectifs.

La marge technique nette recule de 52 millions d'euros (- 27 %) à 143 millions d'euros. À taux de change constant, la marge technique nette diminue de 50 millions d'euros (- 26 %) principalement en raison de la détérioration de la sinistralité en assurance invalidité et à une évolution moins favorable de l'expérience de mortalité.

Les frais généraux augmentent de 7 millions d'euros (+ 3 %) à - 264 millions d'euros. À taux de change constant, les frais généraux augmentent de 12 millions d'euros (+ 5 %) principalement en raison des frais administratifs. Ceux-ci croissent de 21 millions d'euros (+ 11 %) à - 203 millions d'euros notamment sous l'effet de la hausse des coûts de projets liés aux évolutions réglementaires, de l'augmentation des provisions pour litiges et de la croissance globale du portefeuille.

L'amortissement des valeurs de portefeuille diminue de 12 millions d'euros (- 64 %) à - 7 millions d'euros. À taux de change constant, l'amortissement des valeurs de portefeuille est en baisse de 12 millions d'euros (- 63 %) bénéficiant d'une mise à jour exceptionnelle des hypothèses en vie individuelle.

En conséquence, le **ratio d'exploitation opérationnel** augmente de 2,4 points à 43,4 %.

La charge d'impôts diminue de 7 millions d'euros (- 8 %) à - 76 millions d'euros. À taux de change constant, la charge d'impôts est en baisse de 5 millions d'euros (- 6 %) essentiellement sous l'effet de la diminution du résultat opérationnel avant impôts.

Le résultat opérationnel décroît de 37 millions d'euros (- 12 %) à 277 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel diminue de 32 millions d'euros (- 10 %).

Le résultat courant baisse de 19 millions d'euros (- 6 %) à 318 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant diminue de 13 millions d'euros (- 4 %) principalement en raison du repli du résultat opérationnel et d'une augmentation des dotations aux provisions pour dépréciation notamment sur les actions des marchés émergents, partiellement compensés par une hausse des plus-values réalisées notamment sur les *hedge funds* et le portefeuille obligataire.

Le résultat net diminue de 36 millions d'euros (- 11 %) à 290 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net baisse de 31 millions d'euros (- 9 %) principalement sous l'effet du repli du résultat courant et de la variation défavorable de la juste valeur des dérivés de couverture économique des taux d'intérêt non éligibles à la comptabilité de couverture.

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE – BELGIQUE

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012 publié	31 décembre 2012 retraité ^(a)
Chiffre d'affaires	2.012	2.088	2.088
APE (part du Groupe)	151	175	175
Marge financière	339	306	306
Chargements et autres produits	132	143	143
Marge technique nette	18	42	42
Frais généraux	(249)	(265)	(265)
Amortissement des valeurs de portefeuille	(4)	(12)	(12)
Autres	-	-	-
Résultat opérationnel avant impôt	237	213	213
Charge d'impôt	(69)	(63)	(63)
Intérêts minoritaires	-	-	-
Résultat opérationnel part du Groupe	167	150	150
Part des plus ou moins values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	22	52	52
Résultat courant part du Groupe	190	202	201
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	(15)	87	87
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	(13)	(13)
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	-	-
Coûts d'intégration et de restructuration	(7)	(3)	(3)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	168	272	272

(a) Retraité : suite à l'amendement apporté à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

Dans un souci de cohérence, les chiffres de 2013 ont été comparés à un périmètre équivalent à celui de 2012, c'est-à-dire hors portefeuille « Vie Populaire » cédé en septembre 2012. Cela définit le périmètre comparable dont il est question ci-après.

Le chiffre d'affaires diminue de 76 millions d'euros (- 4 %) à 2.012 millions d'euros ⁽¹⁾. À périmètre comparable, le chiffre d'affaires est en baisse de 55 millions d'euros (- 3 %) par rapport à l'année précédente :

- le chiffre d'affaires des produits de prévoyance et santé adossés à l'actif général (42 % du chiffre d'affaires) augmente de 2 millions d'euros (stable). Le repli des produits en *run-off* en prévoyance individuelle a été compensé par une augmentation en assurance vie collective ;
- le chiffre d'affaires des produits en Unités de Compte (30 % du chiffre d'affaires) augmente de 417 millions d'euros (+ 225 %), principalement en raison du lancement du produit multi-support « OxyLife » (+ 341 millions d'euros) et de fonds structurés (+ 54 millions d'euros) ;

■ le chiffre d'affaires des produits d'épargne adossés à l'actif général (28 % du chiffre d'affaires) diminue de 474 millions d'euros (- 45 %) principalement en raison de la baisse du taux garanti sur la ligne de produits « Crest » en *run-off* (- 732 millions d'euros), en partie compensée par le lancement du produit multi-support « OxyLife » (+ 230 millions d'euros).

Les affaires nouvelles en base APE décroissent de 24 millions d'euros (- 14 %) à 151 millions d'euros. À périmètre comparable, les affaires nouvelles en base APE sont en baisse de 22 millions d'euros (- 13 %) par rapport à l'année précédente :

- les ventes de produits de prévoyance et santé adossés à l'actif général (15 % des affaires nouvelles en base APE) diminuent de 17 millions d'euros (- 43 %) principalement en raison de la non-récurrence d'un contrat collectif significatif enregistré en 2012 ;
- les ventes de produits en Unités de Compte (43 % des affaires nouvelles en base APE) augmentent de 46 millions d'euros principalement en raison du lancement du produit multi-support « OxyLife » (+ 40 millions d'euros) et de fonds structurés (+ 5 millions d'euros) ;

(1) 2.012 millions d'euros après éliminations internes.

■ *les ventes de produits d'épargne adossés à l'actif général* (42 % des affaires nouvelles en base APE) baissent de 51 millions d'euros (- 45 %) principalement en raison de l'arrêt progressif de la ligne de produits Crest (- 83 millions d'euros), partiellement compensé par le lancement du produit multi-support « OxyLife » (+ 28 millions d'euros).

La marge financière augmente de 33 millions d'euros (+ 11 %) à 339 millions d'euros. À périmètre comparable, la marge financière progresse de 29 millions d'euros (+ 9 %).

Les chargements et autres produits baissent de 10 millions d'euros (- 7 %) à 132 millions d'euros. À périmètre comparable, les chargements et autres produits diminuent de 4 millions d'euros (- 3 %) sous l'effet de la baisse des chargements sur primes consécutive au repli du chiffre d'affaires et à l'évolution du mix produits.

La marge technique nette diminue de 23 millions d'euros (- 56 %) à 18 millions d'euros. À périmètre comparable, la marge technique nette décroît de 15 millions d'euros (- 45 %) en raison d'une expérience de mortalité et de morbidité moins favorable.

Les frais généraux baissent de 16 millions d'euros (- 6 %) à - 249 millions d'euros. À périmètre comparable, les frais généraux diminuent de 6 millions d'euros (- 2 %) en raison de la baisse des commissions et d'une diminution de l'impact défavorable lié à la mise à jour d'hypothèses financières sur les coûts d'acquisition reportés, en partie compensées par une hausse des frais généraux liée à l'inflation et aux investissements en technologies de l'information.

L'amortissement des valeurs de portefeuille diminue de 8 millions d'euros à - 4 millions d'euros. À périmètre comparable, l'amortissement des valeurs de portefeuille baisse de 8 millions d'euros suite à une diminution de l'impact défavorable lié à la mise à jour d'hypothèses financières.

En conséquence, le **ratio d'exploitation opérationnel** s'améliore de 4,9 points à 51,8 %. À périmètre comparable, le ratio d'exploitation opérationnel baisse de 3,9 points.

La charge d'impôts augmente de - 6 millions d'euros (+ 10 %) à - 69 millions d'euros. À périmètre comparable, la charge d'impôts croît de - 6 millions d'euros en raison de l'augmentation du résultat opérationnel avant impôts.

Le résultat opérationnel augmente de 18 millions d'euros (+ 12 %) à 167 millions d'euros. À périmètre comparable, le résultat opérationnel croît de 18 millions d'euros.

Le résultat courant diminue de 12 millions d'euros (- 6 %) à 190 millions d'euros. À périmètre comparable, le résultat courant diminue de 12 millions d'euros principalement sous l'effet d'une baisse des plus-values réalisées (- 41 millions d'euros) notamment sur actions et obligations, en partie compensée par la hausse du résultat opérationnel (+ 18 millions d'euros).

Le résultat net baisse de 104 millions d'euros à 168 millions d'euros. À périmètre comparable, le résultat net diminue de 119 millions d'euros principalement en raison de la baisse du résultat courant (- 12 millions d'euros), de la non-récurrence d'une variation favorable de la juste valeur des OPCVM et autres actifs (- 47 millions d'euros) enregistrée en 2012 et de la variation défavorable de la juste valeur des swaps de couverture de taux d'intérêt non éligibles à la comptabilité de couverture (- 39 millions d'euros) suite à la hausse des taux d'intérêt.



VIE, ÉPARGNE, RETRAITE – EUROPE CENTRALE ET DE L'EST

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Chiffre d'affaires	389	472
APE (part du Groupe)	108	136
Marge financière	6	28
Chargements et autres produits	175	131
Marge technique nette	50	44
Frais généraux	(192)	(189)
Amortissement des valeurs de portefeuille	(2)	(7)
Autres	-	-
Résultat opérationnel avant impôt	37	8
Charge d'impôt	(6)	(8)
Intérêts minoritaires	-	-
Résultat opérationnel part du Groupe	32	1
Part des plus ou moins values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	-	5
Résultat courant part du Groupe	32	5
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	-	-
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(52)	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(35)	(12)
Coûts d'intégration et de restructuration	(3)	(1)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(58)	(8)

Le chiffre d'affaires diminue de 83 millions d'euros (- 18 %) à 389 millions d'euros ⁽¹⁾. À données comparables, le chiffre d'affaires diminue de 77 millions d'euros (- 16 %) principalement en raison du nouveau traitement comptable (transfert en hors bilan) du fonds de pension en République tchèque du fait de la réforme de la réglementation en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2013 (- 167 millions d'euros), en partie compensé par la hausse des ventes de produits d'assurance en Unités de Compte en République tchèque (+ 46 millions d'euros) et des produits de prévoyance en Pologne (+ 26 millions d'euros).

Les affaires nouvelles en base APE diminuent de 28 millions d'euros (- 21 %) à 108 millions d'euros. À données comparables, les affaires nouvelles en base APE baissent de 27 millions d'euros (- 20 %), une évolution imputable aux activités des fonds de pension, impactées par les changements réglementaires intervenus en Pologne et en République tchèque (- 39 % à 22 millions d'euros). La Société se concentre actuellement sur d'autres segments d'activité présentant une progression significative, notamment dans la branche prévoyance (+ 81 % à 20 millions d'euros), dont la performance se trouve en partie compensée par une baisse de la production de contrats en Unités de Compte dans une conjoncture économique qui reste difficile.

Le résultat opérationnel augmente de 31 millions d'euros à 32 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel progresse de 31 millions d'euros principalement en raison de la hausse des chargements et commissions de gestion sur les produits adossés à l'actif général et en gestion d'actifs (+ 37 millions d'euros) en partie compensée par la baisse du résultat financier découlant de la transformation de l'activité de fonds de pension en République tchèque.

En conséquence, **le ratio d'exploitation opérationnel** baisse de 12,1 points à 83,8 %.

Le résultat courant augmente de 27 millions d'euros à 32 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant croît de 27 millions d'euros en raison de la hausse du résultat opérationnel, partiellement compensée par une baisse des plus-values réalisées (- 4 millions d'euros).

Le résultat net décroît de 50 millions d'euros à - 58 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net diminue de 51 millions d'euros, malgré la hausse du résultat courant, principalement en raison de la moins-value réalisée sur la cession de l'activité Vie, Épargne, Retraite en Hongrie (- 50 millions d'euros) et de l'amortissement accéléré d'immobilisations incorporelles en Pologne, suite à la réforme des fonds de pension, entrée en vigueur en février 2014 (- 33 millions d'euros).

(1) 389 millions d'euros après éliminations internes.

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE – RÉGION MÉDITERRANÉE ET AMÉRIQUE LATINE

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Chiffre d'affaires	5.581	4.836
APE (part du Groupe)	443	402
Marge financière	245	288
Chargements et autres produits	449	372
Marge technique nette	159	141
Frais généraux	(509)	(507)
Amortissement des valeurs de portefeuille	(12)	(14)
Autres	-	-
Résultat opérationnel avant impôt	331	280
Charge d'impôt	(75)	(53)
Intérêts minoritaires	(83)	(65)
Résultat opérationnel part du Groupe	174	162
Part des plus ou moins values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	17	9
Résultat courant part du Groupe	191	171
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	3	(26)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(1)	(3)
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(1)	(10)
Coûts d'intégration et de restructuration	(2)	(3)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	190	129

Le chiffre d'affaires augmente de 745 millions d'euros (+ 15 %) ou de 748 millions d'euros (+ 15 %) à données comparables pour atteindre 5.581 millions d'euros ⁽¹⁾ :

- *les marchés matures* affichent une progression de 734 millions d'euros (+ 17 %) principalement liée à l'accroissement des ventes (i) de produits d'épargne en Unités de Compte (+ 511 millions d'euros), suite au succès commercial du produit « Protected Unit » d'AXA MPS et (ii) de produits d'épargne adossés à l'actif général (+ 233 millions d'euros) notamment sous l'effet de l'accroissement des volumes de produits multi-support chez AXA MPS, ainsi que d'une baisse de la concurrence des produits de dépôt bancaire en Espagne et en Italie ;

- *les marchés en forte croissance* progressent de 15 millions d'euros (+ 4 %) notamment en prévoyance individuelle en Turquie.

Les affaires nouvelles en base APE augmentent de 41 millions d'euros (+ 10 %) ou de 42 millions d'euros (+ 10 %) à données comparables pour atteindre 443 millions d'euros :

- *les marchés matures* sont en hausse de 39 millions d'euros (+ 11 %) à 387 millions d'euros, traduisant principalement l'amélioration de la performance des produits en Unités de Compte, notamment chez AXA MPS ;

- *les marchés en forte croissance* progressent de 3 millions d'euros (+ 5 %) à 56 millions d'euros, principalement soutenus par la Turquie (+ 10 millions d'euros) grâce à la bonne performance de l'épargne-retraite, en partie compensée par le Mexique (- 5 millions d'euros) qui réduit activement ses ventes en épargne-prévoyance, dont les produits sont peu rentables.

La marge financière diminue de 42 millions d'euros (- 15 %) à 245 millions d'euros. À taux de change constant, la marge financière est en baisse de 42 millions d'euros (- 15 %) en raison notamment d'AXA MPS du fait du repli du rendement moyen ainsi que de la baisse des actifs moyens sous gestion imputable au niveau élevé des rachats.

Les chargements et autres produits augmentent de 76 millions d'euros (+ 20 %) à 449 millions d'euros. À taux de change constant, les chargements et autres produits enregistrent une progression de 77 millions d'euros (+ 21 %) en grande partie imputable à AXA MPS (+ 75 millions d'euros) qui bénéficie de l'augmentation de l'amortissement des provisions pour chargements non acquis (en partie compensée dans les frais d'acquisition reportés) liée principalement à l'augmentation des rachats et à la vigueur des ventes du produit en Unités de Compte « Protected Unit ».

(1) 5.575 millions d'euros après éliminations internes.

La marge technique nette progresse de 18 millions d'euros (+ 13 %) à 159 millions d'euros. À taux de change constant, la marge technique nette augmente de 18 millions d'euros (+ 13 %) grâce à une solide contribution des marchés matures (+ 15 millions d'euros). Ces marchés bénéficient d'une amélioration de la marge de mortalité (+ 18 millions d'euros) due à une baisse de la sinistralité en prévoyance.

Les frais généraux augmentent de - 3 millions d'euros (+ 1 %) à -509 millions d'euros. À taux de change constant, les frais généraux augmentent de - 4 millions d'euros (+ 1 %) :

- *sur les marchés matures*, les frais généraux sont en hausse de - 5 millions d'euros, principalement chez AXA MPS, reflétant une augmentation de l'amortissement des frais d'acquisition reportés en ligne avec l'accroissement des rachats ;
- *sur les marchés en forte croissance*, les frais généraux diminuent de + 1 million d'euros, principalement grâce au Mexique (+ 9 millions d'euros), notamment suite à la non-réurrence d'ajustements exceptionnels sur les commissions enregistrés en 2012, une baisse en partie compensée par un accroissement des commissions et des frais commerciaux engagés pour promouvoir l'activité d'épargne-retraite en Turquie (- 9 millions d'euros).

L'amortissement des valeurs de portefeuille diminue de 2 millions d'euros (- 14 %) à - 12 millions d'euros. À taux de change constant, l'amortissement des valeurs de portefeuille est en baisse de 2 millions d'euros (- 14 %).

En conséquence, le **ratio d'exploitation opérationnel** diminue de 3,8 points à 61,2 %.

La charge d'impôts augmente de - 22 millions d'euros (+ 41 %) à - 75 millions d'euros. À taux de change constant, la charge d'impôts progresse de - 22 millions d'euros (+ 41 %) principalement sous l'effet de la hausse du résultat opérationnel avant impôts et d'un impôt supplémentaire sur les sociétés (IRES) ⁽¹⁾ en Italie (- 8 millions d'euros).

Le résultat opérationnel croît de 12 millions d'euros (+ 7 %) à 174 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel augmente de 12 millions d'euros (+ 7 %).

Le résultat courant progresse de 20 millions d'euros (+ 12 %) à 191 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant augmente de 20 millions d'euros (+ 12 %) en raison de la hausse du résultat opérationnel et d'une hausse des plus-values réalisées nettes des dotations aux provisions pour dépréciations.

Le résultat net augmente de 61 millions d'euros (+ 48 %) à 190 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net progresse de 62 millions d'euros (+ 48 %) principalement suite à l'amélioration du résultat courant et à une variation favorable de la juste valeur des dérivés de taux d'intérêt non éligibles à la comptabilité de couverture, notamment chez AXA MPS, ainsi qu'à la non-réurrence de l'accélération de l'amortissement de l'accord de distribution en Grèce en 2012.

(1) Taux normal de l'impôt sur les sociétés en Italie.

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE – HONG KONG

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Chiffre d'affaires	1.849	1.723
APE (part du Groupe)	443	408
Marge financière	6	9
Chargements et autres produits	478	444
Marge technique nette	44	42
Frais généraux	(264)	(229)
Amortissement des valeurs de portefeuille	(6)	(13)
Autres	-	(1)
Résultat opérationnel avant impôt	257	251
Charge d'impôt	(6)	1
Intérêts minoritaires	-	-
Résultat opérationnel part du Groupe	251	252
Part des plus ou moins values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	-	21
Résultat courant part du Groupe	251	273
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	18	(10)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	(29)
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	-
Coûts d'intégration et de restructuration	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	269	235
Taux de change moyen : 1,00 € = Hong Kong Dollar	10,291	9,994

Le chiffre d'affaires augmente de 94 millions d'euros (+ 5 %) à 1.818 millions d'euros ⁽¹⁾. À données comparables, le chiffre d'affaires est en hausse de 198 millions d'euros (+ 12 %) principalement grâce (i) à l'augmentation des ventes de produits prévoyance et santé adossés à l'actif général (+ 152 millions d'euros) sous l'effet de la croissance des contrats en portefeuille, (ii) à la progression des ventes de produits en Unités de Compte (+ 24 millions d'euros) portées par une politique de promotion active et par la signature de contrats importants en 2013, et (iii) à l'accroissement des ventes de produits d'épargne adossés à l'actif général (+ 18 millions d'euros) avec notamment une progression du chiffre d'affaires sur les produits d'épargne-retraite.

Les affaires nouvelles en base APE augmentent de 35 millions d'euros (+ 9 %) à 443 millions d'euros. À données comparables, les affaires nouvelles en base APE sont en hausse de 48 millions d'euros (+ 12 %) grâce à la progression du chiffre d'affaires sur les produits en Unités de Compte (+ 44 millions d'euros) qui ont fait l'objet d'une promotion active, et sur les produits de prévoyance et santé (+ 4 millions d'euros) à la faveur de campagnes commerciales réussies.

La marge financière diminue de 3 millions d'euros (- 29 %) à 6 millions d'euros. À taux de change constant, la marge financière baisse de 2 millions d'euros (- 27 %), la hausse des revenus financiers générée par des investissements obligataires plus long termes étant plus que compensée par l'augmentation des intérêts crédités aux assurés.

Les chargements et autres produits augmentent de 34 millions d'euros (+ 8 %) à 478 millions d'euros. À taux de change constant, les chargements et autres produits progressent de 48 millions d'euros (+ 11 %) principalement en raison de la hausse des chargements sur primes attribuable aux affaires nouvelles et à la croissance des contrats en portefeuille.

La marge technique nette est en hausse de 2 millions d'euros (+ 6 %) à 44 millions d'euros. À taux de change constant, la marge technique nette augmente de 4 millions d'euros (+ 9 %), notamment grâce à une évolution favorable de la sinistralité principalement en santé collective.

Les frais généraux augmentent de - 35 millions d'euros (+ 15 %) à - 264 millions d'euros. À taux de change constant, les frais généraux progressent de - 43 millions d'euros (+ 19 %) principalement en raison d'une hausse des coûts d'infrastructure et d'une augmentation des frais d'acquisition liée à la croissance des affaires nouvelles et des contrats en portefeuille.

L'amortissement des valeurs de portefeuille diminue de 7 millions d'euros (- 53 %) à - 6 millions d'euros. À taux de change constant, l'amortissement des valeurs de portefeuille est en baisse de 7 millions d'euros (- 52 %) principalement en raison de la non-récurrence de la mise à jour en 2012 d'hypothèses actuarielles (4 millions d'euros).

(1) 1.818 millions d'euros après éliminations internes.

En conséquence, le **ratio d'exploitation opérationnel** augmente de 2,2 points à 51,2 %.

La charge d'impôts augmente, passant d'un crédit d'impôts de 2 millions d'euros en 2012 à une charge de 6 millions d'euros en 2013. À taux de change constant, la charge d'impôts augmente de 8 millions d'euros principalement sous l'effet d'une baisse d'un crédit d'impôts lié à un changement de la base comptable pour un bloc de polices d'assurance dans le contexte de la fusion de deux entités d'assurance.

Le résultat opérationnel baisse de 1 million d'euros (0 %) à 251 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel augmente de 6 millions d'euros (+ 2 %).

Le résultat courant diminue de 22 millions d'euros (- 8 %) à 251 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat

courant baisse de 15 millions d'euros (- 5 %), la hausse du résultat opérationnel (+ 6 millions d'euros) étant plus que compensée par une baisse des plus-values réalisées.

Le résultat net progresse de 35 millions d'euros (+ 15 %) à 269 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net augmente de 43 millions d'euros (+ 18 %), la baisse du résultat courant (- 15 millions d'euros) étant plus que compensée par une évolution favorable de la juste valeur des dérivés de taux d'intérêt non éligibles à la comptabilité de couverture (+ 31 millions d'euros) et par la non-réurrence des pertes enregistrées en 2012 suite à la fermeture de deux réseaux de distribution et la fermeture du bureau de représentation à Taïwan (+ 27 millions d'euros).

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE – ASIE DU SUD-EST, INDE ET CHINE

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Chiffre d'affaires	268	295
<i>APE (part du Groupe)</i>	463	463
Résultat opérationnel part du Groupe	92	86
Part des plus ou moins values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	-	(1)
Résultat courant part du Groupe	92	85
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés.	(1)	(1)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(5)	(7)
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(13)	-
Coûts d'intégration et de restructuration	(3)	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	70	77

Dans un souci de cohérence, les données de 2013 ont été comparées au même périmètre en 2012 ; autrement dit, elles ont été retraitées pour tenir compte de l'alignement de l'exercice comptable sur l'année civile du Groupe en Indonésie, en Chine et en Thaïlande depuis l'exercice 2012 et, en Inde et aux Philippines, depuis l'exercice 2013.

Le chiffre d'affaires ⁽¹⁾ ⁽²⁾ diminue de 27 millions d'euros (- 9 %) à 268 millions d'euros. À données comparables, le chiffre d'affaires augmente de 21 millions d'euros (+ 8 %) en raison notamment de l'augmentation des ventes de produits prévoyance et santé adossés à l'actif général principalement à Singapour avec le lancement de nouveaux produits, en partie compensée par le ralentissement des produits en Unités de Compte en Indonésie.

Les affaires nouvelles en base APE ⁽²⁾ restent stables à 463 millions d'euros. À données comparables, les affaires nouvelles en base APE augmentent de 84 millions d'euros (+ 21 %) principalement du fait :

- du dynamisme persistant des ventes de produits prévoyance et santé adossés à l'actif général en Chine (+ 32 millions d'euros) reflétant la croissance régulière de l'activité de la joint-venture ICBC-AXA Life lancée en juillet 2012 ;
- de ventes soutenues en Thaïlande (+ 29 millions d'euros) concernant les produits de prévoyance et santé, ainsi que les produits d'épargne adossés à l'actif général ;
- de la progression des ventes à Singapour (+ 16 millions d'euros) en raison notamment du succès des produits d'épargne-prévoyance adossés à l'actif général lancés depuis peu.

(1) 268 millions d'euros après éliminations internes.

(2) Périmètre des branches Vie, Épargne, Retraite en Asie du Sud-Est, Inde & Chine : (i) pour le chiffre d'affaires : Singapour et filiales en Indonésie hors bancassurance, sur la base d'une participation de 100 % ; (ii) pour les affaires nouvelles en base APE, la VAN, le résultat opérationnel, le résultat courant et le résultat net : Chine, Inde, Indonésie, Thaïlande, Philippines et Singapour, sur une base part du Groupe. Les activités en Malaisie ne sont pas consolidées.

Le résultat opérationnel ⁽¹⁾ augmente de 6 millions d'euros (+ 7 %) à 92 millions d'euros. À données comparables, le résultat opérationnel progresse de 16 millions d'euros (+ 20 %) du fait notamment de :

- la hausse des volumes et de l'amélioration de la sinistralité en Thaïlande (+ 7 millions d'euros) ;
- de la croissance de l'activité en Chine (+ 3 millions d'euros) et à Singapour (+ 3 millions d'euros) ;
- de la diminution des pertes en Inde (+ 4 millions d'euros) à la faveur d'un meilleur mix produits.

Le résultat courant ⁽¹⁾ augmente de 7 millions d'euros (+ 8 %) à 92 millions d'euros. À données comparables, le résultat courant progresse de 16 millions d'euros (+ 20 %) en raison de la croissance du résultat opérationnel.

Le résultat net ⁽¹⁾ diminue de 7 millions d'euros (- 10 %) à 70 millions d'euros. À données comparables, le résultat net augmente de 1 %, principalement en raison de la hausse du résultat courant, en partie compensée par l'impact lié à l'acquisition du portefeuille de plans d'épargne salarié à Singapour.

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE – AUTRES

Les tableaux suivants présentent les résultats des autres pays dans lesquels AXA exerce une activité d'assurance Vie, Épargne, Retraite.

Chiffre d'affaires consolidé

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Luxembourg	112	82
AXA Life Invest Services	22	27
Family Protect	7	3
Autres	-	-
TOTAL	141	112
Éliminations internes	(21)	(24)
Contributions au chiffre d'affaires consolidé	121	87

Résultat opérationnel, Résultat courant et Résultat net

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Luxembourg	7	6
AXA Life Invest Services	(17)	(19)
Family Protect	(31)	(22)
Autres	(1)	(2)
Résultat opérationnel	(41)	(38)
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	-	1
Résultat courant	(41)	(37)
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	-	-
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(1)	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	-
Coûts d'intégration et de restructuration	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(41)	(37)

(1) Périmètre des branches Vie, Épargne, Retraite en Asie du Sud-Est, Inde & Chine : (i) pour le chiffre d'affaires : Singapour et filiales en Indonésie hors bancassurance, sur la base d'une participation de 100 % ; (ii) pour les affaires nouvelles en base APE, la VAN, le résultat opérationnel, le résultat courant et le résultat net : Chine, Inde, Indonésie, Thaïlande, Philippines et Singapour, sur une base part du Groupe. Les activités en Malaisie ne sont pas consolidées.

Family Protect

Le **résultat opérationnel** ainsi que le **résultat courant** et le **résultat net** s'élevèrent à - 31 millions d'euros en 2013 suite à la poursuite des investissements et des frais de marketing direct visant à assurer le développement de l'activité.

AXA Life Invest Services ⁽¹⁾

Le **résultat opérationnel** et le **résultat courant** augmentent de 2 millions d'euros (+ 11 %) à - 17 millions d'euros.

Le **résultat net** augmente de 1 million d'euros (+ 7 %) à - 17 millions d'euros.

Dommages

Les tableaux suivants analysent le chiffre d'affaires consolidé, le résultat opérationnel, le résultat courant et le résultat net part du Groupe des activités dommages d'AXA pour les périodes indiquées.

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012 publié	31 décembre 2012 retraité ^(a)
Chiffre d'affaires ^(b)	29.079	28.559	28.559
Ratio de sinistralité de l'exercice courant (net de réassurance)	71,2 %	72,0 %	72,0 %
Ratio de sinistralité tous exercices (net de réassurance)	70,1 %	70,8 %	70,8 %
Résultat technique net avant chargements	8.625	8.292	8.288
Taux de chargement	26,5 %	26,8 %	26,9 %
Résultat financier net	2.042	2.007	2.006
Résultat opérationnel avant impôt	3.028	2.680	2.657
Charge d'impôt	(911)	(838)	(834)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	29	43	43
Intérêts minoritaires	(41)	11	11
Résultat opérationnel part du Groupe	2.105	1.895	1.877
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	108	171	171
Résultat courant part du Groupe	2.213	2.066	2.049
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	46	89	89
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	20	8	8
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(73)	(70)	(70)
Coûts d'intégration et de restructuration	(121)	(119)	(119)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2.085	1.975	1.957

(a) Retraité : suite à l'amendement apporté à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

(b) Brut des éliminations internes.

(1) AXA Life Invest Services (ex-AXA Global Distributors fusionné avec AXA Life Hedging services) promeut la distribution de contrats en unités de comptes avec garanties via des partenariats bancaires tiers.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
France	5.942	5.730
Royaume-Uni et Irlande	3.907	4.150
Allemagne	3.807	3.824
Suisse	2.714	2.744
Belgique	2.050	2.087
Europe centrale et de l'Est - Luxembourg ^(a)	171	173
Région Méditerranée et Amérique Latine ^(b)	7.391	7.107
Direct ^(c)	2.274	2.215
Asie ^(d)	822	529
TOTAL	29.079	28.559
Éliminations internes	(288)	(244)
Contributions au chiffre d'affaires consolidé	28.791	28.315
dont marchés à forte croissance	4.520	3.843
dont Direct	2.274	2.215
dont marchés matures	21.996	22.257

(a) L'Europe Centrale et de l'Est inclut l'Ukraine et Reso (Russie).

(b) La Région Méditerranée et Amérique Latine inclut l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, le Maroc, la Turquie, la Région du Golfe et le Mexique.

(c) Le périmètre du Direct inclut les activités en France, Belgique, Espagne, Portugal, Italie, Pologne, Royaume-Uni, Corée du Sud et Japon.

(d) L'Asie inclut Hong Kong, Singapour et la Malaisie.

RATIO COMBINÉ

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012 publié	31 décembre 2012 retraité ^(a)
Total	96,6 %	97,6 %	97,7 %
France	94,7 %	95,1 %	95,1 %
Royaume-Uni	98,5 %	100,7 %	100,7 %
Allemagne	98,2 %	99,7 %	99,7 %
Suisse	88,9 %	88,7 %	89,6 %
Belgique	93,7 %	93,6 %	93,7 %
Europe centrale et de l'Est - Luxembourg ^(b)	103,9 %	99,6 %	99,6 %
Région Méditerranée et Amérique Latine ^(c)	99,3 %	100,5 %	100,5 %
Direct ^(d)	99,1 %	100,6 %	100,6 %
Asie ^(e)	93,1 %	96,0 %	96,0 %
Marchés matures	96,0 %	96,3 %	96,4 %
Direct	99,1 %	100,6 %	100,6 %
Marchés à forte croissance	98,1 %	104,2 %	104,2 %

(a) Retraité : suite à l'amendement apporté à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

(b) Hors Reso – Le ratio combiné de Reso s'élève à 98,9 % au 31 décembre 2013.

(c) La Région Méditerranée et Amérique Latine inclut l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, le Maroc, la Turquie, la Région du Golfe et le Mexique.

(d) Le périmètre du Direct inclut les activités en France, Belgique, Espagne, Portugal, Italie, Pologne, Royaume-Uni, Corée du Sud et Japon.

(e) L'Asie inclut Hong Kong, Singapour et la Malaisie.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012 publié	31 décembre 2012 retraité ^(a)
France	531	486	487
Royaume-Uni et Irlande	202	154	154
Allemagne	295	251	251
Suisse	405	420	402
Belgique	222	222	221
Europe centrale et de l'Est - Luxembourg ^(b)	25	52	52
Région Méditerranée et Amérique Latine ^(c)	281	232	232
Direct ^(d)	85	54	55
Asie ^(e)	58	23	23
Résultat opérationnel	2.105	1.895	1.877
dont marchés à forte croissance	225	77	77
dont Direct	85	54	55
dont marchés matures	1.796	1.763	1.746

(a) Retraité : suite à l'amendement apporté à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

(b) L'Europe Centrale et de l'Est inclut l'Ukraine et Reso (Russie).

(c) La Région Méditerranéenne et Amérique Latine inclut autres pays hors activités Direct comme l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, la Turquie, le Maroc, la Région du Golfe, le Mexique et le Liban.

(d) Le périmètre du Direct inclut les activités en France, Belgique, Espagne, Portugal, Italie, Pologne, Royaume-Uni, Corée du Sud et Japon.

(e) L'Asie inclut l'Inde, Hong Kong, la Malaisie, Singapour et la Thaïlande.

DOMMAGES – FRANCE

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012 publié	31 décembre 2012 retraité ^(a)
Chiffre d'affaires ^(b)	5.942	5.730	5.730
Ratio de sinistralité de l'exercice courant (net de réassurance)	73,7 %	73,5 %	73,4 %
Ratio de sinistralité tous exercices (net de réassurance)	70,9 %	70,9 %	70,9 %
Résultat technique net avant chargements	1.710	1.667	1.667
Taux de chargement	23,7 %	24,2 %	24,2 %
Résultat financier net	522	513	513
Résultat opérationnel avant impôt	836	792	793
Charge d'impôt	(304)	(305)	(306)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	-	-	-
Intérêts minoritaires	(1)	-	-
Résultat opérationnel part du Groupe	531	486	487
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	32	58	58
Résultat courant part du Groupe	563	544	545
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	20	39	39
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	24	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(3)	-	-
Coûts d'intégration et de restructuration	-	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	604	583	584

(a) Retraité : suite à l'amendement apporté à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

(b) Brut des éliminations internes.

Le chiffre d'affaires est en hausse de 212 millions d'euros (+ 4 %) à 5.942 millions d'euros ⁽¹⁾. À données comparables, autrement dit principalement en excluant le transfert vers AXA Assistance de certaines garanties de services, le chiffre d'affaires est en hausse de 4 % (+ 217 millions d'euros) :

- **Particuliers** (57 % du chiffre d'affaires) : les primes augmentent de 1 % à 3.347 millions d'euros, principalement grâce à des hausses tarifaires sur tous les segments et à un apport net positif de nouveaux contrats dans les branches automobile et habitation ;
- **Entreprises** (43 % du chiffre d'affaires) : les primes augmentent de 6 % à 2.506 millions d'euros, principalement grâce à des hausses tarifaires, compensées en partie par une baisse des volumes dans un contexte de souscription sélective.

Le résultat technique net progresse de 43 millions d'euros (+ 3 %), à 1.710 millions d'euros :

- **le ratio de sinistralité de l'exercice courant** augmente de 0,3 point à 73,7 %, essentiellement en raison d'une augmentation de la charge au titre d'événements climatiques, ainsi que d'une dégradation de la sinistralité dans la branche construction, compensées en partie par des hausses tarifaires et par une moindre fréquence des sinistres, notamment dans l'assurance automobile de particuliers ;
- **le ratio de sinistralité tous exercices** augmente de 0,1 point à 70,9 % du fait de la hausse du ratio de sinistralité de l'exercice courant et d'un renforcement des provisions pour sinistres corporels induit par une évolution de l'environnement réglementaire, partiellement compensés par une évolution plus favorable des provisions pour sinistres sur exercices antérieurs, notamment en responsabilité civile et en automobile.

Le taux de chargement recule de 0,5 point à 23,7 % principalement grâce à une diminution de la base de coûts et à une contribution plus élevée d'éléments fiscaux positifs non récurrents (+ 29 millions d'euros en 2013 contre + 16 millions d'euros en 2012).

Le taux de chargement global diminue de 1,5 point à 29,4 % sous l'effet de l'amélioration du taux de chargement et d'une baisse des frais de gestion des sinistres.

Il s'ensuit une amélioration de 0,4 point du **ratio combiné** à 94,7 %.

Le résultat financier net progresse de 9 millions d'euros (+ 2 %) à 522 millions d'euros, la baisse des rendements du portefeuille obligataire étant plus que compensée par la distribution exceptionnelle de dividendes de fonds obligataires et de *private equity*.

La charge d'impôts recule de 2 millions d'euros (- 1 %) à - 304 millions d'euros en conséquence de la hausse du résultat opérationnel avant impôts, compensée par un mix plus favorable du taux d'imposition sur les sociétés.

En conséquence, **le résultat opérationnel** augmente de 45 millions d'euros (+ 9 %) à 531 millions d'euros.

Le résultat courant augmente de 19 millions d'euros (+ 3 %) à 563 millions d'euros, tiré par la progression du résultat opérationnel, par une diminution des dotations aux provisions pour dépréciation (+ 19 millions d'euros), essentiellement sur les portefeuilles d'actions, du fait de l'amélioration des conditions de marché, et par l'impact favorable de l'évolution des dérivés de couverture sur actions (+ 45 millions d'euros), le tout compensé en partie par de moindres plus-values réalisées (- 90 millions d'euros), principalement sur actions et actifs obligataires.

Le résultat net augmente de 20 millions d'euros (+ 3 %) à 604 millions d'euros suite à la progression du résultat courant ainsi qu'à un produit exceptionnel lié à l'intégration d'AXA Caraïbes dans le périmètre de consolidation du groupe, en partie compensés par une variation moins favorable de la juste valeur des produits dérivés, en particulier sur les stratégies de taux d'intérêt.

(1) 5.853 millions d'euros après éliminations internes.

DOMMAGES – ROYAUME-UNI ET IRLANDE

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012 publié	31 décembre 2012 retraité ^(a)
Chiffre d'affaires ^(b)	3.907	4.150	4.150
Ratio de sinistralité de l'exercice courant (net de réassurance)	67,2 %	69,4 %	69,4 %
Ratio de sinistralité tous exercices (net de réassurance)	67,9 %	70,5 %	70,5 %
Résultat technique net avant chargements	1.264	1.209	1.209
Taux de chargement	30,6 %	30,2 %	30,2 %
Résultat financier net	208	233	233
Résultat opérationnel avant impôt	267	203	203
Charge d'impôt	(65)	(49)	(49)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	-	-	-
Intérêts minoritaires	-	-	-
Résultat opérationnel part du Groupe	202	154	154
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	10	41	41
Résultat courant part du Groupe	212	195	195
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	17	(26)	(26)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(2)	(2)	(2)
Coûts d'intégration et de restructuration	(12)	(13)	(13)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	216	154	154
<i>Taux de change moyen : 1.00 € = £</i>	<i>0,846</i>	<i>0,814</i>	<i>0,814</i>

(a) Retraité : suite à l'amendement apporté à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

(b) Brut des éliminations internes

Le chiffre d'affaires recule de 243 millions d'euros (- 6 %) à 3.907 millions d'euros ⁽¹⁾. À données comparables, il enregistre un repli de 70 millions d'euros (- 2 %) :

■ **Particuliers** (49 % du chiffre d'affaires) : les primes sont en recul de 10 % à 1.888 millions d'euros. **La branche automobile** baisse de 5 % à 530 millions d'euros en raison d'une concurrence accrue sur les prix au Royaume-Uni et en Irlande. **Les branches non automobiles** reculent de 12 %, à 1.358 millions d'euros. La branche dommages aux biens s'inscrit en baisse de 23 % à 476 millions d'euros principalement suite à l'évolution défavorable des volumes sous l'effet des augmentations tarifaires et du non-renouvellement de contrats non rentables au Royaume-Uni. La branche santé est en hausse de 4 % à 621 millions d'euros grâce à la poursuite de la croissance de l'activité aussi bien au Royaume-Uni qu'à l'international. Les autres produits d'assurance pour les particuliers reculent de 22 % à 261 millions d'euros suite au non-renouvellement de contrats non rentables et à l'abandon de certains produits non stratégiques ;

■ **Entreprises** (51 % du chiffre d'affaires) : les primes sont en hausse de 9 % à 1.958 millions d'euros. **La branche automobile** progresse de 9 % à 395 millions d'euros principalement en raison des affaires nouvelles et d'une amélioration du taux de rétention au Royaume-Uni. **Les branches non automobiles** augmentent de 8 %. La branche dommages aux biens s'inscrit en hausse de 11 % à 535 millions d'euros grâce à des hausses tarifaires et au dynamisme des affaires nouvelles. La branche santé progresse de 7 % à 765 millions d'euros principalement du fait de la poursuite de la croissance du segment Grandes entreprises au Royaume-Uni et à l'international.

(1) 3.807 millions d'euros après éliminations internes.

Le résultat technique net progresse de 54 millions d'euros (+ 5 %) à 1.264 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat technique net augmente de 99 millions d'euros (+ 8 %) :

- *le ratio de sinistralité de l'exercice* courant recule de 2,2 points à 67,2 % en raison d'une diminution des sinistres liés aux catastrophes naturelles (- 0,7 point) et d'une diminution des sinistres graves dans la branche dommages aux biens (- 1,1 point) s'expliquant principalement par la diminution des charges relatives aux événements climatiques. Le recul du ratio de sinistralité s'explique également par l'amélioration des marges de la branche santé (- 0,5 point) et d'une baisse des frais de gestion des sinistres suite à l'évolution du mix d'activités en faveur de la clientèle d'entreprises, compensées en partie par une dégradation des autres branches d'assurance aux particuliers (0,4 point) du fait de la hausse des sinistres survenus dans la branche voyage, conséquence de l'amélioration de la situation économique ;
- *le ratio de sinistralité tous exercices* diminue de 2,6 points à 67,9 %, reflet de l'amélioration du ratio de sinistralité de l'exercice courant et d'une réduction des dotations aux provisions pour sinistres sur exercices antérieurs (+ 18 millions d'euros).

Le taux de chargement progresse de 0,5 point à 30,6 %. Le ratio d'administration augmente de 0,9 point à 9,1 % suite à la diminution du chiffre d'affaires et à la hausse des coûts liés aux investissements informatiques issue notamment de l'impact du développement du réseau d'accès direct au consommateur de la branche santé. Ces éléments sont partiellement compensés par les économies réalisées grâce aux programmes de restructuration. Le ratio d'acquisition recule de 0,4 point à 21,5 % du fait de la réorientation du mix d'activités vers des produits et canaux aux commissions moins élevées.

De ce fait, le **taux de chargement global** s'inscrit en hausse de 0,3 point à 33,5 %.

Le **ratio combiné** recule de 2,2 points à 98,5 %.

Le résultat financier net diminue de 25 millions d'euros (- 11 %) à 208 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat financier net recule de 19 millions d'euros (- 8 %) en raison d'une baisse des rendements sur les portefeuilles obligataires et d'une baisse des revenus immobiliers et des OPCVM.

La charge d'impôts augmente de - 15 millions d'euros (+ 32 %) à - 65 millions d'euros. À taux de change constant, la charge d'impôts s'inscrit en hausse de - 18 millions d'euros (+ 36 %) du fait de l'augmentation du résultat opérationnel avant impôts.

Le résultat opérationnel progresse de 48 millions d'euros (+ 31 %) à 202 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel augmente de 54 millions d'euros (+ 35 %).

Le résultat courant augmente de 17 millions d'euros (+ 9 %) à 212 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant progresse de 23 millions d'euros (+ 12 %) du fait de la croissance du résultat opérationnel (+ 54 millions d'euros), compensée en partie par une diminution des plus-values réalisées (- 31 millions d'euros) principalement sur des actifs obligataires.

Le résultat net progresse de 62 millions d'euros (+ 40 %) à 216 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net s'inscrit en hausse de 68 millions d'euros (+ 44 %) grâce à la progression du résultat courant, à une variation favorable de la juste valeur des actifs financiers et produits dérivés (+ 37 millions d'euros) due principalement à la meilleure performance des swaps de taux d'intérêt et d'inflation, ainsi qu'à un effet de change favorable (+ 7 millions d'euros).

DOMMAGES – ALLEMAGNE

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Chiffre d'affaires ^(a)	3.807	3.824
Ratio de sinistralité de l'exercice courant (net de réassurance)	70,3 %	71,3 %
Ratio de sinistralité tous exercices (net de réassurance)	69,0 %	69,4 %
Résultat technique net avant chargements	1.179	1.163
Taux de chargement	29,2 %	30,4 %
Résultat financier net	360	332
Résultat opérationnel avant impôt	429	341
Charge d'impôt	(133)	(91)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	-	-
Intérêts minoritaires	-	-
Résultat opérationnel part du Groupe	295	251
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	24	5
Résultat courant part du Groupe	320	255
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	(25)	53
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	3	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(4)	(4)
Coûts d'intégration et de restructuration	(23)	(12)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	271	292

(a) Brut des éliminations internes.

Le chiffre d'affaires recule de 17 millions d'euros (0 %) à 3.807 millions d'euros ⁽¹⁾ :

- **Particuliers** (57 % du chiffre d'affaires) : les primes restent stables à 2.151 millions d'euros, les hausses tarifaires ayant compensé les pertes de contrats ;
- **Entreprises** (35 % du chiffre d'affaires) : les primes reculent de 1 % à 1.316 millions d'euros principalement suite au nettoyage du portefeuille de contrats automobile et du fait d'un positionnement produit moins compétitif en responsabilité civile ;
- **Autres** (8 % du chiffre d'affaires) : les primes sont en hausse de 4 % à 340 millions d'euros, principalement tirées par une hausse des acceptations en protection juridique.

Le résultat technique net augmente de 15 millions d'euros à 1.179 millions d'euros :

- **le ratio de sinistralité de l'exercice courant** baisse de 1,0 point à 70,3 % grâce à l'amélioration de la sinistralité attritionnelle (- 6,8 points) issue des hausses de tarifs et d'une moindre fréquence, malgré des catastrophes naturelles de plus grande ampleur, notamment les inondations en Bavière et en Saxe (50 millions d'euros), ou les tempêtes Norbert (39 millions d'euros) et Andreas (29 millions d'euros) ;
- **le ratio de sinistralité tous exercices** baisse de 0,4 point à 69,0 % principalement grâce au repli du ratio de sinistralité de l'exercice courant, partiellement compensé par une évolution positive moins favorable des provisions pour sinistres sur exercices antérieurs.

(1) 3.779 millions d'euros après éliminations internes.

Le taux de chargement recule de 1,1 point à 29,2 % principalement du fait de la baisse des frais généraux grâce aux programmes d'amélioration de la productivité.

Le taux de chargement global recule de 0,6 point à 32,8 % suite à la diminution des frais généraux, en partie compensée par une augmentation des provisions pour frais de gestion des sinistres.

En conséquence, le **ratio combiné** baisse de 1,6 point à 98,2 %.

Le résultat financier net croît de 29 millions d'euros (+ 9 %) à 360 millions d'euros essentiellement du fait de distributions exceptionnelles sur les fonds obligataires.

La charge d'impôts augmente de 42 millions d'euros (+ 46 %) à - 133 millions d'euros principalement en raison de la hausse du résultat opérationnel avant impôts ainsi que de la non-récurrence d'éléments fiscaux favorables de 2012 (11 millions d'euros).

Le résultat opérationnel progresse de 45 millions d'euros (+ 18 %) à 295 millions d'euros.

Le résultat courant augmente de 65 millions d'euros (+ 25 %) à 320 millions d'euros principalement grâce à la progression du résultat opérationnel et à une augmentation des plus-values réalisées nettes, majoritairement sur le portefeuille d'actions.

Le résultat net diminue de 21 millions d'euros (- 7 %) à 271 millions d'euros principalement suite à une variation plus défavorable de la juste valeur des fonds obligataires due, pour l'essentiel, à la montée des taux d'intérêt, partiellement compensée par la hausse du résultat courant.

DOMMAGES – SUISSE

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012 publié	31 décembre 2012 retraité ^(a)
Chiffre d'affaires ^(b)	2.714	2.744	2.744
Ratio de sinistralité de l'exercice courant (net de réassurance)	69,1 %	69,2 %	69,3 %
Ratio de sinistralité tous exercices (net de réassurance)	64,0 %	63,2 %	63,4 %
Résultat technique net avant chargements	972	1.010	1.006
Taux de chargement	24,9 %	25,5 %	26,2 %
Résultat financier net	207	218	218
Résultat opérationnel avant impôt	506	527	505
Charge d'impôt	(98)	(104)	(99)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	-	-	-
Intérêts minoritaires	(3)	(3)	(3)
Résultat opérationnel part du Groupe	405	420	402
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	6	17	17
Résultat courant part du Groupe	411	437	419
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	(5)	(13)	(13)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(26)	(28)	(28)
Coûts d'intégration et de restructuration	-	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	379	396	378
Taux de change moyen : 1.00 € = Swiss Franc	1,229	1,2069	1,2069

(a) Retraité : suite à l'amendement apporté à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

(b) Brut des éliminations internes

Le chiffre d'affaires diminue de 30 millions d'euros (- 1 %) à 2.714 millions d'euros ⁽¹⁾. À données comparables, le chiffre d'affaires progresse de 20 millions d'euros (+ 1 %) :

- **Particuliers** (55 % du chiffre d'affaires) : les primes augmentent de 3 % à 1.483 millions d'euros suite à une croissance des volumes dans toutes les principales branches, et à des hausses de tarifs dans les branches habitation et responsabilité civile ;

- **Entreprises** (45 % du chiffre d'affaires) : les primes reculent de 2 % à 1.238 millions d'euros essentiellement du fait d'une souscription sélective.

Le résultat technique net recule de 34 millions d'euros (- 3 %) à 972 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat technique net diminue de 16 millions d'euros (- 2 %) :

- **le ratio de sinistralité de l'exercice courant** s'améliore de 0,2 point à 69,1 % principalement grâce à une amélioration de la sinistralité attritionnelle, en particulier dans les dommages aux biens des particuliers, malgré une hausse de la charge au titre des événements climatiques (+ 0,3 point) ;

- **le ratio de sinistralité tous exercices** croît de 0,7 point à 64,0 % du fait de l'évolution positive moins favorable des provisions pour sinistres sur exercices antérieurs, en partie compensée par l'amélioration du ratio de sinistralité de l'exercice courant.

Le taux de chargement s'améliore de 1,3 point à 24,9 % grâce notamment à la poursuite d'une maîtrise stricte des coûts et à l'impact positif non récurrent d'une réévaluation des engagements au titre des prestations de retraite des salariés.

Le taux de chargement global baisse de 1,6 point à 28,8 %. En conséquence, le **ratio combiné** diminue de 0,6 point à 88,9 %.

Le résultat financier net baisse de 11 millions d'euros (- 5 %) à 207 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat financier net recule de 7 millions d'euros (- 3 %) principalement en raison d'un niveau bas des taux de rendements des réinvestissements sur les actifs obligataires.

(1) 2.706 millions d'euros après éliminations internes.

La charge d'impôts diminue de 1 million d'euros (- 1 %) à 98 millions d'euros. À taux de change constant, la charge d'impôts reste stable.

Le résultat opérationnel progresse de 3 millions d'euros (+ 1 %) à 405 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel augmente de 10 millions d'euros (+ 3 %).

Le résultat courant baisse de 8 millions d'euros (- 2 %) à 411 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant recule de 1 million d'euros, les croissances du

résultat opérationnel et des plus-values réalisées sur toutes les catégories d'actifs étant compensées par une hausse des dotations aux provisions pour dépréciation.

Le résultat net progresse de 1 million d'euros (+ 0 %) à 379 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net augmente de 8 millions d'euros (+ 2 %) principalement grâce à une variation favorable de la juste valeur des fonds de private equity.

DOMMAGES – BELGIQUE

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012 publié	31 décembre 2012 retraité (a)
Chiffre d'affaires (b)	2.050	2.087	2.087
Ratio de sinistralité de l'exercice courant (net de réassurance)	66,9 %	68,8 %	68,8 %
Ratio de sinistralité tous exercices (net de réassurance)	63,4 %	63,4 %	63,4 %
Résultat technique net avant chargements	756	768	768
Taux de chargement	30,3 %	30,2 %	30,3 %
Résultat financier net	199	196	196
Résultat opérationnel avant impôt	329	330	329
Charge d'impôt	(106)	(108)	(107)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	-	-	-
Intérêts minoritaires	-	-	-
Résultat opérationnel part du Groupe	222	222	221
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	44	11	11
Résultat courant part du Groupe	266	233	232
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	(10)	8	8
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(2)	(2)	(2)
Coûts d'intégration et de restructuration	(21)	(23)	(23)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	233	215	214

(a) Retraité : suite à l'amendement apporté à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

(b) Brut des éliminations internes

Le chiffre d'affaires recule de 37 millions d'euros (- 2 %) à 2.050 millions d'euros (1) :

- **Particuliers** (50 % du chiffre d'affaires) : les primes diminuent de 2 % à 1.029 millions d'euros suite à des opérations de nettoyage du portefeuille, compensées en partie par des hausses tarifaires dans les branches automobile et habitation ;
- **Entreprises** (48 % du chiffre d'affaires) : les primes sont en recul de 3 % à 993 millions d'euros en raison d'une baisse de l'assurance automobile (- 14 millions d'euros) imputable à un contexte économique difficile, et de la branche maritime (- 13 millions d'euros) suite au transfert d'un contrat significatif à AXA Corporate Solutions.

Le résultat technique net diminue de 12 millions d'euros (- 2 %) à 756 millions d'euros :

- **le ratio de sinistralité de l'exercice courant** baisse de 1,9 point à 66,9 %, principalement tiré par une amélioration du ratio de sinistralité attritionnelle (- 1,9 point) résultant des hausses de tarifs, d'une diminution de la fréquence des sinistres, ainsi que d'une baisse de la charge des sinistres graves (- 1,0 point), en partie compensées par la réassurance (+ 0,7 point) ;
- **le ratio de sinistralité tous exercices** diminue de 0,1 point à 63,4 %, l'amélioration du ratio de sinistralité de l'exercice courant étant compensée par une évolution positive moins favorable des provisions pour sinistres sur exercices antérieurs.

(1) 2.025 millions d'euros après éliminations internes.

Le **taux de chargement** reste globalement stable à 30,3 %.

Le **taux de chargement global** augmente d'un demi-point à 38,3 % en raison des investissements informatiques effectués dans la gestion des sinistres.

En conséquence, le **ratio combiné** reste stable à 93,7 %.

Le **résultat financier** net augmente de 2 millions d'euros (+ 1 %) à 199 millions d'euros grâce à une hausse des dividendes consécutive à une part accrue des actions dans l'allocation d'actifs, largement compensée par une baisse du rendement des actifs obligataires.

La **charge d'impôts** baisse de 1 million d'euros à - 106 millions d'euros, en ligne avec l'évolution du résultat opérationnel.

Le **résultat opérationnel** progresse de 1 million d'euros à 222 millions d'euros.

Le **résultat courant** progresse de 34 millions d'euros (+ 15 %) à 266 millions d'euros principalement grâce à une hausse des plus-values réalisées sur les actifs obligataires (+ 38 millions d'euros) et immobiliers (+ 35 millions d'euros) suite à une cession exceptionnelle en 2013, le tout partiellement compensé par une baisse des plus-values réalisées sur les actions (- 30 millions d'euros) et par une augmentation des dotations aux provisions pour dépréciation d'actifs (- 12 millions d'euros).

Le **résultat net** progresse de 19 millions d'euros (+ 9 %) à 233 millions d'euros essentiellement du fait de la croissance du résultat courant, en partie compensée par une variation défavorable de la juste valeur des produits dérivés sur l'inflation.

DOMMAGES – EUROPE CENTRALE ET DE L'EST ET LUXEMBOURG

Chiffre d'affaires

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Luxembourg	100	99
Ukraine	71	74
Reso (Russie)	-	-
TOTAL	171	173
Éliminations internes	-	-
Contributions au chiffre d'affaires consolidé	171	173

Résultat opérationnel, Résultat courant et Résultat net

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Luxembourg	3	8
Ukraine	2	1
Reso (Russie) ^(a)	20	43
Résultat opérationnel	25	52
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	1	(4)
Résultat courant	26	49
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	15	10
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(1)	(2)
Coûts d'intégration et de restructuration	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	39	57

(a) Reso est mise en équivalence. La quote-part d'AXA dans le profit est comptabilisée en résultat.

Ukraine

Le chiffre d'affaires recule de 2 millions d'euros (- 3 %) à 71 millions d'euros après éliminations internes. À données comparables, le chiffre d'affaires reste stable grâce à une bonne performance des réseaux de distribution propriétaires, compensée en partie par une diminution des primes en bancassurance.

Le résultat opérationnel, le résultat courant et le résultat net s'inscrivent en hausse de 33 % à 2 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat progresse de 1 million d'euros (+ 39 %), la forte augmentation du résultat financier étant partiellement occultée par une dégradation de 1,6 point du ratio combiné imputable à l'évolution du mix produits.

Reso

Le résultat opérationnel recule de 22 millions d'euros à 20 millions d'euros à taux de change constant malgré la solide croissance du portefeuille (+ 17 %), reflétant une détérioration du ratio de sinistralité, une hausse des frais d'administration et une diminution du résultat financier. En conséquence, le ratio combiné croît de 5,4 points à 98,9 %.

Le résultat courant diminue de 16 millions d'euros à 21 millions d'euros à taux de change constant principalement en raison de la baisse du résultat opérationnel (- 22 millions d'euros), compensée en partie par l'absence de dotations aux provisions pour dépréciation sur les actifs obligataires (+ 6 millions d'euros).

Le résultat net diminue de 11 millions d'euros à 34 millions d'euros à taux de change constant, traduisant principalement la baisse du résultat courant (- 16 millions d'euros).

DOMMAGES – RÉGION MÉDITERRANÉE ET AMÉRIQUE LATINE

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Chiffre d'affaires ^(a)	7.391	7.107
Ratio de sinistralité de l'exercice courant (net de réassurance)	72,7 %	73,0 %
Ratio de sinistralité tous exercices (net de réassurance)	73,8 %	74,8 %
Résultat technique net avant chargements	1.901	1.775
Taux de chargement	25,5 %	25,7 %
Résultat financier net	404	384
Résultat opérationnel avant impôt	453	348
Charge d'impôt	(150)	(138)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	2	-
Intérêts minoritaires	(24)	22
Résultat opérationnel part du Groupe	281	232
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	(9)	40
Résultat courant part du Groupe	272	272
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	28	19
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(4)	8
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(19)	(24)
Coûts d'intégration et de restructuration	(31)	(42)
Résultat net part du Groupe	245	233

(a) Brut des éliminations internes.

Le chiffre d'affaires augmente de 285 millions d'euros (+ 4 %) à 7.391 millions d'euros ⁽¹⁾. À données comparables, le chiffre d'affaires progresse de 393 millions d'euros (+ 6 %), tiré par une accélération sur les marchés à forte croissance (+ 15 %, soit + 502 millions d'euros), en partie compensée par un déclin des marchés matures (- 3 %, soit - 109 millions d'euros), au premier rang desquels l'Espagne qui continue de pâtir d'un contexte économique difficile :

- **Particuliers** (56 % du chiffre d'affaires) : les primes augmentent de 3 % à 4.198 millions d'euros, tirées par l'assurance automobile (+ 4 %, soit + 117 millions d'euros) en conséquence de la croissance enregistrée en Turquie (+ 194 millions d'euros) permise à la fois par des hausses tarifaires et par une augmentation des volumes, en partie compensées par des replis en Italie (- 42 millions d'euros) et en Espagne (- 37 millions d'euros) où l'apport net positif de nouveaux contrats a été plus que compensé par des effets de mix et de tarifs ;

- **Entreprises** (43 % du chiffre d'affaires) : les primes augmentent de 10 % à 3.185 millions d'euros, tirées par l'assurance automobile (+ 15 %, soit + 145 millions d'euros) en Turquie (+ 96 millions d'euros) essentiellement grâce à des hausses tarifaires, et dans les pays du Golfe (+ 53 millions d'euros) grâce à de nouveaux grands comptes. Les branches non automobiles s'inscrivent en hausse (+ 7 %, soit + 142 millions d'euros) sur les marchés à forte croissance (+ 145 millions d'euros) avec une progression des volumes et des augmentations de tarifs dans l'assurance santé aussi bien dans les pays du Golfe (+ 50 millions d'euros) qu'au Mexique (+ 20 millions d'euros), et la signature d'affaires nouvelles dans les dommages aux biens en Turquie (+ 34 millions d'euros) et au Mexique (+ 16 millions d'euros) ;

- **Autres** (1 % du chiffre d'affaires) : les primes augmentent de 14 % à 48 millions d'euros.

Le résultat technique net augmente de 127 millions d'euros (+ 7 %) à 1.901 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat technique net progresse de 147 millions d'euros (+ 8 %), tiré par la Turquie (+ 314 millions d'euros) et l'Italie (+ 40 millions d'euros), le tout partiellement compensé par l'Espagne (- 182 millions d'euros), le Maroc (- 12 millions d'euros) et AXA MPS (- 6 millions d'euros).

- **le ratio de sinistralité de l'exercice courant** recule de 0,3 point à 72,7 %, dont 0,7 point au titre des charges relatives aux catastrophes naturelles. Ce dernier s'améliore de 2,4 points sur les marchés à forte croissance et se détériore de 1,2 point sur les marchés matures. Hors charges relatives aux catastrophes naturelles, l'amélioration enregistrée sur les marchés à forte croissance provient principalement de la Turquie suite à des hausses tarifaires dans l'assurance automobile. La dégradation des marchés matures est imputable essentiellement à l'Espagne, avec des baisses de tarifs et un mix produits défavorable dans la branche automobile, ainsi qu'à une augmentation des sinistres graves dans l'assurance dommages aux biens, éléments en partie compensés par l'Italie qui bénéficie d'une baisse du coût moyen des sinistres dans les branches automobile et dommages aux biens des particuliers ;

- **le ratio de sinistralité tous exercices** recule de 0,9 point à 73,8 % suite à une évolution moins défavorable des provisions pour sinistres sur exercices antérieurs (+ 44 millions d'euros), principalement dans l'assurance automobile en Turquie (+ 130 millions d'euros) et en Italie (+ 20 millions d'euros), le tout en partie compensé par l'Espagne (- 79 millions d'euros) en raison d'une hausse du coût moyen des sinistres dans les branches automobile et habitation, par les pays du Golfe (- 17 millions d'euros) et par le Maroc (- 12 millions d'euros).

Le taux de chargement recule de 0,2 point à 25,5 % principalement grâce à l'amélioration du taux d'acquisition sur les marchés à forte croissance (- 0,5 point) consécutive à la croissance des volumes et à une diminution du taux de commissions aussi bien dans les pays du Golfe, grâce à un mix produits favorable, qu'en Turquie, du fait d'une baisse des commissions de performance. Les marchés matures enregistrent une dégradation de 0,1 point, les effets positifs des plans d'amélioration de la productivité étant largement compensés par un effet volume défavorable.

Le taux de chargement global progresse de 0,4 point à 28,3 %.

En conséquence, le **ratio combiné** recule de 1,2 point à 99,3 %.

Le résultat financier net augmente de 20 millions d'euros (+ 5 %) à 404 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat financier net augmente de 26 millions d'euros (+ 7 %), principalement du fait de la Turquie en raison d'une augmentation de la base d'actifs.

La charge d'impôts croît de 12 millions d'euros (+ 9 %) à - 150 millions d'euros. À taux de change constant, la charge d'impôts augmente de 14 millions d'euros (+ 10 %) en raison à la fois de l'augmentation du résultat opérationnel avant impôts et d'un impôt supplémentaire sur les sociétés (IRES) ⁽²⁾ en Italie (- 21 millions d'euros), le tout partiellement compensé par un mix pays favorable.

Le résultat opérationnel augmente de 48 millions d'euros (+ 21 %) à 281 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel progresse de 51 millions d'euros (+ 22 %).

Le résultat courant reste stable à 272 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant ressort en hausse de 2 millions d'euros (+ 1 %), la hausse du résultat opérationnel combinée à une variation positive de l'impact des dérivés de couverture actions, étant en grande partie compensés par une baisse des plus-values nettes réalisées (- 58 millions d'euros) aussi bien sur les actions que sur les actifs obligataires.

Le résultat net progresse de 12 millions d'euros (+ 5 %) à 245 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net s'inscrit en hausse de 15 millions d'euros (+ 7 %) grâce à une diminution des coûts de restructuration et à un effet de change favorable, en partie compensés par une variation moins favorable de la juste valeur des OPCVM.

(1) 7.360 millions d'euros après éliminations internes.

(2) Taux normal de l'impôt sur les sociétés en Italie.

DOMMAGES – DIRECT

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012 publié	31 décembre 2012 retraité ^(a)
Chiffre d'affaires ^(b)	2.274	2.215	2.215
Ratio de sinistralité de l'exercice courant (net de réassurance)	76,9 %	78,9 %	78,9 %
Ratio de sinistralité tous exercices (net de réassurance)	76,8 %	79,0 %	79,0 %
Résultat technique net avant chargements	512	459	459
Taux de chargement	22,3 %	21,6 %	21,6 %
Résultat financier net	105	98	98
Résultat opérationnel avant impôt	124	85	85
Charge d'impôt	(39)	(30)	(30)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	-	-	-
Intérêts minoritaires	-	-	-
Résultat opérationnel part du Groupe	85	54	55
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	3	-	-
Résultat courant part du Groupe	88	55	55
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	7	(1)	(1)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(2)	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(4)	(4)	(4)
Coûts d'intégration et de restructuration	(4)	(4)	(4)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	84	46	46

(a) Retraité : suite à l'amendement apporté à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

(b) Brut des éliminations internes

Le segment d'activité Direct comprend des activités en France (23 % du chiffre d'affaires total du segment), au Royaume-Uni (22 %), en Corée du Sud (20 %), au Japon (14 %), en Espagne (8 %), en Italie (5 %), en Belgique (4 %), en Pologne (3 %) et au Portugal (1 %).

Le chiffre d'affaires progresse de 60 millions d'euros (+ 3 %) à 2.274 millions d'euros ⁽¹⁾. À données comparables, le chiffre d'affaires augmente de 105 millions d'euros (+ 5 %) :

- **Particuliers** (87 % du chiffre d'affaires) : les primes progressent de 78 millions d'euros (+ 4 %) à 1.975 millions d'euros principalement grâce à la France (+ 14 %, soit 47 millions d'euros), au Japon (+ 7 %, soit + 25 millions d'euros) et à l'Italie (+ 20 %, soit + 20 millions d'euros), en partie compensés par le Royaume-Uni (- 5 %, soit - 22 millions d'euros) et l'Espagne (- 10 %, soit - 21 millions d'euros). Cette évolution reflète une croissance des affaires nouvelles et une plus grande fluidité du marché, en partie compensées par une baisse des primes moyennes ainsi que par une concurrence accrue au Royaume-Uni et en Espagne ;
- **Assurance de particuliers hors automobile** (13 % du chiffre d'affaires) : les primes progressent de 27 millions d'euros (+ 10 %) à 299 millions d'euros principalement grâce à une hausse des volumes et des tarifs en France, et à une croissance des volumes en Corée du Sud.

Le résultat technique net augmente de 53 millions d'euros (+ 11 %) à 512 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat technique net s'inscrit en hausse de 80 millions d'euros (+ 17 %) :

- **le ratio de sinistralité de l'exercice courant** recule de 2,2 points à 76,9 % grâce à la poursuite de l'amélioration de la souscription reflétant une meilleure segmentation, à la baisse de la fréquence des sinistres en assurance automobile et à des conditions climatiques favorables sur tous les marchés ;
- **le ratio de sinistralité tous exercices** recule de 2,4 points à 76,8 % principalement du fait de la baisse du ratio de sinistralité de l'exercice courant.

Le taux de chargement augmente de 0,8 point à 22,3 %. Le ratio d'acquisition augmente de 0,6 point, conséquence d'une diminution des primes moyennes au Royaume-Uni et d'une baisse des volumes en Espagne. Le ratio administratif augmente de 0,2 point principalement en raison d'une évolution défavorable du mix produits avec une hausse des affaires nouvelles et une baisse des renouvellements.

Le taux de chargement global s'inscrit en hausse de 0,8 point à 28,0 %.

En conséquence, le **ratio combiné** recule de 1,6 point à 99,1 %.

(1) 2.274 millions d'euros après éliminations internes.

Le résultat financier net progresse de 7 millions d'euros (+ 7 %) à 105 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat financier net enregistre une croissance de 9 millions d'euros (+ 10 %) grâce à une croissance des actifs sous gestion.

La charge d'impôts augmente de 9 millions d'euros à - 39 millions d'euros. À taux de change constant, la charge d'impôts augmente de 11 millions d'euros suite à la croissance du résultat opérationnel avant impôts, en partie compensée par un mix pays favorable.

Le résultat opérationnel progresse de 30 millions d'euros à 85 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel croît de 35 millions d'euros.

Le résultat courant augmente de 33 millions d'euros à 88 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant s'inscrit en hausse de 37 millions d'euros grâce à la progression du résultat opérationnel et à une hausse des plus-values réalisées.

Le résultat net progresse de 37 millions d'euros à 84 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net augmente de 42 millions d'euros principalement grâce à la hausse du résultat courant.

DOMMAGES – ASIE

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Chiffre d'affaires ^(a)	822	529
Ratio de sinistralité de l'exercice courant (net de réassurance)	68,0 %	69,0 %
Ratio de sinistralité tous exercices (net de réassurance)	66,0 %	67,6 %
Résultat technique net avant chargements	270	171
Taux de chargement	27,0 %	28,4 %
Résultat financier net	19	14
Résultat opérationnel avant impôt	75	36
Charge d'impôt	(13)	(6)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	7	-
Intérêts minoritaires	(10)	(6)
Résultat opérationnel part du Groupe	58	23
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	(3)	3
Résultat courant part du Groupe	55	27
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	-	-
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(12)	(3)
Coûts d'intégration et de restructuration	(30)	(25)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	13	(1)

(a) Brut des éliminations internes.

Note : Périmètre de la branche Dommages en Asie (i) pour le chiffre d'affaires et le ratio combiné : Hong Kong, la Malaisie et Singapour sur la base d'une participation à 100 % ; (ii) pour le résultat opérationnel, le résultat courant et le résultat net : l'Inde, Hong Kong, la Malaisie, Singapour et la Thaïlande, en part du groupe. Les activités en Chine et en Indonésie ne sont pas consolidées. Les activités en Inde et en Thaïlande sont consolidées par mise en équivalence.

Dans les commentaires qui suivent, la base de publication à données comparables comprend 12 mois de résultat sur l'exercice 2012 du portefeuille d'HSBC à Hong Kong et à Singapour acquis en novembre 2012.

Le chiffre d'affaires augmente de 293 millions d'euros (+ 55 %) à 822 millions d'euros ⁽¹⁾. À données comparables, le chiffre d'affaires progresse de 68 millions d'euros (+ 9 %) :

■ **Particuliers** (49 % du chiffre d'affaires) : les primes augmentent de 26 millions d'euros (+ 7 %), à 408 millions d'euros, tirées par (i) l'assurance automobile (+ 16 millions d'euros) du fait de l'apport net positif de nouveaux contrats, reflet de la hausse des ventes de voitures particulières en Malaisie, et par (ii) l'assurance non automobile (+ 10 millions d'euros) avec une croissance de la branche santé par le canal de la bancassurance aussi bien à Hong Kong qu'en Malaisie ;

■ **Entreprises** (51 % du chiffre d'affaires) : les primes progressent de 46 millions d'euros (+ 12 %) à 426 millions d'euros, tirées par les éléments suivants : (i) l'assurance santé (+ 21 millions d'euros) grâce à de nouveaux grands comptes et à une croissance des volumes à Hong Kong parallèlement à une hausse des volumes à Singapour et en Malaisie, (ii) la branche accidents du travail (+ 8 millions d'euros) soutenue par une hausse des volumes à Singapour et par des augmentations de tarifs à Hong Kong, (iii) l'assurance dommages aux biens (+ 5 millions d'euros) principalement du fait des contrats auprès des PME en Malaisie, (iv) l'assurance construction (+ 5 millions d'euros) principalement grâce à de nouveaux projets à Singapour et en Malaisie, et (v) l'assurance automobile (+ 4 millions d'euros) essentiellement du fait de la croissance enregistrée par les agents et les courtiers en Malaisie.

Le résultat technique net augmente de 99 millions d'euros (+ 58 %) à 270 millions d'euros. À données comparables, le résultat technique net progresse de 27 millions d'euros (+ 11 %) :

■ **le ratio de sinistralité de l'exercice courant** s'améliore de 1,0 point à 68,0 %. À données comparables, le ratio de sinistralité de l'exercice courant s'améliore de 0,8 point principalement grâce (i) à la branche accidents du travail (- 7,5 points) du fait de hausses tarifaires et d'une souscription sélective à Hong Kong, ainsi que d'une sinistralité favorable à Singapour, (ii) à l'assurance dommages aux biens des entreprises (- 3,3 points) suite à une diminution des sinistres graves, notamment à Hong Kong, et aux remboursements favorables de réassurance à Singapour, et enfin (iii) à l'assurance santé des entreprises (- 2,6 points) suite à des hausses tarifaires à Hong Kong et à une meilleure couverture de réassurance à Hong Kong et à Singapour, éléments en partie compensés par (iv) l'assurance automobile aux particuliers (+ 3,0 points) du fait d'une hausse de la fréquence des sinistres et d'effets tarifaires négatifs à Singapour, ainsi que d'une plus grande sévérité des sinistres en Malaisie ;

■ **le ratio de sinistralité tous exercices** s'améliore de 1,6 point à 66,0 %. À données comparables, le ratio de sinistralité tous exercices s'améliore de 0,8 point principalement grâce à l'amélioration du ratio de sinistralité de l'exercice courant.

Le taux de chargement s'améliore de 1,3 point à 27,0 %. À données comparables, le taux de chargement s'améliore de 1,6 point principalement du fait d'une baisse des frais d'acquisition (- 1,4 point) grâce à la diminution des commissions payées à la banque HSBC suite à la reprise du portefeuille de cette dernière, et d'une variation favorable du mix produits à Hong Kong.

Le taux de chargement global s'améliore de 1,6 point à 29,8 % à données comparables.

En conséquence, le **ratio combiné** s'améliore de 2,9 points à 93,1 %. À données comparables, le ratio combiné s'améliore de 2,4 points.

Le résultat financier net progresse de 5 millions d'euros à 19 millions d'euros. À données comparables, le résultat financier net reste stable.

La charge d'impôts augmente de 7 millions d'euros à - 13 millions d'euros. À données comparables, la charge d'impôts croît de 4 millions d'euros du fait de la hausse du résultat opérationnel avant impôts.

Le résultat opérationnel progresse de 35 millions d'euros à 58 millions d'euros ⁽²⁾. À données comparables, le résultat opérationnel augmente de 28 millions d'euros.

Le résultat courant s'inscrit en hausse de 28 millions d'euros à 55 millions d'euros ⁽²⁾. À données comparables, le résultat courant progresse de 21 millions d'euros, tiré par la croissance du résultat opérationnel et par une diminution des plus-values nettes réalisées.

Le résultat net augmente de 14 millions d'euros à 13 millions d'euros ⁽²⁾. À données comparables, le résultat net progresse de 6 millions d'euros grâce à la croissance du résultat courant, en partie compensée par l'amortissement de l'accord de distribution de dix ans et les coûts d'intégration liés à l'acquisition du portefeuille d'HSBC.

(1) 816 millions d'euros après éliminations internes.

(2) La Thaïlande (part du Groupe : 99,3%) et l'Inde (part du Groupe : 26%) ont été consolidées pour la première fois en 2013 par mise en équivalence.

Assurance internationale

Les tableaux suivants analysent le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel, le résultat courant et le résultat net part du Groupe de la branche Assurance Internationale pour les périodes indiquées :

CHIFFRE D'AFFAIRES

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
AXA Corporate Solutions Assurance	2.099	2.072
AXA Global Life et AXA Global P&C	56	60
AXA Assistance	1.065	984
Autres ^(a)	57	31
TOTAL	3.277	3.148
Éliminations internes	(134)	(161)
Contributions au chiffre d'affaires consolidé	3.143	2.987

(a) Incluant AXA Liabilities Managers et AXA Corporate Solutions Life Reinsurance Company.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL, RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT NET

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012 publié	31 décembre 2012 retraité ^(a)
AXA Corporate Solutions Assurance	149	145	145
AXA Global Life et AXA Global P&C	16	22	22
AXA Assistance	20	20	20
Autres ^(b)	17	(20)	(20)
Résultat opérationnel	202	167	167
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	25	(7)	(7)
Résultat courant	228	160	160
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	(7)	23	23
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(32)	(1)	(1)
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	-	-
Coûts d'intégration et de restructuration	(4)	(4)	(4)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	184	178	178

(a) Retraité : suite à l'amendement apporté à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

(b) Incluant AXA Liabilities Managers et AXA Corporate Solutions Life Reinsurance Company.

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012 publié	31 décembre 2012 retraité ^(a)
Chiffre d'affaires ^(b)	2.099	2.072	2.072
Ratio de sinistralité de l'exercice courant (net de réassurance)	85,5 %	83,6 %	83,6 %
Ratio de sinistralité tous exercices (net de réassurance)	81,9 %	82,2 %	82,2 %
Résultat technique net avant chargements	381	363	363
Taux de chargement	15,8 %	15,6 %	15,6 %
Résultat financier net	193	195	195
Résultat opérationnel avant impôt	242	240	240
Charge d'impôt	(91)	(93)	(93)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	-	-	-
Intérêts minoritaires	(2)	(2)	(2)
Résultat opérationnel part du Groupe	149	145	145
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	11	(3)	(3)
Résultat courant part du Groupe	160	142	142
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	(11)	24	24
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	-	-
Coûts d'intégration et de restructuration	-	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	150	166	166

(a) Retraité : suite à l'amendement apporté à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

(b) Brut des éliminations internes

Le chiffre d'affaires augmente de 26 millions d'euros (+ 1 %) à 2.099 millions d'euros ⁽¹⁾. À données comparables, le chiffre d'affaires augmente de 51 millions d'euros (+ 2 %), notamment dans les branches automobile (+ 9 %) et marine (+ 3 %) grâce à la croissance du portefeuille, et en construction (+ 7 %). Cette croissance est partiellement compensée par un repli de la branche aviation (- 9 %) dû principalement à des baisses tarifaires suite à l'évolution favorable de la sinistralité ces dernières années.

Le résultat technique net progresse de 18 millions d'euros (+ 5 %) à 381 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat technique net augmente de 20 millions d'euros (+ 6 %) :

- le ratio de sinistralité de l'exercice courant augmente de 1,9 point à 85,5 % en raison de sinistres graves, principalement en responsabilité civile et en construction ;
- le ratio de sinistralité tous exercices s'améliore de 0,3 point à 81,9 % principalement en raison d'une évolution plus favorable de la sinistralité sur exercices antérieurs en aviation.

Le taux de chargement augmente de 0,2 point à 15,8 % en raison de la hausse du ratio de commissions suite à une évolution du mix de portefeuille.

Le taux de chargement global se dégrade de 0,3 point à 19,8 %.

En conséquence, le **ratio combiné** s'améliore de 0,1 point à 97,7 %.

Le résultat financier net diminue de 2 millions d'euros (- 1 %) à 193 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat financier net baisse de 1 million d'euros principalement en raison d'une baisse des revenus des placements obligataires (- 13 millions d'euros) en partie compensée par une hausse des revenus des actions (+ 7 millions d'euros).

La charge d'impôts baisse de 2 millions d'euros (- 3 %) à - 91 millions d'euros. À taux de change constant, la charge d'impôts diminue de 2 millions d'euros (- 2 %) en raison de la baisse du résultat opérationnel avant impôts, en partie compensée par une hausse des impôts au titre de l'évolution de la sinistralité sur exercices antérieurs.

En conséquence, **le résultat opérationnel** progresse de 4 millions d'euros (+ 3 %) à 149 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel augmente de 5 millions d'euros (+ 4 %).

Le résultat courant augmente de 19 millions d'euros (+ 13 %) à 160 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant progresse de 20 millions d'euros (+ 14 %) principalement en raison de la hausse du résultat opérationnel et d'une augmentation des plus-values nettes réalisées (+ 15 millions d'euros), principalement sur des actifs immobiliers.

(1) 2.093 millions d'euros après éliminations internes.

Le résultat net baisse de 16 millions d'euros (- 10 %) à 150 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net diminue de 15 millions d'euros (- 9 %) principalement en raison d'un effet de change négatif (alors que l'effet de change était positif en 2012), ainsi que d'une évolution moins favorable de la juste valeur des OPCVM, partiellement compensés par la hausse du résultat courant.

AXA GLOBAL LIFE ET AXA GLOBAL P&C ⁽¹⁾

Le résultat opérationnel baisse de 6 millions d'euros à 16 millions d'euros principalement en raison d'une hausse des frais d'administration et d'une baisse du résultat technique sur les couvertures Dommages du Groupe, compensées en partie par une hausse du résultat technique d'AXA Global Life.

Le résultat courant baisse de 5 millions d'euros à 16 millions d'euros essentiellement en raison de la baisse du résultat opérationnel.

Le résultat net baisse de 5 millions d'euros à 21 millions d'euros principalement en raison de la baisse du résultat courant.

AXA ASSISTANCE

Le chiffre d'affaires augmente de 81 millions d'euros (+ 8 %) à 1.065 millions d'euros ⁽²⁾. À données comparables, en excluant essentiellement le transfert interne de certaines garanties de service d'AXA France, les acquisitions de WhiteConcierge, IPS Colombie et Russie, et la cession de Cours Legendre, le chiffre d'affaires augmente de 84 millions d'euros (+ 10 %), tiré par l'évolution très positive des branches Voyages et Automobile reflétant notamment de nouveaux grands comptes en Espagne et une croissance du portefeuille en France, ainsi que par la croissance des affaires nouvelles en santé aux États-Unis.

Le résultat opérationnel est stable à 20 millions d'euros principalement en raison de la croissance de l'activité sur tous les marchés, en partie compensée par une augmentation des coûts de développement, essentiellement sur les marchés à forte croissance.

Le résultat courant augmente de 1 million d'euros à 21 millions d'euros.

Le résultat net baisse de 31 millions d'euros à - 19 millions d'euros principalement en raison de moins-values exceptionnelles de - 32 millions d'euros suite à la cession de sociétés établies en France.

AUTRES ACTIVITÉS INTERNATIONALES

Le résultat opérationnel augmente de 37 millions d'euros à 17 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel progresse de 36 millions d'euros principalement d'une raison de la diminution des pertes sur les portefeuilles d'assurance vie en *run-off*, en partie compensée par une baisse des gains des portefeuilles en *run-off* en dommages.

Le résultat courant augmente de 53 millions d'euros à 31 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant progresse de 53 millions d'euros principalement en raison de la hausse du résultat opérationnel et d'une croissance des plus-values réalisées.

Le résultat net augmente de 58 millions d'euros à 32 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net progresse de 57 millions d'euros essentiellement en raison de la hausse du résultat courant.

(1) Réunit les deux équipes centrales des lignes de métier mondiales Vie, Épargne, Retraite et Dommages en plus de celles des activités de réassurance du Groupe.

(2) 937 millions d'euros après éliminations internes.

Gestion d'actifs

Les tableaux suivants analysent le chiffre d'affaires consolidé, le résultat opérationnel, le résultat courant et le résultat net part du Groupe de la branche gestion d'actifs pour les périodes indiquées :

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
AllianceBernstein	2.177	2.097
AXA Investment Managers	1.638	1.577
TOTAL	3.815	3.674
Éliminations internes	(354)	(332)
Contributions au chiffre d'affaires consolidé	3.461	3.343

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL, RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT NET

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012 publié	31 décembre 2012 retraité ^(a)
AllianceBernstein	185	159	159
AXA Investment Managers	216	223	220
Résultat opérationnel	400	382	379
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	(1)	(4)	(4)
Résultat courant	399	378	375
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	13	13	13
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	180	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	-	-
Coûts d'intégration et de restructuration	(15)	(76)	(76)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	577	314	311

(a) Retraité : suite à l'amendement apporté à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

ALLIANCEBERNSTEIN

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Chiffre d'affaires	2.177	2.097
Résultat financier net	2	2
Total revenus	2.179	2.100
Frais généraux	(1.719)	(1.737)
Résultat opérationnel avant impôt	460	363
Charge d'impôt	(114)	(76)
Intérêts minoritaires	(161)	(128)
Résultat opérationnel part du Groupe	185	159
Part des plus ou moins values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	-	-
Résultat courant part du Groupe	185	159
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés.	1	4
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	-
Coûts d'intégration et de restructuration	(9)	(74)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	176	88
Taux de change moyen : 1.00 € = \$	1,327	1,288

Les actifs sous gestion baissent de 3 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2012 à 346 milliards d'euros au 31 décembre 2013 en raison d'un effet de change défavorable de - 16 milliards d'euros, d'une décollecte nette de - 4 milliards d'euros (collecte nette de 4 milliards d'euros pour la clientèle institutionnelle plus que compensée par une décollecte nette de - 2 milliards d'euros pour la clientèle privée et une décollecte nette de - 6 milliards d'euros pour la clientèle des particuliers) et un changement de périmètre négatif de - 4 milliards d'euros compensé par une appréciation des marchés de 20 milliards d'euros. Le changement de périmètre se traduit par une diminution des actifs sous gestion de - 5 milliards d'euros suite à la vente de MONY, compensée en partie par une augmentation des actifs sous gestion de 1 milliard d'euros provenant de l'acquisition de W.P. Stewart & Co., Ltd en décembre 2013.

Le chiffre d'affaires augmente de 79 millions d'euros (+ 4 %) à 2.177 millions d'euros ⁽¹⁾. À données comparables, le chiffre d'affaires progresse de 142 millions d'euros (+ 7 %) principalement en raison de la hausse des commissions de gestion résultant d'une augmentation de 5 % des actifs moyens sous gestion, de la hausse de 8 % des commissions de recherche institutionnelle et de la progression de 16 % des commissions de distribution due à l'augmentation des actifs moyens sous gestion de la clientèle des particuliers.

Le résultat financier net est stable à 2 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat financier net reste stable à 2 millions d'euros.

Les frais généraux diminuent de 18 millions d'euros (- 1 %) à - 1.719 millions d'euros. À taux de change constant, les frais généraux augmentent de 34 millions d'euros (+ 2 %) en raison d'une hausse des charges salariales liée à la progression du chiffre d'affaires, en partie compensée par une diminution des frais généraux administratifs, essentiellement liée à des frais de loyers et assimilés, ainsi qu'à des honoraires professionnels.

Le ratio d'exploitation opérationnel s'améliore de 4,8 points à 74,8 %.

La charge d'impôts augmente de 38 millions d'euros (+ 51 %) à - 114 millions d'euros. À taux de change constant, la charge d'impôts augmente de 42 millions d'euros (+ 55 %) principalement en raison de la hausse du résultat opérationnel avant impôts et des éléments fiscaux non récurrents de 2012 (- 13 millions d'euros).

Le résultat opérationnel et le résultat courant augmentent de 26 millions d'euros (+ 16 %) à 185 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel et le résultat courant augmentent de 31 millions d'euros (+ 20 %).

La participation d'AXA dans AllianceBernstein au 31 décembre 2013 est de 63,7 %, en baisse de 1,8 % par rapport au 31 décembre 2012 en raison de la distribution en 2013 de titres octroyés aux employés dans le cadre des plan de rémunération en actions de 2012 et 2013, en partie compensée par les rachats de titres AllianceBernstein en 2013 pour financer les plans de rémunération différée.

Le résultat net augmente de 88 millions d'euros (+ 100 %) à 176 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net progresse de 93 millions d'euros (+ 106 %) en raison de la hausse du résultat courant et de la baisse des coûts de restructuration.

(1) 2.097 millions d'euros après éliminations internes.

AXA INVESTMENT MANAGERS (« AXA IM »)

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012 publié	31 décembre 2012 retraité ^(a)
Chiffre d'affaires	1.638	1.577	1.577
Résultat financier net	(12)	(17)	(17)
Total revenus	1.626	1.560	1.560
Frais généraux	(1.281)	(1.214)	(1.219)
Résultat opérationnel avant impôt	345	347	341
Charge d'impôt	(119)	(113)	(111)
Intérêts minoritaires	(11)	(11)	(11)
Résultat opérationnel part du Groupe	216	223	220
Part des plus ou moins values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	(1)	(4)	(4)
Résultat courant part du Groupe	214	219	216
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés.	12	9	9
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	180	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	-	-
Coûts d'intégration et de restructuration	(6)	(2)	(2)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	401	226	223

(a) Retraité : suite à l'amendement apporté à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

Pour la cohérence de l'analyse, suite à la cession d'AXA Private Equity (« AXA PE ») le 30 septembre 2013, les commentaires ci-dessous sont basés sur des chiffres excluant la contribution d'AXA PE en 2012 et 2013 pour tous les agrégats du compte de résultats, du chiffre d'affaires au résultat net.

Le résultat opérationnel d'AXA PE s'est élevé à 56 millions d'euros en 2012 et à 44 millions d'euros pour les neuf premiers mois de 2013.

L'expression « à base comparable » dans les commentaires ci-après s'entend hors AXA PE pour les deux périodes et après retraitement à taux de change constant, net des commissions de distribution.

Les actifs sous gestion diminuent de 7 milliards d'euros par rapport à fin 2012, pour atteindre 547 milliards d'euros à fin 2013. Hors effet de la vente d'AXA PE (- 22 milliards d'euros), les actifs sous gestion augmentent de 15 milliards d'euros en raison d'une collecte nette de 12 milliards d'euros et d'un effet combiné des marchés et des taux de change de 8 milliards d'euros, en partie compensés par un changement de périmètre défavorable de - 4 milliards d'euros principalement relatif à la cession partielle des activités Vie, Épargne, Retraite au Royaume-Uni ⁽¹⁾ et à la vente de l'activité Clientèle Privée.

La collecte nette atteint 12 milliards d'euros en 2013, principalement grâce à (i) la collecte sur la clientèle de particuliers (+ 6 milliards d'euros) notamment d'AXA Fixed Income et des filiales en joint-venture asiatiques, (ii) l'Actif général AXA (+ 4 milliards d'euros) et (iii) la collecte sur la clientèle institutionnelle (+ 3 milliards d'euros) essentiellement due à AXA Fixed Income, AXA Real Estate et AXA Framlington.

(1) En ligne avec les termes de la transaction au moment de la vente.

(2) 1.363 millions d'euros après éliminations internes.

Le chiffre d'affaires augmente de 61 millions d'euros (+ 4 %) à 1.638 millions d'euros ⁽²⁾, dont 189 millions d'euros sont attribuables aux neuf premiers mois de l'année 2013 d'AXA PE. À données comparables, le chiffre d'affaires net augmente de 81 millions d'euros (+ 8 %) à 1.029 millions d'euros, principalement en raison (i) d'une hausse des commissions de gestion (+ 57 millions d'euros soit + 7 %) essentiellement du fait de la progression de + 6 % des actifs moyens sous gestion, (ii) d'une hausse des commissions sur les transactions d'AXA Real Estate (+ 13 millions d'euros soit + 59 %) et (iii) d'une augmentation des commissions de performance (+ 11 millions d'euros soit + 17 %).

Le résultat financier net s'améliore de 4 millions d'euros (+ 27 %) à - 12 millions d'euros, dont - 5 millions d'euros sont attribuables aux neuf premiers mois de l'année 2013 d'AXA PE. À données comparables, le résultat financier net s'améliore de 5 millions d'euros (+ 50 %) principalement en raison de la diminution des charges liées à la dette financière.

Les frais généraux sont en hausse de 62 millions d'euros (+ 5 %) à - 1.281 millions d'euros, dont - 120 millions d'euros sont attribuables aux neuf premiers mois de l'année 2013 d'AXA PE. À données comparables, les frais généraux augmentent de 65 millions d'euros (+ 9 %) à - 741 millions d'euros principalement en raison de la non-récurrence de l'impact positif de 22 millions d'euros en 2012 lié à la résolution du litige sur l'erreur de codage d'AXA Rosenberg, et de l'augmentation des rémunérations variables.

Hors cet effet positif de 22 millions d'euros et à données comparables, le **ratio d'exploitation opérationnel** s'améliore de 1,9 point à 72,5 %.

La charge d'impôts augmente de 8 millions d'euros (+ 7 %) à - 119 millions d'euros, dont - 19 millions d'euros sont attribuables aux neuf premiers mois de l'année 2013 d'AXA PE. À données comparables, la charge d'impôts augmente de 11 millions d'euros (+ 12 %) principalement en raison de la hausse du résultat opérationnel avant impôts.

Le résultat opérationnel baisse de 4 millions d'euros (- 2 %) à 216 millions d'euros, dont 44 millions d'euros sont attribuables aux neuf premiers mois de l'année 2013 d'AXA PE. À données comparables, le résultat opérationnel augmente de 10 millions d'euros (+ 6 %).

Le résultat courant diminue de 1 million d'euros (- 1 %) à 214 millions d'euros, dont 44 millions d'euros sont attribuables aux neuf premiers mois de l'année 2013 d'AXA PE. À données comparables, le résultat courant augmente de 13 millions d'euros (+ 8 %), en ligne avec l'amélioration du résultat opérationnel.

Le résultat net augmente de 178 millions d'euros (+ 80 %) à 401 millions d'euros, dont 220 millions d'euros attribuables à AXA PE (incluant en particulier la plus-value nette provenant de la vente d'AXA PE) pour les neuf premiers mois de 2013. À données comparables, le résultat net augmente de 16 millions d'euros (+ 10 %), en ligne avec l'amélioration du résultat courant.

Banques

Les tableaux suivants analysent le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel, le résultat courant et le résultat net part du Groupe des banques d'AXA pour les périodes indiquées :

CHIFFRE D'AFFAIRES

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Banques AXA ^(a)	507	468
Belgique ^(b)	316	312
France	131	94
Hongrie	37	35
Allemagne	22	23
Autre ^(c)	2	4
Autre	6	6
TOTAL	513	474
Éliminations internes	11	(8)
Contributions au chiffre d'affaires consolidé	524	466

(a) Dont AXA Bank Europe et ses branches pour 355 millions d'euros.

(b) Inclut les activités commerciales en Belgique ainsi que les services partagés d'AXA Bank Europe (trésorerie et fonctions support).

(c) Inclut la Slovaquie et la République Tchèque.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL, RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT NET

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012 publié	31 décembre 2012 retraité ^(a)
Banques AXA ^(b)	80	8	8
Belgique ^(c)	80	31	31
France	1	(15)	(15)
Hongrie	-	-	-
Allemagne	5	3	3
Autre ^(d)	(6)	(12)	(12)
Autre	(2)	(3)	(3)
Résultat opérationnel	78	5	4
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	1	(5)	(5)
Résultat courant	79	(1)	(1)
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	(35)	(3)	(3)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(37)	(30)	(30)
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	-	-
Coûts d'intégration et de restructuration	(15)	(4)	(4)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(8)	(38)	(38)

(a) Retraité : suite à l'amendement apporté à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

(b) dont AXA Bank Europe et ses branches pour 74 millions d'euros.

(c) Inclut les activités commerciales en Belgique pour 41 millions d'euros ainsi que les services partagés d'AXA Bank Europe (trésorerie et fonctions support) pour 39 millions d'euros.

(d) Inclut la Slovaquie et la République Tchèque.

BELGIQUE

Le produit net bancaire augmente de 4 millions d'euros (+ 1 %) à 316 millions d'euros. Le produit net bancaire opérationnel ⁽¹⁾ augmente de 42 millions d'euros (+ 13 %) principalement en raison de la progression de la marge d'intérêt (+ 41 millions d'euros).

Le résultat opérationnel progresse de 50 millions d'euros (+ 161 %) à 80 millions d'euros grâce à une hausse du produit net bancaire opérationnel (+ 42 millions d'euros), à une baisse des commissions de distribution (+ 11 millions d'euros) suite à la diminution des volumes des produits d'épargne et à une gestion rigoureuse des dépenses (+ 4 millions d'euros), en partie compensées par une augmentation des provisions pour pertes sur prêts (- 5 millions d'euros) consécutive à la croissance du portefeuille de prêts et à la dégradation de la conjoncture économique.

Le résultat courant augmente de 57 millions d'euros (+ 235 %) à 82 millions d'euros grâce à la progression du résultat opérationnel (+ 50 millions d'euros) et à l'absence de dépréciations sur les actifs obligataires (+ 7 millions d'euros).

Le résultat net diminue de 1 million d'euros (- 4 %) à 31 millions d'euros (ou 15 millions d'euros en excluant les coûts de financement payés par les succursales étrangères à la maison mère). L'évolution positive du résultat courant (57 millions d'euros) et la variation de la juste valeur des dérivés de taux d'intérêt (+ 12 millions d'euros) sont en partie compensées par une évolution négative de la juste valeur de la dette propre due à l'érosion du spread de liquidité (- 28 millions d'euros), la baisse du résultat de change (- 22 millions d'euros), la hausse des coûts de restructuration (- 11 millions d'euros) et le caractère exceptionnel de la déconsolidation de la Suisse qui ne s'est pas répétée (8 millions d'euros, conséquence du transfert du portefeuille de clients à Bank zweiplus en 2012).

(1) Avant éliminations internes et avant plus/moins-value réalisées ou variations de la juste valeur des actifs inscrits à la juste valeur au compte de résultat, et des instruments de couverture.

FRANCE

Le produit net bancaire augmente de 37 millions d'euros (+ 39 %) à 131 millions d'euros. **Le produit net bancaire opérationnel** ⁽¹⁾ augmente de 25 millions d'euros (+ 24 %) principalement en raison de la baisse des intérêts versés aux clients sur les comptes d'épargne suite à la non-réurrence de la campagne promotionnelle exceptionnelle du premier semestre 2012, et de la hausse des produits d'intérêts sur les prêts (essentiellement prêts hypothécaires) aux particuliers, liée à la croissance de la production de nouveaux crédits ces deux dernières années.

Le résultat opérationnel et le résultat courant augmentent de 15 millions d'euros à 1 million d'euros suite à la hausse du produit net bancaire opérationnel.

Le résultat net augmente de 23 millions d'euros à 1 million d'euros du fait de la hausse du résultat opérationnel et de la non-réurrence de l'effet défavorable en 2012 des instruments de couverture du risque de taux d'intérêt non éligibles à la comptabilité de couverture.

HONGRIE

Le résultat net augmente de 13 millions d'euros à - 25 millions d'euros en raison de la diminution des coûts de financement (+ 7 millions d'euros) et de la baisse des provisions pour pertes sur prêts (+ 10 millions) sur l'encours du portefeuille hypothécaire, en partie compensées par une augmentation de la charge d'impôts (- 4 millions d'euros).

Holdings et autres

Le segment Holdings regroupe les sociétés non opérationnelles d'AXA, principalement AXA SA (la société mère), AXA France Assurance, AXA Financial, AXA UK Holdings, ainsi que les holdings allemandes, belge, les CDOs et les entités immobilières d'AXA.

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012 publié	31 décembre 2012 retraité
AXA	(589)	(590)	(591)
Autres holdings françaises	(31)	(39)	(39)
Autres holdings étrangères	(232)	(204)	(245)
Autre	2	1	1
Résultat opérationnel	(851)	(833)	(875)
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	(31)	(72)	(72)
Résultat courant	(882)	(905)	(947)
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	(64)	(228)	(228)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(22)	(17)	(17)
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	-	-
Coûts d'intégration et de restructuration	-	(1)	(1)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(969)	(1.151)	(1.192)

(1) Avant éliminations internes et avant plus/moins-value réalisées ou variations de la juste valeur des actifs inscrits à la juste valeur au compte de résultat, et des instruments de couverture.

ALLEMAGNE

Le produit net bancaire est stable à 22 millions d'euros.

Le résultat opérationnel augmente de 2 millions d'euros (+ 48 %) à 5 millions d'euros principalement en raison d'un élément fiscal positif non récurrent.

Le résultat courant et le résultat net progressent de 1 million d'euros (+ 24 %) à 4 millions d'euros.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE ET SLOVAQUIE

Le 21 mai 2013, AXA a signé un accord de partenariat avec UniCredit Bank (UCB) en République Tchèque et en Slovaquie, en vertu duquel les 120.000 clients bancaires d'AXA dans ces pays ont été invités à ouvrir un compte chez UCB, tandis que ce dernier distribuera les produits d'assurance d'AXA via son réseau dans les deux pays.

Du fait de cet accord, AXA a mis un terme à ses activités bancaires en République tchèque et en Slovaquie au cours du second semestre 2013.

Le résultat net baisse de 6 millions d'euros à - 18 millions d'euros principalement en raison des charges exceptionnelles liées à la cessation des activités bancaires.

AXA ⁽¹⁾

Le résultat opérationnel augmente de 2 millions d'euros à - 589 millions d'euros, principalement en raison d'un résultat en hausse de 32 millions d'euros sur le programme de couverture des « Performance Units » au niveau de la holding du Groupe, d'une augmentation de 13 millions d'euros des dividendes reçus de filiales non consolidées et d'une baisse de 5 millions d'euros des pertes opérationnelles des entités non consolidées, en partie compensés par la nouvelle taxe française de 3 % sur les dividendes versés par la Société (- 46 millions d'euros).

Le résultat courant augmente de 58 millions d'euros à - 595 millions d'euros, en raison essentiellement de la fin de l'amortissement des primes sur options d'achat d'actions en 2012 (- 48 millions d'euros en 2012).

Le résultat net augmente de 258 millions d'euros à - 625 millions d'euros. Hors profits liés à la cession des activités canadiennes du groupe au titre de paiement différé (+ 8 millions d'euros en 2013, contre + 67 millions d'euros en 2012), le résultat net s'inscrit en hausse de 317 millions d'euros, principalement en raison des éléments suivants :

- + 58 millions d'euros liés à l'évolution du résultat courant ;
- + 291 millions d'euros de variation positive de la valeur de marché des dérivés de couverture économique de taux d'intérêt et de change non éligibles à la comptabilité de couverture en vertu de l'IAS 39 ;
- et - 46 millions d'euros au titre de la non-réurrence de la valeur temps des options sur actions 2012 sus-mentionnées.

AUTRES HOLDINGS FRANÇAISES

AXA France Assurance

Le résultat opérationnel augmente de 1 million d'euros à - 23 millions d'euros, principalement en raison d'une diminution de la charge d'impôts (+ 2 millions d'euros) résultant de la baisse des dividendes internes reçus.

Le résultat courant et le résultat net augmentent de 3 millions d'euros (+ 13 %) à - 23 millions d'euros en ligne avec l'augmentation du résultat opérationnel.

Autres holdings françaises

Le résultat opérationnel augmente de 7 millions d'euros à - 8 millions d'euros principalement en raison de la baisse des pertes opérationnelles des entités non consolidées.

Le résultat courant augmente de 7 millions d'euros à - 8 millions d'euros en ligne avec l'évolution du résultat opérationnel.

Le résultat net augmente de 7 millions d'euros à - 14 millions d'euros en ligne avec l'évolution du résultat courant.

HOLDINGS ÉTRANGÈRES

AXA Financial Inc.

Le résultat opérationnel baisse de 9 millions d'euros (- 6 %) à - 167 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel diminue de 14 millions d'euros (- 9 %) principalement en raison de la hausse de la charge liée à la rémunération en actions octroyée aux employés.

Le résultat courant diminue de 9 millions d'euros (- 6 %) à - 167 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant baisse de 14 millions d'euros (- 9 %), en ligne avec l'évolution du résultat opérationnel.

Le résultat net baisse de 80 millions d'euros (- 71 %) à - 193 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net diminue de 86 millions d'euros (- 77 %), reflétant l'évolution du résultat courant et une évolution défavorable de la juste valeur des dérivés de couverture non éligibles à la comptabilité de couverture en vertu de l'IAS 39.

AXA UK Holdings

Le résultat opérationnel augmente de 15 millions d'euros à - 3 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel augmente de 15 millions d'euros principalement en raison de la baisse des coûts de financement suite au règlement d'un prêt (+ 10 millions d'euros) et de l'augmentation des crédits d'impôt exceptionnels (+ 9 millions d'euros), en partie compensées par la hausse du coût des pensions de retraite (- 4 millions d'euros).

Le résultat courant augmente de 14 millions d'euros à - 4 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant augmente de 14 millions d'euros en ligne avec l'amélioration du résultat opérationnel.

Le résultat net baisse de 4 millions d'euros à - 20 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net diminue de 4 millions d'euros principalement en raison d'une évolution défavorable de la juste valeur des dérivés (- 13 millions d'euros) due aux variations de change et des taux d'intérêt et d'une hausse des coûts relatifs aux opérations exceptionnelles (- 4 millions d'euros), en partie compensées par l'amélioration du résultat courant (+ 14 millions d'euros).

Holdings allemandes

Le résultat opérationnel baisse de 2 millions d'euros (- 36 %) principalement en raison de la diminution du résultat financier.

Le résultat courant diminue de 17 millions d'euros (- 98 %) à - 34 millions d'euros en raison essentiellement de la hausse des dotations aux provisions pour dépréciation d'actifs, en particulier sur les fonds immobiliers.

Le résultat net baisse de 16 millions d'euros (- 61 %) à - 42 millions d'euros, principalement sous l'effet de l'évolution du résultat courant.

(1) Tous les chiffres s'entendent après impôts.

Holding belge

Le résultat opérationnel augmente de 2 millions d'euros (+ 19 %) à - 10 millions d'euros.

Le résultat courant augmente de 8 millions d'euros (+ 45 %) à - 9 millions d'euros principalement en raison de la baisse des dotations aux provisions pour dépréciation d'actifs.

Le résultat net augmente de 8 millions d'euros (+ 48 %) à - 9 millions d'euros en raison de la hausse du résultat courant.

Holdings de la Région Méditerranéenne et Amérique latine

Le résultat opérationnel et le résultat courant augmentent de 7 millions d'euros (+ 14 %) à - 44 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel et le résultat courant augmentent de 7 millions d'euros (+ 14 %), reflétant la baisse des charges financières.

Le résultat net augmente de 25 millions d'euros (+ 36 %) à - 45 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net augmente de 25 millions d'euros (+ 36 %) en raison de l'augmentation du résultat courant et de l'impact positif lié à la résolution d'un litige en partie compensés par l'effet défavorable d'un élément fiscal non récurrent.

Perspectives

Après des signes de reprise au niveau mondial en 2013, les perspectives économiques à court terme demeurent peu rassurantes. Dans ces conditions, le Groupe AXA entend continuer à concentrer ses efforts sur l'exécution de son plan Ambition AXA dont les objectifs sont à notre portée.

Ambition AXA est une étape importante dans notre longue évolution vers une organisation véritablement axée sur le client.

En 2014, nous allons donc poursuivre nos efforts et nous rapprocher davantage de notre clientèle pour mieux la servir, tout en accélérant les investissements dans le Digital. Nous allons également continuer à nous concentrer sur les segments de marché les plus rentables et les régions à plus forte croissance, tout en mettant en œuvre les mesures prévues de maîtrise des coûts.

Glossaire

La nouvelle distinction entre les pays à forte croissance et les pays matures est détaillée ci-dessous :

Le périmètre des pays à forte croissance inclut les pays suivants : Europe centrale et de l'Est (Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Ukraine, Russie), Hong Kong, Asie du Sud-Est (Singapour, Indonésie, Thaïlande, Philippines, Malaisie) Inde, Chine, et la Région Méditerranée et Amérique Latine (Maroc, Turquie, pays du Golfe, Mexique), À l'exception des activités Direct.

Le périmètre des pays mature inclut les pays suivants : les États-Unis, le Royaume-Uni, Benelux, Allemagne, Suisse, Japon, Italie, Espagne, Portugal, Grèce, France.

À DONNÉES COMPARABLES POUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET LES AFFAIRES NOUVELLES EN BASE APE

À données comparables signifie que les données relatives à la période de l'exercice courant considérée sont retraitées en utilisant les taux de change applicables pour la même période de l'exercice précédent (**taux de change constant**). L'expression indique également que les données dans l'une des deux périodes comptables comparées ont été retraitées pour tenir compte des acquisitions, cessions et changements de périmètre (périmètre constant) et des changements de méthode comptable (**méthodologie constante**).

RÉSULTAT COURANT

Le **résultat courant** correspond au résultat net part du Groupe avant prise en compte de l'impact des :

- opérations exceptionnelles (principalement changements de périmètre et opérations discontinues) ;
- coûts d'intégration et de restructuration relatifs à des sociétés significatives nouvellement acquises, ainsi que les coûts de restructuration relatifs à des mesures d'amélioration de productivité ;
- écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles de même nature ;
- gains ou pertes sur les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (à l'exception des placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré), les impacts de change sur actifs et passifs, et les instruments dérivés rattachés aux actifs financiers.

Les instruments dérivés rattachés aux actifs financiers :

- comprennent les instruments dérivés de change sauf les options de change couvrant les résultats en devises qui sont prises en compte dans le résultat opérationnel ;
- excluent des dérivés relatifs à la couverture des contrats d'assurance évalués selon le principe des « hypothèses courantes » ;
- et excluent aussi les dérivés couvrant les plus et moins-values réalisées et les mouvements de provisions pour dépréciation des actions et immobiliers de placement (hors ceux en représentation des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré). Le coût à l'origine, la valeur intrinsèque et la valeur à échéance de ces dérivés sont pris en compte en résultat courant et seule la valeur temps n'impacte que le résultat net (sauf dans l'hypothèse d'une cession des dérivés à court terme, où la valeur temps impacte alors le résultat courant).

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le **résultat opérationnel** est égal au résultat courant à l'exception des plus ou moins-values nettes revenant à l'actionnaire. Les plus ou moins-values nettes revenant à l'actionnaire incluent les éléments suivants nets d'impôt :

- les plus et moins-values réalisées et le mouvement de la période des provisions pour dépréciation des placements (sur les actifs non comptabilisés à la juste valeur par résultat ou non détenus à des fins de transaction) ;
- le coût à l'origine, la valeur intrinsèque et la valeur à échéance des dérivés couvrant les plus et moins-values réalisées et les mouvements de provisions pour dépréciation des actions et immobiliers de placement (hors ceux en représentation des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré) ;
- l'impact de la participation aux bénéfices sur les éléments décrits ci-dessus (activité Vie, Épargne, Retraite) ;

- la réactivité des frais d'acquisition reportés et valeurs de portefeuille aux éléments décrits ci-dessus (activité Vie, Épargne, Retraite), nette de couverture si applicable.

BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice net par action (**BNPA**) est égal au résultat consolidé d'AXA (incluant les charges d'intérêts relatives aux dettes à durée indéterminée enregistrées dans les capitaux propres), divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Le bénéfice net par action totalement dilué (**BNPA totalement dilué**) correspond au résultat consolidé d'AXA (incluant les charges d'intérêts relatives aux dettes à durée indéterminée enregistrées dans les capitaux propres), divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur une base diluée (incluant l'impact potentiel de tous les plans de stock-options en circulation considérés comme exerçables, des plans d'actions gratuites, et de la conversion potentielle des dettes convertibles en actions, dans la mesure où celle-ci a un impact dilutif sur le résultat par action).

RENTABILITÉ DES FONDS PROPRES (« ROE »)

La méthode de calcul est la suivante :

- pour le ROE fondé sur le résultat net : le calcul est basé sur les états financiers consolidés, à savoir les capitaux propres incluant les dettes perpétuelles (Titres Super Subordonnés « TSS » / Titres Subordonnés à Durée Indéterminée « TSDI ») et les réserves liées aux variations de juste valeur, et le résultat net hors intérêts des titres TSS / TSDI ;
- pour le ROE courant et le ROE opérationnel :
 - les dettes perpétuelles (TSS / TSDI) sont considérées comme des dettes de financement et sont donc exclues des capitaux propres,
 - les intérêts liés à ces dettes perpétuelles (TSS / TSDI) sont déduits du résultat,
 - les réserves liées aux variations de juste valeur ne sont pas incluses dans la moyenne des capitaux propres.

ANALYSE PAR MARGE POUR LES ACTIVITÉS VIE, ÉPARGNE, RETRAITE

L'analyse par marge des activités Vie, Épargne, Retraite est présentée en base opérationnelle.

Bien que le format de présentation de l'analyse par marge diffère de celui du compte de résultat (sur base opérationnelle), ces deux types de présentation sont fondés sur les mêmes principes comptables conformes aux normes IFRS. En conséquence, le résultat d'exploitation de l'analyse par marge est équivalent à celui du compte de résultat opérationnel d'AXA pour le segment.

Comme indiqué ci-dessous, il existe un certain nombre de différences significatives entre la présentation ligne à ligne du compte de résultat et l'analyse par marge.

Pour les contrats d'assurance et les contrats d'investissement avec participation discrétionnaire (DPF) :

- dans l'analyse par marge, les primes (nettes de dépôts), les chargements et autres produits sont présentés, selon la nature du revenu, sur les lignes « Chargements et autres produits » ou « Marge technique nette » ;
- les intérêts crédités aux assurés dans le cadre des contrats avec participation aux bénéficiaires sont comptabilisés en « Charges des prestations d'assurance » dans le compte de résultat, tandis que dans l'analyse par marge, ils sont présentés dans la marge à laquelle ils se rapportent, principalement la « Marge financière » et la « Marge technique nette » ;
- la « Marge financière » correspond, dans le compte de résultat, aux « Produits financiers nets de charges », mais elle est ajustée pour prendre en compte la participation des assurés (voir ci-dessus) ainsi que la variation des provisions spécifiques liées aux actifs investis, et pour exclure les commissions sur (ou les charges contractuelles incluses dans) les contrats dont le risque financier est supporté par les assurés, ces dernières étant présentées dans les « Chargements et autres produits » ;
- les variations de provisions pour chargements non acquis (Chargements non acquis – activation nette des amortissements) sont présentées sur la ligne « Variation des primes non acquises nette de provisions pour chargements et prélèvements non acquis » au compte de résultat alors qu'elles sont présentées sur la ligne « Chargements et autres produits » dans l'analyse par marge.

Pour les contrats d'investissement sans participation discrétionnaire :

- le principe de la comptabilité de dépôt est appliqué. Par conséquent, les commissions et charges relatives à ces contrats sont présentées au compte de résultat opérationnel sur une ligne distincte partie intégrante du chiffre d'affaires, et dans l'analyse par marge sur les lignes « Chargements et autres produits » et « Marge technique nette » ;
- les variations de provisions pour commissions non acquises (« Provisions pour commissions non acquises – activation nette des amortissements ») sont présentées sur la ligne « Variation des primes non acquises nette des chargements et prélèvements non acquis » au compte de résultat, alors qu'elles sont présentées sur la ligne « Chargements perçus et autres produits » dans l'analyse par marge.

La **marge financière** comprend les éléments suivants :

- les revenus financiers nets ;
- les intérêts et participations crédités aux assurés, et la participation des assurés non allouée (ainsi que la variation des provisions spécifiques liées aux actifs investis) sur produits financiers nets.

Les **chargements et autres produits** incluent :

- les produits provenant de la vente d'OPCVM (qui font partie du chiffre d'affaires consolidé) ;
- les chargements prélevés aux assurés, pour les contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en Unités de Compte), sur les primes / dépôts et, les commissions sur fonds gérés ;
- les chargements sur (ou les charges contractuelles incluses dans) les primes reçues pour l'ensemble des produits du fonds général ;
- les produits différés tels que l'activation, nette des amortissements des provisions pour chargements non acquis et des provisions pour commissions non acquises ;
- les autres commissions, par exemple les commissions liées à l'activité de planification financière, et aux ventes de produits de tiers.

La **marge technique** nette intègre les éléments suivants :

- la marge sur décès/invalidité : montants prélevés aux assurés au titre de l'exercice pour les risques décès / invalidité diminués des charges de sinistralité. Cette marge représente la différence entre les revenus liés à la prise en charge des risques et les coûts réels des prestations. Cette marge n'inclut pas les frais de gestion des sinistres et les variations des provisions pour frais de gestion des sinistres ;
- la marge sur rachats : différence entre les provisions constituées et la valeur de rachat versée à l'assuré dans le cas d'un terme anticipé du contrat ;
- la stratégie de couverture active des garanties planchers associées aux contrats d'épargne-retraite en Unités de Compte (« GMxB ») est le résultat net des GMxBs correspondant aux charges explicites liées à ces types de garanties diminuées du coût de la couverture. Elle inclut aussi le résultat des garanties qui ne font pas l'objet de stratégie de couverture active ;
- la participation aux bénéficiaires lorsque l'assuré participe à la marge technique ;
- le résultat de la réassurance cédée ;
- les autres variations des provisions techniques sont tous les renforcements ou reprises de provisions techniques provenant des changements d'hypothèses d'évaluation des provisions, des provisions supplémentaires pour risque de mortalité et autres éléments techniques comme l'insuffisance de prime pure.



Les **frais généraux** correspondent aux éléments suivants :

- les frais d'acquisition, y compris les commissions et les frais généraux alloués aux affaires nouvelles de l'activité d'assurance, mais aussi des autres activités (par exemple les ventes d'OPCVM) ;
- les frais d'acquisition reportés (activation des frais relatifs aux affaires nouvelles) et droits nets sur futurs frais de gestion pour les contrats d'investissement sans participation discrétionnaire ;
- l'amortissement des frais d'acquisition relatifs aux affaires nouvelles de l'exercice courant et des exercices antérieurs. Cet amortissement comprend également l'impact des intérêts capitalisés : dotation aux amortissements des frais d'acquisition reportés (DAC) et droits nets sur futurs frais de gestion uniquement pour les contrats d'investissement sans DPF ;
- les frais administratifs ;
- les coûts de gestion des sinistres ;
- la participation des assurés aux bénéfices s'ils participent aux charges de la Société.

L'**amortissement des valeurs de portefeuille** (VBI) comprend l'amortissement de VBI relatif aux marges opérationnelles, ainsi que l'amortissement d'autres actifs incorporels afférents aux contrats en portefeuille.

Le **ratio d'exploitation opérationnel vie, épargne, retraite** correspond aux frais généraux plus l'amortissement des valeurs de portefeuille divisé par la marge d'exploitation opérationnelle, qui est égale à la somme de la marge financière, des chargements et autres produits et de la marge technique nette (agrégats définis ci-dessus).

DOMMAGES (AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE INCLUS)

Le **résultat financier** inclut les revenus financiers nets, après déduction des intérêts récurrents crédités aux provisions techniques sur les produits de rente.

Le **résultat technique net** est constitué par :

- les primes acquises, brutes de réassurance ;
- les charges de sinistres, brutes de réassurance ;
- les variations des provisions de sinistres brutes de réassurance, y compris les provisions pour frais de gestion des sinistres, déduction faite des intérêts récurrents crédités aux provisions techniques sur produits de rente ;
- les frais de gestion des sinistres ;
- le résultat net de la réassurance cédée.

Le **ratio de sinistralité de l'exercice courant**, net de réassurance, est le rapport :

- des charges techniques de l'exercice courant, brutes de réassurance + frais de gestion des sinistres + résultat de la réassurance cédée de l'exercice courant hors intérêts récurrents crédités aux provisions techniques sur les produits de rente ;

- aux primes acquises brutes de réassurance.

Le **ratio de sinistralité tous exercices**, net de réassurance, est le rapport :

- des charges techniques tous exercices, brutes de réassurance + frais de gestion des sinistres + résultat de la réassurance cédée tous exercices hors intérêts récurrents crédités aux provisions techniques sur les produits de rente ;
- aux primes acquises brutes de réassurance.

Le **taux de chargement** est le rapport :

- des frais généraux opérationnels (excluant les frais de gestion des sinistres) ;
- aux primes acquises, brutes de réassurance.

Les frais généraux opérationnels comprennent deux composantes : les frais généraux (incluant les commissions) relatifs à l'acquisition de contrats (se rapportant au **ratio d'acquisition**) et les autres frais généraux (se rapportant au **ratio d'administration**). Les frais généraux opérationnels excluent l'amortissement des actifs incorporels clients et les coûts d'intégration relatifs à des sociétés significatives nouvellement acquises.

Le **taux de chargement** global est la somme du taux de chargement et du taux de frais de gestion de sinistres.

Le **ratio combiné opérationnel** est la somme du taux de chargement et du ratio de sinistralité tous exercices.

GESTION D'ACTIFS

Collecte nette : entrées de fonds des clients diminuées de leurs sorties de fonds. La collecte nette mesure l'impact des efforts commerciaux, l'attractivité des produits (qui dépend surtout de la performance et de l'innovation), et indique les tendances générales du marché en matière d'allocation des investissements.

Ratio d'exploitation opérationnel : (frais généraux dont commissions de distribution) / (chiffre d'affaires brut hors commissions de distribution).

BANQUE

La **collecte nette** est un indicateur de volume de l'activité bancaire. Elle représente les flux de trésorerie nets, liés aux positions des clients dans la banque, composés des entrées de fonds (argent collecté) et des sorties de fonds (argent décaissé). Elle inclut l'effet marché et les intérêts capitalisés pendant la période.

Le produit net des activités bancaires est présenté :

- avant éliminations internes et ;
- avant éliminations internes et avant plus/moins-value réalisées ou variations de la juste valeur des actifs inscrits à la juste valeur au compte de résultat, et des instruments de couverture.

1.4 TRÉSORERIE ET FINANCEMENT DU GROUPE

Les informations de cette section viennent en complément de la Note 4 de la Partie 4 « États financiers consolidés » du présent Rapport Annuel et sont couvertes par le rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés.

La gestion de la trésorerie est au centre de la planification financière du Groupe et couvre notamment la gestion des dettes et de leurs maturités ainsi que, plus largement, la stratégie d'allocation des capitaux. Les sources de trésorerie proviennent des activités opérationnelles des segments Vie, Épargne, Retraite, Dommages, Gestion d'Actifs, d'opérations de levées de capitaux, ainsi que de lignes de crédits auprès de banques.

Au cours des dernières années, AXA a développé ses activités stratégiques (d'assurance et de gestion d'actifs) par croissance interne ou en réalisant des acquisitions et des investissements directs. Ces opérations ont pu être financées par (i) les dividendes reçus des filiales, (ii) l'émission d'instruments de dettes (principalement des dettes subordonnées), d'emprunts (y compris ceux émis par des filiales du Groupe), (iii) des augmentations de capital, et (iv) des produits issus de la vente d'actifs non stratégiques.

Chacune des principales filiales d'AXA est responsable de la gestion de sa trésorerie en coordination avec les fonctions

centrales du Groupe. Toutefois, la Société, en tant que société mère, coordonne le financement et la liquidité et, dans ce cadre, est amenée à participer au financement de certaines de ses filiales. Certaines filiales d'AXA, en particulier, AXA France Assurance, AXA Financial, AXA UK Plc. et AXA Mediterranean Holding SA sont également des holdings et par conséquent, les dividendes qu'elles reçoivent de leurs propres filiales constituent une de leurs principales ressources de trésorerie leur permettant de faire face à leurs engagements. Les filiales opérationnelles du Groupe doivent respecter un certain nombre de contraintes réglementaires, en particulier un ratio de solvabilité minimum. Le niveau de distribution interne vis-à-vis de la Société (ou d'autres sociétés du Groupe) doit donc prendre en compte ces contraintes et les possibles évolutions réglementaires futures. Le niveau de trésorerie varie également en raison des appels de marge en numéraire reçus des contreparties au travers de contrats collatéraux sur dérivés, et les résultats statutaires de la Société peuvent être impactés par des gains ou pertes latents sur les dérivés utilisés à des fins de couverture de change ou pour couvrir d'autres risques. La Société prévoit que les dividendes reçus de ses filiales, ainsi que ses autres sources de financement disponibles, continueront à couvrir ses besoins opérationnels.

/// Ressources internes de trésorerie : filiales du Groupe

Les principales ressources de trésorerie des filiales d'assurance du Groupe sont les primes encaissées, les revenus financiers et les produits de cession d'actifs. Ces ressources sont essentiellement utilisées pour le paiement des sinistres, des rachats de polices et des prestations aux assurés, ainsi que pour faire face aux charges d'exploitation et aux investissements. La trésorerie des activités d'assurance du Groupe est affectée, entre autres, par la qualité des investissements réalisés et par leur liquidité ainsi que par le rythme des règlements à effectuer aux assurés. Le Groupe revoit régulièrement la qualité de ses actifs afin d'assurer une liquidité adéquate lors de situations de stress.

La Note 14.9.1 de la Partie 4 « États financiers consolidés » de ce Rapport Annuel fournit des informations sur les cadences estimées de paiements et de rachats liés aux contrats Vie, Épargne, Retraite et Dommages.

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE

Les besoins de trésorerie de ces filiales d'assurance peuvent être affectés par un nombre important de facteurs notamment : les rachats, les retraits, les maturités et les garanties offertes aux assurés, y compris les garanties sous forme de rendement minimum ou les garanties décès, en particulier dans le cas de contrats en Unités de Compte (cf. Section 1.2 - Information sur la Société, « Informations Sectorielles – Vie, Épargne, Retraite – Rachats »).

La politique d'investissement des filiales d'assurance Vie, Épargne et Retraite d'AXA est conçue pour faire concorder les rendements et les durées estimées de leurs actifs avec les engagements prévus par les contrats d'assurance. Les sociétés contrôlent régulièrement la valeur et la durée de leurs placements et la performance de leurs actifs financiers. L'évolution des marchés peut affecter le niveau des rachats de contrats et les besoins de trésorerie prévus dans l'immédiat et à long terme. Grâce à un suivi hebdomadaire des taux de rachat, les filiales sont capables d'ajuster leurs portefeuilles d'actifs en conséquence.

DOMMAGES ET ASSURANCE INTERNATIONALE

Les besoins de trésorerie de ces filiales peuvent être affectés par le coût des sinistres constatés lors de leur règlement. Les flux de trésorerie d'exploitation de ces filiales sont généralement positifs, sauf événements exceptionnels. Une partie de ces flux est investie dans des placements cotés à court terme et liquides de façon à gérer les risques de liquidité attachés à de tels événements.

GESTION D'ACTIFS ET BANQUES

Les principales ressources de ces filiales sont les flux de trésorerie provenant de leur activité ainsi que, le cas échéant, les produits d'émission d'actions nouvelles, les tirages sur lignes de crédit, les valeurs données en pension et les autres emprunts contractés auprès d'établissements de crédit, ou autres.

Les besoins de trésorerie des filiales de gestion d'actifs découlent de leur activité qui génère des besoins en fonds de roulement, en particulier pour financer les commissions prépayées sur certains produits de type fonds d'investissements chez AllianceBernstein ou constituer la trésorerie investie au lancement des fonds chez AllianceBernstein et AXA Investment Managers.

Ressources et gestion de liquidité

En 2013, AXA a continué à gérer son risque de liquidité d'une manière prudente et conservatrice, avec au 31 décembre 2013 :

- un solde de trésorerie élevé sur l'ensemble des segments opérationnels (la Note 12 aux états financiers consolidés incluse dans la Partie 4 de ce Rapport Annuel fournit des informations sur les flux de trésorerie opérationnels). Le montant des disponibilités et équivalents de trésorerie d'AXA s'élève à 20,6 milliards d'euros, nets de ses découverts bancaires (1,0 milliard d'euros) au 31 décembre 2013 ;
- un large accès aux différents marchés, par l'intermédiaire de programmes de dettes standardisées : à fin 2013 cela inclut une enveloppe maximale de 6 milliards d'euros de billets de trésorerie français, de 2 milliards de dollars de billets de trésorerie américains, de 15 milliards d'euros sous un programme « EMTN » (*Euro Medium Term Note*) et de 1,5 milliard d'euros de Bons à moyen terme négociables (« BMTN ») ;
- une structure financière caractérisée par (i) une diminution du montant de la dette financière nette totale ⁽¹⁾ de 13,0 milliards d'euros à fin 2012 à 12,3 milliards d'euros à fin 2013 (partiellement financée sous le programme EMTN), (ii) un profil de dettes principalement subordonnées et maintenues à une maturité longue avec 4,1 milliards d'euros de remboursements sur les deux prochaines années, estimés en tenant compte d'un remboursement anticipé à la première date de majoration d'intérêts pour les dettes subordonnées, dont 2,1 milliards d'euros remboursés en janvier 2014, et (iii) une diminution du niveau d'endettement (taux d'endettement ⁽²⁾ : 24 % à fin 2013, contre 26 % à fin 2012 ; couverture des intérêts financiers ⁽³⁾ : 10,2x à fin 2013 contre 9,3x à fin 2012).

AXA a un cadre de gestion de la liquidité rigoureux qui est revu régulièrement. Un suivi trimestriel est effectué des besoins de liquidité et de solvabilité, dans des situations stressées, à la fois dans les entités opérationnelles et au niveau du Groupe. À fin 2013, les entités opérationnelles du Groupe détenaient plus de 100 milliards d'euros d'obligations souveraines émises par des pays de la zone euro, qui permettraient, en tant qu'investissements très liquides éligibles aux appels d'offre de la BCE, de faire face aux besoins de liquidité locaux. Le Groupe dispose également de lignes de crédit confirmées et non utilisées d'un montant de 12,7 milliards d'euros à fin 2013. Le Groupe a ses propres besoins de liquidité qui sont principalement composés des besoins des entités pour rester solvables dans des conditions de scénarios extrêmes et des collatéraux associés aux dérivés détenus par AXA SA. Ce portefeuille de dérivés est suivi et géré de façon journalière par l'équipe de trésorerie du Groupe.

De plus, dans le cadre de son dispositif de contrôle des risques, AXA maintient depuis de nombreuses années une vigilance sur les clauses contractuelles engageant le Groupe, en particulier celles pouvant entraîner l'exigibilité anticipée de passifs financiers (« covenants ») ou les clauses d'exigibilité liées à ses notations de solidité financière, qui pourraient donner aux prêteurs ou autres contreparties un droit d'exigibilité de remboursement anticipé, d'obtention d'une garantie ou un accès à d'autres recours, susceptibles d'avoir un impact significatif sur la structure financière d'AXA. À fin 2013, les lignes de crédit d'AXA sont libres de toutes clauses de cette nature.

(1) Dette financière nette totale = dettes sénior et billets de trésorerie nets de la trésorerie disponible au niveau des holdings centrales + dettes subordonnées à durée déterminée + dettes subordonnées à durée indéterminée.

(2) Dette financière nette totale divisée par fonds propres hors dette subordonnée à durée indéterminée et hors plus-values latentes constatées en fonds propres + dette financière nette totale.

(3) Incluant la charge financière au titre de la dette subordonnée à durée indéterminée.

DETTES SUBORDONNÉES

Sur une base consolidée, les dettes subordonnées (y compris instruments dérivés) s'élèvent à 7.986 millions d'euros au 31 décembre 2013, après prise en compte de toutes les éliminations intra-groupe et hors dettes à durée indéterminée (TSS/TSDI, qui sont classées en capitaux propres conformément à ce qui est décrit à la Note 1.13.2. de la Partie 4 « États Financiers Consolidés ») contre 7.317 millions d'euros au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 668 millions d'euros (ou 677 millions d'euros à taux de change constants).

Depuis janvier 2007, seules les obligations 2017 d'AXA sont toujours convertibles (6,6 millions d'obligations au 31 décembre 2013 représentant une valeur au bilan de 1.549 millions d'euros pour la composante dette commentée dans la Note 17 de la Partie 4 – « États Financiers Consolidés » au 31 décembre 2013). Pour neutraliser l'impact dilutif des obligations convertibles 2017, AXA a acheté auprès d'une contrepartie bancaire des options d'achat sur les actions AXA assorties d'un mécanisme d'exercice automatique. Selon les termes du contrat, une option est automatiquement exercée à chaque conversion d'obligation convertible. En conséquence, chaque émission d'action nouvelle découlant de la conversion de l'obligation sera compensée par la remise par la banque à AXA d'une action AXA en circulation au titre des options d'achat (actions qu'AXA entend annuler en vue d'éviter l'augmentation du nombre d'actions AXA en circulation, ou un effet dilutif).

Au 31 décembre 2013, le nombre d'actions pouvant être émises par conversion d'obligations était de 29,2 millions.

Les mouvements sur ces postes sont décrits en Note 17 de la Partie 4 « États Financiers Consolidés ».

Les maturités contractuelles des dettes de financement sont détaillées en Note 17.3 de la Partie 4 « États Financiers Consolidés ».

DETTES DE FINANCEMENT REPRÉSENTÉES PAR DES TITRES

Sur une base consolidée, les dettes représentées par des titres s'élèvent à 1.568 millions d'euros au 31 décembre 2013, en baisse de 946 millions d'euros contre 2.514 millions d'euros au 31 décembre 2012, soit une baisse de 943 millions d'euros à taux de change constants.

Les mouvements sur ce poste sont décrits dans la Note 17 de la Partie 4 « États Financiers Consolidés ».

DETTES DE FINANCEMENT ENVERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE

Au 31 décembre 2013, les dettes contractées par AXA et ses filiales auprès des entreprises du secteur bancaire s'élèvent à 853 millions d'euros, en hausse de 22 millions d'euros contre 831 millions d'euros au 31 décembre 2012, soit une hausse de 43 millions d'euros à taux de change constants.

AUTRES DETTES (HORS DETTES DE FINANCEMENT)

Autres dettes émises représentées par des titres

Au 31 décembre 2013, les autres dettes émises représentées par des titres s'élèvent à 1.070 millions d'euros, contre 2.208 millions d'euros à fin 2012. Cette diminution de 1.138 millions d'euros s'explique principalement par le remboursement de billets de trésorerie (1.133 millions d'euros).

Autres dettes envers des établissements de crédit (y compris les découverts bancaires)

Au 31 décembre 2013, les autres dettes envers des établissements de crédit représentent 2.504 millions d'euros (y compris les découverts bancaires pour 978 millions d'euros), en hausse de 378 millions d'euros par rapport à fin 2012 (2.126 millions d'euros, y compris les découverts bancaires pour 445 millions d'euros).

Les mouvements sur ce poste sont décrits à la Note 18 de la Partie 4 - « États Financiers Consolidés ».

ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES

Depuis plusieurs années, AXA propose à ses collaborateurs de souscrire à des augmentations de capital qui leur sont réservées. À ce titre, en 2013, les salariés ont investi un total de 293 millions d'euros conduisant à l'émission de près de 19 millions de nouveaux titres. À fin 2013, les employés d'AXA détenaient environ 7,0 % des actions en circulation.

DIVIDENDES REÇUS

En 2013, la Société a reçu 3.189 millions d'euros de dividendes au titre de l'exercice 2012 de ses filiales (contre 3.303 millions d'euros en 2012), dont 421 millions d'euros en devises autres que l'euro (845 millions d'euros en 2012).

La Société n'est pas soumise à des restrictions prudentielles de distribution de dividendes, à condition que les profits accumulés soient suffisants pour couvrir la distribution et que le ratio de solvabilité du Groupe soit supérieur à 100 % après distribution du dividende en numéraire. Cependant, de nombreuses filiales du Groupe, en particulier les compagnies d'assurance, sont soumises à des restrictions sur le montant des fonds distribuables aux actionnaires. Pour plus d'informations sur les restrictions de distribution, se référer à la Note 29.4 de la Partie 4 « États Financiers Consolidés ».

La Société prévoit que les dividendes reçus de ses filiales, ainsi que ses autres sources de financement disponibles, continueront à couvrir ses charges d'exploitation, ses investissements courants, le paiement de l'ensemble de sa charge d'intérêts et celui du dividende, au cours de chacune des trois prochaines années. La Société prévoit également que les investissements anticipés dans ses filiales et dans

les opérations existantes, les acquisitions futures et les investissements stratégiques, pourront être financés par les flux de trésorerie disponibles, après paiement du dividende et des charges d'exploitation, par le produit de la vente d'actifs non stratégiques, et par d'éventuelles futures émissions d'emprunts et/ou d'actions.

Emplois de trésorerie

En termes de trésorerie, les charges d'intérêt versées par la Société en 2013 s'élèvent à 1.102 millions d'euros (1.251 millions d'euros en 2012) ou 998 millions d'euros après impact des produits dérivés de couverture (1.161 millions d'euros en 2012), dont 425 millions d'euros (449 millions d'euros en 2012) au titre des TSS/TSDI.

Au cours de l'exercice 2013, la Société a versé à ses actionnaires un dividende de 0,72 euro par action au titre de l'exercice 2012, représentant un total de 1.720 millions d'euros (0,69 euro par action et 1.626 millions d'euros en 2012). L'intégralité de ces dividendes a été versée en numéraire.

Marge de solvabilité (Solvency I)

Les réglementations nationales des pays dans lesquels AXA opère exigent de chaque société d'assurance le maintien d'un ratio de solvabilité minimum, dont le principal objet est la protection des assurés. Les filiales d'assurance d'AXA veillent à la conformité à ces réglementations de manière régulière, et sont en conformité avec les obligations de solvabilité qui leur sont applicables au 31 décembre 2013.

Le calcul de la marge de solvabilité inclut des variables qui sont fonction de multiples paramètres économiques, financiers ou techniques.

La Directive européenne du 27 octobre 1998, sur la surveillance complémentaire des entreprises d'assurance faisant partie d'un groupe d'assurance, a rendu obligatoire, à compter des comptes de l'exercice 2001, un calcul de marge de solvabilité ajustée au niveau du Groupe. Cette directive a été transposée en France par l'ordonnance du 29 août 2001, laquelle a fait l'objet d'un décret d'application le 14 mars 2002. Par ailleurs, la surveillance complémentaire des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des entreprises d'assurance appartenant à un « conglomérat financier » a été mise en place par la directive 2002/87/CE du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2002. Cette directive a été transposée en droit français par l'ordonnance du 12 décembre 2004 qui a introduit la notion de conglomérat financier dans le Code des assurances. Selon son article 20, les dispositions de cette ordonnance sont applicables pour la première fois aux comptes ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005.

Les différents éléments considérés par le Groupe comme capital disponible sont déterminés conformément aux règles applicables selon Solvency I, qui ne sont pas encore harmonisées en Europe dans l'attente de Solvency II. Au 31 décembre 2013, le capital disponible s'élève à 52,1 milliards d'euros (56,2 milliards d'euros au 31 décembre 2012) et se compose principalement :

- des capitaux propres consolidés, déduction faite du dividende proposé : 40 milliards d'euros (39,1 milliards d'euros au 31 décembre 2012), y compris la part des intérêts minoritaires, mais à l'exclusion des réserves liées à la variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente et des dettes à durée indéterminée ;
- des plus-values latentes brutes et autres : 24,2 milliards d'euros (28,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012) ;
- des dettes subordonnées admissibles : 11,8 milliards d'euros (12,1 milliards d'euros au 31 décembre 2012) ;
- d'actifs localement admissibles : 2,4 milliards d'euros (2,5 milliards d'euros au 31 décembre 2012) ;
- de la déduction des actifs incorporels (hors écart d'acquisition relatif à AllianceBernstein, ce dernier faisant partie intégrante de la valeur nette comptable) : 20,8 milliards d'euros (21,4 milliards d'euros au 31 décembre 2012), et de la déduction de la valeur nette comptable des participations consolidées détenues dans les établissements de crédit, les sociétés d'investissement et les institutions financières : 4,1 milliards d'euros (3,7 milliards d'euros au 31 décembre 2012).

Jusqu'à présent, AXA n'est pas considéré comme un conglomérat financier par l'« ACPR », l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Mais, en application du décret du 19 septembre 2005, lorsque l'entreprise n'est pas soumise à une surveillance complémentaire à ce titre, la marge de solvabilité est néanmoins diminuée des participations que l'entreprise détient dans des établissements de crédit, des entreprises d'investissement ou des établissements financiers si le Groupe en détient plus de 20 %.

Les obligations subordonnées émises par la Société bénéficient d'un traitement en capital favorable de la part de l'ACPR, et des agences de notation.

La Société a émis des obligations subordonnées à durée déterminée (« TSR »), des obligations subordonnées à durée indéterminée (« TSDI »), et des obligations super-subordonnées à durée indéterminée (« TSS »). Ces obligations contiennent des clauses ayant pour objectif de permettre à la Société de poursuivre son activité en cas de détérioration de sa situation financière.

Les TSS incluent ainsi des clauses d'absorption de perte selon lesquelles la valeur nominale des titres est réduite dans certaines circonstances affectant la marge de solvabilité consolidée du Groupe. Le montant nominal réduit constitue la nouvelle référence pour le calcul de l'intérêt. Ce nominal peut être reconstitué ultérieurement en cas de restauration de la marge de solvabilité, selon les termes du TSS.

En outre, les obligations subordonnées comportent des mécanismes de suspension ou d'annulation des intérêts, qui peuvent être optionnels ou obligatoires selon les cas.

Certains TSR comprennent des clauses permettant ou imposant à la Société de différer le paiement des intérêts. Par ailleurs, le remboursement de certains TSR à l'échéance est sujet à l'approbation de l'ACPR et à l'absence d'événement affectant sa marge de solvabilité, ses fonds propres réglementaires ou de situation financière qui justifie de prendre des mesures affectant les paiements dus au titre des obligations.

En ce qui concerne les TSDI, la Société, dans certains cas, peut et, dans d'autres cas, doit suspendre le paiement des intérêts sous certaines conditions (par exemple absence de vote d'un dividende sur les actions ordinaires lors de la précédente Assemblée Générale des actionnaires, notification d'une demande de restaurer la solvabilité par le régulateur d'AXA ou d'une de ses filiales principales). Ces intérêts peuvent être ultérieurement payés par la Société. La régularisation de ces intérêts devient due dans certains cas (par exemple paiement de dividende, notification de la fin de la demande de restauration de la solvabilité, liquidation de la Société, remboursement du TSDI, etc.).

En outre, pour la plupart des TSS émis, dans certaines circonstances ayant un impact sur le résultat net et les fonds propres consolidés du Groupe, le paiement des intérêts doit être suspendu. La Société a la possibilité pendant une durée de 5 ans de régulariser ces intérêts, suivant les modalités alternatives de règlement prévues (par exemple, paiement avec le produit de l'émission d'actions nouvelles ou la vente d'actions auto-détenues sous certaines conditions, émission de TSS ou d'actions de préférence, augmentation du nominal de TSS sous certaines conditions). À l'issue de cette période de cinq ans les intérêts qui n'auraient pas été versés dans ces conditions ne seraient plus exigibles. La régularisation de ces intérêts devient due dans certains cas et la Société s'engage alors à faire ses meilleurs efforts pour y parvenir (par exemple remboursement de TSS, liquidation de la Société, paiement d'un dividende ou d'un intérêt sur un TSS, rachat d'actions ordinaires hors programme de rachat d'actions, rachat d'actions de préférence ou rachat de TSS).

La Société a, en outre, l'option d'annuler le paiement des intérêts des TSS afin d'éviter une dégradation de la situation financière du groupe, sous certaines conditions (par exemple dans l'année précédant la date de paiement de l'intérêt, la Société n'a pas payé de dividende ou d'intérêt sur un TSS, ni racheté des actions hors programme de rachat d'actions, ni racheté ou remboursé des TSS). Cependant en cas de survenance de certaines circonstances affectant la marge de solvabilité réglementaire consolidée de la Société, les intérêts des TSS doivent être annulés.

Par référence à la réglementation actuelle exposée précédemment, le ratio de solvabilité ajusté est estimé à 221 % au 31 décembre 2013 contre 233 % au 31 décembre 2012. La diminution résulte principalement de la baisse des plus-values latentes obligataires compensée en partie par la hausse du résultat opérationnel. Le calcul du ratio de solvabilité ajusté doit être revu par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Dans l'hypothèse où les fonds propres de la Société et/ou une de ses filiales venaient à descendre en deçà des exigences réglementaires, les régulateurs des activités d'assurance disposent de moyens d'action importants. Dès lors que les filiales ne maintiendraient pas un niveau de fonds propres adéquat au regard des exigences réglementaires et/ou de leurs positions concurrentielles, la Société pourrait être amenée à les supporter financièrement, ce qui est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'état de ses liquidités.

Notation de solidité financière

Les notations de capacité de règlement des sinistres et de solidité financière sont devenues des éléments de plus en plus importants pour déterminer la situation concurrentielle des compagnies d'assurance entre elles. Les agences de notation révisent de manière récurrente leurs notations et leurs méthodologies, et peuvent de ce fait modifier leur notation à tout moment. En conséquence, nos notations actuelles pourraient ne pas être maintenues.

Le 30 avril 2013, la notation attribuée par Moody's Investors Service pour la qualité de crédit et la solidité financière des principales filiales d'AXA exerçant des activités d'assurance a été maintenue à « Aa3 », avec perspective négative.

Le 22 mai 2013, S&P a confirmé les notes de long terme du Groupe AXA à « A+ », avec perspective stable.

Le 11 mars 2014, Fitch a confirmé la note « AA- » de solidité financière des principales filiales d'AXA exerçant des activités d'assurance et révisé la perspective de négative à stable.

Le Management surveille attentivement les notations du Groupe, et estime que ces notations devraient se maintenir à des niveaux suffisants pour que le Groupe et ses filiales conservent leur positionnement concurrentiel. Toutefois, compte tenu de la situation défavorable des marchés et des conditions économiques globales, le Management ne peut prévoir avec certitude le calendrier ni l'ampleur des prochaines révisions de notation.

Événements postérieurs à la clôture et affectant les ressources de trésorerie de la Société

Un dividende de 0,81 euro par action sera proposé lors de l'Assemblée Générale d'AXA qui se tiendra le 23 avril 2014. Le dividende sera mis en paiement le 7 mai 2014, la date de détachement du dividende étant fixée au 2 mai 2014.

Se reporter à la Note 32 de la Partie 4 « États Financiers Consolidés » pour les autres événements postérieurs à la clôture.

2

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1 MANDATAIRES SOCIAUX, DIRIGEANTS ET SALARIÉS	94
Structure de gouvernance	94
Le Conseil d'Administration	96
Les Comités du Conseil d'Administration	107
La Direction Générale	110
Le Comité de Direction	110
Le Comité Exécutif	111
Effectifs	112
2.2 TRANSPARENCE DES RÉMUNÉRATIONS ET PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DES DIRIGEANTS	113
Rémunérations des mandataires sociaux et des dirigeants	114
Options de souscription ou d'achat d'actions	122
Actions de performance (« Performance Shares ») et unités de performance (« Performance Units »)	131
Politique de détention d'actions pour les dirigeants du Groupe	136
Opérations déclarées en 2013 par les membres du Conseil d'Administration sur les titres de la Société	138
Engagements pris au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux	139
2.3 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES	141
Répartition du capital	141
Informations au 31 décembre 2013 sur les obligations subordonnées convertibles en actions AXA	143
Transactions avec des parties liées, actionnariat salarié et protocoles d'accord	143
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	145
2.4 LA COTATION	149
Marchés	149

2.1 MANDATAIRES SOCIAUX, DIRIGEANTS ET SALARIÉS

La Société s'attache depuis de nombreuses années à la mise en œuvre de principes de gouvernement d'entreprise. Dans ce cadre, le Code de gouvernement d'entreprise auquel AXA a décidé de se référer depuis 2008 est le « Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées », publié par l'Afep (Association française des entreprises privées) et le Medef (Mouvement des entreprises de France) (ci-après le « Code Afep-Medef »). Le Conseil d'Administration considère

que les recommandations du Code Afep-Medef s'inscrivent pleinement dans la démarche de gouvernement d'entreprise d'AXA. La Société est également attentive à l'évolution des pratiques de gouvernance, en France et à l'international, ainsi qu'aux recommandations et standards des actionnaires, régulateurs, agences de recommandation de vote, agences de notation et autres parties prenantes.

Structure de gouvernance

En avril 2010, l'Assemblée Générale des actionnaires d'AXA a approuvé le changement de mode de gouvernance de la Société en remplaçant l'ancienne structure duale composée d'un Conseil de Surveillance et d'un Directoire par une organisation à Conseil d'Administration.

Sur la recommandation de son Comité de Rémunération et de Gouvernance, le Conseil d'Administration de la Société a approuvé à l'unanimité, lors de sa réunion du 20 février 2014, le maintien d'une structure à Conseil d'Administration dans laquelle M. Henri de Castries continuerait d'exercer les fonctions de Président Directeur Général, assisté de M. Denis Duverne en qualité de Directeur Général Délégué.

Préalablement à cette décision, le Conseil d'Administration et le Comité de Rémunération et de Gouvernance ont pris en compte et analysé de nombreux paramètres parmi lesquels, la situation particulière du Groupe à ce stade de son évolution, les avantages et inconvénients des autres structures de gouvernance, l'expérience et les aptitudes professionnelles comme personnelles de MM. de Castries et Duverne ainsi que leur forte complémentarité. À l'issue de ces réflexions et en considération de l'expérience des quatre dernières années, les administrateurs ont décidé à l'unanimité de maintenir la structure actuelle de gouvernance, celle-ci ayant notamment permis d'optimiser le processus de décision, la réactivité et l'efficacité du Groupe, en dépit d'un environnement macroéconomique difficile pour les institutions financières.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL DE M. HENRI DE CASTRIES

Dans le cadre de ces réflexions, le Conseil d'Administration a estimé que le renouvellement de M. Henri de Castries dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration en plus de celles de Directeur Général était le meilleur choix pour AXA, ses actionnaires et les autres parties prenantes.

La décision du Conseil d'Administration de reconduire le mandat de Président Directeur Général de M. Henri de Castries a notamment été motivée par les raisons suivantes :

- sa connaissance approfondie du Groupe et de ses métiers, acquise au cours de près de 25 années au service d'AXA ;
- sa vision stratégique du secteur de l'assurance ;
- sa performance à la tête du Groupe, en particulier la réussite en cours du plan « Ambition AXA » lancé en 2010 et qui a permis un repositionnement stratégique du Groupe par un développement croissant sur les marchés émergents, une meilleure orientation de ses activités, une rentabilité accrue et un bilan plus solide ;
- sa compréhension des pratiques de gouvernance et de l'évolution rapide du contexte réglementaire et juridique qui constituent pour les institutions financières un enjeu d'importance croissante ; et
- sa forte aptitude à représenter AXA devant l'ensemble des parties prenantes (clients et partenaires, salariés, actionnaires, administrations, régulateurs et associations professionnelles).

Le Conseil estime que la combinaison de ces atouts fait de M. de Castries la personne la mieux à même d'exercer les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Lors de sa séance du 20 février 2014, le Conseil d'Administration a également décidé, à l'unanimité, de proposer à la prochaine Assemblée des actionnaires de reconduire le mandat de M. Denis Duverne en qualité d'administrateur, en plus de ses fonctions de Directeur Général Délégué. Le Conseil a en effet considéré que la nomination comme administrateurs de deux dirigeants exécutifs (le Directeur Général et le Directeur Général Délégué) a favorisé, depuis 2010, une meilleure représentation, au sein du Conseil, de l'équipe de management du Groupe ; elle a également permis une répartition efficace et équilibrée des missions entre les membres de la Direction Générale, tout en valorisant, lors des travaux du Conseil, la complémentarité de leurs contributions respectives.

La décision du Conseil d'Administration de reconduire le mandat d'administrateur et de Directeur Général Délégué de M. Denis Duverne a notamment été motivée par les raisons suivantes :

- sa connaissance approfondie du Groupe et de ses métiers, acquise au cours de ses 19 années au service d'AXA ;
- la qualité des résultats obtenus dans la conduite opérationnelle du plan stratégique « Ambition AXA », en particulier sa gestion de plusieurs opérations clés de fusions-acquisitions, qui ont fortement contribué au repositionnement stratégique du Groupe ces dernières années ;
- sa gestion proactive de la structure financière du Groupe, notamment au travers de plusieurs opérations d'optimisation de capital ; et
- sa connaissance et sa gestion des risques juridiques, réglementaires et de conformité du Groupe.

Le Président Directeur Général, ainsi secondé dans la gestion des activités opérationnelles du Groupe, se trouve idéalement positionné pour mettre en œuvre les initiatives stratégiques globales et représenter le Groupe devant l'ensemble des parties prenantes.

Le Conseil d'Administration a enfin souligné que son choix d'unifier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général était spécifique à la situation du Groupe à ce stade de son développement ainsi qu'aux compétences de M. de Castries et qu'en conséquence, il continuerait à l'avenir de débattre de façon régulière du choix de la structure de gouvernance de la Société en fonction de l'évolution du contexte propre à AXA.

UNE GOUVERNANCE ÉQUILBRÉE ET EXIGEANTE

Lorsqu'en 2010, le Conseil a décidé de procéder à la réunion des fonctions de Président et de Directeur Général, il a mis en œuvre diverses mesures destinées à assurer un équilibre des pouvoirs en ligne avec les meilleures pratiques de gouvernance. À cette fin, il a adopté un Règlement Intérieur dont certaines dispositions vont au-delà des exigences légales ou des pratiques de place. Celui-ci prévoit notamment que :

- le Conseil doit être composé d'une majorité d'administrateurs indépendants ;
- chacun des trois Comités du Conseil doit être présidé par un administrateur indépendant ;
- certains Comités (le Comité d'Audit et le Comité de Rémunération et de Gouvernance) doivent être entièrement composés d'administrateurs indépendants ; et
- un Vice-Président agissant en qualité d'Administrateur Indépendant Référent doit être désigné lorsque les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont exercées par la même personne (cette disposition figure également dans les statuts d'AXA approuvés par les actionnaires).

L'Administrateur Indépendant Référent d'AXA, M. Norbert Dentressangle, a un certain nombre de pouvoirs propres dont celui de réunir les membres du Conseil d'Administration hors la présence du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué (sessions exécutives) et de porter à la connaissance du Président et du Conseil d'Administration tous conflits d'intérêts potentiels.

Ces mesures, ainsi que le rôle actif joué par l'Administrateur Indépendant Référent et les autres administrateurs indépendants, ont contribué à instaurer une gouvernance équilibrée au sein du Conseil comme de ses Comités et ont prouvé leur efficacité au cours des quatre dernières années.

Ainsi, les administrateurs indépendants occupent aujourd'hui un rôle central dans la gouvernance de la Société, notamment grâce à leur contribution aux travaux des Comités du Conseil, mais aussi au travers de leur participation aux sessions exécutives.

Par ailleurs, l'Administrateur Indépendant Référent est fortement impliqué dans la préparation des réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités. En lien avec la Direction Générale, il examine notamment, lors de séances préparatoires, la qualité de l'information fournie aux membres du Conseil et des Comités préalablement à leurs réunions, la pertinence des ordres du jour ou encore les documents adressés aux administrateurs. De même, les Présidents des trois Comités du Conseil sont associés à la préparation des réunions des Comités qu'ils président respectivement.



Le Conseil d'Administration

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il est chargé d'étudier et de prendre toutes les décisions relatives aux questions significatives intéressant la bonne marche de la Société et les affaires qui la concernent. Il exerce notamment les pouvoirs suivants :

- le choix entre les deux modes d'exercice de la Direction Générale (cumul ou dissociation des fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration) lors de la nomination ou du renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration ou du Directeur Général ;
- la nomination du Directeur Général ainsi que du Directeur Général Délégué et la détermination de leur rémunération ;
- la nomination du Vice-Président – Administrateur Indépendant Référent, laquelle est obligatoire en vertu des statuts d'AXA lorsque les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont exercées par la même personne ;
- la revue et l'arrêté des comptes annuels et semestriels de la Société ;
- l'approbation du Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- la convocation des Assemblées d'actionnaires ;
- l'attribution de stock-options et/ou d'actions de performance aux salariés et mandataires sociaux du Groupe dans le cadre des autorisations conférées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires ;
- l'autorisation des conventions « réglementées ».

Certaines opérations ou questions importantes sont également soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration (cessions ou acquisitions au-delà de 500 millions d'euros, opérations de financement significatives ou opérations en dehors de la stratégie annoncée par la Société...).

Afin de favoriser une convergence des intérêts personnels des administrateurs avec ceux de la Société, le Règlement Intérieur du Conseil fixe pour objectif à chaque membre du Conseil d'Administration de détenir avant l'expiration d'un délai de deux ans à compter de sa première nomination, un nombre d'actions de la Société ayant une valeur au moins égale au montant annuel brut des jetons de présence perçus au titre de l'année précédente. Dans ce cas, la valeur de l'action AXA est déterminée en fonction de son cours de clôture au 31 décembre de la dernière année civile.

PROCÉDURES DE FONCTIONNEMENT

Les principes régissant le fonctionnement et l'organisation du Conseil d'Administration et de ses Comités, ainsi que la rémunération de leurs membres sont formalisés dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration qui décrit notamment les pouvoirs ainsi que les missions et obligations du Conseil d'Administration et des Comités qui lui sont rattachés.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que nécessaire. Des réunions des membres du Conseil d'Administration peuvent se tenir périodiquement hors la présence de la Direction Générale (sessions exécutives). Les membres du Conseil d'Administration reçoivent en général huit jours à l'avance toutes les informations utiles sur les points figurant à l'ordre du jour de leur prochaine réunion. Le Règlement Intérieur du Conseil prévoit qu'ils sont en outre informés de manière régulière, par le Directeur Général, de la situation financière, de la trésorerie, des engagements de la Société ainsi que de tous événements et opérations significatifs relatifs à la Société ou au Groupe.

Des sessions de formation sont organisées pour les actuels et nouveaux membres du Conseil d'Administration à l'effet de les familiariser avec les principales activités et problématiques du Groupe. Ces sessions se concentrent principalement sur la structure financière, la stratégie, la gouvernance, les principales activités du Groupe et de ses filiales ou encore sur les évolutions du contexte réglementaire de l'assurance.

LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT RÉFÉRENT

Les statuts de la Société et le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration prévoient la désignation obligatoire d'un Vice-Président, Administrateur Indépendant Référent lorsqu'une même personne exerce les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Le Conseil d'Administration a désigné, le 29 avril 2010, M. Norbert Dentressangle en qualité de Vice-Président, Administrateur Indépendant Référent. Ce dernier a notamment pour mission d'animer la contribution des administrateurs indépendants aux travaux du Conseil et d'être, en cas de besoin, leur porte-parole auprès de la Direction Générale. Il est également consulté par le Président du Conseil d'Administration sur l'ordre du jour ainsi que sur le calendrier de chaque réunion du Conseil d'Administration.

Plus particulièrement, l'Administrateur Indépendant Référent a le pouvoir de participer à toutes les réunions des Comités du Conseil y compris lorsqu'il n'en est pas membre, de porter à la connaissance du Président et du Conseil d'Administration tout conflit d'intérêts, de rendre compte de son action à l'Assemblée Générale des actionnaires, de demander, à tout moment, au Président Directeur Général la convocation de réunions du Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé, de

réunir à tout moment les membres du Conseil d'Administration hors la présence du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué (ces sessions exécutives sont présidées par le Vice-Président et peuvent se tenir à tout moment à la discrétion du Vice-Président).

Au cours de l'exercice 2013, l'Administrateur Indépendant Référent a participé à la totalité des réunions du Conseil (neuf réunions) ainsi qu'à onze réunions des différents Comités du Conseil d'Administration.

Il a entretenu un dialogue régulier, d'une part avec les autres membres du Conseil d'Administration, notamment les administrateurs indépendants, et d'autre part avec la Direction Générale. Il s'est ainsi assuré que les administrateurs indépendants pouvaient effectivement jouer le rôle important qui est le leur et que la communication avec la Direction Générale était la plus fluide et transparente possible.

Par ailleurs, l'Administrateur Indépendant Référent s'est tenu informé de l'actualité du Groupe en rencontrant très régulièrement le Président Directeur Général, le Directeur Général Délégué ainsi que les membres du Comité de Direction et du Comité Exécutif et, plus généralement, les principaux dirigeants du Groupe.

L'Administrateur Indépendant Référent a une nouvelle fois en 2013 été fortement impliqué dans la préparation de chaque réunion du Conseil d'Administration. En lien avec la Direction Générale, il a procédé lors de séances préparatoires, à l'examen de la fréquence et du calendrier des réunions, s'est assuré de la qualité de l'information délivrée aux membres du Conseil et des Comités préalablement à leurs réunions ainsi que de la pertinence des ordres du jour et des documents adressés aux membres du Conseil.

Très étroitement associé aux travaux du Comité de Rémunération et de Gouvernance, l'Administrateur Indépendant Référent, bien qu'il n'en soit pas membre, a assisté à l'ensemble des réunions de ce Comité. Il a notamment participé au processus de recrutement des futurs membres du Conseil d'Administration et des Comités, à l'organisation de l'auto-évaluation périodique du Conseil d'Administration ainsi qu'aux réflexions du Comité sur les questions de gouvernance liées au fonctionnement du Conseil d'Administration, aux plans de succession de la Direction Générale ou à la communication vis-à-vis des actionnaires sur les sujets liés à la gouvernance.

Enfin, l'Administrateur Indépendant Référent a rendu compte de son activité devant l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 avril 2013.

Le temps consacré par l'Administrateur Indépendant Référent à ses activités au sein d'AXA en 2013 est estimé à environ 45 jours de travail à plein temps.

COMPOSITION DU CONSEIL

Les membres du Conseil d'Administration sont en principe nommés pour une durée de quatre ans en vertu de l'article 10 des statuts de la Société.

Au 31 décembre 2013, le Conseil d'Administration comprenait quatorze membres : quatre de nationalité étrangère, cinq femmes et neuf hommes.

La proportion de femmes au sein du Conseil d'Administration était donc de 35,7 % au 31 décembre 2013. La composition du Conseil est ainsi conforme aux dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 ainsi qu'aux recommandations du Code Afep-Medef en matière de représentation équilibrée entre femmes et hommes au sein des conseils d'administration. Bien que la Société soit d'ores et déjà en conformité avec la réglementation et les pratiques de place en vigueur, le Comité de Rémunération et de Gouvernance du Conseil entend proposer la nomination d'autres femmes au sein du Conseil d'Administration à l'occasion de futures réunions de l'Assemblée Générale des actionnaires.

AXA exerçant plus de 75 % de son activité à l'international, le Conseil a considéré qu'il devait être composé d'une proportion importante d'administrateurs étrangers. À ce jour, 28,6 % des membres du Conseil d'Administration sont de nationalité étrangère. Cette internationalisation encourage une plus grande ouverture lors des débats et permet d'élargir l'angle d'analyse des sujets examinés en séance.

D'une manière générale, les administrateurs attachent une importance particulière au degré de diversité au sein du Conseil. Parmi les critères définis lors du processus de sélection des futurs membres figurent la recherche d'un équilibre approprié entre les compétences techniques et l'expérience professionnelle des administrateurs, ainsi qu'une diversité en matière d'âge, de nationalité et de culture.

Un membre du Conseil d'Administration (à ce jour Mme Doina Palici-Chehab) est élu tous les quatre ans par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société parmi des candidats désignés par les salariés actionnaires du Groupe AXA, en application d'un processus de sélection interne (article L.225-23 du Code de commerce). La présence au Conseil de la Société, depuis 2004, d'un représentant des salariés actionnaires permet d'enrichir la réflexion du Conseil d'Administration par une prise en compte plus directe et concrète du point de vue des salariés du Groupe, en France comme à l'international. Le Conseil d'Administration ne comprend aucun membre prenant part au vote avec voix consultative uniquement (censeur).

Chaque année, le Conseil s'attache à apprécier la situation d'indépendance de chacun de ses membres au regard des recommandations du Code Afep-Medef. Lors de sa séance du 20 février 2014, le Conseil d'Administration d'AXA a apprécié la situation d'indépendance de chacun de ses membres. Au regard des critères établis par le Code Afep-Medef tels qu'appréciés par le Conseil, au 31 décembre 2013, onze membres sur un

total de quatorze ont été considérés comme indépendants : Mmes Isabelle Kocher, Suet Fern Lee, Deanna Oppenheimer et Dominique Reiniche et MM. Jean-Pierre Clamadieu, Norbert Dentressangle, Jean-Martin Folz, Paul Hermelin ⁽¹⁾, Stefan Lippe, François Martineau ⁽²⁾ et Ramon de Oliveira. La proportion d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration était donc de 78,6 % au 31 décembre 2013.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2013

Nom (âge) et fonction principale Adresse professionnelle Nationalité	Fonction au sein du Conseil d'Administration	Première nomination/ fin de mandat
Henri de Castries (59 ans) Président Directeur Général d'AXA 25, avenue Matignon - 75008 Paris Nationalité française	Président Directeur Général	Avril 2010/2014 Assemblée Générale Annuelle
Norbert Dentressangle (59 ans) Président de Dentressangle Initiatives (SAS) 30 bis, rue Sainte-Hélène - 69287 Lyon Cedex 02 Nationalité française	Vice-Président du Conseil d'Administration Administrateur Indépendant Référent	Mai 2006/2014 Assemblée Générale Annuelle
Denis Duverne (60 ans) Administrateur, Directeur Général Délégué en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations d'AXA 25, avenue Matignon - 75008 Paris Nationalité française	Administrateur Directeur Général Délégué en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	Avril 2010/2014 Assemblée Générale Annuelle
Jean-Pierre Clamadieu (55 ans) Président du Comité Exécutif et administrateur de Solvay (Belgique) Rue de Ransbeek 310 1120 Bruxelles - Belgique Nationalité française	Administrateur indépendant	Octobre 2012/2015 Assemblée Générale Annuelle
Jean-Martin Folz (66 ans) Administrateur de sociétés AXA - 25, avenue Matignon - 75008 Paris Nationalité française	Administrateur indépendant Président du Comité de Rémunération et de Gouvernance	Mai 2007/2015 Assemblée Générale Annuelle
Paul Hermelin (61 ans) Président Directeur Général de Capgemini 11, rue de Tilsitt - 75017 Paris Nationalité française	Administrateur indépendant	Avril 2013/2017 Assemblée Générale Annuelle
Mme Isabelle Kocher (47 ans) Directeur Général Adjoint en charge des Finances du groupe GDF SUEZ Tour T1 - 1, place Samuel de Champlain - Faubourg de l'Arche - 92400 Courbevoie Nationalité française	Administrateur indépendant Membre du Comité d'Audit	Avril 2010/2014 Assemblée Générale Annuelle
Mme Suet Fern Lee (55 ans) Associée Senior de Stamford Law Corporation (Singapour) 10 Collyer Quay #27-00 Ocean Financial Centre - Singapore 049315 - Singapour Nationalité singapourienne	Administrateur indépendant Membre du Comité Financier	Avril 2010/2014 Assemblée Générale Annuelle

(1) Capgemini, dont M. Paul Hermelin est le Président Directeur Général, fournit certaines prestations de services au Groupe AXA dans le cadre de son activité courante. Dans la mesure où (1) les conditions de négociation de la fourniture de ces services sont normales et habituelles et où (2) le chiffre d'affaires correspondant pour Capgemini n'excède pas 0,5 % de son chiffre d'affaires consolidé, le Conseil d'Administration d'AXA a considéré que ces relations n'avaient pas un caractère significatif du point de vue des deux groupes AXA et Capgemini et qu'elles n'étaient donc pas susceptibles de remettre en cause l'indépendance de M. Hermelin comme administrateur de la Société.

(2) M. François Martineau est également administrateur des sociétés AXA Assurances IARD Mutuelle et AXA Assurances Vie Mutuelle (les « Mutuelles AXA ») qui détiennent ensemble plus de 10 % du capital d'AXA. Dans la mesure où M. François Martineau siège au Conseil d'Administration d'AXA à titre personnel et non comme représentant des Mutuelles AXA, le Conseil a considéré que le critère d'indépendance du Code Afep-Medef relatif aux « administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société » ne lui était pas applicable et que l'exercice de ces mandats au sein des Mutuelles AXA n'était donc pas susceptible de remettre en cause son indépendance comme administrateur de la Société.

Nom (âge) et fonction principale

Adresse professionnelle

Nationalité

Fonction au sein du Conseil d'Administration

Première nomination/fin de mandat

Stefan Lippe (58 ans) Co-fondateur et Président du Conseil d'Administration de Paperless Inc. (Suisse) et co-fondateur et Vice-Président du Conseil d'Administration d'Acqupart Holding AG (Suisse) et d'Acqufin AG (Suisse) Baarerstrasse 8 - CH 6300 Zug - Suisse Nationalité allemande	Administrateur indépendant Président du Comité d'Audit Membre du Comité Financier	Avril 2012/2016 Assemblée Générale Annuelle
François Martineau (62 ans) Avocat Lussan/Société d'avocats 282, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris Nationalité française	Administrateur indépendant Membre du Comité de Rémunération et de Gouvernance	Avril 2008/2016 Assemblée Générale Annuelle
Ramon de Oliveira (59 ans) Gérant associé d'Investment Audit Practice, LLC (États-Unis) 580 Park Avenue - New York, NY 10065 - États-Unis Nationalité française	Administrateur indépendant Président du Comité Financier Membre du Comité d'Audit	Avril 2009/2017 Assemblée Générale Annuelle
Mme Deanna Oppenheimer (55 ans) Directeur Général de CameoWorks (États-Unis) 1215 - 4 th Avenue, Suite 935 - Seattle - WA 98161 - États-Unis Nationalités américaine et britannique	Administrateur indépendant Membre du Comité d'Audit Membre du Comité de Rémunération et de Gouvernance	Avril 2013/2017 Assemblée Générale Annuelle
Mme Doina Palici-Chehab (56 ans) Directeur Général d'AXA Singapore General Insurance (Singapour) 8 Shenton Way #27-01 AXA Tower - Singapore 068811 - Singapour Nationalités allemande et française	Administrateur, représentant les salariés actionnaires Membre du Comité Financier	Avril 2012/2016 Assemblée Générale Annuelle
Mme Dominique Reiniche (58 ans) Présidente Europe de The Coca-Cola Company 27, rue Camille-Desmoulins - 92784 Issy-les-Moulineaux - Cedex 9 Nationalité française	Administrateur indépendant Membre du Comité de Rémunération et de Gouvernance	Avril 2005/2017 Assemblée Générale Annuelle

M. Claude Bébéar, anciennement Président d'Honneur du Conseil de Surveillance d'AXA depuis le 22 avril 2008, est Président d'Honneur du Conseil d'Administration d'AXA depuis le 29 avril 2010. M. Claude Bébéar ne perçoit aucune rémunération en tant que Président d'Honneur du Conseil d'Administration d'AXA.

Lors de l'Assemblée Générale du 23 avril 2014, les actionnaires de la Société seront appelés à se prononcer sur le renouvellement de cinq membres du Conseil d'Administration dont le mandat arrive à échéance (MM. Henri de Castries, Norbert Dentressangle et Denis Duverne ainsi que Mmes Isabelle Kocher et Suet Fern Lee).

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration a proposé, sur la recommandation de son Comité de Rémunération et de Gouvernance, le renouvellement en qualité d'administrateur de MM. Henri de Castries, Norbert Dentressangle et Denis Duverne ainsi que de Mmes Isabelle Kocher et Suet Fern Lee, pour une durée de quatre ans (leurs curriculum vitae sont présentés ci-après dans la présente Section 2.1).

Sous réserve du vote favorable de l'Assemblée Générale des actionnaires, le Conseil d'Administration serait donc composé, à l'issue de l'Assemblée du 23 avril 2014, de quatorze membres, dont onze seraient considérés par le Conseil d'Administration comme indépendants au regard des critères du Code Afep-Medef, soit une proportion d'administrateurs indépendants de 78,6 %.

ACTIVITÉS DU CONSEIL EN 2013

Dans le cadre de ses principales missions telles que décrites ci-avant, les activités du Conseil se sont notamment concentrées sur les sujets suivants durant l'année 2013 : la revue de la stratégie du Groupe, l'examen des comptes de l'exercice 2012 et des comptes semestriels 2013, la revue des rapports des Comités du Conseil, la revue des acquisitions et cessions significatives proposées, la revue du portefeuille d'activités, la revue de l'allocation du capital du Groupe, l'auto-évaluation du Conseil et l'indépendance des membres du Conseil, la fusion de deux des Comités du Conseil (Comité d'Éthique et de Gouvernance et Comité de Rémunération et des Ressources Humaines), le renouvellement des dirigeants et mandataires sociaux, la nomination de nouveaux administrateurs et en conséquence, la revue de la composition des Comités du Conseil, l'approbation du nouveau Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

En mars 2013, le Conseil a consacré une session d'une journée complète à la revue de la stratégie du Groupe.

En mars 2014, le Conseil d'Administration s'est réuni lors d'un séminaire de deux jours en dehors du siège d'AXA. À cette occasion, les membres du Conseil ont notamment procédé à la revue de la stratégie du Groupe.

PARTICIPATION DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS EN 2013

En 2013, le Conseil a tenu neuf séances avec un taux moyen d'assiduité de 94,03 %. La durée moyenne des réunions du Conseil d'Administration a été de trois heures.

Administrateurs	Conseil d'Administration		Comité d'Audit		Comité Financier		Comité d'Éthique et de Gouvernance ^(a)		Comité de Rémunération et des Ressources Humaines ^(a)		Comité de Rémunération et de Gouvernance ^(b)	
	Nombre de présences/	Taux	Nombre de présences/	Taux	Nombre de présences/	Taux	Nombre de présences/	Taux	Nombre de présences/	Taux	Nombre de présences/	Taux
	Nombre de séances	d'assiduité	Nombre de séances	d'assiduité	Nombre de séances	d'assiduité	Nombre de séances	d'assiduité	Nombre de séances	d'assiduité	Nombre de séances	d'assiduité
Henri de Castries	9/9	100 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Norbert Dentressangle	9/9	100 %	-	-	-	-	-	-	1/1	100 %	-	-
Denis Duverne	9/9	100 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jean-Pierre Clamadieu	9/9	100 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jean-Martin Folz	9/9	100 %	-	-	2/2	100 %	1/1	100 %	1/1	100 %	4/4	100 %
Anthony Hamilton <i>(jusqu'au 30/04/2013)</i>	3/4	75 %	2/2	100 %	-	-	-	-	1/1	100 %	-	-
Paul Hermelin <i>(à compter du 30/04/2013)</i>	5/5	100 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mme Isabelle Kocher	7/9	77,78 %	3/4	75 %	-	-	-	-	1/1	100 %	-	-
Mme Suet Fern Lee	8/9	88,89 %	-	-	4/5	80 %	-	-	-	-	-	-
Stefan Lippe	9/9	100 %	6/6	100 %	3/3	100 %	-	-	-	-	-	-
François Martineau	9/9	100 %	-	-	-	-	1/1	100 %	1/1	100 %	3/4	75 %
Ramon de Oliveira	7/9	77,78 %	5/6	83,33 %	4/5	80 %	-	-	-	-	-	-
Mme Deanna Oppenheimer <i>(à compter du 30/04/2013)</i>	4/5	80 %	1/1	100 %	-	-	-	-	-	-	3/4	75 %
Mme Doina Palici-Chehab	9/9	100 %	-	-	5/5	100 %	-	-	-	-	-	-
Michel Pébereau <i>(jusqu'au 30/04/2013)</i>	4/4	100 %	-	-	2/2	100 %	0/1	0 %	-	-	-	-
Mme Dominique Reiniche	9/9	100 %	-	-	2/2	100 %	-	-	-	-	3/4	75 %
Marcus Schenck <i>(jusqu'au 10/10/2013)</i>	7/8	87,50 %	4/5	80 %	-	-	-	-	-	-	-	-
TAUX D'ASSIDUITÉ GLOBAL		94,03 %		87,50 %		91,67 %		66,67 %		100 %		81,25 %

(a) Jusqu'au 30 avril 2013, date de fusion du Comité d'Éthique et de Gouvernance avec le Comité de Rémunération et des Ressources Humaines.

(b) À compter du 30 avril 2013, date de fusion du Comité d'Éthique et de Gouvernance avec le Comité de Rémunération et des Ressources Humaines.

INFORMATIONS SUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Henri de CASTRIES,

Président Directeur Général d'AXA

Expertise et expérience

Après HEC et une licence de droit, M. Henri de Castries intègre l'École Nationale d'Administration (ENA). À sa sortie de l'ENA, M. de Castries opte pour l'Inspection Générale des Finances. Il entre chez AXA le 1^{er} septembre 1989 et rejoint la Direction Centrale des Finances du Groupe. Il est nommé Secrétaire Général en 1991 puis Directeur Général d'AXA en 1993, en charge de la gestion d'actifs, des sociétés financières et immobilières. En 1997, M. Henri de Castries est nommé Président de The Equitable Companies Incorporated, qui deviendra AXA Financial, Inc. De mai 2000 à avril 2010, M. Henri de Castries est Président du Directoire d'AXA. Depuis avril 2010, M. Henri de Castries est Président Directeur Général d'AXA.

Mandats en cours

Président Directeur Général : AXA

Président du Conseil d'Administration : AXA Assurances IARD Mutuelle, AXA Assurances Vie Mutuelle, AXA Financial, Inc. (États-Unis)

Administrateur ou membre du Comité de Direction : AXA ASIA (SAS), AXA France IARD, AXA France Vie, AllianceBernstein Corporation (États-Unis), AXA America Holdings, Inc. (États-Unis), AXA Equitable Life Insurance Company (États-Unis), AXA UK plc (Royaume-Uni), MONY Life Insurance Company of America (États-Unis)

Mandat en cours hors du Groupe AXA

Administrateur : Nestlé (Suisse)

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Président du Directoire : AXA

Administrateur : AXA Belgium SA (Belgique), AXA Holdings Belgium (Belgique), MONY Life Insurance Company (États-Unis)

Norbert DENTRESSANGLE,

Vice-Président du Conseil d'Administration, Administrateur Indépendant Référent d'AXA

Expertise et expérience

En 1979, M. Norbert Dentressangle a créé le Groupe Norbert Dentressangle, spécialisé dans le transport et les services logistiques dont il assume la fonction de Président jusqu'en 1998. Il en préside aujourd'hui le Conseil de Surveillance. M. Norbert Dentressangle est également Président de Dentressangle Initiatives, société holding familiale, qui, outre sa participation majoritaire dans la société Norbert Dentressangle S.A., détient des participations dans des sociétés immobilières, industrielles et de services aux entreprises. D'avril 2008 à avril 2010, M. Norbert Dentressangle est Vice-Président du Conseil de Surveillance d'AXA. Depuis avril 2010, M. Dentressangle est Vice-Président, Administrateur Indépendant Référent, du Conseil d'Administration d'AXA.

(1) M. Denis Duverne n'exerce que des mandats au sein de sociétés du Groupe AXA.

Mandats en cours

Président : Dentressangle Initiatives (SAS), ND Investissements (SAS)

Président du Conseil de Surveillance : Norbert Dentressangle

Vice-Président du Conseil d'Administration : AXA

Co-gérant : Versailles Richaud ND (SARL)

Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance : HLD (SCA), SEB, SOGEBAIL

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Président : Financière Norbert Dentressangle (SAS)

Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance : AXA

Président du Conseil de Surveillance : FINAIXAM

Directeur Général : SOFADE (SAS)

Denis DUVERNE,

Directeur Général Délégué d'AXA

Expertise et expérience

M. Denis Duverne est diplômé de HEC et de l'École Nationale d'Administration (ENA). De 1984 à 1986, il occupe les fonctions de conseiller commercial au Consulat Général de France à New York. En 1986, il devient Chef du bureau fiscalité des entreprises au Ministère des Finances. En 1988, il est sous-Directeur au Ministère des Finances, en charge de la fiscalité indirecte. En 1991, il est nommé Secrétaire Général de la Compagnie Financière IBI. Un an plus tard, il devient membre du Comité Exécutif de la Banque Colport, chargé des opérations. En 1995, M. Denis Duverne rejoint le Groupe AXA et prend la responsabilité du suivi des activités américaines et britanniques du Groupe. Il dirige également le processus de restructuration du Groupe en Belgique et au Royaume-Uni. Entre février 2003 et décembre 2009, M. Duverne est membre du Directoire d'AXA, en charge des Finances, du Contrôle et de la Stratégie. De janvier 2010 à avril 2010, M. Duverne est membre du Directoire en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations et assume à ce titre des responsabilités plus étendues. Depuis avril 2010, M. Denis Duverne est administrateur et Directeur Général Délégué d'AXA, en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations.

Mandats en cours ⁽¹⁾

Administrateur et Directeur Général Délégué : AXA

Président Directeur Général : AXA America Holdings, Inc. (États-Unis)

Président : AXA Millésimes (SAS)

Administrateur ou membre du Comité de Direction : AXA ASIA (SAS), AllianceBernstein Corporation (États-Unis), AXA Assicurazioni S.p.A. (Italie), AXA Belgium SA (Belgique), AXA Equitable Life Insurance Company (États-Unis), AXA Financial, Inc. (États-Unis), AXA Holdings Belgium (Belgique), AXA MPS Assicurazioni Danni S.p.A. (Italie), AXA MPS Assicurazioni Vita S.p.A. (Italie), AXA UK plc (Royaume-Uni), MONY Life Insurance Company of America (États-Unis)

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Membre du Directoire : AXA

Administrateur : AXA France IARD, AXA France Vie, AXA Italia S.p.A. (Italie), MONY Life Insurance Company (États-Unis)

Jean-Pierre CLAMADIEU,

Membre du Conseil d'Administration d'AXA

Expertise et expérience

M. Jean-Pierre Clamadieu est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris et Ingénieur du Corps des Mines. Il débute sa carrière au sein de l'Administration française, en particulier pour le Ministère de l'Industrie, ainsi que comme conseiller technique du Ministre du Travail. En 1993, il rejoint le Groupe Rhône-Poulenc et occupe plusieurs postes de direction. En 2003, il est nommé Directeur Général, puis en 2008 Président Directeur Général du Groupe Rhodia. En septembre 2011, suite à l'opération de rapprochement entre les groupes Rhodia et Solvay, M. Clamadieu est nommé Vice-Président du Comité Exécutif de Solvay et Président du Conseil d'Administration de Rhodia. Depuis mai 2012, M. Clamadieu est Président du Comité Exécutif et administrateur de Solvay.

Mandats en cours

Administrateur : AXA, Faurecia, Solvay (Belgique)

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Président du Conseil d'Administration : Rhodia

Président-Directeur Général : Rhodia

Directeur Général : Rhodia

Administrateur : SNCF

Jean-Martin FOLZ,

Membre du Conseil d'Administration d'AXA

Expertise et expérience

M. Jean-Martin Folz est diplômé de l'École Polytechnique et ingénieur des Mines. Entre 1975 et 1978, il occupe différents postes dans des cabinets ministériels et, en dernier lieu, celui de Directeur de cabinet du secrétaire d'État à l'Industrie. En 1978, il entre chez Rhône-Poulenc pour diriger l'usine de Saint-Fons avant d'être promu Directeur Général Adjoint du pôle spécialités chimiques de Rhône-Poulenc. En 1984, il devient Directeur Général Adjoint, puis Président Directeur Général de Jeumont-Schneider, filiale de Schneider. En 1987, il est Directeur Général de Péchiney et Président de Carbone Lorraine en 1988. En 1991, il devient Directeur Général du Groupe Eridania Béghin-Say et Président Directeur Général de Béghin-Say. M. Jean-Martin Folz rejoint PSA Peugeot Citroën en 1995 dont il devient Président du Directoire en 1997. Il quitte PSA en février 2007. De juin 2007 à mars 2010, M. Jean-Martin Folz a occupé la fonction de Président de l'Afep. De novembre 2011 à septembre 2013, M. Jean-Martin Folz a été Président du Conseil d'Administration d'Eutelsat Communications.

(1) Société du Groupe AXA.

Mandats en cours

Administrateur ou membre du Conseil de Direction : Alstom, AXA, AXA Millésimes ⁽¹⁾ (SAS), Compagnie de Saint-Gobain, Société Générale, Solvay (Belgique)

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Président du Conseil d'Administration : Eutelsat Communications

Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance : AXA (Conseil de Surveillance), Carrefour, ONF-Participations (SAS)

Paul HERMELIN,

Membre du Conseil d'Administration d'AXA

Expertise et expérience

M. Paul Hermelin est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École Nationale d'Administration (ENA). M. Paul Hermelin a passé les quinze premières années de sa vie professionnelle dans l'Administration française, principalement au Ministère des Finances. Il a occupé plusieurs fonctions à la direction du budget et au sein de plusieurs cabinets ministériels dont celui de Jacques Delors lorsqu'il était Ministre des Finances. De 1991 à 1993, il dirige le cabinet du Ministre de l'Industrie et du Commerce Extérieur. M. Paul Hermelin rejoint le groupe Capgemini en mai 1993 où il est d'abord chargé de la coordination des fonctions centrales. En mai 1996, il est nommé membre du Directoire tout en prenant la direction générale de Cap Gemini France. En mai 2000, au lendemain de la fusion entre Cap Gemini et Ernst & Young Consulting (dont il a été le promoteur), il devient Directeur Général Délégué et administrateur. À compter du 1^{er} janvier 2002, il est Directeur Général du groupe Capgemini. Depuis mai 2012, M. Paul Hermelin est Président Directeur Général de Capgemini.

Mandats en cours

Président Directeur Général : Capgemini, Capgemini Holding Inc. (États-Unis), Capgemini North America Inc. (États-Unis)

Président : Camélia Participations SAS, Capgemini America, Inc. (États-Unis), Capgemini Energy GP LLC (États-Unis), Capgemini US LLC (États-Unis)

Directeur Général : Capgemini Service S.A.S.

Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance : AXA, Capgemini Australia Pty Ltd (Australie), Capgemini Financial Services International Inc. (États-Unis), Capgemini N.V. (Pays-Bas), CGS Holdings Ltd (Royaume-Uni), CPM BRAXIS S.A. (Brésil), SOGETI S.A. (Belgique)

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Non applicable.

Isabelle KOCHER,

Membre du Conseil d'Administration d'AXA

Expertise et expérience

Mme Isabelle Kocher est diplômée de l'École Normale Supérieure (ENS-Ulm), ingénieur du Corps des Mines et titulaire d'une agrégation de physique. De 1997 à 1999, elle est en charge du budget des télécommunications et de la défense au Ministère de l'Économie. De 1999 à 2002, elle est conseillère pour les affaires industrielles au Cabinet du Premier Ministre (Lionel Jospin). En 2002, elle rejoint le groupe Suez où elle occupera divers postes : de 2002 à 2005, au département Stratégie et Développement ; de 2005 à 2007, Directeur de la Performance et de l'Organisation ; de 2007 à 2008, Directeur Général Délégué de Lyonnaise des Eaux. De 2009 au 30 septembre 2011, Mme Isabelle Kocher est Directeur Général de Lyonnaise des Eaux et en charge du développement des activités en Europe. Depuis le 1^{er} octobre 2011, Mme Isabelle Kocher est Directeur Général Adjoint en charge des Finances du groupe GDF SUEZ.

Mandats en cours

Administrateur : AXA, GDF Suez Energie Services, Suez Environnement, International Power Plc (IPR) (Royaume-Uni)

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Directeur Général : Lyonnaise des Eaux

Directeur Général Délégué : Lyonnaise des Eaux

Administrateur : Arkema

Suet Fern LEE,

Membre du Conseil d'Administration d'AXA

Expertise et expérience

Mme Suet Fern Lee est diplômée en droit de l'Université de Cambridge (1980). En 1981, elle est avocate au Gray's Inn à Londres. En 1982, elle est admise au Barreau de Singapour et depuis exerce à Londres et Singapour. Elle est Présidente de l'Inter-Pacific Bar Association (IPBA) jusqu'en 2011. Depuis 2000, elle est associée Senior du cabinet Stamford Law Corporation (Singapour). Elle préside le Conseil d'Administration de l'Asian Civilisations Museum et est également membre du National Heritage Board, membre du Comité Exécutif de la Singapore Academy of Law, membre du Conseil Consultatif de l'école de droit de Singapore Management University, trustee de la Nanyang Technological University ainsi que membre du Singapore Institute of Directors.

Mandats en cours

Associée Senior : Stamford Law Corporation (Singapour)

Présidente : Asian Civilisations Museum (Singapour)

Administrateur ou membre du Comité de Direction : AXA, AXA ASIA ⁽¹⁾ (SAS), Sanofi, Macquarie International Infrastructure Fund Ltd (Bermudes), National Heritage Board (Singapour), Rickmers Trust Management Pte Ltd (Singapour), Stamford Corporate Services Pte Ltd (Singapour)

Trustee : Nanyang Technological University (Singapour)

Membre du Conseil Consultatif de la Comptabilité : National University of Singapore Business School (Singapour)

Membre du Conseil Consultatif : Singapore Management University School of Law (Singapour)

Membre du Comité Exécutif : Singapore Academy of Law (Singapour)

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

« President » : IPBA (Singapour)

Administrateur : China Aviation Oil (Singapore) Corporation Limited (Singapour), ECS Holdings Limited (Singapour), Richina Pacific Limited (Bermudes), Sembcorp Industries Ltd (Singapour), Transcu Group Limited (Singapour)

Stefan LIPPE,

Membre du Conseil d'Administration d'AXA

Expertise et expérience

M. Stefan Lippe est diplômé en mathématiques et en gestion des entreprises de l'Université de Mannheim. En 1982, il obtient son doctorat et remporte le prix de la fondation Kurt Hamann pour sa thèse. En octobre 1983, il rejoint Bavarian Re (ancienne filiale de Swiss Re). À partir de 1985, il est impliqué dans les opérations du département dommages de la région germanophone. En 1986, il devient responsable du département de souscription non-proportionnelle. En 1988, il rejoint le Directoire et est responsable de l'activité dommages de la région germanophone. En 1993, il devient Président du Directoire de Bavarian Re. M. Stefan Lippe est nommé membre du Conseil Exécutif de Swiss Re en 1995, en tant que responsable du Groupe Bavarian Re. En 2001, il devient Directeur de l'activité IARD du Groupe et entre au Comité Exécutif de Swiss Re. Début 2005, il dirige les activités dommages, vie et santé et en septembre 2008, il devient Directeur des Opérations de Swiss Re et est nommé Directeur Général Adjoint de Swiss Re, puis, en 2009, Directeur Général jusqu'en janvier 2012. M. Stefan Lippe a été désigné « *Reinsurance CEO* » de l'année 2011 par Reaction, revue de référence du secteur, et a été distingué lors de la cérémonie « *Worldwide Reinsurance Awards 2013* » en recevant le prix « *Lifetime Achievement Award* ». Après près de 30 ans passés au sein de Swiss Re, M. Stefan Lippe se consacre désormais à d'autres activités. En 2011, M. Stefan Lippe co-fonde Acqupart Holding AG et Acqfin AG et devient Vice-Président du Conseil d'Administration de ces deux sociétés. En mai 2013, il co-fonde Paperless Inc. dont il est actuellement Président du Conseil d'Administration. Depuis octobre 2013, M. Stefan Lippe est également Président du Conseil d'Administration de CelsiusPro AG.

Mandats en cours

Président du Conseil d'Administration : CelsiusPro AG (Suisse), Paperless Inc. (Suisse)

Président du Conseil Consultatif : German Insurance Association for Vocational Training (BWW) (Allemagne)

Vice-Président du Conseil d'Administration : Acqfin AG (Suisse), Acqupart Holding AG (Suisse)

(1) Société du Groupe AXA.

Administrateur : AXA, Extremus Insurance Ltd. (Allemagne)

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Président du Directoire : Swiss Re Ltd. (Suisse), Swiss Reinsurance Company Ltd. (Suisse)

Président du Conseil d'Administration : Swiss Re Corporate Solutions Ltd. (Suisse), Swiss Re Germany Holding (Allemagne)

Administrateur : Swiss Re Foundation (Suisse), Swiss Re Frankona Reinsurance Ltd. (Suisse), Swiss Re Germany AG (Allemagne), Swiss Re Life Capital Ltd. (Suisse)

François MARTINEAU,

Membre du Conseil d'Administration d'AXA

Expertise et expérience

M. François Martineau est diplômé de l'Université Paris IV (licence en philosophie), de l'Université Paris I (maîtrise en droit) ainsi que de l'Institut d'Études Politiques de Paris. Il est Avocat à la Cour depuis 1976. En 1981, il est Secrétaire de la Conférence. En 1985, il est Chargé d'Enseignement à l'Université de Paris I (Procédure Civile). En 1995, il est Professeur à l'École de Formation du Barreau de Paris (EFB), et depuis 1998, Professeur Honoraire à la Faculté de Droit et de Sciences Politiques de Lima (Pérou). En 1996, il devient Expert auprès du Conseil de l'Europe et, dans ce cadre, accomplit diverses missions dans les pays de l'Est européen portant sur la réforme du Code de l'organisation judiciaire, la réforme de la formation des magistrats et avocats ainsi que la refonte du Code de procédure civile. Il intervient à l'École Nationale de la Magistrature, dans le cadre de la formation professionnelle. Depuis 1987, il est associé de Lussan/Société d'avocats, dont il est gérant depuis 1995.

Mandats en cours

Gérant : Lussan/Société d'avocats

Vice-Président et administrateur : Associations Mutuelles Le Conservateur, Assurances Mutuelles Le Conservateur, Bred Banque Populaire

Administrateur : AXA, AXA Assurances IARD Mutuelle, AXA Assurances Vie Mutuelle, Conservateur Finance

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Membre du Conseil de Surveillance : AXA

Ramon de OLIVEIRA,

Membre du Conseil d'Administration d'AXA

Expertise et expérience

M. Ramon de Oliveira est diplômé de l'Université de Paris et de l'Institut d'Études Politiques de Paris. Débutant en 1977, M. de Oliveira a passé 24 ans chez JP Morgan & Co. De 1996 à 2001, M. de Oliveira est Président Directeur Général de JP Morgan Investment Management. M. de Oliveira fut membre du Comité de Direction de JP Morgan depuis sa création en 1995. Lors de la fusion avec Chase Manhattan Bank en 2001, M. de Oliveira est le seul dirigeant de JP Morgan & Co. invité à rejoindre le Comité Exécutif de la nouvelle entité et à exercer des responsabilités opérationnelles. Entre 2002 et 2006, M. de Oliveira a été Professeur associé de Finance à l'Université de Columbia et à l'Université de New York aux États-Unis. M. de Oliveira est actuellement gérant associé de

(1) Société du Groupe AXA.

Investment Audit Practice, LLC, société de consultants, basée à New York.

Mandats en cours

Gérant associé : Investment Audit Practice, LLC (États-Unis)

Président du Comité d'Investissement : Fonds de Dotation du Musée du Louvre

Administrateur : AXA, AXA Equitable Life Insurance Company⁽¹⁾ (États-Unis), AXA Financial, Inc.⁽¹⁾ (États-Unis), JACCAR Holdings SA (Luxembourg), MONY Life Insurance Company of America⁽¹⁾ (États-Unis)

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Président du Conseil d'Administration : Friends of Education (organisation à but non lucratif) (États-Unis)

Trustee et Président du Comité d'Investissement : Fondation Kauffman (États-Unis)

Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance : AXA (Conseil de Surveillance), American Century Companies Inc. (États-Unis), JP Morgan Suisse (Suisse), MONY Life Insurance Company (États-Unis), Quilvest (Luxembourg), SunGard Data Systems (États-Unis), Taittinger-Kobrand USA (États-Unis), The Hartford Insurance Company (États-Unis)

Membre du Comité d'Investissement : La Croix Rouge (États-Unis)

Deanna OPPENHEIMER,

Membre du Conseil d'Administration d'AXA

Expertise et expérience

Mme Deanna Oppenheimer est diplômée de l'Université de Puget Sound en sciences politiques et en urbanisme. Elle a effectué un cycle d'études à la *J.L. Kellogg School of Management* de l'Université de Northwestern. Mme Deanna Oppenheimer débute sa carrière dans le secteur bancaire en 1985, à la Washington Mutual (États-Unis), qu'elle quitte en mars 2005, alors qu'elle occupe la fonction de *President, Consumer Banking*. En octobre 2005, Mme Deanna Oppenheimer rejoint la banque Barclays (Royaume-Uni) en qualité de Directrice des Opérations Bancaires au Royaume-Uni. En décembre 2005, elle devient Directeur Général de la banque de détail au Royaume-Uni. En reconnaissance de son rôle important dans la banque de détail au sein de Barclays, elle est nommée en 2009 Directeur Général Adjoint des activités bancaires de détail « *Global Retail Banking* » et développe ainsi les bonnes pratiques de la banque de détail anglaise à travers l'Europe et l'Afrique. En septembre 2010, Mme Oppenheimer est également nommée Responsable de la banque de détail et des activités bancaires en Europe. Fin 2011, elle quitte Barclays. Depuis 2012, Mme Deanna Oppenheimer est Directeur Général de la société de conseil CameoWorks (États-Unis).

Mandats en cours

Directeur Général : CameoWorks (États-Unis)

Administrateur : AXA, NCR Corporation (États-Unis), Tesco PLC (Royaume-Uni), Tesco Personal Finance Group Limited (« Tesco Bank ») (Royaume-Uni)

Trustee : Université de Puget Sound (États-Unis)

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Non applicable.

Doina PALICI-CHEHAB,

Membre du Conseil d'Administration d'AXA, représentant les salariés actionnaires

Expertise et expérience

Mme Doina Palici-Chehab est diplômée de l'Université de Bucarest en Roumanie (Magister Artium) et de l'Académie des assurances de Munich en Allemagne (diplôme de gestion d'assurance). De 1980 à 1983, elle est Professeur de langues étrangères en Roumanie. De 1983 à 1990, elle est Expert chez AGF (désormais Allianz) à Cologne en Allemagne. En 1990, elle rejoint le Groupe AXA en qualité de Directeur de la réassurance au sein d'AXA Germany en Allemagne. En 2000, elle devient Responsable Groupe de la réassurance au sein d'AXA Global P&C à Paris. De 2010 à mars 2013, elle est Directeur Général d'AXA Business Services à Bangalore en Inde. Depuis avril 2013, elle est Directeur Général d'AXA Insurance Singapore (Singapour). Depuis avril 2012, Mme Doina Palici-Chehab représente les salariés actionnaires du Groupe au sein du Conseil d'Administration d'AXA.

Mandats en cours ⁽¹⁾

Directeur Général : AXA Singapore Insurance Pte Ltd (Singapour)

Administrateur, représentant les salariés actionnaires : AXA

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Directeur Général : AXA Business Services Pvt. Ltd. (Inde)

Administrateur : AXA MATRIX Risk Consultants India Private Limited (Inde)

Dominique REINICHE,

Membre du Conseil d'Administration d'AXA

Expertise et expérience

Mme Dominique Reiniche est diplômée de l'Essec. En 1978, elle entre chez Procter & Gamble dont elle devient *Associate Advertising Manager* en 1983. En 1986, elle est nommée Directeur Marketing et Stratégie de Kraft Jacobs Suchard. En 1992, elle prend la Direction du Marketing et devient responsable « comptes clés » chez Coca-Cola Entreprise. En 1998, elle devient Président Directeur Général de Coca-Cola Entreprise et Vice-Présidente de Coca Cola Enterprises – Groupe Europe en 2002. De janvier 2003 à mai 2005, elle est Présidente de Coca-Cola Enterprises – Groupe Europe. Depuis mai 2005, Mme Dominique Reiniche est Présidente Europe de The Coca-Cola Company.

Mandats en cours

Administrateur : AXA, Peugeot S.A., Chr. Hansen (Danemark)

Présidente : UNESDA (Union of European Beverages Associations) (Belgique)

Vice-Président et membre du Conseil : FoodDrinkEurope (Belgique)

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Vice-Président du Conseil : ECR Europe (Belgique)

Vice-Présidente : UNESDA (Union of European Beverages Associations) (Belgique)

Membre du Conseil de Surveillance : AXA

Membre du Comité Consultatif France : ING Direct

Membre du Conseil Exécutif : MEDEF

Membre du Comité Exécutif et du Conseil : FDE (Food & Drink Europe) (Belgique)

CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU GROUPE AXA

Mme Doina Palici-Chehab, représentant les salariés actionnaires du Groupe AXA au Conseil d'Administration, est actuellement salariée d'AXA Insurance Singapore Pte Ltd, une des principales filiales du Groupe à Singapour.

LIENS FAMILIAUX

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre des membres du Conseil d'Administration ni avec des membres de la Direction Générale.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Absence de conflits d'intérêts

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué n'exercent pas, à ce jour, d'activité professionnelle ou de mandat social en dehors du Groupe, susceptible de restreindre de façon substantielle leur disponibilité vis-à-vis du Groupe et de ses activités. Certains membres du Conseil d'Administration exercent, en revanche, des fonctions de mandataires sociaux et/ou de dirigeants au sein de sociétés susceptibles d'avoir des contrats ou accords avec le Groupe AXA, dans le cadre d'opérations telles que des octrois de crédit, des achats de valeurs mobilières (pour compte propre ou pour compte de tiers) et/ou des placements d'instruments financiers et/ou la fourniture de produits ou services. Dans la mesure où de tels contrats ou accords font généralement l'objet de négociations et sont conclus à des conditions normales, AXA considère qu'aucun de ces contrats ou accords ne donne lieu à des conflits d'intérêts entre (i) les obligations des administrateurs à l'égard d'AXA et (ii) leurs intérêts privés et/ou d'autres obligations.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du Conseil d'Administration a été sélectionné.

(1) Mme Doina Palici-Chehab n'exerce que des mandats au sein de sociétés du Groupe AXA.

Absence de condamnation pour fraude, d'incrimination et/ou de sanction publique, ou de responsabilité dans une faillite au cours des cinq dernières années

À la connaissance de la Société et compte tenu des informations mises à sa disposition, aucun membre du Conseil d'Administration n'a, au cours des cinq dernières années, (i) fait l'objet d'une condamnation pour fraude, ni d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, (ii) été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur, ou (iii) été associé, en qualité de mandataire social ou de dirigeant, à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation, sous réserve du fait qu'AXA a pu, par le passé, céder, mettre fin et/ou restructurer certaines de ses activités et, de ce fait, procéder volontairement à la liquidation d'entités du Groupe exerçant lesdites activités et certains des membres du Conseil d'Administration d'AXA sont susceptibles d'avoir été associés à de telles opérations de liquidations volontaires ou à des opérations similaires concernant des sociétés extérieures au Groupe AXA.

AUTO-ÉVALUATION DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration procède, tous les ans, à son auto-évaluation afin de passer en revue sa composition, son organisation et son fonctionnement. Les conclusions de cette auto-évaluation font annuellement l'objet d'un point à l'ordre du jour du Conseil d'Administration.

En 2013, le Conseil d'Administration, suivant la recommandation de son Comité de Rémunération et de Gouvernance, a décidé de confier l'évaluation du Conseil d'Administration à un consultant externe (SpencerStuart) qui a recueilli, lors d'entretiens individuels basés sur un guide d'entretien établi conjointement avec le Président du Conseil d'Administration et le Président du Comité de Rémunération et de Gouvernance, les appréciations et suggestions de chaque administrateur. L'Administrateur Indépendant Référent a été également fortement impliqué dans l'organisation de cette évaluation, notamment concernant l'examen des conclusions et des axes d'amélioration identifiés au cours de cette revue.

Les conclusions de cette évaluation et les principaux axes de progrès identifiés ont fait l'objet de discussions lors de la réunion du Conseil d'Administration du 20 février 2014. Le rapport de SpencerStuart a tout d'abord souligné l'engagement important des Comités, leur degré élevé d'implication et leur relation fluide avec le Conseil ainsi que le niveau de diversité et d'internationalisation au sein du Conseil.

Lors de sa réunion du 20 février 2014, le Conseil a également discuté des principaux points d'amélioration concernant la dynamique interne du Conseil. Une méthodologie a été établie pour distinguer plus clairement, lors des débats, la position du Management par rapport aux recommandations des Comités présentées par leurs Présidents respectifs. Le Conseil a également insisté sur l'intérêt de renforcer les interactions informelles entre les membres du Conseil afin de favoriser la cohésion et l'esprit d'équipe.

Les Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration bénéficie des travaux de trois Comités spécialisés pour examiner des sujets spécifiques et en rendre compte au Conseil : (1) le Comité d'Audit, (2) le Comité Financier et (3) le Comité de Rémunération et de Gouvernance.

Afin de préserver une gouvernance équilibrée, le Conseil d'Administration a veillé à ce que les administrateurs indépendants occupent un rôle central dans tous les Comités spécialisés, ainsi :

- chacun des trois Comités du Conseil est présidé par un administrateur indépendant ;
- le Comité d'Audit ainsi que le Comité de Rémunération et de Gouvernance sont entièrement composés de membres indépendants ;
- les dirigeants mandataires sociaux d'AXA ne peuvent être membres des Comités.

Le rôle, l'organisation et le fonctionnement de chaque Comité sont précisés dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration ainsi que dans une charte dédiée pour ce qui concerne le Comité d'Audit (*Terms of Reference*).

Chaque Comité émet à l'attention du Conseil d'Administration des avis, propositions ou recommandations dans son domaine de compétences, cependant la loi française n'accorde aucun pouvoir décisionnel aux Comités du Conseil.

Chaque Comité peut procéder ou faire procéder à toutes études, le cas échéant par le recours à des experts extérieurs, entrant dans son domaine de compétence. Il peut inviter à ses réunions toute personne extérieure de son choix. Un compte

rendu des travaux de chaque Comité est effectué par son Président à la séance suivante du Conseil d'Administration.

L'un des principaux axes d'amélioration des travaux du Conseil identifiés à l'occasion de l'exercice d'auto-évaluation de 2012 portait sur la redéfinition des missions et attributions des Comités. Prenant acte de cette conclusion, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 30 avril 2013, a décidé de fusionner le Comité de Rémunération et des Ressources Humaines avec le Comité d'Éthique et de Gouvernance pour ne former qu'un seul Comité dénommé « Comité de Rémunération et de Gouvernance ». Ce nouveau Comité exerce l'ensemble des missions précédemment dévolues au Comité de Rémunération et des Ressources Humaines et au Comité d'Éthique et de Gouvernance. Le regroupement de ces Comités tient compte du développement croissant, au sein des grandes sociétés, des liens entre les sujets de rémunération et de gouvernance, ceux-ci étant devenus indissociables pour un grand nombre de parties prenantes. Du point de vue des membres du nouveau Comité, cette structure favorise une approche globale des sujets, par exemple en mettant les questions de rémunération et de gouvernance en perspective avec la stratégie du Groupe en matière de ressources humaines et de responsabilité d'entreprise. De plus, elle permet une organisation plus efficace et réactive des travaux du Comité tout en évitant l'effet de dispersion qui pourrait résulter de la participation des administrateurs à plusieurs Comités. La durée des réunions du Comité de Rémunération et de Gouvernance a toutefois été allongée afin de traiter de manière appropriée l'ensemble des sujets entrant dans le périmètre de ses attributions.

Comités du Conseil d'Administration	Principales missions	Principales activités en 2013
<p>Comité d'Audit <i>Composition au 31 décembre 2013 :</i> Stefan Lippe, Président Isabelle Kocher Ramon de Oliveira Deanna Oppenheimer</p> <p>Le Conseil d'Administration a examiné la compétence de tous les membres du Comité d'Audit au regard de leur expertise financière et expérience professionnelle. Selon le Conseil, tous les membres disposent de l'expertise, de l'expérience et des qualifications requises pour mener à bien leur mission au sein du Comité d'Audit.</p>	<p>Le domaine de responsabilité du Comité d'Audit est défini dans sa Charte du Comité d'Audit (<i>Terms of Reference</i>) qui est revue et approuvée chaque année par le Conseil d'Administration. Le Comité d'Audit assure la surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ du caractère adéquat et de l'efficacité du cadre de contrôle interne ainsi que celui de la gestion des risques ; ■ de la procédure de <i>reporting</i> financier ainsi que de l'intégrité des résultats publiés et des informations communiquées dans les états financiers ; ■ de l'efficacité, la performance et l'indépendance des auditeurs internes et externes. <p>Le Comité émet des recommandations, et exerce un contrôle, sur les propositions de nomination et de remplacement des Commissaires aux comptes et supervise leur processus de sélection.</p> <p>Le Comité examine également la conformité avec les limites de l'appétit au risque, déterminées en accord avec le Conseil sur les recommandations de l'équipe de Management.</p> <p>L'examen des comptes par le Comité d'Audit est accompagné d'une présentation des Commissaires aux comptes soulignant les points essentiels des résultats et les options comptables retenues. Le Comité reçoit également des présentations du Directeur des Risques du Groupe, du Directeur Juridique du Groupe ainsi que du Directeur Financier du Groupe décrivant l'exposition aux principaux risques de la Société.</p> <p>Le Directeur Général Délégué, le Directeur Financier du Groupe, le Directeur de l'Audit du Groupe, le Directeur des Risques du Groupe ainsi que les Commissaires aux comptes participent à chaque séance du Comité d'Audit. Le Directeur Comptable et le Directeur Juridique du Groupe participent également de façon régulière aux séances du Comité.</p>	<p>En 2013, le Comité s'est réuni six fois. Le taux d'assiduité moyen s'est élevé à 87,50 %.</p> <p>Les activités du Comité se sont notamment concentrées sur les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les comptes annuels 2012 ; ■ le Rapport Annuel 2012 du Groupe (Document de Référence) ; ■ les comptes semestriels 2013 ; ■ le contrôle interne et la gestion des risques (rapports de l'Audit Interne, de la conformité, de la gestion des risques, du programme IFC (<i>Internal financial control</i>) du Groupe, des « <i>Global Business Lines</i> »...) ; ■ Solvabilité II et le rapport ORSA (<i>Own Risk and Solvency Assessment</i>) ; ■ le cadre de la gestion des risques, de l'appétit au risque et du <i>reporting</i> ; ■ les résultats des travaux de l'audit interne et externe ; ■ les résultats des revues de conformité réglementaire ; ■ les événements de fraude interne et externe ; et ■ les ressources et les programmes de travail de l'audit interne et externe.
<p>Comité Financier <i>Composition au 31 décembre 2013 :</i> Ramon de Oliveira, Président Suet Fern Lee Doina Palici-Chehab Stefan Lippe</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ l'examen de tout projet visant à constituer des sûretés ou à consentir des cautions, avals ou garanties en faveur de tiers dont le montant dépasse les autorisations consenties au Président Directeur Général par le Conseil d'Administration ; ■ l'examen de tout projet suivant : <ul style="list-style-type: none"> • les émissions de titres donnant accès directement ou indirectement au capital social de la Société, • les propositions de programme de rachat d'actions à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, • les opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de la Société ; ■ l'examen de toute proposition de transaction financière significative pour le Groupe AXA à l'exception des opérations de fusions-acquisitions relevant directement du Conseil d'Administration ; ■ l'examen de toute question intéressant la gestion financière du Groupe AXA : <ul style="list-style-type: none"> • la politique de gestion du risque financier, • les questions de liquidité et de financement du Groupe, • la solvabilité et la gestion du capital ; ■ l'examen de l'impact sur le capital et la solvabilité au niveau du Groupe des principales orientations et limites de la politique de Gestion Actif-Passif ; et ■ la revue du cadre d'analyse et de mesure du <i>risk appetite</i> (<i>risk appetite framework</i>) développé par la Direction Générale relativement aux expositions en matière financière, d'assurance et opérationnelle. 	<p>En 2013, le Comité Financier s'est réuni cinq fois. Le taux d'assiduité moyen s'est élevé à 91,67 %.</p> <p>Les activités du Comité se sont notamment concentrées sur les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la gestion du risque financier ; ■ la liquidité et le financement ; ■ le capital et la solvabilité ; ■ l'appétit au risque et la gestion d'actifs ; ■ les opérations d'acquisitions, de restructurations et de cessions ; ■ l'examen des autorisations financières (garanties) ; ■ l'examen de la proposition d'augmentation de capital réservée aux collaborateurs du Groupe AXA (« <i>Shareplan 2013</i> »).

Comités du Conseil d'Administration	Principales missions	Principales activités en 2013
<p>Comité de Rémunération et de Gouvernance^(a)</p> <p><i>Composition au 31 décembre 2013 :</i> Jean-Martin Folz, Président François Martineau Deanna Oppenheimer Dominique Reiniche</p> <p>Le Président du Conseil d'Administration, même s'il n'est pas membre du Comité, ainsi que le Vice-Président Administrateur Indépendant Référent participent aux travaux de celui-ci et assistent à ses réunions sauf pour le Président du Conseil dans le cas où il est question de sa situation personnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ la formulation de propositions au Conseil d'Administration en vue de la fixation : <ul style="list-style-type: none"> • de la rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué, et dans ce cadre, la préparation de l'évaluation annuelle de ces mandataires sociaux, • du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration qui est proposé à l'Assemblée Générale, • du nombre de stock-options ou d'actions/unités de performance de la Société attribuées au Président Directeur Général, au Directeur Général Délégué ainsi qu'aux autres membres du Comité Exécutif ; ■ la formulation d'avis sur les propositions du Président Directeur Général portant sur : <ul style="list-style-type: none"> • les principes et modalités relatifs à la fixation de la rémunération des dirigeants du Groupe AXA, • les enveloppes annuelles d'attributions de stock-options ou d'actions/unités de performance de la Société attribuées aux salariés du Groupe AXA ; ■ la formulation de propositions sur les nominations de membres de la Direction Générale de la Société ainsi que des membres du Conseil d'Administration et de ses Comités. Les membres du Comité sont tenus informés des nominations des principaux dirigeants du Groupe, et notamment des membres du Comité de Direction et du Comité Exécutif. Le Comité examine les dispositions envisagées par le Directeur Général afin de préparer le relève des membres de la Direction Générale (Président Directeur Général et Directeur Général Délégué) ; ■ l'examen de façon plus approfondie de certaines questions de ressources humaines Groupe et l'examen annuel de la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale ; ■ l'examen de la stratégie du Groupe en matière de responsabilité d'entreprise et autres sujets liés ; ■ l'examen de façon plus approfondie de certaines questions de gouvernance liées au fonctionnement et l'organisation du Conseil d'Administration et l'organisation de l'auto-évaluation périodique du Conseil d'Administration ; ■ la revue du Code de Déontologie Professionnelle du Groupe AXA. 	<p>En 2013, le Comité s'est réuni six fois (une réunion au titre du Comité d'Éthique et de Gouvernance, une réunion au titre du Comité de Rémunération et des Ressources Humaines et quatre réunions au titre du Comité de Rémunération et de Gouvernance). Le taux d'assiduité moyen s'est élevé à 83,33 %.</p> <p>Les activités du Comité se sont notamment concentrées sur les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ sujets relatifs à la rémunération : <ul style="list-style-type: none"> • les rémunérations du Président Directeur Général, du Directeur Général Délégué, des membres du Comité de Direction et du Comité Exécutif de la Société, • l'attribution 2013 et 2014 de stock-options et actions/unités de performance et leurs conditions de performance, • la revue des talents et des organisations (OTR) et les plans de succession, • le « say-on-pay » (vote consultatif sur l'ensemble des éléments de rémunération des mandataires sociaux pour l'année 2013) ; ■ sujets relatifs à la gouvernance : <ul style="list-style-type: none"> • le processus de sélection des futurs administrateurs et mandataires sociaux, • la composition du Conseil et de ses Comités, • l'indépendance des membres du Conseil, • l'auto-évaluation du Conseil d'Administration, • l'obligation de détention d'actions AXA par les administrateurs, • la responsabilité d'entreprise, • la politique de diversité du Groupe, • la revue du nouveau Code Afep-Medef.

(a) Nouveau Comité créé en conséquence de la fusion du Comité de Rémunération et des Ressources Humaines avec le Comité d'Éthique et de Gouvernance décidée par le Conseil d'Administration le 30 avril 2013.

La Direction Générale

La Direction Générale d'AXA est composée du Président Directeur Général et d'un Directeur Général Délégué. L'organisation opérationnelle de la Direction Générale du Groupe s'appuie par ailleurs sur un Comité de Direction et un Comité Exécutif.

LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dans le cadre du changement de gouvernance d'AXA intervenue en 2010, le Conseil d'Administration a nommé, le 29 avril 2010, M. Henri de Castries en qualité de Président du Conseil d'Administration en plus de celle de Directeur Général, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit quatre ans.

Sur la recommandation de son Comité de Rémunération et de Gouvernance, le Conseil d'Administration de la Société a approuvé à l'unanimité, lors de sa réunion du 20 février 2014, le maintien d'une structure à Conseil d'Administration dans laquelle M. Henri de Castries continuerait d'exercer les fonctions de Président Directeur Général.

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Le

Règlement Intérieur du Conseil d'Administration impose par ailleurs des limitations spécifiques aux pouvoirs du Président Directeur Général et prévoit la nécessité d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration, au-delà des exigences légales, pour certaines des opérations les plus importantes (cessions ou acquisitions au-delà de 500 millions d'euros, opérations de financement significatives ou opérations en dehors de la stratégie annoncée par la Société...).

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

M. Denis Duverne a été nommé Directeur Général Délégué par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 29 avril 2010, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit quatre ans.

Lors de sa séance du 20 février 2014, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de proposer à la prochaine Assemblée des actionnaires de reconduire le mandat de M. Denis Duverne en qualité d'administrateur, en plus de ses fonctions de Directeur Général Délégué.

Il a pour mission d'assister le Président Directeur Général dans l'exercice de ses fonctions. Le Conseil détermine l'étendue des pouvoirs conférés au Directeur Général Délégué, qui est plus particulièrement en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations du Groupe.

Le Comité de Direction

Le Président Directeur Général a décidé de s'appuyer sur un Comité de Direction pour l'assister dans le pilotage de la gestion opérationnelle du Groupe. Le Comité de Direction n'a pas de pouvoir décisionnel formel.

Le Comité de Direction d'AXA se compose actuellement de huit personnes et se réunit en général chaque semaine pour débattre des aspects stratégiques, financiers et opérationnels du Groupe.

Trois fois par an, le Comité de Direction se réunit dans le cadre de revues trimestrielles de la performance du Groupe AXA, les « *Quarterly Business Reviews* » (QBR). Durant ces réunions, les membres du Comité de Direction reçoivent les responsables des principales entités qui présentent la performance de leurs opérations et l'état d'avancement de leurs grands projets grâce à des indicateurs de mesure chiffrés et communs à l'ensemble des filiales du Groupe.

COMPOSITION DU COMITÉ DE DIRECTION AU 1^{ER} JANVIER 2014

Nom	Fonction principale au sein d'AXA
Henri de Castries	Président Directeur Général
Denis Duverne	Directeur Général Délégué en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations
Jean-Laurent Granier	Directeur Général de la Région Méditerranée et Amérique Latine, Président Directeur Général d'AXA Global P&C et en charge de la supervision internationale d'AXA Corporate Solutions
Peter Kraus	Président Directeur Général d'AllianceBernstein (États-Unis)
Nicolas Moreau	Président Directeur Général d'AXA France, également en charge de la supervision des entités internationales AXA Assistance et AXA Global Direct
Mark Pearson	« <i>President</i> » et Directeur Général d'AXA Financial, Inc. (États-Unis)
Jacques de Vacleroy	Directeur Général de la Région Europe du Nord, Centrale et de l'Est et responsable au niveau international des activités d'assurance vie, épargne, retraite et santé
Véronique Weill	Directrice des Opérations du Groupe

Le Comité Exécutif

Le Comité de Direction bénéficie du support du Comité Exécutif qui constitue l'instance d'examen et de définition de la stratégie du Groupe AXA.

Le Comité Exécutif est composé des membres du Comité de Direction ainsi que des responsables des principales filiales, unités opérationnelles du Groupe ou fonctions transversales d'AXA.

Les membres du Comité Exécutif se réunissent chaque trimestre pour procéder à une revue de la progression des projets transversaux du Groupe et de la mise en œuvre du plan

stratégique « Ambition AXA ». Ces réunions sont également l'occasion d'échanger des idées et des bonnes pratiques, notamment grâce à l'intervention de participants externes sur des sujets d'intérêt stratégique pour les dirigeants du Groupe.

Le Comité Exécutif n'a pas de pouvoir décisionnel formel. Il est par nature un organe consultatif contribuant à l'élaboration de la stratégie du Groupe et à l'étude des sujets opérationnels clés ou des initiatives stratégiques. Par ailleurs, les membres du Comité Exécutif contribuent, en tant qu'équipe, à mettre en place et disséminer la culture managériale d'AXA.

Au 1^{er} janvier 2014, le Comité Exécutif se composait des dix-neuf membres suivants, dont onze ne sont pas de nationalité française :

Nom	Fonction principale au sein d'AXA
Henri de Castries	Président Directeur Général d'AXA
Michael Bishop	Directeur Général d'AXA Asie
Thomas Buberl	Directeur Général d'AXA Konzern AG (Allemagne)
Denis Duverne	Directeur Général Délégué d'AXA en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations
Paul Evans	Directeur Général d'AXA UK
Jean-Laurent Granier	Directeur Général de la Région Méditerranée et Amérique Latine, Président Directeur Général d'AXA Global P&C et en charge de la supervision internationale d'AXA Corporate Solutions
Stéphane Guinet	Directeur Général d'AXA Global Direct
Gérald Harlin	Directeur Financier du Groupe
Peter Kraus	Président Directeur Général d'AllianceBernstein (États-Unis)
Jean-Louis Laurent Josi	Directeur Général d'AXA Japon
Nicolas Moreau	Président Directeur Général d'AXA France et en charge de la supervision des entités internationales AXA Assistance et AXA Global Direct
Mark Pearson	« <i>President</i> » et Directeur Général d'AXA Financial, Inc. (États-Unis)
Antimo Perretta	Directeur Général d'AXA Winterthur
Andrea Rossi	Directeur Général d'AXA Investment Managers
George Stansfield	Directeur Juridique et Directeur des Ressources Humaines du Groupe
Emmanuel de Talhouët	Directeur Général d'AXA Belgique
Christian Thimann	Directeur de la Stratégie et des Affaires Publiques du Groupe
Jacques de Vaucleroy	Directeur Général de la Région Europe du Nord, Centrale et de l'Est et responsable au niveau international des activités d'assurance vie, épargne, retraite et santé
Véronique Weill	Directrice des Opérations du Groupe

Effectifs

Le tableau ci-dessous présente le nombre des effectifs salariés du Groupe AXA pour les trois exercices par région géographique et segment d'activité :

Effectifs salariés (Équivalent à Temps Plein)	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2013
Assurance	81.273	79.736	78.569
- France ^(a) ^(b)	15.124	14.806	14.576
- États-Unis ^(c)	4.807	4.380	3.997
- Japon	2.497	2.492	2.581
- Royaume-Uni et Irlande ^(d)	9.907	9.039	8.282
- Allemagne ^(e)	9.614	9.247	8.782
- Suisse	3.871	3.857	3.809
- Belgique (incluant AXA Bank Belgium) ^(f)	5.085	4.813	4.549
- Région Méditerranéenne et Amérique Latine	11.919	11.706	11.385
- Direct ^(g)	5.190	5.360	6.342
- Autres pays et entités transverses	5.028	5.275	5.328
<i>Dont Hong Kong</i>	1.149	1.404	1.348
<i>Dont Singapour</i>	492	571	568
<i>Dont Indonésie</i>	372	275	294
<i>Dont Malaisie</i>	619	652	702
<i>Dont Europe Centrale et de l'Est</i>	2.146	2.037	1.993
<i>Dont Luxembourg</i>	180	188	187
<i>Dont AXA Life Invest Services</i>	70	148	172
<i>Dont Family Protect</i>			64
- Assurance internationale	8.231	8.761	8.938
<i>AXA Corporate Solutions Assurance</i>	1.340	1.372	1.348
<i>AXA Global L&S et AXA Global P&C</i>	216	252	210
<i>AXA Assistance</i> ^(h)	6.357	6.868	7.126
<i>Autres activités internationales</i>	318	269	254
Gestion d'actifs	6.131	5.752	5.466
- AllianceBernstein	3.764	3.318	3.323
- AXA Investment Managers ⁽ⁱ⁾	2.367	2.434	2.143
Banques (excluant AXA Bank Belgium) ^(j)	1.111	1.172	1.122
- France	670	716	691
- Suisse	37	-	-
- Allemagne	82	78	75
- AXA Banque Europe Centrale et de l'Est	322	378	356
Services centraux Groupe	1.061	1.102	1.037
AXA Technology, AXA Group Solutions, AXA Business Services ^(j)	7.423	6.602	6.952
TOTAL	96.999	94.364	93.146

Les effectifs des sociétés mises en équivalence ou non consolidées ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessus.

(a) Une partie du personnel des sociétés françaises est regroupée dans des Groupements d'Intérêt Économique (GIE).

De plus, les effectifs des activités assurance et services financiers en France incluent le personnel entrant dans le cadre de convention de gestion du portefeuille de 4 mutuelles françaises non consolidées dans les comptes d'AXA.

(b) En 2013, diminution des effectifs de 230 en France suite à une baisse du nombre de salariés commerciaux et administratifs.

(c) En 2013, diminution des effectifs de 383 aux États-Unis principalement suite à des plans de restructuration, au développement de l'offshoring et à de l'externalisation.

(d) En 2013, diminution des effectifs de 757 au Royaume-Uni et en Irlande suite à des plans de restructuration des activités de gestion de patrimoine, en particulier dans les réseaux de bancassurance, ainsi qu'au non remplacement de consultants informatiques.

(e) En 2013, diminution des effectifs de 465 en Allemagne due aux programmes d'efficacité entrepris.

(f) Compte tenu du regroupement des activités d'Assurance et de la Banque chez AXA Bank Belgium, la ventilation des effectifs n'a pas été effectuée. En 2013, diminution des effectifs de 264 en Belgique principalement due aux programmes d'efficacité entrepris.

(g) En 2013, augmentation des effectifs du segment Direct de 982 suite à l'inclusion des effectifs de Natio Assurance dans ce reporting (303), l'acquisition d'Ergo Daum en Corée du Sud (232) ainsi que de nouveaux recrutements (216) afin de soutenir la croissance de son activité dans tous les pays.

(h) En 2013, augmentation des effectifs de 258 chez AXA Assistance suite à l'acquisition de WhiteConcierge au Royaume-Uni et AXA IPS en Colombie.

(i) En 2013, diminution des effectifs de 291 chez AXA Investment Managers notamment suite à la cession d'une participation majoritaire dans AXA Private Equity.

(j) En 2013, augmentation des effectifs de 350 principalement liée à la croissance des activités chez AXA Business Services.

2.2 TRANSPARENCE DES RÉMUNÉRATIONS ET PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DES DIRIGEANTS

Introduction

La politique globale de rémunération des dirigeants d'AXA est conçue pour aligner les intérêts des dirigeants de la Société avec ceux des actionnaires en établissant un lien clair entre performance et rémunération. Dans ce cadre, elle a pour objet essentiel d'encourager l'atteinte d'objectifs ambitieux et la création de valeur sur le long terme, par la fixation de critères de performance exigeants.

Pour ce faire, la structure de rémunération des dirigeants d'AXA s'appuie sur une analyse approfondie des pratiques de marché observées en France et à l'étranger, à la fois dans le secteur des services financiers (compagnies d'assurance, banques, gestionnaires d'actifs, etc.) et dans les groupes internationaux en général.

La politique globale de rémunération met l'accent sur la part variable de la rémunération, dite « à risque » pour les bénéficiaires. Ainsi, la structure de rémunération comprend une part variable qui représente une part significative de la rémunération totale. Cette politique vise à aligner plus directement la rémunération des dirigeants avec la stratégie opérationnelle du Groupe et les intérêts des actionnaires tout en encourageant la performance :

- à la fois au niveau individuel et au niveau collectif ;
- à la fois sur le court terme, le moyen terme et le long terme.

Compétences individuelles	Performance individuelle	Performance de l'Entité	Performance du Groupe	Performance du titre AXA			Stock-options			
						Performance Shares/Units				
						Variable différé				
					Variable annuel					
					Salaire fixe					
					Présent	Court terme 1 an	Court/Moyen terme 2-3 ans	Moyen terme 4-5 ans	Long terme 4-10 ans	Futur

➤ Rémunérations des mandataires sociaux et des dirigeants ⁽¹⁾

RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION AU 31 DÉCEMBRE 2013

Gouvernance

Le Comité de Rémunération et de Gouvernance du Conseil d'Administration de la Société a pour principale mission de formuler des propositions au Conseil portant notamment sur (1) la politique et les principes de rémunération de la Société, (2) la fixation de la rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué et l'évaluation de la performance de ces derniers, ou encore (3) les attributions de stock-options ou d'actions de performance de la Société aux dirigeants mandataires sociaux ainsi qu'aux autres membres du Comité Exécutif du Groupe.

Le Comité de Rémunération et de Gouvernance est exclusivement composé de membres indépendants. Leur indépendance est évaluée chaque année par le Conseil au regard des critères du Code Afep-Medef. Bien que n'étant pas membre de ce Comité, le Vice-Président du Conseil d'Administration - Administrateur Indépendant Référent (M. Norbert Dentressangle) est impliqué dans les travaux du Comité et rend compte chaque année à l'Assemblée Générale des actionnaires de la politique de rémunération de la Société.

Le Comité s'entretient régulièrement avec les dirigeants du Groupe et avec les départements internes de la Société comme la Direction des Ressources Humaines ou encore la Direction Juridique Centrale. Il peut également procéder ou faire procéder à des études par des experts externes lorsque cela est jugé nécessaire. Ainsi, en 2013, le Comité a entendu à plusieurs reprises un cabinet de conseils en rémunération afin de bénéficier d'une expertise technique externe et d'un éclairage indépendant dans l'exercice de comparaison des pratiques de rémunération variable d'AXA avec celles généralement observées sur le marché.

Politique de rémunération

La politique d'AXA en matière de rémunération des équipes dirigeantes a pour objectif :

- d'attirer, développer, retenir et motiver les meilleurs talents ;
- d'encourager une performance supérieure ;
- d'aligner les niveaux de rémunération avec les résultats de l'entreprise.

Elle est guidée par trois principes directeurs :

- la compétitivité et la cohérence des rémunérations au regard des pratiques de marché, tout en préservant un certain équilibre dans les pratiques internes de rémunération ;
- l'équité interne, basée sur la performance individuelle et collective, afin de s'assurer d'une rétribution juste et équilibrée reflétant le niveau de réussite individuel du dirigeant, mesuré à la fois d'un point de vue quantitatif et qualitatif ;
- l'atteinte de l'ensemble des résultats financiers et opérationnels du Groupe sur le court, moyen et long terme ainsi que leur mise en œuvre par rapport aux objectifs stratégiques sur le moyen et long terme.

Ces principes s'appliquent à l'ensemble des dirigeants du Groupe et sont déclinés pays par pays, afin de s'assurer de leur conformité aux règles locales ainsi qu'au contexte concurrentiel des marchés locaux.

Structure de rémunération

La rémunération des dirigeants d'AXA est composée d'une partie fixe et d'une partie variable en numéraire. À ces éléments s'ajoute une attribution annuelle de stock-options et d'actions ou unités de performance.

La partie fixe prend en compte les responsabilités assumées, l'expérience ainsi que les pratiques de marché. Elle est référencée avec un positionnement cible au niveau ou en deçà de la médiane du marché.

La partie variable dépend de la performance globale du Groupe AXA, de celle de l'entité de rattachement du bénéficiaire (société ou *business unit*, selon le cas) et de la réalisation des objectifs personnels du dirigeant en ce compris ses aptitudes démontrées en matière de leadership. La part variable est configurée pour représenter une composante substantielle de la rémunération totale du dirigeant, de sorte qu'en cas d'atteinte ou de dépassement des objectifs fixés, celle-ci place les dirigeants d'AXA entre la médiane et le troisième quartile (ou, dans certains cas, au-delà du troisième quartile) des références du marché.

Le niveau cible de la rémunération des dirigeants, mais aussi la structure des éléments qui la composent, s'appuient sur une analyse fine des pratiques de marché ainsi que des réglementations nationales et internationales susceptibles de s'appliquer et tiennent compte des principes d'équité au sein du Groupe ainsi que de l'historique de la rémunération individuelle du dirigeant concerné.

(1) Les informations figurant dans la présente section sont présentées conformément à la recommandation AMF n° 2009-16, telle que modifiée le 17 décembre 2013, et aux recommandations du Code Afep-Medef, tel que révisé en juin 2013.

Chaque année, AXA mène, à l'aide de cabinets spécialisés, des enquêtes de rémunération afin de s'assurer de la compétitivité et de la cohérence des rémunérations des équipes dirigeantes et de mesurer la pertinence des politiques de rémunération dans leur ensemble. Dans ce cadre, deux marchés de référence sont utilisés :

- un premier marché composé de 12 sociétés du CAC 40 (les sociétés choisies pour former ce panel sont comparables à AXA en termes de capitalisation boursière, de chiffre d'affaires, de secteur, de nombre de collaborateurs et/ou de couverture géographique. Ce panel peut donc évoluer d'une année sur l'autre) ;
- un second marché composé exclusivement de sociétés internationales du secteur financier, de taille et au périmètre comparables au Groupe AXA (assurances et banques), qui sont essentiellement présentes sur les principales places européennes (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suisse).

Rémunération annuelle en numéraire des dirigeants

RÉMUNÉRATION TOTALE CIBLE

Le Conseil d'Administration, sur proposition de son Comité de Rémunération et de Gouvernance, a décidé de maintenir inchangée pour 2013 à 3,3 millions d'euros la rémunération totale cible en numéraire du Président Directeur Général, M. Henri de Castries, (montant inchangé depuis 2008), et à 2,2 millions d'euros celle du Directeur Général Délégué, M. Denis Duverne (montant inchangé depuis 2010).

Cette rémunération totale cible se décompose en une rémunération fixe annuelle et en une rémunération variable cible.

La rémunération fixe annuelle du Président Directeur Général, inchangée depuis 2010, était de 950.000 euros en 2013.

Sa rémunération variable cible qui reste inchangée depuis 2010, était de 2.350.000 euros en 2013, soit 247 % de sa rémunération fixe annuelle. Afin d'aligner la structure de rémunération de M. de Castries avec les meilleures pratiques internationales, le pourcentage de sa rémunération variable cible par rapport à son salaire fixe a substantiellement diminué depuis 2006, date à laquelle ce pourcentage représentait 500 % de son salaire fixe.

La rémunération fixe annuelle du Directeur Général Délégué, inchangée depuis 2010, était de 750.000 euros en 2013.

Sa rémunération variable cible qui reste inchangée depuis 2010, était de 1.450.000 euros en 2013, soit 193 % de sa rémunération fixe annuelle.

RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE ET CONDITIONS DE PERFORMANCE

La rémunération variable annuelle est intégralement soumise à conditions de performance et aucun montant minimum de versement n'est garanti.

La détermination du montant de rémunération variable effectivement dû au Président Directeur Général s'appuyait, en 2013, sur deux dimensions dont les éléments sont :

- la performance du Groupe qui porte sur 50 % de la rémunération variable. Elle est appréciée en fonction de l'évolution du résultat opérationnel par action, du retour sur capitaux propres (*operating Solvency II return*) et de l'indice de satisfaction des clients. Le poids relatif de chacun de ces indicateurs est respectivement de 65 %, 20 % et 15 % ;
- la performance individuelle qui porte sur 50 % de la rémunération variable. Elle est appréciée en fonction d'objectifs spécifiquement liés à des initiatives stratégiques revues chaque année.

Chacune de ces deux dimensions est évaluée séparément afin que l'ensemble de la rémunération variable à verser à M. de Castries reflète sa performance par rapport à deux éléments distincts et appréciés de manière indépendante.

L'augmentation, à compter de l'exercice 2013, du pourcentage lié à la performance individuelle de 40 % à 50 % s'explique par la volonté du Conseil d'accroître l'importance de la performance individuelle de M. de Castries dans la conduite d'initiatives majeures qui conditionnent le succès à long terme du Groupe.

Henri de Castries	2013	
	Pondération	Taux d'atteinte
Performance Groupe	50 %	107 %
Performance individuelle	50 %	110 %
Performance globale		109 %

Les critères financiers et opérationnels choisis pour mesurer la performance du Groupe s'appuient sur le budget ainsi que sur des indicateurs de performance prédéterminés concernant des mesures extra-financières telles que la satisfaction des clients. Ils sont directement liés aux orientations stratégiques du Groupe et reflètent les objectifs de croissance, de rentabilité, de gestion du capital, de stratégie de la marque, d'efficacité opérationnelle et de productivité.

En ce qui concerne la performance individuelle du Président Directeur Général, elle est appréciée sur la base de différents indicateurs et objectifs qualitatifs fixés par le Conseil d'Administration dans une lettre de mission établie au début de

chaque année avant la période de mesure de la performance. Cette lettre inclut des objectifs détaillés concernant l'avancement du Groupe dans la mise en œuvre de son plan stratégique « Ambition AXA » (qui couvre la période 2011-2015), ainsi que d'autres indicateurs de performance et objectifs destinés à évaluer le niveau d'atteinte d'initiatives stratégiques globales et/ou sur certains périmètres géographiques et le degré d'avancement d'investissements dont l'objet est de contribuer à la transformation des opérations du Groupe (par exemple : la digitalisation des activités du Groupe, le renforcement de la marque, le suivi de plans de transformations locaux d'envergure, la contribution active aux travaux des

organisations représentatives du secteur, l'implication dans des discussions relatives à la réglementation, la transformation de la culture de l'entreprise et des pratiques de leadership au sein du Groupe, le développement des cadres dirigeants et la qualité des plans de succession et de développement des talents, etc.). L'évaluation par le Conseil de l'atteinte par M. de Castries de ces critères s'appuie sur des indicateurs de performance qualitatifs et quantitatifs.

Le montant total de la rémunération variable effective du Président Directeur Général ne peut pas dépasser 150 % de sa rémunération variable cible, soit 371 % de sa rémunération fixe annuelle.

Les montants de rémunération variable réellement perçus par M. Henri de Castries depuis sa nomination en mai 2000 comme Président du Directoire sont présentés ci-dessous et démontrent l'exigence des objectifs fixés et l'impact des évaluations faites par le Conseil sur sa rémunération :

	Cible	Réel	% Cible
Rémunération variable de l'exercice 2000 versée en 2001	1.750.000 €	1.381.373 €	79 %
Rémunération variable de l'exercice 2001 versée en 2002	1.750.000 €	719.967 €	41 %
Rémunération variable de l'exercice 2002 versée en 2003	2.000.000 €	1.419.277 €	71 %
Rémunération variable de l'exercice 2003 versée en 2004	2.000.000 €	1.824.277 €	91 %
Rémunération variable de l'exercice 2004 versée en 2005	2.000.000 €	2.304.277 €	115 %
Rémunération variable de l'exercice 2005 versée en 2006	2.000.000 €	2.671.626 €	134 %
Rémunération variable de l'exercice 2006 versée en 2007	2.500.000 €	3.045.987 €	122 %
Rémunération variable de l'exercice 2007 versée en 2008	2.500.000 €	2.644.366 €	106 %
Rémunération variable de l'exercice 2008 versée en 2009	2.700.000 €	1.846.304 €	68 %
Rémunération variable de l'exercice 2009 versée en 2010	2.700.000 €	2.599.327 €	96 %
Rémunération variable de l'exercice 2010 versée en 2011	2.466.667 €	2.061.087 €	84 %
Rémunération variable de l'exercice 2011 versée en 2012	2.350.000 €	2.034.171 €	87 %
Rémunération variable de l'exercice 2012 versée en 2013	2.350.000 €	2.270.153 € ^(a)	97 %
Rémunération variable de l'exercice 2013 versée en 2014	2.350.000 €	2.549.750 € ^{(a) (b)}	109 %

(a) La part de la rémunération variable au titre des exercices 2012 et 2013, différée conformément au mécanisme décrit en page 118, est incluse dans ce montant. Le montant total effectivement payé dépendra des conditions de performance et pourrait donc évoluer.

(b) Montant avant déduction de 70 % des jetons de présence.

Pour les autres membres du Comité de Direction, la rémunération variable est également déterminée par rapport à un montant cible prédéfini individuellement. Elle était basée, en 2013, sur trois éléments :

- la performance du Groupe appréciée en fonction de l'évolution du résultat opérationnel par action, du retour sur capitaux propres et de l'indice de satisfaction des clients ;
- la performance de leur entité opérationnelle ou des services dont ils ont la charge, mesurée par rapport aux objectifs fixés en début d'année ;

- leur performance individuelle également appréciée par rapport à des objectifs liés à des initiatives stratégiques prédéterminés.

La rémunération variable de M. Denis Duverne, membre du Comité de Direction et Directeur Général Délégué, est liée à la performance du Groupe pour 30 %, aux résultats des activités dont il a la charge pour 20 % et à sa performance individuelle pour 50 %.

Chacune de ces trois dimensions est évaluée séparément afin que l'ensemble de la rémunération variable à verser à M. Duverne reflète sa performance par rapport à trois éléments distincts et appréciés de manière indépendante.

L'augmentation, à compter de l'exercice 2013, du pourcentage lié à la performance individuelle de 40 % à 50 % s'explique par la volonté du Conseil d'accentuer l'importance de la performance individuelle de M. Duverne dans la conduite d'initiatives majeures qui conditionnent le succès à long terme du Groupe.

Denis Duverne	2013	
	Pondération	Taux d'atteinte
Performance individuelle	50 %	110 %
Performance Groupe	30 %	107 %
Performance des activités rattachées	20 %	105 %
Performance globale		108 %

Les critères financiers et opérationnels choisis pour mesurer la performance du Groupe s'appuient sur le budget ainsi que sur des indicateurs de performance prédéterminés concernant des mesures extra-financières telles que la satisfaction des clients. Ils sont directement liés aux orientations stratégiques du Groupe et reflètent les objectifs de croissance, de rentabilité, de gestion du capital, de stratégie de la marque, d'efficacité opérationnelle et de productivité.

En ce qui concerne la performance individuelle du Directeur Général Délégué, elle est appréciée sur la base de différents indicateurs et objectifs qualitatifs fixés par le Conseil d'Administration dans une lettre de mission établie au début de chaque année avant la période de mesure de la performance. Cette lettre inclut des objectifs détaillés concernant l'avancement du Groupe dans la mise en œuvre de son plan stratégique « Ambition AXA » (qui couvre la période 2011-2015), ainsi que d'autres indicateurs de performance et objectifs destinés à évaluer le niveau d'atteinte d'initiatives stratégiques globales et/ou sur certains périmètres géographiques et le degré d'avancement de certains investissements dont l'objet est de contribuer à la transformation des opérations du Groupe (par exemple : la digitalisation des activités du Groupe ainsi que la progression de sa transformation informatique, l'acquisition ou le lancement d'opérations nouvelles dans des pays émergents, le pilotage de revues stratégiques approfondies de certaines entités, la gestion active et appropriée du capital et de la dette du Groupe, la progression du plan d'efficacité et l'optimisation de l'organisation du Groupe, la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de responsabilité d'entreprise, le développement de la diversité et de l'intégration, la préparation en vue de l'entrée en vigueur des dispositions liées à Solvabilité II, etc.). L'évaluation par le Conseil de l'atteinte par M. Duverne de ces critères s'appuie sur des indicateurs de performance qualitatifs et quantitatifs.

Le montant total de la rémunération variable effective du Directeur Général Délégué ne peut pas dépasser 150 % de sa rémunération variable cible, soit 290 % de sa rémunération fixe annuelle.

La rémunération variable des autres membres du Comité de Direction bénéficiant d'une part variable (en 2013, Mme Véronique Weill, MM. Jean-Laurent Granier, Nicolas Moreau, Mark Pearson, et Jacques de Vaucleroy), est liée à la performance du Groupe pour 20 %, aux résultats de leur entité opérationnelle et aux activités dont ils ont la charge pour 30 % et à leur performance individuelle pour 50 %.

La performance des entités opérationnelles est déterminée à partir des indicateurs suivants :

- résultat opérationnel ;
- indice de satisfaction des clients ;
- chiffre d'affaires en prévoyance et santé ;
- valeur des affaires nouvelles en Vie ;
- frais généraux ;
- cash flows opérationnels disponibles en Vie ;
- chiffre d'affaires IARD ;
- ratio combiné sur exercice courant.

Les indicateurs mesurant la performance du Groupe et/ou la performance des entités opérationnelles sont définis en début d'exercice par :

- un objectif cible, aligné sur le plan stratégique (budget), dont l'atteinte constituera un taux de réussite de 100 % ;
- une valeur plancher (pouvant varier entre 50 % et 90 % de la cible, en fonction de l'indicateur) qui détermine le seuil en deçà duquel aucune rémunération variable liée à cet indicateur ne sera due ;
- une valeur plafond (pouvant varier entre 110 % et 130 % de la cible, en fonction de l'indicateur) qui détermine un seuil au-delà duquel le montant de la rémunération variable liée à cet indicateur sera plafonné.

La performance individuelle est évaluée à la fois sur la base (i) des résultats obtenus par rapport aux objectifs individuels (le « quoi ») et (ii) de facteurs qualitatifs, notamment les aptitudes de leadership démontrées par le dirigeant et mesurées par rapport au Modèle de Leadership d'AXA (le « comment »).

L'évaluation des compétences de leadership est basée sur les dimensions du Modèle de Leadership d'AXA :

- vision stratégique ;
- orientation client ;
- conduite du changement ;
- orientation résultats ;
- développement des compétences ;
- conduite d'équipes ;
- partager pour réussir ;
- respect des valeurs AXA.

Les rémunérations variables versées aux membres du Comité de Direction de la Société en 2011, 2012 et 2013 ont été :

RÉMUNÉRATIONS VARIABLES VERSÉES AUX MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

Membres du Comité de Direction (En euros)	Pays	Rémunération variable au titre de 2011			Rémunération variable au titre de 2012			Rémunération variable au titre de 2013		
		Cible	Réel	% Cible	Cible	Réel	% Cible	Cible	Réel ^(b)	% Cible
Henri de Castries Président Directeur Général	France	2.350.000	2.034.171	87 %	2.350.000	2.270.153 ^(a)	97 %	2.350.000	2.549.750 ^(a)	109 %
Denis Duverne Directeur Général Délégué en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	France	1.450.000	1.292.542	89 %	1.450.000	1.415.746 ^(a)	98 %	1.450.000	1.567.450 ^(a)	108 %
Total des autres membres du Comité de Direction		3.237.792	3.234.801	100 %	4.239.737	3.860.437	91 %	5.169.568	5.612.753	109 %

(a) La part de la rémunération variable au titre des exercices 2012 et 2013, différée conformément au mécanisme décrit en page 118, est incluse dans ce montant. Le montant total effectivement payé dépendra des conditions de performance et pourrait donc évoluer.

(b) Montant avant déduction de 70 % des jetons de présence.

Dans le cadre de leur appréciation de la composante Groupe de la rémunération variable de MM. de Castries et Duverne, le Comité de Rémunération et de Gouvernance et le Conseil d'Administration ont tenu compte des éléments suivants : (1) une progression marquée du résultat opérationnel par action, (2) un retour sur capitaux propres (*operating Solvency II return*) inférieur à l'objectif fixé, et (3) la progression de l'indice de satisfaction des clients.

RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE DIFFÉRÉE

Depuis 2013, le Conseil d'Administration a, en outre, décidé de prévoir, pour le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué, un mécanisme de paiement différé d'une partie égale à 30 % de leur rémunération variable, sur une période de deux ans. En application de ce mécanisme, le montant différé de leur rémunération variable au titre de 2013 sera payé en deux tranches, respectivement en 2015 et en 2016. Le montant effectivement payé variera en fonction de l'évolution du cours de bourse de l'action AXA pendant la période de différé dans la limite d'un plancher égal à 80 % du montant différé et d'un plafond égal à 120 % du montant différé. Cependant, aucun paiement de la rémunération variable n'aura lieu si (1) le résultat opérationnel du Groupe est négatif l'année précédant le paiement de la rémunération variable différée ou si (2) une démission ou révocation, pour faute lourde ou grave, intervenait l'année précédant la date de paiement (*clawback provision*).

L'introduction d'une partie différée au sein de la rémunération variable et assortie d'un mécanisme de *clawback*, bien que non requise à ce jour par la réglementation applicable, est destinée à renforcer l'alignement d'AXA avec les pratiques et réglementations en vigueur, en France et à l'international, dans le secteur des services financiers en matière de rémunération des dirigeants.

En février 2014 a été versée au Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué la première tranche de leur rémunération variable différée au titre de l'exercice 2012, soit un montant de 414.540 euros pour M. Henri de Castries et un montant de 261.000 euros pour M. Denis Duverne. Ces montants, indexés sur l'évolution du cours de bourse de l'action AXA, ont été, compte tenu de la bonne performance du cours de l'action AXA en 2013, plafonnés à 120 % du montant cible de la rémunération variable différée.

L'ensemble des rémunérations indiquées dans la présente Section 2.2 sont exprimées en montant brut et avant impôt.

Dans les tableaux figurant dans la présente section, lorsque les rémunérations ne sont pas payées en euros, les taux de change retenus sont les taux moyens sur l'année à savoir pour 2013 : USD/EUR 0,753694244 ; INR/EUR 0,012926302 ; SGD/EUR 0,603512075.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS, OPTIONS, ACTIONS ET UNITÉS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

Membres du Comité de Direction (En euros)	Pays	Exercice 2012					TOTAL	Exercice 2013					TOTAL
		Rémunérations dues au titre de l'exercice	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des unités de performance attribuées au cours de l'exercice	TOTAL		Rémunérations dues au titre de l'exercice	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des unités de performance attribuées au cours de l'exercice	TOTAL	
Henri de Castries Président Directeur Général	France	3.285.743 ^(a)	292.600	1.153.680	-	4.732.023	3.538.114 ^(a)	216.320	1.568.712	-	5.323.146		
Denis Duverne Directeur Général Délégué en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	France	2.220.691 ^(a)	255.360	1.006.848	-	3.482.899	2.352.064 ^(a)	216.320	1.255.752	-	3.824.136		
Total des autres membres du Comité de Direction		8.182.842	484.120	839.040	1.069.776	10.575.778	10.137.314	596.480	1.396.584	1.337.904	13.468.282		

(a) La part de la rémunération variable au titre des exercices 2012 et 2013, différée conformément au mécanisme décrit en page 118, est incluse dans ce montant. Le montant total effectivement payé dépendra des conditions de performance et pourrait donc évoluer.

À chaque date d'attribution, la juste valeur comptable des options et des actions ou unités de performance est déterminée conformément aux normes IFRS. Il s'agit d'une valeur historique à la date d'attribution, calculée à des fins comptables conformément à la méthode décrite dans la Note 26.3.1 aux « États Financiers Consolidés 2013 » d'AXA figurant dans la Partie 4 du présent Rapport Annuel. Cette valeur ne représente ni une valeur de marché actuelle, ni une valorisation actualisée de ces options, actions ou unités, ni le montant qui pourrait être payé aux bénéficiaires lors de l'exercice de ces options, si celles-ci sont exercées, ou lors de l'acquisition de ces actions ou unités de performance, si elles deviennent acquises.

Lors de l'attribution du 16 mars 2012, la juste valeur d'une option était de 1,33 euro pour les options soumises à condition de performance, et la juste valeur d'une action/unité de performance de 8,74 euros.

Lors de l'attribution du 22 mars 2013, la juste valeur d'une option était de 1,28 euro pour les options soumises à condition de performance, et la juste valeur d'une action/unité de performance de 9,78 euros.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION POUR L'ANNÉE 2013

Membres du Comité de Direction (En euros)		Exercice 2013												
		Montants versés au titre de l'exercice						Montants versés durant l'exercice						
		Pays	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Jetons de présence	Avantages en nature	TOTAL ^(b)	Rémunération fixe	Rémunération variable ^(b)	Rémunération exceptionnelle	Jetons de présence	Avantages en nature	TOTAL
Henri de Castries	Président Directeur Général	France	950.000	1.790.988 ^(a)	-	59.083	4.150	2.773.189	950.000	1.579.253 ^(a)	-	59.083	4.150	2.592.486
Denis Duverne	Directeur Général Délégué en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	France	750.000	1.101.322 ^(a)	-	42.000	4.150	1.881.829	750.000	980.746 ^(a)	-	42.000	4.150	1.776.896
Total des autres membres du Comité de Direction			3.752.846	5.612.753	-	673.130	440.276	10.137.315	3.752.846	4.538.977	-	673.130	440.276	9.405.229

(a) La part de la rémunération variable au titre des exercices 2012 et 2013, différée conformément au mécanisme décrit en page 118, est exclue de ce montant.

(b) Les jetons de présence sont déduits, à hauteur de 70 %, de la rémunération variable.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION POUR L'ANNÉE 2012

Membres du Comité de Direction (En euros)		Exercice 2012												
		Montants versés au titre de l'exercice						Montants versés durant l'exercice						
		Pays	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Jetons de présence	Avantages en nature	TOTAL ^(b)	Rémunération fixe	Rémunération variable ^(b)	Rémunération exceptionnelle	Jetons de présence	Avantages en nature	TOTAL
Henri de Castries	Président Directeur Général	France	950.000	1.605.058 ^(a)	-	61.440	4.150	2.594.843	950.000	2.034.171	-	61.440	4.150	3.049.761
Denis Duverne	Directeur Général Délégué en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	France	750.000	1.012.183 ^(a)	-	50.795	4.150	1.785.691	750.000	1.292.542	-	50.795	4.150	2.097.487
Total des autres membres du Comité de Direction			3.084.279	4.157.102	-	586.434	651.693	8.182.843	3.025.019	3.685.878	-	586.434	651.693	7.949.024

(a) La part de rémunération variable au titre de l'exercice 2012, différée conformément au mécanisme décrit en page 118, est exclue de ce montant.

(b) Les jetons de présence sont déduits, à hauteur de 70 %, de la rémunération variable.

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué ne perçoivent aucun jeton de présence de la part d'AXA SA.

Les jetons de présence indiqués dans le tableau ci-dessus ont été versés au titre de mandats détenus dans des sociétés du Groupe AXA et sont déduits à hauteur de 70 % de la rémunération variable au titre du même exercice.

Le seul « avantage en nature » dont ont bénéficié MM. Henri de Castries et Denis Duverne est un véhicule de fonction.

RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jetons de présence

Au cours de l'exercice 2013, les membres du Conseil d'Administration, à l'exception de son Président et du Directeur Général Délégué, n'ont perçu, pour seule rémunération de

la part de la Société, que des jetons de présence dont les montants sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

<i>(Montants bruts en euros)</i>	Jetons de présence versés en 2014 au titre de 2013	Jetons de présence versés en 2013 au titre de 2012
Membres actuels du Conseil d'Administration		
Henri de Castries – Président Directeur Général	0	0
Norbert Dentressangle – Vice-Président – Administrateur Indépendant Référent	180.410,65	184.353,70
Denis Duverne – Directeur Général Délégué	0	0
Jean-Pierre Clamadieu	67.610,39	5.803,63
Jean-Martin Folz	117.085,98	115.188,09
Paul Hermelin	46.951,05	-
Mme Isabelle Kocher	83.472,54	63.734,33
Mme Suet Fern Lee	78.103,92	77.794,83
Stefan Lippe	121.724,31	57.456,71
François Martineau	86.543,48	81.470,71
Ramon de Oliveira	118.843,25	109.756,80
Mme Deanna Oppenheimer	62.082,92	-
Mme Doina Palici-Chehab	86.543,48	48.827,49
Mme Dominique Reiniche	86.543,48	69.965,09
Anciens membres du Conseil		
Anthony Hamilton	39.617,47	138.199,32
Michel Pébereau	26.735,29	73.640,98
Marcus Schenck	97.731,79	93.615,05
TOTAL	1.300.000,00	1.200.000,00

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES JETONS DE PRÉSENCE

Le montant annuel des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration a été fixé par l'Assemblée Générale du 30 avril 2013 à 1.350.000 euros, contre un montant précédemment applicable de 1.200.000 euros. Cette évolution a pour objectif de rapprocher le niveau des jetons de présence alloués par la Société des montants versés par d'autres groupes internationaux du secteur de l'assurance, de taille comparable à AXA, sans pour autant s'éloigner des standards du marché français.

Aucun jeton de présence n'est versé par la Société aux administrateurs appartenant à la Direction Générale d'AXA (Directeur Général et Directeur Général Délégué).

Le montant annuel global des jetons de présence est fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires, conformément à la loi, puis réparti par le Conseil d'Administration entre ses membres selon les modalités suivantes définies dans son Règlement Intérieur :

- en ligne avec les recommandations du Code Afep-Medef, une part minoritaire des jetons de présence, égale à 40 % du montant approuvé par l'Assemblée Générale, est d'abord répartie uniformément entre les membres du Conseil d'Administration à titre de part fixe, le Vice-Président touchant un double jeton ;

- une première part égale à la moitié du montant résiduel est ensuite répartie entre les membres du Conseil d'Administration à proportion du nombre de séances du Conseil auxquelles les membres assistent effectivement, le Vice-Président touchant un double jeton ;
- une seconde part égale à la moitié du montant résiduel est affectée par le Conseil d'Administration aux différents Comités du Conseil et répartie entre leurs membres à proportion du nombre de séances auxquelles les membres assistent effectivement, les Présidents des Comités touchant un double jeton. La participation des administrateurs aux Comités du Conseil ne donne lieu au versement d'aucune rémunération fixe. Compte tenu de l'importance du rôle du Comité d'Audit et du temps que ses membres doivent y consacrer, la part des jetons de présence revenant à ces derniers est renforcée par l'application d'un coefficient de 1,5.

Le Vice-Président, Administrateur Indépendant Référent, assistant aux réunions d'un Comité dont il n'est pas membre, touche un jeton.

Mme Doïna Palici-Chehab, membre du Conseil d'Administration représentant les salariés actionnaires du Groupe AXA, a par ailleurs perçu en 2013 une rémunération en numéraire brute d'un montant de 445.461 euros au titre de ses fonctions de Directeur Général d'AXA Business Services Pvt. Ltd. en Inde puis de Directeur Général d'AXA Singapore General Insurance. Cette rémunération est composée d'une rémunération fixe à hauteur de 330.856 euros et d'une rémunération variable pour un montant de 114.605 euros.

MM. Anthony Hamilton et Ramon de Oliveira ont respectivement perçu en 2013, au titre des mandats non exécutifs qu'ils exercent dans des filiales du Groupe, des jetons de présence d'un montant brut de 62.500,02 GBP et de 95.800 USD pour le premier et de 65.000 USD pour le second.

Options de souscription ou d'achat d'actions

AXA, depuis 1989, mène une politique d'attribution d'options au profit de ses dirigeants mandataires sociaux et collaborateurs, en France et à l'international, afin de les associer à la performance du titre AXA en les incitant à inscrire leur action dans le long terme.

Les options qui ont une durée de vie maximale de 10 ans, sont attribuées sans décote par rapport au cours de bourse et sont exerçables par tranche, en général par tiers entre 2 et 4 ans après leur octroi. Néanmoins, à compter de 2014, le Conseil d'Administration a décidé d'allonger d'une année supplémentaire la période de *vesting* des plans d'options qui deviendront désormais exerçables entre 3 et 5 ans après leur date d'attribution.

Le règlement des plans d'options prévoit un principe de perte du droit d'exercer les options en cas de départ du Groupe.





PROCÉDURE D'ATTRIBUTION

Le Conseil d'Administration décide, dans le cadre de l'enveloppe pluri-annuelle autorisée par l'Assemblée Générale des actionnaires, de la mise en place de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Chaque année, sur proposition de son Comité de Rémunération et de Gouvernance, le Conseil d'Administration statue sur l'enveloppe globale d'options à attribuer. Les enveloppes d'options allouées aux entités opérationnelles sont essentiellement déterminées en fonction de leur contribution aux résultats du Groupe au cours de l'exercice précédent ainsi

qu'en fonction des besoins spécifiques locaux (compétitivité sur les marchés, adéquation avec les pratiques locales, développement du Groupe).

Les bénéficiaires sont identifiés parmi la population des cadres dirigeants du Groupe et de ses filiales. Les critères de sélection et le montant des attributions individuelles d'options prennent en compte :

- l'importance du poste tenu  rôle
- l'aspect critique de l'individu dans le poste  rétention
- l'aspect critique de l'individu dans le futur  potentiel
- la qualité de la contribution individuelle  performance

Les propositions d'attributions individuelles sont faites par les responsables des entités opérationnelles ou *business units* et par les responsables des services fonctionnels du Groupe. Elles sont revues par la Direction Générale afin d'assurer une cohérence d'ensemble. Les attributions individuelles d'options sont ensuite décidées par le Conseil d'Administration, étant précisé que les attributions individuelles au profit du Président Directeur Général, du Directeur Général Délégué et des autres membres du Comité Exécutif font préalablement l'objet d'une proposition du Comité de Rémunération et de Gouvernance du Conseil d'Administration, qui prend notamment en compte l'ensemble des éléments de la rémunération du dirigeant concerné ainsi que les études de marché menées par le Groupe et des consultants externes. Par ailleurs, le niveau d'attribution d'options aux dirigeants mandataires sociaux dépendra également du degré d'atteinte des objectifs stratégiques définis par le Conseil d'Administration.

Les attributions annuelles se font en principe au cours du premier semestre, et ont généralement lieu 20 jours de bourse après la publication des résultats annuels du Groupe afin d'éviter tout risque que le choix de la date d'attribution puisse être vu comme créant un effet d'aubaine au profit des bénéficiaires. Ainsi en 2013, la publication des résultats ayant eu lieu le 21 février 2013, les attributions d'options sont intervenues le 22 mars 2013. Le prix d'exercice des options, égal à la moyenne du cours de clôture de l'action AXA sur la période de 20 jours de bourse précédant la date d'attribution, a été fixé à 13,81 euros.

Le Conseil d'Administration, sur proposition de son Comité de Rémunération et des Ressources Humaines, a décidé le 22 décembre 2010, que le nombre total d'options attribuées chaque année à l'ensemble des dirigeants mandataires sociaux de la Société (Directeur Général et Directeur Général Délégué) ne pourrait pas excéder 10 % du nombre total d'options attribuées au cours d'une même année et cela afin d'éviter une trop forte concentration des attributions d'options au profit des dirigeants mandataires sociaux.

En 2013, 3.480.637 options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribuées au prix d'exercice de 13,81 euros, au bénéfice de 162 collaborateurs, représentant 0,14 % du capital social en circulation au 31 décembre 2013 (sans prendre en compte la dilution liée à la création d'actions nouvelles résultant de l'exercice éventuel desdites options). Au vu de la nature des options et de l'évolution des pratiques de marché notamment en France, le Conseil d'Administration a pris la décision de restreindre le champ d'application des attributions d'options aux cadres dirigeants, ce qui explique la diminution du nombre de bénéficiaires par rapport aux années précédentes.

La part des options attribuées en 2013 à l'ensemble des dirigeants mandataires sociaux de la Société (Président Directeur Général et Directeur Général Délégué) a représenté 9,7 % du nombre total des options attribuées.

Au 31 décembre 2013, près de 11.000 collaborateurs du Groupe possèdent un total de 66.465.371 options non encore exercées, représentant 2,75 % du capital de la Société à cette même date et 718 collaborateurs aux États-Unis possèdent un total de 1.829.748 options d'achat d'ADS AXA restant encore à exercer, représentant 0,08 % du capital social.

CONDITIONS DE PERFORMANCE

Depuis 2009, une condition de performance associée aux options attribuées s'applique à la totalité des options consenties aux dirigeants mandataires sociaux de la Société (membres du Directoire jusqu'en 2010) et, depuis 2010, à tous les membres du Comité de Direction. Cette condition de performance s'applique également à la dernière tranche de chaque attribution d'options (soit le dernier tiers des options attribuées) de tout bénéficiaire d'options (à compter de 2013). À compter de 2014, le Conseil d'Administration a décidé que cette condition s'appliquerait désormais à l'ensemble des options attribuées aux membres du Comité Exécutif qui compte à ce jour 19 membres.

En vertu de cette condition de performance, les options ne peuvent être intégralement exercées que si le cours du titre AXA performe au moins aussi bien que l'indice boursier de référence du secteur de l'assurance⁽¹⁾ sur une même période. Cette condition de performance externe a pour avantage de lier l'acquisition du droit d'exercer les options à la réalisation d'une performance entièrement objective et publique ainsi que de mesurer la performance relative d'AXA par rapport à ses principales sociétés européennes concurrentes sur une durée minimale de 3 ans.

Si la condition de performance n'est pas remplie à la date d'expiration du plan, les options concernées deviennent caduques.

(1) *Indice SXIP (StoxxInsurance Index) : indice pondéré des capitalisations des sociétés européennes du secteur de l'assurance le composant. À la date du présent rapport, cet indice comprend 37 sociétés du secteur.*

SYNTHÈSE DES PLANS D'OPTIONS

Date de l'Assemblée	09/05/2001	03/05/2002	30/05/2001 ^(b)	03/05/2002	21/05/2002 ^(b)	03/05/2002	03/05/2002	03/05/2002	03/05/2002	03/05/2002
Date d'attribution (Conseil d'Administration ou Directoire)	14/03/2003	14/03/2003	02/04/2003	26/03/2004	14/04/2004	29/03/2005	29/03/2005	06/06/2005	27/06/2005	01/07/2005
Nombre total de bénéficiaires	1.721	229	3	2.186	1	2.132	774	5	238	1
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ^(a) ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	8.405.543	2.975.030	1.825.459	10.725.180	496.049	8.855.437	3.697.059	16.981	240.849	25.039
Les mandataires sociaux :										
Henri de Castries	-	946.300	-	889.286	-	784.664	-	-	-	-
Denis Duverne	-	394.292	-	346.821	-	329.559	-	-	-	-
Doina Palici-Chehab	4.206	-	-	5.335	-	6.278	-	-	-	-
Les 10 premiers attributaires salariés ^(c)	762.301	675.028	-	968.927	-	812.127	646.371	-	39.049	-
Point de départ d'exercice des options	14/03/2005	14/03/2005	02/04/2005	26/03/2006	14/04/2006	29/03/2007	29/03/2007	06/06/2007	27/06/2007	01/07/2007
Date d'expiration des options	14/03/2013	14/03/2013	02/04/2013	26/03/2014	14/04/2014	29/03/2015	29/03/2015	06/06/2015	27/06/2015	01/07/2015
Prix de souscription ou d'achat des options ^(a)	10,47	10,47	11,82	16,90	15,00	19,70	19,95	19,02	19,32	19,91
Modalités d'exercice des options	33 % après 2 ans	33 % après 2 ans	33 % après 2 ans	33 % après 2 ans	33 % après 2 ans	33 % après 2 ans	33 % après 2 ans	33 % après 2 ans	33 % après 2 ans	33 % après 2 ans
	66 % après 3 ans	66 % après 3 ans	66 % après 3 ans	66 % après 3 ans	66 % après 3 ans	66 % après 3 ans	66 % après 3 ans	66 % après 3 ans	66 % après 3 ans	66 % après 3 ans
	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans
Nombre d'actions souscrites au 31/12/13	7.057.545	2.799.497	1.825.459	6.892.150	200.000	332.045	116.969	-	2.565	-
Options annulées au 31/12/13	1.347.998	175.533	-	1.559.007	-	1.399.623	564.737	3.297	35.516	25.039
Options restantes au 31/12/13	-	-	-	2.274.023	296.049	7.123.769	3.015.353	13.684	202.768	-

(a) Les nombres d'options et prix d'exercice sont les valeurs ajustées, conformément à la réglementation applicable, à la suite d'opérations sur le titre AXA.

(b) Options initialement attribuées par FINAXA, qui a été fusionnée dans AXA avec effet au 16 décembre 2005.

(c) « Salariés » non mandataires sociaux à la date d'attribution.

Date de l'Assemblée	20/04/2005	20/04/2005	20/04/2005	20/04/2005	20/04/2005	20/04/2005	20/04/2005	20/04/2005	20/04/2005	20/04/2005
Date d'attribution (Conseil d'Administration ou Directoire)	21/09/2005	31/03/2006	31/03/2006	31/03/2006	25/09/2006	25/09/2006	13/11/2006	10/05/2007	10/05/2007	10/05/2007
Nombre total de bénéficiaires	6	2.418	861	1.002	10	29	5	2.866	876	1.163
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ^(a) ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	114.443	7.628.101	2.768.553	1.223.253	53.733	22.805	7.409	6.818.804	1.815.676	1.312.233
Les mandataires sociaux :										
Henri de Castries	-	585.882	-	-	-	-	-	-	-	-
Denis Duverne	-	326.420	-	-	-	-	-	327.816	-	-
Doina Palici-Chehab	-	6.800	-	-	-	-	-	5.993	-	-
Les 10 premiers attributaires salariés ^(b)	-	830.960	656.518	227.593	53.733	36.684	-	645.899	246.161	284.022
Point de départ d'exercice des options	21/09/2007	31/03/2008	31/03/2008	31/03/2010	25/09/2008	25/09/2010	13/11/2010	10/05/2009	10/05/2009	10/05/2011
Date d'expiration des options	21/09/2015	31/03/2016	31/03/2016	31/03/2016	25/09/2016	25/09/2016	13/11/2016	10/05/2017	10/05/2017	10/05/2017
Prix de souscription ou d'achat des options ^(a)	20,97	27,75	27,93	27,93	28,03	28,03	29,59	32,95	33,78	33,78
Modalités d'exercice des options	33 % après 2 ans	33 % après 2 ans	33 % après 2 ans		33 % après 2 ans			33 % après 2 ans	33 % après 2 ans	
	66 % après 3 ans	66 % après 3 ans	66 % après 3 ans		66 % après 3 ans			66 % après 3 ans	66 % après 3 ans	
	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans
Nombre d'actions souscrites au 31/12/13	-	2.877	-	-	-	-	-	-	-	-
Options annulées au 31/12/13	55.457	1.363.984	343.239	158.756	22.299	985	1.684	1.178.769	288.939	217.862
Options restantes au 31/12/13	58.986	6.261.240	2.425.314	1.064.497	31.434	21.820	5.725	5.640.035	1.526.737	1.094.371

(a) Les nombres d'options et prix d'exercice sont les valeurs ajustées, conformément à la réglementation applicable, à la suite d'opérations sur le titre AXA.

(b) « Salariés » non mandataires sociaux à la date d'attribution.

Date de l'Assemblée	20/04/2005	20/04/2005	20/04/2005	24/04/2005	20/04/2005	20/04/2005	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008
Date d'attribution (Conseil d'Administration ou Directoire)	24/09/2007	24/09/2007	19/11/2007	19/11/2007	01/04/2008	01/04/2008	19/05/2008	19/05/2008	22/09/2008	22/09/2008
Nombre total de bénéficiaires	4	16	2	6	4.339	1.027	2	10	3	40
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ^(a) ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	10.681	12.587	4.689	8.205	8.056.370	1.240.890	6.004	12.360	19.127	46.929
Les mandataires sociaux :										
Henri de Castries	-	-	-	-	399.526	-	-	-	-	-
Denis Duverne	-	-	-	-	319.621	-	-	-	-	-
Doina Palici-Chehab	-	-	-	-	4.149	-	-	-	-	-
Les 10 premiers attributaires salariés ^(b)	-	8.903	-	-	592.194	265.967	-	12.360	-	21.250
Point de départ d'exercice des options	24/09/2009	24/09/2011	19/11/2009	19/11/2011	01/04/2010	01/04/2012	19/05/2010	19/05/2012	22/09/2010	22/09/2012
Date d'expiration des options	24/09/2017	24/09/2017	19/11/2017	19/11/2017	01/04/2018	01/04/2018	19/05/2018	19/05/2018	22/09/2018	22/09/2018
Prix de souscription ou d'achat des options ^(a)	29,72	29,72	28,53	28,53	21,00	21,00	23,42	23,42	21,19	21,19
Modalités d'exercice des options	33 % après 2 ans	33 % après 2 ans	33 % après 2 ans	33 % après 2 ans	33 % après 2 ans	33 % après 2 ans	33 % après 2 ans	33 % après 2 ans	33 % après 2 ans	33 % après 2 ans
	66 % après 3 ans	66 % après 3 ans	66 % après 3 ans	66 % après 3 ans	66 % après 3 ans	66 % après 3 ans	66 % après 3 ans	66 % après 3 ans	66 % après 3 ans	66 % après 3 ans
	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans
Nombre d'actions souscrites au 31/12/13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options annulées au 31/12/13	10.129	1.842	-	-	1.285.134	188.196	-	-	-	2.125
Options restantes au 31/12/13	552	10.745	4.689	8.205	6.771.236	1.052.694	6.004	12.360	19.127	44.804

(a) Les nombres d'options et prix d'exercice sont les valeurs ajustées, conformément à la réglementation applicable, à la suite d'opérations sur le titre AXA.

(b) « Salariés » non mandataires sociaux à la date d'attribution.

Date de l'Assemblée	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008
Date d'attribution (Conseil d'Administration ou Directoire)	24/11/2008	20/03/2009	20/03/2009	02/04/2009	10/06/2009	10/06/2009	21/09/2009	08/12/2009	08/12/2009	19/03/2010	19/03/2010
Nombre total de bénéficiaires	7	4.627	759	28	29	17	16	2	13	5.062	476
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ^(a) ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	19.047	4.870.844	407.692	114.324	22.291	2.137.462	53.237	3.134	20.890	7.671.540	278.986
Les mandataires sociaux :											
Henri de Castries	-	-	-	-	-	271.473	-	-	-	330.000	-
Denis Duverne	-	-	-	-	-	226.398	-	-	-	264.000	-
Doina Palici-Chehab	-	3.227	-	-	-	-	-	-	-	3.850	-
Les 10 premiers attributaires salariés ^(b)	-	293.954	51.018	84.309	20.317	615.165	47.753	-	18.280	742.217	75.035
Point de départ d'exercice des options	24/11/2012	20/03/2011	20/03/2013	02/04/2011	10/06/2013	10/06/2011	21/09/2013	08/12/2011	08/12/2013	19/03/2012	19/03/2014
Date d'expiration des options	24/11/2018	20/03/2019	20/03/2019	02/04/2019	10/06/2019	10/06/2019	21/09/2019	08/12/2019	08/12/2019	19/03/2020	19/03/2020
Prix de souscription ou d'achat des options ^(a)	13,89	9,76	9,76	9,76	13,03	15,47	15,88	16,60	16,60	15,43	15,43
Modalités d'exercice des options		33 % après 2 ans		33 % après 2 ans		33 % après 2 ans		33 % après 2 ans		33 % après 2 ans	
		66 % après 3 ans		66 % après 3 ans		66 % après 3 ans		66 % après 3 ans		66 % après 3 ans	
	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans
Nombre d'actions souscrites au 31/12/13	8.791	1.328.018	60.274	21.310	704	105.175	6.585	-	-	330.997	7.190
Options annulées au 31/12/13	-	719.327	20.857	44.269	-	253.569	-	-	-	1.011.028	3.077
Options restantes au 31/12/13	10.256	2.823.499	326.561	48.745	21.587	1.778.718	46.652	3.134	20.890	6.329.515	268.719

(a) Les nombres d'options et prix d'exercice sont les valeurs ajustées, conformément à la réglementation applicable, à la suite d'opérations sur le titre AXA.

(b) « Salariés » non mandataires sociaux à la date d'attribution.

Date de l'Assemblée	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	27/04/2011	27/04/2011	27/04/2011
Date d'attribution (Conseil d'Administration ou Directoire)	18/08/2010	18/08/2010	13/10/2010	13/10/2010	22/12/2010	18/03/2011	18/03/2011	04/04/2011	16/03/2012	13/06/2012	13/06/2012	22/03/2013
Nombre total de bénéficiaires	3	5	1	17	8	6.372	423	170	467	1	1	162
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ^(a) ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	22.846	10.619	4.274	27.772	12.758	8.598.469	154.705	375.988	4.508.380	76.089	76.089	3.480.637
Les mandataires sociaux :												
Henri de Castries	-	-	-	-	-	302.500	-	-	220.000	-	-	169.000
Denis Duverne	-	-	-	-	-	247.500	-	-	192.000	-	-	169.000
Doina Palici-Chehab	-	-	-	-	-	8.750	-	-	7.500	-	-	14.000
Les 10 premiers attributaires salariés ^(b)	-	-	-	21.364	-	980.684	21.412	183.500	693.745	-	-	789.382
Point de départ d'exercice des options	18/08/2012	18/08/2014	13/10/2012	13/10/2014	22/12/2014	18/03/2013	18/03/2015	04/04/2013	16/03/2014	13/06/2014	13/06/2014	22/03/2015
Date d'expiration des options	18/08/2020	18/08/2020	13/10/2020	13/10/2020	22/12/2020	18/03/2021	18/03/2021	04/04/2021	16/03/2022	13/06/2022	13/06/2022	22/03/2023
Prix de souscription ou d'achat des options ^(a)	13,89	13,89	13,01	13,01	12,22	14,73	14,73	14,73	12,22	9,36	9,36	13,81
Modalités d'exercice des options	33 % après 2 ans	33 % après 2 ans	33 % après 2 ans	33 % après 2 ans	33 % après 2 ans	33 % après 2 ans	33 % après 2 ans	33 % après 2 ans	33 % après 2 ans	33 % après 2 ans	33 % après 2 ans	33 % après 2 ans
	66 % après 3 ans	66 % après 3 ans	66 % après 3 ans	66 % après 3 ans	66 % après 3 ans	66 % après 3 ans	66 % après 3 ans	66 % après 3 ans	66 % après 3 ans	66 % après 3 ans	66 % après 3 ans	66 % après 3 ans
	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans
Nombre d'actions souscrites au 31/12/13	-	-	-	-	-	283.078	314	700	-	-	-	-
Options annulées au 31/12/13	15.000	1.291	-	-	-	829.555	1.473	59.837	204.415	-	-	76.000
Options restantes au 31/12/13	7.846	9.328	4.274	27.772	12.758	7.485.836	152.918	315.451	4.303.965	76.089	76.089	3.404.637

(a) Les nombres d'options et prix d'exercice sont les valeurs ajustées, conformément à la réglementation applicable, à la suite d'opérations sur le titre AXA.

(b) « Salariés » non mandataires sociaux à la date d'attribution.

OPTIONS ATTRIBUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2013

Mandataires sociaux		Date du Plan	Nature	Valorisation des options (en euros)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	% du capital social	Prix d'exercice (en euros)	Période d'exercice	Conditions de performance
Henri de Castries	Président Directeur Général	22/03/2013	souscription ou achat	216.320	169.000	0,007 %	13,81	22/03/2015- 22/03/2023	100 % des options : indice SXIP
Denis Duverne	Directeur Général Délégué en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	22/03/2013	souscription ou achat	216.320	169.000	0,007 %	13,81	22/03/2015- 22/03/2023	100 % des options : indice SXIP
Doina Palici-Chehab	Représentant des salariés actionnaires au Conseil d'Administration	22/03/2013	souscription ou achat	19.320	14.000	0,001 %	13,81	22/03/2015- 22/03/2023	dernier 1/3 des options : indice SXIP

La juste valeur comptable des options est déterminée conformément aux normes IFRS. Il s'agit d'une valeur historique à la date d'attribution, calculée à des fins comptables conformément à la méthode décrite dans la Note 26.3.1 aux « États Financiers Consolidés 2013 » d'AXA figurant dans la Partie 4 du présent Rapport Annuel. Cette valeur ne représente ni une valeur de marché actuelle, ni une valorisation actualisée de ces options, ni le montant réel qui pourrait être dégagé lors de l'exercice de ces options, si celles-ci sont exercées. Lors de l'attribution du 22 mars 2013, la juste valeur d'une option était de 1,43 euro pour les options non soumises à condition de performance et de 1,28 euro pour les options soumises à condition de performance.

Selon le Code de Déontologie Professionnelle du Groupe AXA, les collaborateurs (en ce compris les dirigeants mandataires sociaux de la Société) ne peuvent effectuer des opérations pour couvrir la valeur des rémunérations attribuées sous forme de titres (incluant les stock-options, les « performance units », les « restricted shares » ou autres attributions) dans le cadre de tout plan ou accord mis en place par AXA ou une de ses filiales. Cette interdiction est applicable à partir de la date d'attribution jusqu'au moment où le bénéficiaire reçoit les titres attachés à l'attribution, par exemple, au moment de l'exercice des stock-options, à l'issue de la période d'acquisition des « performance units » et « restricted shares », ou événements similaires. Conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, les dirigeants mandataires sociaux de la Société prennent l'engagement formel de ne pas recourir à de telles opérations de couverture.

OPTIONS EXERCÉES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2013

Mandataires sociaux	Options AXA				Options ADS AXA			
	Date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice (en euros)	Date de levée	Date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice (en dollars)	Date de levée
Henri de Castries Président Directeur Général	26/03/2004	449.286	16,90	22/11/2013	-	-	-	-
	26/03/2004	440.000	16,90	28/10/2013	-	-	-	-
Denis Duverne Directeur Général Délégué en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	18/03/2011	49.236	14,73	26/12/2013	-	-	-	-
	26/03/2004	172.821	16,90	22/11/2013	-	-	-	-
	26/03/2004	174.000	16,90	28/10/2013	-	-	-	-
Doina Palici-Chehab Représentant des salariés actionnaires au Conseil d'Administration	14/03/2003	4.206	10,47	07/01/2013	-	-	-	-

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES ET/OU EXERCÉES PAR LES 10 PREMIERS SALARIÉS NON-MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2013

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés non mandataires sociaux de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	789.382	13,81
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés non mandataires sociaux de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	2.167.029	13,76

OPTIONS DÉTENUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX (OPTIONS ATTRIBUÉES NON ENCORE EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2013)

Mandataires sociaux	Solde d'options au 31 décembre 2013	
	AXA	ADS AXA
Henri de Castries Président Directeur Général	3.063.045	-
Denis Duverne Directeur Général Délégué en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	2.353.078	-
Doina Palici-Chehab Représentant des salariés actionnaires au Conseil d'Administration	65.882	-

Actions de performance (« Performance Shares ») et unités de performance (« Performance Units »)

Les « Performance Units/Shares » sont destinées à :

- récompenser et fidéliser les meilleurs talents en alignant leurs intérêts sur la performance du Groupe AXA, sur celle de leur entité opérationnelle/*business unit* et à la performance boursière du titre AXA sur le moyen terme (3 à 5 ans) ;
- réduire la dilution pour l'actionnaire en attribuant des volumes inférieurs d'options de souscription.

Les critères d'attribution des « Performance Units/Shares » sont similaires à ceux retenus pour les options.

Les « Performance Shares » sont attribuées, en principe, aux bénéficiaires résidant en France et les « Performance Units » sont généralement attribuées aux bénéficiaires résidant hors de France.

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION

Le Conseil d'Administration décide, dans le cadre de l'enveloppe pluri-annuelle autorisée par l'Assemblée Générale des actionnaires, la mise en place de plans d'actions de performance (« Performance Shares »).

Chaque année, sur proposition de son Comité de Rémunération et de Gouvernance, le Conseil d'Administration statue sur l'enveloppe globale d'actions de performance à attribuer. Les attributions annuelles d'actions de performance interviennent généralement de manière concomitante avec les attributions d'options.

Les attributions individuelles d'actions de performance et de « Performance Units » sont proposées par les responsables des entités opérationnelles ou *business units* et des services fonctionnels du Groupe. Elles sont revues par la Direction Générale afin d'assurer une cohérence d'ensemble et le respect des principes d'équité interne du Groupe. Les attributions individuelles d'actions et d'unités de performance sont ensuite décidées par le Conseil d'Administration, étant précisé que les attributions individuelles au profit du Président Directeur Général, du Directeur Général Délégué et des autres membres du Comité Exécutif font préalablement l'objet d'une proposition du Comité de Rémunération et de Gouvernance du Conseil d'Administration, qui prend notamment en compte l'ensemble des éléments de la rémunération du dirigeant concerné ainsi que les études de marché menées par le Groupe. Par ailleurs, le niveau d'attribution aux dirigeants mandataires sociaux d'AXA dépendra également des objectifs stratégiques définis par le Conseil d'Administration.

À la suite du changement du mode de gouvernance d'AXA intervenu en 2010, le Conseil d'Administration, sur proposition de son Comité de Rémunération et des Ressources Humaines, a décidé le 22 décembre 2010, que le nombre total d'actions de performance attribuées chaque année à l'ensemble des dirigeants mandataires sociaux de la Société (Président Directeur Général et Directeur Général Délégué) ne pourrait pas excéder 10 % du nombre total d'actions de performance attribuées au cours d'une même année.

MODALITÉS DES « PERFORMANCE UNITS/SHARES » ET CONDITIONS DE PERFORMANCE

Chaque bénéficiaire se voit attribuer initialement un certain nombre de « Performance Units/Shares ». Ce nombre sert de base au calcul du nombre d'unités ou d'actions qui seront réellement attribuées à l'issue d'une période de performance de 2 ans ou 3 ans (à compter de 2014).

Durant la période de performance, les « Performance Units » ou « Performance Shares » initialement attribuées sont intégralement soumises à des critères de performance quelle que soit la qualité des bénéficiaires. Ces critères mesurent à la fois la performance du Groupe AXA et la performance de l'entité opérationnelle/*business unit* du bénéficiaire, sur la base d'objectifs prédéterminés.

Ces conditions de performance, déterminées par le Conseil d'Administration, sont définies et revues régulièrement en fonction des objectifs stratégiques arrêtés par le Groupe et des pratiques de marché. À titre d'exemple, au cours des dernières années, les critères de performance retenus étaient liés (i) pour mesurer la performance des entités opérationnelles, au résultat opérationnel ainsi qu'au résultat net et (ii) pour mesurer la performance du Groupe AXA, au résultat net par action.

Pour les bénéficiaires appartenant à des entités opérationnelles ou *business units*, la performance de l'entité opérationnelle et/ou *business unit* a une pondération de 2/3 et la performance du Groupe AXA de 1/3. Pour les bénéficiaires appartenant à des fonctions supports du Groupe (en ce compris les dirigeants mandataires sociaux d'AXA), seule la performance du Groupe AXA est prise en compte.

Pour les « Performance Units » et « Performance Shares » attribuées en 2011, 2012 et 2013, la performance cumulée sur les exercices 2011/2012, 2012/2013 et 2013/2014 doit être mesurée au terme des deux années de la période de performance.

Le taux de réalisation des conditions de performance (« taux de performance ») sert à déterminer le nombre d'unités/actions qui deviendront définitivement acquises aux bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition, sous condition de présence au sein du Groupe. Le nombre d'unités/actions définitivement acquises sera ainsi égal au nombre de « Performance Units/Shares » initialement attribuées multiplié par le taux de performance lequel peut varier entre 0 et 130 %.

Pour chacun des indicateurs utilisés, la performance cumulée sur les deux exercices de la période d'acquisition est comparée à la moyenne de cet indicateur sur une période de référence correspondant aux deux exercices précédant l'attribution de « Performance Units/Shares ».

Un taux de performance global est ensuite calculé de la façon suivante : $1/3$ taux de performance (Résultat Net par Action) + $2/3 * 1/2$ [taux de performance (Résultat Net) + taux de performance (Résultat Opérationnel)].

Seule une performance globale correspondant à un taux de croissance annuel moyen pondéré des différents critères supérieur ou égal à 20 % permet une acquisition maximale des unités/actions initialement attribuées sous condition de performance. À compter des plans 2014, en cas de performance inférieure à 50 % de la performance maximale pour les conditions de performance Groupe et de 46 % pour les conditions de performance entités opérationnelles, aucune unité/action ne sera livrée aux bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition ; le dispositif ne garantit donc pas de gain minimum au profit des dirigeants et salariés du Groupe. Entre ces niveaux de performance minimale et maximale, le nombre d'unités/d'actions définitivement acquises aux bénéficiaires est calculé de manière linéaire en fonction de la performance réalisée des différents indicateurs utilisés.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où aucun dividende ne serait versé par la Société au titre de l'un des exercices de la période d'acquisition, le nombre d'unités/d'actions définitivement acquises serait automatiquement divisé par deux par rapport au nombre de « Performance Units/Shares » initialement attribuées.

En ce qui concerne les « Performance Shares » :

- les actions acquises, sous condition de présence du bénéficiaire, à l'issue de la période de performance sont soumises à une obligation de conservation de 2 ans ;
- à compter de 2014, l'intention du Conseil d'Administration est d'assortir progressivement l'octroi des « Performance Shares » d'une période d'acquisition d'une durée minimale de 3 ans et les bénéficiaires devront ensuite conserver leurs actions pendant une durée minimale de 2 ans à compter de l'attribution définitive desdites actions, étant précisé que la totalité des « Performance Shares » attribuées aux dirigeants mandataires sociaux, à compter de 2014, sera immédiatement assortie d'une période d'acquisition d'une durée minimale de 3 ans. L'objectif de cette évolution est de permettre la mesure de la performance conditionnant l'acquisition définitive des actions sur une période plus longue, au moins égale à 3 ans.

En ce qui concerne les « Performance Units » :

- depuis 2010, les « Performance Units » attribuées sont soumises à une période de performance de 2 ans suivie d'une période de différé d'acquisition de 1 an. Le règlement de ces dernières s'effectue depuis 2013 en actions (« Performance Shares internationales »). En cas d'impossibilité juridique, fiscale ou autre, elles pourront faire l'objet d'un paiement en numéraire ;
- à compter de 2014, les « Performance Units » (« Performance Shares internationales ») seront progressivement soumises à une période de performance de 3 ans suivie d'une période de différé d'acquisition de 1 an.

Les « Performance Units » constituent une charge d'exploitation ajustable chaque année durant la période d'acquisition, mais ne créent aucune dilution pour l'actionnaire puisqu'elles ne conduisent pas à la création d'actions nouvelles.

Les « Performance Shares » créent généralement moins de dilution pour l'actionnaire que les options de souscription, compte tenu des moindres volumes attribués et de la possibilité de livrer des actions existantes, choix toujours retenu jusqu'à ce jour.

SYNTHÈSE DES PLANS DE PERFORMANCE UNITS/SHARES

Plans de Performance Units

Date d'attribution (Conseil d'Administration ou Directoire)	20/03/2009	02/04/2009	10/06/2009	19/03/2010	18/03/2011	04/04/2011	16/03/2012	13/06/2012	22/03/2013
Nombre total de bénéficiaires	3.608	216	28	3.972	5.059	215	5.039	1	5.162
Nombre total de Performance Units attribuées dont le nombre attribué aux :	2.957.911	160.025	350.792	3.924.244	4.728.124	323.105	6.769.606	71.017	6.958.447
mandataires sociaux :	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Henri de Castries	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Denis Duverne	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Doina Palici-Chehab	-	-	-	-	6.500	-	-	-	8.400
Date d'acquisition des Performance Units	20/03/2011	02/04/2011	10/06/2011	19/03/2012	18/03/2014	04/04/2014	16/03/2015	13/06/2013	22/03/2016
Nombre de Performance Units acquises au 31/12/13	2.452.539 ^(a)	122.361 ^(b)	306.990 ^(c)	2.828.546 ^(d)	11.705 ^(e)	390 ^(f)	8.419 ^(g)	35.509	780 ^(h)
Nombre de Performance Units annulées	293.420	27.298	20.767	588.240	779.597	90.696	647.145	-	187.866
Solde au 31/12/13	-	-	-	-	3.526.627	240.394	6.105.010	35.508	6.769.981

(a) Les 2.452.539 unités acquises du plan du 20 mars 2009 ont été réglées sous la forme de 29,8 millions d'euros et de 404.203 actions indisponibles jusqu'au 20 mars 2013.

(b) Les 122.361 unités acquises du plan du 2 avril 2009 ont été réglées sous la forme de 1,5 million d'euros et de 19.492 actions indisponibles jusqu'au 2 avril 2013.

(c) Les 306.990 unités acquises du plan du 10 juin 2009 ont été réglées sous la forme de 4,1 millions d'euros et de 23.933 actions indisponibles jusqu'au 10 juin 2013.

(d) Les 2.828.546 unités acquises du plan du 19 mars 2010 ont été réglées sous la forme de 36,5 millions d'euros et de 5.296 actions.

(e) 11.705 unités du plan du 18 mars 2011 acquises par anticipation.

(f) 390 unités du plan du 4 avril 2011 acquises par anticipation.

(g) 8.419 unités du plan du 16 mars 2012 acquises par anticipation.

(h) 780 unités du plan du 22 mars 2013 acquises par anticipation.

Les nombres de « Performance Units » indiqués pour les plans de 2009 ont été ajustés pour prendre en compte l'impact de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée le 4 décembre 2009.

Plans de Performance Shares (actions de performance)

Date de l'Assemblée	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	27/04/2011	27/04/2011
Date d'attribution (Conseil d'Administration ou Directoire)	20/03/2009	10/06/2009	19/03/2010	18/03/2011	16/03/2012	22/03/2013
Nombre total de bénéficiaires	1.740	8	1.774	1.984	2.083	2.212
Nombre total de Performance Shares attribuées dont le nombre attribué aux :	1.528.418	433.231	1.940.338	2.056.780	2.787.659	2.944.910
mandataires sociaux :	-	-	-	-	-	-
Henri de Castries	-	110.638	108.000	99.000	132.000	160.400
Denis Duverne	-	92.198	86.400	81.000	115.200	128.400
Doina Palici-Chehab	2.397	-	2.860	-	7.000	-
Date d'acquisition des actions	20/03/2011	10/06/2011	19/03/2012	18/03/2013	16/03/2014	22/03/2015
Date de disponibilité	20/03/2013	10/06/2013	19/03/2014	18/03/2015	16/03/2016	22/03/2017
Nombre d'actions acquises au 31/12/13	1.399.545	323.376	1.659.914 ^(a)	2.063.033 ^(b)	3.484 ^(c)	-
Nombre de Performance Shares annulées	70.206	91.112	116.290	104.626	131.278	28.080
Solde provisoire au 31/12/13	-	-	-	-	2.653.701	2.916.830

(a) Dont 975 actions acquises par anticipation suite à des décès.

(b) Dont 1.404 actions acquises par anticipation suite à des décès.

(c) Dont 3.484 actions acquises par anticipation suite à des décès.

Les nombres de « Performance Shares » indiqués pour les plans de 2009 ont été ajustés pour prendre en compte l'impact de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée le 4 décembre 2009.

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2013

Mandataires sociaux		Date du Plan	Performance Shares attribuées durant l'exercice	% du capital social	Valorisation des Performance Shares (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Henri de Castries	Président Directeur Général	22/03/2013	160.400	0,007 %	1.568.712	22/03/2015	22/03/2017	- résultat net - résultat opérationnel - bénéfice par action
Denis Duverne	Directeur Général Délégué en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	22/03/2013	128.400	0,005 %	1.255.752	22/03/2015	22/03/2017	- résultat net - résultat opérationnel - bénéfice par action
Doina Palici-Chehab	Représentant des salariés actionnaires au Conseil d'Administration	-	-	-	-	-	-	-

La juste valeur comptable des actions de performance est déterminée conformément aux normes IFRS. Il s'agit d'une valeur historique à la date d'attribution, calculée à des fins comptables conformément à la méthode décrite dans la Note 26.3.1. aux « États Financiers Consolidés 2013 » d'AXA figurant dans la Partie 4 du présent Rapport Annuel. Cette valeur ne représente ni une valeur de marché actuelle, ni une valorisation actualisée de ces actions, ni le montant réel qui pourrait être dégagé lors de l'acquisition de ces actions de performance, si elles deviennent acquises.

Selon le Code de Déontologie Professionnelle du Groupe AXA, les collaborateurs (en ce compris les dirigeants mandataires sociaux de la Société) ne peuvent effectuer des opérations

pour couvrir la valeur des rémunérations attribuées sous forme de titres (incluant les stock-options, les « performance units », les « restricted shares » ou autres attributions) dans le cadre de tout plan ou accord mis en place par AXA ou une de ses filiales. Cette interdiction est applicable à partir de la date d'attribution jusqu'au moment où le bénéficiaire reçoit les titres attachés à l'attribution, par exemple, au moment de l'exercice des stock-options, à l'issue de la période d'acquisition des « performance units » et « restricted shares », ou événements similaires. Conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, les dirigeants mandataires sociaux de la Société prennent l'engagement formel de ne pas recourir à de telles opérations de couverture.

ACTIONS DE PERFORMANCE ACQUISES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2013

Mandataires sociaux		Date du Plan	Performance Shares attribuées	Date d'acquisition	Actions acquises durant l'exercice	Taux de performance sur la période d'acquisition	Date de disponibilité
Henri de Castries	Président Directeur Général	18/03/2011	99.000	18/03/2013	106.004	107 %	18/03/2015
Denis Duverne	Directeur Général Délégué en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	18/03/2011	81.000	18/03/2013	86.730	107 %	18/03/2015
Doina Palici-Chehab	Représentant des salariés actionnaires au Conseil d'Administration	-	-	-	-	-	-

ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE 2013 POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Mandataires sociaux	Date du Plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Date de disponibilité
Henri de Castries Président Directeur Général	10/06/2009	105.519	10/06/2013
Denis Duverne Directeur Général Délégué en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	10/06/2009	87.932	10/06/2013
Doina Palici-Chehab Représentant des salariés actionnaires au Conseil d'Administration	20/03/2009	2.287	20/03/2013

UNITÉS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2013

Mandataires sociaux	Date du Plan	Performance Units attribuées	Valorisation des Performance Units (en euros)	Date d'acquisition des Performance Units	Date de disponibilité des Performance Units	Conditions de performance
Henri de Castries Président Directeur Général	-	-	-	-	-	-
Denis Duverne Directeur Général Délégué en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	-	-	-	-	-	-
Doina Palici-Chehab Représentant des salariés actionnaires au Conseil d'Administration	22/03/2013	8.400	82.152	22/03/2016	22/03/2016	- résultat net - résultat opérationnel - bénéfice par action

Politique de détention d'actions pour les dirigeants du Groupe

Depuis 2007, AXA a mis en place une politique d'obligation de détention d'actions AXA pour les membres de son Comité Exécutif. Cette politique exigeante impose que les dirigeants concernés détiennent durant toute la durée de leur mandat un nombre minimum d'actions AXA représentant en valeur un multiple de leur rémunération totale annuelle versée au cours de l'exercice précédent (salaire fixe augmenté de la rémunération variable) au titre de l'ensemble de leurs fonctions au sein du Groupe AXA :

- le Président Directeur Général doit ainsi détenir l'équivalent de 3 fois sa rémunération totale annuelle ;
- le Directeur Général Délégué doit détenir l'équivalent de 2 fois sa rémunération totale annuelle ;
- les membres du Comité de Direction doivent détenir l'équivalent de 1,5 fois leur rémunération totale annuelle ;
- les membres du Comité Exécutif doivent détenir l'équivalent de 1 fois leur rémunération totale annuelle.

Sont prises en compte pour le calcul du nombre d'actions détenues, les actions AXA ou ADS AXA ou d'autres filiales cotées du Groupe, quel que soit leur mode d'acquisition, détenues directement ou indirectement via un fonds commun de placement ou assimilé.

Chaque dirigeant dispose d'un délai de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2007 ou de la date de sa première nomination si elle est postérieure au 1^{er} janvier 2007, pour se mettre en conformité avec cette obligation de détention minimale.

Conformément aux articles L.225-197-1 et L.225-185 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance puis le Conseil

d'Administration ont également décidé que, tant que cette obligation de détention d'actions n'a pas été remplie par les dirigeants mandataires sociaux (Président Directeur Général et Directeur Général Délégué), les options de souscription/d'achat d'actions et les actions de performance attribuées à compter du 1^{er} janvier 2007, seront soumises aux obligations suivantes :

- en ce qui concerne les options de souscription ou d'achat d'actions AXA attribuées à compter du 1^{er} janvier 2007, les dirigeants mandataires sociaux ne remplissant pas l'obligation de détention d'actions devront, à chaque levée d'options, conserver au nominatif un nombre minimum d'actions tel que leur valeur au moment de l'exercice soit équivalente à au moins 25 % de la plus-value d'acquisition réalisée avant impôt (soit en France environ 50 % de la plus-value d'acquisition nette d'impôt). Ces actions devront être conservées durant toute la durée de leurs fonctions en qualité de dirigeant mandataire social ;
- en ce qui concerne les actions de performance (« Performance Shares ») attribuées à compter du 1^{er} janvier 2007, les dirigeants mandataires sociaux ne remplissant pas l'obligation de détention d'actions devront, lors de l'acquisition définitive des actions à l'issue de la période d'acquisition de deux ans, conserver au nominatif une quantité d'actions au moins égale à 25 % des actions ainsi attribuées gratuitement durant toute la durée de leurs fonctions en qualité de dirigeant mandataire social.

Lorsqu'un dirigeant mandataire social a rempli l'obligation de détention d'actions décrite ci-dessus, aucune restriction ne sera dès lors imposée lors de la levée d'options ou de l'acquisition définitive d'actions gratuites.

DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Au 31 décembre 2013, sur la base des valorisations du titre AXA (cours de 20,21 euros) et du titre AllianceBernstein (cours de 16,08 euros) à cette date, les dirigeants mandataires sociaux de la Société remplissent leur obligation de détention d'actions, telle que décrite au paragraphe « Politique de détention d'actions pour les dirigeants du Groupe » ci-avant. Les rémunérations indiquées dans le tableau ci-dessous sont celles perçues au cours de l'exercice 2013 :

	Rémunération versée en 2013			Obligation de détention			Détention au 31/12/2013					
	Rému- nération fixe	Rému- nération variable	Rému- nération totale	Nombre d'années	Montant	Date cible	Nombre d'années	Montant	Actions AXA	ADS AXA	FCPE AXA	Actions Alliance Bernstein
Henri de Castries	950.000 €	2.270.153 €* 2.270.153 €	3.220.153 €	3	9.660.459 €	01/01/2012	9	28.899.254,97 €	1.373.752	0	54.605	2.000
Denis Duverne	750.000 €	1.415.746 €* 1.415.746 €	2.165.746 €	2	4.331.492 €	01/01/2012	6,6	14.307.271,19 €	677.366	18.734	10.239	2.000

* La part de la rémunération variable au titre de l'exercice 2012, différée conformément au mécanisme décrit en page 118, est incluse dans ce montant. Le montant total effectivement payé dépendra des conditions de performance et pourrait donc évoluer.

Conformément aux dispositions du Code de Déontologie Professionnelle du Groupe AXA, les dirigeants mandataires sociaux et autres salariés de la Société doivent s'abstenir d'acheter ou de vendre des titres AXA pendant des périodes définies (« périodes de *blackout* ») précédant l'annonce des résultats. Ces périodes de *blackout* débutent généralement environ 30 jours avant la publication des résultats annuels ou semestriels et 15 jours avant la publication de l'information financière trimestrielle. Suivant les circonstances, la date ou la durée de ces périodes de *blackout* peuvent être déclarées à d'autres moments ou être plus longues.

Conventions de gestion discrétionnaire conclues par MM. Henri de Castries et Denis Duverne

MM. Henri de Castries et Denis Duverne ont chacun signé en date du 31 mars 2010 avec la Banque Degroof un mandat de gestion discrétionnaire portant sur une partie des titres AXA dont ils sont propriétaires à titre personnel.

Le principe d'une convention de gestion discrétionnaire a été soumis pour avis début 2010 au Comité d'Éthique et de Gouvernance ainsi qu'au Conseil de Surveillance d'AXA. Le Comité a considéré que les avantages d'une telle convention étaient de prévenir la commission de délits ou manquements d'initié ainsi que les risques associés à de tels manquements tels que la réputation des dirigeants concernés et de la Société.

Les éléments principaux de ce mandat sont les suivants :

- le mandat est conclu pour une durée indéterminée ;
- chaque instruction convenue entre le dirigeant et le gestionnaire dans le cadre du mandat est valable pendant une durée qu'elle détermine à compter de l'échéance d'une période de carence de trois mois qui suit sa conclusion ;
- le mandat et les instructions sont conclus en dehors de toute détention d'une information privilégiée et en dehors de toute période de *blackout*. Une période de carence de trois mois suit la conclusion de chaque instruction, pendant laquelle la banque ne peut pas effectuer d'opération pour le compte du mandant ;
- le mandant ne peut pas intervenir dans la gestion de la banque qui est discrétionnaire dans le cadre des instructions. Plus généralement, le mandant s'engage à n'avoir aucune communication avec la banque et à n'exercer aucune influence sur elle avant l'expiration d'une instruction en cours.

Les opérations sur titres AXA réalisées par la Banque Degroof pour le compte des dirigeants concernés dans le cadre de la convention de gestion discrétionnaire font l'objet de déclarations conformément aux dispositions de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier. Les déclarations correspondant à ces opérations indiquent que celles-ci ont été réalisées dans le cadre d'un mandat de gestion programmé conformément à la réglementation 2010-07 de l'AMF.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À la connaissance de la Société et sur la base des informations dont elle dispose, chacun des membres du Conseil d'Administration d'AXA détient, au 31 décembre 2013, le nombre d'actions ou d'ADS AXA indiqué en face de son nom dans le tableau figurant ci-après.

	Nombre d'actions* détenues au 31/12/2013	
	Actions AXA	ADS AXA
Henri de Castries – Président Directeur Général	1.373.752	-
Norbert Dentressangle – Vice-Président – Administrateur Indépendant Référent	16.687	-
Denis Duverne – Directeur Général Délégué	677.366	18.734
Jean-Pierre Clamadieu	5.000	-
Jean-Martin Folz	11.084	-
Paul Hermelin	2.300 ^(a)	-
Mme Isabelle Kocher	5.960	-
Mme Suet Fern Lee	8.000	-
Stefan Lippe	10.000	-
François Martineau	6.732	-
Ramon de Oliveira	-	11.300
Mme Deanna Oppenheimer	-	4.800
Mme Doina Palici-Chehab	9.969	-
Mme Dominique Reiniche	7.000	-

* Les actions AXA, le cas échéant, détenues indirectement via des Fonds Communs de Placement d'Entreprise ne sont pas prises en compte.

(a) Au 5 mars 2014.

Opérations déclarées en 2013 par les membres du Conseil d'Administration sur les titres de la Société

À la connaissance de la Société et sur la base des informations dont elle dispose, certains membres du Conseil d'Administration ont déclaré, au cours de l'exercice 2013, les opérations suivantes sur les titres de la Société. Le détail de l'ensemble de ces opérations ainsi que les déclarations individuelles réalisées au titre des articles 223-22 et 223-25 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, figurent sur le site Internet de la Société (www.axa.com) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Nom	Vente d'actions AXA (Nombre)	Achat d'ADS AXA (Nombre)	Achat d'actions AXA (Nombre)	Réinvestissement automatique dans le PEE de dividendes attachés à des titres détenus dans le PEE (Nombre de parts de FCPE)	Options		Levée simple de stock-options		Levée vente de stock-options (Actions AXA (Nombre))	Rachat de parts de FCPE du Groupe AXA investis en actions AXA (Nombre)	Augmentation de capital réservée aux salariés (Shareplan) Acquisition de parts de FCPE investis en actions AXA (Nombre de parts de FCPE)
					Cession (call) (Nombre)	Acquisition (put) (Nombre)	Souscription d'actions AXA (Nombre)	Souscription d'ADS AXA (Nombre)			
Henri de Castries	414.370*						440.000*				
	25.630						449.286*				39.573,44
	400.850*		1.034*								
Denis Duverne	95.400*						174.000*			15.091	
	163.880*						172.821*			41.938,10	27.173,37
	154.200*						49.236**				
Jean-Pierre Clamadieu			4.000								
			1.000								
François Martineau	1.800										
Ramon de Oliveira		200									
Deanna Oppenheimer		4.800									
Doina Palici-Chehab								4.206			488,80
Marcus Schenck			2.000								

* Opération effectuée par un mandataire indépendant dans le cadre d'une gestion discrétionnaire.

** Actions AXA bloquées dans le Plan d'Épargne d'Entreprise du Groupe.

Engagements pris au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les dirigeants mandataires sociaux de la Société (MM. Henri de Castries et Denis Duverne), bénéficient, au même titre que l'ensemble des cadres de direction (« Directeurs ») des entités du Groupe AXA en France, d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies.

Ce régime, qui existe depuis le 1^{er} janvier 1992, a fait l'objet de modifications effectives à compter du 1^{er} janvier 2005 et à compter du 1^{er} juillet 2009.

La version en vigueur du règlement du régime a été approuvée par le Conseil de Surveillance le 7 octobre 2009 (après avoir été présentée pour avis à tous les Comités d'Entreprise et Comités Centraux d'Entreprise en France) et par l'Assemblée Générale des actionnaires d'AXA le 29 avril 2010.

Au titre de ce régime, une rente de retraite supplémentaire est versée aux cadres de direction qui quittent le Groupe AXA pour faire valoir immédiatement leurs droits à la retraite, avec au minimum 10 ans d'ancienneté dont au moins 5 ans d'ancienneté en tant que cadre de direction. Les cadres de direction licenciés après l'âge de 55 ans peuvent également bénéficier de ce régime, à condition qu'ils ne reprennent aucune activité professionnelle avant la liquidation de leur retraite.

Le montant de la retraite supplémentaire est calculé au moment du départ en retraite et complète l'ensemble des retraites versées au titre des régimes obligatoires (Sécurité sociale, ARRCO, AGIRC...) et de tout autre régime de retraite auquel le bénéficiaire a pu participer au cours de sa carrière dans ou en dehors du Groupe AXA.

Le montant de la retraite supplémentaire vise, pour une ancienneté en tant que cadre de direction au sein du Groupe AXA d'au moins 20 ans, à obtenir une retraite globale (y compris les rentes versées au titre des régimes obligatoires) équivalente à 40 % de la moyenne des rémunérations brutes des 5 dernières années précédant la date de départ en retraite, si cette moyenne est supérieure à 12 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale ⁽¹⁾.

Des coefficients d'abattement s'appliquent dans le cas d'une ancienneté en tant que cadre de direction inférieure à 20 ans. Ainsi, pour 10 ans d'ancienneté en tant que cadre de direction, la retraite supplémentaire permettra d'atteindre un taux de retraite globale équivalent à 34 % au lieu de 40 %. Ce taux est réduit à 20 % pour une ancienneté en tant que cadre de direction de 5 ans, et aucune retraite supplémentaire n'est versée pour une ancienneté en tant que cadre de direction inférieure à 5 ans. La progressivité des droits en fonction de l'ancienneté est donc inférieure à la limite de 5 % de la rémunération du bénéficiaire fixée par le Code Afep-Medef.

En cas de départ du Groupe AXA avant la date de liquidation des droits à retraite, aucune retraite supplémentaire n'est versée.

Le montant total des obligations de la Société aux fins de versements de pensions ou de retraites aux mandataires sociaux susmentionnés, à la date du 31 décembre 2013, s'élève à 50,3 millions d'euros.

L'évolution du montant des obligations entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 s'explique par le coût lié à une année supplémentaire d'ancienneté au sein du Groupe AXA et par l'évolution technique des hypothèses prises en compte dans le calcul de ces obligations.

Le montant des obligations mentionné ci-avant ne correspond en aucun cas à un capital susceptible d'être versé aux bénéficiaires. Il doit permettre à la Société de faire face à ses engagements tout au long de la retraite des bénéficiaires.

M. Henri de Castries a décidé en 2010, de manière volontaire et individuelle mais en concertation avec le Conseil d'Administration, de limiter la rémunération pouvant servir de base au calcul de sa rente de retraite globale. À titre indicatif, à ce jour et compte tenu de son ancienneté dans le Groupe (plus de 24 ans à la date du présent Rapport Annuel), la partie de sa rente versée au titre du régime de retraite supplémentaire représenterait environ 32 % de sa rémunération annuelle cible aujourd'hui en vigueur.

ENGAGEMENTS À RAISON DE LA CESSATION DE FONCTIONS

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Henri de Castries Président Directeur Général Début du mandat : 29 avril 2010 Fin du mandat : 2014	-	X	X	-	X	-	-	X
Denis Duverne Directeur Général Délégué Début du mandat : 29 avril 2010 Fin du mandat : 2014	-	X	X	-	X	-	-	X

(1) À titre indicatif, le plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS) pour 2014 est égal à 37.548 euros.

Conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, MM. Henri de Castries et Denis Duverne ont renoncé à leur contrat de travail avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale du 29 avril 2010.

En conséquence de cette décision, le Conseil de Surveillance avait procédé, préalablement à cette renonciation, à une revue d'ensemble des conséquences de cette renonciation sur la continuité des dispositifs de protection sociale (frais de santé, prévoyance, retraite, etc.) auxquels MM. Henri de Castries et Denis Duverne avaient droit en tant que salariés. Dans ce cadre, le Conseil de Surveillance a considéré la forte ancienneté de MM. Henri de Castries et Denis Duverne comme salariés du Groupe AXA (respectivement 24 ans et 18 ans, à la date du présent Rapport Annuel) et le fait qu'ils bénéficiaient des mêmes droits en termes de protection sociale que tous les autres cadres de direction du Groupe AXA en France (sans qu'aucun droit ou accord ne leur soit spécifique). Le Conseil de Surveillance a ainsi souhaité s'assurer que la renonciation de MM. Henri de Castries et Denis Duverne à leur contrat de travail, conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, n'aurait pas pour effet de remettre en cause leurs droits en termes de protection sociale.

En conséquence, lors de sa réunion du 17 février 2010, le Conseil de Surveillance a pris les décisions suivantes :

- le Conseil de Surveillance a autorisé que MM. Henri de Castries et Denis Duverne puissent continuer à bénéficier, en dépit de la rupture de leur contrat de travail, de régimes de protection sociale (frais de santé, prévoyance, retraite, etc.) identiques ou équivalents à ceux applicables à tous les autres cadres de direction du Groupe AXA en France ;
- le Conseil de Surveillance a autorisé l'attribution à MM. Henri de Castries et Denis Duverne d'une indemnité en cas de cessation de leurs fonctions de dirigeants mandataires sociaux d'un montant équivalent à celle prévue par l'accord collectif de 1993 relatif aux cadres de direction des sociétés d'assurance qui leur était précédemment applicable au titre de leurs fonctions salariées, mais soumise à conditions de performances conformément aux recommandations Afep-Medef. Une indemnité serait due, sauf faute lourde ou grave, uniquement en cas de révocation ou de non-renouvellement de mandat ou de démission intervenant dans les 12 mois d'un changement de contrôle ou de stratégie de la Société non sollicitée par le bénéficiaire. Le paiement de l'indemnité serait également subordonné au respect des trois conditions de performance suivantes : (1) atteinte des objectifs liés à la part variable de la rémunération du bénéficiaire correspondant au versement de 65 % ou plus de la rémunération variable cible au titre d'au moins deux des trois derniers exercices, (2) évolution en pourcentage du cours du titre AXA au moins égale à celle de l'indice DowJones Eurostoxx Insurance, sur la période de trois ans précédant la date de cessation des fonctions, (3) notations de solidité financière (FSR – *Financial*

Strength Rating) des principales sociétés d'assurances du Groupe AXA supérieures ou égales aux notes minimales fixées par le Conseil par référence au secteur de l'assurance et au *rating* de ses principaux concurrents. Le montant de l'indemnité à verser au bénéficiaire serait modulé en fonction de la réalisation des conditions de performance de la façon suivante : si deux au moins des trois conditions de performance étaient atteintes, 100 % de l'indemnité serait dû ; si une seulement des trois conditions de performance était atteinte, 40 % de l'indemnité serait dû ; si aucune des trois conditions de performance n'était atteinte, aucune indemnité ne serait due. Par exception à ce qui précède et si deux seulement des trois conditions de performance étaient atteintes, l'indemnité serait réduite à 50 % de son montant si la condition de performance (1) n'était pas atteinte ou si le résultat net consolidé d'AXA au titre du dernier exercice clos était négatif.

Aucune indemnité ne serait due si le bénéficiaire avait la possibilité de faire valoir ses droits au titre du régime de retraite supplémentaire, dans les 6 mois de la cessation de ses fonctions.

Le montant initial de l'indemnité était égal, pour M. Henri de Castries à 19 mois de sa rémunération moyenne (fixe et variable) perçue au cours des 24 derniers mois précédant la cessation de ses fonctions et pour M. Denis Duverne à 12 mois de cette même rémunération moyenne. Pour les deux bénéficiaires, le montant initial de l'indemnité devrait ensuite être augmenté d'un mois supplémentaire par nouvelle année d'ancienneté, sans pouvoir au total excéder 24 mois.

Ces engagements d'indemnisation sont en vigueur depuis la renonciation effective par MM. Henri de Castries et Denis Duverne à leur contrat de travail, à l'issue de l'Assemblée Générale du 29 avril 2010. Leur durée est celle du mandat social en cours des bénéficiaires, à la date de leur entrée en vigueur, à savoir le 30 avril 2010, ainsi que de leurs éventuels renouvellements successifs.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 20 février 2014, a décidé que les trois conditions de performance subordonnant le versement des indemnités de départ seraient désormais les suivantes : (1) atteinte des objectifs liés à la part variable de la rémunération du bénéficiaire correspondant au versement de 75 % (*contre 65 % auparavant*) ou plus de la rémunération variable cible au titre d'au moins deux des trois derniers exercices, (2) évolution en pourcentage du cours du titre AXA au moins égale à celle de l'indice boursier de référence du secteur de l'assurance (SXIP), sur la période de trois ans précédant la date de cessation des fonctions (*condition inchangée*), et (3) moyenne du ROE courant consolidé des trois derniers exercices supérieure ou égale à 5 % (*condition nouvelle*). Le Conseil d'Administration a par ailleurs décidé de maintenir inchangées les autres dispositions des engagements pris en faveur de MM. Henri de Castries et Denis Duverne.

2.3 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Répartition du capital

Au 31 décembre 2013, le capital d'AXA, entièrement souscrit et libéré, s'élevait à 5.536.911.928,59 euros et se composait de 2.417.865.471 actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 2,29 euros, portant jouissance au 1^{er} janvier 2013.

À la connaissance de la Société, au 31 décembre 2013, son capital et les droits de vote correspondants étaient répartis comme suit :

	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ^(a)
Mutuelles AXA ^(b)	342.767.775	14,18 %	23,54 %
Autodétention	54.079	0,00 %	[0,00 %] ^(c)
Autocontrôle ^(d)	3.836.408	0,16 %	[0,23 %] ^(c)
Salariés et agents	170.081.342	7,03 %	9,10 %
Public	1.901.125.867	78,63 %	67,13 %
TOTAL	2.417.865.471 ^(e)	100 %	100 %

(a) Dans le tableau ci-dessus, les pourcentages de droits de vote sont calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote (à titre d'exemple, les actions autodétenues ou autocontrôlées sont privées de droit de vote).

(b) AXA Assurances IARD Mutuelle (11,29 % du capital et 18,75 % des droits de vote) et AXA Assurances Vie Mutuelle (2,88 % du capital et 4,79 % des droits de vote).

(c) Droits de vote qui pourront à nouveau être exercés si les actions auxquelles ils sont attachés cessent d'être autodétenues ou autocontrôlées.

(d) Titres d'autocontrôle comme indiqués à la Note 13 aux « États Financiers Consolidés » figurant en Partie 4 du présent Rapport Annuel.

(e) Source : Avis Euronext du 29 janvier 2014.

AXA Assurances IARD Mutuelle et AXA Assurances Vie Mutuelle (les « Mutuelles AXA ») sont parties à des accords aux termes desquels elles ont déclaré leur intention de voter collectivement et de manière identique lors des Assemblées Générales d'AXA. Dans le cadre de ces accords, les Mutuelles AXA ont mis en place un Comité de Coordination Stratégique composé de certains administrateurs de leurs Conseils d'Administration respectifs. Le Comité de Coordination Stratégique nomme en son sein un Président (actuellement M. Claude Bébéar). Il est généralement consulté sur tout sujet d'importance significative concernant les Mutuelles AXA, en ce compris leur participation dans AXA ainsi que leur relation globale avec la Société.

À la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détenait, au 31 décembre 2013, plus de 5 % du capital social ou des droits de vote d'AXA.

Certaines des actions de la Société jouissent d'un droit de vote double comme décrit dans la Partie 5 « Informations additionnelles », Section « Droits de vote » du présent Rapport Annuel. Sur les 2.417.865.471 actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2013, 493.158.651 actions jouissaient d'un droit de vote double à cette même date.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL

L'évolution de la répartition du capital de la Société entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2013 est présentée dans le tableau ci-après :

	Au 31 décembre 2013 ^(a)				Au 31 décembre 2012 ^(a)				Au 31 décembre 2011 ^(a)			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Mutuelles AXA ^(b)	342.767.775	14,18 %	685.385.200	23,54 %	342.767.775	14,35 %	666.123.259	23,05 %	342.767.775	14,54 %	666.123.259	22,76 %
Autodétention	54.079	0,00 %	[54.079] ^(c)	[0,00 %] ^(c)	57.048	0,00 %	[57.048] ^(c)	[0,00 %] ^(c)	979.168	0,04 %	[979.168] ^(c)	[0,03 %] ^(c)
Autocontrôle ^(d)	3.836.408	0,16 %	[6.774.024] ^(c)	[0,23 %] ^(c)	16.448.654	0,69 %	[30.906.564] ^(c)	[1,07 %] ^(c)	16.489.792	0,70 %	[30.258.184] ^(c)	[1,03 %] ^(c)
Salariés et agents	170.081.342	7,03 %	264.894.772	9,10 %	177.487.595	7,43 %	259.090.586	8,97 %	172.910.876	7,34 %	248.106.725	8,48 %
Public	1.901.125.867	78,63 %	1.953.916.047	67,13 %	1.851.849.912	77,53 %	1.933.394.130	66,91 %	1.824.049.909	77,38 %	1.981.869.995	67,70 %
TOTAL	2.417.865.471 ^(e)	100 %	2.911.024.122	100 %	2.388.610.984	100 %	2.889.571.587	100 %	2.357.197.520	100 %	2.927.337.331	100 %

(a) Dans le tableau ci-dessus, les pourcentages de droits de vote sont calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote (à titre d'exemple, les actions autodétenues ou autocontrôlées sont privées de droit de vote).

(b) AXA Assurances IARD Mutuelle et AXA Assurances Vie Mutuelle.

(c) Droits de vote qui pourront à nouveau être exercés si les actions auxquelles ils sont attachés cessent d'être autodétenues ou autocontrôlées.

(d) Titres d'autocontrôle comme indiqués à la Note 13 aux « États Financiers Consolidés » figurant en Partie 4 du présent Rapport Annuel.

(e) Source : Avis Euronext du 29 janvier 2014.

À la connaissance de la Société et sur la base des informations à sa disposition, au 31 décembre 2013, 10.890 actionnaires détenaient des actions sous la forme nominative.

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR AXA SUR SES PROPRES TITRES AU COURS DE L'EXERCICE 2013

Dans le cadre des programmes de rachat d'actions propres, autorisés par les Assemblées Générales des 25 avril 2012 (17^e résolution) et 30 avril 2013 (11^e résolution) et dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce, (i) 2.069.670 actions AXA ont été rachetées (couverture de plans d'attribution d'actions gratuites au profit de salariés du Groupe) à un cours moyen pondéré brut de 13,72 euros et (ii) aucune action AXA n'a été vendue entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, suite à la livraison, au cours de l'exercice 2013, d'actions AXA autodétenues au profit de salariés du Groupe dans le cadre de plans d'attribution d'actions gratuites, le nombre total de titres AXA autodétenus, tous affectés à un objectif de couverture, s'élevait à 54.079, représentant 0,002 % du capital à la clôture de l'exercice. Ces titres ont été acquis pour un montant total de 764.395,84 euros (avec une valeur nominale de 2,29 euros par action).

CAPITAL POTENTIEL AU 31 DÉCEMBRE 2013

Le tableau ci-après permet d'apprécier ce que serait l'évolution théorique du capital social de la Société compte tenu de la création potentielle maximale d'actions résultant de l'exercice de la totalité des options de souscription d'actions.

	Nombre maximum d'actions possible
Actions ordinaires émises au 31 décembre 2013 ^(a)	2.417.865.471
Options de souscription d'actions	66.465.371
Nombre total maximum d'actions	2.484.330.842

(a) Source : Avis Euronext du 29 janvier 2014.

Informations au 31 décembre 2013 sur les obligations subordonnées convertibles en actions AXA ^(a)

2

Obligations subordonnées convertibles en actions émises le 17 février 2000

Nombre d'obligations initialement émises	6.646.524
Montant nominal de chaque obligation	165,50 euros
Montant nominal total	1.099.999.722 euros
Jouissance	17 février 2000
Date de maturité	1 ^{er} janvier 2017
Taux d'intérêt nominal	3,75 %
Conversion	À partir du 17 février 2000, à raison de 4,41 ^(b) actions pour une obligation
Amortissement normal	En totalité au 1 ^{er} janvier 2017 au prix de 269,16 euros par obligation, soit 162,63 % du montant nominal
Amortissement anticipé	<ul style="list-style-type: none"> ■ La Société peut racheter les obligations à tout moment par achat en bourse ou hors bourse, conformément à la réglementation applicable, y compris par offre de rachat ou d'échange ; ■ Au gré de l'émetteur, en espèces, à partir du 1^{er} janvier 2007 à un prix offrant un rendement actuariel brut de 6 %, si la moyenne de l'action de la Société sur une période de 10 jours consécutifs excède 125 % du prix de remboursement anticipé ; ■ À tout moment, au gré de l'émetteur, au prix de 269,16 euros si le nombre d'obligations restant en circulation est inférieur à 10 % du nombre d'obligations émises.
Nombre d'obligations en circulation au 31 décembre 2013	6.613.129

(a) L'obligation convertible 2017 reste convertible mais un mécanisme d'exercice automatique d'options d'achat sur les actions AXA mis en place en janvier 2007 permet de neutraliser l'effet dilutif qui serait induit par la création de titres liée à la conversion.

(b) En conséquence de la réalisation de certaines opérations (augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, distribution de réserves) les conditions de conversion des obligations convertibles 2017 ont été ajustées à plusieurs reprises depuis leur émission en 2000. La parité de conversion a ainsi été portée à 4,41 actions AXA de 2,29 euros de nominal pour une obligation (cf. avis Euronext n° PAR_20091109_05426 du 9 novembre 2009 et avis Euronext n° PAR_20091209_05954 du 9 décembre 2009).

Transactions avec des parties liées, actionnariat salarié et protocoles d'accord

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Pour plus d'informations concernant les transactions avec des parties liées, vous pouvez vous reporter à la Partie 4 « États Financiers Consolidés » – Note 28 « Parties liées » du présent Rapport Annuel.

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Shareplan

Depuis 1993, AXA mène une politique volontariste d'actionnariat des salariés en proposant chaque année une opération mondiale d'actionnariat salarié intitulée « Shareplan ».

Le Conseil d'Administration, faisant usage de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2013 d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur des salariés d'AXA, a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe (« Shareplan 2013 »).

Dans les pays où les conditions réglementaires, juridiques et fiscales le permettaient, deux formules de souscription ont été proposées aux salariés du Groupe en 2013 :

- une offre classique dans 37 pays ;
- une offre dite « à effet de levier » dans 36 pays.

L'offre classique a permis aux salariés de souscrire, sur la base de leur apport personnel, des actions AXA (via des Fonds Communs de Placement d'Entreprise ou par détention d'actions en direct, suivant les pays) avec une décote de 20 %. Ces actions sont logées au sein du Plan d'Épargne Entreprise du Groupe (PEEG) ou du Plan International d'Actionnariat

de Groupe (PIAG) pour l'international, et sont indisponibles pour une durée d'environ 5 ans (sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation applicable). Les salariés bénéficient de l'évolution du titre, à la hausse ou à la baisse, par rapport au prix de souscription.

À l'issue de cette période de 5 ans, les salariés pourront au choix et en fonction de leurs pays de résidence : racheter leur épargne (sortie en espèces), percevoir en titres AXA la valeur de leurs avoirs (sortie en titres) ou encore transférer leurs avoirs investis dans la formule à effet de levier vers la formule classique.

L'offre à effet de levier en 2013 a permis aux salariés de souscrire, sur la base de 10 fois leur apport personnel initial, des actions AXA (via des Fonds Communs de Placement d'Entreprise ou par détention d'actions en direct, suivant les pays) avec une décote de 12,95 % en 2013. Ces actions sont logées au sein du PEEG, ou du PIAG pour l'international, et sont indisponibles pour une durée d'environ 5 ans (sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation applicable). L'apport personnel initial des salariés est garanti par une banque partenaire et ils bénéficient d'une partie de l'appréciation du titre calculée sur la base du prix de référence non décoté.

Des fonds avec compartiments ont été créés depuis 2005 permettant aux porteurs de parts de FCPE d'exercer directement, dans la plupart des cas, leurs droits de vote lors des Assemblées Générales de la Société.

L'opération Shareplan 2013 s'est déroulée par le biais d'une émission réalisée au mois de décembre 2013 et a été proposée à la quasi-totalité des salariés du Groupe sur la base de versements volontaires :

- près de 22.000 salariés ont participé à Shareplan 2013, soit un taux de participation de plus de 19 % ;
- le montant total des souscriptions s'est élevé à près de 293 millions d'euros, dont :
 - 20,4 millions d'euros pour la formule classique, et
 - 272,4 millions d'euros pour la formule à effet de levier ;
- au total, près de 19 millions d'actions nouvelles de 2,29 euros de valeur nominale unitaire, jouissance au 1^{er} janvier 2013, ont été créées.

Au 31 décembre 2013, les salariés et agents du Groupe AXA détenaient, au travers de fonds communs de placement ou

assimilés et par détention directe d'actions ordinaires ou d'ADS, 7,03 % du capital de la Société et 9,10 % des droits de vote.

AXA Miles

Afin d'associer l'ensemble des salariés du Groupe au déploiement du plan stratégique Ambition AXA, 50 actions gratuites (« AXA Miles ») ont été attribuées le 16 mars 2012 à l'ensemble des salariés du Groupe AXA dans le monde.

À l'issue d'une période d'acquisition de deux ou quatre ans, c'est-à-dire en 2014 ou 2016 selon les pays, et sous réserve du respect de certaines conditions, les AXA Miles donneront droit à des actions AXA.

En juillet 2007, le Groupe AXA avait lancé son premier plan mondial d'attribution d'actions gratuites au profit de plus de 100.000 salariés.

PROTOCOLES D'ACCORD

Protocole avec le Groupe BNP Paribas

Le Groupe AXA et le Groupe BNP Paribas ont conclu le 5 août 2010, après autorisation du Conseil d'Administration d'AXA le 3 août 2010, un protocole d'accord destiné à remplacer le protocole alors en vigueur datant du 15 décembre 2005.

Dans le cadre de ce nouveau protocole, tout comme dans le précédent, les parties se sont consenties des options d'achat réciproques en cas de changement de contrôle inamicale de l'une d'elles.

Conclu pour une période initiale de trois ans à compter du 5 août 2010, le protocole est renouvelable ensuite par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an chacune, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois avant chaque échéance.

Le protocole a fait l'objet d'une publicité par l'Autorité des marchés financiers le 9 août 2010.

Par avenant en date du 17 mars 2014, AXA et BNP Paribas ont convenu d'un commun accord de résilier, avec effet immédiat, leur protocole conclu le 5 août 2010.

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Mazars
61, rue Henri Régault
92400 Courbevoie

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013)

Aux Actionnaires

AXA SA

25, avenue Maignon
75008 Paris

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS DEPUIS LA CLÔTURE

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec M. Henri de Castries (Président Directeur Général)

Nature, objet et modalités

Le Conseil de Surveillance d'AXA, lors de sa séance du 17 février 2010, a pris acte de la décision de M. Henri de Castries de renoncer à son contrat de travail avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale du 29 avril 2010 appelée à statuer sur le changement du mode de gouvernance d'AXA par l'adoption d'une structure à Conseil d'Administration dans laquelle M. de Castries exercerait les fonctions de Président Directeur Général.

Le Conseil de Surveillance a souhaité s'assurer que la renonciation de M. Henri de Castries à son contrat de travail, conformément aux recommandations Afep-Medef, n'aurait pas pour effet de remettre en cause ses droits en termes de protection sociale.

En conséquence, le Conseil de Surveillance a pris les décisions suivantes :

- Le Conseil de Surveillance a autorisé la Société à prendre les engagements nécessaires afin que M. Henri de Castries puisse continuer à bénéficier, en sa qualité de dirigeant mandataire social, de régimes de protection sociale (frais de santé, prévoyance, retraite...) identiques ou similaires à ceux applicables aux cadres de direction salariés du Groupe AXA en France, notamment par une modification des contrats collectifs Groupe de prévoyance et de frais de santé.
- Le Conseil de Surveillance a autorisé l'attribution à M. de Castries d'une indemnité en cas de cessation de ses fonctions de dirigeant mandataire social d'un montant équivalent à celle prévue par l'accord collectif de 1993 relatif aux cadres de direction des sociétés d'assurance qui lui était précédemment applicable au titre de ses fonctions salariées, mais soumise à conditions de performances conformément aux recommandations Afep-Medef. Cette indemnité d'un montant initial de 19 mois pour M. Henri de Castries serait augmentée d'un mois supplémentaire par nouvelle année d'ancienneté acquise après le 30 avril 2010, sans pouvoir au total excéder 24 mois.

Dans le cadre du renouvellement du mandat de M. Henri de Castries, votre Assemblée Générale est appelée à approuver à nouveau les engagements d'indemnisation en cas de cessation de fonctions décrits ci-avant.

Le Conseil d'Administration du 20 février 2014 a autorisé la conclusion entre la Société et M. Henri de Castries d'un nouveau protocole d'accord prévoyant que les trois conditions de performance subordonnant le versement de l'indemnité de départ seraient désormais les suivantes :

- atteinte des objectifs liés à la part variable de la rémunération du bénéficiaire correspondant au versement de 75 % (contre 65 % auparavant) ou plus de la rémunération variable cible au titre d'au moins deux des trois derniers exercices ;
- évolution en pourcentage du cours du titre AXA au moins égale à celle de l'indice boursier de référence du secteur de l'assurance (SXIP), sur la période de trois ans précédant la date de cessation des fonctions (condition inchangée) ;
- moyenne du ROE courant consolidé (*adjusted ROE*) des trois derniers exercices supérieure ou égale à 5 % (cette condition nouvelle remplace la condition précédemment applicable qui exigeait le maintien de notations de solidité financière (*FSR - Financial Strength Rating*) des principales sociétés d'assurances du Groupe AXA au-dessus des notes minimales fixées par le Conseil).

Les autres dispositions des engagements pris en faveur de M. Henri de Castries demeuraient inchangées.

Avec M. Denis Duverne (Directeur Général Délégué)

Nature, objet et modalités

Le Conseil de Surveillance d'AXA, lors de sa séance du 17 février 2010, a pris acte de la décision de M. Denis Duverne de renoncer à son contrat de travail avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale du 29 avril 2010 appelée à statuer sur le changement du mode de gouvernance d'AXA par l'adoption d'une structure à Conseil d'Administration dans laquelle M. Duverne exercerait les fonctions de Directeur Général Délégué.

Le Conseil de Surveillance a souhaité s'assurer que la renonciation de M. Duverne à son contrat de travail, conformément aux recommandations Afep-Medef, n'aurait pas pour effet de remettre en cause ses droits en termes de protection sociale.

En conséquence, le Conseil de Surveillance a pris les décisions suivantes :

- Le Conseil de Surveillance a autorisé la Société à prendre les engagements nécessaires afin que M. Denis Duverne puisse continuer à bénéficier, en sa qualité de dirigeant mandataire social, de régimes de protection sociale (frais de santé, prévoyance, retraite...) identiques ou similaires à ceux applicables aux cadres de direction salariés du Groupe AXA en France, notamment par une modification des contrats collectifs Groupe de prévoyance et de frais de santé.
- Le Conseil de Surveillance a autorisé l'attribution à M. Denis Duverne d'une indemnité en cas de cessation de ses fonctions de dirigeant mandataire social d'un montant équivalent à celle prévue par l'accord collectif de 1993 relatif aux cadres de direction des sociétés d'assurance qui lui était précédemment applicable au titre de sa fonction salariée, mais soumise à conditions de performances conformément aux recommandations Afep-Medef. Cette indemnité d'un montant initial de 12 mois pour M. Denis Duverne serait augmentée d'un mois supplémentaire par nouvelle année d'ancienneté acquise après le 30 avril 2010, sans pouvoir au total excéder 24 mois.

Le Conseil d'Administration du 20 février 2014 a autorisé la conclusion entre la Société et M. Denis Duverne d'un nouveau protocole d'accord prévoyant que les trois conditions de performance subordonnant le versement de l'indemnité de départ seraient désormais les suivantes :

- atteinte des objectifs liés à la part variable de la rémunération du bénéficiaire correspondant au versement de 75 % (contre 65 % auparavant) ou plus de la rémunération variable cible au titre d'au moins deux des trois derniers exercices ;
- évolution en pourcentage du cours du titre AXA au moins égale à celle de l'indice boursier de référence du secteur de l'assurance (SXIP), sur la période de trois ans précédant la date de cessation des fonctions (condition inchangée) ;
- moyenne du ROE courant consolidé (*adjusted ROE*) des trois derniers exercices supérieure ou égale à 5 % (cette condition nouvelle remplace la condition précédemment applicable qui exigeait le maintien de notations de solidité financière (*FSR - Financial Strength Rating*) des principales sociétés d'assurances du Groupe AXA au-dessus des notes minimales fixées par le Conseil).

Les autres dispositions des engagements pris en faveur de M. Denis Duverne demeuraient inchangées.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société BNP Paribas - administrateur concerné : M. Michel Pébereau (Membre du Conseil d'Administration)

Nature, objet et modalités

Le Conseil d'Administration d'AXA, lors de sa séance du 3 août 2010, a autorisé la signature d'un protocole d'accord entre la société AXA, d'une part, et la société BNP Paribas d'autre part.

- Le protocole, conclu en date du 5 août 2010 est entré en vigueur à sa date de signature et se substitue à compter de cette date au précédent protocole du 15 décembre 2005.
- Le protocole prévoit des obligations d'information réciproques en cas de mouvements sur les participations détenues par chaque Groupe dans l'autre Groupe.
- Aux termes du protocole, les parties se sont également consenties des options d'achat réciproques en cas de changement de contrôle inamical de l'une d'elle : en cas de prise effective de contrôle majoritaire inamicale du capital de BNP Paribas par un tiers, le Groupe AXA aura la faculté de racheter tout ou partie de la participation en capital encore détenue par le Groupe BNP Paribas dans AXA à la date d'exercice de l'option d'achat. Réciproquement, en cas de prise effective de contrôle majoritaire inamicale du capital d'AXA par un tiers, le Groupe BNP Paribas bénéficiera d'une option d'achat identique sur la participation détenue par le Groupe AXA dans BNP Paribas.
- Ce protocole est conclu pour une durée de trois ans à compter du 5 août 2010. Il est ensuite renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an chacune, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois avant chaque échéance.
- Le protocole a fait l'objet d'une publicité par l'Autorité des marchés financiers le 9 août 2010.

Avec les dirigeants mandataires sociaux suivants : MM. Henri de Castries (Président Directeur Général) et Denis Duverne (Directeur Général Délégué)

Nature, objet et modalités

Le Conseil de Surveillance du 7 octobre 2009 a confirmé le bénéfice du régime de retraite supplémentaire pour les cadres de direction du Groupe AXA en France au profit de Messieurs Henri de Castries, Denis Duverne et François Pierson, alors membres du Directoire, dans les mêmes conditions que pour les autres cadres de direction du Groupe AXA en France.

Ce régime, qui existe depuis le 1^{er} janvier 1992, a fait l'objet de modifications effectives à compter du 1^{er} janvier 2005 et à compter du 1^{er} juillet 2009.

Au titre de ce régime, une rente de retraite supplémentaire est versée aux cadres de direction qui quittent le Groupe AXA et font valoir immédiatement leurs droits à la retraite avec au minimum 10 ans d'ancienneté dont au moins 5 ans d'ancienneté en tant que cadre de direction. Peuvent également en bénéficier les cadres de direction licenciés après l'âge de 55 ans, à condition qu'ils ne reprennent aucune activité professionnelle avant la liquidation de leur retraite.

Le montant de la retraite supplémentaire est calculé au moment du départ en retraite et complète l'ensemble des retraites versées au titre des régimes obligatoires (Sécurité Sociale, ARRCO, AGIRC) et de tout autre régime de retraite auquel le bénéficiaire a pu participer au cours de sa carrière dans ou en dehors du Groupe AXA.

Le montant de la retraite supplémentaire vise, pour une ancienneté en tant que cadre de direction au sein du Groupe AXA d'au moins 20 ans, à obtenir une retraite globale équivalente à 40 % de la moyenne des rémunérations brutes des 5 dernières années précédant la date de départ en retraite, si cette moyenne est supérieure à 12 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

Des coefficients d'abattement sont appliqués dans le cas d'une ancienneté en tant que cadre de direction inférieure à 20 ans. Ainsi, pour 10 ans d'ancienneté en tant que cadre de direction, la retraite supplémentaire permettra d'atteindre un taux de retraite globale équivalent à 34 % au lieu de 40 %. Ce taux est réduit à 20 % pour une ancienneté en tant que cadre de direction de 5 ans, et aucune retraite supplémentaire n'est versée pour une ancienneté en tant que cadre de direction inférieure à 5 ans.

En cas de départ du Groupe AXA avant la date de liquidation des droits à retraite, aucune retraite supplémentaire n'est versée.

Au cours de l'exercice 2013, ces engagements se sont poursuivis en faveur de MM. Henri de Castries et Denis Duverne (respectivement Président Directeur Général et Directeur Général Délégué depuis le 29 avril 2010).

Avec M. Henri de Castries (Président Directeur Général)

Nature, objet et modalités

Le Conseil de Surveillance d'AXA, lors de sa séance du 17 février 2010, a pris acte de la décision de M. Henri de Castries de renoncer à son contrat de travail avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale du 29 avril 2010 appelée à statuer sur le changement du mode de gouvernance d'AXA par l'adoption d'une structure à Conseil d'Administration dans laquelle M. de Castries exercerait les fonctions de Président Directeur Général.

Le Conseil de Surveillance a souhaité s'assurer que la renonciation de M. de Castries à son contrat de travail, conformément aux recommandations Afep-Medef, n'aurait pas pour effet de remettre en cause ses droits en termes de protection sociale. En conséquence, le Conseil de Surveillance a pris les décisions suivantes :

- Le Conseil de Surveillance a autorisé la Société à prendre les engagements nécessaires afin que M. Henri de Castries puisse continuer à bénéficier, en sa qualité de dirigeant mandataire social, de régimes de protection sociale (frais de santé, prévoyance, retraite...) identiques ou similaires à ceux applicables aux cadres de direction salariés du Groupe AXA en France, notamment par une modification des contrats collectifs Groupe de prévoyance et de frais de santé ;
- Le Conseil de Surveillance a autorisé l'attribution à M. de Castries d'une indemnité en cas de cessation de ses fonctions de dirigeant mandataire social d'un montant équivalent à celle prévue par l'accord collectif de 1993 relatif aux cadres de direction

des sociétés d'assurance qui lui était précédemment applicable au titre de ses fonctions salariées, mais soumise à conditions de performances conformément aux recommandations Afep-Medef.

Une indemnité serait due, sauf faute lourde ou grave, uniquement en cas de révocation ou de non-renouvellement de mandat ou de démission intervenant dans les 12 mois d'un changement de contrôle ou de stratégie de la Société non sollicitée par le bénéficiaire.

Le paiement de l'indemnité serait également subordonné au respect des trois conditions de performance suivantes : (1) atteinte des objectifs liés à la part variable de la rémunération du bénéficiaire correspondant au versement de 65 % ou plus, de la rémunération variable cible au titre d'au moins deux des trois derniers exercices, (2) évolution en pourcentage du cours du titre AXA au moins égale à celle de l'indice DowJones Eurostoxx Insurance, sur la période de trois ans précédant la date de cessation des fonctions, (3) notations de solidité financière (*FSR - Financial Strength Rating*) des principales sociétés d'assurances du Groupe AXA supérieures ou égales aux notes minimales fixées par le Conseil de Surveillance par référence au secteur de l'assurance et au rating de ses principaux concurrents.

Le montant de l'indemnité à verser au bénéficiaire serait modulé en fonction de la réalisation des conditions de performance de la façon suivante : si deux au moins des trois conditions de performance étaient atteintes, 100 % de l'indemnité serait dû ; si une seulement des trois conditions de performance était atteinte, 40 % de l'indemnité serait dû ; si aucune des trois conditions de performance n'était atteinte, aucune indemnité ne serait due. Par exception à ce qui précède et si deux seulement des trois conditions de performance étaient atteintes, l'indemnité serait réduite à 50 % de son montant si la condition de performance (1) n'était pas atteinte ou si le résultat net consolidé d'AXA au titre du dernier exercice clos était négatif.

Aucune indemnité ne serait due si le bénéficiaire avait la possibilité de faire valoir ses droits au titre du régime de retraite supplémentaire, dans les 6 mois de la cessation de ses fonctions.

Le montant initial de l'indemnité serait égal, pour M. Henri de Castries, à 19 mois de sa rémunération moyenne (fixe et variable) perçue au cours des 24 derniers mois précédant la cessation de ses fonctions. Le montant initial de l'indemnité serait augmenté d'un mois supplémentaire par nouvelle année d'ancienneté, sans pouvoir au total excéder 24 mois.

Ces engagements d'indemnisation sont en vigueur depuis la renonciation effective, par M. Henri de Castries, à son contrat de travail. Sa durée est celle du mandat social en cours du bénéficiaire à la date de son entrée en vigueur, soit le 30 avril 2010, ainsi que de ses éventuels renouvellements successifs.

Avec M. Denis Duverne (Directeur Général Délégué)

Nature, objet et modalités

Le Conseil de Surveillance d'AXA, lors de sa séance du 17 février 2010, a pris acte de la décision de M. Denis Duverne de renoncer à son contrat de travail avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale du 29 avril 2010 appelée à statuer sur le changement du mode de gouvernance d'AXA par l'adoption d'une structure à Conseil d'Administration dans laquelle M. Duverne exercerait les fonctions de Directeur Général Délégué.

Le Conseil de Surveillance a souhaité s'assurer que la renonciation de M. Duverne à son contrat de travail, conformément aux recommandations Afep-Medef, n'aurait pas pour effet de remettre en cause ses droits en termes de protection sociale. En conséquence, le Conseil de Surveillance a pris les décisions suivantes :

- le Conseil de Surveillance a autorisé la Société à prendre les engagements nécessaires afin que M. Denis Duverne puisse continuer à bénéficier, en sa qualité de dirigeant mandataire social, de régimes de protection sociale (frais de santé, prévoyance, retraite...) identiques ou similaires à ceux applicables aux cadres de direction salariés du Groupe AXA en France, notamment par une modification des contrats collectifs Groupe de prévoyance et de frais de santé ;
- le Conseil de Surveillance a autorisé l'attribution à M. Duverne d'une indemnité en cas de cessation de ses fonctions de dirigeant mandataire social d'un montant équivalent à celle prévue par l'accord collectif de 1993 relatif aux cadres de direction des sociétés d'assurance qui lui était précédemment applicable au titre de sa fonction salariée, mais soumise à conditions de performances conformément aux recommandations Afep-Medef.

Les conditions d'octroi de cette indemnité et ses modalités de calcul seraient identiques à celles définies pour M. Henri de Castries excepté sur le montant initial de l'indemnité qui serait égal pour M. Denis Duverne à 12 mois de sa rémunération moyenne (fixe et variable) perçue au cours des 24 derniers mois précédant la cessation de ses fonctions.

Ces engagements d'indemnisation sont en vigueur depuis la renonciation effective, par M. Denis Duverne, à son contrat de travail. Sa durée est celle du mandat social en cours du bénéficiaire à la date de son entrée en vigueur, soit le 30 avril 2010, ainsi que de ses éventuels renouvellements successifs.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 17 mars 2014

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Michel Laforce - Xavier Crépon

Mazars
Philippe Castagnac - Gilles Magnan

2.4 LA COTATION

Marchés

Le principal marché de négociation des actions de la Société est le Compartiment A d'Euronext Paris. Depuis le retrait de la cote des ADS AXA (*American Depositary Shares*, qui représentent chacune une action de la Société) au New York Stock Exchange, intervenu le 26 mars 2010, les ADS sont négociées sur le marché de gré à gré américain (OTC) et cotées sur la plateforme OTC QX sous le symbole AXAHY.

NÉGOCIATION SUR EURONEXT PARIS

Les négociations officielles des titres cotés sur Euronext Paris, en ce compris les actions de la Société, sont réalisées par des sociétés de bourse françaises et ont lieu en continu chaque jour ouvré à Paris entre 9h00 et 17h30 (heure de Paris), avec une fixation du prix de clôture à 17h35.

En France, les actions de la Société font partie du principal indice publié par Euronext Paris (l'indice « CAC 40 »). Les actions de la Société font également partie d'Euronext 100, indice représentant les principales sociétés d'Euronext au

regard de leur capitalisation boursière et de l'EURO STOXX 50, indice composé des 50 titres dont la capitalisation boursière est la plus importante et qui sont les plus échangés au sein de la zone euro. En outre, les actions de la Société sont intégrées à l'Indice SXIP (StoxxInsurance Index), indice des titres liés à l'assurance pour les sociétés de la zone euro, et à l'EURO STOXX Sustainability 40, indice qui regroupe les grandes sociétés de la zone euro leaders selon des critères d'engagement à long terme en faveur de l'environnement, la société et la gouvernance.

Le tableau ci-dessous indique, pour les périodes mentionnées, les cours les plus hauts et les plus bas (cours en séance) enregistrés en euros pour les actions de la Société cotées sur Euronext Paris :

Période calendaire	Plus haut cours en séance (en euros)	Plus bas cours en séance (en euros)
2012		
Troisième trimestre	13,080	8,760
Quatrième trimestre	13,535	11,355
2013		
Premier trimestre	14,680	12,900
Deuxième trimestre	16,120	12,720
Troisième trimestre	18,300	14,785
Quatrième trimestre	20,250	17,020
Annuel	20,250	12,720
2013 et 2014		
Août 2013	18,170	16,340
Septembre 2013	18,300	16,485
Octobre 2013	18,955	17,020
Novembre 2013	19,425	17,545
Décembre 2013	20,250	17,950
Janvier 2014	20,635	18,540
Février 2014	20,225	18,560

3

CADRE RÉGLEMENTAIRE, FACTEURS DE RISQUE

Risques de marché et informations liées

3.1 CADRE RÉGLEMENTAIRE	152
3.2 FACTEURS DE RISQUE	155
3.3 ANNEXES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES LIÉES AUX FACTEURS DE RISQUE	168
L'organisation et les missions du <i>Risk Management</i>	168
Risques : définition, exposition et <i>Risk Management</i>	170
Risques de crédit	176
Risques d'assurance	180
Risques opérationnels	183
3.4 COMMUNAUTÉ INVESTISSEMENTS ET ORGANISATION	185
Gouvernance de la stratégie d'investissement et de la gestion actif-passif (ALM)	185

3.1 CADRE RÉGLEMENTAIRE

AXA exerce des activités réglementées au niveau mondial au travers de nombreuses filiales opérationnelles. Les principales activités du Groupe, que sont l'assurance et la gestion d'actifs, sont soumises à des réglementations strictes et à un contrôle rigoureux dans chacun des États dans lesquels le Groupe est présent. AXA SA, la société holding de tête du Groupe AXA, est également soumise à une réglementation stricte en raison, d'une part, de sa cotation sur le marché NYSE Euronext Paris et, d'autre part, de sa participation dans de nombreuses filiales d'assurance ou de gestion d'actifs dont l'activité est réglementée. Le siège du Groupe étant situé à Paris (France), son activité est encadrée, dans une large mesure, par les directives européennes et par la réglementation française interne. En France, les principales autorités de contrôle et de régulation du Groupe AXA sont l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), autorité de régulation des marchés financiers français, et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (« ACPR »), principale autorité de régulation en matière d'assurance en France.

OPÉRATIONS D'ASSURANCE

Remarque générale

Si la portée et la nature des réglementations diffèrent d'un pays à l'autre, la plupart des États dans lesquels les filiales d'assurance d'AXA exercent leurs activités appliquent des lois et réglementations qui régissent les pratiques de distribution, les normes de solvabilité, le niveau des fonds propres et des réserves, la concentration et le type d'investissements autorisés, la conduite de l'activité, l'attribution des licences aux agents, l'agrément des formulaires de polices d'assurance et, pour certains types de produits d'assurance, l'agrément des différents taux. Dans certains pays, la réglementation limite les commissions sur les ventes de produits d'assurance ainsi que les dépenses de marketing qui peuvent être engagées par l'assureur et impose une adéquation des produits et des exigences en termes de communication. Généralement, les assureurs sont tenus de déposer des états financiers annuels détaillés auprès de leur autorité de régulation dans chaque État où ils exercent leurs activités. Ces autorités peuvent effectuer des examens réguliers ou inopinés des activités et des comptes des assureurs et peuvent leur demander des informations supplémentaires. Certains États exigent de la part des sociétés holding contrôlant un assureur agréé leur enregistrement ainsi que la production de rapports périodiques, mentionnant généralement la personne morale contrôlant la compagnie d'assurance et les autres sociétés apparentées, l'agrément des opérations intervenues entre l'assureur et ses sociétés apparentées telles que les transferts d'actifs et les paiements de dividendes intragroupes effectués par la compagnie d'assurance. D'une manière générale, ces dispositions visent à protéger les intérêts des assurés plus que ceux des actionnaires.

Obligations en matière de capital réglementaire et solvabilité

Les filiales de la Société exerçant une activité dans le domaine de l'assurance sont soumises aux exigences des différents régulateurs locaux en termes de capital réglementaire. Ces dispositions ont pour objet l'adéquation des fonds propres ainsi que la protection des assurés. Les exigences en termes de fonds propres des compagnies d'assurance dépendent généralement de la conception du produit, du volume des souscriptions, des actifs investis, des engagements, des réserves et des évolutions des marchés de capitaux, notamment au regard des taux d'intérêt et des marchés financiers, sous réserve de dispositions spécifiques applicables dans certains pays (en ce compris la définition des actifs admissibles et les méthodes de calcul). Ces exigences réglementaires sont susceptibles d'être durcies, éventuellement de façon significative, durant les périodes de fléchissement des marchés financiers et/ou de baisse des taux d'intérêt.

Le Groupe fait l'objet d'une supervision de l'ACPR, qui a un pouvoir de surveillance étendu, notamment pour examiner la marge de solvabilité du Groupe. Au niveau consolidé du Groupe et conformément aux exigences françaises issues de la directive européenne « Solvabilité I », la Société est tenue de calculer une marge de solvabilité consolidée correspondant au ratio entre le total du capital disponible de la Société et le capital réglementaire requis. Selon la réglementation française applicable, la Société doit maintenir sa marge de solvabilité consolidée à un minimum de 100 %. Au 31 décembre 2013, la marge de solvabilité consolidée était de 221 %.

Au cours de ces dernières années, la Commission européenne (la « Commission »), conjointement avec les États membres, a procédé à un examen de fond des exigences en matière de capital réglementaire dans le secteur de l'assurance (le projet « Solvabilité II »). L'objectif de Solvabilité II, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2016, est d'établir un régime de solvabilité mieux adapté aux risques encourus par les assureurs, et de construire un système commun à tous les membres de l'Union européenne. La nouvelle approche s'appuiera sur trois piliers : (1) le Pilier 1 recouvre les exigences quantitatives de capitaux propres, les règles d'évaluation des actifs et passifs ainsi que les exigences de capital, (2) le Pilier 2 recouvre les exigences relatives à la gouvernance et au management des risques encourus par les assureurs ainsi que la supervision effective des assureurs et notamment l'exigence pour les assureurs de procéder à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (*Own Risk and Solvency Assessment* – ORSA) et d'en communiquer les résultats à l'autorité de contrôle dans le cadre du processus de contrôle prudentiel et (3) le Pilier 3 concerne les exigences en termes de reporting et de transparence. Cette approche couvrira, entre autres, les évaluations, le traitement des groupes d'assurance, la définition du capital et le niveau global des exigences en termes de capital. L'un des principaux aspects de Solvabilité II consistera à rapprocher les méthodes d'évaluation des risques

et les exigences de capital du Groupe des méthodes de capital économique et, une fois validés par l'ACPR, le Groupe utilisera des modèles internes relatifs au calcul du capital économique, ce qui devrait permettre une meilleure compréhension et gestion des risques.

À ce stade, des incertitudes subsistent encore concernant certaines modalités d'application devant être adoptées. Malgré la participation active d'AXA, en sa qualité de membre d'organismes et associations professionnelles, aux différents processus de finalisation, il existe un risque persistant que les mesures finales adoptées s'éloignent de l'objectif initial de la directive (à savoir, fixer un cadre économique) et aboutissent à des principes plus gouvernés par la prudence qui pourraient avoir des conséquences négatives pour le Groupe de plusieurs manières et notamment en imposant potentiellement une augmentation significative des exigences de capital requis pour soutenir les activités actuelles. En outre, la manière dont Solvabilité II sera appliquée aux groupes internationaux est encore incertaine et une transposition non homogène par les différents États européens pourrait entraîner un désavantage concurrentiel pour AXA par rapport aux autres groupes financiers européens ou non européens. À ce stade, nous ne pouvons prévoir si et/ou comment ces incertitudes seront résolues et leur impact potentiel sur le secteur de l'assurance en général ou notre situation financière ou notre résultat net en particulier.

Même si le Groupe considère être en mesure d'obtenir l'accord de l'ACPR pour l'utilisation de ses modèles internes de capital économique dans les délais impartis, les discussions avec l'ACPR sont toujours en cours. Il subsiste dès lors un risque que l'ACPR n'approuve pas ces modèles ou ne les approuve pas dans les délais impartis et/ou impose des conditions ou exige des modifications qui auraient de nombreuses conséquences significatives pour le Groupe, notamment une hausse du niveau de capital requis.

GESTION D'ACTIFS

AllianceBernstein et AXA Investment Managers sont soumises à une réglementation stricte dans les nombreux pays dans lesquels elles exercent leurs activités. Ces réglementations sont en général destinées à préserver les actifs de leurs clients et à assurer la qualité de l'information relative aux rendements des investissements, aux caractéristiques de risque des actifs investis dans différents fonds, à la pertinence des investissements par rapport aux objectifs d'investissement initiaux du client et à sa sensibilité au risque, ainsi qu'à l'identité et aux qualifications du gestionnaire d'investissement. En général, ces réglementations accordent aux autorités de contrôle des pouvoirs administratifs étendus, dont celui de limiter ou de restreindre la poursuite de l'activité en cas de non-respect de ces lois et règlements. Les sanctions qui peuvent être imposées sont notamment la mise à pied de certains

employés, des restrictions d'activité pendant des périodes déterminées, la révocation de l'agrément de conseiller d'investissement ainsi que des interdictions diverses et/ou amendes.

Bien que la pleine mesure de l'impact de ces règles ne puisse être évaluée que lorsque les mesures d'application seront adoptées, elles pourraient avoir un impact significatif sur l'activité réglementée de gestion d'actifs du Groupe AXA.

L'Union Européenne (*European Market Infrastructure Regulation* – EMIR) ainsi que la réglementation américaine (principalement la *Dodd-Frank Act*) ont défini de nombreuses directives concernant les instruments dérivés qui impactent les opérations, la gestion du risque de liquidité et de crédit de ces instruments. Les banques et gestionnaires d'actifs d'AXA, qui gèrent les instruments dérivés pour le compte de nombreuses filiales du Groupe (dont la société holding AXA SA) opèrent en conformité avec ces nouvelles mesures (ou se préparent pour leur mise en œuvre). Le cadre des risques financiers du Groupe, dont les procédures liées aux risques de crédit et de liquidité, a été ajusté afin de refléter ces obligations.

Par ailleurs, la directive relative aux Marchés d'instruments financiers 2 (« MIFID II ») a été proposée pour la première fois par la Commission Européenne en 2011 et son entrée en vigueur est prévue en 2015 ou 2016. MIFID II, qui vise à favoriser l'intégration des marchés financiers de l'Union Européenne ainsi qu'à augmenter les investissements transfrontaliers, la transparence des marchés et la protection des investisseurs, impose de nombreuses exigences. Ces nouvelles exigences concernent notamment les transactions/la compensation de certains produits dérivés sur les plateformes de négociation, le *reporting* régulier relatif aux positions des produits dérivés ou autres types d'instruments financiers, les restrictions et/ou prohibitions sur certains types d'accords d'indemnisation ou autres incitations financières auprès d'entreprises fournissant des conseils en matière d'investissement et permettent également une meilleure régulation des produits structurés et autres instruments financiers complexes.

ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES OU RÉGLEMENTAIRES SIGNIFICATIVES RÉCENTES

Rémunération des dirigeants

Depuis 2008, un certain nombre de recommandations ont été émises notamment par le *Financial Stability Board* (« FSB ») (le Conseil de Stabilité Financière) et d'autres organismes de régulation concernant les pratiques de rémunération des cadres dirigeants des institutions financières. Certaines de ces recommandations ont été intégrées à des lois et règlements, d'autres constituent simplement à ce jour des règles de bonne conduite.

En 2009, le FSB a publié des standards de mise en œuvre de ses principes en matière de rémunération (*Principles of Sound Compensation Practices*). Parmi les sujets traités dans ces standards et principes se trouvent de nombreux mécanismes (incluant des exigences minimales en matière de paiement différé de bonus en espèces, la mise en place de plans de rémunération en actions de long terme plutôt qu'en espèces, de périodes d'acquisition ou de différé minimales, ou encore de critères de performance conditionnant l'acquisition de rémunérations de long terme) destinés à assurer un équilibre des intérêts entre (i) les cadres dirigeants et certains employés (tels que les traders) qui peuvent potentiellement avoir un impact significatif sur la nature et la durée des risques encourus, (ii) la Société et (iii) les actionnaires.

Ces principes et standards sont reflétés dans un certain nombre d'initiatives législatives et réglementaires qui ont été adoptées au cours des trois dernières années dans des pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités. Ces restrictions sont généralement destinées au secteur bancaire et ne s'appliquent pas au Groupe de manière uniforme à travers toutes les juridictions dans lesquelles il exerce ses activités. Cependant, le Groupe a choisi de suivre ces standards et principes dans la définition de sa politique globale de rémunération des cadres dirigeants et examine régulièrement ses pratiques au regard de ces standards et des exigences légales et réglementaires. L'application inégale de ces principes et standards aux différents acteurs du secteur financier (tels que les banques, les sociétés d'assurance, gestionnaires d'actifs, fonds de *private equity*, fonds spéculatifs, etc.) ainsi que dans les différentes juridictions dans lesquelles le Groupe exerce ses activités soulève des problèmes concurrentiels pour le Groupe, notamment s'agissant de notre capacité à recruter et retenir les meilleurs talents.

Évolution des normes comptables

La comptabilisation des passifs et actifs relatifs aux assurés s'effectue conformément à la norme IFRS 4 – Phase 1 qui permet de manière générale de continuer à appliquer les règles comptables en vigueur préalablement au passage aux normes IFRS. Le 20 juin 2013, l'IASB a publié un nouvel Exposé-Sondage afin de définir les principes qui seraient applicables dans le cadre de la norme IFRS 4 – Phase 2. Cette nouvelle norme pourrait affecter de manière significative la comptabilisation des passifs liés aux contrats d'assurance et des actifs liés, au jour de sa première application, laquelle n'est pas prévue avant 2018.

Désignation en tant qu'assureur revêtant une importance systémique globale (« *Global Systemically Important Insurer* ») (« *GSII* »)

Le 18 juillet 2013, l'*International Association of Insurance Supervisors* (« IAIS ») (Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance) a publié une méthode de désignation des assureurs revêtant une importance systémique globale dans le cadre de l'initiative générale lancée par le G20 avec l'assistance du FSB destinée à identifier les institutions financières d'importance systémique globale (« G-SIFIs »). À la même date, le FSB, a également établi sa liste initiale de neuf assureurs revêtant une importance systémique globale, dont le Groupe AXA. Des mesures, également publiées par l'IAIS le 18 juillet 2013 pour application par les GSII, incluent (1) de nouvelles exigences en capital dont (i) une exigence d'un capital de base applicable à toutes les activités du Groupe, appelée « *basic capital requirement* » (anciennement *Backstop capital requirement*) (« BCR ») servant de base à (ii) un niveau supplémentaire de capital pour une plus grande capacité d'absorption des pertes liées aux activités systémiques d'un GSII et dénommé « *Higher Loss Absorbency* » (« HLA »), (2) une surveillance réglementaire plus importante des holdings, (3) diverses mesures permettant de promouvoir l'autonomie structurelle des sociétés au sein des groupes et de réduire la dépendance intra-groupe, et (4) plus généralement, une surveillance accrue de ces assureurs (dont une obligation d'établir un Plan de Gestion des Risques Systémiques (« SRMP ») et un Plan de Redressement et de Liquidation (« RRP »)) pouvant entraîner de nouvelles obligations en termes de processus, de *reporting* et de conformité (et des coûts) ainsi que des réorganisations potentielles de certaines activités. Pour plus d'informations, vous pouvez vous reporter au paragraphe « La désignation du Groupe AXA en tant qu'assureur revêtant une importance systémique globale (« *Global Systemically Important Insurer* ») (« GSII ») pourrait avoir un impact important sur nos exigences de capital, notre rentabilité, la fongibilité de notre capital, notre capacité à développer le Groupe à travers des acquisitions ainsi que notre compétitivité » de la Section 3.2 « Facteurs de risques » du présent Rapport Annuel.

Enfin, la Direction pense que l'environnement réglementaire en matière d'assurance et de marchés financiers continuera à évoluer en 2014 et au-delà, et engendrera de nouvelles initiatives législatives et réglementaires.

3.2 FACTEURS DE RISQUE

Nous attirons votre attention sur les risques décrits ci-après. Ces risques sont susceptibles d'affecter de manière significative nos activités, notre résultat net consolidé ou notre situation financière, d'entraîner une baisse importante du cours de l'action AXA ou de nos ADS (*American Depositary Shares*) ou d'entraîner un écart important entre les résultats obtenus et nos prévisions ou les résultats figurant dans les projections faites par la Société ou en son nom. La description des risques qui suit n'est pas limitative : d'autres risques et incertitudes qui nous sont actuellement inconnus ou que nous pouvons aujourd'hui considérer comme mineurs pourraient dans le futur affecter de manière significative notre activité, notre situation financière, notre résultat net consolidé ou nos flux de trésorerie.

De nombreux risques décrits ci-dessous sont inhérents à la nature de nos activités et à l'environnement économique, concurrentiel et réglementaire dans lequel nous exerçons ces activités. Compte tenu des multiples éventualités et incertitudes liées à ces risques, la Direction n'est pas toujours en mesure d'en quantifier l'impact avec un quelconque degré de précision. Il a néanmoins été mis en place de nombreux processus de gestion des risques ainsi que des procédures et contrôles afin de surveiller et gérer les risques de façon permanente. Ces processus, procédures et contrôles de risques sont détaillés dans la Section 3.3 de ce Rapport Annuel qui complète la présente Section 3.2. Si les risques décrits dans cette Section 3.2 entraînent des conséquences financières quantifiables et/ou un éventuel passif significatif, ces conséquences financières et/ou éventuels passifs sont reflétés dans les comptes consolidés du Groupe conformément aux normes comptables IFRS applicables.

Dans la présente Section 3.2, la Direction a adopté une présentation des risques en fonction de leur priorité à travers quatre catégories et au sein de chacune de ces catégories (de la priorité la plus haute à la priorité la plus faible). Cette présentation a pour objectif de refléter la vision actuelle de la Direction sur les conséquences potentielles de chaque risque pour le Groupe AXA. Bien que la Direction affecte d'importantes ressources à la gestion des risques de façon permanente telle que décrite dans la Section 3.3 de ce Rapport Annuel, les activités de gestion des risques du Groupe, à l'instar de tout système de contrôle, sont sujettes à des limites qui leur sont inhérentes et ne peuvent fournir de certitude absolue ni prémunir le Groupe contre tous les risques décrits dans cette Section 3.2 ou les pertes susceptibles d'être causées par ces risques.

RISQUES LIÉS AUX MARCHÉS FINANCIERS, À LA SOLIDITÉ DE NOTRE NOTATION FINANCIÈRE, À NOTRE SITUATION FINANCIÈRE, À LA VALORISATION DE NOS ACTIFS ET AUTRES ASPECTS LIÉS

Le maintien de la volatilité des marchés financiers mondiaux et des conditions économiques difficiles dans certaines régions ainsi que les incertitudes persistantes liées à la dette de certains États et à l'Euro sont susceptibles d'affecter significativement et de manière défavorable notre activité et notre rentabilité, ces conditions étant susceptibles de perdurer

Notre résultat net consolidé est affecté de façon importante par les conditions des marchés financiers mondiaux et de l'économie en général. Nous avons été touchés par la crise financière et ses répercussions depuis 2008. Les marchés financiers se sont dans l'ensemble stabilisés et ont enregistré des bonnes performances en 2013. Toutefois, une large variété de facteurs continue à impacter de manière négative les conditions économiques et la confiance des consommateurs dans certains pays dans lesquels nous exerçons nos activités et/ou contribue à la volatilité persistante des marchés financiers (dont les opérations de change et les taux d'intérêts). Ces facteurs comprennent, entre autres, des incertitudes concernant la solvabilité de certains émetteurs souverains, en particulier en Europe, le renforcement ou l'affaiblissement de devises étrangères par rapport à l'Euro, la disponibilité et le coût du crédit, la stabilité et la solvabilité de certaines institutions financières et des autres sociétés, le risque d'inflation future et de déflation sur certains marchés, l'intervention de la Banque Centrale sur les marchés financiers via un « assouplissement quantitatif » ou des programmes similaires, les variations des coûts de l'énergie, la sortie potentielle d'un ou plusieurs pays européens de la zone Euro, ainsi que les tensions géopolitiques.

Depuis juin 2011, un certain nombre d'États européens et plusieurs institutions financières majeures (dont AXA) ont vu leur note dégradée par des agences de notation du fait de l'incertitude continue issue de la crise de la dette européenne et concernant le futur de l'Euro. En cas de défaut ou d'événement similaire d'un émetteur souverain, certaines institutions financières pourraient subir des pertes importantes nécessitant du capital additionnel potentiellement indisponible, ou subir de nouvelles dégradations dans leurs notes de crédit et/ou encore être confrontées à des incertitudes liées à leur solvabilité, qui pourraient, à terme, impacter de manière négative la perception du public sur la stabilité et la capacité d'endettement d'institutions financières, et du secteur financier en général, et de nouveau affecter la confiance des ménages et leurs dépenses.

Ces événements, ainsi que la volatilité continue des marchés, ont, et pourraient toujours avoir, un effet défavorable important sur nos revenus et résultats d'opérations en partie du fait de notre important portefeuille d'investissement. Notre revenu de placement est un facteur important de notre rentabilité et les ventes de produits d'assurance et de gestion d'actifs (ainsi que le niveau de non-renouvellement et de rachat des polices) dépendent de la performance des marchés financiers, des comportements et de la confiance des clients ainsi que d'autres facteurs liés à ceux-ci.

Notre capacité à réaliser un bénéfice sur des produits d'assurance et d'investissement, notamment des produits à rendement fixe et garanti, dépend en partie des retours sur investissement qui soutiennent nos engagements. La valeur de certains investissements peut varier de manière significative en fonction des conditions précitées. Certains types de produits d'assurance et d'investissement que nous proposons nous exposent aux risques liés aux fluctuations des marchés financiers, notamment certains types de produits variables ou sensibles à la variation des taux, tels que les produits à annuités fixes ou variables, ou certains produits à taux garantis ou à rémunération garantie qui ne varient pas systématiquement en fonction des taux d'intérêt du marché ou des retours sur investissement des actifs sous-jacents. Bien que nous utilisions des mécanismes de couverture afin d'atténuer notre exposition à certaines de ces garanties, tous les risques ne peuvent être effectivement couverts et l'accroissement de la volatilité des marchés financiers ainsi que le comportement imprévisible des détenteurs de polices sont susceptibles d'augmenter ces coûts de couverture et d'affecter sensiblement notre capacité à couvrir certains de ces risques, ce qui pourrait ainsi nuire à notre rentabilité. Pour plus d'informations, vous pouvez vous reporter à la Section « Risques liés à la structure du Groupe, au périmètre et à la nature de notre activité, à l'environnement dans lequel nous opérons et aux produits que nous offrons – Nos programmes de couverture peuvent se révéler inadaptés pour nous protéger contre l'accroissement de notre exposition ou des pertes que nous cherchons à atténuer ce qui peut influencer négativement sur notre activité, notre résultat net consolidé et notre situation financière ».

Des facteurs comme le niveau de consommation des ménages, d'investissement des entreprises, des dépenses publiques, la réglementation, la volatilité et la croissance des marchés de capitaux et l'inflation affectent l'environnement économique en général et, en dernier ressort, le niveau et la rentabilité de nos activités. Dans un contexte de ralentissement de la croissance économique marqué par une augmentation du chômage, une baisse des revenus des familles, une chute des bénéfices des entreprises, un recul de l'investissement et une diminution de la consommation des ménages, la demande de nos produits financiers et de nos produits d'assurance peut être affectée sensiblement. En outre, nous pouvons subir un risque accru de non-renouvellements et de rachats de certains types de polices, un taux moins important que prévu de rachats de contrats sur d'autres produits tels que certaines rentes variables offrant des garanties « dans la monnaie » et nos assurés pourraient décider de différer le paiement de leurs primes ou d'arrêter tout paiement. Ces évolutions pourraient impacter de manière significative notre activité, notre résultat net consolidé et notre situation financière.

Des conditions défavorables sur les marchés de capitaux et de crédit peuvent affecter de manière significative notre capacité à satisfaire nos besoins de liquidité, notre accès au capital ainsi que le coût du capital

En 2013, les marchés de capitaux et de crédit sont dans l'ensemble devenus moins volatiles et ont enregistré de bonnes performances. Cependant, depuis 2008, ces marchés ont subi une volatilité et des perturbations qui, durant un certain temps, ont sévèrement limité la disponibilité de liquidités additionnelles sur les marchés et la capacité d'emprunt par la plupart des émetteurs, dont AXA.

Nous avons besoin de liquidités pour couvrir nos charges d'exploitation (incluant les sinistres et les rachats de police), le paiement des intérêts de notre dette ainsi que des dividendes et pour refinancer certaines dettes arrivant à maturité et autres obligations. En outre, nous avons besoin de liquidités pour certaines opérations dérivées auxquelles nous participons et qui nous contraignent à garantir les encours par des comptes de dépôt de garantie et/ou nous assujettissent à des appels de marge dans certaines circonstances. Une liquidité insuffisante et/ou une restriction de l'accès au financement prolongé peut affecter de manière significative notre activité, notre résultat net consolidé et notre situation financière consolidée. Nos principales sources de liquidités sont les primes d'assurances, les produits à annuités, les fonds de réserves, les commissions de gestion d'actifs, les flux de trésorerie générés par nos actifs investis ainsi que par la trésorerie et autres disponibilités équivalentes de notre bilan. Les autres sources de liquidités dans un contexte de fonctionnement normal des marchés comprennent également une gamme d'instruments à court et à long terme, incluant des contrats de rachat, des effets de commerce, des lignes de crédit confirmées, de la dette à moyen et à long terme, des titres de dettes subordonnées junior, des titres de capital et des actions.

Dans l'hypothèse où nos ressources actuelles ne permettraient plus de satisfaire nos besoins, nous devrions rechercher des moyens de financement alternatifs. La disponibilité des moyens de financement alternatifs dépendra de nombreux facteurs comme les conditions de marché, le volume d'échanges, la disponibilité générale de crédit pour les institutions financières, de notre notation financière et de notre capacité d'emprunt, tout comme de la possibilité que les clients et les prêteurs puissent développer une perception négative sur nos perspectives financières à court et à long terme si nous subissons des pertes d'investissement importantes ou si le niveau de notre activité diminue en raison du ralentissement économique. De la même manière, notre accès au financement peut être menacé si les autorités de régulation ou les agences de notation prennent des mesures défavorables à notre rencontre. Alors que la Direction a mis en place un plan de gestion des risques de liquidité qui inclut une surveillance active de la position de liquidité du Groupe, ainsi que des plans d'urgence pour obtenir des disponibilités, si les sources internes de financement s'avèrent insuffisantes ou si les exigences de liquidité évoluent impliquant un besoin de disponibilités supplémentaires, nous ne serons peut-être pas capables d'obtenir des financements à des conditions plus ou moins favorables.

Notre marge de solvabilité consolidée et les exigences de capital réglementaire pesant sur nos filiales exerçant une activité d'assurance sont susceptibles d'être touchées par des conditions défavorables sur les marchés de capitaux, l'évolution de l'interprétation de la réglementation et d'autres facteurs, pouvant avoir un effet négatif sur nos activités, l'état de nos liquidités, notre notation de crédit, notre résultat net consolidé et notre situation financière

Au niveau consolidé du Groupe et conformément aux exigences françaises « Solvabilité I », la Société est tenue de calculer une marge de solvabilité correspondant au ratio entre le total du capital disponible de la Société et le capital réglementaire requis. Selon la réglementation française applicable, la Société doit maintenir sa marge de solvabilité consolidée à un minimum de 100 %. Au 31 décembre 2013, la marge de solvabilité consolidée de la Société était de 221 % (déduction faite de la distribution d'un dividende de 0,81 euro par action tel que proposé à l'Assemblée Générale du 23 avril 2014 au titre de l'exercice 2013) représentant un capital excédentaire de 28,5 milliards d'euros : un capital requis ⁽¹⁾ de 23,6 milliards d'euros pour un capital disponible ⁽²⁾ de 52,1 milliards d'euros. La marge de solvabilité de la Société est sensible aux conditions des marchés de capitaux (en ce compris le niveau des taux d'intérêts, le marché des actions et l'impact des opérations de change) ainsi qu'à une variété d'autres facteurs.

Dans un souci de respect de la réglementation en vigueur et afin de s'assurer que la Société et ses filiales exercent leurs activités dans un environnement concurrentiel approprié, la Direction surveille de façon régulière la marge de solvabilité consolidée de la Société ainsi que le niveau de fonds propres de ses filiales exerçant une activité d'assurance. Les régulateurs des activités d'assurance disposent généralement d'un large pouvoir d'interprétation pour l'application et la mise en œuvre des règles applicables en matière de solvabilité et de capital réglementaire. Une forte volatilité des marchés financiers, telle qu'observée ces dernières années, pourrait conduire les régulateurs à adopter une interprétation plus restrictive des textes. Les autorités disposent notamment de moyens d'actions à l'encontre des compagnies d'assurance dont les fonds propres ne seraient pas en adéquation avec les exigences réglementaires ; elles peuvent notamment imposer des exigences supplémentaires sur les réserves nécessaires pour couvrir certains risques, renforcer les prescriptions en matière de liquidité, imposer des décotes plus importantes, des marges de sécurité sur certains actifs ou catégories d'actifs, des méthodes de calcul plus conservatrices, ou prendre d'autres mesures similaires qui seraient de nature à augmenter de façon significative les exigences en matière de fonds propres.

Dans l'hypothèse où les fonds propres de la Société et/ou une de ses filiales viendraient à descendre en deçà des exigences réglementaires, les régulateurs des activités d'assurance disposent de moyens d'actions importants. À titre d'exemples, ils peuvent restreindre ou interdire la conclusion de nouveaux contrats, interdire la distribution de dividendes et/ou, dans les cas les plus graves, requérir l'ouverture d'une procédure de redressement ou d'insolvabilité. Par ailleurs, dès lors que les filiales ne maintiendraient pas un niveau de fonds propres adéquat au regard des exigences réglementaires et/ou de leurs positions concurrentielles, la Société pourrait être amenée à les soutenir financièrement, ce qui est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'état de ses liquidités, son résultat net consolidé et sa situation financière. Les restrictions réglementaires qui limitent la capacité de la Société à transférer des surplus de capital au sein de ses filiales ou qui restreignent la fongibilité des ressources en capital du Groupe pourraient, en fonction de la nature et l'ampleur de ces restrictions, affecter de manière importante le capital des filiales opérationnelles de la Société, ce qui pourrait avoir un impact négatif important sur la Société ainsi que sur la perception de sa solidité financière. Des développements réglementaires additionnels relatifs aux exigences en capital, dont « Solvabilité II », pourraient entraîner des changements au sein du régime de solvabilité, du régime prudentiel du secteur de l'assurance ainsi que des coûts supplémentaires. À ce stade, des incertitudes subsistent concernant le résultat du processus de mise en œuvre de ces mesures et il est difficile de prévoir de quelle manière les réglementations issues de telles initiatives et propositions pourraient impacter le secteur de l'assurance en général ou notre résultat net consolidé, notre situation financière ou l'état de nos liquidités.

À l'occasion de leur évaluation de la solidité financière et de la qualité du crédit, les agences de notation prennent en compte la marge de solvabilité consolidée de la Société ainsi que le niveau du capital réglementaire des filiales exerçant des activités d'assurance. La modification des modélisations internes des agences de notation peut se traduire par une augmentation ou une diminution du capital requis pour maintenir une notation de crédit.

La Direction a mis en place divers plans de réserve conçus afin de garantir que la marge de solvabilité de la Société ainsi que les exigences de fonds propres pesant sur les filiales qui exercent une activité d'assurance demeurent supérieures aux minima réglementaires et à un niveau permettant à la Société et à ses filiales de se positionner convenablement sur le plan concurrentiel. Ces plans de réserve incluent l'utilisation de la réassurance, la cession de portefeuilles d'investissement ou d'autres actifs, des mesures visant à limiter les difficultés de capital pour les affaires nouvelles ainsi que d'autres mesures. Néanmoins, dans la mesure où l'efficacité de ces plans de réserves ne peut être garantie, le fait que la Société et/ou une de ses filiales exerçant une activité d'assurance descendent en deçà du niveau de fonds propres adéquat en fonction de la réglementation ou des circonstances concurrentielles peut nuire à nos activités, à l'état des liquidités, à la notation de crédit, au résultat net consolidé ainsi qu'à notre situation financière.

(1) À cet effet, le capital requis est calculé sur la base de formules intégrant divers facteurs tels que (i) pour les activités d'assurance vie et épargne : des pourcentages de provisions techniques (4 % quand le risque d'investissement est supporté par l'assureur et 1 % quand le risque d'investissement est supporté par le souscripteur) ajustés à un taux de rétention spécifique à chaque entité et augmenté d'un montant du capital exposé et (ii) pour les activités IARD : le résultat dont le montant est le plus élevé entre 23 % de la moyenne des coûts des sinistres ou 16 % du montant brut des primes comptabilisées ou acquises, dans les deux cas sous réserve de divers ajustements.

(2) À cet effet, le capital disponible représente (i) la valeur nette des actifs corporels soit les capitaux propres consolidés diminués des actifs incorporels (en ce compris les frais d'acquisition reportés), la dette perpétuelle et d'autres éléments, augmentée (ii) des obligations subordonnées, des plus-values latentes, des intérêts minoritaires et d'autres éléments.

La révision à la baisse des notations de notre capacité de règlement des sinistres et de notre solidité financière pourrait affecter défavorablement notre activité, notre résultat net consolidé et notre situation financière

Les notations de capacité de règlement des sinistres et de solidité financière sont des éléments importants pour déterminer la situation concurrentielle des compagnies d'assurance et autres institutions financières. Les agences de notation révisent de manière récurrente leurs notations et leurs méthodologies, et peuvent de ce fait modifier leur notation à tout moment. En conséquence, nos notations actuelles pourraient ne pas être maintenues à l'avenir. Le 30 avril 2013, Moody's a réaffirmé la note Aa3 pour la qualité de crédit et la solidité financière des principales filiales d'AXA exerçant des activités d'assurance et la note A2 pour le risque de contrepartie de la Société, maintenant à chacune une perspective « négative ». Cette perspective « négative » reflète (i) la vision de Moody's selon laquelle les risques financiers liés à l'exposition opérationnelle et de marché à certaines banques ou certains pays européens affaiblis ont augmenté, ainsi que (ii) ses prévisions de croissance économique faible et continue dans certains marchés stratégiques d'AXA. Le 11 mars 2014, Fitch a confirmé la note AA- de solidité financière des principales filiales d'AXA exerçant des activités d'assurance et révisé la perspective de « négative » à « stable ». Le 22 mai 2013, Standard & Poor's a réaffirmé la note A+ relative à la solidité financière des principales entités opérationnelles du Groupe AXA et la note A- relative à la qualité du crédit long terme d'AXA SA et AXA Financial, Inc., en maintenant dans chaque cas une perspective « stable ».

Une révision à la baisse, même potentielle, des notations pourrait avoir des effets négatifs sur la Société tels que (i) la dégradation de notre situation concurrentielle, (ii) notre incapacité à distribuer de nouvelles polices d'assurance, (iii) l'augmentation des taux de rachat ou de résiliation des polices d'assurance existantes, (iv) l'augmentation du coût de réassurance, (v) notre incapacité à trouver des moyens de financement et/ou l'augmentation du coût de ces financements, (vi) la nécessité de constituer des garanties additionnelles pour certains contrats, (vii) l'impact négatif sur nos relations avec les créanciers ou les contreparties commerciales et/ou (viii) l'impact négatif significatif sur la confiance du public. Chacune de ces hypothèses pourrait avoir un impact négatif sur nos activités, notre niveau de liquidité, notre résultat net consolidé, nos revenus ainsi que sur notre situation financière.

Les conditions de marché, les modifications de nos principes comptables et/ou d'autres facteurs pourraient nuire à la valeur comptabilisée des écarts d'acquisition (*goodwill*), nous conduisant à accélérer l'amortissement des frais d'acquisition reportés (*Deferred Acquisition Cost* ou *DAC*), des valeurs de portefeuille (*VBI*) et autres actifs incorporels et/ou à réduire les actifs d'impôts différés ainsi que les actifs de participation aux bénéfices différée, ce qui pourrait nuire au résultat consolidé de nos opérations et à nos états financiers

Nos principes et méthodes comptables concernant les actifs incorporels (incluant le *goodwill*) sont décrits dans la Note 1.7. « Actifs incorporels » (avec un paragraphe 1.7.1. « Écart d'acquisition et dépréciation de l'écart d'acquisition ») et l'analyse du *goodwill* est décrite dans la Note 5 « Écarts d'acquisition » des États Financiers Consolidés 2013 inclus dans ce Rapport Annuel. L'évolution de l'activité et du marché peut affecter la valeur du *goodwill* comptabilisé dans notre bilan consolidé, nos schémas d'amortissement des DAC, VBI et autres actifs incorporels ainsi que la valorisation des actifs d'impôts différés et des actifs de participation aux bénéfices différée. En effet, la valeur de certaines de nos branches d'activités – en particulier nos activités d'assurance vie et d'épargne-retraite aux États-Unis – dépend directement de l'état des marchés financiers et de la continuité des performances opérationnelles.

Les pertes dues aux défaillances d'institutions financières, de réassureurs et/ou de tiers, incluant des défaillances potentielles de paiement de dettes souveraines ou des restructurations, à la dépréciation de nos actifs investis et pertes non réalisées, pourraient nuire à la valeur de nos investissements et réduire notre rentabilité

Les débiteurs d'AXA que ce soit en numéraire, en titres ou autres actifs, sont susceptibles de ne pas payer ou encore de ne pas respecter leurs engagements. Ces tiers incluent des émetteurs privés ou gouvernementaux (ou soutenus par un gouvernement) dont nous détenons des titres dans nos portefeuilles d'investissement (notamment des obligations d'États, des titres adossés à des crédits hypothécaires et à des actifs), des emprunteurs dans le cadre de crédits hypothécaires et d'autres prêts que nous consentons, des réassureurs auxquels nous avons cédé des risques d'assurance, des clients, des contreparties de marché (*trading counterparties*), des contreparties aux contrats de *swap* et autres dérivés, d'autres tiers incluant des intermédiaires et des courtiers, des banques commerciales, des fonds de couverture et d'autres fonds d'investissement, des agents de compensation, bourses, chambres de compensation et autres institutions financières. De nombreuses transactions avec ces tiers nous exposent au risque de crédit dans l'hypothèse d'une défaillance de notre contrepartie.

Nous avons également conclu des accords avec des prestataires de services tiers en vue d'externaliser divers services dans le cadre des opérations quotidiennes de nos activités d'assurance et de gestion d'actifs (incluant la gestion des polices, les services de réclamation, la fixation des prix et d'autres services). Ces accords d'externalisation nous exposent à des risques opérationnels, financiers et de réputation dans une hypothèse de défaillance desdits prestataires de services. Nous ne pouvons en aucun cas garantir que de telles pertes ou dépréciations de la valeur comptable de ces actifs ne vont pas impacter sensiblement et de manière négative notre activité et notre résultat net consolidé.

Les accords de réassurance impliquent que d'autres assureurs ou réassureurs prennent en charge une part des pertes et coûts liés aux polices que nous délivrons. Toutefois, nous demeurons responsables de tous les risques réassurés en tant qu'assureur direct. En conséquence, la cession de nos accords de réassurance n'élimine pas notre obligation de payer les demandes d'indemnisation et nous sommes soumis au risque de crédit de nos réassureurs concernant notre possibilité de recouvrer des montants dus par ces derniers. Bien que nous évaluions périodiquement la situation financière de nos réassureurs afin de minimiser notre exposition à des pertes importantes due à leur insolvabilité, nos réassureurs pourraient devenir insolubles avant que leurs obligations financières deviennent exigibles. De récentes fusions et acquisitions ont augmenté la concentration du marché de la réassurance, ce qui a réduit le nombre de grands prestataires de réassurance. L'impossibilité de l'un quelconque de nos réassureurs de satisfaire ses obligations financières à notre égard pourrait avoir un impact négatif sur notre résultat net consolidé. Par ailleurs, la disponibilité, le montant et le coût de la réassurance dépendent des conditions de marché générales et peuvent varier de manière significative. Nous pourrions ne pas bénéficier de taux commerciaux de réassurance raisonnables dans le futur et toute baisse de nos montants de réassurance augmenterait notre risque de perte.

Notre valorisation de certains investissements peut inclure des méthodologies, des estimations et des hypothèses qui sont sujettes à des interprétations différentes et pouvant entraîner des variations dans l'évaluation des investissements qui peuvent affecter significativement de façon négative le résultat consolidé de nos opérations et notre situation financière

Nos principes et méthodes comptables relatifs à l'évaluation de nos investissements sont détaillés dans la Note 9.10, « Placements financiers comptabilisés à la juste valeur » dans les États Financiers Consolidés pour l'année 2013 inclus dans le présent Rapport Annuel. La détermination des justes valeurs en l'absence de prix de marché est fondée sur une série de facteurs incluant ceux décrits dans la Note 9.10. Certains de nos actifs investis pour lesquels il n'existe pas de marché

actif ou de données de marché identifiables, sont évalués en utilisant des modèles et méthodologies qui impliquent des estimations, des hypothèses et une appréciation importante de la Direction. Pendant les périodes de fortes perturbations des marchés telles celles que nous avons vécues au cours des dernières années, une plus large proportion de nos actifs investis pourra être évaluée en utilisant ces modèles et méthodologies en conséquence de transactions de marché moins fréquentes ou d'un manque de données de marchés identifiables relativement à certaines classes d'actifs qui étaient précédemment négociés activement sur des marchés liquides. Nous ne pouvons pas garantir que nos estimations sur la base de ces modèles ou méthodologies représentent le prix auquel un titre pourra finalement être cédé ou auquel il pourrait être cédé à un moment précis. L'utilisation des différents modèles, méthodologies et/ou hypothèses peut avoir un impact significatif sur le montant estimé de la juste valeur et peut influencer négativement sur le résultat consolidé de nos opérations et notre situation financière.

La détermination du montant des provisions et des dépréciations repose dans certains cas de manière importante sur des appréciations de la Direction, particulièrement pour les instruments de dette, et peut affecter significativement notre résultat net consolidé ou notre situation financière

Nos principes et méthodes comptables relatifs à la détermination du montant des provisions et des dépréciations sont détaillés dans la Note 1.8.2. « Classification des instruments financiers » dans les États Financiers Consolidés au titre de l'année 2013 inclus dans le présent Rapport Annuel. La détermination du montant des provisions et des dépréciations varie en fonction du type d'investissement et est fondée sur une évaluation périodique et des estimations des risques connus et inhérents à une classe d'actifs respective. De telles évaluations et estimations sont révisées lorsque les conditions changent et que de nouvelles informations sont disponibles. Concernant les dépréciations, la Direction prend en compte une large gamme de facteurs incluant ceux décrits dans la Note 1.8.2. et met en œuvre son meilleur jugement pour évaluer les causes d'une baisse dans l'estimation de la juste valeur des titres et les perspectives de récupération à court terme. Pour certaines classes d'actifs, particulièrement les instruments de dette, l'évaluation de la Direction repose sur une série d'hypothèses et d'estimations concernant les opérations de l'émetteur et ses revenus futurs potentiels. La Direction met à jour ses évaluations régulièrement et prend en compte les variations dans les provisions et les dépréciations conformément aux nouvelles évaluations. Nous ne pouvons pas garantir cependant que la Direction a correctement estimé le niveau des dépréciations et des provisions enregistrées dans nos états financiers, et que la nécessité de dépréciations supplémentaires et/ou de provisions pourrait affecter négativement le résultat consolidé de nos opérations ainsi que notre situation financière.

Les fluctuations des *spreads* de crédit et des taux d'intérêt peuvent nuire notamment à notre rentabilité

Notre exposition aux *spreads* de crédit est liée aux pratiques de marché et à la variation des flux de trésorerie associés à des changements des *spreads* de crédit. Un élargissement des *spreads* de crédit réduira généralement la valeur des produits à taux fixe que nous détenons (dont les dérivés pour lesquels nous sommes exposés à un risque de crédit) et augmentera notre revenu d'investissement associé à l'achat de nouveaux produits à taux fixes dans nos portefeuilles d'investissement. À l'inverse, un rétrécissement des *spreads* de crédit augmentera la valeur des produits à taux fixe que nous détenons et réduira nos revenus d'investissement liés à de nouveaux achats d'actions à taux fixe dans nos portefeuilles d'investissement.

Des changements dans les taux d'intérêt existants pourraient également avoir un impact négatif sur nos activités. Notre exposition aux risques de taux d'intérêt est principalement liée aux prix de marché et aux variations des flux de trésorerie associés aux variations des taux d'intérêt. Des changements dans les taux d'intérêts pourraient affecter de manière négative la valeur de nos avoirs ainsi que notre capacité à réaliser des gains ou éviter des pertes liées à la vente de ces avoirs, tout ceci affectant *in fine* nos résultats.

En période de baisse des taux d'intérêt :

- les produits d'assurance vie et de rente peuvent être relativement plus attractifs pour les consommateurs du fait de garanties minimum sur ces produits. Cette attractivité engendre une augmentation des sommes dues au titre des primes sur les produits à prime variable et une augmentation du nombre de polices d'assurance et de rente reconduites d'une année à l'autre, générant des asymétries avec la durée du portefeuille d'obligations ;
- nous pourrions être contraints de modifier des clauses de garanties incluses dans les contrats d'assurance vie et de rente, du fait de l'importance accordée aux garanties par les assurés et de mettre à jour des hypothèses de rachat de contrats ; et
- le rendement des investissements est susceptible de baisser du fait d'une diminution des intérêts sur nos investissements à taux fixe.

À l'inverse, en période de hausse des taux :

- les rachats de polices d'assurance vie et de contrats à rente fixe peuvent augmenter, les assurés choisissant de renoncer à la protection conférée par une assurance au profit de rendements d'investissement plus élevés ;
- l'obtention de liquidités aux fins de respecter nos engagements suite à de tels rachats peut nous imposer de liquider des investissements à échéance fixe à un moment où les cours de ces actifs ne sont pas favorables, ce qui pourrait entraîner des pertes sur investissement et diminuer nos revenus nets ;

- une augmentation des rachats pourrait également conduire à un amortissement accéléré des frais d'acquisition reportés, ce qui réduirait nos revenus nets ;
- nos revenus de commissions pourraient diminuer du fait de la baisse de valeur des comptes de produits à annuités variables investis dans des fonds à revenus fixes ;
- il pourrait y avoir une baisse de la juste valeur de certaines valeurs mobilières à revenus fixes que nous détenons dans nos portefeuilles d'investissements, entraînant une baisse des gains en capital non réalisés que nous pourrions obtenir, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur notre marge de solvabilité ainsi que nos revenus nets ; et
- nous pourrions être tenus, en tant qu'émetteur de valeurs mobilières, de payer des taux d'intérêt plus importants sur des titres de créance que nous émettons sur les marchés financiers de temps à autre afin de financer nos opérations, ce qui pourrait augmenter nos dépenses en intérêts et réduire notre résultat net d'opérations.

Les efforts que nous mettons en œuvre pour atténuer les risques de taux d'intérêts concernent principalement le maintien d'un portefeuille d'investissement avec des maturités diversifiées qui ont une durée moyenne pondérée, approximativement égale à la durée de notre profil de flux de trésorerie liés à nos obligations estimées. Toutefois, notre estimation de notre profil de flux de trésorerie liée à nos obligations peut s'avérer imprécise et nous pouvons le cas échéant être contraints de liquider des investissements de manière prématurée et d'enregistrer une perte pour couvrir nos obligations. Alors même que nous prenons des mesures pour gérer les risques économiques liés à l'investissement dans un environnement de taux d'intérêts fluctuants, nous ne pourrions peut-être pas atténuer le risque de taux d'intérêt de nos actifs en rapport avec nos obligations.

La volatilité actuelle des taux d'intérêts et des *spreads* de crédit, pris individuellement ou avec les autres facteurs (tels que le manque de liquidité des marchés, les chutes des prix des titres de capital et le renforcement ou l'affaiblissement des monnaies étrangères face à l'Euro et/ou les réformes structurelles ou autres changements relatifs à l'Euro, la Zone Euro ou l'Union européenne), pourrait impacter significativement et de manière négative le résultat consolidé de nos opérations, notre situation financière ou les flux de trésorerie en raison des pertes réalisées, des dépréciations et des changements dans les positions de perte non réalisées.

Les fluctuations des taux de change peuvent affecter nos bénéfices

AXA publie ses comptes consolidés en euros. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, une part importante du chiffre d'affaires d'AXA généré par les primes d'assurance brutes et les services financiers ainsi que les profits d'AXA, et les demandes d'indemnité, était libellée en devises autres que l'euro, dont notamment le dollar américain, la livre sterling, le yen japonais et le franc suisse. Les engagements d'AXA sont libellés soit en euros, soit dans d'autres devises, auquel cas ils sont alors soumis aux fluctuations des taux de change.

Alors qu'AXA cherche à maîtriser son exposition aux fluctuations des devises par des opérations de couverture, les variations des taux peuvent avoir un impact significatif sur le résultat net consolidé d'AXA, ses flux de trésorerie, ses capitaux propres et sa solvabilité. Par exemple, l'appréciation ou la dépréciation, en 2014 et au-delà, de l'euro par rapport au dollar américain et/ou certaines autres devises pourrait nuire aux résultats des opérations d'AXA ainsi qu'à la valeur de ses titres. En outre, les couvertures de changes utilisées par AXA pour gérer les risques de taux de change peuvent influencer significativement sur son niveau de trésorerie.

Une augmentation continue du taux d'inflation sur nos principaux marchés pourrait avoir de multiples impacts sur AXA et avoir une influence négative sur notre activité, notre solvabilité et notre résultat net consolidé

Une augmentation de l'inflation, mesurée sur la base de l'indice des prix à la consommation ou toute autre méthode, est un risque permanent sur certains de nos principaux marchés. Une augmentation constante des taux d'inflation sur ces marchés pourrait avoir de multiples impacts sur la Société et nuire à notre activité, à notre niveau de solvabilité ou encore à notre résultat net consolidé. Par exemple, une augmentation soutenue du taux d'inflation pourrait entraîner un accroissement des taux d'intérêt sur le marché et entraîner les conséquences mentionnées ci-dessus. Une augmentation significative et soutenue de l'inflation est également traditionnellement liée à une dépréciation des titres de capital et à une stagnation des performances des marchés actions en général. Un déclin soutenu des marchés actions pourrait (i) être à l'origine de lourdes charges pesant sur les titres de capital que nous détenons dans nos portefeuilles d'investissement et de la diminution des niveaux des plus-values latentes sur titres, ce qui réduirait notre revenu net et impacterait de manière négative notre niveau de solvabilité, (ii) impacter de manière négative les performances, les ventes futures et nos produits en Unités de Compte dont les actifs sous-jacents sont principalement investis en actions, et (iii) affecter la capacité de nos filiales spécialisées en gestion d'actifs à retenir et attirer des actifs sous gestion, ainsi que la valeur des actifs qu'elles gèrent, ce qui pourrait impacter négativement notre résultat net consolidé. En outre, en ce qui concerne certains risques liés aux assurances IARD souscrits par nos filiales d'assurances (en particulier les risques « *long-tail* »), une augmentation soutenue des taux d'inflation pourrait entraîner (i) une augmentation du montant réclamé au titre des déclarations de sinistre (*i.e.* montant définitif versé afin de régler la somme due au titre de la déclaration de sinistre, plusieurs années après la période de garantie ou après la survenance des événements à l'origine de la déclaration), accompagnée (ii) d'une sous-estimation, au moment de leur mise en place, des réserves correspondant à ces déclarations de sinistre, en raison de l'incapacité d'anticiper pleinement l'inflation et ses effets sur les montants effectivement versés aux assurés, et, en conséquence, (iii) un excédent significatif des versements réels par rapport aux réserves d'assurance constituées, ce qui nuirait à notre résultat. Une incapacité à anticiper avec précision l'évolution à la hausse de l'inflation et à la répercuter dans les prévisions de prix de nos produits, pourrait également entraîner une sous-évaluation systématique des tarifs de nos

produits, ce qui pourrait engendrer des pertes de souscription et aurait un effet négatif sur notre résultat.

Le Groupe dispose de protections contre le risque d'inflation, par le biais d'instruments financiers dont une partie de la valeur et/ou du rendement est liée à l'évolution de l'inflation (obligation indexée, *swap* d'inflation, etc.).

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous reporter à la Section 3.3 « Annexes quantitatives et qualitatives liées aux facteurs de risque » du présent Rapport Annuel.

RISQUES LIÉS À LA STRUCTURE DU GROUPE, AU PÉRIMÈTRE ET À LA NATURE DE NOTRE ACTIVITÉ, À L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL NOUS OPÉRONS ET AUX PRODUITS QUE NOUS OFFRONS

En tant que société holding, nous sommes dépendants de nos filiales pour couvrir nos charges d'exploitation et nos paiements de dividendes

Nos opérations d'assurance et de services financiers sont généralement mises en œuvre par des filiales directes et indirectes. En tant que société holding, nos principales sources de fonds sont les dividendes versés par les filiales, les fonds qui peuvent être mobilisés par l'émission d'obligations ou d'actions ainsi que par des emprunts bancaires ou autres.

Des restrictions légales et réglementaires peuvent limiter notre capacité à transférer librement des fonds à partir de ou vers tout ou partie de nos filiales. En particulier, nos principales filiales d'assurance sont soumises à des restrictions quant aux paiements de dividendes distribués et aux remboursements de dettes qui peuvent nous être payés et être versés aux autres sociétés du Groupe. En outre, notre qualification d'assureur revêtant une importance systémique globale par les régulateurs européens pourrait engendrer des restrictions similaires ou d'autres restrictions aux transferts de fonds qui pourraient affecter de manière négative la fongibilité de notre capital. Ces facteurs sont susceptibles d'impacter significativement le niveau de liquidités de la Société et sa capacité à distribuer des dividendes. Pour plus d'informations, vous pouvez vous reporter à la Section 1.4 « Trésorerie et financement du Groupe » et à la partie 4 – Note 29.4. « Autres éléments : restriction aux distributions de dividendes des filiales aux actionnaires » du présent Rapport Annuel. Veuillez par ailleurs vous reporter aux paragraphes ci-dessus « Risques liés aux marchés financiers, à la solidité de notre notation financière, à notre situation financière, à la valorisation de nos actifs et autres aspects liés – Notre marge de solvabilité consolidée et les exigences de capital réglementaire pesant sur nos filiales exerçant une activité d'assurance sont susceptibles d'être touchées par des conditions défavorables sur les marchés de capitaux, l'évolution de l'interprétation de la réglementation et d'autres facteurs, pouvant avoir un effet négatif sur nos activités, l'état de nos liquidités, notre notation de crédit, notre résultat net consolidé et notre situation financière ».

Nos programmes de couverture peuvent se révéler inadaptés pour nous protéger contre l'accroissement de notre exposition ou des pertes que nous cherchons à atténuer ce qui peut influencer négativement sur notre activité, notre résultat net consolidé et notre situation financière

Nous utilisons des instruments dérivés – parmi lesquels des contrats d'actions à terme (« *equity futures* »), des obligations du Trésor (« *treasury bond futures* »), des *swaps* de taux d'intérêts (« *interest rates swaps* ») ainsi que des options sur *swaps* (« *swaptions* »), des options sur actions (« *equity options* ») et des *swaps* de variance (« *variance swaps* ») – pour couvrir certains risques, mais pas tous les risques, en vertu des garanties que nous avons concédées à nos clients.

Parmi ces garanties figurent des GMDB (« *Guaranteed Minimum Death Benefits* »), des GMAB (« *Guaranteed Minimum Accumulation Benefits* »), des GMI (« *Guaranteed Minimum Income Benefits* »), et/ou des GMWB (« *Withdrawal for Life benefits* »), disponibles notamment dans nos produits d'annuités variables.

Sur une partie substantielle du portefeuille en place et pour toute nouvelle catégorie d'activité, ces instruments de couverture sont couplés avec des techniques d'atténuation du risque de volatilité – fonds de volatilité plafonnés (« *Capped Volatility Funds* ») ou programmes de transfert d'actifs (« *Asset Transfer Programs* »). Ces mécanismes de rééquilibrage au sein des fonds à capital variable sont destinés à réduire les investissements des souscripteurs dans des actifs à hauts risques en période de hausse des investissements en actions ou de volatilité des taux d'intérêts afin de protéger les rendements de leur portefeuille.

Ces techniques de couverture visent à réduire l'impact économique des changements défavorables de certaines de nos expositions aux garanties d'*Accumulator* inhérents aux fluctuations des marchés de capitaux et d'instruments à taux fixe et aux autres facteurs. Dans certains cas, toutefois, il est possible que nous ne soyons pas capables d'appliquer ces techniques pour couvrir nos risques de manière efficace, comme souhaité ou envisagé, ou que nous choissions de ne pas couvrir certains risques, en raison d'un manque de liquidité ou d'une taille trop réduite des marchés de dérivés concernés ou en raison de coûts de couverture trop élevés (résultant de conditions de marché défavorables ou d'autres facteurs), ou de la nature même du risque qui pourrait restreindre notre capacité de couverture ou encore pour d'autres raisons. Ceci pourrait entraîner des pertes plus importantes ainsi que des besoins en liquidités imprévus afin de garantir ou régler certaines transactions. Par ailleurs, des contreparties couvertes pourraient manquer à leurs obligations, ce qui pourrait entraîner des expositions à des risques non couverts ainsi que des pertes liées à des positions qui ne sont pas garanties. Notre programme de couverture est fondé sur des modèles utilisant des estimations chiffrées ainsi que des appréciations de la Direction, incluant, entre autres, la mortalité, les taux de rachat (*lapse rate*), les taux d'élection, les taux d'intérêt et de volatilité ainsi que la corrélation entre divers mouvements de marché. Notre programme de couverture pourrait évoluer avec le temps et la réalité pourrait être sensiblement différente par rapport à

nos attentes, ce qui pourrait impacter de manière significative notre résultat net consolidé ainsi que notre situation financière.

Certains risques liés aux garanties d'*Accumulator* ou à des contrats et polices délivrées par AXA Equitable font l'objet de réassurances auprès d'AXA RE Arizona Company (« AXA RE Arizona »), une filiale détenue indirectement à 100 % par la Société, qui couvre certains risques par le biais des méthodes décrites ci-dessus. Cette réassurance assure à AXA Equitable des bénéfices issus de la gestion du capital dans la mesure où AXA RE Arizona maintient des avoirs suffisants dans un *trust* irrévocable (ou des lettres de crédit) pour assurer les pertes liées à ces engagements de réassurance. Le montant d'actifs devant être détenus dans le *trust* (et/ou le montant des lettres de crédit requises) fluctue en fonction des mouvements des marchés et des taux d'intérêts, la mortalité ainsi que le comportement des titulaires de polices d'assurance et peut dans certaines circonstances augmenter, ce qui pourrait impacter la liquidité d'AXA RE Arizona. Par ailleurs, compte tenu de ses programmes de couverture, AXA RE Arizona pourrait être contrainte de constituer des garanties et/ou des couvertures de règlement en espèces en cas de baisse de la juste valeur d'instruments spécifiques (qui pourrait intervenir, par exemple, en cas de hausse des taux d'intérêts ou des marchés d'actions) et AXA RE Arizona pourrait ne pas être en mesure de transférer des avoirs du *trust* pour satisfaire ces obligations. La Direction estime qu'AXA RE Arizona a la liquidité et les facilités de crédit suffisantes pour gérer une palette de scénarios de marchés ainsi qu'une augmentation de couverture mais il ne peut y avoir aucune certitude qu'AXA RE Arizona ait suffisamment de liquidités dans tous les cas de figure. Dans l'éventualité où AXA RE Arizona ne serait pas en mesure de constituer les garanties requises ou de régler ces couvertures en espèces à échéance, il pourrait être nécessaire de réduire la taille de son programme de couverture ce qui pourrait, à terme, avoir un impact sur sa capacité à tenir ses engagements au titre des dispositifs de réassurance ainsi que sur la capacité d'AXA Equitable à obtenir un crédit pour le capital réglementaire dans le cadre des dispositifs de réassurance.

Récemment, la *National Association of Insurance Commissioners* (« NAIC ») et le département des services financiers de l'Etat de New York (« NYDFS ») ont examiné de manière attentive le recours, par les sociétés d'assurance, à des entreprises captives de réassurance ou entités offshore. En juillet 2012, dans le cadre d'une enquête visant le secteur de l'assurance dans son ensemble, AXA Equitable a répondu à une demande du NYDFS visant à l'informer de son recours à des sociétés captives de réassurance ou entités offshore en vue de réassurer certains risques d'assurance. En juin 2013, le NYDFS a publié ses conclusions dans un rapport très critique sur le recours des sociétés du secteur de l'assurance vie aux sociétés captives de réassurance. Dans son rapport, le NYDFS recommandait (i) au NAIC d'établir des obligations plus importantes de transparence en matière de transactions financières impliquant des sociétés captives d'assurance, (ii) à l'Office Fédéral des Assurances (*Federal Insurance Office*) (« FIO »), l'Office de la Recherche Financière (*Office of Financial Research*) (« OFR »), la NAIC et aux commissaires aux assurances de l'Etat de mettre en place des enquêtes similaires à celle faite par le NYDFS et (iii) aux commissaires aux assurances de l'Etat de considérer la mise en place immédiate d'un moratoire national sur les transactions financières

impliquant des sociétés captives d'assurance jusqu'à ce que ces enquêtes soient complétées. De la même manière que de nombreuses sociétés d'assurance vie, AXA Equitable fait appel à une société captive de réassurance, AXA RE Arizona, dans le cadre de sa stratégie de gestion du capital. Nous ne pouvons pas anticiper les modifications qui pourraient résulter de ces enquêtes. Si le NYDFS ou les régulateurs venaient à restreindre le recours aux sociétés captives de réassurance ou si AXA Equitable devait cesser d'avoir recours à de telles sociétés, les avantages en termes de gestion du capital obtenus grâce à de tels accords de réassurance pourraient être impactés de manière significative.

La rentabilité des produits à annuités variables avec garanties d'AXA dépend entre autres, de la capacité d'AXA à couvrir de manière effective ces garanties. La Société a mis en place et poursuit un certain nombre d'initiatives, incluant une redéfinition et une révision du prix de certaines caractéristiques de nos produits, développées pour améliorer la rentabilité de ces produits et limiter les pertes de couverture futures sur les garanties d'*Accumulator*. Nous ne pouvons pas garantir toutefois que ces initiatives parviendront à satisfaire leurs objectifs ou que les produits redéfinis après la révision du prix continueront à attirer leurs marchés cibles ce qui, dans les deux cas, pourrait impacter significativement de manière négative l'activité, la situation concurrentielle, les résultats des opérations et la situation financière d'AXA.

Nous utilisons de nombreuses hypothèses pour déterminer le niveau approprié de réserves d'assurance, de frais d'acquisition reportés (DAC), de réserves pour avantages sociaux ainsi que pour calculer certains indicateurs largement utilisés dans le secteur tels que la valeur des affaires nouvelles (NBV) et l'European Embedded Value (EEV) des activités vie, épargne, retraite, qui impliquent un degré élevé d'appréciation de la part de la Direction ainsi que des prédictions sur un avenir par nature incertain. Si ces hypothèses se révélaient inexactes, cela pourrait avoir un impact défavorable sur le résultat net consolidé et/ou sur les indicateurs de performance, comme la NBV, qui pourraient nuire au cours de nos titres

La constitution de réserves, en ce compris l'impact des garanties minimum contenues dans certains de nos produits d'épargne-retraite, le test d'adéquation effectué sur les réserves constituées pour les polices d'assurance vie et la mise en place des DAC, NBV et EEV sont par essence des éléments incertains qui impliquent des hypothèses sur des facteurs tels le comportement de l'assuré (par exemple non-renouvellement, conservation, etc.), des décisions de justice, des changements dans la législation et la réglementation, des tendances sociales, économiques et démographiques, l'inflation, les retours sur investissement et, dans la branche assurance vie, des hypothèses quant à l'évolution de la mortalité et de la morbidité. Le recours à ces nombreuses hypothèses pourrait influencer de manière significative sur les réserves et les dépenses de souscription ainsi que sur les DAC, la NBV et

l'EEV. De plus, des réserves d'assurance pour des garanties minimum contenues dans certains de nos produits d'épargne-retraite, les équilibres DAC, EEV et NBV peuvent être affectés de manière significative par la situation des marchés financiers et des baisses importantes pourraient avoir un effet négatif sur le résultat consolidé de nos opérations et notre situation financière. En outre, certaines de ces prévisions ne sont pas linéaires. Bien qu'AXA ait adopté une approche « *market-consistent* » plus prudente que les méthodes traditionnelles de calcul des NBV et EEV, des changements dans les prévisions utilisées pour calculer ces indicateurs pourraient nuire de manière significative au niveau de nos NBV et/ou EEV. Par exemple, notre NBV est sensible aux fluctuations des taux d'intérêt et, en conséquence, une évolution défavorable des taux peut avoir un impact significatif sur notre NBV ainsi que sur le cours de nos titres.

Si les réserves constituées au titre des pertes dans nos branches IARD et assurance internationale s'avéraient insuffisantes, nos bénéficiaires s'en trouveraient affectés de manière défavorable

Conformément à la pratique du secteur et aux obligations comptables et réglementaires, nous constituons des réserves tant au titre des réclamations que des charges qui sont liées au règlement des réclamations de nos branches IARD et assurance internationale. À l'exception des rentes invalidité et des engagements inhérents aux accidents du travail qui sont réputés constituer des règlements structurés, les réserves pour sinistres ne sont pas escomptées. Les réserves ne représentent pas une évaluation précise du passif correspondant, mais plutôt une estimation du montant des réclamations, à une date donnée, établie en fonction de techniques de projection actuarielle. Ces estimations de réserves sont des prévisions du coût probable du règlement et de la gestion ultime des réclamations, sur la base de l'évaluation que nous avons réalisée des faits et circonstances alors connus, de l'examen des profils historiques de règlement, d'estimations de tendances en matière de gravité et de fréquence des réclamations, de principes juridiques de responsabilité et d'autres facteurs.

La méthode d'estimation des réserves se fonde sur les informations les plus récentes disponibles au moment de la constitution des réserves initiales.

Nous surveillons en permanence l'adéquation des réserves constituées, en ce compris l'évolution des sinistres émergents, et les sinistres réels par comparaison aux hypothèses faites au moment de l'estimation des réserves brutes constituées. D'après les informations dont nous disposons actuellement, nous estimons que nos réserves sont suffisantes. Cependant, comme la constitution de réserves relève par définition d'un processus incertain faisant appel à des nombreuses estimations dont les impacts de tout changement législatif ou réglementaire ainsi que des changements dans les conditions économiques, rien ne permet de garantir que les pertes finales ne dépasseront pas de manière significative nos réserves et qu'elles n'auront pas un effet négatif important sur le résultat net consolidé. Pour de plus amples informations sur les réserves concernant les réclamations liées à l'amiante, vous pouvez vous reporter à la Section « Risques liés à l'amiante »

dans la Note 14.7 aux « États Financiers Consolidés » d'AXA, incluse dans la partie 4 du présent Rapport Annuel.

Les demandes d'indemnisation dans nos branches vie, épargne, retraite pourraient ne pas être conformes aux hypothèses utilisées pour déterminer le prix de nos produits et établir le niveau de nos réserves, et pourraient avoir un impact négatif sur nos résultats

Dans nos branches vie, épargne, retraite, nos bénéfices dépendent dans une large mesure de l'adéquation entre les demandes d'indemnisation et les hypothèses utilisées afin de déterminer les prix de nos produits et d'établir les charges au titre des obligations inhérentes aux demandes d'indemnisation et aux provisions techniques. AXA utilise son expérience et les données de la profession afin d'élaborer des estimations quant aux profits à venir au titre des polices d'assurance, en ce compris les informations utilisées afin de fixer les prix des produits d'assurance et d'établir les obligations actuarielles connexes. Rien ne permet toutefois de garantir que la réalité sera conforme à ces estimations et des risques émergents tels que des épidémies pourraient entraîner des pertes incohérentes par rapport à nos prix et nos hypothèses. Si les prestations effectivement payées à nos assurés sont moins favorables que les hypothèses sous-jacentes utilisées initialement pour fixer les réserves sur prestations futures ou, si des événements ou tendances nous amènent à modifier les hypothèses sous-jacentes, il se peut que nous devions augmenter nos engagements, ce qui pourrait avoir un impact défavorable important sur notre activité, notre résultat net ainsi que notre situation financière.

Le caractère cyclique de la branche IARD peut avoir un impact sur nos résultats

L'activité d'assurance IARD est cyclique. Bien que les cycles ne soient jamais identiques, l'expérience montre qu'ils ont une durée généralement comprise entre deux et six ans. Ces cycles alternent des périodes d'intense concurrence sur les prix en raison de capacités excessives des assureurs et des périodes de pénurie d'offre permettant d'appliquer des tarifs plus élevés, ces périodes se caractérisent par une volatilité importante des résultats et des pertes. Par le passé, les assureurs IARD ont connu d'importantes variations de leur résultat net consolidé en raison de situations instables et parfois imprévisibles, échappant à leur contrôle direct, comme par exemple le renforcement de la concurrence entre assureurs, la survenance à une fréquence inhabituelle d'événements catastrophiques, les niveaux de capacité des assureurs ainsi que la conjoncture économique générale. Cette situation pourrait entraîner une baisse du chiffre d'affaires au cours de certains cycles dans l'hypothèse où nous déciderions de ne pas réduire les prix de nos produits IARD afin de maintenir notre rentabilité. Les effets de ce caractère cyclique, les modifications des attentes des clients en matière de tarifs, la fréquence ou la gravité des sinistres ainsi que d'autres événements ou facteurs préjudiciables affectant l'activité d'assurance IARD pourraient

impacter défavorablement nos résultats ainsi que notre situation financière.

Au cours de ces dernières années, les changements climatiques, dont le réchauffement, ont augmenté le caractère imprévisible et la fréquence des catastrophes naturelles (notamment les ouragans, orages de grêle, tremblement de terre, feux, explosions, gelées et inondations) et, associés à des catastrophes engendrées par l'homme ainsi que des défaillances d'infrastructures essentielles (dont les actes de terrorisme, les actions militaires, les défaillances du réseau électrique ainsi que les infrastructures de téléphonie et d'Internet) ont contribué à l'incertitude concernant les tendances futures et expositions. Nous suivons l'évolution de ces risques de près et veillons à gérer notre exposition à ces risques au travers d'une sélection individuelle du risque, la maîtrise de l'accumulation des risques, l'achat de réassurance et l'utilisation des données disponibles afin d'évaluer les risques potentiels de catastrophe. Toutefois, nous avons déjà subi et risquons encore de subir des pertes significatives liées à ce type de risques.

Des processus ou systèmes inadaptés ou défaillants, des facteurs humains ou des événements extérieurs peuvent affecter notre rentabilité, notre réputation ou l'efficacité de nos opérations

Le risque d'exploitation est inhérent à notre activité et peut se manifester de diverses manières, dont l'interruption des activités, l'insuffisance ou la défaillance (y compris en cas d'accords de sous-traitance significatifs) des performances des forces de vente, des dysfonctionnements ou défaillances des systèmes d'information, le piratage et/ou d'autres intrusions non autorisées au sein de nos sites Internet et/ou nos systèmes d'information, des violations de la réglementation, des erreurs humaines, des fautes de salariés et de la fraude externe. Nous sommes également confrontés au risque de défaillance opérationnelle ou d'interruption d'une chambre de compensation, d'une place boursière ou d'un autre intermédiaire financier facilitant nos transactions sur titres.

Ces événements sont susceptibles d'entraîner des pertes financières, une dégradation de notre liquidité, une interruption de notre activité, des sanctions de nature réglementaire ou de porter atteinte à notre réputation. La Direction s'efforce de maîtriser ces risques et de maintenir le risque d'exploitation à un faible niveau en favorisant un environnement sain et bien contrôlé au regard des caractéristiques de notre activité, de nos marchés et de l'environnement réglementaire dans lequel nous exerçons notre activité. Nonobstant ces mesures, le risque opérationnel faisant partie de l'environnement dans lequel nous exerçons notre activité, il est possible que nous subissions occasionnellement des pertes dues à ces types de risques.

Nous pourrions être soumis à des passifs imprévus liés à des activités abandonnées, cédées ou liquidées et nous pourrions contracter d'autres engagements hors bilan entraînant la comptabilisation de charges dans notre compte de résultat

Nous pouvons, occasionnellement, conserver des obligations d'assurance ou de réassurance et d'autres engagements hors bilan liés à la cession ou la liquidation de diverses activités.

Nous pourrions aussi, occasionnellement et dans le cadre de notre activité, fournir des garanties et nous engager dans des opérations dérivées et d'autres transactions hors bilan qui pourraient donner lieu à des charges inscrites au compte de résultat.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous reporter à la partie 4 – Note 29 « Actifs et passifs éventuels et engagements » et Note 20 « Instruments dérivés » du présent Rapport Annuel.

RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET CONCURRENTIEL ÉVOLUTIF DANS LEQUEL NOUS EXERÇONS NOS ACTIVITÉS

La désignation du Groupe AXA en tant qu'assureur revêtant une importance systémique globale (« Global Systemically Important Insurer ») (« GSII ») pourrait avoir un impact important sur nos exigences de capital, notre rentabilité, la fongibilité de notre capital, notre capacité à développer le Groupe via des acquisitions ainsi que notre compétitivité

Le 18 juillet 2013, l'*International Association of Insurance Supervisors* (« IAIS ») (Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance) a publié une méthode de désignation des assureurs revêtant une importance systémique globale dans le cadre de l'initiative générale lancée par le G20 avec l'assistance du *Financial Stability Board* (« FSB ») (Conseil de Stabilité Financière) destinée à identifier les institutions financières d'importance systémique globale (« G-SIFs »). Cette méthode d'évaluation, approuvée par le FSB, est destinée à identifier les assureurs dont la défaillance ou la faillite non contrôlée entraînerait, du fait de leur taille, de leur complexité ainsi que de leurs interconnexions, de graves perturbations du système financier global et des activités économiques. Par ailleurs, le 18 juillet 2013, le FSB a établi sa liste initiale de neuf assureurs revêtant une importance systémique globale, dont le Groupe AXA. Des mesures, également publiées par l'IAIS le 18 juillet 2013 pour application par les GSII, incluent (1) de nouvelles exigences en capital dont (i) une exigence d'un capital de base applicable à toutes les activités du Groupe, appelée « *basic capital requirement* » (anciennement *Backstop capital requirement*) (« BCR ») servant de base à (ii) un niveau supplémentaire de capital pour une plus grande capacité d'absorption des pertes liées aux activités systémiques d'un

GSII et dénommé « *Higher Loss Absorbency* » (« HLA »), (2) une surveillance réglementaire plus importante des holdings, (3) diverses mesures permettant de promouvoir l'autonomie structurelle des sociétés au sein des groupes et de réduire la dépendance intra-groupe, et (4) plus généralement, une surveillance accrue de ces assureurs, dont une obligation d'établir un Plan de Gestion des Risques Systémiques (« SRMP ») et un Plan de Redressement et de Liquidation (« RRP ») pouvant entraîner de nouvelles obligations en termes de processus, de *reporting* et de conformité (et des coûts) ainsi que des réorganisations potentielles de certaines activités. Les mesures précitées prévoient une mise en œuvre rapide de certaines d'entre elles, telle que la constitution d'un Comité de Gestion des Crises (« CMG ») par le superviseur Groupe, la préparation du SRMP et du RRP précités et le développement et l'application du BCR dès 2014, tandis que d'autres mesures seront mises en œuvre progressivement, telle que le HLA qui sera développé d'ici la fin 2015 pour une application à partir de 2019.

La manière dont ces mesures (ainsi que toute autre initiative lancée par l'IAIS telle que le projet de Cadre Commun pour la Supervision des Groupes d'Assurance Internationaux, « IAIG ») seront introduites dans les lois ou réglementations de chaque pays est encore incertaine à ce stade ; toutefois ces mesures, si elles sont appliquées, pourraient avoir des implications considérables pour le Groupe AXA en termes de réglementation et de compétitivité et impacter de manière significative nos exigences de capital, notre rentabilité, la fongibilité de notre capital ainsi que notre capacité à fournir du capital ou un soutien financier aux sociétés du Groupe, notre capacité à développer le Groupe à travers des acquisitions futures, la manière dont nous exerçons nos activités, et plus généralement notre compétitivité face à d'autres groupes d'assurance qui ne sont pas désignés comme GSII.

Nous sommes confrontés à une forte concurrence dans toutes nos branches d'activité qui peut s'intensifier en raison des conditions actuelles des marchés et affecter de manière négative notre résultat net consolidé ainsi que notre situation financière

Nos concurrents sont des sociétés de fonds d'investissement, de gestion d'actifs, de gestion de capitaux privés, des fonds de couverture, des banques commerciales et d'investissements et d'autres compagnies d'assurance, dont beaucoup sont soumis à des réglementations différentes des nôtres et proposent des produits alternatifs ou à des prix plus compétitifs que les nôtres. En outre, la création de circuits de distribution alternatifs pour certains types de produits financiers ou d'assurance, notamment par Internet, peut accroître la concurrence et la pression sur les marges de certains types de produits. Cette pression serait susceptible d'influer sur les prix d'un certain nombre de nos produits et services, et ce principalement dans l'hypothèse où nos concurrents tenteraient d'obtenir de nouvelles parts de marché. L'ensemble de ces pressions pourrait nuire à notre capacité à maintenir ou améliorer notre rentabilité.

Notre activité est soumise à de nombreuses lois et réglementations ainsi qu'à des risques de contentieux importants dans les différents pays dans lesquels nous opérons. L'adoption de nouvelles lois et réglementations dans ces pays où la modification de lois et réglementations existantes ainsi que le résultat défavorable de tout contentieux ou enquête réglementaire significative, en cours ou à venir, peuvent avoir un effet négatif sur notre activité, notre situation financière, notre résultat net consolidé, notre réputation ou notre image

Le Groupe AXA exerce ses activités dans plus de 50 pays dans le monde. Celles-ci sont soumises à une grande variété de lois et réglementations, notamment d'assurance. Nous sommes confrontés à des défis importants de mise en conformité, en raison de l'évolution rapide de notre environnement réglementaire. Les autorités de régulation, partout dans le monde, font preuve de plus en plus de virulence et de fermeté dans l'interprétation et l'application des règlements en vigueur au sein des pays dans lesquels nous intervenons. Les perturbations financières de ces dernières années ont entraîné un certain nombre d'initiatives législatives et réglementaires (un grand nombre d'entre elles axées sur le secteur financier) dans la plupart des juridictions dans lesquelles le Groupe exerce ses activités. Bien que la Direction ne puisse pas prédire la probabilité ainsi que la date à laquelle ces propositions législatives ou réglementaires pourraient entrer en vigueur ou leur forme, certaines de ces propositions, si elles sont adoptées, pourraient avoir un impact défavorable significatif sur nos activités, notre résultat net ainsi que notre situation financière. Nous pensons, en tout état de cause, que la multitude de nouvelles lois et réglementations augmentera nos coûts légaux ainsi que ceux de mise en conformité. Un certain nombre d'initiatives réglementaires et d'actions coercitives dans les domaines du blanchiment d'argent, des sanctions commerciales, de la lutte contre la corruption ainsi que des initiatives de protection des consommateurs dans des domaines tels que, notamment, la distribution, la conformité et la vente abusive (*misselling*), se sont développés au cours des dernières années. Certaines institutions financières mondiales ont fait l'objet d'actions coercitives très médiatisées ayant abouti à des sanctions, notamment financières, très significatives. Ces domaines complexes du droit sont en constante évolution et engendrent des risques financiers et de réputation significatifs en cas de non-conformité. Par ailleurs, en tant que société exerçant ses activités dans de nombreux pays, nous sommes soumis à un certain nombre de régimes et réglementations fiscales. Des changements dans ces lois fiscales, dont les retenues issues de la réglementation FATCA (*Foreign Account Tax Compliance Act*) pourraient entraîner une augmentation de nos dépenses fiscales et coûts de mise en conformité. Des interprétations ou développements futurs de ces régimes fiscaux pourraient également affecter notre dette fiscale, notre retour sur investissement ainsi que nos activités.

Nous avons été, et pourrions être à l'avenir, soumis à des enquêtes réglementaires qui pourraient, compte tenu des actions civiles qui les accompagnent souvent, affecter notre image, notre marque, nos relations avec les organes de régulation ou notre résultat net consolidé.

Par ailleurs, nous avons été cités comme défendeurs dans de nombreux procès (actions collectives comme individuelles) et impliqués dans diverses enquêtes et examens réglementaires. Nous pourrions en outre être impliqués dans de telles affaires à l'avenir. Certains de ces procès et enquêtes ont pour objet d'obtenir des dommages et intérêts d'un montant élevé ou indéfini, notamment des dommages et intérêts punitifs. Certaines des autorités réglementaires impliquées dans ces procédures disposent de pouvoirs étendus pour intervenir sur la conduite de notre activité. En raison de la nature de certains de ces procès et enquêtes, nous ne pouvons pas estimer les pertes ni prévoir avec certitude l'impact potentiel de ces actions ou enquêtes sur notre activité, notre situation financière ou notre résultat net consolidé. Vous pouvez vous reporter à la Partie 4 – Note 31 « Contentieux » et à la Section 3.1 « Cadre réglementaire » du présent Rapport Annuel pour plus d'informations sur ce point.

Nous pensons que l'objet et le champ d'application des lois et réglementations applicables, ainsi que la surveillance réglementaire continueront à augmenter d'une manière générale. La Direction gère ces risques de manière proactive et a adopté des politiques et procédures destinées à s'assurer de la conformité de la Société avec les lois et réglementations applicables dans les juridictions dans lesquelles elle exerce ses activités. Toutefois nous ne pouvons pas prévoir de manière précise les effets potentiels de changements dans les lois ou réglementations, leur interprétation ou mise en œuvre (ou de tout projet de loi ou réglementation futur), ou l'impact que de nouvelles lois ou réglementations pourraient avoir sur notre activité, notre condition financière, notre résultat net consolidé ou nos activités diverses. Le fait pour AXA de ne pas être en conformité avec la réglementation applicable ou les différentes réglementations applicables dans les pays dans lesquels la Société exerce ses activités ou encore les marchés sur lesquels elle opère, pourrait aboutir à des amendes, des pénalités, des injonctions ou d'autres restrictions similaires qui pourraient avoir un impact négatif sur les résultats ou la réputation d'AXA. Pour plus d'informations sur ces sujets, vous pouvez vous reporter à la Partie 4 – Note 31 « Contentieux » ainsi que la Section 3.1 « Cadre réglementaire » du présent Rapport Annuel.

Par ailleurs, nos opérations internationales exposent le Groupe à divers risques et défis politiques, réglementaires, financiers et commerciaux qui peuvent affecter la demande de nos produits et services, la valeur de notre portefeuille d'investissements, les niveaux de capitaux et d'excédent minimum requis et la solvabilité des partenaires commerciaux locaux. Ces risques comprennent, par exemple, l'instabilité politique, sociale ou économique de pays dans lesquels nous opérons ou vers lesquels nous transférons une partie de nos processus opérationnels, et notamment le risque de nationalisations, d'expropriations, le contrôle des prix, le contrôle du capital, les fluctuations des taux de change, les risques de crédit de nos débiteurs et partenaires commerciaux locaux, l'absence d'expérience des affaires sur certains marchés, les risques associés à l'exposition à des situations d'insolvabilité dans le secteur de l'assurance par le biais des fonds de garantie des assurés ou des mécanismes analogues mis en place sur des marchés étrangers et, dans certains cas, les risques relatifs à l'incompatibilité potentielle avec des partenaires étrangers, surtout dans les pays où nous détenons des activités par l'intermédiaire de *joint-ventures* ou d'autres entités que nous ne contrôlons pas.

Les potentielles modifications des normes *International Financial Reporting Standards* telles qu'adoptées par l'Union européenne peuvent affecter négativement notre résultat net consolidé

Les comptes consolidés du Groupe sont établis sur la base des normes IFRS et interprétations du Comité d'interprétation de l'IFRS (*Interpretations Committee*), définitives et en vigueur au 31 décembre 2013, selon les dispositions d'adoption de l'Union européenne (les « normes »). Ces normes font l'objet de discussions continues de l'*International Accounting Standards Board* (« IASB ») concernant leur modification potentielle. Certaines de ces modifications pourraient avoir des impacts significatifs sur les assureurs et d'autres institutions financières, dont AXA, qui prépare ses comptes consolidés en conformité avec ces normes.

Dans la mesure où les travaux de l'IASB sont en cours, la Direction ne peut prévoir avec certitude l'impact des modifications proposées (ou d'éventuelles modifications futures de ces normes). Néanmoins, tout amendement significatif des normes pourrait affecter le résultat net consolidé de la Société.

RISQUES LIÉS À LA DÉTENTION D' ACTIONS AXA OU D' ADS

Afin de lever des fonds en vue de financer notre développement ou pour des exigences de solvabilité, nous pourrions, à l'avenir, proposer des droits, des bons de souscription et d'autres titres analogues à des prix en dessous du cours du marché actuel, ce qui pourrait avoir pour effet d'affecter le cours de nos actions ordinaires et de nos ADS et de diluer le pourcentage de détention de nos actionnaires actuels.

Les Mutuelles AXA, composées de sociétés d'assurance mutuelle françaises, détenaient 14,18 % des actions d'AXA et 23,54 % des droits de vote au 31 décembre 2013. Les Mutuelles AXA ont exposé leur intention d'exercer leurs droits de vote au sein d'AXA conjointement et pourraient avoir des intérêts en conflit avec les intérêts d'autres actionnaires. Par exemple, même si les Mutuelles AXA ne détiennent pas la majorité des droits de vote d'AXA, leurs efforts pour refuser ou dissuader une offre future d'acquisition d'AXA, que d'autres actionnaires pourraient trouver intéressante, seraient susceptibles d'empêcher les autres actionnaires d'obtenir une prime sur leurs actions ou ADS AXA. Les Mutuelles AXA pourraient décider, à une date future, d'augmenter leur participation dans AXA ou de céder tout ou partie des actions qu'elles détiennent.

Par ailleurs, le cours des ADS AXA et les dividendes versés à leurs détenteurs peuvent être affectés de manière importante par des fluctuations de la parité entre l'euro et le dollar américain.

AXA a procédé au retrait de la cote du New York Stock Exchange des ADS AXA en 2010, ce qui pourrait potentiellement diminuer la liquidité des ADS AXA. Les ADS AXA sont négociés sur le marché de gré à gré. Bien que les marchés de gré à gré américains soient de plus en plus sophistiqués et liquides depuis quelques années, il n'y a aucune certitude quant à la liquidité des ADS AXA sur le marché de gré à gré ou sur la possibilité pour une personne souhaitant acheter ou vendre des ADS AXA de trouver, à tout moment, une contrepartie voulant acheter ou vendre pour un prix et un volume acceptables.

Les détenteurs d'ADS AXA pourraient ne pas être en mesure d'exercer leurs droits de vote en raison de retards de notification au dépositaire et du fait de celui-ci. Dans ce cas, la responsabilité du dépositaire vis-à-vis des détenteurs d'ADS AXA pour défaut d'exécution des instructions de vote ou au titre de l'exécution des instructions de vote est limitée par le Contrat de Dépôt (*Deposit Agreement*) qui organise le dispositif d'ADS AXA.

De plus, les recours des détenteurs d'ADS AXA seront limités si AXA ou le dépositaire n'honore pas ses obligations aux termes du Contrat de Dépôt et que ses détenteurs souhaitent engager une procédure judiciaire à l'encontre d'AXA ou du dépositaire.

Les détenteurs d'ADS AXA aux États-Unis pourraient ne pas être en mesure de participer à des offres de droits, bons de souscriptions d'actions ou titres analogues ouvertes aux détenteurs d'actions AXA ou de recevoir des dividendes en actions, aux mêmes conditions que ces derniers. Par exemple, ils pourraient se voir offrir un paiement en numéraire plutôt que des actions compte tenu des exigences d'enregistrement liées à la législation américaine en cas de paiement en actions.

Le prix auquel nos ADS et nos actions ordinaires se négocient peut être affecté par un grand nombre de facteurs, dont certains sont intrinsèques à notre activité, tandis que d'autres seront liés au secteur de l'assurance et aux marchés de capitaux en général. Du fait de ces facteurs, il se peut que vous ne puissiez pas revendre vos ADS ou vos actions ordinaires au prix auquel vous les aviez achetés ou à un prix supérieur.

AXA SA est une société anonyme régie par la loi française. La majorité des mandataires sociaux d'AXA, ainsi que certains des experts cités dans ce document, résident en dehors des États-Unis, notamment en France. Une part importante des avoirs d'AXA SA ainsi que les avoirs de ces personnes sont localisés en dehors des États-Unis. En conséquence, il est possible que des actionnaires ne puissent pas signifier un acte de procédure à AXA SA ou ces personnes afin de faire exécuter contre eux les jugements des tribunaux américains basés sur des dispositions de responsabilité civile des lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières. De plus, les jugements rendus aux États-Unis pourraient ne pas avoir de force exécutoire contre AXA devant des tribunaux français. En conséquence, nos actionnaires qui obtiendraient des jugements contre AXA aux États-Unis pourraient ne pas être en mesure de nous imposer de payer le montant indiqué dans le jugement.

3.3 ANNEXES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES LIÉES AUX FACTEURS DE RISQUE

Les informations de cette section viennent en complément de la Note 4 aux États Financiers Consolidés, inclus dans la Partie 4 de ce Rapport Annuel et sont couvertes par le rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés.

L'organisation et les missions du *Risk Management*

Dans cette partie, *Risk Management*, fait référence à la fonction interne chargée de suivre et de contrôler efficacement les risques aux niveaux local et Groupe.

Group Risk Management (GRM) est le département central responsable de la coordination du *Risk Management* à l'intérieur du Groupe AXA.

Les départements *Risk Management* locaux, dirigés par les Directeurs des Risques locaux (CRO – Chief Risk Officers), mettent en œuvre les standards et instructions GRM à l'intérieur de chaque entité opérationnelle.

LES MISSIONS DU RISK MANAGEMENT

Partie intégrante de l'ensemble des processus opérationnels, le *Risk Management* est responsable de la définition et du déploiement du cadre de gestion des risques (« *Enterprise Risk Management framework* ») à l'intérieur du Groupe AXA.

Ce cadre est basé sur les quatre piliers suivants, soutenus par une forte culture des risques :

1. Indépendance et exhaustivité de la gestion des risques : les Directeurs des Risques sont indépendants des opérations (« première ligne de défense ») et des départements d'audit interne (« troisième ligne de défense »). Le département *Risk Management*, conjointement avec les départements Juridiques, Conformité, « *Internal Financial Control* », Ressources Humaines et Sécurité constitue la « deuxième ligne de défense » dont l'objectif est de développer, coordonner et piloter un cadre de risque harmonisé au sein du Groupe.
2. Un cadre partagé d'appétit aux risques : les Directeurs des Risques doivent s'assurer que la Direction revoit et approuve les risques détenus au sein de leur compagnie, comprend les conséquences d'un développement défavorable de ces risques, et dispose d'un plan d'action susceptible d'être mis en œuvre en cas d'évolution défavorable de l'environnement.

3. Deuxième opinion systématique sur les processus clés : les Directeurs des Risques fournissent une seconde opinion indépendante sur les processus clés de décisions au sein d'AXA, tels que les caractéristiques des nouveaux produits Vie et Non-Vie (tarification ajustée aux risques et rentabilité), les provisions techniques Non-Vie ainsi que les provisions techniques économiques Vie, les études de gestion actif-passif, d'allocation d'actifs, de nouveaux investissements et de réassurance.
4. Un modèle robuste de capital économique : le modèle de capital économique AXA (STEC – Short Term Economic Capital) est un outil puissant et concret pour contrôler et mesurer l'exposition à la plupart des risques, en accord avec le cadre « Solvency II ». Le modèle de capital économique AXA (STEC) est conçu comme un outil cohérent et exhaustif de gestion des risques, qui constitue également un élément important dans la gestion du capital et le processus de planification.

GROUP RISK MANAGEMENT

Le *Group Risk Management* (GRM), dirigé par le Directeur des Risques Groupe qui rapporte au Directeur Général Délégué du Groupe AXA, est responsable du développement du cadre de gestion des risques en termes de limites et seuils (couvrant toutes les catégories de risques notamment, Systémiques, Financiers, Assurances et Opérationnels), standards, exigences minimales ou processus.

Le GRM supervise l'adhésion des entités opérationnelles à ce cadre, avec l'appui des départements de gestion des risques locaux. Il pilote la famille *Risk Management* et développe une culture des risques à travers le Groupe.

La fonction *Risk Management* au niveau du Groupe est aussi renforcée par les entités « AXA Global P&C » et « AXA Global L&S » qui conseillent et soutiennent les entités locales dans leur stratégie de réassurance (Dommages et Vie) et centralisent l'achat par le Groupe de couvertures de réassurance.

La partie « risque d'assurance » ci-après détaille la stratégie de réassurance.

ENTITÉS LOCALES

La gestion des risques est une responsabilité locale, en accord avec les standards et lignes directrices donnés par le GRM.

Les rôles et responsabilités des équipes de gestion des risques locales sont validés conjointement par le Comité Exécutif local et le Directeur des Risques du Groupe pour assurer un meilleur alignement des intérêts centraux et locaux.

Les missions requises des équipes locales de gestion des risques sont a minima :

- coordination locale de la seconde ligne de défense (qui comprend notamment les départements juridiques, informatiques et ressources humaines) à travers une gouvernance adaptée ;
- implémentation du cadre d'appétit au risque sur tous les risques en cohérence avec l'appétit au risque du Groupe avec un *reporting*, des limites de risques et des processus de décision renforcés ;
- réalisation d'une seconde opinion sur les processus clés, tels que la définition des caractéristiques des nouveaux produits en amont de leur lancement, les niveaux de provisions techniques Dommages, les études de gestion actif-passif et d'allocation d'actif, et la stratégie de réassurance ;
- concernant le modèle interne de capital, le département gestion des risques local est responsable de l'adéquation au profil de risques, l'implémentation, le test et la validation du modèle interne.

Les Directeurs des Risques locaux dirigent les départements locaux de gestion des risques au sein de chaque entité opérationnelle et rapportent à la fois à un membre de leur Comité Exécutif (Directeur Financier ou Directeur Général) et au Directeur des Risques Groupe. Ils sont indépendants des départements opérationnels et départements d'audit.

Les Directeurs des Risques locaux effectuent un *reporting* régulier auprès du Conseil d'Administration ou auprès de l'un de ses conseils sur les activités de gestion des risques.

Leurs équipes sont responsables du contrôle et de la gestion des risques conformément aux politiques et limites du Groupe, et de la validation des décisions d'investissements et de souscription à travers les comités de risque locaux.

AUTRES FONCTIONS

Les responsables directs et les équipes opérationnelles sont en charge de la prise de risque au quotidien ainsi que de la prise de décision et ont donc la responsabilité principale d'établir et maintenir un environnement de contrôle efficace (première ligne de défense).

Les départements Juridiques, Conformité, « *Internal Financial Control* », Ressources Humaines et Sécurité doivent développer, faciliter et piloter efficacement le cadre et la stratégie de risque et de contrôle (deuxième ligne de défense), en coordination avec le *Risk Management*.

L'audit interne réalise, dans le cadre de sa mission, une évaluation des risques et des processus de gouvernance selon une périodicité régulière pour fournir une opinion indépendante sur l'efficacité du système de contrôle (troisième ligne de défense).

LA GOUVERNANCE DES RISQUES AU SEIN DU GROUPE AXA

Afin de suivre et contrôler efficacement les risques au niveau local et du Groupe, le processus de décision dans la structure de gouvernance s'articule autour de 2 niveaux principaux :

1. le Comité de Direction du Groupe définit des objectifs opérationnels et l'allocation du capital au regard du couple rendement-risque. Il définit également l'appétit du Groupe au risque en termes d'impact sur les indicateurs financiers clefs. L'appétit au risque du Groupe est revu par le Conseil d'Administration, sur la base de la revue du Comité Financier, et le Comité d'Audit s'assure de l'efficacité du cadre du contrôle interne et de la gestion des risques. Un rapport sur la performance de la compagnie sur les indicateurs financiers clefs est présenté régulièrement au Comité d'Audit du Groupe, au Comité Financier, et au Conseil d'Administration ;
2. les comités des risques au niveau du Groupe ont pour objet de couvrir toutes les catégories de risque. Pour les risques financiers :
 - l'*Asset-Liability Management Supervisory Committee* du Groupe présidé par le Directeur Général Délégué et tenu par GRM. Ce comité détermine les politiques de gestion actif-passif du Groupe et s'assure que les expositions du Groupe sont dans les limites de risques définies,
 - le *Group Investment Committee* co-présidé par le Directeur Général Délégué et le Directeur Général d'AXA France, auquel GRM participe – voir la Section 3.4 de ce rapport.

Pour les risques d'assurance Vie et Non-Vie :

 - les deux conseils dédiés aux Global Business Lines (Vie et Dommages) présidés par les Directeurs de chaque ligne métier auquel GRM participe ;

Pour les risques opérationnels et de réputation :

 - le *Risk & Compliance Committee* co-présidé par le Directeur Financier et le Directeur des Opérations du Groupe dont GRM assure le secrétariat.

Les comités des risques Groupe s'appuient sur les comités des risques locaux pour garantir la cohérence et le déploiement du cadre de gestion des risques.

➤ Risques : définition, exposition et *Risk Management*

AXA est exposé aux risques des marchés financiers au travers de ses activités de protection financière (*i.e.* assurance, gestion d'actifs) ainsi qu'au travers du financement de ses activités dans le cadre de la gestion des fonds propres et de la dette.

RISQUES FINANCIERS

Les unités opérationnelles ont la responsabilité de gérer leurs risques financiers (risques de marché, risque de crédit, risque de liquidité), à l'intérieur du cadre de risque défini au niveau du Groupe en termes de limites et standards. Cette approche vise à permettre aux unités opérationnelles de réagir de manière rapide, précise et ciblée et de s'adapter aux variations des conditions des marchés financiers et plus généralement aux modifications de leur environnement politique et économique.

De nombreuses techniques de gestion des risques sont utilisées pour contrôler et optimiser le niveau de risque de marché auquel les unités opérationnelles du Groupe AXA et le Groupe lui-même sont exposés :

- gestion actif-passif (ALM), c'est-à-dire la définition d'allocations stratégiques d'actifs optimales vis-à-vis des passifs supportés, optimisés afin de réduire le risque à un niveau désiré ;
- un processus d'investissement strict, requérant pour chaque investissement sophistiqué une étude approfondie et formalisée par le Département Investissement et une seconde opinion par le Département *Risk Management* ;
- couverture des risques financiers lorsqu'ils dépassent le niveau de tolérance que le Groupe s'est fixé. La gestion opérationnelle des instruments dérivés obéit à des règles strictes et elle est principalement confiée aux équipes spécialisées des gestionnaires d'actifs du Groupe, AXA Investment Managers, AllianceBernstein et les entités opérationnelles, ainsi que AXA Bank Europe et AXA Equitable pour la couverture des garanties des produits « Variable Annuities » ;
- suivi régulier des risques financiers sur la position de la Société d'un point de vue économique et solvabilité ;
- la réassurance qui offre aussi des garanties contre certains risques financiers.

L'exposition d'AXA aux risques de marché est suivie strictement. Elle est diminuée par :

- la diversité de ses activités et de ses implantations géographiques, permettant ainsi d'obtenir une bonne diversification des risques ;
- les effets de couverture naturels entre différents produits et pays.

Description des risques de marche pour l'assurance Vie, Épargne, Retraite et Dommages

Les risques de marché auxquels sont soumises les unités opérationnelles Vie, Épargne, Retraite ainsi que les portefeuilles de long terme en assurance Dommages, ont plusieurs origines, parmi lesquelles :

- la baisse des rendements d'actifs (liée à une baisse durable des taux obligataires ou des marchés actions) peut réduire la marge financière des produits en fonds général et les chargements sur les produits en Unités de Compte ;
- la hausse des taux obligataires (liée à une hausse des taux d'intérêts ou des *spreads*) réduit la valeur de marché des investissements en portefeuilles obligataires et peut avoir une incidence défavorable sur la marge de solvabilité et pourrait augmenter le volume de rachat de certains contrats dû à la pression compétitive ;
- la baisse de la valeur de marché (actions, immobilier et des investissements alternatifs) pourrait négativement impacter la marge de solvabilité ainsi que le surplus associé ;
- la hausse de la volatilité sur les marchés financiers peut accroître le coût de couvertures des garanties vendues aux assurés dans certains produits d'épargne (Unités de Compte, « Variable Annuities »...) et réduire la valeur du Groupe ;
- le risque de change des compagnies d'assurance est relativement limité, les engagements en devises étant largement adossés à des actifs de même devise, mais peut néanmoins réduire la contribution aux résultats des opérations en Euro ;
- de plus, les activités dommages sont soumises à l'inflation qui est susceptible d'accroître les indemnités à verser aux assurés, conduisant à des paiements supérieurs aux provisions constatées. Ce risque est plus particulièrement significatif sur les branches à déroulement long mais est pris en compte par des ajustements tarifaires fréquents ou des protections spécifiques contre des pics d'inflation.

La politique de gestion mise en œuvre pour couvrir ces risques fait l'objet d'une adaptation en fonction des types de produits et des risques qui leur sont attachés.

PRINCIPAUX RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels est exposé le Groupe AXA sont :

- risque de taux d'intérêt et risques actions liés aux activités opérationnelles des filiales du Groupe ;
- risque de change lié aux activités opérationnelles des filiales du Groupe ;
- risques liés à la gestion de l'exposition de change et de la dette des holdings ;
- risque de crédit. Se référer à la partie suivante « Risques de crédit » incluse dans la Partie 3 – Section 3.3 – « Annexes quantitatives et qualitatives liées aux facteurs de risque » ;
- risque de liquidité. Se référer au paragraphe « Ressources et gestion de liquidité » de la Partie 1 – Section 1.4 – « Trésorerie et financement du Groupe ».

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT ET RISQUE ACTIONS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DES FILIALES DU GROUPE

AXA met en œuvre des analyses de sensibilité afin d'estimer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de bourse. De telles analyses de sensibilité permettent d'évaluer les impacts potentiels sur le Groupe d'éventuelles évolutions favorables et défavorables des marchés financiers.

Concernant les analyses de sensibilité aux mouvements des taux d'intérêt et aux évolutions des marchés actions, le Groupe AXA met en œuvre deux grands types d'analyse :

- des analyses des sensibilités de l'« *European Embedded Value* » (EEV) pour les activités Vie, telles que présentées ci-dessous ;
- des analyses des sensibilités d'actif net réévalué ajusté pour les autres activités.

Le périmètre couvert par ces analyses reprend outre AXA SA qui porte l'essentiel de la dette, les filiales les plus significatives du Groupe en France, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Belgique, en Suisse, en Allemagne, dans la région Europe Centrale et de l'Est (Pologne, Hongrie, République Tchèque), dans la région Méditerranée et Amérique latine (Espagne, Portugal, Italie, Mexique, Maroc, Turquie, région du Golfe et Grèce), à Hong Kong et au Japon. Au 31 décembre 2013, ces filiales représentent 99 % des actifs investis d'AXA au sein de ses activités d'assurance.

L'« *Embedded Value* » (EV) est une méthodologie souvent utilisée pour la valorisation de portefeuilles de contrats d'assurance dont les échéances sont à long terme. Elle mesure la valeur actuelle des montants disponibles pour l'actionnaire immédiatement et dans le futur ; elle est par conséquent, présentée nette d'impôts et d'intérêts minoritaires. L'« *European Embedded Value* » (EEV) affine cette méthode selon les principes définis par le CFO Forum des sociétés d'assurance européennes et adoptés par AXA en 2005. AXA ne publie l'EEV que pour le segment Vie, Épargne, Retraite.

En complément de l'EEV Vie, Épargne, Retraite, AXA calcule une « *Embedded Value* » Groupe (EV Groupe). Pour les activités Vie, Épargne, Retraite, l'EEV est utilisée, alors que pour les autres activités l'EV est égale à l'actif net réévalué ajusté.

EV Groupe

	2013			2012		
	Vie, Épargne, Retraite	Autres activités	Total	Vie, Épargne, Retraite	Autres activités	Total
<i>(En millions d'euros)</i>						
Capitaux propres IFRS au 31 décembre	42.306	10.617	52.923	45.449	8.215	53.664
Plus ou moins-values latentes nettes non incluses dans les capitaux propres IFRS	956	2.515	3.471	1.031	2.520	3.551
Exclusion des dettes perpétuelles TSS/TSDI des capitaux propres IFRS	-	(7.786)	(7.786)	-	(7.812)	(7.812)
Élimination des actifs incorporels	(17.031)	(9.480)	(26.511)	(17.915)	(9.851)	(27.766)
TNAV IFRS	26.231	(4.133)	22.097	28.565	(6.929)	21.637
Ajustements pour mise en valeur de marché de la dette	-	(715)	(715)	-	29	29
Plus ou moins-values latentes projetées dans la VIF & autres ajustements, comptes statutaires/conso IFRS	(6.151)	-	(6.151)	(6.923)	-	(6.923)
Valeur des contrats en portefeuille (VIF) Vie, Épargne, Retraite	27.793	-	27.793	22.581	-	22.581
L'EV Groupe au 31 décembre	47.873	(4.848)	43.025	44.224	(6.900)	37.324

L'EV Groupe n'est pas une estimation de la « juste valeur » du Groupe AXA. Elle n'inclut pas la valeur des affaires nouvelles qui seront commercialisées dans le futur et elle ne comprend pas de valeurs des contrats en portefeuille pour les activités autres que Vie, Épargne, Retraite (dommages, assurance internationale, gestion d'actifs, banque et autres services financiers), tel que la valeur temps des réserves dommage. Cependant, l'EEV Vie, Épargne, Retraite constitue un outil de gestion clé, permettant de mesurer la valeur corrigée du risque des activités et de suivre leur évolution dans le temps, tandis que l'EV Groupe fournit un lien crucial avec les processus ayant un impact sur la valeur totale du Groupe mais qui ne peuvent être observés au sein du segment Vie, Épargne, Retraite, comme les stratégies de couverture mises en œuvre au niveau du Groupe, mais aussi l'impact de l'effet de levier sur le Groupe.

Le tableau ci-dessus illustre la réconciliation de l'EV Groupe aux capitaux propres IFRS du Groupe.

L'Actif Net Réévalué Ajusté (ANRA) Vie, Épargne, Retraite est calculé à partir des comptes statutaires mais peut être réconcilié aux capitaux propres IFRS grâce aux ajustements suivants :

- addition des plus-values/moins-values latentes non incluses dans les capitaux propres IFRS ;
- élimination des actifs incorporels ;
- élimination des plus ou moins-values latentes projetées dans la valeur des contrats en portefeuille (VIF) ;
- ajustement pour prendre en compte les différences comptables entre les principes régissant l'établissement des comptes consolidés d'AXA d'une part, et des comptes statutaires d'autre part.

En ajoutant la VIF Vie, Épargne, Retraite à l'ANRA Vie, Épargne, Retraite, on obtient l'EEV Vie, Épargne, Retraite.

L'EV Groupe est égale à la somme de l'EEV Vie, Épargne, Retraite et de l'actif net réévalué des autres activités, égal à leurs capitaux propres IFRS ajustés de :

- l'élimination des actifs intangibles ;
- la reclassification en passif des dettes à durée indéterminée (TSS/TDI) traitées comme du capital en IFRS ;
- l'addition des plus ou moins-values latentes non déjà incluses dans les capitaux propres IFRS ;
- la mise en juste valeur de la dette.

Le calcul de la Valeur des contrats en portefeuille (VF) Vie, Épargne, Retraite repose par nature sur de nombreuses hypothèses portant sur les exercices futurs. Pour l'EEV Vie, Épargne, Retraite, AXA a adopté une approche « *market-consistent* » concernant la détermination des hypothèses relatives au rendement des actifs. Chaque flux de trésorerie est actualisé à un taux approprié, de sorte qu'à partir d'un euro du portefeuille d'obligations privées ou d'actions, après projection et actualisation des flux de trésorerie attendus, on obtienne simplement une valeur égale à un euro. Cela revient à supposer que tous les actifs généreront à l'avenir un taux de rendement égal au taux sans risque (appelé « taux de référence » dans la méthodologie de l'*Embedded Value*), tel que défini par le marché actuel. Cependant, les flux de trésorerie ne sont pas

projetés selon un scénario unique mais selon un ensemble stochastique de scénarios, créé afin de garantir la condition « *market-consistent* » selon laquelle un euro de tout actif projeté sur l'avenir donne une valeur présente d'un euro. Les résultats futurs revenant aux actionnaires sont évalués pour l'ensemble de ces scénarios stochastiques, leur valeur actuelle correspondant à la VIF Vie, Épargne, Retraite. Les principales hypothèses sont les suivantes :

- les hypothèses actuarielles reflètent la meilleure estimation possible à partir de l'expérience récente ;
- aucun gain futur de productivité n'est projeté dans les frais généraux alors qu'un taux moyen d'inflation future de 2,0 % a été intégré en 2013 (2,0 % 2012), AXA suit un programme de maîtrise des coûts ;
- les frais généraux sont corrigés des dépenses non récurrentes, notamment celles à caractère stratégique ;
- le bénéfice lié à l'augmentation de l'espérance de vie est pris en compte dans le taux de mortalité projeté pour les contrats en cas de décès, alors que la table de mortalité utilisée pour les contrats en rente viagère est ajustée pour tenir compte de cette longévité future plus élevée sur tous les marchés ;
- les risques non financiers sont pris en compte à travers le coût de détention du capital au niveau de chacune des entités, et correspondant à celui nécessaire pour atteindre le niveau cible fixé par le groupe ;
- un taux d'imposition moyen de 29,1 % a été retenu pour 2013 (29,2 % pour 2012) ;
- comme les années précédentes, AXA a utilisé fin 2013 un taux de référence incluant, lorsqu'approprié, une prime d'illiquidité au-dessus des courbes de taux *swaps*, pour certaines de ses entités.

Comme décrit ci-dessus, l'évaluation de la VIF Vie, Épargne, Retraite conformément à la méthode « *market-consistent* » d'AXA ne dépend pas du rendement futur supposé des actifs, mais plutôt du taux de référence décrit ci-dessus. L'évaluation de la VIF Vie, Épargne, Retraite dépend également des projections stochastiques de plusieurs scénarios, plutôt que d'un scénario unique.

Les sensibilités de l'EV Groupe à des changements majeurs d'hypothèses économiques sont présentées ci-dessous pour les valeurs 2012 et 2013 :

- **Hausse de 100 point de base (pdb) des taux d'intérêt de référence** qui simule un choc brutal sur les conditions initiales, se traduisant par des changements pour : 1) la valeur de marché actuelle des produits de taux, entraînant d'éventuels changements pour les montants projetés au titre des plus ou moins-values latentes et/ou prélèvements sur encours ; 2) les taux de réinvestissement futurs pour toutes les catégories d'actifs et 3) les taux d'actualisation du risque. Les taux d'inflation restent inchangés.
- **Baisse de 100 pdb des taux d'intérêt de référence** qui correspond à la même chose que ci-dessus, le choc s'exerçant cette fois à la baisse. Si la baisse de 100 points de base se traduit par des taux négatifs, ceux-ci sont ramenés à zéro.

■ **Niveau initial du marché des actions supérieur de 10 %** qui simule un choc sur les conditions initiales des marchés action. Elle se traduit par des changements de la valeur de marché actuelle des actions, entraînant d'éventuels changements des montants projetés au titre des plus ou moins-values latentes et/ou prélèvements sur encours. Les comportements des assurés et de la Direction sont corrigés en fonction de ces conditions. Comme indiqué dans les définitions, ces calculs reflètent un choc sur les conditions initiales des actions ; cependant, aucune hypothèse de changement de valeur n'est retenue concernant des

catégories d'actifs telles que les produits de taux ou l'immobilier pour accompagner les fluctuations des marchés des actions. En fait, les changements de valeur des autres classes d'actifs conduiraient probablement à des résultats différents de ceux indiqués ici. Il se peut aussi qu'une évolution progressive des actions engendre des résultats différents de ceux provoqués par un choc brutal.

■ **Niveau initial du marché des actions inférieur de 10 %** qui correspond à la même chose que ci-dessus, mais dans le sens contraire.

(En millions d'euros)	2013						2012					
	Vie, Épargne, Retraite		Autres Activités		Groupe		Vie, Épargne, Retraite		Autres Activités		Groupe	
	Millions d'euros	% EV Groupe	Millions d'euros	% EV Groupe	Millions d'euros	% EV Groupe	Millions d'euros	% EV Groupe	Millions d'euros	% EV Groupe	Millions d'euros	% EV Groupe
Hausse parallèle de 100 pb des taux sans risque	1.346	3 %	(1.428)	(3 %)	(82)	(0 %)	2.360	6 %	(1.266)	(3 %)	1.093	3 %
Baisse parallèle de 100 pb des taux sans risque	(3.736)	(9 %)	1.605	4 %	(2.132)	(5 %)	(5.107)	(14 %)	1.544	4 %	(3.562)	(10 %)
Niveau initial du marché des actions supérieur de 10 %	1.458	3 %	347	1 %	1.805	4 %	1.211	3 %	393	1 %	1.604	4 %
Niveau initial du marché des actions inférieur de 10 %	(1.591)	(4 %)	(347)	(1 %)	(1.938)	(5 %)	(1.271)	(3 %)	(409)	(1 %)	(1.680)	(5 %)

Toutes les sensibilités s'entendent nettes d'impôts et intérêts minoritaires et le cas échéant nettes de la participation des assurés.

Les sensibilités 2013 à la variation des taux d'intérêt (% de l'EV Groupe), des activités Vie, Épargne, Retraite, soit 3 % en cas de hausse de 100 pdb et - 9 % en cas de baisse de 100 pdb (2012 : 6 % et - 14 %), présentent une dissymétrie essentiellement due aux taux d'intérêt garantis dont la valeur augmente lorsque les taux diminuent, alors que les taux de réinvestissement devraient être partagés avec les assurés, limitant les gains pour l'actionnaire dans un environnement de hausse des taux. Cependant certaines entités ne suivent pas ce schéma classique, étant donné que dans ces pays AXA a beaucoup moins de produits avec des taux d'intérêts garantis et que son EEV se comporte plus comme un portefeuille obligataire. En outre, la hausse des taux d'intérêt affecte la valeur positivement *via* l'augmentation du taux d'investissement et négativement *via* la diminution de la valeur initiale des actifs obligataires et la hausse des taux d'actualisation pour les bénéfices futurs. Ces interactions donnent des résultats différents selon les types de produits.

L'EEV est devenue moins sensible à l'augmentation des taux d'intérêt notamment grâce aux États-Unis suite à la hausse des taux d'intérêts en 2013 qui conduit les garanties de taux de l'Actif Général et des produits de retraite « Variable Annuity » à être en dehors de la monnaie, mais également en raison de la baisse de l'exposition suite à la transaction « MONY » et suite au programme de rachat des options des produits de retraite « Variable Annuity ». La mise à jour des hypothèses de transferts dynamiques entre Actif Général et Unités de Compte réduit l'impact sur le choc baissier.

Les sensibilités 2013 à la variation des taux d'intérêt (% de l'EV Groupe) des autres activités, soit - 3 % en cas de hausse de 100 pdb et 4 % en cas de baisse de 100 pdb (2012 : - 3 % et 4 %), reflètent principalement l'impact net d'impôts sur les actifs obligataires partiellement compensé par l'impact sur les instruments dérivés, et la sensibilité aux changements de la valeur des dettes, en cas de variation des taux d'intérêt, toutes les dettes étant classifiées comme passif et mesurées en valeur de marché. La majeure partie des provisions des activités autre que Vie, Épargne, Retraite dans les états financiers et donc dans la TNAV n'est pas sensible aux variations de taux d'intérêt, car ces provisions ne sont généralement pas escomptées.

Les sensibilités 2013 aux fluctuations des marchés actions (% de l'EV Groupe) des activités Vie, Épargne, Retraite, soit 3 % en cas de hausse de 10 % et - 4 % en cas de baisse de 10 % (2012 : 3 % et - 3 %) sont plus symétriques. Ces dissymétries limitées reflètent l'impact des garanties et des règles sur le partage des bénéfices, ainsi que certains programmes de couverture visant à limiter les pertes potentielles. L'impact des variations de valeur des marchés actions peut se faire sentir *via* l'exposition à l'actif général ou *via* la modification de la valorisation des actifs impactant les futurs prélèvements sur encours des contrats en Unités de Compte.

Les sensibilités 2013 aux fluctuations des marchés actions (% de l'EV Groupe) des autres activités, soit 1 % en cas de hausse de 10 % et - 1 % en cas de baisse (2012 : 1 % et - 1 %) reflètent un impact net d'impôts sur les actions et les instruments dérivés sur actions.

De plus, des limites sur le risque de taux sont fixées au niveau du Groupe et s'appliquent aux filiales opérationnelles du Groupe. Dans ce contexte, la mesure du risque de taux est effectuée tous les mois et rapportée à la Direction des Risques du Groupe. La position de risque de taux, tant au niveau Groupe que local, est présentée tous les trimestres au Comité de Direction et au Comité Financier du Conseil d'Administration.

RISQUE DE CHANGE LIÉ AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DES FILIALES DU GROUPE

Pour les sociétés d'assurance, qui représentent 88 % des actifs du Groupe au 31 décembre 2013 (88 % en 2012), les actifs et passifs exposés en devises sont globalement congruents ou couverts.

■ **Pour les activités Vie, Épargne, Retraite** : 77 % des actifs du Groupe à fin 2013 (77 % en 2012) :

En France, AXA est exposée au risque de change pour un montant global de 10.254 millions d'euros en 2013 (8.986 millions d'euros en 2012) à travers les parts qu'elle détient directement ou indirectement dans certains fonds (notamment en dollar américain, pour 8.180 millions d'euros contre 7.298 millions d'euros en 2012, en livre sterling, pour 1.163 millions d'euros contre 842 millions d'euros en 2012, et yen japonais pour 212 millions d'euros contre 158 millions d'euros en 2012). AXA France détient ces parts dans le but de diversifier ses placements et de faire bénéficier ses assurés de la performance des marchés financiers internationaux. AXA France couvre son exposition au risque de devise à travers l'utilisation de *forwards* de devises et d'autres dérivés de devises (notionnel de 10.200 millions d'euros en 2013 contre 9.840 millions d'euros en 2012).

La stratégie d'investissement mise en œuvre par AXA au Japon conduit le Groupe à investir au gré des opportunités en dehors du marché japonais, afin de diversifier et d'optimiser ses investissements et d'accroître ses rendements. Au 31 décembre 2013, le total des actifs libellés en devises étrangères détenus directement ou indirectement dans certains fonds (essentiellement en dollar américain) s'élève à €12.971 millions d'euros (16.312 millions d'euros au 31 décembre 2012). Hors actifs alloués aux produits en Unités

de Compte, le risque de change correspondant est entièrement couvert par l'utilisation de dérivés.

AXA Allemagne détient, directement ou indirectement au travers de fonds, certains investissements libellés en devises étrangères pour 4.456 millions d'euros en 2013 (4.216 millions d'euros en 2012), dans le but de diversifier ses investissements et de profiter de la performance des marchés étrangers. Ces investissements sont principalement libellés en dollar américain. L'exposition au risque de change est couverte à l'aide de *forwards* de devises (notionnel de 3.992 millions d'euros en 2013 contre 3.837 millions d'euros en 2012) et de *swaps* de devises (notionnel de 461 millions d'euros contre 372 millions d'euros en 2012).

Les entités suisses sont exposées au risque de change au travers de leurs investissements en devises étrangères (principalement en euro et en dollar américain) effectués en raison de possibilités de placement limitées et d'un taux d'intérêt continuellement faible en Suisse. Une majeure partie de l'exposition au risque de change sur les obligations est couverte en franc suisse par l'utilisation de *swaps*, d'options et de *forwards* de devises. Au 31 décembre 2013, l'exposition au risque de change du segment Vie, Épargne, Retraite suisse s'élève à 23.100 millions d'euros (22.621 millions d'euros en 2012) ce qui représente environ 36 % du total des actifs (33 % du total des actifs en 2012) dont 21.447 millions d'euros sont couverts (19.276 millions d'euros en 2012).

À Hong Kong, AXA détient directement et indirectement au travers des fonds, des investissements libellés en devises étrangères pour 6.545 millions d'euros en 2013 (6.302 millions d'euros en 2012) afin de diversifier ses investissements. Ces investissements sont essentiellement libellés en dollar américain pour 6.323 millions d'euros (6.199 millions d'euros en 2012). L'exposition au risque de change est partiellement couverte par l'utilisation de *forwards* de devises.

En Belgique, aux États-Unis, au Royaume Uni et dans la région Méditerranée et Amérique latine, les sociétés d'assurance Vie, Épargne, Retraite du Groupe n'ont pas d'exposition significative au risque de change.

Ces pays couvrent 99 % des actifs des sociétés Vie, Épargne, Retraite à fin 2013 (99 % en 2012).

■ **Pour les activités dommages** : 9 % des actifs du Groupe à fin 2013 (9 % en 2012) :

En France, AXA est exposée au risque de change pour un montant global de 1.833 millions d'euros en 2013 (1.811 millions d'euros en 2012) à travers les parts qu'elle détient directement ou indirectement dans certains fonds (notamment en dollar américain, pour 1.386 millions d'euros contre 1.439 millions d'euros en 2012, en livre sterling, pour 240 millions d'euros contre 186 millions d'euros en 2012, et yen japonais pour 57 millions d'euros contre 43 millions d'euros en 2012) dans le but de diversifier ses placements. AXA France couvre son exposition au risque de devise à travers l'utilisation de *forwards* de devises (notionnel de 1.806 millions d'euros contre 1.712 millions d'euros en 2012).

En Belgique, AXA est exposé au risque de change à travers les parts du portefeuille de réassurance libellé en dollar américain pour 79 millions d'euros (88 millions d'euros en 2012). Cette exposition au risque de devise est totalement couverte par des investissements en dollar américain pour un montant

de 111 millions d'euros au 31 décembre 2013 (122 millions d'euros au 31 décembre 2012).

En Allemagne, AXA détient directement et indirectement au travers de fonds, des investissements libellés en devises étrangères pour 1.475 millions d'euros en 2013 (1.407 millions d'euros au 31 décembre 2012) dans le but de diversifier ses investissements et de profiter de la performance des marchés étrangers. Ces investissements sont principalement libellés en dollar américain. Le risque de change est couvert par l'utilisation de *forwards* de devises (notionnel de 1.180 millions d'euros contre 746 millions d'euros en 2012), de *swaps* de devises (notionnel de 188 millions d'euros contre 176 millions d'euros en 2012) et de couvertures réciproques (gestion actif-passif dans la même devise pour €38 millions en 2013 contre €11 millions en 2012).

Au Royaume-Uni et en Irlande, AXA est exposée au risque de change *via* ses filiales AXA Insurance et AXA PPP Healthcare Limited qui opèrent en livres sterling, et *via* AXA Irlande. Ces entités ont cependant diversifié leurs portefeuilles de placements en ligne en accord avec leurs objectifs de gestion actif-passif comme suit :

- 1.179 millions d'euros (1.208 millions d'euros en 2012) de placements en devises étrangères détenus directement, dont 1.149 millions d'euros (essentiellement investis en obligations) sont couverts par des *forwards* de devises ou des *swaps* de devises. L'exposition nette de 30 millions d'euros vient principalement des actions en devises étrangères ;
- 520 millions d'euros (332 millions d'euros en 2012) de fonds CLO et d'autres fonds d'investissement principalement investis dans des placements en devises étrangères, dont 490 millions sont couverts par des *forwards* de devises alors que le reste (30 millions) limite l'exposition des passifs de AXA PPP au risque de change. L'exposition nette est nulle ;
- des fonds alternatifs crédit libellés en dollar américain pour un montant notionnel de 221 millions d'euros intégralement

couverts par des *forwards* de devises. L'exposition nette est nulle ;

La filiale d'AXA en Irlande opère aussi en Irlande du Nord et gère de ce fait un portefeuille de contrats en livres sterling pour un montant d'environ 276 millions d'euros (284 millions d'euros en 2012), couverts par des placements dans la même devise de 280 millions d'euros (253 millions d'euros en 2012).

Le segment dommages suisse est exposé au risque de change pour 5.015 millions d'euros (environ 36 % des actifs) à fin 2013, dont la majorité est couverte à l'aide de dérivés de devises.

Dans la région Méditerranée et Amérique latine, les sociétés d'assurance dommages du Groupe n'ont pas d'exposition significative au risque de change.

Au 31 décembre 2013, ces pays couvrent 92 % des actifs (92 % en 2012) des sociétés dommages du Groupe.

■ **Pour les activités d'assurance internationale** (2 % des actifs du Groupe à fin 2013 comparé à 2 % à fin 2012) :

AXA Corporate Solutions Assurance, de par la nature de son activité, porte des passifs d'assurance dont une part est libellée en devises étrangères, notamment en dollar américain (970 millions d'euros à fin 2013 contre 996 millions d'euros en 2012) et, plus marginalement, en livre britannique (616 millions d'euros à fin 2013 contre 635 millions d'euros en 2012). AXA Corporate Solutions Assurance porte des actifs libellés en devises étrangères à des fins de congruence au bilan. La congruence entre les actifs et les passifs en devises de la Société est ajustée sur une base régulière, mais est toutefois soumise aux aléas de la survenance des sinistres et de l'évolution des provisions correspondantes.

■ **Concernant les sociétés holdings** (6 % des actifs du Groupe à fin 2013 et à fin 2012) :

La politique de gestion des couvertures d'investissements nets en devises mise en place par la Société (AXA SA) depuis 2001 afin de protéger les fonds propres consolidés du Groupe contre les variations de change s'effectue soit *via* des produits dérivés, soit *via* des dettes libellées en devises étrangères.

Au 31 décembre 2013, les principales couvertures en place étaient les suivantes :

Couverture du risque de change	Montant en devise (en milliards)		Montant en euro (en milliards)		Commentaires
	2013	2012	2013	2012	
Dollar Américain	2,7	2,4	2,0	1,8	Pour les activités américaines, principalement sous forme de dettes
Yen Japonais	306,3	206,2	2,1	1,8	Pour les activités japonaises, principalement sous forme de dérivés
Livre Sterling	2,8	2,8	3,4	3,4	Pour les activités britanniques, principalement sous forme de dettes
Franc Suisse	2,7	2,5	2,2	2,0	Pour les activités suisses, principalement sous forme de dérivés

Au 31 décembre 2013, les actifs de la Société (AXA SA) représentaient l'essentiel des actifs des holdings du Groupe. En complément de la gestion du risque de change assurée localement (utilisation d'instruments de change à terme), la Direction Centrale des Finances du Groupe pilote l'exposition globale au risque de change et en effectue un rapport trimestriel au Comité Financier du Conseil d'Administration.

RISQUES LIÉS À LA GESTION DE L'EXPOSITION DE CHANGE ET DE LA DETTE DES HOLDINGS

Afin d'optimiser la gestion financière et le contrôle des risques financiers des sociétés holdings, la Direction Centrale des Finances du Groupe a défini, formalisé et mis en place des normes de gestion ainsi que des principes de suivi et de mesure des risques financiers. Ces normes validées par le Comité de Direction du Groupe sont conçues pour permettre une mesure homogène des positions de chaque entité du Groupe.

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt des holdings vise à suivre et limiter la variabilité de la charge financière à moyen terme, et donc d'en protéger partiellement le niveau futur contre les fluctuations de taux d'intérêt. Concernant le risque de change, l'objectif de la politique mise en place est de limiter la variabilité de l'actif net en devise en cas de variation des taux de change. Il s'agit donc de protéger partiellement ou totalement la valeur des investissements nets en devises dans les filiales contre les variations de change et donc de réduire la variabilité des fonds propres consolidés du Groupe, mais aussi d'autres agrégats clés tels la liquidité, le ratio d'endettement et les ratios de solvabilité du Groupe. AXA vérifie régulièrement sa stratégie de change et continuera de revoir l'efficacité de celle-ci et le besoin éventuel de l'adapter en fonction des impacts sur le résultat, la valeur, la solvabilité, le ratio d'endettement et la liquidité.

La Direction Centrale des Finances du Groupe est chargée d'établir des rapports consolidant les expositions aux risques de taux, de change et de liquidité, ainsi que la charge financière

de la Société. Ces documents intègrent également une dimension prospective à moyen terme.

Par ailleurs, des rapports de synthèse incluant les stratégies de couverture mises en place, sont communiqués et revus au moins trimestriellement par le Comité Financier du Conseil d'Administration d'AXA.

En outre, la Direction Centrale des Finances du Groupe suit étroitement les risques résultant d'éventuelles restrictions réglementaires ou autres sur la distribution de dividendes ou de réserves. Les filiales opérationnelles du Groupe doivent respecter un certain nombre de réglementations locales en vigueur dans les pays où elles exercent leurs activités, comprenant notamment des ratios de solvabilité minimums et des restrictions sur les opérations avec des parties liées. Ces réglementations imposent une variété de restrictions et peuvent diminuer la capacité des filiales opérationnelles du Groupe à verser des dividendes à la Société ou d'autres entités du Groupe, réduire leurs fonds propres, s'endetter, s'engager dans certains types de transactions avec d'autres sociétés du Groupe (incluant des prêts, des ventes d'actifs ou d'autres transactions financières) ou prendre certaines mesures. Les projections de flux de trésorerie internes (y compris les distributions de dividendes) doivent donc prendre en compte ces contraintes et les possibles évolutions réglementaires futures.

Risques de crédit

Les risques de crédit sont définis comme le défaut potentiel d'une contrepartie à honorer ses engagements. Compte tenu des principales activités du Groupe AXA, deux grandes catégories de contrepartie font l'objet d'un suivi spécifique en fonction de leur nature :

- les portefeuilles de placement détenus par les compagnies d'assurance du Groupe (hors actifs en représentation des engagements sur produits en Unités de Compte pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré) ainsi que par les banques et les sociétés holdings ;
- les créances sur les réassureurs nées des opérations de cession en réassurance réalisées par le Groupe AXA.

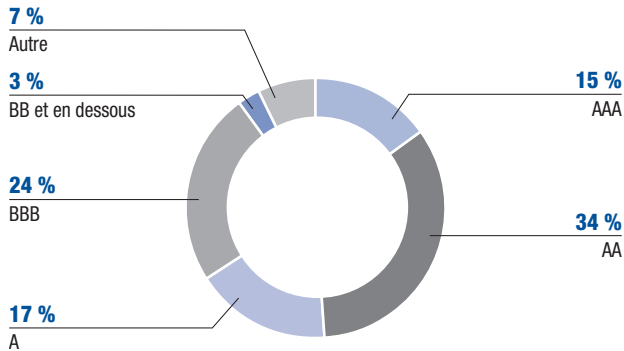
PLACEMENTS FINANCIERS

Le risque de concentration du Groupe AXA est piloté par différentes analyses réalisées au niveau du Groupe par émetteur, secteur et région géographique, en plus des procédures locales et des limites par émetteur mises en place au Groupe et localement.

Ces limites permettent de gérer le risque de défaut d'un émetteur donné, en fonction de la note moyenne de crédit de toutes les obligations de cet émetteur (entreprises, états, entreprises d'état et agences) et de prendre en compte l'ensemble de l'exposition du Groupe AXA à ces émetteurs à travers le risque de contrepartie sur la dette obligation, action, dérivés et réassurance.

Le respect des limites est garanti par le Groupe à travers une gouvernance spécifique. Le Comité de risque de crédit du Groupe gère, sur une base mensuelle, les expositions des émetteurs au-delà des limites acceptées et détermine les actions en cas de risque de concentration excessive. L'équipe de crédit Groupe fournit une analyse indépendante des gestionnaires d'actifs du Groupe, en plus des équipes de gestion des investissements. Le comité de gestion actif-passif Groupe (ALM Supervisory Committee) est régulièrement tenu informé des travaux réalisés.

Au 31 décembre 2013, le portefeuille obligataire (372,0 milliards d'euros), ventilé par notation financière, se présente comme suit :

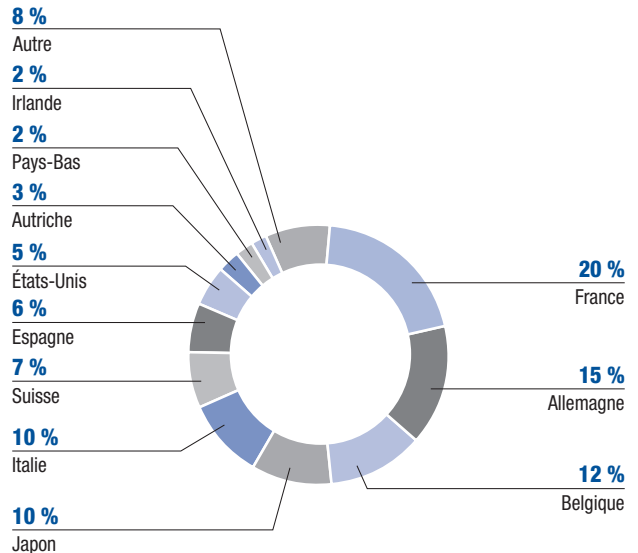


Au 31 décembre 2012, la ventilation par notation financière du portefeuille obligataire (389,8 milliards d'euros) s'établissait comme suit : AAA (19 %), AA (37 %), A (18 %), BBB (19 %), BB et en dessous (3 %), et autres (4 %).

Les changements de notation par rapport à 2012 sont essentiellement liés à l'évolution du marché de la dette conduisant à des baisses de notations en 2013.

Les politiques de diversification et d'analyse du risque de crédit, notamment au travers des informations de notation financière, sont mises en œuvre par les Directions des Investissements et suivies par les équipes de *Risk Management*.

Au 31 décembre 2013, les obligations d'État à la juste valeur (215 milliards d'euros), ventilées par pays, se présentent comme suit :



L'exposition du Groupe aux dettes souveraines et associées, émises par les gouvernements grecs, irlandais, italiens, portugais et espagnols se présente comme suit :

Émetteur (En millions d'euros)	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
	Juste Valeur	Coût amorti	Plus ou moins-values latentes brutes	Plus ou moins-values latentes nettes	Juste Valeur	Coût amorti	Plus ou moins-values latentes brutes	Plus ou moins-values latentes nettes
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	3.349	3.063	286	117	2.786	2.686	100	39
Italie	20.143	19.099	1.045	255	16.214	15.881	332	63
Portugal	566	652	(86)	(3)	677	862	(185)	(18)
Espagne	11.132	10.669	462	215	7.160	7.552	(392)	(60)
TOTAL	35.190	33.483	1.708	584	26.837	26.981	(145)	24

Les montants présentés se réfèrent aux dettes souveraines et associées disponibles à la vente ou comptabilisées à la juste valeur par résultat. Les montants nets sont présentés en 100 % part du groupe.

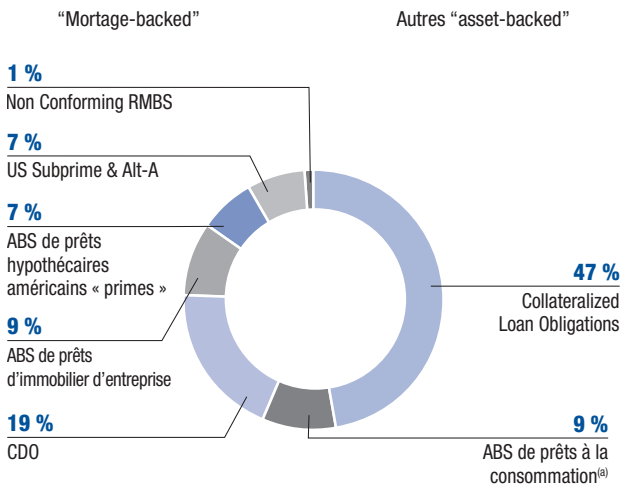
Les montants nets correspondent aux montants après les effets d'impôts différés et de la comptabilité reflet relative à la participation aux bénéfices, aux frais d'acquisition reportés ainsi qu'aux valeurs de portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance acquis. Les montants nets pourraient être amenés à évoluer en fonction du calendrier de ces pertes potentielles ainsi que de l'environnement réglementaire local.

L'augmentation des plus ou moins-values latente est liée à la baisse des taux d'intérêt dans toutes les zones géographiques et plus particulièrement sur la dette souveraine italienne.

Aucune charge de dépréciation relative à l'exposition du Groupe aux dettes souveraines et associées émises par les gouvernements grecs, irlandais, italiens, portugais et espagnols n'a été comptabilisée au cours de l'année 2013 et l'année 2012.

ABS (ASSET BACKED SECURITIES) PAR TYPE D'ACTIF SOUS-JACENT (HORS COLLATERALIZED MORTGAGE OBLIGATIONS (CMOS))

Au 31 décembre 2013, la ventilation économique de la valeur totale des ABS (10,3 milliards d'euros hors actifs et activités détenus à la vente, ainsi que les CMO et « Agency pools ») est :



^(a) Y compris quelques ABS locatifs et opérationnels.

Au 31 décembre 2013, l'exposition nette d'AXA aux prêts hypothécaires « *subprime* » résidentiels et « Alt-A » aux États-Unis s'élève à environ 0,7 milliard d'euros (dont 6 % sont notés AA ou AAA).

Au 31 décembre 2012, la ventilation économique de la valeur totale des ABS (10,1 milliards d'euros hors les actifs et activités détenus à la vente, ainsi que les CMO et Agency pool ABS) était la suivante : 40 % de CLO, 11 % d'ABS de prêts à la consommation, 19 % de CDO, 13 % d'ABS de prêts d'immobilier d'entreprise, 9 % d'ABS de prêts hypothécaires américains « *primes* », 7 % de US Subprime & Alt-A et 2 % de *Non-Conforming* RMBS. Au 31 décembre 2012, l'exposition nette d'AXA aux prêts hypothécaires « *subprime* » résidentiel et « Alt-A » aux États-Unis s'élevait à environ 0,7 milliard d'euros (dont 4 % sont notés AA ou AAA).

DÉRIVÉS DE CRÉDIT

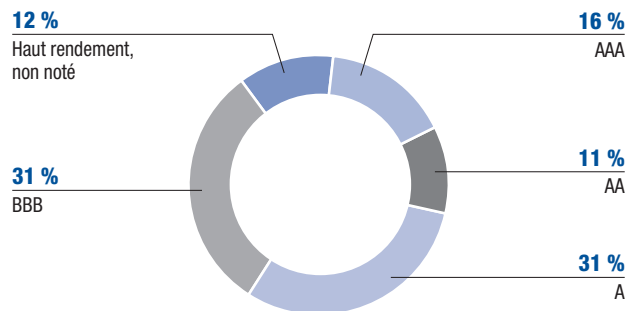
Le Groupe, dans le cadre de la gestion de ses investissements et de son risque de crédit, met en place des stratégies faisant appel aux dérivés de crédit, principalement aux Credit Default Swaps (CDS). Ces instruments sont utilisés comme alternative aux obligations d'entreprises, quand ils sont associés à des obligations d'État, mais aussi comme outil de protection contre le risque de concentration sur un émetteur ou un portefeuille spécifique.

Au 31 décembre 2013, le nominal des positions prises au travers de dérivés de crédit s'élève à 17,6 milliards d'euros ⁽¹⁾ de CDS (total cumulé de 7,5 milliards de position acheteuse et 10,1 milliards de position vendeuse), détaillés de la manière suivante :

- 3,5 milliards de protections achetées pour couvrir le risque de crédit, au regard de certains investissements principalement dans des obligations émises du secteur privé ;
- 4,0 milliards de protections achetées dans le cadre de la stratégie de « *negative basis trade* » consistant à acheter des obligations et des protections portant sur le même nom, essentiellement au Japon (2,2 milliards d'euros), en Suisse (1,1 milliard d'euros) et à Hong Kong (0,3 milliard d'euros) ;
- 10,1 milliards d'euros de protections vendues principalement en tant qu'alternative à l'achat direct d'obligations émises du secteur privé en détenant des obligations d'état et en vendant simultanément des couvertures sur des obligations émises du secteur privé de grande qualité. Ce type de stratégie de Gestion Actif-Passif est souvent mis en place afin de compenser le manque de profondeur ou de liquidité de certains marchés tout en prenant un risque de crédit synthétique.

Les limites appliquées aux émetteurs prennent en compte ces positions sur dérivés de crédit.

Au 31 décembre 2013, la ventilation des obligations sous-jacentes de ces CDS par notation financière est la suivante :



Dans le cas des CDOs, le risque de crédit est suivi de manière spécifique à ce type d'instrument en relation avec les tranches détenues et quelle que soit la nature des collatéraux (obligations ou dérivés de crédit).

Risque de contrepartie lié aux dérivés de gré à gré

AXA gère activement le risque de contrepartie lié à ses dérivés de gré à gré via une politique générale Groupe, qui intègre des limites de risques et des procédures de suivi de l'exposition. Les limites d'exposition sont spécifiques à chaque contrepartie, suivant un système de sélection et de notation interne. Cette politique intègre aussi des procédures quotidiennes à hebdomadaires de collatéralisation sur la majorité des expositions du Groupe.

⁽¹⁾ Ce montant donne une vision comptable c'est-à-dire 100 % des actifs détenus directement et via les fonds consolidés « Core Block » et exclut les dérivés de crédit dans les fonds non consolidés, en ligne avec la Note 20 des notes aux comptes consolidés. Le Groupe détient 18,5 milliards d'euros (montant notionnel) de dérivés de crédit en incluant les fonds consolidés « Satellite » (0,8 milliard d'euros).

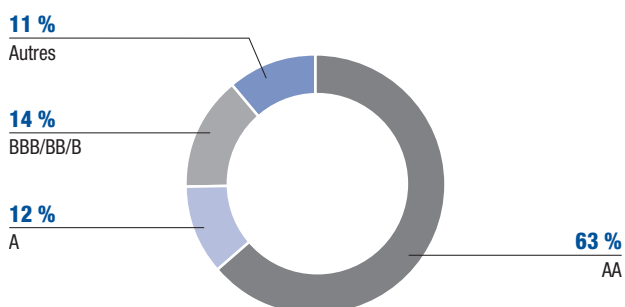
CRÉANCES SUR LES RÉASSUREURS : PROCESSUS ET ÉLÉMENTS DE NOTATION

Afin de gérer l'exposition du Groupe au risque de défaut d'un réassureur, un comité de sécurité est chargé d'évaluer la qualité des réassureurs ainsi que les engagements admissibles. Ce comité est sous l'autorité conjointe du *Group Risk Management* et d'AXA Global P&C. Le risque est suivi pour éviter une exposition excessive à un réassureur en particulier. Le comité de sécurité se réunit mensuellement (plus fréquemment lors des périodes de renouvellement) et détermine les actions qui s'imposent pour limiter l'exposition du Groupe au risque de défaut d'un réassureur.

En outre, le Groupe recense et analyse son exposition vis-à-vis de l'ensemble des réassureurs en intégrant l'ensemble des positions avec ces derniers (sinistres, primes, provisions, dépôts, nantissements et cautions).

Les 50 plus importants réassureurs du Groupe en 2013 représentent 89 % de la part des réassureurs dans les passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (contre 82 % en 2012).

La ventilation par notation de la totalité des réserves cédées aux réassureurs au 31 décembre 2013 (17,8 milliards d'euros) se présentait de la manière suivante :



La rubrique « Autres » comprend les réserves cédées à des pools de réassurance, les réserves cédées à des réassureurs avec lesquels le Groupe AXA travaille peu (au-delà du 50^e rang) ainsi qu'à des réassureurs non notés par les principales agences de notation.

Au 31 décembre 2012, la ventilation par notation de la totalité des réserves cédées aux réassureurs (10,6 milliards d'euros) s'établissait comme suit : AA (51 %), A (20 %), BBB/BB/B (11 %), et Autres (18 %).

CRÉDIT DANS LES ACTIVITÉS BANCAIRES

À fin 2013, l'actif de placement total des activités bancaires représente un total de 32,7 milliards d'euros (30,5 milliards d'euros en 2012).

Les activités bancaires d'AXA se limitent principalement à de la banque de détail, distribuant des produits simples d'investissement et de crédit. Les règles de gestion des risques dans l'activité bancaire sont en ligne avec les limites de *Risk Appetite* et reposent sur :

- des fonctions dédiées sur le risque de contrepartie et crédit avec des comités de risques en place ;
- un suivi continu des expositions du portefeuille aux obligations souveraines, institutions internationales et aux banques ;
- l'adéquation aux standards Groupe sur les risques opérationnels ;
- une gestion stricte des risques de marché, de l'adéquation actif-passif, du risque de change et des taux d'intérêts ainsi qu'une politique stricte de gestion du collatéral pour les dérivés.

Les risques de crédit dans les banques sont :

- le risque de crédit, résultant des activités classiques de banque commerciale avec l'octroi de prêts immobiliers et autres types de prêts aux clients particuliers et petites entreprises. Le suivi et le contrôle du risque de crédit sont réalisés tout d'abord grâce à une sélection prudente des risques (par exemple en Belgique, les modèles de *scoring* sont régulièrement revus pour s'assurer que la sélection des risques est en accord avec le *Risk Appetite* de la banque), et un suivi continu des portefeuilles par les équipes de Management Produits et de Gestion des Risques ;
- le risque de crédit, résultant des activités d'investissements. À ce jour l'activité est limitée et de solides procédures de contrôle sont en place.

Les risques de crédit sont revus fréquemment par le Directoire de chaque banque et sont soumis à la régulation bancaire en place. Par exemple, les processus de mesures du capital économique et de planning stratégique pour AXA Bank Europe prennent en compte le capital requis pour couvrir les principaux risques, le capital requis pour la croissance future, les bénéfices de diversification entre les risques, les besoins de liquidité et les résultats des stress testing.

L'activité bancaire chez AXA a pour double objectif de satisfaire les obligations en capital réglementaires et de rester suffisamment capitalisé en ligne avec le modèle AXA de capital économique.

Risques d'assurance

Les filiales d'assurance du Groupe sont en charge du suivi des risques et notamment des risques d'assurance liés à la souscription, la tarification et la revue des provisions techniques en s'appuyant sur un ensemble d'outils actuariels. Elles sont aussi responsables de s'adapter aux évolutions des cycles du marché de l'assurance et plus généralement aux modifications de leur environnement politique et économique.

De plus, les risques d'assurance, aussi bien en Vie, Épargne, Retraite qu'en Dommages, sont aussi suivis par 4 processus majeurs, définis au niveau du Groupe, mais déclinés conjointement par les équipes de *Risk Management* centrales et locales :

- analyse de la tarification et de la rentabilité ajustée du risque pour les nouveaux produits, préalablement à leur lancement, qui vient compléter des règles solides de souscription ;
- l'optimisation des stratégies de réassurance afin de limiter certaines expositions dites de pointe au niveau du Groupe pour protéger notre solvabilité et réduire la volatilité de nos indicateurs financiers clefs ;
- revue des provisions techniques ;
- Initiative Risque émergents pour partager l'expertise avec les équipes de souscription et les communautés de risques.

- des stress tests sur les principales hypothèses financières et techniques sont nécessaires pour garantir que tous les scénarios sont envisagés ;

- les rapports de tarification des principaux produits sont envoyés au GRM, qui fournit un *reporting* groupe trimestriel.

Ce cadre d'analyse de la rentabilité est aussi utilisé en dommages comme un outil régulier d'audit des risques et de la rentabilité pour la souscription de risques, conservant le principe de décision locale s'appuyant sur une procédure d'approbation documentée. Son objectif est triple :

- avant le lancement des produits : s'assurer que les nouveaux risques souscrits ont fait l'objet d'une approbation formelle au terme d'un processus robuste avant d'être offerts aux clients ;
- pendant la vie du produit : s'assurer de la rentabilité et du contrôle des risques des affaires souscrites en Dommages déjà en portefeuille ;
- ce cadre de rentabilité vient compléter des règles de souscription afin de s'assurer que les risques souscrits sont bien dans les limites de risques définies par le Groupe et que la création de valeur reflète une tarification effective des risques.

APPROBATION DES PRODUITS

Dans chaque filiale Vie et Épargne, le Groupe AXA a mis en place un cadre de validation s'appuyant notamment sur les résultats des calculs de capital économique du modèle interne AXA (STEC – *Short Term Economic Capital*) pour s'assurer que chaque nouveau produit fait l'objet d'un processus d'approbation avant d'être mis en vente. Cette approche harmonisée facilite le partage de l'innovation produit à travers le Groupe. Ces procédures sont définies par GRM et adaptées et mises en œuvre localement.

Les principales caractéristiques de ces procédures sont :

- la décision locale de lancement d'un produit doit résulter d'un processus d'approbation documenté conformément aux Standards AXA en termes de caractéristiques produits, tarification, gestion actif-passif et concernant les aspects juridiques, commerciaux, réglementaires, comptables et de réputation. Pour les produits de type « Variable Annuities » avec des garanties, ainsi que pour les produits de dépendance, la gouvernance locale est complétée par une revue centralisée réalisée par la Direction des Risques Groupe, avec soumission au Comité de Direction du Groupe pour autorisation formelle ;
- les garanties et options comprises dans les produits doivent être quantifiées en utilisant des méthodes stochastiques conformes aux marchés afin de mesurer leur « coût de fabrication » réel. Les analyses de rentabilité des capitaux à travers de multiples scénarios fournissent également une meilleure compréhension des risques d'inadéquation actif-passif et d'exigence de capital à un stade précoce de la vie du produit ;

ANALYSE D'EXPOSITION

Afin d'assurer une vue consolidée des risques d'assurance, le GRM a développé et déployé des modèles et indicateurs pour mesurer les risques de manière homogène à travers le Groupe. Ceci permet de vérifier que notre exposition reste bien dans les limites Groupe de notre appétit aux risques sur les dimensions résultats, valeur, capital et liquidité.

Ce cadre homogène comprend notamment la gouvernance liée à l'encadrement du développement de produits tel qu'évoqué au paragraphe précédent. En Vie et Épargne, ces outils permettent de réaliser des études multipays sur les risques de mortalité/longévité. Le Groupe AXA suit de manière régulière son exposition à ces risques et utilise les résultats de ces travaux afin d'optimiser ses gammes de produits et ses couvertures de réassurance. Ces analyses d'exposition sont complétées par les modèles de risques avancés en Vie et Épargne.

En Dommages également, les outils cités précédemment permettent d'analyser, sur une base mondiale, les cycles de marché, l'élasticité des prix, les risques de contreparties des assureurs, la déviation dans les réserves et catastrophes naturelles. Ces résultats sont en priorité utilisés pour optimiser la protection du Groupe (*via* la réassurance ou la titrisation) et le business-mix.

RÉASSURANCE

Programmes de réassurance

L'achat de réassurance constitue un élément important de gestion des activités d'assurance du Groupe et du pilotage de ses risques.

Pour les activités Dommages et Vie, Épargne, Retraite, la politique de réassurance du Groupe AXA est mise en œuvre de la façon suivante :

- le placement des traités de réassurance est principalement effectué de manière centralisée par ses filiales AXA Global P&C et AXA Global Life ;
- ce placement est précédé d'analyses et de modélisations actuarielles approfondies des portefeuilles de la part d'AXA Global P&C, AXA Global Life et du GRM, afin d'optimiser la qualité et le coût des protections de réassurance. Ces modélisations appréhendent les risques de fréquence mais également, et de manière spécifique, les risques de sévérité en Dommages (catastrophes naturelles, tempêtes, inondations, tremblements de terre) et Vie (mortalité, risque de concentration géographique) ;
- l'estimation des risques catastrophiques est faite en se fondant sur plusieurs modèles de marché. Même si ces logiciels sont clés pour poursuivre les discussions avec les réassureurs, ils sont régulièrement réévalués au sein du GRM pour les adapter aux spécificités du portefeuille AXA.

Ces travaux de centralisation et d'harmonisation sur la réassurance pour les activités Vie, Épargne, Retraite sont fondés sur le même schéma que pour les activités dommages.

Mise en œuvre de la stratégie de réassurance : rôle d'AXA Global P&C

Afin de créer une protection adaptée et optimisée, les différentes filiales opérationnelles du Groupe placent leurs besoins en matière de réassurance via AXA Global P&C. Alors qu'une faible partie (10-20 %) de la plupart des traités locaux est placée directement sur le marché domestique de la réassurance des risques, la part restante est mutualisée au niveau d'AXA Global P&C pour constituer des « pools » internes de réassurance par nature de risque souscrit.

La structure de ces pools est définie afin de protéger efficacement le Groupe dans le cadre du *Risk Appetite*. Afin de protéger ces pools, des couvertures spécifiques sont construites en utilisant soit le marché traditionnel de la réassurance, soit les marchés financiers à travers la titrisation (cat bonds).

À l'inverse des autres pools internes de réassurance où le risque est mutualisé au niveau d'AXA Global P&C, 95 % du résultat net du pool Dommages aux biens est rétrocédé aux entités.

Enfin, comme décrit dans la section précédente sur le risque de crédit, ces travaux d'analyse et de placement des risques aux réassureurs sont complétés par un suivi régulier de l'exposition du Groupe AXA à ses principaux réassureurs afin de s'assurer que les expositions cumulées restent bien dans les limites de risque définies par le Groupe.

RÉSERVES TECHNIQUES

Le risque lié au provisionnement fait l'objet d'un suivi spécifique par les entités opérationnelles. Des provisions pour sinistres à payer doivent être constatées dès leur déclaration ou leur survenance. Ces provisions sont évaluées individuellement pour chaque dossier, par les départements sinistres. Des provisions complémentaires pour sinistres survenus non encore déclarés (IBNR) et des provisions pour sinistres survenus déclarés mais insuffisamment provisionnés (IBNER) sont également constatées par les actuaires. Diverses méthodes statistiques et actuarielles sont utilisées pour effectuer ces évaluations. Ces évaluations sont dans un premier temps conduites localement par les départements techniques en charge puis font l'objet de revues pour une seconde opinion par les équipes locales de gestion des risques ou par les experts techniques externes.

Les actuaires en charge de l'évaluation des provisions pour sinistres à payer en Dommages ne se basent pas sur une seule méthode mais sur plusieurs approches telles que :

- les méthodes basées sur le développement des sinistres (payés ou encourus) à partir de triangulations (de type « *Chain-Ladder* », « *Link Ratio* ») pour lesquelles les évolutions passées sont appliquées à chaque exercice de survenance ou de souscription, afin de les projeter jusqu'à leur développement final estimé ;
- les méthodes basées sur les ratios sinistres à primes (S/P) (par exemple la méthode S/P ultime) ;
- les méthodes mixtes combinant des données internes et exogènes ;
- les méthodes basées sur les estimations de fréquence et de sévérité.

La segmentation d'analyse varie selon différents critères tels que les spécificités des produits, la localisation géographique, les canaux de distribution, la réglementation locale ou d'autres facteurs, afin d'obtenir une base homogène de sinistres et assurer ainsi une analyse pertinente des provisions.

Les hypothèses sont choisies à l'issue d'échanges avec les gestionnaires de sinistres, les actuaires responsables de la tarification, les souscripteurs et d'autres départements spécialisés.

Pour la ventilation des provisions techniques dommages et assurance internationale, merci de se référer à la Note 21 de la Partie 4 « États financiers Consolidés ».

La répartition des provisions mathématiques en fonction de la nature des produits et donc des engagements du Groupe AXA vis-à-vis de ses clients, est la suivante :

- 22 % à fin 2013 (20 % à fin 2012) des provisions techniques Vie, Épargne, Retraite du Groupe couvrent des produits en Unités de Compte sans risque significatif pour le Groupe. Sont inclus dans cette catégorie, les produits accordant une garantie sur le capital investi en cas de décès. Sur ces produits, les performances des marchés financiers sont pour l'essentiel répercutées aux assurés. Au global, elles ne présentent donc qu'un risque de marché limité pour le Groupe au travers de la réduction de la valeur pour l'actionnaire ;

- 11 % à fin 2013 (11 % à fin 2012) des provisions techniques Vie, Épargne, Retraite du Groupe couvrent des produits en Unités de Compte avec garanties financières associées accordées par la compagnie d'assurance. Les stratégies de réduction des risques les plus appropriées sont mises en place :
 - des produits dérivés sont utilisés dans le cadre des risques liés aux garanties plancher sur les produits d'épargne en Unités de Compte afin de couvrir les risques de marché associés à ces garanties accordées en cas de décès (*Guaranteed Minimum Death Benefit* ou GMDB), en cas de sortie en rente (*Guaranteed Minimum Income Benefit* ou GMI), en cas d'accumulation (*Guaranteed Minimum Accumulation Benefit* ou GMAB) et dans le cadre de rachat (*Guaranteed Minimum Withdrawal Benefit* ou GMWB),
 - le comportement des assurés sur ces produits spécifiques, notamment les taux de rachat, la mortalité/longévité et les taux de sorties en rente, sont suivis de manière régulière et tiennent compte d'hypothèses dynamiques sous-jacentes sur ces critères en fonction des situations de marché ;
- 13 % à fin 2013 (15 % à fin 2012) des provisions techniques Vie, Épargne, Retraite du Groupe couvrent des produits sans garantie de rachat ;
- 21 % à fin 2013 (21 % à fin 2012) des provisions techniques Vie, Épargne, Retraite du Groupe concernent des produits offrant des taux garantis mis à jour chaque année et pour un an. Les risques en cas de baisse des taux durable dans les marchés financiers sont donc limités sur ce type de produits, qui concernent principalement certains contrats en France ainsi que les contrats collectifs au Japon. Des programmes de produits dérivés sont souvent mis en place pour protéger les obligations à long terme du risque de remontée des taux d'intérêt ;
- 32 % à fin 2013 (34 % à fin 2012) des provisions techniques Vie, Épargne, Retraite du Groupe couvrent le reste des produits tels que les branches prévoyance et santé. Ces provisions assurent à la fois une garantie de rachat et dans certains cas un taux garanti sur le long terme. Les risques associés sont gérés de la manière suivante :
 - des programmes de couverture utilisant des instruments dérivés sont éventuellement mis en place, afin d'assurer une protection en cas de risque de baisse (*floor*) ou de hausse (*cap*) des taux d'intérêt,
 - les autres produits sont gérés avec les surplus nécessaires pour assurer les garanties.

RISQUES ÉMERGENTS

Les risques émergents sont les risques qui peuvent se développer ou qui existent déjà et évoluent constamment. Les risques émergents sont ainsi caractérisés par un haut degré d'incertitude, puisque certains n'émergeront jamais.

À travers son initiative Risques Émergents, AXA a mis en place des procédures d'identification et quantification des risques émergents, identifiés comme pouvant évoluer dans le temps et devenir significatifs pour le Groupe. Cette initiative permet de partager l'expertise avec les équipes de souscription et les communautés de risques, mais aussi de définir une politique de souscription des risques adaptée.

La surveillance des risques émergents est organisée à travers un processus de détection incluant une veille sur les publications scientifiques, les décisions de justice, etc. Les risques sont pilotés et classés dans une cartographie des risques constituée de quatre sous-groupes (légaux, environnementaux, socio-économiques et technologiques). Un groupe de travail annuel est lancé sur le risque prioritaire pour le Groupe afin d'analyser son impact potentiel en termes d'assurance.

En développant ses relations avec la recherche, et en soutenant les projets innovants en matière de risques environnementaux, le Fonds AXA pour la recherche (voir annexe VII) est un contributeur clé de l'engagement d'AXA de mieux comprendre le changement climatique.

En cherchant à développer des solutions nouvelles, en fournissant ses conseils de gestion des risques et en contribuant activement au débat général sur les différents domaines, avec d'autres acteurs majeurs du marché, AXA contribue à promouvoir une meilleure compréhension et anticipation des risques émergents et participe au développement durable.

Risques opérationnels

AXA a défini un cadre d'analyse pour identifier et quantifier le risque opérationnel qui pourrait provenir d'une défaillance de l'organisation, des systèmes, d'origine humaine ou bien résultant d'un événement externe. S'assurer de la pertinence des processus mis en place pour maîtriser ces risques est un des piliers des fonctions du *Risk Management*.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

S'inspirant des principes retenus par le Comité de Bâle pour la supervision des activités bancaires, AXA définit le risque opérationnel comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, d'individus ou de systèmes. Cette inadaptation ou défaillance peut provenir de causes internes ou externes. Cela couvre les risques juridiques ainsi que les impacts financiers du risque de réputation, mais exclut les risques provenant de décisions stratégiques.

AXA a défini un cadre Groupe unique pour l'identification, la quantification et le suivi des principaux risques opérationnels en s'appuyant sur le déploiement d'un outil commun. Une typologie commune de risques opérationnels est définie au travers de 7 catégories de risque : fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail, clients, produits et pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, interruption d'activité et dysfonctionnements des systèmes, exécution, livraison et gestion des processus.

Les exigences quantitatives et qualitatives ont été définies.

- les principaux risques opérationnels ainsi que plusieurs scénarios extrêmes transversaux pour le Groupe sont identifiés et quantifiés dans chaque entité opérationnelle selon une approche d'évaluation prospective des risques, s'appuyant notamment sur des avis d'experts. Ces risques sont ensuite agrégés au travers de méthodes actuarielles permettant d'estimer la charge en capital à allouer en couverture des risques opérationnels et reprenant des modèles avancés. Cette approche en matière de risque opérationnel est intégrée dans la gouvernance locale par une validation par la Direction Générale des entités afin de s'assurer de la pertinence des actions correctives et préventives mises en place pour les principaux risques ;
- en outre, un processus de collecte de pertes et d'incidents est en place dans les principales filiales du Groupe afin de suivre et de maîtriser les pertes opérationnelles réelles mais aussi comme une source d'information permettant de s'assurer de la cohérence des hypothèses prises par les entités dans leurs évaluations des risques opérationnels.

GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION

AXA a défini un cadre complet pour protéger son image notamment concernant la communication à ses actionnaires, clients, employés, et plus généralement la communauté financière sur la solidité financière *via* :

- une communication ajustée et journalière aussi bien en interne qu'en externe (*via* intranet et une hotline spécifique pour répondre aux questions des actionnaires et des employés, lettres envoyées à nos clients et divers articles sur notre site Web) ;
- un suivi continu de notre image/réputation en ligne (*via* un outil de suivi sur le web et dans les médias) ;
- une vaste communication par notre équipe de management aux médias au niveau international.

DÉONTOLOGIE PROFESSIONNELLE

Il y a plusieurs années, AXA a adopté le Code de Déontologie Professionnelle du Groupe AXA (« le Code »). Ce Code a été mis à jour en 2006 puis partiellement en 2011. La version en vigueur de ce Code est disponible sur le site du Groupe (www.axa.com). Le Code définit les règles de bonne conduite des affaires au quotidien et couvre plusieurs sujets, tels que des règles spécifiques sur les conflits d'intérêts, la négociation de titres de la société AXA et de ses filiales cotées, la confidentialité et le contrôle des informations sensibles, ainsi que la Conservation et l'Archivage des Dossiers.

RISQUE EN MATIÈRE DE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME

AXA est résolument engagé dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. L'esprit de cette lutte anti-blanchiment est consigné dans une charte qui a été adoptée initialement en 2002. Sur la base de cette charte, chaque entité du Groupe AXA est tenue de mettre en place des procédures reprenant les principes et standards du Groupe venant s'ajouter aux réglementations locales applicables et de nommer un responsable anti-blanchiment. Le principe « connaître le Client » est ici essentiel et sous-tend toute transaction. La charte du Groupe est revue et modifiée régulièrement en tenant compte de l'évolution du cadre juridique et réglementaire international.

RISQUES RÉGLEMENTAIRES

Pour de plus amples informations sur le cadre réglementaire dans lequel AXA opère, en ce compris les différents risques réglementaires auxquels la Société et ses filiales sont soumis, nous vous invitons à consulter la Section 3.1 « Cadre réglementaire » de la Partie 3 du présent Rapport Annuel.

PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter la Partie 4 « États financiers consolidés » – Note 31 « Contentieux » du présent Rapport Annuel.

RISQUES SOCIAUX OU ENVIRONNEMENTAUX

En matière sociale, les enjeux majeurs d'AXA consistent à fidéliser ses collaborateurs et à se mettre en position d'attirer demain les meilleurs talents.

En matière environnementale, les enjeux d'AXA sont assez faibles du fait de la nature de ses activités globalement peu polluantes.

Pour de plus amples informations sur le sujet, veuillez vous référer à l'annexe VII – Informations sociales et environnementales.

COUVERTURE D'ASSURANCE DES RISQUES EN PROPRE DU GROUPE

La politique générale du Groupe AXA en matière d'achat de couverture d'assurance des risques en propre est largement décentralisée. Les filiales sont responsables de l'identification des risques et de l'achat de leurs assurances, comme l'assurance biens et responsabilité civile de leurs expositions locales et les conditions de marché. Conformément aux principes généraux de gouvernance, les filiales peuvent se couvrir auprès d'assureurs externes ou auprès d'un assureur interne du Groupe AXA.

AXA Global P&C est cependant mandatée pour acheter certaines couvertures d'assurances transversales pour des risques communs à toutes les entités du Groupe AXA. Ces assurances couvrant la responsabilité civile des mandataires sociaux, la responsabilité civile professionnelle et la fraude sont présentées ci-dessous :

- les programmes transversaux d'assurances couvrant l'ensemble des entités du Groupe AXA à l'exception d'AXA Equitable et de ses filiales, qui ont traditionnellement mis en place une couverture sur leurs marchés locaux ;
- les couvertures d'assurance du Groupe révisées et validées annuellement afin de s'assurer des meilleurs standards du marché en matière de conditions, prix, limites et de protection globale. Les assureurs retenus sont reconnus comme les leaders internationaux de leur branche et pour leur solidité financière.

3.4 COMMUNAUTÉ INVESTISSEMENTS ET ORGANISATION

En tant que compagnie d'assurance, la stratégie d'investissement d'AXA est principalement régie par la gestion actif-passif (ALM). L'objectif principal de toute décision d'investissement est de garantir qu'AXA puisse répondre à

ses engagements et ses obligations envers ses assurés à tout moment, de protéger la solvabilité du Groupe et de ses entités et de générer des rendements élevés dans la durée.

3

Gouvernance de la stratégie d'investissement et de la gestion actif-passif (ALM)

RÈGLES GÉNÉRALES DES INVESTISSEMENTS

Le Directeur des Investissements du Groupe dirige la communauté de Directeurs des investissements locaux couvrant tout le Groupe. Son rôle comprend l'alignement de la stratégie d'investissement d'AXA avec la stratégie plus large du Groupe, en visant une meilleure coopération entre les entités, en améliorant la méthodologie et en pilotant les décisions d'investissement. Le Directeur des Investissements du Groupe dirige le département central « Investissements et Gestion actif-passif » et rapporte au Directeur Financier du Groupe.

Au sein des entités locales, les activités d'investissement et de gestion actif-passif sont pilotées par les Directeurs des Investissements locaux. Ces derniers gèrent leur portefeuille local en veillant à optimiser le couple rendement/risque et sont en relation étroite avec les gestionnaires d'actifs et les parties prenantes locales. Ils sont en particulier responsables de la performance des investissements ainsi que de l'implémentation et du déploiement d'une gestion actif-passif efficace.

COMITÉS D'INVESTISSEMENT DU GROUPE ET LOCAUX

Afin de coordonner efficacement les processus de décision locaux et globaux, les décisions au sein de la communauté des investissements sont prises par deux principaux organes de gouvernance :

- le *Group Investment Committee* co-présidé par le Directeur Général Délégué et le Directeur Général d'AXA France. Ce comité définit la stratégie d'investissement, gère l'allocation tactique des actifs, évalue les opportunités de nouveaux investissements et pilote la performance des investissements du Groupe ;
- l'*Asset-Liability Management Supervisory Committee* pour lequel le département Investissements et Gestion actif-passif est aussi un acteur majeur – Se reporter à la Section 3.3 de ce rapport pour plus de détails.

Un comité Investissements et ALM est organisé au sein de chaque entité du Groupe ; ce dernier fonctionne autour d'un cahier des charges approuvé par le Conseil d'Administration local.

Ces comités sont responsables, entre autre, de la définition de l'allocation stratégique d'actifs, de l'approbation et du suivi des investissements, du respect des obligations locales et du déploiement des initiatives d'investissements syndiquées par le Groupe.

ÉTUDES ACTIF-PASSIF ET ALLOCATION STRATÉGIQUE D'ACTIFS

L'objectif de la gestion actif-passif est de faire correspondre les actifs avec les engagements pris lors de la vente des polices d'assurance. L'objectif est de définir l'allocation stratégique d'actifs de façon à ce que ces engagements puissent être respectés avec le plus haut niveau de confiance, tout en maximisant le retour sur investissement attendu.

Les études actif-passif sont réalisées par le département Investissements & Gestion actif-passif avec le soutien des gestionnaires d'actifs et des gestionnaires de risque locaux. Ils utilisent des méthodologies et des outils de modélisation qui développent des scénarios déterministes et stochastiques du comportement possible des engagements d'un côté (au passif du bilan) et du comportement des marchés financiers de l'autre (à l'actif du bilan) tout en prenant en compte les interactions existantes entre ceux-ci. Sur la partie actifs, de telles études ont pour objectif de maximiser le retour sur investissement attendu du portefeuille en fonction d'un niveau de risque préalablement défini. De plus, plusieurs contraintes additionnelles sont prises en compte, telle que les contraintes de capital imposées par Solvency II, la stabilité des revenus, la protection de la marge de solvabilité, la préservation de la liquidité, ainsi que l'adéquation du capital aux exigences locales et consolidées.

Les contraintes de gestion actif-passif sont aussi prises en compte lors de la conception de nouveaux produits, dans le

cadre du processus d'approbation des produits d'assurance (voir partie « risques d'assurance – approbation produit »).

Au niveau de l'entité locale, l'allocation stratégique d'actifs définie par l'étude de gestion actif-passif doit être approuvée par le département de gestion des risques local, en veillant en particulier au respect des limites prédéfinies d'appétence au risque, avant d'être validée par le comité d'investissement et ALM local. L'allocation stratégique d'actifs autorise de prendre une position tactique, dans les limites accordées.

LE PROCESSUS D'APPROBATION DES INVESTISSEMENTS

Les opportunités d'investissement, telles que les investissements complexes, les nouvelles stratégies ou les nouvelles structures, sont soumises à un processus d'approbation des investissements (IAP – *Investment Approval Process*). L'IAP assure que les caractéristiques clés de l'investissement sont analysées. Ces caractéristiques correspondent aux attentes sur les risques et la performance de l'investissement, l'expérience et l'expertise des équipes de gestion des investissements, ainsi que les enjeux comptables, fiscaux, légaux et de réputation.

Pour tout investissement significatif, le processus d'approbation des investissements est réalisé au niveau du Groupe notamment si plusieurs entités réalisent le même investissement. Dans ce cas, la réalisation complète du processus est soumise à la production d'une seconde opinion indépendante de la part du *Group Risk Management*. Cette approbation peut être complétée par chaque entité en cas de particularités réglementaires locales (taxes, spécificités comptables...).

GOVERNANCE DES PRODUITS DÉRIVÉS

Les produits qui requièrent un programme de couverture basé sur des dérivés sont définis avec le soutien des équipes dédiées au sein d'AXA Bank Europe, d'AXA Investment Managers, d'AllianceBernstein, d'AXA US et d'AXA SA. De la même façon, ce dispositif assure que toutes les entités bénéficient de l'expertise technique, d'une protection juridique et d'une bonne exécution des transactions dans le cadre de la gouvernance des produits dérivés.

Les stratégies de dérivés sont systématiquement revues et validées par les comités Investissements et ALM locaux. De plus, il existe une séparation des responsabilités entre les personnes responsables des décisions d'investissement, celles qui exécutent les transactions, et celles qui réalisent les opérations et gèrent les relations avec les déposataires. Cette séparation des responsabilités vise à éviter tout conflit d'intérêt.

Les risques de marché et risques de crédit provenant des dérivés sont régulièrement revus en fonction des contraintes de gestion (appétit au risque, modèle interne...). Ce pilotage est conçu de manière à ce que les risques de marché et de crédit, en provenance des instruments monétaires ou dérivés, soient contrôlés de manière appropriée et restent dans les limites prédéfinies.

Le risque juridique est traité à travers la définition d'un accord cadre standardisé. Les entités opérationnelles d'AXA ne peuvent avoir recours aux dérivés que si elles sont couvertes par une documentation légale conforme aux exigences du standard Groupe. Tout changement par rapport à certaines réserves réglementaires (définies dans le standard Groupe) doit être approuvé par le *Group Risk Management*.

De plus, le groupe dispose d'une politique centralisée du risque de contrepartie. Le *Group Risk Management* a établi des règles sur les contreparties autorisées, les exigences minimales concernant le collatéral et les limites d'exposition par contrepartie.

Le risque opérationnel relatif aux dérivés est mesuré et géré dans le cadre de la gestion des risques opérationnels. De plus, l'exécution des ordres d'achat/vente de dérivés est centralisée au sein d'équipes dédiées réduisant ainsi le risque opérationnel.

Le risque de valorisation est traité par des équipes d'experts. Ces dernières évaluent de manière indépendante les positions de dérivés afin d'obtenir la comptabilisation appropriée, le paiement et la gestion du collatéral mais aussi les prix proposés par les contreparties dans le cas où une entité souhaiterait initier, interrompre de façon prématurée ou restructurer des dérivés. Un tel savoir-faire nécessite un haut niveau d'expertise qui repose sur une analyse rigoureuse du marché et sur la capacité à suivre les techniques les plus avancées pour les nouveaux instruments dérivés.

INVESTISSEMENTS ET GESTION D'ACTIFS

Pour une part significative de ses investissements, AXA a recours à l'expertise de gestionnaires d'actifs.

- Les entités AXA locales confient la gestion quotidienne de leur portefeuille d'actifs aux deux entités de gestion d'actifs du Groupe : AXA Investment Managers et AllianceBernstein. Les responsables d'investissements locaux pilotent, analysent et vérifient la performance de leurs gestionnaires d'actifs.
- Afin de bénéficier d'expertises particulières ou d'accéder à des régions spécifiques, AXA peut aussi confier la gestion de ses actifs à des gérants externes. Dans ces cas, une analyse détaillée dudit gérant est réalisée par les communautés d'investissements et de risque ; de plus un suivi régulier des investissements est instauré au niveau local et global.

4

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.1	ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	188
4.2	RÉSULTAT CONSOLIDÉ	190
4.3	ÉTAT CONSOLIDÉ DES PRODUITS ET CHARGES RECONNUS SUR LA PÉRIODE	191
4.4	ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES DE LA PÉRIODE	192
4.5	TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	196
4.6	NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	198
	NOTE 1 Principes généraux	198
	NOTE 2 Périmètre de consolidation	217
	NOTE 3 Compte de résultat sectoriel	223
	NOTE 4 Gestion des risques financières et du risque d'assurance	228
	NOTE 5 Écarts d'acquisition	229
	NOTE 6 Valeurs de portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance vie acquis	233
	NOTE 7 Frais d'acquisition reportés et assimilés	234
	NOTE 8 Autres immobilisations incorporelles	236
	NOTE 9 Placements	238
	NOTE 10 Titres mis en équivalence	253
	NOTE 11 Créances	255
	NOTE 12 Trésorerie et équivalents de trésorerie	256
	NOTE 13 Capitaux propres et intérêts minoritaires	257
	NOTE 14 Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	262
	NOTE 15 Passifs relatifs aux entreprises du secteur bancaire	274
	NOTE 16 Provisions pour risques et charges	276
	NOTE 17 Dettes de financement	277
	NOTE 18 Dettes (hors dettes de financement)	279
	NOTE 19 Impôts	282
	NOTE 20 Instruments dérivés	285
	NOTE 21 Chiffre d'affaires et passifs sectoriels	292
	NOTE 22 Résultat financier hors coût de l'endettement net	297
	NOTE 23 Résultat net des cessions en réassurance	299
	NOTE 24 Charges liées aux dettes de financement	300
	NOTE 25 Analyse des charges par nature	300
	NOTE 26 Personnel	302
	NOTE 27 Résultat par action	319
	NOTE 28 Parties liées	320
	NOTE 29 Actifs et passifs éventuels et engagements	322
	NOTE 30 Honoraires des contrôleurs légaux des comptes	326
	NOTE 31 Contentieux	327
	NOTE 32 Événements postérieurs à la clôture	329
4.7	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	330

4.1 ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

<i>(En millions d'euros)</i> Notes en annexe	31 décembre 2013 ^(a)	31 décembre 2012 Retraité ^{(a) (b)}	1^{er} janvier 2012 Retraité ^{(a) (b)}
5 Écarts d'acquisition	14.819	15.754	15.855
6 Valeur des portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance acquis ^(c)	2.382	2.685	3.074
7 Frais d'acquisition reportés et assimilés	19.351	19.047	18.624
8 Autres immobilisations incorporelles	3.159	3.349	3.382
Actifs incorporels	39.710	40.835	40.935
Immobilier de placement	17.650	17.192	16.061
Placements financiers	426.203	441.469	418.765
Placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré ^(d)	162.186	147.162	134.230
9 Placements des entreprises d'assurance	606.039	605.823	569.056
9 Placements des entreprises du secteur bancaire et autres activités	37.360	35.199	35.264
10 Titres mis en équivalence	1.387	1.312	1.139
14 Part des réassureurs dans des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement	17.727	10.558	10.698
Immobilisations corporelles	1.259	1.457	1.410
14 Participation aux bénéfices différée active	-	4	1.247
19 Impôts différés actifs	2.245	3.060	3.355
Autres actifs	3.505	4.522	6.012
Créances nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptée	14.137	14.968	13.346
Créances nées d'opérations de réassurance cédée	711	746	671
Créances d'impôt exigible	1.885	1.855	2.347
Autres créances	12.929	15.318	16.325
11 Créances	29.663	32.887	32.689
Actifs destinés à la vente dont actifs relatifs à des abandons d'activité	164	181	360
12 Trésorerie et équivalents de trésorerie	21.588	30.546	31.072
TOTAL DE L'ACTIF	757.143	761.862	727.226

Tous les placements sont présentés net de l'effet des instruments dérivés liés.

(a) Avant 2013, AXA Life Japan clôturait ses comptes annuels le 30 septembre. Afin de refléter les variations significatives des taux de change entre le 30 septembre 2011 et le 31 décembre 2011, et entre le 30 septembre 2012 et le 31 décembre 2012, son bilan avait été converti respectivement aux taux du 31 décembre 2011 et aux taux du 31 décembre 2012. En 2013, AXA Life Japan a aligné sa date de clôture des comptes sur celle du Groupe.

(b) Comme décrit en Note 1.2.1, suite aux amendements apportés à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives à la précédente période ont été retraitées.

(c) Montants avant impôt.

(d) Inclut les actifs en représentation de contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré et comprenant des garanties plancher.

(En millions d'euros) Notes en annexe	31 décembre 2013 ^(a)	31 décembre 2012 Retraité ^{(a) (b)}	1 ^{er} janvier 2012 Retraité ^{(a) (b)}
Capital social et primes d'émission	26.199	25.549	25.188
Réserves, report à nouveau et écarts de conversion cumulés	22.242	24.001	21.189
Résultat net consolidé – Part du groupe	4.482	4.057	n/a
Capitaux propres – Part du Groupe	52.923	53.606	46.377
Intérêts minoritaires	2.391	2.355	2.367
13 CAPITAUX PROPRES TOTAUX	55.314	55.961	48.745
Dettes subordonnées	7.986	7.317	7.108
Dettes de financement représentées par des titres	1.568	2.514	2.506
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	853	831	807
17 Dettes de financement	10.407	10.662	10.421
Passifs liés à des contrats d'assurance	348.407	362.378	358.146
Passifs liés à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré ^(c)	125.593	113.921	104.642
Total des passifs liés à des contrats d'assurance	474.001	476.299	462.788
Passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire	33.850	36.350	37.858
Passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	99	251	380
Passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire et dont le risque financier est supporté par l'assuré	4.243	4.080	3.621
Passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire et dont le risque financier est supporté par l'assuré	32.682	29.983	26.336
Total des passifs liés à des contrats d'investissement	70.874	70.664	68.195
Passifs relatifs aux prélèvements et chargements non acquis	2.999	2.897	2.975
Passifs relatifs à la participation aux bénéfices	26.271	31.357	17.944
Instruments dérivés relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	(1.086)	(2.053)	(2.056)
14 PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT	573.058	579.165	549.847
15 Passifs relatifs aux entreprises du secteur bancaire	35.374	33.494	34.023
16 Provisions pour risques et charges	10.393	11.952	10.891
19 Impôts différés passifs	4.226	5.175	3.793
Intérêts minoritaires des fonds consolidés	7.549	3.775	3.896
Autres dettes émises représentées par des titres et soldes de banque créditeurs ^(d)	3.713	4.510	6.272
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptée	8.317	8.955	7.212
Dettes nées d'opérations de réassurance cédée	12.227	5.352	5.179
Dettes d'impôt exigible	972	1.170	1.194
Dettes liées aux investissements sous prêt ou équivalent	20.909	24.397	27.509
Autres dettes	14.684	17.296	18.056
18 Dettes	68.371	65.454	69.317
Passifs destinés à la vente dont passifs relatifs à des abandons d'activité	-	-	189
TOTAL DU PASSIF	757.143	761.862	727.226

(a) Avant 2013, AXA Life Japan clôturait ses comptes annuels le 30 septembre. Afin de refléter les variations significatives des taux de change entre le 30 septembre 2011 et le 31 décembre 2011, et entre le 30 septembre 2012 et le 31 décembre 2012, son bilan avait été converti respectivement aux taux du 31 décembre 2011 et aux taux du 31 décembre 2012. En 2013, AXA Life Japan a aligné sa date de clôture des comptes sur celle du Groupe.

(b) Comme décrit en Note 1.2.1, suite aux amendements apportés à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

(c) Inclut les passifs liés aux contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré et comprenant des garanties plancher.

(d) Ces montants sont présentés net de l'effet des instruments dérivés liés.

4.2 RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(En millions d'euros, sauf le résultat par action en euros)</i>	31 décembre 2013 ^(a)	31 décembre 2012 Retraité ^(b)
Notes en annexe		
Primes émises	85.509	84.592
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	323	334
Chiffre d'affaires des activités d'assurance	85.832	84.926
Produit net bancaire	518	460
Produits des autres activités	4.900	4.741
21 Chiffre d'affaires ^(c)	91.249	90.126
Variations des primes non acquises, chargements et prélèvements non acquis	(246)	(411)
Produits nets des placements ^(d)	11.671	14.982
Plus et moins-values nettes réalisées sur placements à la juste valeur par capitaux propres et au coût (amorti) ^(e)	2.410	2.004
Plus ou moins-values réalisées et variation de la juste valeur des placements à la juste valeur comptabilisée par résultat ^(f)	20.621	14.210
<i>dont la variation de juste valeur des placements dont le risque financier est supporté par l'assuré ^(g)</i>	<i>22.180</i>	<i>14.186</i>
Variation des provisions sur placements ^(h)	(744)	(634)
22 Résultat financier hors coût de l'endettement net	33.958	30.562
Charges techniques des activités d'assurance ⁽ⁱ⁾	(96.530)	(93.326)
23 Résultat net des cessions en réassurance	(1.160)	(1.323)
Charges d'exploitation bancaires	(108)	(134)
25 Frais d'acquisition des contrats	(9.996)	(9.574)
Amortissements de la valeur de portefeuilles acquis	(409)	(188)
25 Frais d'administration	(9.628)	(9.538)
Variation des provisions sur immobilisations corporelles	-	19
Variation des provisions sur écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	(157)	(128)
Autres produits et charges	(234)	(351)
Autres produits et charges courants	(118.221)	(114.542)
Résultat des opérations courantes avant impôt	6.740	5.735
10 Quote-part de résultat dans les entreprises mises en équivalence	131	119
24 Charges liées aux dettes de financement ^(j)	(618)	(568)
Résultat net des opérations courantes avant impôt	6.253	5.285
19 Impôt sur le résultat	(1.466)	(1.098)
Résultat net consolidé après impôt	4.786	4.187
Se répartissant entre :		
Résultat net consolidé – Part du Groupe	4.482	4.057
Résultat net consolidé – Part des Intérêts minoritaires	304	130
27 Résultat par action	1,76	1,61
Résultat dilué par action	1,75	1,60

(a) AXA Life Japan a aligné en 2013 sa date de clôture des comptes sur celle du Groupe AXA. De ce fait, sa contribution au résultat consolidé d'AXA pour l'année 2013 couvre exceptionnellement une période de 15 mois.

(b) Comme décrit en Note 1.2.1, suite aux amendements apportés à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives à la précédente période ont été retraitées.

(c) Brut de réassurance.

(d) Net des frais de gestion des placements et incluant les gains et/ou pertes des dérivés couvrant les produits d'épargne en unités de compte (« Variable Annuities »).

(e) Inclut les reprises de provisions sur placements suite à cession.

(f) Inclut les gains et pertes réalisés et latents sur opérations de change sur placements à la juste valeur par capitaux propres et au coût (amorti).

(g) La variation de juste valeur des placements dont le risque financier est supporté par l'assuré est compensée dans les charges techniques des activités d'assurance.

(h) Exclut les reprises de provisions sur placements suite à cession.

(i) Inclut le montant net des produits et charges liés aux dérivés relatifs aux dettes de financement (exclut cependant la variation de juste valeur des dérivés liés).

4.3 ÉTAT CONSOLIDÉ DES PRODUITS ET CHARGES RECONNUS SUR LA PÉRIODE

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2013 ^(a)	31 décembre 2012 Retraité ^{(b) (c)}
Réserves liées à la variation de juste valeur inscrite en capitaux propres	(2.339)	6.215
Réserves liées aux écarts de conversion	(2.453)	(634)
Pertes et gains actuariels sur engagements de retraite à prestations définies	726	(745)
Produits nets reconnus directement en capitaux propres	(4.066)	4.837
Résultat net consolidé	4.786	4.187
<i>Se répartissant entre :</i>		
Résultat net consolidé – Part du Groupe	4.482	4.057
Résultat net consolidé – Part des Intérêts minoritaires	304	130
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES RECONNUS SUR LA PÉRIODE	721	9.024
<i>Se répartissant entre :</i>		
Total des produits et charges reconnus sur la période – Part du Groupe	469	8.835
Total des produits et charges reconnus sur la période – Part des Intérêts minoritaires	252	189

(a) AXA Life Japan a aligné en 2013 sa date de clôture des comptes sur celle du Groupe AXA. De ce fait, sa contribution au résultat consolidé d'AXA pour l'année 2013 couvre exceptionnellement une période de 15 mois.

(b) Avant 2013, AXA Life Japan clôturait ses comptes annuels le 30 septembre. Afin de refléter les variations significatives des taux de change entre le 30 septembre 2011 et le 31 décembre 2011, et entre le 30 septembre 2012 et le 31 décembre 2012, son bilan avait été converti respectivement aux taux du 31 décembre 2011 et aux taux du 31 décembre 2012. En 2013, AXA Life Japan a aligné sa date de clôture des comptes sur celle du Groupe AXA.

(c) Comme décrit en Note 1.2.1, suite aux amendements apportés à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives à la précédente période ont été retraitées.

Les montants sont présentés net d'impôt, de la participation aux bénéfices, et des autres effets de la comptabilité reflect. Ces éléments sont présentés plus en détail dans les notes des états financiers.

4.4 ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES DE LA PÉRIODE

	Capital social				
	Nombre d'actions (en milliers)	Valeur nominale (en euros)	Capital social	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Actions propres
<i>(En millions d'euros à l'exception du nombre d'actions et de leur valeur nominale)</i>					
Capitaux propres d'ouverture 1^{er} janvier 2013 Retraités ^(b)	2.388.611	2,29	5.470	20.749	(364)
Capital	29.254	2,29	67	-	-
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	375	-
Paiements en actions	-	-	-	46	-
Titres d'autocontrôle	-	-	-	-	176
Autres réserves – transactions sur les actions propres	-	-	-	-	-
Capitaux propres – instruments financiers composés	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-
Charge d'intérêts des dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-
Autres (inclut l'impact lié à la variation de périmètre) ^(c)	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-
Incidence des opérations avec les actionnaires	29.254	2,29	67	421	176
Réserves liées aux variations de juste valeur inscrites en capitaux propres	-	-	-	-	-
Réserves liées aux écarts de conversion	-	-	-	-	-
Pertes et gains actuariels sur engagements de retraite à prestations définies ^(d)	-	-	-	-	-
Résultat net consolidé ^(e)	-	-	-	-	-
Total des produits et charges reconnus sur la période	-	-	-	-	-
Capitaux propres de clôture 31 décembre 2013	2.417.865	2,29	5.537	21.170	(188)

Note : les montants sont présentés nets des impacts de la comptabilité reflet et de ses effets sur la participation des assurés, les frais d'acquisition reportés, et la valeur des portefeuilles acquis.

(a) Principalement les dettes subordonnées à durée indéterminée (TSS et TSDI), et les composantes de capitaux propres des instruments financiers composés (e.g. obligations convertibles) (voir Note 13.1.1).

(b) Comme décrit en Note 1.2.1, suite aux amendements apportés à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives à la précédente période ont été retraitées.

(c) Inclut le changement du pourcentage d'intérêt n'entraînant pas de perte de contrôle des filiales consolidées.

Notamment l'impact de la dilution chez AllianceBernstein lié aux plans de rémunération en actions (- 97 millions d'euros en part du Groupe en 2013 et + 30 millions d'euros en 2012, tous deux compensés par un mouvement inverse dans les intérêts minoritaires) ainsi que l'impact lié au rachat des titres de la holding AllianceBernstein sur le marché pour - 85 millions d'euros en 2013 et - 185 millions d'euros en 2012 (- 54 millions d'euros en part du Groupe et - 31 millions d'euros en part des intérêts minoritaires en 2013, - 121 millions d'euros en part du Groupe et - 64 millions d'euros en part des intérêts minoritaires en 2012).

(d) Pertes et gains actuariels générés depuis l'ouverture au 1^{er} janvier 2013.

(e) AXA Life Japan a aligné en 2013 sa date de clôture des comptes sur celle du Groupe AXA. De ce fait, sa contribution au résultat consolidé d'AXA pour l'année 2013 couvre exceptionnellement une période de 15 mois.

Attribuable aux actionnaires

Autres réserves							
Réserves liées à la variation de juste valeur des placements financiers disponibles à la vente	Réserves liées à la variation de juste valeur des dérivés de couverture	Autres ^(a)	Écarts de conversion	Résultats non distribués et autres réserves	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	
10.887	134	5.735	(2.889)	13.885	53.606	2.355	
-	-	-	-	-	67	-	
-	-	-	-	-	375	-	
-	-	-	-	-	46	-	
-	-	-	-	-	176	-	
-	-	(8)	-	-	(8)	-	
-	-	-	-	-	-	-	
-	-	252	-	-	252	-	
-	-	(284)	-	-	(284)	-	
-	-	-	-	(55)	(55)	(217)	
-	-	-	-	(1.720)	(1.720)	-	
-	-	(41)	-	(1.775)	(1.152)	(217)	
(2.399)	29	-	-	-	(2.371)	32	
-	-	(277)	(2.085)	-	(2.361)	(91)	
-	-	-	-	718	718	7	
-	-	-	-	4.482	4.482	304	
(2.399)	29	(277)	(2.085)	5.201	469	252	
8.488	162	5.418	(4.973)	17.310	52.923	2.391	

4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.4 ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES DE LA PÉRIODE

	Capital social				
	Nombre d'actions (en milliers)	Valeur nominale (en euros)	Capital social	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Actions propres
<i>(En millions d'euros à l'exception du nombre d'actions et de leur valeur nominale)</i>					
Capitaux propres d'ouverture 1^{er} janvier 2012 Retraités	2.357.198	2,29	5.398	20.471	(385)
Capital	31.413	2,29	72	-	-
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	230	-
Paiements en actions	-	-	-	49	-
Titres d'autocontrôle	-	-	-	-	20
Autres réserves – transactions sur les actions propres	-	-	-	-	-
Capitaux propres – instruments financiers composés	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-
Charge d'intérêts des dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-
Autres (inclut l'impact lié à la variation de périmètre) ^(b)	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-
Incidence des opérations avec les actionnaires	31.413	2,29	72	278	20
Réserves liées aux variations de juste valeur inscrites en capitaux propres	-	-	-	-	-
Réserves liées aux écarts de conversion	-	-	-	-	-
Pertes et gains actuariels sur engagements de retraite à prestations définies ^(c)	-	-	-	-	-
Résultat net consolidé	-	-	-	-	-
Total des produits et charges reconnus sur la période	-	-	-	-	-
Capitaux propres de clôture 31 décembre 2012^(d)	2.388.611	2,29	5.470	20.749	(364)

Note : les montants sont présentés nets des impacts de la comptabilité reflect et de ses effets sur la participation des assurés, les frais d'acquisition reportés, et la valeur des portefeuilles acquis.

(a) Principalement les dettes subordonnées à durée indéterminée (TSS et TSDI), et les composantes de capitaux propres des instruments financiers composés (e.g. obligations convertibles) (voir Note 13.1.1).

(b) Inclut le changement du pourcentage d'intérêt n'entraînant pas de perte de contrôle des filiales consolidées.

Notamment l'impact de la dilution chez AllianceBernstein lié aux plans de rémunération en actions (+ 30 millions d'euros en part du Groupe en 2012 compensé par un mouvement inverse dans les intérêts minoritaires) ainsi que l'impact lié au rachat des titres de la holding AllianceBernstein sur le marché pour - 185 millions d'euros en 2012 (- 121 millions d'euros en part du Groupe et - 64 millions d'euros en part des intérêts minoritaires en 2012).

(c) Pertes et gains actuariels générés depuis l'ouverture au 1^{er} janvier 2012.

(d) Comme décrit en Note 1.2.1, suite aux amendements apportés à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives à la précédente période ont été retraitées.

Attribuable aux actionnaires

Autres réserves							
Réserves liées à la variation de juste valeur des placements financiers disponibles à la vente	Réserves liées à la variation de juste valeur des dérivés de couverture	Autres ^(a)	Écarts de conversion	Résultats non distribués et autres réserves	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	
4.838	50	6.059	(2.298)	12.244	46.377	2.367	
-	-	-	-	-	72	-	
-	-	-	-	7	237	-	
-	-	-	-	-	49	-	
-	-	-	-	-	20	-	
-	-	(10)	-	-	(10)	-	
-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	
-	-	(292)	-	-	(292)	-	
-	-	-	-	(56)	(56)	(201)	
-	-	-	-	(1.626)	(1.626)	-	
-	-	(301)	-	(1.675)	(1.606)	(201)	
6.049	84	-	-	-	6.133	83	
-	-	(23)	(591)	-	(614)	(20)	
-	-	-	-	(740)	(740)	(4)	
-	-	-	-	4.057	4.057	130	
6.049	84	(23)	(591)	3.316	8.835	189	
10.887	134	5.735	(2.889)	13.885	53.606	2.355	

4.5 TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2013 ^(a)	31 décembre 2012 Retraité ^{(a) (b)}
Résultat courant avant impôt	6.253	5.285
Dotations nettes aux amortissements ^(c)	1.083	703
Variation des provisions sur écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles ^(d)	51	13
Variation nette des frais d'acquisitions reportés et assimilés	(770)	(1.349)
Dotations/Reprises nettes des provisions sur placements et actifs corporels	777	680
Variation de la juste valeur des placements et instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	(24.910)	(16.671)
Variation nette des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement ^(e)	14.135	22.585
Dotations/(Reprises) nette des autres provisions ^(f)	415	90
Quote-part de résultat dans les entreprises mises en équivalence	(131)	(119)
Réintégration/Déduction des montants inclus dans le résultat courant avant impôt mais sans impact sur les flux de trésorerie	(9.350)	5.931
Plus et moins values nettes réalisées sur placements	1.818	418
Charges liées aux dettes de financement	618	568
Réintégration/Déduction des montants inclus dans le résultat courant avant impôt pour reclassement en tant qu'opérations d'investissement ou de financement	2.436	986
Dividendes comptabilisés en résultat sur l'exercice	(3.451)	(2.970)
Revenus financiers nets comptabilisés en résultat de l'exercice ^(g)	(9.346)	(13.048)
Réintégration/Déduction de montants comptabilisés sur une base accrétive et devant être pris en compte sur la base des flux de trésorerie réels	(12.797)	(16.018)
Impact sur la trésorerie de la comptabilité de dépôt	627	56
Dividendes et acomptes sur dividendes encaissés	3.792	3.309
Revenus financiers encaissés ^(g)	12.556	16.130
Charges d'intérêts payées (hors intérêts sur dettes de financement, dettes perpétuelles, appels de marges et autres dettes)	(2.864)	(2.804)
Variation nette des activités opérationnelles bancaires	(294)	459
Variation des créances et dettes courantes	6.496	514
Impact sur la trésorerie relatif aux autres actifs et passifs ^(h)	1.949	(135)
Impôts décaissés	(1.212)	(1.044)
Autres transactions relatives aux opérations courantes avec impact sur la trésorerie et autres ajustements de transactions sans impact sur la trésorerie	(2.299)	(2.152)
Flux de trésorerie relatifs aux activités opérationnelles non inclus dans le résultat courant avant impôt	18.751	14.335
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	5.292	10.519
Prises de participation dans des filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	(13)	(139)
Cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie cédée	364	225
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	352	86
Cessions d'obligations ^(h)	56.125	61.084
Cessions d'actions et de fonds d'investissement non consolidés ^{(h) (i)}	25.512	18.507
Cessions d'immeubles de placement détenus ou non en direct ^(h)	1.467	967
Cessions et/ou remboursements de prêts et autres placements ^{(h) (j)}	22.988	26.912

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2013 ^(e)	31 décembre 2012 Retraité ^{(a) (b)}
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements de placements financiers ^{(h) (i) (j)}	106.092	107.470
Acquisitions d'obligations ^(h)	(60.919)	(62.841)
Acquisitions d'actions et de fonds d'investissement non consolidés ^{(h) (i)}	(24.716)	(20.853)
Acquisitions d'immeubles de placement détenus ou non en direct ^(h)	(2.142)	(1.946)
Acquisitions et/ou émissions de prêts et autres placements ^{(h) (i)}	(27.126)	(27.679)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placements financiers ^{(h) (i) (j)}	(114.904)	(113.319)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	14	20
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(348)	(339)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(334)	(319)
Augmentation du solde des dettes collatérales/Diminution du solde des créances collatérales	37.558	48.045
Diminution du solde des dettes collatérales/Augmentation du solde des créances collatérales	(40.250)	(49.437)
Flux de trésorerie liés aux dettes et créances collatérales relatives aux opérations de prêts de titres et assimilés	(2.692)	(1.392)
Autres transactions relatives aux opérations d'investissement avec impact sur la trésorerie et autres ajustements de transactions sans impact sur la trésorerie	-	-
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(11.486)	(7.475)
Émissions d'instruments de capital	1.084	309
Remboursements d'instruments de capital	(381)	-
Opération sur titres d'autocontrôle	156	19
Dividendes payés	(1.954)	(1.793)
Intérêts payés sur dettes subordonnées à durée indéterminée	(425)	(449)
Acquisition/cession d'intérêts dans des filiales sans changement de contrôle	(120)	(221)
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires	(1.640)	(2.136)
Trésorerie générée par les émissions de dettes financières	1.039	2
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes financières	(854)	(39)
Intérêts payés sur dettes de financement ^(k)	(491)	(474)
Marge d'intérêt nette sur dérivés de couverture des dettes de financement	27	-
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	(279)	(510)
Autres transactions relatives aux opérations de financement avec impact sur la trésorerie et autres ajustements de transactions sans impact sur la trésorerie	-	-
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(1.918)	(2.646)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 1^{ER} JANVIER ^(l)	30.101	30.042
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	5.292	10.519
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(11.486)	(7.475)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(1.918)	(2.646)
Effet des changements de méthode de consolidation et classements en actifs destinés à la vente	(16)	(3)
Effet des variations de change et des reclassements sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(1.364)	(336)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE ^(l)	20.609	30.101

- (a) AXA Life Japan a aligné en 2013 sa date de clôture des comptes sur celle du Groupe AXA. De ce fait, sa contribution au résultat consolidé d'AXA pour l'année 2013 couvre exceptionnellement une période de 15 mois.
- (b) Jusqu'en 2013, AXA Life Japan clôturait ses comptes annuels le 30 septembre. Afin de refléter les variations significatives des taux de change entre le 30 septembre 2012 et le 31 décembre 2012, son bilan avait été converti aux taux du 31 décembre 2012.
- (c) Inclut la capitalisation des surcotes/décotes et l'amortissement lié, ainsi que l'amortissement des immeubles de placement et d'exploitation détenus en direct.
- (d) Inclut les amortissements et mouvements des provisions pour dépréciation des actifs incorporels enregistrés lors de regroupements d'entreprises.
- (e) Inclut l'impact de la réassurance et la variation des provisions relatives aux contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré.
- (f) Inclut principalement les variations des provisions pour risques et charges, provisions pour créances douteuses et provisions pour dépréciation des actifs destinés à la vente.
- (g) Inclut les gains et/ou pertes des dérivés couvrant des produits d'épargne en unités de compte (« Variable Annuities »).
- (h) Y compris dérivés correspondants.
- (i) Comprend les actions détenues en direct ou par des fonds d'investissement consolidés ainsi que les fonds d'investissement non consolidés.
- (j) Comprend également les achats et ventes d'actifs en représentation de contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré.
- (k) Comprend l'impact net sur la trésorerie de la marge d'intérêts sur dérivés de couverture des dettes de financement.
- (l) Nets des soldes de banques créditeurs.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés dans la Note 12.

4.6 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Note 1 Principes généraux

1.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

La société anonyme française AXA S.A. (la « Société » et, ensemble avec ses filiales consolidées, « AXA » ou le « Groupe »), est la société mère d'un groupe international de services financiers, centré sur la protection financière. AXA est notamment présent en Europe, en Amérique du Nord et en Asie. La liste des principales entités incluses dans le périmètre de consolidation des états financiers consolidés d'AXA figure à la Note 2 de la présente annexe aux comptes consolidés.

AXA est coté sur Euronext Paris Compartiment A.

Les états financiers consolidés en ce compris l'ensemble des Notes ci-après ont été finalisés par le Conseil d'Administration le 14 mars 2014.

1.2. PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

1.2.1. Principes généraux de préparation des comptes consolidés

Les comptes consolidés d'AXA sont arrêtés au 31 décembre. Cependant, avant 2013, certaines filiales du Groupe pouvaient avoir une date de clôture différente. En particulier, AXA Life Japan qui arrêtait ses comptes au 30 septembre a aligné sa date de clôture avec le calendrier du Groupe à compter de la clôture annuelle 2013. De ce fait, la contribution d'AXA Life Japan au résultat consolidé du Groupe pour l'année 2013 couvre exceptionnellement une période de quinze mois.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis sur la base des normes IFRS et des interprétations du « *IFRS Interpretations Committee* », telles qu'approuvées par l'Union Européenne

avant la date de clôture avec une date d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2013. Le Groupe ne fait pas usage de la possibilité ouverte par le « *carve-out* » de ne pas appliquer toutes les dispositions de la comptabilité de couverture imposées par IAS 39.

NORMES ET AMENDEMENTS AUX NORMES PUBLIÉS ET ADOPTÉS AU 1^{ER} JANVIER 2013

L'amendement à IAS 19 – Avantages du personnel, publié le 16 juin 2011, élimine la méthode du « corridor », qui permettait de différer la comptabilisation des profits et des pertes actuariels constatés. Cependant cette méthode n'était pas appliquée par le groupe puisque tous les gains et pertes actuariels étaient reconnus en capitaux propres. Cet amendement remplace également la charge d'intérêt et le rendement attendu des actifs des régimes par un montant net d'intérêts qui est calculé en appliquant le taux d'actualisation au passif (actif) net enregistré au titre des engagements de retraite à prestations définies. De plus, cet amendement n'autorise plus le report du coût des services passés qui doivent désormais être reconnus immédiatement à la date de survenance.

L'amendement précise que la distinction entre avantage court-terme et long-terme se base sur la notion du règlement attendu et non plus sur la notion d'exigibilité du paiement. Le Groupe a, par conséquent, reclassé certains avantages au personnel (essentiellement les comptes épargne temps) dans la catégorie des autres avantages à long terme.

L'application rétrospective de ces amendements s'est traduite par un ajustement négatif de 39 millions d'euros sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2012 et un ajustement négatif de 96 millions d'euros sur le résultat net consolidé après impôts au 31 décembre 2012.

Les amendements aux normes ont également modifié les exigences relatives aux informations à fournir en annexe, ce qui a conduit à des changements dans la Note 26.

État consolidé de la situation financière

<i>(En millions d'euros)</i>	1 ^{er} janvier 2012			31 décembre 2012		
	Montants publiés	Effet du changement	Montants retraités	Montants publiés	Effet du changement	Montants retraités
Impôts différés actifs	3.332	22	3.355	3.047	13	3.060
Passifs relatifs à la participation aux bénéficiaires	(17.938)	(6)	(17.944)	(31.350)	(7)	(31.357)
Provisions pour risques et charges	(10.760)	(131)	(10.891)	(11.789)	(163)	(11.952)
Impôts différés passifs	(3.794)	1	(3.793)	(5.196)	21	(5.175)
Autres dettes	(18.130)	74	(18.056)	(17.373)	77	(17.296)
EFFET NET		(39)			(58)	

Résultat consolidé

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2012		
	Montants publiés	Effet du changement	Montants retraités
Frais d'acquisition des contrats	(9.539)	(34)	(9.574)
Frais d'administration	(9.440)	(98)	(9.538)
Impôts sur le résultat	(1.135)	36	(1.098)
EFFET NET		(96)	

De plus, l'application des amendements aux normes suivants, au 1^{er} janvier 2013, n'a pas eu d'impact matériel sur les états financiers consolidés du Groupe :

La norme IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur, publiée le 12 mai 2011, définit la juste valeur, explique comment déterminer la juste valeur et requiert des informations sur les évaluations à la juste valeur. IFRS 13 ne modifie pas les principes définissant les éléments qui doivent être évalués ou présentés pour information à leur juste valeur.

L'amendement à IAS 1 – Présentation des états financiers, publié le 16 juin 2011, exige des sociétés qu'elles regroupent, au sein des autres éléments du résultat global, les éléments qui sont appelés à un reclassement ultérieur en résultat. L'amendement réaffirme également les règles actuelles qui précisent que les éléments contenus dans les autres éléments du résultat global et ceux composant le résultat peuvent être présentés soit dans un seul état ou dans deux états consécutifs.

Les amendements à IFRS 7 – Instruments financiers – Informations à fournir –, publiés le 16 décembre 2011, modifient les exigences d'information à fournir sur les règles de compensation.

Les améliorations apportées aux normes IFRS (résultant du cycle 2009-2011), publiées le 17 mai 2012, incluent des amendements ne faisant pas partie intégrante d'un autre projet majeur. Ceux-ci sont présentés dans un document unique plutôt que comme une série de changements isolés.

NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉS MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

IFRS 9 – Instruments financiers est un projet actif visant à remplacer IAS 39 et séparé en trois phases. La première phase concerne la classification et l'évaluation, tandis que la deuxième et troisième phase concernent respectivement les principes de dépréciation et la comptabilité de couverture. La date d'application obligatoire de la norme IFRS 9 n'est

pas précisée mais sera fixée à l'issue de la finalisation des phases en cours. Les dernières décisions provisoires évoquent la date du 1^{er} janvier 2018. Les modalités d'application de la future norme et son impact potentiel sur les états financiers consolidés du Groupe sont à l'étude.

■ La norme IFRS 9 – Instruments financiers, publiée le 12 novembre 2009, amendée le 28 octobre 2010 puis le 16 décembre 2011, concrétise la première phase du projet de remplacement d'IAS 39. IFRS 9 retient une approche unique pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur. Un actif financier est évalué au coût amorti si a) l'instrument est géré, selon un modèle d'entreprise (« *business model* ») qui a pour objectif la détention des actifs dans le but de percevoir les flux de trésorerie prévus contractuellement, et si b) l'actif financier n'offre que des flux de trésorerie contractuels à des dates données, représentant le principal et les intérêts calculés sur ce principal. Lors de la comptabilisation initiale d'un actif financier, une entité peut opter pour une désignation à la juste valeur avec les variations de juste valeur dans le compte de résultat, dans la mesure où cela élimine ou réduit significativement une inadéquation comptable. Pour les actions qui ne sont pas détenues à des fins de transaction, une entité peut également décider de manière irrévocable de comptabiliser toutes les variations de juste valeur de ces instruments (y compris les gains et les pertes réalisés) dans les autres éléments des produits et charges reconnus sur la période. Les dividendes reçus au titre de ces instruments sont, en revanche, comptabilisés en résultat. En outre, pour les passifs financiers désignés à la juste valeur avec les variations de juste valeur dans le compte de résultat, la part de la variation relative aux changements du risque de crédit de ce passif financier est toutefois comptabilisée dans les autres éléments des produits et charges reconnus sur la période, à moins que ce traitement crée ou accentue une inadéquation comptable dans le compte de résultat. De plus,

le 28 novembre 2012, l'IASB a publié un nouvel Exposé-Sondage qui propose des amendements limités à IFRS 9, notamment l'introduction d'une troisième catégorie de classification des instruments financiers, qui correspondrait aux instruments détenus dans le but de percevoir les flux de trésorerie prévus contractuellement ou pour la vente. Ces obligations seraient évaluées à la juste valeur avec des variations de juste valeur comptabilisées en autres éléments du résultat global reconnus directement en capitaux propres et les pertes et les gains réalisés seraient recyclés en résultat au moment de la vente.

- L'Exposé-Sondage Instruments financiers – pertes de crédit attendues, publié le 7 mars 2013 s'inscrit dans le cadre de la seconde phase non encore finalisée par l'IASB du projet de remplacement d'IAS 39.
- Les amendements à IFRS 9 – Instruments financiers, publiés le 19 novembre 2013, introduisent de nouvelles dispositions en matière de comptabilité de couverture, pour que celle-ci reflète davantage la gestion des risques. Ils concrétisent la troisième phase du projet de remplacement d'IAS 39. Le modèle général de comptabilité de couverture s'appuie désormais sur une approche fondée sur des principes. Les amendements s'appliquent à toute la comptabilité de couverture à l'exception des portefeuilles de couverture de la juste valeur du risque de taux d'intérêt (communément appelés « macro-couverture de juste valeur »). Pour ces portefeuilles, une entité peut continuer d'appliquer les règles actuelles de comptabilité de couverture d'IAS 39. Cette exception a été prévue par l'IASB notamment parce que la comptabilité de macro-couverture fait l'objet d'un projet séparé.

Un ensemble de cinq normes (nouvelles ou révisées) a été publié le 12 mai 2011, sur les principes comptables de consolidation, la participation à des accords conjoints et les informations à fournir sur les engagements dans d'autres entités. Ces cinq normes sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 (une adoption anticipée étant toutefois autorisée à la condition que chacune des autres normes comprises dans l'ensemble soit également appliquée de manière anticipée). Cependant, en décembre 2012, l'Union Européenne a adopté ces cinq normes mais a décidé de reporter à 2014 (avec la possibilité d'une application par anticipation) la date d'effet fixée par l'IASB à 2013. En conséquence, le Groupe a choisi d'appliquer l'ensemble de ces normes à compter du 1^{er} janvier 2014. Sur la base de l'analyse actuellement en cours au sein du Groupe, ces normes nouvelles et révisées devraient conduire à changer la méthode de consolidation d'un nombre limité d'entités, principalement des fonds d'investissement qui sont actuellement dans le périmètre de consolidation du Groupe. Aucune incidence matérielle n'est attendue sur les capitaux propres part du groupe.

- IFRS 10 – États financiers consolidés, substitue à l'approche de consolidation définie par IAS 27 – États financiers consolidés et individuels et par SIC 12 – Consolidation – entités *ad hoc*, un modèle unique de consolidation pour toutes les entités, fondé sur la notion de contrôle, sans égard à la nature de l'entité. Selon IFRS 10, le contrôle d'une entité a pour base le fait qu'un investisseur 1) a le pouvoir sur cette entité ; 2) est exposé, ou a des droits, à des rendements

variables découlant de son rôle dans cette entité ; et 3) a la capacité d'utiliser son pouvoir sur cette entité pour influencer sur le montant des rendements.

- IFRS 11 – Accords conjoints remplace IAS 31- Participation dans des coentreprises et introduit de nouvelles exigences pour les accords conjoints. IFRS 11 supprime l'option d'appliquer la méthode de l'intégration proportionnelle des sociétés sous contrôle conjoint. Elle privilégie l'analyse des droits et obligations des accords plutôt que leur forme légale. L'application de la méthode de la mise en équivalence, en remplacement de la consolidation proportionnelle, ne devrait pas avoir d'incidence matérielle sur les états financiers consolidés du Groupe.
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les participations dans les autres entités, intègre de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir sur toutes formes d'intérêts dans d'autres entités, y compris les accords conjoints, les entreprises associées, les entités *ad hoc* et les autres véhicules hors bilan.
- La version amendée d'IAS 27 – États financiers individuels conserve les règles relatives aux états financiers individuels. Les autres sections d'IAS 27 sont remplacées par IFRS 10.
- La version amendée d'IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et coentreprises inclut des modifications de conformité résultant de la publication d'IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12.

Entités d'investissement (Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27), publié le 31 octobre 2012, exempte les entités qualifiées d'entités d'investissement de consolider les filiales qu'elles contrôlent selon IFRS 10 – États financiers consolidés. Selon les amendements, les entités d'investissement doivent comptabiliser les investissements dans leurs filiales à la juste valeur par le compte de résultat. Cependant, au niveau supérieur, la société mère d'une entité d'investissement doit consolider toutes les entités qu'elle contrôle, y compris celles contrôlées au travers d'une entité d'investissement sauf si la société mère est elle-même une entité d'investissement. Pour cette raison, ces amendements, qui sont applicables au titre des périodes annuelles débutant à compter du 1^{er} janvier 2014 (une adoption anticipée étant toutefois autorisée), ne devraient pas avoir d'incidence matérielle sur les états financiers consolidés du Groupe.

Les amendements à IAS 32 – Instruments financiers – Présentation publiés le 16 décembre 2011, clarifient l'application des règles de compensation. Ils précisent que la compensation d'un actif financier et d'un passif financier résulte d'un droit de compensation immédiat, non conditionné à un événement futur, et peut être exercé par chacune des contreparties, à la fois dans le cours normal de l'activité où à l'occasion d'un défaut, d'une insolvabilité ou d'une faillite. Des indications complémentaires sont apportées sur le processus de compensation. Les amendements à IAS 32 sont applicables au titre des périodes annuelles débutant à compter du 1^{er} janvier 2014 et ne devraient pas avoir d'incidence matérielle sur les états financiers consolidés du Groupe.

Les amendements à IAS 36 – Information à fournir relative à la valeur recouvrable des actifs non financiers, publiés le 29 mai 2013, définissent les informations à publier concernant

la valeur recouvrable des actifs dépréciés, en particulier lorsque cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Ces amendements sont applicables de façon rétrospective au titre des périodes annuelles débutant à compter du 1^{er} janvier 2014, une adoption anticipée étant toutefois autorisée si IFRS 13 est déjà appliqué. Ces amendements ne devraient pas avoir d'incidence matérielle sur les états financiers consolidés du Groupe.

L'interprétation IFRIC 21 – Taxes prélevées par une autorité publique, publiée le 20 mai 2013, précise la date à retenir pour la comptabilisation d'un passif lié au paiement de ces taxes. Ainsi, le fait générateur de l'obligation de payer une taxe résulte de l'exercice de l'activité tel que prévu par la législation. Cette interprétation est applicable au titre des périodes annuelles débutant à compter du 1^{er} janvier 2014 et ne devrait pas avoir d'incidence matérielle sur les états financiers consolidés du Groupe.

Les amendements limités à IAS 39 – Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture, publiés le 27 juin 2013, permettent de poursuivre la comptabilité de couverture lorsqu'un dérivé, qui a été désigné comme instrument de couverture, fait l'objet d'une novation et lorsque certaines conditions sont remplies. Ces amendements sont applicables au titre des périodes annuelles débutant à compter du 1^{er} janvier 2014 (une adoption anticipée étant toutefois autorisée) et ne devraient pas avoir d'incidence matérielle sur les états financiers consolidés du Groupe.

Les amendements à IAS 19 – Avantages du personnel, publiés le 21 novembre 2013, précisent les principes qui régissent la façon dont les cotisations des membres du personnel ou de tiers, liées aux services rendus, doivent être affectées aux périodes de service. En outre, ils proposent une méthode pratique d'évaluation dans le cas où le montant des contributions est indépendant du nombre d'années de service rendu. Ces amendements sont applicables au titre des périodes annuelles débutant à compter du 1^{er} juillet 2014 (une adoption anticipée étant toutefois autorisée) et ne devraient pas avoir d'incidence matérielle sur les états financiers consolidés du Groupe.

Les améliorations apportées aux normes IFRS (résultant du cycle 2010-2012 et du cycle 2011-2013), publiées le 12 décembre 2013, constituent un ensemble d'amendements aux IFRS qui répondent à des questions ne faisant pas partie intégrante d'un autre projet majeur. Ces amendements sont rassemblés dans deux documents plutôt que comme une série de changements isolés. Ils sont applicables au titre des périodes annuelles débutant à compter du 1^{er} juillet 2014 et ne devraient pas avoir d'incidence matérielle sur les états financiers consolidés du Groupe.

PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses. Elle inclut une part de jugement dans l'application des principes comptables Groupe décrits ci-après. Les principaux postes du bilan concernés sont les écarts d'acquisition, en particulier dans le cadre des tests de dépréciation décrits au paragraphe 1.7.1, les valeurs de portefeuilles acquis, les frais d'acquisition reportés et assimilés, certains actifs en juste valeur, les impôts différés actifs, les passifs liés à l'activité d'assurance, les engagements

de retraite et les éléments liés aux rémunérations en actions. Les principes ci-dessous précisent les modalités d'évaluation de ces postes. Ces dernières, ainsi que les hypothèses clefs le cas échéant, sont détaillées plus en avant, lorsque cela s'avère significatif et pertinent, dans les Notes relatives aux postes d'actifs et de passifs concernés dans le cas où des changements significatifs ont été effectués depuis la dernière clôture annuelle.

Comme préconisé par la norme IAS 1, les actifs et passifs sont classés dans l'état consolidé de la situation financière globalement sur la base d'un ordre croissant de liquidité, ce qui est plus pertinent pour les institutions financières que la classification entre éléments courants et non courants. Comme chez la plupart des compagnies d'assurance, les dépenses sont classées par fonction dans le compte de résultat.

Tous les montants de l'état consolidé de la situation financière, du compte de résultat consolidé, du tableau consolidé des flux de trésorerie, de l'état des produits et des charges reconnus sur la période, l'état des variations des capitaux propres de la période et des annexes sont exprimés en millions d'euros, arrondis à l'unité supérieure, sauf mention contraire.

1.2.2. Première adoption des normes IFRS

Pour le Groupe AXA, la date de transition est le 1^{er} janvier 2004. AXA a préparé son état de la situation financière d'ouverture en IFRS à cette date. La date d'adoption des normes IFRS par le Groupe est le 1^{er} janvier 2005.

Les principales options retenues conformément à la norme IFRS 1 ont été les suivantes :

MÉTHODE D'ACQUISITION, ÉCART D'ACQUISITION ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES LIÉES AUX REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ANTÉRIEURS AU 1^{ER} JANVIER 2004

Conformément à l'option proposée par la norme IFRS 1, AXA a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs. Par conséquent, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 sont comptabilisés dans les états financiers IFRS selon les principes anciennement en vigueur, à l'exception des éléments suivants :

- l'écart d'acquisition a été libellé en IFRS dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise depuis le 1^{er} janvier 2004 (transition vers IFRS) ; et
- tout élément comptabilisé conformément aux normes comptables anciennement en vigueur et ne répondant pas aux critères IFRS permettant de le reconnaître comme actif ou passif a été reclassé en écart d'acquisition.

En conséquence, la valeur brute des écarts d'acquisition détaillée en Note 5 correspond à la valeur brute de ces écarts d'acquisition au 31 décembre 2003 diminuée des amortissements cumulés, enregistrés en norme française jusqu'à cette date.

DIFFÉRENCES DE CONVERSION

AXA a choisi l'option permettant de remettre à zéro le montant cumulé passé des écarts de conversion de toutes les activités à l'étranger au 1^{er} janvier 2004.

COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les pertes et gains actuariels historiques cumulés de tous les engagements de retraite ont été enregistrés en report à nouveau au 1^{er} janvier 2004.

Sauf indication contraire, les principes comptables d'AXA sont appliqués de manière homogène à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers y compris les principes relatifs à la classification et l'évaluation des contrats d'assurance, d'investissement ainsi que des autres actifs et passifs financiers, dont les dérivés.

1.3. PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

1.3.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés au sein desquelles AXA exerce un contrôle sont dénommées filiales. Selon la définition d'IAS 27 en vigueur, le contrôle se caractérise par la capacité à diriger la politique financière et opérationnelle d'une société afin de retirer un profit de ses activités. Les filiales sont consolidées par intégration globale à partir du moment où le contrôle, tel que conçu par le modèle actuel d'IAS 27/SIC 12, est transféré à AXA. Ce contrôle est présumé dès lors qu'AXA détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont exerçables ou convertibles sont également pris en compte pour déterminer si AXA contrôle une autre entité.

Les entités qui sont contrôlées en substance, en particulier au travers d'un statut spécifique ou d'un accord, même sans détention de droits de vote, sont aussi consolidées. Il s'agit notamment d'entités *ad hoc*, par exemple des véhicules de titrisation.

Sont consolidées par intégration proportionnelle les sociétés sur lesquelles AXA exerce avec un ou plusieurs tiers un contrôle conjoint.

Sont comptabilisées par mise en équivalence les sociétés sur lesquelles AXA a une influence notable. AXA est présumé exercer une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote, ou par exemple lorsque l'influence notable existe au travers d'un pacte d'actionnaires. La quote-part d'AXA dans les profits ou pertes d'une société mise en équivalence postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat, tandis que sa quote-part dans les variations de réserves postérieures à l'acquisition figure en « Autres réserves ».

Les fonds d'investissement et les sociétés immobilières sont consolidés soit par intégration globale soit par intégration proportionnelle, ou encore comptabilisés par mise en équivalence en fonction des critères d'IAS 27/SIC 12 qui sont satisfaits parmi ceux énoncés précédemment. Pour les sociétés d'investissement consolidées par intégration globale, les intérêts minoritaires sont comptabilisés à la juste valeur et enregistrés en dettes dans l'état de la situation financière lorsque des instruments de ces sociétés sont remboursables à la juste valeur, au gré du détenteur. Les fonds d'investissement

comptabilisés en utilisant la mise en équivalence sont inclus dans le poste de l'état de la situation financière intitulé « Placements financiers ».

1.3.2. Regroupements d'entreprises et variations ultérieures du pourcentage de détention

Conformément à l'option proposée par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises antérieurs à 2004 n'ont pas été retraités par rapport aux principes français anciennement en vigueur.

Le Groupe ayant décidé d'adopter par anticipation, au 1^{er} janvier 2009, IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises et les amendements d'IAS 27 – États financiers consolidés et comptabilisation des participations dans les filiales, les principes décrits ci-dessous sont ceux qui s'appliquent à compter de cette date.

ÉVALUATION DES ACTIFS ET PASSIFS DE SOCIÉTÉS NOUVELLEMENT ACQUISES, ET DES PASSIFS ÉVENTUELS

Lors de la première consolidation, l'ensemble des actifs, passifs et passifs éventuels (à moins qu'ils ne correspondent pas à des obligations présentes) de la société acquise est estimé à sa juste valeur. Toutefois, en conformité avec la dérogation prévue par IFRS 4, les passifs liés aux contrats d'assurance vie ou aux contrats d'investissement avec participation discrétionnaire sont maintenus à la valeur comptable antérieure à la date d'acquisition, dans la mesure où cette base d'évaluation est cohérente avec les principes comptables d'AXA. La juste valeur des portefeuilles acquis de contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire est enregistrée à l'actif du bilan pour un montant correspondant à la valeur actualisée des profits futurs estimés relatifs aux contrats existants à la date d'acquisition (également dénommée valeur des portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance acquis et reflétant la différence entre la juste valeur et la valeur comptable des passifs). La valeur actuelle des profits futurs tient compte du coût du capital et est estimée, d'une part en utilisant des hypothèses actuarielles fondées sur des projections faites à la date d'acquisition, et d'autre part en utilisant un taux d'escompte intégrant une prime de risque.

Les contrats d'investissement sans participation discrétionnaire ne bénéficient pas de la dérogation permise par IFRS 4 durant la Phase I du projet « Assurance » de l'IASB qui conduit, comme décrit ci-dessus, à comptabiliser la juste valeur des provisions acquises via la reconnaissance d'un actif correspondant à la valeur des portefeuilles acquis. Les passifs des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire sont directement valorisés en juste valeur. Conformément à IAS 39, la juste valeur de ces contrats ne peut être inférieure à la valeur de rachat, dans le cas de l'existence d'une option de rachat.

Les autres actifs incorporels identifiables tels que la valeur de la relation clientèle doivent être reconnus au bilan. La valeur de la relation clientèle représente la valeur des flux futurs attendus des renouvellements et ventes croisées de nouveaux produits auprès de la clientèle connue et identifiée au moment de l'acquisition. Ces projections incluent des hypothèses de sinistralité, de frais et de revenus financiers ou peuvent être estimées sur la base de la valeur des affaires nouvelles. Conformément aux principes comptables appliqués avant la

conversion aux normes IFRS et dont l'utilisation est toujours autorisée par la norme IFRS 4, les versements libres futurs liés aux contrats acquis sont également pris en compte dans la valeur des portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance acquis.

Les actifs incorporels qui sont mesurables séparément peuvent aussi être évalués sous l'angle des moyens marketing acquis qui permettront de générer ces flux futurs. La nature des actifs incorporels reconnus est cohérente avec les méthodes de valorisation de l'entité acquise utilisées au moment de son acquisition.

Dans le cas d'un regroupement d'entreprises, seuls les coûts de restructuration mesurables de façon fiable et qui correspondent à une obligation de la société acquise existant préalablement à la date d'acquisition, sont inclus dans les provisions pour restructuration enregistrées dans l'état de la situation financière de la société acquise, à la date d'acquisition.

Le coût d'un regroupement d'entreprises est mesuré à la juste valeur et correspond à la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs transférés par le Groupe, des passifs encourus vis-à-vis des précédents détenteurs de la société acquise et des actions émises par le Groupe.

Le coût d'acquisition inclut tout élément conditionnel (ajustement du prix d'acquisition dépendant d'un ou plusieurs événements futurs). Lors de l'évaluation du montant de l'ajustement, il convient de retenir des hypothèses cohérentes avec celles utilisées pour la valorisation des actifs incorporels (telle que la valeur des portefeuilles de contrats d'une société d'assurance acquise). Pour les regroupements d'entreprises antérieurs aux 1^{er} janvier 2009, tout élément conditionnel du prix d'acquisition est inclus dans celui-ci dès lors que l'ajustement est probable et peut être évalué de façon fiable. Si les événements futurs ne se réalisent pas ou si l'estimation doit être révisée, le coût d'acquisition continue à être ajusté avec une incidence sur le montant de l'écart d'acquisition et/ou sur la valorisation des actifs et passifs de l'entité acquise. Pour les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2009, tout changement, après la date d'acquisition, dans l'estimation de l'ajustement du prix, est comptabilisé au compte de résultat.

Les coûts de transaction liés à un regroupement d'entreprises sont enregistrés au compte de résultat lorsqu'ils sont supportés.

Dans le cadre d'une prise de contrôle effectuée en plusieurs étapes, tout intérêt minoritaire qui était précédemment détenu par le Groupe est mesuré à sa juste valeur, l'ajustement en résultant étant enregistré au compte de résultat. De façon similaire, quand une acquisition complémentaire modifie le niveau de contrôle, celui-ci passant de l'influence notable ou d'un contrôle conjoint à l'exercice du contrôle, tout investissement préexistant dans l'ancienne entreprise associée/co-entreprise, est réévalué à sa juste valeur, le gain ou la perte correspondant étant comptabilisé en résultat (avec également, en conséquence la reconnaissance d'un nouvel écart d'acquisition).

Tout intérêt minoritaire est mesuré, selon un choix effectué à chaque acquisition, soit à sa juste valeur, soit à son intérêt proportionnel dans les actifs nets identifiables de la société acquise.

Lorsque l'opération est effectuée en devises étrangères, le cours de change retenu est celui du jour de l'opération ou du jour du début de la transaction si celle-ci s'étale dans le temps.

ÉCARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition correspond à l'excès du (a) cumul du coût du regroupement d'entreprises, de la valeur de tout intérêt minoritaire dans la société acquise, et, pour les regroupements d'entreprises effectués en plusieurs étapes, de la juste valeur, à la date de prise de contrôle, de tout investissement précédemment détenu par le Groupe, par rapport au (b) montant net des actifs identifiables acquis et passifs assumés à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entité étrangère est enregistré dans la devise locale de l'entité acquise et est converti en euros à la date de clôture.

Si ce coût d'acquisition est inférieur au montant net des actifs identifiables acquis et passifs assumés, à la date d'acquisition, la différence est enregistrée directement dans le compte de résultat consolidé.

Les écarts d'acquisition peuvent être modifiés dans les douze mois à compter de la date d'acquisition, sur la base des nouvelles informations disponibles permettant de finaliser la comptabilisation initiale de la transaction. Dans ce cas, les informations fournies à titre de comparaison sont présentées comme si la comptabilisation initiale avait été finalisée à la date d'acquisition.

Si après une période de 12 mois, un impôt différé actif initialement considéré comme non recouvrable répond finalement aux critères de comptabilisation, le gain d'impôt correspondant est enregistré dans le compte de résultat consolidé, sans ajustement correspondant de l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition est alloué dans les segments opérationnels (« Assurance Vie, Épargne, Retraite », « Assurance Dommages », « Assurance Internationale », « Gestion d'Actifs » et « Activités bancaires ») aux unités génératrices de trésorerie correspondant : (i) aux différentes sociétés (ou portefeuilles) acquises, en fonction de leur rentabilité attendue, (ii) aux entités déjà présentes dans le Groupe AXA qui bénéficieront des synergies attendues du regroupement avec les activités acquises. Cette allocation de l'écart d'acquisition est utilisée à la fois pour la présentation des résultats par segment et pour les tests de dépréciation.

ACQUISITION ET VENTE D'INTÉRÊTS MINORITAIRES DANS UNE FILIALE CONTRÔLÉE

Les opérations d'achat et de vente d'intérêts minoritaires dans une filiale contrôlée qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé, sont enregistrées au sein des capitaux propres (y compris les coûts de transaction directs).

En cas de perte de contrôle de la filiale, le gain ou la perte correspondant est enregistré en résultat. Par ailleurs, si le Groupe conserve un investissement dans l'entité, celui-ci est réévalué à sa juste valeur et le gain ou la perte en découlant est également reconnu en résultat.

ENGAGEMENTS DE RACHAT D'INTÉRÊTS MINORITAIRES

Lors de l'acquisition du contrôle d'une filiale, une option de vente peut être octroyée aux actionnaires minoritaires. La reconnaissance de l'option en dette dépend toutefois des clauses précises du contrat.

Lorsqu'il s'agit d'un engagement inconditionnel exerçable au gré du détenteur de l'option, cette dernière est comptabilisée en dette. La contrepartie de cette dette ne faisant l'objet d'aucune précision dans le corps de normes IFRS actuel, la méthode adoptée par le Groupe consiste à (i) reclasser en dettes les intérêts minoritaires, (ii) réévaluer cette dette à la valeur actualisée du prix de l'option, (iii) comptabiliser la différence soit en augmentation de l'écart d'acquisition, pour les engagements de rachat qui existaient déjà avant le 1^{er} janvier 2009, soit en diminution des capitaux propres (part du Groupe) pour les engagements de rachat contractés à compter du 1^{er} janvier 2009, dans la mesure où il n'y a pas transfert immédiat des risques et bénéfices. De façon similaire, les variations ultérieures de la valeur de cette dette sont enregistrées en contrepartie de l'écart d'acquisition pour les engagements de rachat antérieurs au 1^{er} janvier 2009 et en contrepartie des capitaux propres (part du Groupe) pour les engagements de rachat conclus à partir de cette date.

TRANSACTIONS INTRAGROUPE

Les transactions intragroupe, y compris les dividendes internes, les dettes et créances et les gains ou pertes liés à ces transactions sont éliminées :

- en totalité pour les filiales contrôlées ;
- à hauteur de la quote-part d'AXA pour les sociétés mises en équivalence et intégrées proportionnellement.

L'impact sur le résultat des transactions entre sociétés consolidées est toujours éliminé. Cependant, lorsqu'il s'agit d'une perte, un test de dépréciation est réalisé afin de déterminer s'il y a lieu de comptabiliser une dépréciation.

Lorsqu'un actif, objet d'une cession interne, n'est pas destiné à être conservé de façon durable au sein du Groupe, un impôt différé est constaté en contrepartie de l'élimination de l'impôt courant calculé sur la plus ou moins-value réalisée. L'incidence sur le compte de résultat de l'éventuelle participation aux bénéfices due aux assurés au titre de cette transaction est également éliminée, une participation aux bénéfices différée étant portée à l'actif de l'état de la situation financière.

Par ailleurs, le transfert de titres d'une entreprise consolidée entre deux entreprises consolidées mais détenues avec des pourcentages d'intérêts différents n'affecte pas le résultat du Groupe à l'exception des éventuels impôts et participation aux bénéfices due aux assurés comptabilisés au titre de la transaction qui sont maintenus dans les comptes consolidés. Ces transferts ont également une incidence, qui trouve sa contrepartie dans les intérêts minoritaires, sur les capitaux propres du Groupe. Cette incidence est isolée sur la ligne « Autres variations » de l'état de variation des capitaux propres consolidés.

1.4. CONVERSION DES COMPTES ET TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros, l'euro étant la devise de présentation du Groupe.

Les résultats et la situation financière de toutes les entités du Groupe dont la devise fonctionnelle (devise du principal environnement économique dans lequel l'entité opère) est différente de la devise de présentation du Groupe, sont convertis dans la devise de présentation selon la méthode suivante :

- les actifs et passifs des sociétés dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis sur la base des taux de change à la clôture ;
- les charges et produits sont convertis aux taux de change moyens de la période ;
- toutes les différences de change qui en résultent sont enregistrées comme une composante distincte des capitaux propres (écarts de conversion).

Au niveau de chaque entité, les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle de l'entité en utilisant les taux de change en vigueur aux dates de transactions. Les gains ou pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion aux taux de change à la date de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont enregistrés dans le compte de résultat, sauf lorsque la comptabilité de couverture est appliquée, comme décrit ci-après au paragraphe 1.10.

Comme mentionné au paragraphe 1.3.2, l'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entité étrangère est enregistré dans la devise locale de l'entité acquise et est converti en euros à la date de clôture.

Les écarts de change résultant de la conversion d'un investissement net dans une filiale étrangère, des emprunts et des instruments de devise désignés comme des instruments de couverture de cet investissement, sont enregistrés dans les capitaux propres en écarts de conversion et transférés en compte de résultat lors de la vente de l'investissement net couvert comme partie intégrante de la plus ou moins-value réalisée.

Les écarts de change sur actifs financiers monétaires classés en actifs disponibles à la vente sont enregistrés en produits ou charges de la période pour la partie correspondant au coût amorti. Les écarts de change résiduels relatifs aux changements de juste valeur sont enregistrés en capitaux propres.

En ce qui concerne le montant cumulé des écarts de conversion lié aux activités cédées, le Groupe applique la méthode de consolidation par paliers (IFRIC 16).

1.5. COMPTABILISATION À LA JUSTE VALEUR

Le Groupe applique la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13 telle que décrite ci-dessous pour tous les actifs et passifs pour lesquels une autre norme IFRS requiert ou permet

une comptabilisation à leur juste valeur ou la présentation en annexe d'une information sur leur évaluation à la juste valeur. Compte tenu de l'activité du Groupe, les principes ci-dessous traitent principalement des actifs.

a) **Marchés actifs : sujets à cotation**

La juste valeur des actifs et passifs négociés sur des marchés actifs est déterminée en utilisant les prix de marché lorsque ceux-ci sont disponibles. Un instrument est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service de cotation ou d'une agence réglementaire et que ces cours représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale entre un acheteur et un vendeur volontaires. Pour les instruments financiers négociés sur des marchés actifs, les prix obtenus auprès de services externes de cotation représentent un consensus, utilisant des modèles et des hypothèses similaires et aboutissant ainsi à une dispersion des prix très limitée.

Les montants de la juste valeur des actifs et passifs pour lesquels la valeur de marché est déterminée directement et intégralement par référence à un marché actif sont indiqués dans le « niveau 1 » dans les Notes annexes.

b) **Marchés actifs et marchés inactifs pour les instruments financiers**

Les actions négociées sur un marché réglementé et les obligations activement négociées sur des marchés liquides sont généralement considérées comme étant cotées sur un marché actif lorsque :

- des cours représentant un consensus sont régulièrement fournis par des services externes de cotation avec une dispersion limitée ; et
- des prix peuvent être obtenus aisément.

La liquidité peut être définie comme la possibilité de vendre ou de céder un actif dans le cadre de l'activité courante de l'entreprise dans un délai limité et à un prix proche de sa valorisation. Pour les obligations, la liquidité est appréciée en utilisant une approche multicritères incluant notamment le nombre de cotations disponibles, le lieu d'émission et l'évolution de l'écartement des spreads achat-vente.

Un instrument financier est considéré comme n'étant pas coté sur un marché actif lorsqu'on observe :

- un faible nombre de transactions lié aux caractéristiques intrinsèques de l'instrument ;
- un déclin significatif du volume et du niveau d'activité ;
- une illiquidité significative ;
- que les prix ne peuvent pas être considérés comme représentatifs de la juste valeur de l'instrument en raison de conditions de marché disloquées.

Les éléments caractérisant un marché inactif peuvent donc être très variés : ils peuvent être inhérents à l'instrument ou refléter une modification des conditions de marché prévalant jusqu'alors.

c) **Instruments financiers non cotés sur un marché actif**

La juste valeur des actifs et passifs qui ne sont pas négociés sur un marché actif est estimée :

- en utilisant des services externes et indépendants de cotations ; ou
- en utilisant des techniques de valorisation.

Les justes valeurs des actifs et passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs et qui se basent principalement sur des données de marché observables sont publiées dans le « niveau 2 » dans les Notes annexes. En revanche, les justes valeurs qui ne sont pas évaluées principalement à partir de données de marché observables sont publiées dans le « niveau 3 » dans les Notes annexes.

- Absence de marché actif : recours à des services externes de cotations

Les services externes de cotations peuvent être des gérants de fonds, dans le cas d'investissements dans des fonds non consolidés, ou des courtiers. Dans la mesure du possible, le Groupe collecte des prix auprès de ces services externes de cotations et les utilise comme données dans la valorisation à la juste valeur des actifs détenus. La dispersion des cotations obtenues peut indiquer la diversité des hypothèses retenues par les services externes de cotations compte tenu du nombre limité de transactions observées ou refléter l'existence des transactions forcées. De plus, en raison des conditions de marché et de la persistance de l'inactivité de certains d'entre eux suite à la crise financière, de nombreux établissements financiers ont fermé leurs services dédiés aux actifs structurés et ne sont plus en mesure de fournir des cotations pertinentes.

- Absence de marché actif : recours à des techniques de valorisation

L'objectif de ces modèles est de déterminer le prix auquel une transaction interviendrait dans des conditions normales entre des opérateurs de marché (un acheteur et un vendeur volontaires) à la date de l'évaluation. Les modèles techniques de valorisation comprennent :

- l'approche de marché : prise en compte de prix récents et d'autres informations pertinentes faisant suite à des transactions de marché impliquant des actifs et passifs similaires en substance,
- l'approche par le résultat : utilisation d'analyse des flux de trésorerie actualisés, de modèles d'évaluation d'option et d'autres techniques de valeur actualisée qui convertissent des montants futurs en un seul montant actualisé,
- l'approche par les coûts : prise en compte des montants qui seraient aujourd'hui nécessaires pour construire ou remplacer la capacité de service d'un actif ;

Les techniques de valorisation sont par nature subjectives et l'établissement de la juste valeur requiert une part de jugement significative. Ces techniques prennent en compte les transactions récentes entre des parties bien informées et volontaires agissant dans des conditions de concurrence normale sur des actifs comparables lorsque de telles références sont disponibles et que le prix de ces transactions est représentatif de la juste valeur. Elles intègrent différentes hypothèses concernant les prix sous-jacents, les courbes des

taux d'intérêt, les corrélations, la volatilité, les taux de défaut et d'autres facteurs. La valorisation des actions non cotées s'appuie sur la combinaison de plusieurs méthodes, telles que des techniques d'actualisation de cash-flows, les multiples de résultat, les valeurs d'actif net retraitées, en prenant en compte, lorsqu'il y en a, les transactions récentes sur des actifs similaires si elles sont intervenues entre des parties bien informées et volontaires agissant dans des conditions de concurrence normale. Le recours à des techniques d'évaluation s'appuyant sur des hypothèses peut donner lieu à différentes estimations de juste valeur. Cependant, les valorisations sont en général effectuées en utilisant des modèles standards (actualisation des cash-flows, Black & Scholes, etc.) sur la base des prix de marché d'instruments similaires ou sous-jacents (indices, spreads de crédit, etc.), lorsqu'ils sont disponibles, et les valorisations sont ajustées pour tenir compte de la liquidité et du risque de crédit.

Les techniques de valorisation peuvent être utilisées quand il y a peu de transactions observables du fait même des caractéristiques intrinsèques de l'instrument, lorsque les prix indiqués par les services externes de cotations sont trop dispersés ou quand les conditions de marché sont si disloquées que les données de marché observées ne sont pas utilisables ou nécessitent des ajustements significatifs. Les valorisations d'actifs sur la base de modèles internes sont par conséquent une pratique courante pour certains actifs et passifs peu échangés ou lorsque des processus exceptionnels sont mis en œuvre en raison de conditions de marché spécifiques.

■ Le recours aux techniques de valorisation dans des marchés disloqués

La dislocation d'un marché peut se manifester de différentes façons, par exemple par un très large écartement des spreads acheteur-vendeur qui permettent de savoir si les opérateurs du marché sont disposés à effectuer des transactions, une forte dispersion dans les prix des rares transactions observées, une forte variation des prix dans le temps ou entre les intervenants du marché, l'absence de marchés secondaires, la disparition des marchés primaires, la fermeture de tables de négociation dédiées aux produits structurés dans les établissements financiers, la réalisation de transactions contraintes et forcées motivées par le besoin impérieux de liquidité ou d'autres difficultés financières entraînant l'obligation de céder des actifs dans l'urgence avec un temps insuffisant pour négocier ou la vente en masse pour sortir à tout prix de ces marchés, qui peuvent s'accompagner d'arrangements connexes (notamment la mise à disposition par le vendeur du financement qui permettra à l'acheteur d'effectuer la transaction). Les prix des transactions primaires ayant lieu sur les marchés subventionnés par des gouvernements au moyen de mesures spécifiques adoptées suite à la crise financière ne représentent pas la juste valeur.

Dans ces cas, le Groupe utilise des techniques de valorisation intégrant des données de marché observables lorsque c'est possible et pertinent, en les ajustant si nécessaire pour arriver à la meilleure estimation possible de la juste valeur, ainsi qu'une prime de risque adaptée, ou développe un modèle de valorisation fondé sur des données non observables représentant des estimations d'hypothèses que des opérateurs de marché volontaires retiendraient en l'absence de prix récents, pertinents ou disponibles sans coûts et efforts

disproportionnés : sur des marchés inactifs, les transactions peuvent servir de données de base lorsqu'il s'agit de mesurer la juste valeur, mais elles sont rarement déterminantes et des données non observables peuvent s'avérer plus pertinentes que certaines hypothèses observables.

1.6. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle présentée dans les états financiers et le Rapport Annuel d'AXA reflète les segments opérationnels d'activité. Elle est fondée sur cinq lignes de métier : « Assurance Vie, Épargne, Retraite », « Assurance Dommages », « Assurance Internationale », « Gestion d'Actifs » et « Activités bancaires ». Un segment supplémentaire intitulé « Holdings » inclut les activités non opérationnelles.

1.7. ACTIFS INCORPORELS

1.7.1. Écart d'acquisition et dépréciation de l'écart d'acquisition

L'écart d'acquisition est présumé avoir une durée d'utilisation indéfinie et n'est donc pas amorti. Il est sujet à des tests de dépréciation au moins une fois par an. La dépréciation de l'écart d'acquisition n'est pas réversible.

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition, réalisés au moins une fois par an, sont fondés sur les unités génératrices de trésorerie en utilisant une analyse multicritères (les paramètres incluent la valeur des actifs, les profits futurs d'exploitation, la part de marché) afin de déterminer d'éventuelles évolutions défavorables significatives. Cette analyse tient également compte de l'interdépendance des transactions à l'intérieur des sous-groupes. Au sein de chaque unité génératrice de trésorerie, une comparaison est effectuée entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable, cette dernière correspondant à la valeur la plus haute entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond aux actifs nets et aux revenus futurs attendus des portefeuilles existants et des affaires nouvelles, en prenant en compte les flux de trésorerie futurs des unités génératrices de trésorerie. La valeur des revenus futurs attendus est estimée sur la base des modèles de valorisation de portefeuilles des contrats d'assurance vie et d'investissement (« *embedded value* ») ou de calculs similaires pour les autres activités. Les justes valeurs nettes des coûts de cession sont quant à elles fondées sur la juste valeur d'IFRS 13, telle que décrite dans la Note 1.5 et utilisant différents multiples de valorisation.

1.7.2. Valeurs des portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance vie acquis

La valeur de portefeuille de contrats d'assurance et de contrats d'investissement avec participation discrétionnaire acquis comptabilisée lors d'un regroupement d'entreprises (voir paragraphe 1.3.2) est amortie en fonction de l'émergence des profits sur la durée de vie du portefeuille de contrats. De manière similaire au test de suffisance du passif (voir

paragraphe 1.14.2), un test de recouvrabilité est réalisé chaque année en fonction de l'expérience et de l'évolution anticipée des principales hypothèses.

1.7.3. Frais d'acquisition reportés des contrats d'assurance vie et contrats d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéficiaires – frais exposés à l'origine des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire

Les frais directs engagés lors de l'acquisition d'un portefeuille de contrats d'assurance et de contrats d'investissement avec participation discrétionnaire, principalement liés à la vente, à la souscription et à l'initialisation des contrats d'assurance au sein d'un portefeuille sont portés à l'actif de l'état de la situation financière. En assurance dommages, les frais d'acquisition reportés sont amortis sur la durée de vie des contrats, comme l'acquisition des primes. Concernant l'assurance vie, les frais d'acquisition reportés sont amortis sur la durée de vie des contrats en proportion de l'émergence attendue des profits futurs. La recouvrabilité de cet actif est testée et la partie des frais d'acquisition qui, à la clôture de la période, s'avère non couverte par l'estimation de profits futurs bruts est donc constatée en charge. Les frais d'acquisition reportés font également partie intégrante du test de suffisance du passif (voir paragraphe 1.14.2).

Pour les contrats d'investissement sans participation discrétionnaire, un actif similaire est comptabilisé au titre des frais exposés à l'origine (voir la Note 7), mais son montant est limité aux coûts directement rattachés à la prestation de gestion d'actifs. Cet actif est amorti en tenant compte des projections de prélèvements collectés sur la durée de vie des contrats. L'amortissement des frais reportés exposés à l'origine est revu à chaque date de clôture afin de refléter les écarts d'expérience observés et les changements d'hypothèses. Cet actif fait également l'objet de tests de recouvrabilité.

Les frais d'acquisition reportés et assimilés sont comptabilisés bruts de chargements et de prélèvements non acquis.

Ces chargements et prélèvements non acquis sont enregistrés séparément comme des provisions et sont amortis sur la durée de vie du contrat selon des règles identiques à celles utilisées pour l'amortissement des frais d'acquisition et assimilés.

1.7.4. Provisions pour chargements non acquis

Les chargements perçus à l'émission du contrat pour couvrir des prestations de services futures sont reportés et reconnus en résultat sur la base des mêmes critères d'amortissement que ceux utilisés pour les frais d'acquisition reportés.

1.7.5. Autres actifs incorporels

Les autres immobilisations incorporelles incluent des logiciels développés pour un usage interne dont les coûts directs sont activés et font l'objet d'un amortissement linéaire sur la base de la durée de vie estimée des immobilisations.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent également la valeur de la relation clientèle ainsi que les accords

de distribution valorisés lors de regroupements d'entreprises, si leur juste valeur peut être mesurée de manière fiable et s'il est probable que le Groupe bénéficiera des avantages économiques attribuables à ces actifs. Lorsque ces actifs ont une durée d'utilité finie, ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur cette durée de vie. Dans tous les cas, ils font l'objet d'un test de dépréciation, à chaque clôture pour les actifs ayant une durée d'utilité finie et annuellement pour les autres actifs. En cas de baisse de valeur significative, une provision pour dépréciation est constatée à hauteur de la différence entre la valeur au bilan et le montant le plus élevé de la valeur d'utilité ou de leur juste valeur nette de coûts de cession.

1.8. PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE, DU SECTEUR BANCAIRE ET AUTRES ACTIVITÉS

Les placements comprennent l'immobilier de placement et les instruments financiers avec notamment les actions, les obligations et les prêts.

1.8.1. Immobilier de placement

L'immobilier de placement (à l'exclusion des immeubles de placement adossés totalement ou partiellement à des passifs de contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré) est comptabilisé au coût. Les composants des immeubles sont amortis sur leur durée estimée d'utilisation, en tenant compte de leur valeur résiduelle, si celle-ci peut être estimée de façon fiable.

En cas de moins-value latente de plus de 15 %, une dotation aux provisions pour dépréciation est enregistrée, égale à la différence entre la valeur nette comptable de l'immeuble de placement et sa juste valeur fondée sur une évaluation indépendante. Par ailleurs, au niveau de chaque entité, si le montant cumulé des moins-values latentes inférieures à 15 % (sans compensation avec les plus-values latentes) dépasse 10 % du coût net cumulé des actifs immobiliers, une dotation aux provisions pour dépréciation supplémentaire est enregistrée ligne par ligne, jusqu'à ce que le seuil de 10 % ne soit plus excédé.

Durant les périodes suivantes, si la différence (positive) entre la juste valeur et la valeur nette comptable atteint 15 % ou plus, alors les provisions pour dépréciation précédemment enregistrées sont reprises à hauteur de la différence entre (a) la valeur nette comptable et (b) le montant minimal entre la juste valeur et le coût amorti (avant dépréciation).

L'immobilier de placement, adossé totalement ou partiellement aux passifs de contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré, est comptabilisé à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant enregistrées en résultat.

1.8.2. Classification des instruments financiers

Les instruments financiers sont classés dans les catégories suivantes, selon l'intention et la capacité à les détenir :

- actifs détenus jusqu'à échéance, comptabilisés au coût amorti ;

- actifs détenus à des fins de transaction et actifs désignés à la juste valeur, avec variation de juste valeur enregistrée par résultat ;
- actifs disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur avec variation de juste valeur inscrite en capitaux propres ;
- prêts et créances (y compris certaines obligations non cotées sur un marché actif) comptabilisés au coût amorti.

L'option de juste valeur qui consiste à désigner, lors de leur entrée, les actifs et passifs financiers à la juste valeur avec variation de juste valeur en compte de résultat, est utilisée par le Groupe principalement dans les cas suivants :

- les actifs financiers pour lesquels le choix de l'option de juste valeur permet de réduire la dissymétrie comptable, et notamment :
 - les actifs adossés à des passifs résultant de contrats dont le risque financier est supporté par les assurés,
 - les actifs inclus dans des stratégies de couverture mises en place par le Groupe pour des raisons économiques mais non éligibles à la comptabilité de couverture telle que définie par IAS 39,
 - les dettes détenues par les fonds obligataires structurés, principalement des CDO (*Collateralized Debt Obligations*), contrôlés et consolidés par le Groupe ;
- les groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée sur la base de juste valeur : il s'agit essentiellement des titres détenus par des fonds d'investissement consolidés, gérés sur la base de la politique de gestion des risques du Groupe (« *Satellite Investment Portfolios* », voir la définition ci-après).

En pratique, les actifs détenus via les fonds d'investissement consolidés sont classés :

- soit au sein des « *Core Investment Portfolios* » qui comprennent les actifs adossés aux passifs des contrats d'assurance et d'investissement, gérés selon la stratégie de gestion Actif/Passif (ALM) d'AXA ;
- soit au sein des « *Satellite Investment Portfolios* », reflétant l'allocation stratégique d'actifs fondée sur une gestion dynamique visant à optimiser la rentabilité.

Les titres sous-jacents inclus dans les « *Core Investment Portfolios* » sont classés en « actifs disponibles à la vente » à moins qu'ils ne soient associés à une relation de couverture qualifiée ou plus généralement dans le cas où le choix de l'option de juste valeur est approprié pour réduire la dissymétrie comptable. Comme mentionné ci-dessus, les instruments financiers des « *Satellite Investment Portfolios* » sont comptabilisés à la juste valeur avec les variations de juste valeur comptabilisées en résultat.

Les actifs « disponibles à la vente », ceux détenus à des fins de transaction, les actifs désignés à la juste valeur (avec variation de juste valeur enregistrée dans le compte de résultat) et tous les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur, c'est-à-dire le prix auquel un actif pourrait faire l'objet d'un échange entre des négociateurs informés à des conditions de marché concurrentielles. Le Groupe applique la hiérarchie de détermination de la juste valeur d'IFRS 13.

Les prêts non comptabilisés à la juste valeur sont valorisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

DÉPRÉCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

À chaque date d'arrêté des comptes, AXA vérifie si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers valorisé au coût (amorti) ou classé en « disponible à la vente » est durablement déprécié. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une dépréciation lorsqu'il y a des preuves objectives de perte de valeur suite à un ou plusieurs événements dont l'incidence sur les flux futurs estimés du (ou des) actif(s) peut être évaluée de manière fiable.

Pour les obligations « détenues jusqu'à échéance » ou « disponibles à la vente », une dotation aux provisions pour dépréciation respectivement fondée sur les flux futurs de trésorerie actualisés au taux d'intérêt initial effectif ou sur la juste valeur, est enregistrée en compte de résultat s'il est probable que les flux futurs de trésorerie ne seront pas pleinement recouverts du fait de la survenance d'un incident de crédit chez l'émetteur des titres. L'abaissement de la notation de crédit d'une entité ne constitue pas, en lui-même, une preuve de perte de valeur. Si ce risque diminue ou disparaît, la provision pour dépréciation peut être reprise. Le montant de cette reprise est également enregistré dans le compte de résultat.

Pour les actions disponibles à la vente, une baisse significative ou prolongée de la juste valeur du titre en dessous de sa valeur au bilan est une indication de perte de valeur. C'est le cas des actions, en situation de pertes latentes pendant une période continue de six mois ou plus précédant la date de clôture, ou supérieures à 20 % de la valeur nette comptable à la date de clôture. Si une telle situation existe pour un actif financier disponible à la vente, la perte cumulée mesurée comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute dépréciation précédemment enregistrée dans le compte de résultat, est reprise des capitaux propres et fait l'objet d'une provision pour dépréciation constatée au compte de résultat. Les provisions pour dépréciation sur actions enregistrées dans le compte de résultat ne sont reprises dans le compte de résultat qu'à partir du moment où l'actif est vendu ou décomptabilisé.

Pour les prêts disponibles à la vente, la provision pour dépréciation est fondée sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif du prêt, en se basant sur le prix du marché du prêt, ou sur la juste valeur de la garantie.

Pour les actifs comptabilisés au coût amorti, y compris les prêts et les investissements classés en « actifs détenus jusqu'à échéance » ou les actifs figurant dans la catégorie « prêts et créances », le test de dépréciation est d'abord réalisé sur une base unitaire. Un test collectif est ensuite réalisé pour des groupes d'actifs ayant des risques similaires.

Les méthodes de calcul des valeurs nettes comptables des actifs cédés (coût moyen, premier entré premier sorti...) dépendent des gestions Actif/Passif (ALM), mises en place localement compte tenu des engagements spécifiques existant vis-à-vis des assurés. Ces méthodes peuvent être différentes au sein du Groupe dès lors qu'elles sont appliquées de façon permanente au niveau de chaque entité.

1.8.3. Pensions et prêts de titres

Le Groupe réalise des opérations de pensions et prêts de titres. Celles-ci correspondent à des cessions d'actifs financiers à une

contrepartie, assorties d'un engagement simultané de rachat de ces actifs financiers à une date et à un prix convenus. Dans la mesure où la quasi-totalité des risques et avantages liés aux actifs financiers sont conservés par le Groupe sur toute la durée de l'opération, le Groupe ne décomptabilise pas les actifs financiers. La contrepartie de la trésorerie reçue au titre de la cession est enregistrée séparément. La charge d'intérêt sur les opérations de pensions et prêts de titres est reconnue sur la durée des contrats.

De plus, le Groupe conclue des transactions de swap sur rendement total, où les actifs financiers sont vendus à une contrepartie mais avec un accord qui prévoit que des flux de trésorerie égaux à ceux des actifs sous-jacents seront retransférés au Groupe en échange de paiements spécifiques. En outre, toute augmentation ou diminution de la juste valeur des actifs revient au Groupe. Le Groupe conserve ainsi la quasi-totalité des risques et avantages liés aux actifs. En conséquence, le Groupe ne décomptabilise pas ceux-ci.

Le Groupe réalise également des prises en pension de titres consistant à acheter à une contrepartie des actifs financiers, avec un engagement simultané de revente de ces actifs financiers à une date et un prix convenus. Dans la mesure où la contrepartie conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés aux actifs financiers sur toute la durée de l'opération, les titres concernés ne sont pas reconnus comme des actifs financiers du Groupe. La contrepartie de la trésorerie versée est enregistrée dans les placements financiers, à l'exception des transactions réalisées par les activités bancaires, qui donnent lieu à une comptabilisation sur une ligne séparée de l'actif. Les produits d'intérêt sur les mises en pension inverses sont reconnus sur la durée des contrats.

1.9. PLACEMENTS EN REPRÉSENTATION DES CONTRATS DONT LE RISQUE FINANCIER EST SUPPORTÉ PAR L'ASSURÉ

Dans l'état de la situation financière, les placements en représentation des contrats d'assurance ou d'investissement dont le risque financier est supporté par les assurés sont présentés dans un poste séparé. Les passifs correspondant à ces actifs sont également présentés de façon symétrique dans un poste spécifique du passif de l'état de la situation financière. Cette présentation est pertinente et conforme à l'ordre de liquidité croissante recommandé par IAS 1 pour les institutions financières sachant que les risques sont supportés par les assurés, quelle que soit la nature des actifs adossés aux passifs (immobilier de placement, obligations, actions, etc.). Le détail de ces actifs est publié dans les Notes annexes.

1.10. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés sont initialement enregistrés à la juste valeur à la date d'acquisition puis réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes latents sont comptabilisés dans le compte de résultat à moins que les instruments dérivés ne fassent partie d'une relation de couverture qualifiée, comme

décrite ci-après. Le Groupe désigne certains dérivés en tant que : (i) couverture de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'engagements fermes (couverture de juste valeur) ; ou (ii) couverture de transactions futures hautement probables (couvertures de flux de trésorerie) ; ou (iii) couverture d'investissements nets dans des opérations étrangères.

Le Groupe documente à l'origine la relation de couverture ainsi que ses objectifs et sa stratégie en termes de couverture de gestion de risques. Le Groupe formalise également l'efficacité de la couverture, à la fois lors de sa mise en place et sur la durée de la couverture, en indiquant l'efficacité réelle ou attendue des produits dérivés de couverture dans la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts.

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui sont désignés et qualifiés de couverture de juste valeur et les variations de juste valeur des actifs et passifs dont le risque est couvert sont enregistrées dans le compte de résultat. De ce fait, le gain ou la perte relatif à la part inefficace est directement reconnu dans le compte de résultat.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

La part efficace de variation de juste valeur des instruments dérivés désignés et qualifiés de couverture de flux de trésorerie est enregistrée en capitaux propres. Le gain ou la perte relatif à la part inefficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat. Les montants accumulés du gain ou de la perte en capitaux propres sont recyclés dans le compte de résultat sur la période durant laquelle l'élément couvert affecte le résultat (par exemple lorsque la transaction couverte future est comptabilisée). Quand un instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, ou bien lorsque la couverture ne remplit plus les critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé enregistré dans les capitaux propres est alors comptabilisé en résultat en même temps que la transaction future initialement couverte impacte elle-même le compte de résultat.

COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NET

La comptabilité de couverture d'investissement net dans des opérations étrangères est identique à celle de la couverture des flux de trésorerie. Le gain ou la perte sur l'instrument de couverture lié à la part efficace de la couverture est enregistré en capitaux propres. Le gain ou la perte lié à la part inefficace est immédiatement enregistré dans le compte de résultat. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont enregistrés dans le compte de résultat lors de la cession de l'entité étrangère.

PRODUITS DÉRIVÉS NE REMPLISSANT PAS LES CONDITIONS REQUISES PAR LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Les variations de juste valeur de tous les autres instruments dérivés qui ne remplissent pas les conditions requises par la comptabilité de couverture sont immédiatement enregistrées dans le compte de résultat. Compte tenu des contraintes liées à IAS 39, très peu de couvertures remplissent les conditions nécessaires à la comptabilité de couverture décrite précédemment. Cependant, la plupart des dérivés utilisés par le Groupe sont achetés dans un but de couverture ou ces

instruments sont par exemple utilisés comme une alternative pour augmenter notre exposition à certaines classes d'actifs avec des positions synthétiques (voir la Note 20).

Le Groupe détient des actifs financiers qui comportent également des produits dérivés incorporés. Ces dérivés incorporés sont enregistrés séparément et évalués à la juste valeur dans le compte de résultat, si l'impact est jugé matériel.

Pour la présentation dans l'état de la situation financière, les produits dérivés sont rattachés aux actifs ou passifs couverts, que ces produits dérivés remplissent ou non les critères de comptabilité de couverture.

Les raisons et les conditions d'utilisation des dérivés par le Groupe sont détaillées en Note 20.

1.11. ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À LA VENTE DONT CEUX RELATIFS À DES ABANDONS D'ACTIVITÉ

Cette catégorie comprend les actifs, notamment des immeubles et activités destinés à être cédés ou abandonnés dans les douze mois qui suivent. Les filiales destinées à être cédées demeurent dans le périmètre de consolidation jusqu'au jour où le Groupe en perd le contrôle effectif. Les actifs et activités (actifs et passifs) concernés sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de cession. Ils sont présentés dans l'état de la situation financière dans des postes d'actifs et de passifs séparés. Les comptes de passifs (hormis les fonds propres) des filiales destinées à être cédées sont comptabilisés séparément au passif de l'état consolidé de la situation financière, sans compensation avec les actifs.

Dans le cas d'un abandon d'activité représentant soit une ligne de métier, une zone géographique principale et distincte ou une filiale acquise uniquement dans l'optique de la revendre, la contribution après impôts est comptabilisée sur une ligne particulière du compte de résultat. À des fins de comparabilité, les mêmes principes sont appliqués dans la présentation du compte de résultat de l'exercice précédent inclus dans les états financiers. Ce poste séparé comprend également la plus ou moins-value après impôts enregistrée lors de la cession de l'activité à la date de la perte de son contrôle.

1.12. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les espèces disponibles. Les équivalents de trésorerie sont des investissements liquides à court terme qui sont convertibles facilement en espèces et peu volatils.

1.13. CAPITAUX PROPRES TOTAUX

1.13.1. Capital social

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres s'il n'existe pas une obligation contractuelle de remettre à leurs détenteurs de la trésorerie ou d'autres actifs.

Les coûts complémentaires, nets de taxes, directement imputables à l'émission d'un instrument de capitaux propres viennent en déduction de la valeur de l'instrument émis.

1.13.2. Dettes subordonnées à durée indéterminée

La classification des dettes subordonnées à durée indéterminée, ainsi que de la charge d'intérêt correspondante le cas échéant, entre les postes de capitaux propres (dans le poste « Autres réserves ») ou de dettes s'effectue sur la base des clauses des contrats, sans prendre en considération les perspectives de remboursement éventuel lié à des contraintes économiques (surcoût lié aux clauses de majoration d'intérêts ou attentes des actionnaires par exemple).

1.13.3. Instruments financiers composés

Tout instrument financier émis par le Groupe comportant à la fois une composante de capitaux propres (par exemple, une option permettant de convertir un instrument de dette en un instrument de capitaux propres de la Société) et un instrument de dette (comportant une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie) est classé distinctement au passif de l'état de la situation financière, la composante de capitaux propres étant présentée en capitaux propres du Groupe (dans le poste « Autres réserves »). Les profits et les pertes associés à des remboursements ou des refinancements de la composante de capitaux propres sont présentés en variation de capitaux propres.

1.13.4. Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle (actions propres) et les coûts directement associés sont portés en diminution des capitaux propres consolidés. Lorsque ces titres sont par la suite vendus, ou réémis, toute contrepartie reçue est enregistrée dans les capitaux propres consolidés, nette d'impôts et des coûts directement associés.

Par exception, les titres d'autocontrôle détenus par les fonds contrôlés ne sont pas retraités pour la partie en représentation des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré, du fait de la nature de ces contrats. L'ensemble des risques et des bénéfices générés par la détention de ces titres est en effet complètement alloué aux détenteurs de ces contrats.

1.14. PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

1.14.1. Classification des contrats

Le Groupe émet des contrats qui transfèrent un risque d'assurance ou un risque financier ou les deux.

Les contrats d'assurance, y compris les acceptations en réassurance, sont des contrats qui comportent un risque d'assurance significatif. Ces contrats peuvent également transférer un risque financier de l'assuré vers l'assureur. Les contrats d'investissement sont des contrats qui comportent un risque financier sans risque d'assurance significatif.

Certains contrats d'assurance et d'investissement comportent une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire. Cet élément donne droit au titulaire du contrat de recevoir en tant que supplément aux prestations garanties, des prestations complémentaires :

- qui représentent normalement une quote-part significative des avantages contractuels ;
- dont le montant et/ou l'échéance est contractuellement à la discrétion du Groupe ;
- qui sont fondées contractuellement sur la performance d'un ensemble de contrats, les rendements de placements d'un portefeuille d'actifs ou le résultat de la Société, d'un fonds ou d'une autre entité qui émet le contrat.

Pour certains types de contrats d'assurance ou d'investissement, le risque financier est supporté par l'assuré. Tel est le cas notamment des contrats en unités de compte.

Le Groupe classe son portefeuille de contrats d'assurance et d'investissement en six catégories :

- passifs liés à des contrats d'assurance ;
- passifs liés à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré ;
- passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire dont le risque financier est supporté par l'assuré, c'est-à-dire correspondant à des contrats en unités de compte ou des contrats multi-fonds qui comportent un fonds non libellé en unités de compte avec une participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré et sans participation discrétionnaire.

1.14.2. Contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire

Sauf lorsqu'IAS 39 s'applique, conformément à IFRS 4, les règles de comptabilisation et décomptabilisation décrites ci-après reposent sur les principes comptables AXA existant

avant l'adoption des IFRS, à l'exception de l'élimination de la provision d'égalisation, des changements sélectifs de principes autorisés par IFRS 4 (voir ci-après), et de l'extension de la comptabilité reflète.

Les principes comptables qui s'appliquaient avant les IFRS et qui sont toujours en vigueur après la conversion aux normes IFRS ont pour principales caractéristiques les éléments suivants :

- les provisions doivent être suffisantes ;
- les provisions d'assurance vie ne peuvent pas être actualisées en utilisant un taux supérieur au rendement prudemment estimé des actifs ;
- les coûts d'acquisition sont reportés dans la mesure où ils sont recouvrables, et amortis sur la base de l'émergence des profits bruts estimés sur la vie des contrats ;
- les provisions de sinistres en assurance dommages représentent le coût ultime estimé. Les provisions relatives aux sinistres survenus ne sont en général pas actualisées, sauf dans des cas limités (un détail des provisions actualisées est présenté en Note 14.9).

PROVISIONS PRÉ-SINISTRES

Les provisions pour primes non acquises constatent la part, calculée *pro rata temporis*, des primes émises et des primes restant à émettre qui se rapporte à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat ou, à défaut, son terme.

Les provisions mathématiques des contrats d'assurance vie traditionnels (c'est-à-dire comportant un risque significatif de mortalité) sont calculées, sous réserve de l'homogénéité des méthodes utilisées avec les principes du Groupe, conformément aux principes en vigueur dans chaque pays, de façon prospective, sur la base d'hypothèses de taux de rendement, de mortalité/morbidité et de frais de gestion.

Un ajustement de provision est effectué pour tout impact induit par un changement de table de mortalité.

Les provisions mathématiques des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire (dénommés auparavant « contrats d'épargne » dans les principes comptables AXA), comportant un risque faible de mortalité et de morbidité, sont généralement déterminées à l'aide d'une approche prospective basée sur des taux d'escompte habituellement fixés à l'origine, dont les résultats sont similaires à ceux résultant d'une approche rétrospective (calcul d'une épargne acquise ou « *account balance* »).

Les taux d'escompte utilisés au sein du Groupe sont au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

Une partie de la provision pour participation aux bénéfices vie est incluse dans les provisions mathématiques selon le degré d'incorporation de la participation stipulée dans les contrats d'assurance vie qui prévoient le versement aux assurés d'une participation assise sur les résultats enregistrés au titre de ces contrats.

Sauf lorsqu'elles sont couvertes par un programme de gestion des risques faisant appel à l'utilisation d'instruments dérivés (voir paragraphe suivant), les garanties plancher, offertes au titre des contrats dont le risque financier est supporté par

l'assuré, classés dans la catégorie des contrats d'assurance en raison de l'existence de ces garanties ou dans la catégorie des contrats d'investissement avec participation au bénéfice discrétionnaire, sont provisionnées sur la durée du contrat selon une approche prospective : la valeur actuelle des prestations futures à verser aux assurés en cas de déclenchement des garanties est estimée sur la base de scénarios raisonnables. Les hypothèses principales de ces scénarios portent sur les rendements financiers et leur volatilité, les taux de rachat et la mortalité. Cette valeur actuelle des prestations futures est provisionnée de telle sorte que le coût total moyen des garanties soit reconnu en fonction de l'émergence des prélèvements sur la durée de vie des contrats.

Certaines garanties plancher telles que les garanties plancher en cas de décès, les garanties de revenus minimums « *Guaranteed Minimum Death or Income Benefit* » (« GMDB » ou « GMIB ») ou certaines garanties de performance proposées par les traités de réassurance sont couvertes par un programme de gestion des risques faisant appel à l'utilisation d'instruments dérivés. Afin de réduire la dissymétrie comptable entre la valorisation des passifs et la valorisation des dérivés de couverture, AXA a choisi d'appliquer l'option permise par IFRS 4.24 de réévaluer les provisions : cette réévaluation est faite à chaque arrêté des comptes sur la base d'une projection des garanties après examen des taux d'intérêt et autres hypothèses courantes de marché. Son effet sur la période en cours est constaté par résultat de façon symétrique à l'effet de la réévaluation des instruments dérivés utilisés en couverture. Ce changement de principes comptables a été appliqué à la date de passage aux IFRS le 1^{er} janvier 2004 aux portefeuilles de contrats couverts par le programme de gestion des risques à cette date. Tout portefeuille de contrats couvert par le programme de gestion des risques postérieurement à cette date est réévalué dans les mêmes conditions à compter de la date d'application du programme.

PROVISIONS POST-SINISTRES

Provisions de sinistres (contrats d'assurance vie et non vie)

Les provisions de sinistres ont pour objet la couverture du coût total à terminaison des sinistres survenus. Ces provisions ne sont généralement pas escomptées, à l'exception de certains cas tels que les rentes invalidité et incapacité.

Ces provisions couvrent les sinistres déclarés, les sinistres survenus mais non encore déclarés, et l'ensemble des frais liés à la gestion de ces sinistres. Elles sont estimées sur la base de données historiques, des tendances actuelles de sinistralité, et prennent en compte les cadences de règlement observées dans l'ensemble des branches d'assurance, ainsi que les évolutions attendues en matière d'inflation, de réglementation ou de tout autre facteur ayant une influence sur les montants qui seront dus.

Comptabilité reflet et participation aux bénéfices différée

Conformément à l'option offerte par IFRS 4, la comptabilité reflet est appliquée aux contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire. La comptabilité reflet affecte les provisions techniques, les frais d'acquisition et la valeur de portefeuilles des contrats acquis afin de refléter l'impact des plus ou moins-values latentes sur l'évaluation des passifs et actifs d'assurance de manière similaire à l'impact qu'ont les profits ou pertes réalisés sur cessions d'actifs. Lorsque

des plus ou moins-values latentes sont constatées, une provision pour participation aux bénéfices différée (active ou passive) est enregistrée. Celle-ci correspond à la participation discrétionnaire attribuable aux assurés et est généralement déterminée en fonction de la participation estimée des assurés dans les plus ou moins-values latentes et dans toute autre différence d'évaluation avec la base contractuelle locale.

Les pays où les portefeuilles de contrats avec participation sont significatifs sont la Suisse (pour des polices d'assurance de groupe), l'Allemagne et la France où des pourcentages minimums sont fixés respectivement à 90 %, 90 % et 85 %, la base de calcul pouvant inclure des revenus financiers mais aussi d'autres éléments comme en Allemagne ou en Suisse. Les produits avec participation sont moins développés aux États-Unis et au Japon.

La participation discrétionnaire estimée de ces contrats est entièrement reconnue dans les passifs. En conséquence, aucun élément n'est enregistré en fonds propres et AXA n'est pas tenu de vérifier que le passif constaté pour l'ensemble du contrat n'est pas inférieur au montant qui résulterait de l'application d'IAS 39 à l'élément garanti.

Lorsqu'une moins-value latente nette (variation latente de la juste valeur, dépréciation, charge liée...) est comptabilisée, une participation différée active peut être enregistrée seulement dans la mesure où il est hautement probable qu'elle pourra, dans le futur, être imputée, par entité, aux assurés. C'est le cas si cette participation différée active peut venir en déduction des participations futures, soit directement en s'imputant sur la participation différée passive constatée au titre de profits de cessions futurs, soit en étant imputée sur la participation aux bénéfices passive nette dans la valeur des portefeuilles acquis, ou indirectement sur les chargements sur primes ou autres marges futures.

À toute plus ou moins-value latente sur les actifs détenus à des fins de transaction ou comptabilisés à la juste valeur par résultat ainsi qu'à toute autre écriture impactant le résultat générant une différence temporaire, est associé un impact de la comptabilité reflet en compte de résultat. De la même façon, à toute plus ou moins-value latente sur les actifs disponibles à la vente enregistrée par capitaux propres correspond un impact de la comptabilité reflet comptabilisé en capitaux propres.

Tests de recouvrabilité et test de suffisance du passif

Participation différée

Lorsque des actifs de participation différée sont reconnus, le Groupe utilise les analyses de liquidité réalisées par les entités pour apprécier la capacité à détenir les éventuels actifs en situation de moins-value latente à l'origine de ces actifs. Le Groupe effectue également des projections pour comparer la valeur des actifs venant en représentation des contrats d'assurance aux versements qu'il s'attend à devoir effectuer aux assurés.

Test de suffisance du passif

En outre, à chaque clôture, des tests de suffisance du passif sont réalisés au niveau de chaque entité consolidée pour s'assurer du niveau suffisant des passifs d'assurance, nets de frais d'acquisition reportés, de la valeur de portefeuilles et de la participation différée active des assurés. Pour la réalisation de ces tests, les sociétés regroupent les contrats sur la base de critères communs en tenant compte de la manière dont

ils ont été acquis, dont ils sont gérés et dont leur profitabilité est mesurée. Les entités se fondent sur la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs, des coûts de gestion des sinistres et des frais d'administration et tiennent compte des options et garanties incorporées aux contrats, ainsi que des taux de rendement des actifs adossés à ces passifs :

- les tests sont basés sur l'intention et la capacité des entités à détenir les actifs financiers, en fonction de scénarios variés excluant la valeur des affaires nouvelles ;
- ils incluent des projections sur les cessions futures d'actifs selon des configurations de rachats estimés ; et
- et apprécient dans quelle mesure les gains et pertes en résultant peuvent être alloués/imputés aux assurés (partage des bénéfices entre les assurés et les actionnaires).

Ces tests analysent donc la capacité d'imputer aux assurés la charge estimée des pertes futures sur la base de l'appréciation de l'horizon de détention et la réalisation potentielle de pertes par rapport aux pertes latentes existant à la clôture.

Les risques propres aux contrats (risque d'assurance, risque de marché, risque d'inflation, persistance, antisélection, etc.) sont également considérés.

En fonction du type de portefeuille, les flux de trésorerie futurs liés aux investissements et l'actualisation peuvent avoir pour base la meilleure estimation déterministe des taux, en tenant compte de la participation correspondante, ou des scénarios stochastiques dans le cas de garanties plancher. Le test est réalisé soit par comparaison de la provision enregistrée nette des actifs liés (frais d'acquisition reportés, valeur de portefeuilles, etc.) avec les flux de trésorerie actualisés, soit en s'assurant que le profit actualisé net de participation résultant de la reprise des provisions techniques est supérieur aux actifs nets liés.

Toute insuffisance de provision est constatée en résultat, dans un premier temps, par annulation des frais d'acquisition reportés, de la participation différée active et de la valeur de portefeuilles acquis dans la limite de leurs montants, puis dans un second temps, par constitution d'une provision pour pertes liées à l'insuffisance de passif pour tout montant excédant les frais d'acquisition, la participation différée active et les valeurs de portefeuilles acquis. Dans le cas spécifique des contrats d'assurance non-vie, une provision pour risques en cours est constituée pour les contrats dont les primes sont estimées insuffisantes pour couvrir les sinistres et frais de gestion futurs.

Des sensibilités aux risques de taux d'intérêt et action sont présentées Note 4.2 pour les :

- actifs et passifs financiers, et
- actifs et passifs liés aux contrats d'assurance et d'investissement, y compris la valeur des portefeuilles du segment Vie, Épargne, Retraite en cours.

Les dérivés incorporés dans les contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire

Les dérivés incorporés répondant à la définition de contrats d'assurance ou correspondant à des options de rachat pour un montant défini (par exemple, une valeur de rachat basée sur un montant fixe et un taux d'intérêt) ne sont pas évalués séparément du contrat hôte. Tous les autres dérivés matériels sont évalués séparément à la juste valeur, avec la variation

de la juste valeur comptabilisée en résultat, s'ils ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes et/ou s'ils ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance.

Les dérivés incorporés répondant à la définition de contrats d'assurance sont décrits à la Note 14.10.

1.14.3. Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire

Conformément à IAS 39, ces contrats sont comptabilisés comme des dépôts, avec pour conséquence la non-reconnaissance en compte de résultat des flux de trésorerie correspondant aux primes reçues et aux prestations et sinistres réglés (voir ci-après « *Comptabilisation des revenus* »). Ces flux de trésorerie doivent plutôt être traités comme des dépôts ou des retraits.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte qui ne répondent pas à la définition de contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents aux contrats en unités de compte sont évalués, selon les principes comptables existants, en se référant à la valeur de marché des actifs mis en représentation de ces contrats à la date d'arrêté des comptes, en tenant compte des frais exposés à l'origine (voir description au paragraphe 1.7.3).

PROVISION POUR PRÉLÈVEMENTS NON ACQUIS

Les prélèvements perçus à l'émission des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire pour couvrir des prestations de services futures sont reconnus au passif et enregistrés en résultat sur la base des mêmes critères d'amortissement que ceux utilisés pour les frais exposés à l'origine sur ces contrats.

1.15. RÉASSURANCE

Les éléments de l'état de la situation financière et de compte de résultat, relatifs aux opérations de cession (et rétrocession) qui remplissent les critères de contrats d'assurance sont comptabilisés de façon similaire aux affaires directes (et aux acceptations) et conformément aux dispositions contractuelles.

1.16. DETTES DE FINANCEMENT

Les dettes de financement destinées à financer la marge de solvabilité d'entités opérationnelles ou à acquérir un portefeuille de contrats sont présentées dans l'état de la situation financière de manière distincte des autres dettes et sont comptabilisées au coût amorti.

1.17. AUTRES PASSIFS

1.17.1. Impôt sur les sociétés

La charge (ou gain) d'impôt courant est enregistrée en résultat sur la base des règles locales d'imposition.

Les impôts différés actifs et passifs sont générés par des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs et le cas échéant, par des reports en avant de pertes fiscales non utilisées. Les impôts différés actifs sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible. La recouvrabilité des impôts différés actifs reconnus au cours des périodes passées est revue à chaque clôture.

Un passif d'impôt différé est notamment comptabilisé pour toute différence temporaire imposable liée à une participation dans une société incluse dans le périmètre de consolidation, à moins que le Groupe ne contrôle la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. En particulier, dès lors que des cessions de titres de sociétés consolidées sont prévues, l'écart entre la valeur comptable des titres de participation dans les comptes consolidés et la valeur fiscale de ces titres chez l'entreprise détentrice donne lieu à la comptabilisation d'un impôt différé (y compris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises lorsque le Groupe, en tant qu'acquéreur, a l'intention d'effectuer des cessions externes ou restructurations internes de titres ultérieurement à l'opération d'acquisition). Il en est de même pour les distributions de dividendes décidées ou probables dans la mesure où un impôt de distribution sera dû.

Un passif d'impôt différé lié à la différence temporaire entre la valeur fiscale et la valeur comptable d'un écart d'acquisition déductible fiscalement est constaté dans la mesure où il ne résulte pas de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition. Cet impôt différé n'est repris qu'en cas de dépréciation de l'écart d'acquisition ou cession des titres consolidés correspondants.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résultent de la façon dont le Groupe s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs. Lorsque l'impôt sur les sociétés est calculé à un taux différent si des dividendes sont versés, l'évaluation des impôts différés retient le taux d'imposition applicable aux bénéfices non distribués. Les effets des dividendes sur l'impôt sur les sociétés ne sont comptabilisés que lorsqu'un passif est enregistré au titre du paiement du dividende.

1.17.2. Engagements sociaux

Les engagements sociaux comprennent les sommes qui seront versées aux employés du Groupe à compter de leur départ à la retraite (indemnité de départ, retraite complémentaire, aide médicale). Pour couvrir les engagements de retraite, certaines législations ont autorisé ou imposé la mise en place de fonds dédiés (*plan assets*).

Régimes à cotisations définies : des paiements sont effectués par l'employeur auprès d'un tiers (par exemple, un fonds de pension) qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants de prestations qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ne figure dans les comptes du Groupe à l'exception de la charge des cotisations payées aux organismes.

Régimes à prestations définies : les régimes à prestations définies requièrent l'évaluation actuarielle des engagements sur la base des règlements internes de chaque régime. La valeur actualisée des prestations futures de l'employeur, DBO (« *Defined Benefit Obligation* » ou *valeur actualisée de l'obligation*), est calculée chaque année sur la base de projections à long terme de taux de croissance des salaires, de taux d'inflation, de table de mortalité, du taux de rotation des effectifs, de la durée résiduelle d'activité et de la revalorisation des rentes. La valeur inscrite dans l'état de la situation financière au titre des engagements de retraite correspond à la différence entre la *Defined Benefit Obligation* et les actifs investis en valeur de marché destinés à les couvrir plan par plan. Lorsque le résultat de ce calcul est positif, une provision pour risques et charges est dotée au passif. Dans le cas inverse, un actif est comptabilisé dans la limite de sa recouvrabilité (plafonnement de l'actif). Les gains et pertes actuariels (ou écarts de réévaluation) dus aux ajustements d'expérience et aux changements d'hypothèses actuarielles sont enregistrés en capitaux propres (dans l'état des produits et charges reconnus sur la période) en totalité sur la période durant laquelle ils ont été constatés. Le rendement réel des actifs de couverture et tout ajustement dû au plafonnement des actifs sont également enregistrés en capitaux propres en excluant le montant induit par le produit d'intérêt généré sur la situation nette en utilisant le taux d'actualisation. L'incidence en résultat se compose essentiellement du coût des services rendus pendant la période (représentant l'augmentation de la dette actuarielle pour une année d'ancienneté supplémentaire) et de l'intérêt net sur la situation nette comptabilisée au bilan d'ouverture (taux d'actualisation multiplié par le passif/actif net comptabilisé en début de période et prenant en compte les mouvements attribuables aux paiements de prestations et cotisations au cours de la période). Le coût des services passés est la conséquence de la modification ou de la réduction d'un régime, et l'impact qui en résulte est reconnu immédiatement et totalement en résultat. Les profits et pertes résultant d'une liquidation de régime impactent également le résultat.

1.17.3. Plans de rémunération fondés sur des actions

Les plans de rémunération dont le paiement est fondé sur des actions du Groupe sont principalement réglés sous forme d'actions.

Tous les plans de rémunération dont le paiement est fondé sur des actions sont évalués à la juste valeur à la date d'octroi, la charge correspondante étant constatée au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits.

Les plans dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglés en numéraire sont comptabilisés à leur juste valeur et réévalués à chaque clôture, toute variation de juste valeur étant constatée en résultat.

Le plan d'épargne en actions des salariés, **AXA Shareplan**, établi selon des règles françaises, comprend une formule classique et une formule à effet de levier (avec une application dépendante des spécificités réglementaires locales existant au sein du Groupe).

Le coût de la formule classique est valorisé conformément aux conclusions de l'ANC en France (« Autorité des Normes Comptables »). Le coût de la formule à effet de levier est établi en tenant compte de la contrainte pour les salariés d'inaccessibilité des titres pendant cinq ans comme dans la formule classique, mais en incluant en complément la valeur des avantages implicitement supportée par AXA en permettant à ses employés de bénéficier de conditions de tarification plus favorables que celles qu'ils pourraient obtenir en tant que particuliers.

1.18. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET PASSIFS ÉVENTUELS

1.18.1. Provisions pour restructuration

Les coûts de restructuration autres que ceux qui pourraient être enregistrés à la date d'acquisition dans l'état de la situation financière d'une société acquise font l'objet d'une provision lorsque le Groupe a une obligation présente qui découle d'un contrat ou d'un plan de restructuration détaillé et formalisé dont les principales caractéristiques ont été communiquées aux personnes concernées ou à leurs représentants.

1.18.2. Autres provisions et passifs éventuels

Une provision doit être comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation présente (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées. Il en est de même pour les passifs éventuels, à l'exception de ceux identifiés lors d'un regroupement d'entreprises (voir paragraphe 1.3.2).

Les provisions sont déterminées sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle, actualisée au taux sans risque pour les provisions à long terme.

1.19. COMPTABILISATION DES REVENUS

1.19.1. Primes émises brutes

Les primes émises brutes correspondent au montant des primes de l'exercice émises au titre des contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire par les sociétés d'assurance et de réassurance. Ces primes sont nettes des annulations et brutes des cessions aux réassureurs.

En réassurance, les primes sont enregistrées sur la base des primes déclarées par les sociétés cédantes, et sur la base d'estimations pour primes émises brutes.

1.19.2. Prélèvements issus des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire

Les primes collectées au titre des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire aux bénéficiaires sont enregistrées comme des dépôts après déduction des prélèvements. Les revenus de ces contrats sont constitués des prélèvements liés à l'émission, la gestion d'actifs, l'administration et le rachat de ces contrats. Les prélèvements collectés à l'origine destinés à couvrir les services futurs, sont reconnus en résultat sur la durée de vie estimée du contrat (voir « Provisions pour prélèvements non acquis » au paragraphe 1.14.3).

1.19.3 Comptabilité de dépôt (deposit accounting)

Les contrats d'investissement sans participation discrétionnaire aux bénéficiaires entrent dans le périmètre de la norme IAS 39. La comptabilité de dépôt s'applique à ces contrats, ce qui implique :

- la reconnaissance des montants collectés directement en dépôts au passif, et non en « Revenus » au compte de résultat ;
- l'enregistrement des sinistres en retraits, sans transiter par le compte de résultat (en dehors d'éventuels prélèvements).

1.19.4. Décomposition des composantes « dépôt »

Le Groupe identifie séparément la composante dépôt d'un contrat d'assurance lorsque cela est requis par IFRS 4, à savoir lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- le Groupe peut mesurer séparément la composante « dépôt » (y compris toute option de rachat incorporée, c'est-à-dire sans prendre en compte la composante « assurance ») ;
- les méthodes comptables du Groupe ne lui imposent pas autrement de comptabiliser l'ensemble des obligations et des droits générés par la composante « dépôt ».

À ce jour, il n'y a pas de situations, au sein du Groupe, dans lesquelles ces deux conditions sont remplies. Conformément aux principes d'IFRS 4, le Groupe continue à suivre les principes comptables appliqués précédemment par AXA aux contrats d'assurance et contrats d'investissement avec participation aux bénéficiaires discrétionnaire. Selon ces principes, il n'y a pas de situations dans lesquelles tous les droits et obligations liés aux contrats ne seraient pas comptabilisés.

1.19.5. Variation de primes non acquises, nettes de chargements et Prélèvements non acquis

Les variations de primes non acquises nettes de chargements et prélèvements non acquis comprennent les variations de provisions pour primes non acquises inscrites au passif (voir

« Provisions pour primes non acquises » au paragraphe 1.14.2) ainsi que les variations de chargements et prélèvements non acquis. Les chargements et prélèvements non acquis sont destinés à couvrir les prestations de services futurs et sont reconnus en résultat sur la durée de vie estimée des contrats d'assurance, des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire (voir « Provisions pour chargements non acquis » au paragraphe 1.14.2) et des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire (voir « Provisions pour prélèvements non acquis » au paragraphe 1.14.3).

1.19.6. produit net bancaire

Le Produit Net Bancaire comprend tous les revenus et dépenses provenant des activités bancaires, y compris les charges d'intérêts non liées au financement, les commissions bancaires, les plus ou moins-values de cessions d'actifs financiers, la variation de juste valeur d'actifs comptabilisés en juste valeur par résultat et celle des instruments dérivés s'y rapportant.

Il exclut les charges d'exploitation bancaire et les provisions pour dépréciation sur créances et prêts douteux, qui sont enregistrées dans la rubrique « Charges d'exploitation bancaire ».

1.19.7. Revenus des autres activités

Les revenus des autres activités incluent principalement :

- les commissions reçues au titre des activités de gestion d'actifs ;
- les revenus perçus par les sociétés d'assurance sur des activités annexes, notamment les commissions reçues sur la vente ou la distribution de produits financiers ;
- les loyers perçus par les sociétés foncières.

1.19.8. Résultat financier hors coût de l'endettement net

Le résultat financier hors coût de l'endettement net inclut :

- les revenus financiers sur placements des activités non bancaires, présentés nets de dotations aux amortissements sur immeubles de placement (pour les immeubles d'exploitation, les charges d'amortissement sont comprises dans le poste « Frais d'administration »). Cette ligne inclut les intérêts calculés conformément à la méthode du taux d'intérêt effectif pour les obligations et les dividendes reçus des actions ;

- les frais de gestion des placements hors coût de l'endettement ;
- les plus ou moins-values réalisées nettes de reprises de provisions pour dépréciation suite à cession ;
- la variation des plus et moins-values latentes des actifs évalués en juste valeur dont les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat ;
- la variation des provisions pour dépréciation sur placements (hors reprises suite à cession).

Pour les activités bancaires, les produits et charges d'intérêts liés à l'activité bancaire figurent dans le poste « Produit net bancaire » (voir paragraphe 1.19.6).

1.20. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les événements postérieurs à la clôture concernent les événements qui se produisent entre la date de clôture et la date d'autorisation de publication des états financiers :

- ces événements conduisent à un ajustement des états financiers consolidés s'ils contribuent à confirmer des situations qui existaient à la date de clôture ;
- si tel n'est pas le cas, ces événements se traduisent par la publication d'informations supplémentaires en annexe dans la mesure où celles-ci sont jugées pertinentes et significatives.

Note 2 Périmètre de consolidation

2.1. SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

2.1.1. Liste des principales sociétés consolidées par intégration globale

Société mère et holdings intermédiaires	Variation de périmètre	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
		Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe	Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe
France					
AXA		Mère		Mère	
AXA ASIA		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA China		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA France Assurance		100,00	100,00	100,00	100,00
Oudinot Participations		100,00	100,00	100,00	100,00
Société Beaujon		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Technology Services		99,99	99,99	99,99	99,99
États-Unis					
AXA Financial, Inc.		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA America Holding, Inc.		100,00	100,00	100,00	100,00
Royaume-Uni					
Guardian Royal Exchange Plc		100,00	99,98	100,00	99,98
AXA UK Plc		100,00	99,98	100,00	99,98
AXA Equity & Law Plc		99,96	99,96	99,96	99,96
Asie Pacifique (hors Japon)					
National Mutual International Pty Ltd		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Financial Services (Singapour)		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA India Holdings		100,00	100,00	100,00	100,00
Japon					
AXA Japan Holdings		99,02	99,02	99,02	99,02
Allemagne					
Kölnische Verwaltungs AG für Versicherungswerte		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Konzern AG		100,00	100,00	100,00	100,00
Belgique					
AXA Holdings Belgium		100,00	100,00	100,00	100,00
Luxembourg					
AXA Luxembourg SA		100,00	100,00	100,00	100,00
Finance Solutions SARL		100,00	100,00	100,00	100,00
Pays-Bas					
Vinci BV		100,00	100,00	100,00	100,00
Région Méditerranéenne et Amérique Latine					
AXA Mediterranean Holding SA		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Italia S.p.A.	Fusion avec AXA Mediterranean Holding SA	-	-	100,00	100,00
AXA Holding Maroc S.A.		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Turkey Holding A.S.		100,00	100,00	100,00	100,00

4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.6 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Vie, Épargne, Retraite et Dommages	Variation de périmètre	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
		Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe	Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe
France					
AXA France IARD		99,92	99,92	99,92	99,92
AXA France Vie		99,77	99,77	99,77	99,77
AXA Protection Juridique		98,51	98,51	98,51	98,51
États-Unis					
AXA Equitable Life Insurance Company		100,00	100,00	100,00	100,00
Mony Life Insurance Company	Vente	-	-	100,00	100,00
AXA Re Arizona Company		100,00	100,00	100,00	100,00
Royaume-Uni					
AXA Insurance UK Plc		100,00	99,98	100,00	99,98
AXA PPP Healthcare Limited		100,00	99,98	100,00	99,98
AXA Isle of Man Limited		100,00	99,98	100,00	99,98
AXA Wealth Limited		100,00	99,98	100,00	99,98
Architas Multi-Manager Limited		100,00	99,98	100,00	99,98
AXA Portfolio Services Limited		100,00	99,98	100,00	99,98
Irlande					
AXA Insurance Limited		100,00	99,98	100,00	99,98
AXA Life Europe Limited		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Life Invest Reinsurance		100,00	100,00	100,00	100,00
Asie Pacifique (hors Japon)					
AXA Life Insurance Singapore		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA China Region Limited		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA General Insurance Hong Kong Ltd.		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Insurance Singapore		100,00	100,00	100,00	100,00
PT AXA Life Indonesia		100,00	100,00	100,00	100,00
MLC Indonesia		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Affin General Insurance Berhad ^(a)	Rachat des intérêts minoritaires	42,48	42,48	42,41	42,41
Japon					
AXA Life Insurance		100,00	99,02	100,00	99,02
Allemagne					
AXA Versicherung AG		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Art		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Lebensversicherung AG		100,00	99,90	100,00	100,00
Pro Bav Pensionskasse		100,00	99,90	100,00	100,00
Deutsche Ärzteversicherung		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Krankenversicherung AG		100,00	100,00	100,00	100,00
DBV-Winterthur Lebensversicherung AG	Fusion avec AXA Lebensversicherung AG	-	-	100,00	99,74
Winsecura Pensionskasse AG	Fusion avec Pro Bav Pensionskasse	-	-	100,00	99,74
Rheinisch-Westfälische Sterbekasse Lebensversicherung AG	Vente	-	-	100,00	100,00
DBV Deutsche Beamten-Versicherung AG		100,00	100,00	100,00	100,00
Belgique					
Ardenne Prévoyante		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Belgium SA		100,00	100,00	100,00	100,00
Servis SA		100,00	100,00	100,00	100,00

Vie, Épargne, Retraite et Dommages	Variation de périmètre	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
		Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe	Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe
Les Assurés Réunis	Rachat des intérêts minoritaires	100,00	100,00	99,95	99,95
Luxembourg					
AXA Assurances Luxembourg		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Assurances Vie Luxembourg		100,00	100,00	100,00	100,00
Région Méditerranéenne et Amérique Latine					
AXA Vida, S. A. de Seguros (Espagne)		99,82	99,82	99,82	99,82
AXA Aurora Vida, S.A. de Seguros (Espagne)		99,96	99,78	99,96	99,78
AXA Seguros Generales, S. A. (Espagne)		99,90	99,90	99,90	99,90
AXA Interlife (Italie)		100,00	99,99	100,00	99,99
AXA Assicurazioni e Investimenti (Italie)		100,00	99,99	100,00	99,99
AXA MPS Vita (Italie)		50,00 + 1 droit de vote	50,00	50,00 + 1 droit de vote	50,00
AXA MPS Danni (Italie)		50,00 + 1 droit de vote	50,00	50,00 + 1 droit de vote	50,00
AXA MPS Finacial (Italie)		50,00 + 1 droit de vote	50,00	50,00 + 1 droit de vote	50,00
AXA Portugal Companhia de Seguros SA		99,73	99,49	99,73	99,49
AXA Portugal Companhia de Seguros de Vida SA		95,09	94,89	95,09	94,89
AXA Assurance Maroc		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Hayat ve Emeklilik A.S. (Turquie)		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Sigorta AS (Turquie)	Dilution des intérêts minoritaires	92,61	92,61	72,59	72,59
AXA Cooperative Insurance Company (Golfe)		50,00	34,00	50,00	34,00
AXA Insurance (Gulf) B.S.C.c.		50,00	50,00	50,00	50,00
AXA Insurance A.E. (Grèce)		99,98	99,98	99,98	99,98
AXA Seguros S.A. de C.V. (Mexique)		99,97	99,97	99,97	99,97
Suisse					
AXA Life (anciennement Winterthur Life)		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA-AR AG Legal Assistance		66,67	66,67	66,67	66,67
AXA Insurance (anciennement Winterthur Swiss Insurance P&C)		100,00	100,00	100,00	100,00
Europe Centrale et de l'Est					
AXA Czech Republic Pension Funds		99,99	99,99	99,99	99,99
AXA Czech Republic Insurance		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Hungary		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Poland		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Poland Pension Funds		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Slovaquia		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Ukraine		50,17	50,17	50,17	50,17
Direct^(b)					
Avanssur (France et Pologne)		100,00	100,00	100,00	100,00
Kyobo AXA General Insurance Co. Ltd. (Corée du Sud)		99,55	99,55	99,52	99,52
AXA Non Life Insurance Co. Ltd. (Japon)		100,00	99,02	100,00	99,02
Touring Assurances SA (Belgique)		100,00	100,00	100,00	100,00
Hilo Direct SA de Seguros y Reaseguros (Espagne)		100,00	100,00	100,00	100,00
Quixa S.p.A (Italie)		100,00	100,00	100,00	99,99

4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.6 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

	Variation de périmètre	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
		Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe	Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe
Vie, Épargne, Retraite et Dommages					
Seguro Directo Gere Companhia de Seguros SA (Portugal)		100,00	100,00	100,00	100,00

(a) Le Groupe AXA exerce le contrôle conformément aux accords entre les actionnaires.

(b) Les activités Direct du Royaume-Uni sont détenues par AXA Insurance UK Plc.

	Variation de périmètre	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
		Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe	Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe
Assurance Internationale (Entités dont l'activité est diversifiée géographiquement)					
AXA Corporate Solutions Assurance (sous-groupe)		98,75	98,75	98,75	98,75
AXA Global P&C		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Global Life		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Assistance SA (sous-groupe)		100,00	100,00	100,00	100,00
Portman Insurance Ltd.		100,00	100,00	100,00	100,00
Colisée RE		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Corporate Solutions Life Reinsurance Company		100,00	100,00	100,00	100,00

	Variation de périmètre	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
		Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe	Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe
Gestion d'actifs (Entités dont l'activité est diversifiée géographiquement)					
AXA Investment Managers (sous-groupe)		95,87	95,82	95,87	95,82
AllianceBernstein (sous-groupe) ^(a)		63,68	63,68	65,51	65,51

(a) La diminution du pourcentage d'intérêt part du Groupe est principalement liée à l'attribution d'actions aux salariés dans le cadre des programmes de rémunération en actions des salariés.

	Variation de périmètre	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
		Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe	Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe
Banques					
France					
AXA Banque		100,00	99,89	100,00	99,89
Allemagne					
AXA Bank AG		100,00	100,00	100,00	100,00
Belgique					
AXA Bank Europe (sous-groupe)		100,00	100,00	100,00	100,00

	Variation de périmètre	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
		Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe	Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe
Autres					
France					
CFP Management		100,00	100,00	100,00	100,00

Les principales évolutions du périmètre de consolidation sont présentées dans la Note 5.

FONDS ET AUTRES INVESTISSEMENTS CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2013, les fonds d'investissement consolidés représentent 92.616 millions d'euros dans les placements du Groupe (104.031 millions d'euros au 31 décembre 2012). Cette valeur est détenue par 306 fonds principalement en France, au Japon, en Allemagne et en Belgique. Ces fonds se trouvent majoritairement dans le segment Vie, Épargne, Retraite.

Au 31 décembre 2013, 22 sociétés immobilières consolidées représentent 5.192 millions d'euros dans les placements du Groupe (6.717 millions d'euros au 31 décembre 2012), principalement en France et en Allemagne.

Dans la plupart des fonds d'investissement (notamment les fonds d'investissement à capital variable), les intérêts minoritaires sont présentés au passif dans l'agrégat « Intérêts minoritaires des fonds contrôlés ». Le montant des intérêts minoritaires des fonds comptabilisés dans ce poste s'élève à 7.549 millions d'euros au 31 décembre 2013, en hausse de 3.775 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2012, principalement due au passage en 2013 de la mise en équivalence à l'intégration globale du fonds AXA IM Euro Liquidity en Belgique.

2.1.2. Principales co-entreprises consolidées par intégration proportionnelle

	Variation de périmètre	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
		Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe	Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe
Vie, Épargne, Retraite et Dommages					
France					
Natio Assurances		50,00	49,96	50,00	49,96

2.1.3. Principales sociétés mises en équivalence

La liste des sociétés mises en équivalence ci-dessous ne comprend pas les fonds d'investissement et les sociétés immobilières :

	Variation de périmètre	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
		Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe	Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe
France					
Neuflize Vie (anciennement NSM Vie)		39,98	39,98	39,98	39,98
Asie Pacifique					
Philippines AXA Life Insurance Corporation		45,00	45,00	45,00	45,00
Krungthai AXA Life Insurance Company Ltd		50,00	50,00	50,00	50,00
ICBC-AXA Life Insurance Co. Ltd (anciennement AXA Minmetals Assurance Co Ltd)		27,50	27,50	27,50	27,50
PT AXA Mandiri Financial Services		49,00	49,00	49,00	49,00
Bharti AXA Life		26,00	26,00	26,00	26,00
Bharti AXA General Insurance Company Limited (Inde)	Nouvellement consolidée	26,00	26,00	-	-
AXA Insurance Public Company Limited (Thaïlande)	Nouvellement consolidée	99,31	99,31	-	-
Russie					
Reso Garantia (RGI Holdings B.V.)		39,34	39,34	39,34	39,34
Gestion d'actifs					
Kyobo AXA Investment Managers Company Limited		50,00	47,91	50,00	47,91
Région Méditerranéenne et Amérique Latine					
AXA Middle East SAL (Liban)	Nouvellement consolidée	51,00	51,00	-	-

FONDS D'INVESTISSEMENT ET SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES CONSOLIDÉS PAR MISE EN ÉQUIVALENCE

Au 31 décembre 2013, les sociétés immobilières consolidées par mise en équivalence représentent un actif total de 280 millions d'euros (296 millions d'euros au 31 décembre 2012) et les fonds d'investissement consolidés par mise en

équivalence représentent un actif total de 2.777 millions d'euros (4.900 millions d'euros au 31 décembre 2012), principalement aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, en France et en Allemagne.

2.2. ENTITÉS CONSOLIDÉES LIÉES À DES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

ARCHE FINANCE

En 2008, AXA France a investi dans Arche Finance, une structure dédiée aux investissements crédit. Cette société est entrée dans le périmètre de consolidation en juin 2008 avec une dette de 200 millions d'euros. Les actifs de cette société s'élèvent à 1.200 millions d'euros au 31 décembre 2013.

HORDLE

En 2009, AXA a créé une société de financement et de gestion de trésorerie Groupe qui a bénéficié d'un prêt de 673 millions de livres sterling.

Note 3 Compte de résultat sectoriel

Compte tenu des activités d'AXA, les résultats opérationnels sont présentés sur la base de cinq segments opérationnels d'activités : Vie, Épargne, Retraite, Dommages, Assurance internationale, Gestion d'actifs et Banques. Un segment Holdings regroupe en outre les sociétés non opérationnelles du Groupe. L'information financière relative à ces segments, présentée deux fois par an au Conseil d'Administration, est homogène avec les états financiers consolidés du Groupe.

Le Groupe a mis en place une organisation par ligne de métiers aussi bien pour le segment Vie, Épargne, Retraite que pour le segment Dommages afin d'améliorer la rapidité et l'efficacité de son organisation et de bénéficier encore davantage de sa taille.

La ligne de métier Vie, Épargne, Retraite, dans le cadre de son rôle dans la définition d'une stratégie commune, a fixé les priorités suivantes :

- accélérer la diversification vers les activités prévoyance et santé ;
- améliorer la rentabilité de l'activité épargne ;
- prioriser les investissements de croissance ;
- promouvoir l'efficacité opérationnelle.

La ligne de métier Dommages a la responsabilité de :

- définir une stratégie commune ;
- accélérer les gains de productivité ;
- mettre en place des plateformes communes ;
- tirer profit d'une expertise technique globale.

Vie, Épargne, Retraite : AXA propose une large gamme de produits d'assurance vie comprenant des produits d'épargne-retraite, de prévoyance et de santé à une clientèle individuelle (particuliers) et à une clientèle collective (entreprises). Les produits de ce segment incluent des produits de rente immédiate et différée, temporaires décès, vie entière, vie universelle, contrats mixtes adossés à des prêts immobiliers, contrats d'assurance vie à capital variable et autres produits de placement. Le segment assurance Vie, Épargne, Retraite regroupe dix unités opérationnelles géographiques : la France, les États-Unis, le Royaume-Uni, le Japon, l'Allemagne, la Suisse, la Belgique, la Région Méditerranéenne et Amérique Latine, l'Asie (hors Japon) et les autres pays.

Dommages : ce segment présente une large gamme de produits d'assurance automobile, habitation, dommages aux biens et responsabilité civile destinés aux particuliers et entreprises (principalement aux PME). Dans certains pays, ce segment propose également des produits d'assurance santé. Le segment Dommages est la combinaison de neuf unités opérationnelles géographiques (la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Irlande, la Suisse, la Belgique, la Région Méditerranéenne et Amérique Latine, l'Europe Centrale et de l'Est, l'Asie et les autres pays) et une unité opérationnelle pour l'activité Directe.

Assurance Internationale : les opérations de ce segment comprennent les produits d'assurance spécifiquement rattachés à AXA Corporate Solutions Assurance. Ces produits proposent des couvertures aux grandes entreprises nationales et internationales. Ce segment inclut également l'assistance, les activités de réassurance vie en *run-off* principalement AXA Corporate Solutions Life Reinsurance Company, et les activités de réassurance dommages en *run-off*, gérées par la société AXA Liabilities Managers.

La **Gestion d'actifs** couvre diverses activités de gestion d'actifs (dont la gestion de fonds d'investissement) et services liés offerts par les entités d'AXA Investment Managers et AllianceBernstein, destinés à des clients institutionnels et individuels, y compris les sociétés d'assurance du Groupe AXA.

Le segment **Banques** inclut les activités bancaires (principalement banque de détail, prêts immobiliers, épargne) localisées en France, en Belgique et en Allemagne.

Le segment **Holdings** (qui regroupe toutes les activités non opérationnelles), comprend également des véhicules d'investissement et des structures financières *ad hoc*.

Les éliminations intersegments comprennent uniquement les opérations entre des entités de différents segments. Elles concernent principalement des traités de réassurance, rechargements liés aux garanties d'assistance, des frais de gestion d'actifs, et des intérêts de prêts internes.

La dénomination « Assurance » dans le présent document regroupe les trois segments d'assurance : Vie, Épargne, Retraite, Dommages, et Assurance internationale. La dénomination « Services Financiers » regroupe la Gestion d'actifs et les Banques.

4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.6 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

3.1. COMPTE DE RÉSULTAT SECTORIEL CONSOLIDÉ

(En millions d'euros)	31 décembre 2013 ^(a)							
	Vie, Épargne, Retraite	Dommages	Assurance Internationale	Gestion d'actifs	Banques	Holdings	Éliminations intersegments	Total
Primes émises	53.918	29.022	3.008	-	-	-	(439)	85.509
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	323	-	-	-	-	-	-	323
Chiffre d'affaires des activités d'assurance	54.241	29.022	3.008	-	-	-	(439)	85.832
Produit net bancaire	-	-	-	-	507	-	11	518
Produits des autres activités	1.193	57	268	3.815	6	-	(440)	4.900
Chiffre d'affaires ^(b)	55.433	29.079	3.277	3.815	513	-	(869)	91.249
Variation des primes non acquises, chargements et prélèvements non acquis	3	(265)	(19)	-	-	-	35	(246)
Produits nets des placements ^(c)	9.511	2.046	157	11	-	621	(684)	11.671
Plus et moins-values nettes réalisées sur placements à la juste valeur par capitaux propres et au coût (amorti)	1.820	350	26	192	-	23	1	2.410
Plus ou moins values réalisées et variation de la juste valeur des placements à la juste valeur comptabilisée par résultat ^(d)	20.825	(65)	(6)	51	-	(151)	(33)	20.621
<i>dont la variation de juste valeur des placements dont le risque financier est supporté par l'assuré</i>	22.187	-	-	-	-	-	(6)	22.180
Variation des provisions sur placements	(493)	(127)	(15)	1	-	(111)	-	(744)
Résultat financier hors coût de l'endettement net	31.663	2.205	162	255	-	381	(717)	33.958
Charges techniques des activités d'assurance	(75.377)	(19.509)	(1.947)	-	-	-	304	(96.530)
Résultat net des cessions en réassurance	(85)	(673)	(516)	-	-	-	114	(1.160)
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	(109)	1	-	(108)
Frais d'acquisition des contrats	(4.543)	(5.034)	(438)	-	-	-	19	(9.996)

(a) AXA Life Japan a aligné en 2013 sa date de clôture des comptes sur celle du Groupe AXA. De ce fait, sa contribution au résultat consolidé d'AXA pour l'année 2013 couvre exceptionnellement une période de 15 mois.

(b) Le chiffre d'affaires net des éliminations intragroupe s'élève à 55 milliards d'euros pour l'activité Vie, Épargne, Retraite, 29 milliards d'euros pour l'activité Dommages et 3 milliards d'euros pour l'activité Assurance Internationale (voir Note 21).

(c) Inclut les gains et/ou pertes des dérivés couvrant des produits d'épargne en unités de compte (« Variable Annuities ») pour les segments Vie, Épargne, Retraite et Assurance Internationale.

(d) Inclut les gains et pertes réalisés et latents sur opérations de change sur placements au coût amorti à la juste valeur par capitaux propres.

(En millions d'euros)	31 décembre 2013 ^(a)							
	Vie, Épargne, Retraite	Dommages	Assurance Internationale	Gestion d'actifs	Banques	Holdings	Éliminations intersegments	Total
Amortissement de la valeur des portefeuilles acquis	(409)	-	-	-	-	-	-	(409)
Frais d'administration	(2.889)	(2.720)	(208)	(2.821)	(424)	(896)	330	(9.628)
Variation des provisions sur immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des provisions sur écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	(69)	(87)	-	-	-	-	-	(157)
Autres produits et charges	(191)	(32)	11	(211)	23	230	(64)	(234)
Autres produits et charges courants	(83.564)	(28.055)	(3.098)	(3.032)	(510)	(665)	703	(118.221)
Résultat des opérations courantes avant impôt	3.536	2.963	321	1.038	3	(284)	(847)	6.740
Quote-part de résultat dans les entreprises mises en équivalence	85	43	-	-	-	2	-	131
Charges liées aux dettes de financement	(122)	(5)	(3)	(33)	(16)	(1.286)	847	(618)
Résultat net des opérations courantes avant impôt	3.499	3.001	318	1.005	(13)	(1.567)	-	6.253
Impôt sur le résultat	(796)	(876)	(132)	(256)	6	598	-	(1.466)
Résultat net consolidé après impôt	2.703	2.125	186	749	(7)	(969)	-	4.786
<i>Se répartissant entre :</i>								
Résultat net consolidé – Part du Groupe	2.614	2.085	184	577	(8)	(969)	-	4.482
Résultat net consolidé – Part des Intérêts minoritaires	89	40	2	172	1	-	-	304

(a) AXA Life Japan a aligné en 2013 sa date de clôture des comptes sur celle du Groupe AXA. De ce fait, sa contribution au résultat consolidé d'AXA pour l'année 2013 couvre exceptionnellement une période de 15 mois.

(b) Le chiffre d'affaires net des éliminations intragroupe s'élève à 55 milliards d'euros pour l'activité Vie, Épargne, Retraite, 29 milliards d'euros pour l'activité Dommages et 3 milliards d'euros pour l'activité Assurance Internationale (voir Note 21).

(c) Inclut les gains et/ou pertes des dérivés couvrant des produits d'épargne en unités de compte (« Variable Annuities ») pour les segments Vie, Épargne, Retraite et Assurance Internationale.

(d) Inclut les gains et pertes réalisés et latents sur opérations de change sur placements au coût amorti à la juste valeur par capitaux propres.

4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.6 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2012 Retraité ^(a)

(En millions d'euros)	Vie, Épargne, Retraite	Dommages	Assurance Internationale	Gestion d'actifs	Banques	Holdings	Éliminations intersegments	Total
Primes émises	53.596	28.499	2.860	-	-	-	(363)	84.592
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	334	-	-	-	-	-	-	334
Chiffre d'affaires des activités d'assurance	53.930	28.499	2.860	-	-	-	(363)	84.926
Produit net bancaire	-	-	-	-	468	-	(8)	460
Produits des autres activités	1.154	59	288	3.674	6	-	(441)	4.741
Chiffre d'affaires ^(b)	55.084	28.559	3.148	3.674	474	-	(813)	90.126
Variation des primes non acquises, chargements et prélèvements non acquis	(217)	(143)	(48)	-	-	-	(3)	(411)
Produits nets des placements ^(c)	13.022	2.009	184	-	(2)	537	(768)	14.982
Plus et moins-values nettes réalisées sur placements à la juste valeur par capitaux propres et au coût (amorti)	1.272	534	36	(2)	-	163	-	2.004
Plus ou moins values réalisées et variation de la juste valeur des placements à la juste valeur comptabilisée par résultat ^(d)	14.753	(49)	18	53	-	(574)	8	14.210
<i>dont la variation de juste valeur des placements dont le risque financier est supporté par l'assuré</i>	14.195	-	-	-	-	-	(9)	14.186
Variation des provisions sur placements	(445)	(127)	(10)	(1)	-	(51)	-	(634)
Résultat financier hors coût de l'endettement net	28.602	2.368	229	49	(2)	75	(759)	30.562
Charges techniques des activités d'assurance	(72.439)	(19.173)	(1.986)	-	-	-	271	(93.326)
Résultat net des cessions en réassurance	(40)	(956)	(456)	-	-	-	129	(1.323)
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	(134)	-	-	(134)
Frais d'acquisition des contrats	(4.180)	(5.033)	(382)	-	-	-	21	(9.574)

(a) Comme décrit en Note 1.2.1, suite aux amendements apportés à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives à la précédente période ont été retraitées.

(b) Le chiffre d'affaires net des éliminations intragroupe s'élève à 55 milliards d'euros pour l'activité Vie, Épargne, Retraite, 28 milliards d'euros pour l'activité Dommages et 3 milliards d'euros pour l'activité Assurance Internationale (voir Note 21).

(c) Inclut les gains et/ou pertes des dérivés couvrant des produits d'épargne en unités de compte (« Variable Annuities ») pour les segments Vie, Épargne, Retraite et Assurance Internationale.

(d) Inclut les gains et pertes réalisés et latents sur opérations de change sur placements au coût amorti à la juste valeur par capitaux propres.

31 décembre 2012 Retraité ^(a)

(En millions d'euros)	Vie, Épargne, Retraite	Dommages	Assurance Internationale	Gestion d'actifs	Banques	Holdings	Éliminations intersegments	Total
Amortissement de la valeur des portefeuilles acquis	(188)	-	-	-	-	-	-	(188)
Frais d'administration	(2.805)	(2.706)	(214)	(2.892)	(404)	(830)	313	(9.538)
Variation des provisions sur immobilisations corporelles	19	(1)	-	-	-	1	-	19
Variation des provisions sur écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	(37)	(90)	-	-	-	-	-	(128)
Autres produits et charges	(181)	(31)	26	(265)	31	163	(96)	(351)
Autres produits et charges courants	(79.851)	(27.989)	(3.012)	(3.157)	(507)	(665)	638	(114.542)
Résultat des opérations courantes avant impôt	3.618	2.795	317	567	(35)	(590)	(938)	5.735
Quote-part de résultat dans les entreprises mises en équivalence	71	46	-	(1)	-	3	-	119
Charges liées aux dettes de financement	(150)	(5)	(6)	(32)	(18)	(1.296)	939	(568)
Résultat net des opérations courantes avant impôt	3.540	2.835	312	533	(52)	(1.884)	1	5.285
Impôt sur le résultat	(645)	(887)	(131)	(140)	15	691	(1)	(1.098)
Résultat net consolidé après impôt	2.895	1.948	180	393	(37)	(1.193)	-	4.187
Se répartissant entre :								
Résultat net consolidé – Part du Groupe	2.841	1.957	178	311	(38)	(1.192)	-	4.057
Résultat net consolidé – Part des Intérêts minoritaires	54	(9)	3	81	2	-	-	130

(a) Comme décrit en Note 1.2.1, suite aux amendements apportés à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives à la précédente période ont été retraitées.

(b) Le chiffre d'affaires net des éliminations intragroupe s'élève à 55 milliards d'euros pour l'activité Vie, Épargne, Retraite, 28 milliards d'euros pour l'activité Dommages et 3 milliards d'euros pour l'activité Assurance Internationale (voir Note 21).

(c) Inclut les gains et/ou pertes des dérivés couvrant des produits d'épargne en unités de compte (« Variable Annuities ») pour les segments Vie, Épargne, Retraite et Assurance Internationale.

(d) Inclut les gains et pertes réalisés et latents sur opérations de change sur placements au coût amorti à la juste valeur par capitaux propres.

Note 4 Gestion des risques financières et du risque d'assurance

Tous les paragraphes suivants qui font partie intégrante des états financiers du Groupe sont présentés dans la section 3.2 « Annexes quantitatives et qualitatives liées aux facteurs de risques » et la section 1.4 « Trésorerie et financement » de ce Rapport Annuel comme suit :

4.1. ORGANISATION DU RISK MANAGEMENT

Se référer aux pages 168 à 169, section « Annexes quantitatives et qualitatives liées aux facteurs de risques ».

4.2. RISQUES DE MARCHÉ (INCLUANT LES ANALYSES DE SENSIBILITÉ)

Se référer aux pages 170 à 176, section « Annexes quantitatives et qualitatives liées aux facteurs de risques ».

4.3. RISQUES DE CRÉDIT

Se référer aux pages 176 à 179, section « Annexes quantitatives et qualitatives liées aux facteurs de risques ».

4.4. RISQUES D'ASSURANCE

Se référer aux pages 180 à 182, section « Annexes quantitatives et qualitatives liées aux facteurs de risques ».

4.5. TRÉSORERIE ET FINANCEMENT DU GROUPE

Se référer aux pages 87 à 92, section « Trésorerie et financement du Groupe ».

Note 5 Écarts d'acquisition

5.1. ÉCARTS D'ACQUISITION

L'analyse des écarts d'acquisition, par unité génératrice de trésorerie, se présente de la manière suivante :

(En millions d'euros)	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Valeur brute	Pertes de valeurs cumulées	Valeur nette	Valeur brute	Pertes de valeurs cumulées	Valeur nette
Vie, Épargne, Retraites	6.916	(1.053)	5.863	7.606	(1.076)	6.530
France	61	-	61	62	-	62
États-Unis	2.478	(949)	1.529	2.660	(992)	1.668
Royaume-Uni	585	-	585	600	-	600
Japon	1.649	(66)	1.583	2.095	(84)	2.011
Allemagne	147	-	147	147	-	147
Belgique	296	-	296	296	-	296
Suisse	149	-	149	151	-	151
Europe centrale et de l'Est	197	(38)	159	203	-	203
Région Méditerranéenne et Amérique Latine	883	-	883	900	-	900
Asie (hors Japon)	468	-	468	489	-	489
Autres pays	3	-	3	3	-	3
Dommages	4.658	(1)	4.658	4.758	(1)	4.757
France	138	-	138	138	-	138
Royaume-Uni et Irlande	605	-	605	615	-	615
Belgique	563	(1)	563	563	(1)	563
Allemagne	918	-	918	918	-	918
Région Méditerranéenne et Amérique Latine	1.327	-	1.327	1.385	-	1.385
Suisse	199	-	199	202	-	202
Direct	678	-	678	693	-	693
Asie	197	-	197	209	-	209
Europe centrale et de l'Est	25	-	25	27	-	27
Autres pays	7	-	7	7	-	7
Assurance Internationale	20	-	20	33	-	33
Gestion d'actifs	4.210	-	4.210	4.366	-	4.366
AXA Investment Managers	374	-	374	381	-	381
AllianceBernstein	3.837	-	3.837	3.985	-	3.985
Banques	127	(59)	68	127	(59)	68
TOTAL	15.932	(1.113)	14.819	16.890	(1.136)	15.754

Les écarts d'acquisition des sociétés mises en équivalence ne sont pas présentés dans ce tableau (voir Note 10).

Le total des écarts d'acquisition en part du groupe s'élève à 13.795⁽¹⁾ millions d'euros au 31 décembre 2013 et 14.783⁽¹⁾ millions d'euros au 31 décembre 2012.

Conformément à IAS 36, chaque unité ou groupe d'unités auquel le goodwill est affecté représente le niveau le plus fin auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne au sein du Groupe et n'est jamais plus important qu'un secteur opérationnel tel que défini au sens d'IFRS 8 et présenté en Note 3.

(1) AllianceBernstein : 97 millions d'euros ont été transférés aux intérêts minoritaires suite à la dilution de la part du Groupe au 31 décembre 2013 tandis que 21 millions d'euros ont été transférés à la part du Groupe suite à la relation de cette dernière au 31 décembre 2012.

5.2. VARIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

5.2.1. Variation des valeurs brutes des écarts d'acquisition par opération

(En millions d'euros)	Valeur brute 1 ^{er} janvier 2013	Acquisitions de la période ^(a)	Cessions de la période ^(b)	Ajustements des écarts d'acquisition	Effet de change	Autres variations ^(a)	Valeur brute 31 décembre 2013
Vie, Épargne, Retraite	7.606	13	(67)	-	(623)	(14)	6.916
Dommages	4.758	-	-	-	(99)	-	4.658
Assurance Internationale	33	7	(19)	-	-	-	20
Gestion d'actifs	4.366	24	-	-	(180)	-	4.210
Banques	127	-	-	-	-	-	127
Total	16.890	45	(86)	-	(903)	(14)	15.932

(a) Vie, Épargne, Retraite : inclut l'acquisition du portefeuille d'avantages au personnel de HSBC à Singapour, pour lequel l'écart d'acquisition a été immédiatement reconnu au résultat net.

Assurance internationale : inclut l'acquisition de WhiteConcierge par AXA Assistance.

Gestion d'actifs : inclut l'acquisition de W.P.Stewart par AllianceBernstein.

(b) Vie, Épargne, Retraite : inclut la cession du portefeuille MONY aux États-Unis.

Assurance internationale : inclut la cession de Cours Legendre pour AXA Assistance.

(En millions d'euros)	Valeur brute 1 ^{er} janvier 2012	Acquisitions de la période ^(a)	Cessions de la période ^(b)	Ajustements des écarts d'acquisition	Effet de change	Autres variations ^(c)	Valeur brute 31 décembre 2012
Vie, Épargne, Retraite	7.928	-	(15)	-	(304)	(3)	7.606
Dommages	4.502	196	-	-	59	-	4.758
Assurance Internationale	34	-	(1)	-	-	-	33
Gestion d'actifs	4.427	-	-	-	(61)	-	4.366
Banques	127	-	-	-	-	-	127
Total	17.019	196	(15)	(0)	(306)	(3)	16.890

(a) Correspond principalement à l'acquisition du portefeuille HSBC en Asie (169 millions d'euros).

(b) Inclut - 13 millions d'euros liés à la vente de Bluefin Corporate Consulting.

(c) Le montant correspond à la déconsolidation de SBJ Group Limited.

5.2.2. Variation des pertes de valeurs par opération

(En millions d'euros)	Pertes de valeurs cumulées 1 ^{er} janvier 2013	Augmentation des pertes de valeurs et autres changements de valeur ^{(a) (b)}	Reprises de pertes de valeurs sur les cessions de la période	Variations de change sur pertes de valeur	Autres variations ^(b)	Pertes de valeurs cumulées 31 décembre 2013
Vie, Épargne, Retraite	1.076	51	-	(61)	(13)	1.053
Dommages	1	-	-	-	-	1
Assurance Internationale	-	-	-	-	-	-
Gestion d'actifs	-	-	-	-	-	-
Banques	59	-	-	-	-	59
Total	1.136	51	-	(61)	(13)	1.113

(a) Inclut la cession du segment Vie en Hongrie (38 millions d'euros).

(b) Inclut l'annulation immédiate par compte de résultat de l'écart d'acquisition du portefeuille d'avantages au personnel de HSBC à Singapour (13 millions d'euros).

(En millions d'euros)	Pertes de valeurs cumulées 1 ^{er} janvier 2012	Augmentation des pertes de valeurs et autres changements de valeur	Reprises de pertes de valeurs sur les cessions de la période	Variations de change sur pertes de valeur	Autres variations	Pertes de valeurs cumulées 31 décembre 2012
Vie, Épargne, Retraite	1.104	-	-	(27)	-	1.076
Dommmages	1	-	-	-	-	1
Assurance Internationale	-	-	-	-	-	-
Gestion d'actifs	-	-	-	-	-	-
Banques	59	-	-	-	-	59
Total	1.164	-	-	(27)	-	1.136

Une dépréciation est constatée pour une unité génératrice de trésorerie si, et seulement si, la valeur recouvrable de l'unité ou du groupe d'unités est inférieure à la valeur au bilan de l'unité ou du groupe d'unités. La valeur recouvrable de chaque unité ou groupe d'unités génératrices de trésorerie est le montant le plus élevé entre (i) la juste valeur nette des coûts de cession de l'unité ou du groupe d'unités et (ii) sa valeur d'usage.

La juste valeur est établie à partir de cours cotés lorsque ceux-ci sont disponibles et/ou pertinents, ou sur la base de techniques de valorisation intégrant des données de marché observables, ajustées lorsque c'est nécessaire pour prendre en compte les primes de contrôle. Les calculs des valeurs d'usage s'appuient également sur des techniques de valorisation intégrant des données de marché observables ainsi que des hypothèses spécifiques à l'entité.

ACTIVITÉS VIE, ÉPARGNE, RETRAITE

Pour les activités Vie, Épargne, Retraite, ces techniques de valorisation incluent des méthodes d'actualisation des cash-flows futurs, qui prennent en compte :

- la valeur actuelle de l'actif net majorée des profits futurs sur les portefeuilles de contrats en cours.

Ces techniques (méthodes de valorisation de type valeur intrinsèque – « *embedded value* ») sont des méthodes de valorisation spécifiques au secteur qui s'inscrivent dans la logique des approches fondées sur l'actualisation des profits dans la mesure où la valeur des portefeuilles des contrats en cours découle de la projection des profits distribuables. Le Groupe utilise cependant à la fois des approches « *market-consistent* » risque neutre et des projections traditionnelles de cash-flows actualisés. La valeur de l'actif net actuelle est ajustée pour prendre en compte toute différence entre la base des projections de cash-flows utilisée dans le calcul de la valeur de portefeuille des contrats en cours et les états financiers établis en normes IFRS ;

- et la rentabilité des affaires nouvelles.

La valeur des affaires nouvelles est calculée soit sur la base de multiples d'une année normalisée de contribution d'affaires nouvelles (valeur actualisée des bénéfices distribuables futurs dégagés par les affaires nouvelles souscrites en une année) ou sur une projection de chacun des flux de profits annuels attendus lorsque les multiples ne sont pas adaptés. Les hypothèses importantes sont la croissance attendue, les charges, le coût du capital, la marge financière future, la volatilité des marchés financiers, d'abord évalués en retenant un scénario de taux sans risque (test de base) et ensuite sur

la base d'hypothèses d'investissement cohérentes avec une approche d'« *embedded value* » traditionnelle si la valeur recouvrable précédente est inférieure à la valeur au bilan.

ACTIVITÉS DOMMAGES ET GESTION D'ACTIFS

Pour les unités ou groupes d'unités des activités Assurance Dommages et Gestion d'actifs (testés séparément), le calcul utilise des projections de cash-flows issues de plans prévisionnels approuvés par le management recouvrant une période de trois à cinq ans et un taux d'actualisation ajusté du risque. Les cash-flows au-delà de cette période sont extrapolés en retenant un taux de croissance stable et une valeur résiduelle.

HYPOTHÈSES CLÉS COMMUNES À TOUS LES SEGMENTS

Pour tous ces segments opérationnels, les taux d'actualisation utilisés dans ces tests qui ne reposent pas sur une approche risque neutre varient entre 5,6 % et 11,9 % comparé à une variation entre 7,0 % et 12,5 % en 2012. Les taux de croissance, lorsqu'ils sont applicables, varient entre 2 % et 4 % au-delà de l'horizon du plan stratégique, soit les mêmes taux que ceux utilisés en 2012.

ENSEMBLE DES UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE (UGT)

Les résultats des projections de cash-flows, sont supérieurs à la valeur comptable de chacune des unités ou groupes d'unités génératrices de trésorerie. Il convient de noter que la Grèce appartient à l'unité génératrice de trésorerie Région Méditerranéenne et Amérique Latine pour les activités Vie, Épargne, Retraite et Dommages.

Pour toutes les UGT, dans la mesure où les valorisations d'actifs et les niveaux des taux d'intérêts demeureraient bas sur une période prolongée et où la volatilité et les conditions de marché stagneraient ou se dégraderaient, le volume des affaires nouvelles et la rentabilité ainsi que les encours sous gestion seraient sans doute affectés négativement. Par ailleurs, les prévisions de cash-flows, à la fois sur les encours et les affaires nouvelles, et les autres hypothèses retenues par les plans prévisionnels du management pourraient être dégradées par d'autres risques auxquels les activités du Groupe sont exposées. Pour chaque unité génératrice de trésorerie, des tests de sensibilité ont été effectués sur le taux d'actualisation et une hausse de 0,5 % du taux d'actualisation n'entraînerait de dépréciation pour aucune unité génératrice de trésorerie car la valeur recouvrable serait toujours supérieure à la valeur comptable pour chaque unité génératrice.

Cependant, les tests de dépréciation à venir pourraient être basés sur des hypothèses et des projections de cash-flows futurs différentes, ce qui pourrait à terme entraîner une dépréciation de ces actifs.

5.3. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUX VENTES

5.3.1. Portefeuille HSBC

Le 7 mars 2012, AXA et HSBC ont annoncé la conclusion d'un accord permettant à AXA d'acquérir les opérations d'assurance dommages de HSBC à Hong Kong, Singapour et au Mexique. AXA bénéficiera également d'un accord de bancassurance exclusif avec HSBC en assurance dommages d'une durée de 10 ans dans ces pays, ainsi qu'en Chine, en Inde et en Indonésie.

Le 5 novembre 2012, AXA a annoncé la finalisation de l'acquisition des opérations d'assurance dommages de HSBC à Hong Kong et Singapour. En conséquence, AXA et HSBC ont lancé leur accord de bancassurance exclusif en assurance dommages dans ces pays. Cette opération a généré un écart d'acquisition de 169 millions d'euros. La valeur de l'accord de distribution est comptabilisée comme une immobilisation incorporelle de 145 millions d'euros et sera amortie sur une période de 10 ans.

Le 1^{er} avril 2013, AXA a finalisé l'acquisition des opérations d'assurance dommages de HSBC au Mexique et, en conséquence, a lancé l'accord de bancassurance exclusif

dans ce pays, tout comme en Chine et en Inde. Au Mexique, la valeur de l'accord de distribution est reconnue comme un actif incorporel de 41 millions d'euros et sera amortie sur une période de 10 ans.

Le partenariat de bancassurance en Indonésie sera lancé en temps voulu.

5.3.2. AXA Private Equity

Le 30 septembre 2013, AXA a annoncé qu'AXA IM avait finalisé la vente de l'intégralité de sa participation dans AXA Private Equity, générant 165 millions d'euros de plus-values en part du groupe nette d'impôts. Au 31 décembre 2013, le groupe AXA détenait 17 % du capital d'AXA Private Equity. Cette transaction valorise AXA Private Equity à 510 millions d'euros à 100 %, avant coûts de transition.

5.3.3. Transaction liée au portefeuille MONY

Le 10 avril 2013, AXA a annoncé avoir conclu un accord définitif avec **Protective Life Corporation** (« Protective ») afin de lui céder **MONY Life Insurance Company** (« MONY ») et réassurer un portefeuille de polices d'assurance vie souscrites principalement avant 2004 par la filiale de MONY appelée **MONY Life Insurance Company of America** (« MLOA »).

AXA a annoncé le 1^{er} octobre 2013 avoir complété avec succès cette transaction pour un total de 1,06 milliard de dollars (ou 0,79 milliard d'euros⁽¹⁾) en numéraire.

Ces transactions ont conduit à la constatation d'une perte exceptionnelle de 11 millions d'euros (nette d'impôts et en part du groupe) dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2013.

Au 30 juin 2013, les principales catégories d'actifs et de passifs liées à la vente des activités de MONY (les montants sont nets d'intragroupes avec les autres entités AXA) incluaient :

(En millions d'euros)	30 juin 2013
Actifs incorporels	256
Investissements	5.839
Autres actifs	346
Trésorerie et équivalents de trésorerie	275
Total actifs	6.716
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement	6.240
Provisions pour risques et charges	10
Autres passifs	(94)
Total passifs	6.157

Au 30 juin 2013, les produits et charges reconnus sur la période s'élevaient à 25 millions d'euros.

5.3.4. Activités hongroises d'assurance vie

Le 23 décembre 2013, AXA a annoncé avoir conclu un accord avec **Vienna Insurance Group** afin de céder ses activités d'assurance Vie, Épargne, Retraite en Hongrie⁽²⁾. AXA poursuit ses activités bancaires dans le pays.

Cette vente potentielle a conduit à reconnaître 50 millions d'euros de pertes dans le résultat net au 31 décembre 2013, dont 38 millions d'euros de dépréciation d'écarts d'acquisition.

La finalisation de la transaction dépend des conditions de clôture des comptes ainsi que du récépissé de l'accord réglementaire.

(1) 1 EUR = 1,35 dollar au 1^{er} octobre 2013.

(2) AXA Insurance Company et AXA Money & More.

Note 6 Valeurs de portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance vie acquis

La variation de la valeur des portefeuilles de contrats d'assurance Vie, Épargne, Retraite acquis se décompose de la manière suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	2013	2012
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	7.011	7.358
Amortissements et pertes de valeurs cumulés	(3.675)	(3.729)
Impact de la comptabilité reflet relative aux valeurs de portefeuilles	(651)	(554)
Valeur nette au 1^{er} janvier	2.685	3.074
Capitalisation	-	-
Intérêts capitalisés	129	142
Amortissements et pertes de valeurs de la période	(538)	(329)
Variation due aux amortissements, à la capitalisation et aux pertes de valeurs	(409)	(188)
Variation due à la comptabilité reflet relative aux valeurs de portefeuilles	372	(164)
Variation de change et autres variations	(109)	(37)
Acquisitions et cessions de filiales et portefeuilles ^(a)	(157)	-
Valeur nette au 31 décembre	2.382	2.685
Valeur brute au 31 décembre	5.865	7.011
Amortissements et pertes de valeurs cumulés	(3.268)	(3.675)
Impact de la comptabilité reflet relative aux valeurs de portefeuilles	(215)	(651)

(a) En 2013 inclut la cession du portefeuille MONY aux États-Unis.

Note 7 Frais d'acquisition reportés et assimilés

7.1. DÉTAIL DES FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS (FAR) ET ASSIMILÉS

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Frais d'acquisition reportés des activités Vie, Épargne, Retraite nets ^(a)	17.418	17.528
Frais exposés à l'origine ^(b)	943	932
Impact de la comptabilité reflet des FAR	(784)	(1.217)
Frais d'acquisition reportés et assimilés des activités Vie, Épargne, Retraite	17.577	17.244
Frais d'acquisition reportés et assimilés des activités Dommages et Assurance Internationale	1.774	1.803
Valeur des frais d'acquisition reportés et assimilés	19.351	19.047

(a) Relatifs aux contrats Vie, Épargne, Retraite soumis à IFRS 4, i.e. contrats d'assurance et contrats d'investissement avec participation discrétionnaire. Les montants sont nets d'amortissements cumulés.

(b) Relatifs aux contrats d'investissement sans participation discrétionnaire, i.e. soumis à IAS 39.

7.2. VARIATION DES FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS ET ASSIMILÉS – VIE, ÉPARGNE, RETRAITE

Les frais d'acquisition reportés et assimilés des contrats Vie, Épargne, Retraite évoluent comme suit :

(En millions d'euros)	2013		2012	
	Frais d'acquisition reportés Vie, Épargne, Retraite ^(a)	Frais exposés à l'origine Vie, Épargne, Retraite ^(b)	Frais d'acquisition reportés Vie, Épargne, Retraite ^(a)	Frais exposés à l'origine Vie, Épargne, Retraite ^(b)
Valeur nette des frais d'acquisition Vie, Épargne, Retraite et assimilés au 1^{er} janvier	16.312	932	16.102	836
Amortissements et pertes de valeur de la période	(2.049)	(149)	(1.705)	(93)
Intérêts capitalisés de la période	796	19	763	16
Capitalisation des FAR et assimilés pour la période	1.965	169	2.154	140
Variation due aux amortissements, à la capitalisation et aux pertes de valeurs	712	39	1.212	63
Variation au titre de la comptabilité reflet (<i>shadow FAR</i>)	390	-	(689)	-
Variation de change et autres variations	(766)	(29)	(313)	33
Acquisitions et cessions de filiales et portefeuilles ^(c)	(13)	-	-	-
Valeur nette des frais d'acquisition reportés Vie, Épargne, Retraite et assimilés au 31 décembre	16.634	943	16.312	932
TOTAL	17.577		17.244	

(a) Relatifs aux contrats soumis à IFRS 4, i.e. contrats d'assurance et contrats d'investissement avec participation discrétionnaire.

(b) Relatifs aux contrats d'investissement sans participation discrétionnaire, i.e. soumis IAS 39.

(c) En 2013 inclut la cession du portefeuille MONY aux États-Unis.

7.3. VALEUR DES FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS ET ASSIMILÉS, NETS D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS POUR CHARGEMENTS ET PRÉLÈVEMENTS NON ACQUIS – VIE, ÉPARGNE, RETRAITE

La valeur des frais d'acquisition reportés et assimilés, nets d'amortissements, de passifs relatifs aux chargements et prélèvements non acquis des contrats Vie, Épargne, Retraite se présente comme suit :

	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Frais d'acquisition reportés Vie, Épargne, Retraite ^(a)	Frais exposés à l'origine Vie, Épargne, Retraite ^(b)	Frais d'acquisition reportés Vie, Épargne, Retraite ^(a)	Frais exposés à l'origine Vie, Épargne, Retraite ^(b)
<i>(En millions d'euros)</i>				
Valeur nette d'amortissements des frais d'acquisition Vie et assimilés	16.634	943	16.312	932
<i>dont au titre de la comptabilité reflet (shadow FAR)</i>	<i>(784)</i>	<i>-</i>	<i>(1.217)</i>	<i>-</i>
Provisions pour chargements et prélèvements non acquis	2.422	577	2.335	562
<i>dont au titre de la comptabilité reflet (shadow provisions pour chargements non acquis)</i>	<i>(260)</i>	<i>-</i>	<i>(416)</i>	<i>-</i>
Valeur des frais d'acquisition Vie et assimilés nette d'amortissements et des provisions pour chargements et prélèvements non acquis	14.212	366	13.977	370
TOTAL	14.578		14.347	

(a) Relatifs aux contrats soumis à IFRS 4, i.e. contrats d'assurance et contrats d'investissement avec participation discrétionnaire.

(b) Relatifs aux contrats d'investissement sans participation discrétionnaire, i.e. soumis à IAS 39.

Note 8 Autres immobilisations incorporelles

8.1. VENTILATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles (3.159 millions d'euros au 31 décembre 2013) incluent notamment :

(En millions d'euros)	Valeur Brute	Amortissements cumulés	Dépréciations cumulées	Valeur nette 31 décembre 2013	Valeur nette 31 décembre 2012
Logiciels	2.144	1.430	46	668	729
Immobilisations incorporelles reconnues au cours de regroupements d'entreprises	3.078	714	53	2.311	2.388
Autres actifs incorporels ^(a)	509	325	5	179	232
Total autres immobilisations incorporelles	5.731	2.469	104	3.159	3.349

(a) Y compris l'actif incorporel comptabilisé suite à la réforme de la loi sur les retraites en France en 2010.

En 2010, la modification de la loi sur les retraites en France a conduit à une augmentation des provisions techniques de 480 millions d'euros. En contrepartie, cette loi a donné droit aux assureurs de pratiquer des augmentations tarifaires et recevoir des indemnités de pénalités. Au 31 décembre 2010, un montant de 379 millions d'euros a été comptabilisé dans les autres actifs incorporels amortissables pour refléter ce droit. En 2013, les amortissements cumulés de cet actif incorporel se sont élevés à 293 millions d'euros. La valeur nette au 31 décembre 2013 de cet actif s'élève à 105 millions d'euros.

8.2. VENTILATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES RECONNUES LORS DE REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

(En millions d'euros)	Année de la transaction	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
		Valeur brute	Amortissements cumulés	Provision pour dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Provision pour dépréciation	Valeur nette
Asie – Dommages	2012	139	(16)	-	123	145	(2)	-	143
Grèce – Vie, Épargne, Retraite	2007	41	(3)	(24)	14	41	(2)	(24)	15
Grèce – Dommages	2007	56	(22)	-	34	56	(19)	-	37
AXA MPS (Italie) – Vie, Épargne, Retraite	2007 & 2008	592	-	-	592	592	-	-	592
AXA MPS (Italie) – Dommages	2007 & 2008	347	-	-	347	347	-	-	347
Suisse – Vie, Épargne, Retraite	2006	166	(58)	-	108	169	(51)	-	118
Suisse – Dommages	2006	555	(252)	-	303	563	(222)	-	342
Allemagne – Dommages	2006	92	(18)	-	73	92	(12)	-	80
Belgique – Dommages	2006	67	(18)	-	49	67	(14)	-	52
Espagne – Dommages	2006	247	(193)	-	54	247	(178)	-	69
AXA Investment Managers	2005	196	(6)	-	190	206	(6)	-	200
Autres ^(a)		581	(127)	(28)	426	533	(109)	(29)	395
TOTAL		3.078	(714)	(53)	2.311	3.058	(617)	(53)	2.388

(a) En 2013 inclut 41 millions d'euros liés à l'accord de distribution de 10 ans signé avec HSBC au Mexique et 16 millions d'euros liés à l'acquisition de W.P. Stewart par AllianceBernstein.

Les immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupements d'entreprises incluent principalement les accords de distribution et les immobilisations incorporelles liées à la relation clientèle, dont 1.436 millions d'euros non amortissables.

La durée d'amortissement des immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupements d'entreprise à durée d'utilité finie se situe entre 10 et 20 ans.

La recouvrabilité de la valeur de l'accord de distribution passé entre AXA et Alpha Bank en Grèce est testée en comparant les projections de cash-flows à la date d'achat

aux cash-flows issus du dernier plan prévisionnel. Cette comparaison a conduit AXA à accélérer l'amortissement de l'actif incorporel en Vie, Épargne, Retraite de 12 millions d'euros en 2011 et de 12 millions d'euros supplémentaires en 2012, principalement du fait de l'environnement de taux d'intérêt spécifique à la Grèce qui a conduit à réviser le taux d'escompte à la hausse. En 2013, aucune accélération de l'amortissement n'était nécessaire.

L'actif incorporel de l'activité Dommage a également été réévalué et il a été conclu qu'aucune accélération de l'amortissement n'était nécessaire.

8.3. VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES RECONNUES AU COURS DE REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

(En millions d'euros)	2013	2012
Valeur nette au 1^{er} janvier	2.388	2.378
Acquisition durant l'exercice ^(a)	61	154
Dotation aux amortissements	(106)	(115)
Dotation aux dépréciations	-	(12)
Cession durant l'exercice ^(b)	-	(21)
Diminution suite à la révision de la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises	-	-
Variation de change	(27)	10
Autres variations ^(c)	(5)	(5)
Valeur nette au 31 décembre	2.311	2.388

(a) En 2013 inclut 41 millions d'euros liés à l'accord de distribution de 10 ans signé avec HSBC au Mexique et 16 millions d'euros liés à l'acquisition de W.P. Stewart par AllianceBernstein.

En 2012 inclut 145 millions d'euros suite à l'accord de distribution avec HSBC à Hong-Kong et à Singapour.

(b) En 2012 inclut l'impact lié à la cession de Bluefin Corporate Consulting.

(c) En 2012 inclut l'impact lié à la déconsolidation de SBJ Group Limited.

Note 9 Placements

9.1. VENTILATION DES PLACEMENTS

Chaque ligne de placements est présentée nette de l'effet des dérivés de couverture et des dérivés de couverture économique (conforme à l'IAS 39). Seuls les dérivés de macro-couverture sont présentés séparément. Le détail de l'effet des dérivés est présenté dans la Note 20.3.

(En millions d'euros)	Activité assurance		
	Juste valeur	Valeur au bilan	% (Val. au bilan)
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti	21.925	16.618	2,74 %
Immobilier de placement comptabilisé à la juste valeur par résultat ^(a)	1.033	1.033	0,17 %
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	-	-	-
Immobilier de placement	22.958	17.650	2,91 %
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	-	-	-
Obligations disponibles à la vente	319.620	319.620	52,74 %
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat ^{(a) (b)}	33.984	33.984	5,61 %
Obligations détenues à des fins de transaction	251	251	0,04 %
Obligations (au coût) non cotées dans un marché actif ^(c)	6.517	6.410	1,06 %
Obligations	360.372	360.265	59,45 %
Actions disponibles à la vente	15.154	15.154	2,50 %
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat ^(a)	6.326	6.326	1,04 %
Actions détenues à des fins de transaction	140	140	0,02 %
Actions	21.620	21.620	3,57 %
Fonds d'investissement non consolidés disponibles à la vente	6.041	6.041	1,00 %
Fonds d'investissement non consolidés comptabilisés à la juste valeur par résultat ^(a)	4.484	4.484	0,74 %
Fonds d'investissement non consolidés détenus à des fins de transaction	-	-	-
Fonds d'investissement non consolidés	10.525	10.525	1,74 %
Autres placements comptabilisés à la juste valeur par résultat détenus par des fonds d'investissement consolidés	6.851	6.851	1,13 %
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	998	998	0,16 %
Placements financiers	400.366	400.259	66,05 %
Prêts détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-
Prêts disponibles à la vente	-	-	-
Prêts comptabilisés à la juste valeur par résultat ^(a)	-	-	-
Prêts détenus à des fins de transaction	-	-	-
Prêts au coût ^(d)	26.714	25.943	4,28 %
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	-	-	-
Prêts	26.715	25.944	4,28 %
Placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré	162.186	162.186	26,76 %
PLACEMENTS	612.225	606.039	100,00 %
Placements (hors ceux représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré)	450.039	443.853	73,24 %
Vie, Épargne, Retraite	383.092	377.677	62,32 %
Dommages	59.675	58.906	9,72 %
Assurance Internationale	7.272	7.270	1,20 %

(a) Utilisation de l'option de juste valeur.

(b) Contient notamment des actifs mesurés à la juste valeur en application de l'option de juste valeur.

(c) Éligible à la comptabilisation des prêts et créances selon IAS 39.

(d) Inclut notamment les prêts hypothécaires et prêts aux assurés.

31 décembre 2013

Autres activités			Total		
Juste valeur	Valeur au bilan	% (Val. au bilan)	Juste valeur	Valeur au bilan	% (Val. au bilan)
3.166	2.116	5,66 %	25.090	18.733	2,91 %
-	-	-	1.033	1.033	0,16 %
-	-	-	-	-	-
3.166	2.116	5,66 %	26.123	19.766	3,07 %
-	-	-	-	-	-
9.515	9.515	25,47 %	329.134	329.134	51,16 %
124	124	0,33 %	34.108	34.108	5,30 %
28	28	0,08 %	280	280	0,04 %
1.275	1.275	3,41 %	7.792	7.685	1,19 %
10.942	10.942	29,29 %	371.314	371.207	57,69 %
2.035	2.035	5,45 %	17.189	17.189	2,67 %
404	404	1,08 %	6.730	6.730	1,05 %
-	-	-	140	140	0,02 %
2.439	2.439	6,53 %	24.059	24.059	3,74 %
281	281	0,75 %	6.322	6.322	0,98 %
210	210	0,56 %	4.694	4.694	0,73 %
388	388	1,04 %	388	388	0,06 %
879	879	2,35 %	11.404	11.404	1,77 %
13	13	0,03 %	6.864	6.864	1,07 %
(1.362)	(1.362)	- 3,65 %	(364)	(364)	- 0,06 %
12.911	12.911	34,56 %	413.278	413.170	64,22 %
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
23.711	22.323	59,75 %	50.426	48.266	7,50 %
10	10	0,03 %	10	10	-
23.722	22.333	59,78 %	50.436	48.277	7,50 %
-	-	-	162.186	162.186	25,21 %
39.799	37.360	100,00 %	652.024	643.399	100,00 %

4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.6 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)	Activité assurance		
	Juste valeur	Valeur au bilan	% (Val. au bilan)
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti	20.348	15.968	2,64 %
Immobilier de placement comptabilisé à la juste valeur par résultat ^(a)	1.224	1.224	0,20 %
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	-	-	-
Immobilier de placement	21.572	17.192	2,84 %
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	-	-	-
Obligations disponibles à la vente	341.965	341.965	56,45 %
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat ^{(a) (b)}	29.861	29.861	4,93 %
Obligations détenues à des fins de transaction	405	405	0,07 %
Obligations (au coût) non cotées dans un marché actif ^(c)	6.191	5.998	0,99 %
Obligations	378.421	378.228	62,43 %
Actions disponibles à la vente	12.630	12.630	2,08 %
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat ^(a)	6.635	6.635	1,10 %
Actions détenues à des fins de transaction	45	45	0,01 %
Actions	19.309	19.309	3,19 %
Fonds d'investissement non consolidés disponibles à la vente	6.381	6.381	1,05 %
Fonds d'investissement non consolidés comptabilisés à la juste valeur par résultat ^(a)	5.326	5.326	0,88 %
Fonds d'investissement non consolidés détenus à des fins de transaction	-	-	-
Fonds d'investissement non consolidés	11.707	11.707	1,93 %
Autres placements comptabilisés à la juste valeur par résultat détenus par des fonds d'investissement consolidés	4.777	4.777	0,79 %
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	1.675	1.675	0,28 %
Placements financiers	415.889	415.697	68,62 %
Prêts détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-
Prêts disponibles à la vente	-	-	-
Prêts comptabilisés à la juste valeur par résultat ^(a)	-	-	-
Prêts détenus à des fins de transaction	-	-	-
Prêts au coût ^(d)	27.324	25.772	4,25 %
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	-	-	-
Prêts	27.324	25.772	4,25 %
Placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré	147.162	147.162	24,29 %
PLACEMENTS	611.948	605.823	100,00 %
Placements (hors ceux représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré)	464.786	458.661	75,71 %
Vie, Épargne, Retraite	398.682	393.367	64,93 %
Dommages	58.126	57.317	9,46 %
Assurance Internationale	7.978	7.977	1,32 %

(a) Utilisation de l'option de juste valeur.

(b) Contient notamment des actifs mesurés à la juste valeur en application de l'option de juste valeur.

(c) Éligible à la comptabilisation des prêts et créances selon IAS 39.

(d) Inclut notamment les prêts hypothécaires et prêts aux assurés.

31 décembre 2012

Autres activités			Total		
Juste valeur	Valeur au bilan	% (Val. au bilan)	Juste valeur	Valeur au bilan	% (Val. au bilan)
3.487	2.461	6,99 %	23.835	18.429	2,87 %
-	-	-	1.224	1.224	0,19 %
-	-	-	-	-	-
3.487	2.461	6,99 %	25.059	19.653	3,07 %
-	-	-	-	-	-
8.372	8.372	23,78 %	350.336	350.336	54,65 %
63	63	0,18 %	29.924	29.924	4,67 %
21	21	0,06 %	426	426	0,07 %
1.817	1.817	5,16 %	8.008	7.815	1,22 %
10.273	10.273	29,19 %	388.694	388.501	60,61 %
2.413	2.413	6,85 %	15.042	15.042	2,35 %
411	411	1,17 %	7.046	7.046	1,10 %
-	-	-	45	45	0,01 %
2.824	2.824	8,02 %	22.133	22.133	3,45 %
386	386	1,10 %	6.767	6.767	1,06 %
287	287	0,82 %	5.613	5.613	0,88 %
339	339	0,96 %	339	339	0,05 %
1.013	1.013	2,88 %	12.720	12.720	1,98 %
1	1	-	4.778	4.778	0,75 %
(1.988)	(1.988)	- 5,65 %	(314)	(314)	- 0,05 %
12.122	12.122	34,44 %	428.012	427.819	66,74 %
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	1	1	-
-	-	-	-	-	-
22.333	20.613	58,56 %	49.657	46.385	7,24 %
3	3	0,01 %	3	3	-
22.336	20.616	58,57 %	49.660	46.388	7,24 %
-	-	-	147.162	147.162	22,96 %
37.945	35.199	100,00 %	649.893	641.022	100,00 %

9.2. IMMOBILIER DE PLACEMENT

L'immobilier de placement comprend les immeubles détenus en direct et les immeubles détenus par l'intermédiaire de sociétés immobilières consolidées.

La valeur au bilan et la juste valeur de l'immobilier de placement au coût amorti, hors impact de tous les dérivés, se décomposent comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2013					31 décembre 2012				
	Valeur brute	Amortissements	Provisions pour dépréciation	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur brute	Amortissements	Provisions pour dépréciation	Valeur au bilan	Juste valeur
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti										
Activité assurance	19.143	(1.904)	(622)	16.618	21.925	18.358	(1.850)	(541)	15.968	20.348
Autres activités	2.764	(208)	(441)	2.116	3.166	3.019	(209)	(350)	2.461	3.487
Total toutes activités	21.907	(2.112)	(1.062)	18.733	25.090	21.377	(2.058)	(890)	18.429	23.835

La variation des provisions pour dépréciation et amortissements cumulés de l'immobilier de placement comptabilisé au coût amorti (toutes activités) se présente comme suit :

(En millions d'euros)	Provisions pour dépréciation de l'immobilier de placement		Amortissements cumulés de l'immobilier de placement	
	2013	2012	2013	2012
Solde – Toutes activités au 1^{er} janvier	890	822	2.058	1.847
Dotation provision	226	91	261	266
Reprise suite à cession	(33)	(23)	(43)	(29)
Reprise suite à revalorisation	(20)	(28)	-	-
Autres ^(a)	(1)	28	(165)	(25)
Solde – Toutes activités au 31 décembre	1.062	890	2.112	2.058

(a) Contient les impacts liés aux changements de périmètre et aux variations de change.

Au 31 décembre 2013, les provisions pour dépréciation et amortissements cumulés de l'immobilier de placement s'élèvent respectivement à 1.062 millions d'euros et 2.112 millions d'euros. La variation des provisions pour dépréciation s'élève à 172 millions d'euros dont 86 millions d'euros en part du Groupe.

9.3. PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES SUR PLACEMENTS FINANCIERS

Hors effet dérivé, la décomposition des plus ou moins-values latentes sur les placements financiers non déjà comptabilisées en compte en résultat se présente comme suit :

Assurance

(En millions d'euros)	31 décembre 2013					31 décembre 2012				
	Coût amorti ^(a)	Juste valeur	Valeur au bilan ^(b)	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Coût amorti ^(a)	Juste valeur	Valeur au bilan ^(b)	Plus-values latentes	Moins-values latentes
Obligations disponibles à la vente	297.439	320.257	320.257	25.288	2.470	308.760	342.815	342.815	36.295	2.240
Obligations (au coût) non cotées dans un marché actif	6.431	6.538	6.431	141	33	6.010	6.203	6.010	232	39
Actions disponibles à la vente	12.222	15.158	15.158	3.034	98	9.547	11.757	11.757	2.257	47
Fonds d'investissement non consolidés disponibles à la vente	5.113	6.002	6.002	901	11	5.513	6.368	6.368	940	84

Autres activités

(En millions d'euros)	31 décembre 2013					31 décembre 2012				
	Coût amorti ^(a)	Juste valeur	Valeur au bilan ^(b)	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Coût amorti ^(a)	Juste valeur	Valeur au bilan ^(b)	Plus-values latentes	Moins-values latentes
Obligations disponibles à la vente	9.607	9.625	9.625	136	118	8.539	8.615	8.615	250	174
Obligations (au coût) non cotées dans un marché actif	1.275	1.275	1.275	-	-	1.817	1.817	1.817	-	-
Actions disponibles à la vente	1.912	2.263	2.263	361	10	3.108	3.483	3.483	380	5
Fonds d'investissement non consolidés disponibles à la vente	276	281	281	6	-	386	386	386	-	-

Total

(En millions d'euros)	31 décembre 2013					31 décembre 2012				
	Coût amorti ^(a)	Juste valeur	Valeur au bilan ^(b)	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Coût amorti ^(a)	Juste valeur	Valeur au bilan ^(b)	Plus-values latentes	Moins-values latentes
Obligations disponibles à la vente	307.046	329.882	329.882	25.424	2.588	317.299	351.430	351.430	36.545	2.414
Obligations (au coût) non cotées dans un marché actif	7.706	7.813	7.706	141	33	7.827	8.020	7.827	232	39
Actions disponibles à la vente	14.134	17.421	17.421	3.395	108	12.655	15.241	15.241	2.637	52
Fonds d'investissement non consolidés disponibles à la vente	5.389	6.283	6.283	906	11	5.899	6.754	6.754	940	84

(a) Net de dépréciation – y compris surcote/décote et amortissement.

(b) Nette de dépréciations.

Se référer également au tableau 9.9.1 : « Ventilation de la valeur des placements sujets à dépréciation – hors immobilier de placement ».

9.4. OBLIGATIONS ET PRÊTS

9.4.1. Analyse du portefeuille obligataire par émetteur

Le tableau ci-dessous présente le portefeuille obligataire par type d'émetteur incluant l'effet des dérivés de couverture et dérivés de couverture économique (conforme à l'IAS 39) et hors dérivés de macro-couverture et autres dérivés. Le détail de l'effet des dérivés est présenté dans la Note 20.3.

(En millions d'euros)	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Valeur au bilan		Valeur au bilan	
Obligations émises par l'État	159.469		168.812	
Obligations émises par le secteur public et semi-public	58.436		59.858	
Obligations émises par le secteur privé ^(a)	153.101		159.137	
Autres obligations ^(b)	1.051		2.012	
Dérivés de couverture et autres dérivés	(850)		(1.317)	
TOTAL OBLIGATIONS	371.207		388.501	

(a) Comprend les obligations émises par des entreprises du secteur privé au capital desquelles un État est entré suite à la crise financière de 2008.

(b) Inclut les fonds obligataires et obligations prises en pension.

Des informations complémentaires sur le risque de crédit associé aux obligations figurent en Note 4 « Gestion des risques financiers et du risque d'assurance ».

9.4.2. Prêts bancaires

(En millions d'euros)	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan
Prêts hypothécaires	18.727	17.572	17.640	16.226
Autres prêts	4.824	4.591	4.524	4.218
TOTAL	23.551	22.163	22.164	20.444

9.5. MATURITÉS CONTRACTUELLES ET EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊTS

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des actifs financiers exposés au risque de taux d'intérêts. Les maturités effectives peuvent différer des maturités contractuelles, car certains actifs sont assortis de clauses de remboursement anticipé, avec ou sans pénalités, ou de clauses d'extension de maturité. Dans certains cas, l'effet des dérivés modifie également le profil de maturité des actifs présentés ci-dessous.

Les obligations au coût amorti non cotées sur un marché actif, l'effet des dérivés (présenté en Note 20.3), les prêts et obligations en représentation de contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré sont exclus du tableau ci-dessous. L'effet des dérivés modifie dans certains cas le profil de maturité des actifs présentés ci-dessous. La plupart des instruments de dette et prêts hypothécaires détenus par le Groupe sont des instruments à taux fixe (c'est-à-dire exposés au risque de juste valeur sur taux d'intérêt).

(En millions d'euros)	Valeur au bilan par maturité contractuelle au 31 décembre 2013				Valeur au bilan par maturité contractuelle au 31 décembre 2012			
	12 mois ou moins	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total de la valeur dans l'état de la situation financière	12 mois ou moins	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total de la valeur dans l'état de la situation financière
Obligations	22.411	107.488	234.441	364.340	24.866	108.250	248.876	381.991
Prêts	6.933	14.688	28.011	49.632	6.396	13.626	27.699	47.721
Total des placements financiers exposés au risque de taux	29.344	122.176	262.452	413.972	31.261	121.876	276.574	429.712

9.6. EXPOSITION AU RISQUE DE PRIX

Hors dérivés (présenté en Note 20.3) et titres de sociétés immobilières, la ventilation par secteur d'activité des actions détenues par l'ensemble du Groupe se présente comme suit :

(En millions d'euros)	Finance	Biens de consommation & Services	Énergie	Communica-tions	Industriel	Matières premières	Techno-logie	Autres	Total
Actions au 31 décembre 2012	7.382	6.414	1.324	1.429	2.729	1.240	1.354	2.418	24.291
Actions au 31 décembre 2011	8.645	5.162	1.234	1.319	1.505	1.088	921	2.458	22.332

9.7. TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS NON COMPTABILISÉS

Le Groupe réalise des opérations de mise en pension et de prêts de titres. Celles-ci correspondent à des cessions d'actifs financiers à une contrepartie moyennant un prêt de liquidité. Ces opérations sont assorties d'un engagement simultané de rachat des actifs à un prix et une date convenus. Les titres faisant l'objet d'une mise en pension ou prêt sont maintenus à l'actif du bilan du Groupe dans leur poste d'origine dans la mesure où la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces actifs financiers demeurent dans le Groupe tout au long de la durée du contrat. La contrepartie de la trésorerie reçue est comptabilisée séparément et la charge d'intérêt est reconnue sur la durée du contrat.

De plus, le Groupe conclut des transactions de swap sur rendement total, où les actifs financiers sont vendus à une contrepartie mais avec un accord qui prévoit que des flux de trésorerie égaux à ceux des actifs sous-jacents seront retransférés au Groupe en échange de paiements spécifiques. En échange, toute augmentation ou diminution de la juste valeur des actifs revient au Groupe. Le Groupe conserve ainsi la quasi-totalité des risques et avantages liés aux actifs. En conséquence, le Groupe ne décomptabilise pas ceux-ci.

4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.6 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La ventilation des actifs/passifs financiers non comptabilisés se présente comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat	Obligations disponibles à la vente	Obligations - Prêts et Créances	Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat	Obligations disponibles à la vente	Obligations - Prêts et Créances
Valeur au bilan des actifs	1.601	24.822	3.477	2.047	28.837	2.362
Valeur au bilan des passifs associés	1.625	24.418	3.766	2.047	28.346	2.606

9.8. FONDS D'INVESTISSEMENT NON CONSOLIDÉS

La répartition des fonds d'investissement non consolidés se présente comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Juste valeur ^(a)			Juste valeur ^(a)		
	Assurance	Autres activités	Total	Assurance	Autres activités	Total
Fonds d'investissement non consolidés détenant majoritairement des actions	2.018	286	2.305	1.636	265	1.900
Fonds d'investissement non consolidés détenant majoritairement des obligations	3.771	217	3.988	4.462	271	4.733
Autres fonds d'investissement non consolidés	4.729	376	5.105	5.584	477	6.061
Dérivés relatifs aux fonds d'investissements non consolidés	6	-	6	25	-	25
TOTAL	10.525	879	11.404	11.707	1.013	12.720

(a) Les montants sont présentés hors dérivés de macro-couverture et autres dérivés mais y compris l'effet des dérivés de couverture (IAS 39).

Les coûts amortis des fonds d'investissement non consolidés disponibles à la vente se décomposent comme suit :

- fonds détenant majoritairement des actions : 797 millions d'euros en 2013 contre 752 millions d'euros en 2012 ;
- fonds détenant majoritairement des obligations : 1.542 millions d'euros en 2013 contre 1.498 millions d'euros en 2012 ;
- autres fonds d'investissement non consolidés : 3.049 millions d'euros en 2013 contre 3.649 millions d'euros en 2012.

9.9. PLACEMENTS FINANCIERS SUJETS À DÉPRÉCIATION

9.9.1. Ventilation de la valeur des placements sujets à dépréciation (hors immobilier de placement)

Chaque ligne de placements est présentée nette de l'effet des dérivés de couverture (conformes à l'IAS 39 ou dérivés de couverture économique).

	31 décembre 2013					31 décembre 2012				
	Valeur avant dépréciation et revalorisation à la juste valeur ^(a)	Dépréciation	Valeur après dépréciation et avant revalorisation à la juste valeur ^(b)	Revalorisation à la juste valeur ^(c)	Valeur au bilan	Valeur avant dépréciation et revalorisation à la juste valeur ^(a)	Dépréciation	Valeur après dépréciation et avant revalorisation à la juste valeur ^(b)	Revalorisation à la juste valeur ^(c)	Valeur au bilan
<i>(En millions d'euros)</i>										
Obligations disponibles à la vente	307.098	(1.078)	306.020	23.114	329.134	317.609	(1.340)	316.269	34.067	350.336
Obligations (au coût amorti) non cotées dans un marché actif	7.694	-	7.694	(9)	7.685	7.806	-	7.806	9	7.815
Obligations	314.792	(1.078)	313.714	23.105	336.819	325.415	(1.340)	324.076	34.076	358.151
Actions disponibles à la vente	16.515	(2.380)	14.135	3.054	17.189	15.144	(2.488)	12.656	2.386	15.042
Fonds d'investissement non consolidés disponibles à la vente	6.429	(1.041)	5.389	934	6.322	6.937	(1.038)	5.899	868	6.767
Prêts détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres prêts ^(c)	49.235	(621)	48.614	(348)	48.266	47.496	(601)	46.895	(510)	46.385
Prêts	49.235	(621)	48.614	(348)	48.266	47.497	(601)	46.895	(510)	46.385
TOTAL	386.971	(5.120)	381.851	26.744	408.596	394.993	(5.467)	389.526	36.820	426.346

(a) Correspond à la valeur des actifs y compris impact éventuel de la surcote/décote et des intérêts courus non échus, mais avant éventuelle dépréciation et revalorisation à la juste valeur des actifs disponibles à la vente.

(b) Correspond à la valeur des actifs y compris dépréciation, surcote/décote et intérêts courus non échus, mais avant revalorisation à la juste valeur des actifs disponibles à la vente.

(c) Y compris avances aux assurés.

(d) La réévaluation à la juste valeur des actifs au coût amorti correspond aux dérivés de macro-couverture et autres dérivés.

9.9.2. Variation des provisions pour dépréciation des placements – hors immobilier de placement

(En millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2013	Dotation de l'exercice	Reprise suite à cession ou remboursement	Reprise suite à revalorisation	Autres variations ^(a)	31 décembre 2013
Provisions sur obligations	1.340	76	(203)	(6)	(113)	1.078
Provisions sur actions	2.488	443	(425)	-	(131)	2.380
Provisions sur fonds d'investissement non consolidés	1.038	101	(94)	-	(7)	1.041
Provisions sur prêts	601	116	(3)	(72)	(22)	621
TOTAL	5.467	736	(725)	(78)	(272)	5.120

(a) Principalement changements de périmètre et effets des variations de change.

(En millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2012	Dotation de l'exercice	Reprise suite à cession ou remboursement	Reprise suite à revalorisation	Autres variations ^(a)	31 décembre 2012
Provisions sur obligations	2.474	127	(1.226)	(25)	(11)	1.340
Provisions sur actions	2.883	411	(760)	-	(47)	2.488
Provisions sur fonds d'investissement non consolidés	1.141	81	(154)	-	(30)	1.038
Provisions sur prêts	610	172	(6)	(121)	(54)	601
TOTAL	7.108	792	(2.147)	(145)	(141)	5.467

(a) Principalement changements de périmètre et effets des variations de change.

9.10. PLACEMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR

9.10.1. Comptabilisation à la juste valeur

La répartition par méthode de valorisation des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur hors dérivés (détaillés en Note 20.3 et Note 20.5) et placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré est la suivante :

(En millions d'euros)	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
	Actifs cotés sur un marché actif	Actifs non cotés sur un marché actif ou pas de marché actif			Actifs cotés sur un marché actif	Actifs non cotés sur un marché actif ou pas de marché actif		
	Juste valeur mesurée par référence à un marché actif (niveau 1)	Juste valeur majoritairement basée sur des données de marché observables (niveau 2)	Juste valeur non majoritairement basée sur des données de marché observables (niveau 3)	Total	Juste valeur mesurée par référence à un marché actif (niveau 1)	Juste valeur majoritairement basée sur des données de marché observables (niveau 2)	Juste valeur non majoritairement basée sur des données de marché observables (niveau 3)	Total
Obligations	218.672	111.087	123	329.882	214.841	135.538	1.051	351.430
Actions	14.219	1.062	2.140	17.421	12.253	1.079	1.909	15.241
Fonds d'investissement non consolidés	869	4.220	1.195	6.283	1.503	3.855	1.396	6.754
Prêts	-	-	-	-	-	-	-	-
Placements financiers et prêts disponibles à la vente	233.760	116.369	3.458	353.586	228.597	140.472	4.356	373.425
Immobilier de placement	-	1.033	-	1.033	-	1.117	107	1.224
Obligations	20.652	12.429	1.115	34.196	17.802	12.188	155	30.144
Actions	2.468	466	3.795	6.729	2.749	438	3.859	7.046
Fonds d'investissement non consolidés	283	3.702	741	4.726	578	4.279	743	5.601
Autres placements comptabilisés à la juste valeur par résultat détenus par des fonds d'investissement consolidés	1.212	4.576	1.116	6.904	1.522	2.327	903	4.752
Prêts	-	-	-	-	-	-	-	1
Placements financiers et prêts à la juste valeur par résultat	24.615	22.207	6.767	53.588	22.652	20.349	5.767	48.767
Obligations	99	175	-	274	68	349	-	417
Actions	141	-	-	141	45	-	-	46
Fonds d'investissement non consolidés	384	4	-	388	338	2	-	339
Prêts	-	-	-	-	-	-	-	-
Total placements financiers à des fins de transaction	624	179	-	803	451	350	-	802
TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR	258.998	138.754	10.225	407.978	251.700	161.171	10.123	422.994

Note : Les placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré et comprenant des garanties plancher sont exclus de ce tableau.

Les méthodes appliquées pour déterminer la juste valeur d'actifs détenus et comptabilisés en juste valeur dans les états financiers sont décrites dans la Note 1.5. Le Groupe applique la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13.

CLASSIFICATION DES ACTIFS

La juste valeur des actifs mesurée directement et intégralement par référence à un marché actif (niveau 1) correspond à des prix qui sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service de cotation ou d'une agence réglementaire et ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale, en d'autres termes si le marché est toujours actif. De tels actifs sont classés en niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13.

Les actifs classés en niveau 2 et 3 sont les actifs non cotés sur un marché actif ou pour lequel le marché est inactif. La juste valeur des actifs classés en niveau 2 et 3 comprend :

- des valeurs fournies par des tiers qui sont :
 - (i) déjà aisément disponibles et qui concernent des actifs dont le marché n'est pas toujours actif,
 - (ii) des valeurs fournies à la demande du Groupe par des services de cotation et qui ne sont pas publiquement disponibles ;
- des actifs évalués grâce à des techniques de valorisation intégrant un degré variable de paramètres étayés par des transactions de marché et des données observables.

La caractéristique commune des actifs classés en niveaux 2 et 3 est que leur marché est considéré comme inactif. Leur valeur est généralement déterminée avec des informations disponibles sur le marché, sauf s'il n'y a pas de marché ou si le marché est disloqué, et dans ce cas des modèles de valorisation interne sont utilisés. Les actifs non cotés sur un marché actif et valorisés à la valeur de marché principalement sur la base de données observables sont classés en niveau 2. Les actifs non cotés sur un marché actif pour lesquels la juste valeur n'est pas déterminée principalement sur la base de données observables sont classés en niveau 3. Pour tous les actifs non cotés sur un marché actif, ou pour lesquels le marché est inactif ou encore pour lesquels un modèle de valorisation interne est utilisé, la classification entre les niveaux 2 et 3 dépend de la proportion des paramètres utilisés qui sont issus de transactions récentes et de données observables (données de marché observables) :

- que nous supposons pris en compte par les services externes de cotation ;
- utilisés par le Groupe lorsque l'application de modèles de valorisation interne s'avère nécessaire.

a) Juste valeur mesurée directement et intégralement par référence à un marché actif (niveau 1)

Depuis la crise financière de 2008, on observe une volatilité importante des spreads des obligations du secteur privé. L'écartement et le rétrécissement, d'un exercice à l'autre, des rendements et des spreads achat-vente ont induit des transferts plus ou moins significatifs entre les niveaux 1 et 2. Depuis 2010, cette volatilité s'est étendue aux obligations d'état européennes dont les rendements et spreads achat-vente se sont fortement écartés, entraînant le reclassement du niveau 1 vers le niveau 2 des dettes souveraines grecques, irlandaises, portugaises, espagnoles, italiennes et belges. En 2012, les dettes souveraines belges ont été reclassées en niveau 1 compte tenu de l'amélioration des indicateurs

de marché observée durant l'année. En 2013, les dettes souveraines japonaises à taux variable ont été reclassées en niveau 1 compte tenu de l'amélioration durable de la liquidité de ce marché. Le resserrement des spreads et l'amélioration du niveau de liquidité des autres dettes souveraines classées en niveau 2 se sont confirmés tout au long de l'année 2013. Ces indicateurs continueront d'être pilotés afin de mesurer la pérennité de cette amélioration. Au 31 décembre 2013, leur classification est donc restée inchangée par rapport au 31 décembre 2012 (niveau 2).

Au 31 décembre 2013, les transferts nets entre le niveau 1 et le niveau 2 se sont élevés à 24.398 millions d'euros. Ce montant se compose de 26.504 millions d'euros transférés du niveau 2 au niveau 1 et 2.106 millions d'euros transférés du niveau 1 au niveau 2.

b) Juste valeur d'actifs non cotés sur un marché actif – pas de marchés actifs (niveaux 2 et 3)

Nature de tels investissements

Les montants des niveaux 2 et 3 constituent un ensemble hétérogène. Un instrument financier est considéré comme non coté sur un marché actif si l'on observe un faible nombre de transactions du fait des caractéristiques intrinsèques de l'instrument, en cas de recul significatif du volume et du niveau de l'activité, en cas d'illiquidité significative ou si les prix observés ne peuvent pas être considérés comme représentatifs de la juste valeur de l'instrument en raison de conditions de marché disloquées. Les éléments caractérisant un marché inactif peuvent donc être très variés : ils peuvent être inhérents à l'instrument ou refléter une modification des conditions de certains marchés.

L'identification des actifs de niveau 3 parmi les actifs non cotés sur un marché actif implique une part importante de jugement. Sont considérés comme observables les données issues de services de cotation externes, de fournisseurs d'informations spécialisés, d'agence de notation ou d'études externes. Le caractère externe de ces informations, par opposition à des données issues des équipes internes de valorisation, demeure l'un des principaux critères retenus pour déterminer leur caractère observable. Sont considérés comme non observables les informations amenées à être ajustées de manière significative, ou encore celles devenues obsolètes étant donné la pénurie d'informations à jour disponibles. Une autre zone de jugement est l'estimation du caractère significatif d'un paramètre au regard de la mesure de la juste valeur. Ainsi, un changement dans le caractère observable ou non des variables de calcul ou une différence de jugement sur l'importance de la contribution relative de ces informations à la juste valeur pourraient conduire à un classement différent.

Les actifs, tels que certaines obligations non cotées, des instruments émis sur des marchés de gré à gré tels que les parts dans les fonds de capital-investissement (Private Equity) ou des prêts de gré à gré, ont toujours été considérés comme n'étant pas cotés sur des marchés actifs/pas de marchés actifs dans toutes les périodes présentées. Les valorisations sont fondées soit sur les prix communiqués par des services externes de cotations ou sur ceux établis sur la base de modèles internes reposant sur des techniques utilisées couramment par les acteurs du marché. Les équipes de valorisation s'appuient autant que possible sur les prix de transactions récentes et sur des données observables, mais

dans certains cas, les secteurs auxquels le placement se rapporte sont si uniques que des ajustements significatifs ou l'utilisation de données non observables sont nécessaires. Les fonds de fonds d'investissement de Private Equity sont évalués sur la base des dernières valeurs liquidatives communiquées au Groupe.

Mouvement des actifs de niveau 3

Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, le montant des actifs classés en niveau 3 est resté stable à 10,2 milliards d'euros, soit 2,5 % du total des actifs comptabilisés à la juste valeur hors dérivés et placements financiers représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré (2,4 % en 2012 ou 10,1 milliards d'euros).

Les principaux mouvements au sein des actifs classés en niveau 3 sont les suivants :

- - 0,7 milliard d'euros suite à la vente d'actifs, principalement des obligations et des actions disponibles à la vente ;
- - 0,9 milliard d'euros reclassés en niveau 2 principalement suite à l'utilisation accrue de données observables pour certaines catégories de CMBS ;
- + 1,3 milliard d'euros de nouveaux investissements ;
- - 0,3 milliard d'euros sur les plus ou moins values latentes ;
- - 0,3 milliard d'euros dû aux fluctuations de change ;
- + 1,1 milliard d'euros de transfert vers le niveau 3 dû à davantage d'informations sur les techniques d'évaluation utilisées dans certains fonds d'investissement.

La majorité des investissements classés en niveau 3 correspond à des investissements privés, et en particulier des actifs *Private Equity*.

9.10.2. Placements financiers comptabilisés au coût amorti

	31 décembre 2013			Total
	Actifs cotés sur un marché actif	Actifs non cotés sur un marché actif ou pas de marché actif		
	Juste valeur mesurée par référence à un marché actif (niveau 1)	Juste valeur majoritairement basée sur des données de marché observables (niveau 2)	Juste valeur non majoritairement basée sur des données de marché observables (niveau 3)	
<i>(En millions d'euros)</i>				
Instruments de dette HTM	-	-	-	-
Prêts HTM	-	-	-	-
Placements financiers et prêts jusqu'à leur échéance	-	-	-	-
Immobilier de placement au coût amorti	-	25.090	-	25.090
Instruments de dette au coût	1.284	4.704	1.825	7.813
Prêts au coût	3	18.880	31.939	50.823
Placements financiers et prêts au coût	1.286	48.675	33.765	83.726
TOTAL JUSTE VALEUR DES ACTIFS INVESTIS AU COÛT AMORTI	1.286	48.675	33.765	83.726

Note : Les placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré et comprenant des garanties plancher sont exclus de ce tableau.

Le Groupe applique la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13 telle que décrite dans la Note 1.5. Les spécificités liées à l'évaluation des investissements sont décrites plus en détail dans la Note 9.10.1 et les mêmes principes s'appliquent pour la juste valeur des investissements comptabilisés au coût amorti.

La juste valeur des actifs immobiliers ne peut en général pas être déterminée par référence à des cotations sur un marché actif, à partir d'une bourse ou d'un fournisseur d'informations spécialisé. En conséquence, aucun immeuble n'est classé en niveau 1. Néanmoins, les actifs immobiliers d'AXA sont, pour la plupart, localisés dans des marchés liquides faisant état de cessions identiques ou comparables. Compte tenu de la réglementation, certains actifs immobiliers situés sur des marchés comme la France font l'objet d'une

évaluation par des experts, lesquels utilisent des approches très similaires aboutissant à une dispersion très limitée dans les prix, avec principalement des données de marché elles-mêmes homogènes entre elles tant en termes de sources que de valorisations. De ce fait, le Groupe, en conformité avec la méthode décrite dans la Note 1.5, laquelle considère en particulier, pour les actifs non cotés sur un marché actif, le poids des données observables retenu dans l'évaluation, a conclu que les calculs de la juste valeur, qui sont fondés sur des évaluations réalisées par des experts immobiliers qualifiés sur la base principalement de données observables, sont considérés en juste valeur de niveau 2. Toutefois, comme indiqué dans les Notes 1.5 et 9.10.1, l'appréciation de l'importance d'une donnée par rapport à la mesure globale de la juste valeur fait appel à du jugement et une pondération différente pourrait conduire à une classification différente.

4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.6 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les justes valeurs des obligations et des prêts au coût sont déterminées, dans la mesure du possible, en considérant les données de marché. Pour les instruments de niveau 2, la juste valeur est principalement obtenue par des techniques de valorisation qui se basent sur des courbes de taux d'intérêts

observables. Pour les instruments de niveau 3, les justes valeurs des obligations et des prêts au coût sont déterminées par des techniques de valorisation qui intègrent de manière limitée des données de marché observables.

9.11. PLACEMENTS REPRÉSENTANT DES CONTRATS DONT LE RISQUE FINANCIER EST SUPPORTÉ PAR L'ASSURÉ

<i>(En millions d'euros)</i>	Juste valeur ^(a)	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Immobilier de placement	598	350
Actions et fonds d'investissement non consolidés	143.519	124.174
Obligations	15.981	19.834
Autres placements	2.088	2.805
Total Activités d'assurance	162.186	147.162

(a) La juste valeur est égale à la valeur nette comptable.

Ces placements sont mesurés en juste valeur par résultat, y compris l'immobilier de placement. Les actifs financiers inclus dans ces placements sont comptabilisés à la juste valeur par résultat dans le cadre de l'utilisation de l'option de juste valeur.

Comme décrit dans la Note 4 – « Gestion des risques financiers et du risque d'assurance », le risque financier associé à ces contrats est supporté par l'assuré en dehors de certains contrats qui offrent des garanties plancher.

Note 10 Titres mis en équivalence

(En millions d'euros)	2013					31 décembre
	1 ^{er} janvier	Acquisitions et cessions de la période	Quote-part du résultat net de l'année	Variations de change	Autres variations ^(a)	
Neulflize Vie	147	-	8	-	(4)	150
Philippine AXA Life Insurance Corporation ^(b)	29	-	12	(4)	(7)	30
Krungthai AXA Life Insurance Company Ltd	89	-	37	(12)	(16)	98
ICBC-AXA Assurance Co Ltd (anciennement AXA Minmetals Assurance Co Ltd)	91	-	(1)	(1)	58	147
PT AXA Mandiri Financial Services	60	-	29	(15)	(28)	46
Bharti AXA Life ^(b)	25	-	(1)	(4)	5	24
Bharti AXA General Insurance Company Limited	-	-	(3)	(2)	19	14
Reso Garantia ^(c)	788	-	34	(68)	-	754
Kyobo AXA Investment Managers Company Limited	29	-	2	(1)	(2)	28
Autres	55	-	15	(4)	30	95
TOTAL	1.312	-	131	(111)	55	1.387

(a) Inclut les distributions de dividendes éventuelles, les changements de méthode de consolidation et les impacts des réévaluations d'actifs par capitaux propres.

(b) À partir de 2013, ces entités clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre.

(c) Cette entité clôture ses comptes annuels au 30 septembre.

Les informations financières des principaux titres mis en équivalence se présentent comme suit :

À fin 2013, les informations financières de Reso Garantia se détaillent de la manière suivante (sur une base de 100 % et excluant l'écart d'acquisition lié à l'investissement d'AXA) :

- total actif : 2.464 millions d'euros (2.205 millions d'euros au 31 décembre 2012) ;
- total passif (hors capitaux propres) : 1.914 millions d'euros (1.733 millions d'euros au 31 décembre 2012) ;
- chiffre d'affaires : 1.468 millions d'euros (1.283 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Au 31 décembre 2013, l'écart d'acquisition net part du Groupe de Reso Garantia s'élève à 572 millions d'euros (624 millions d'euros au 31 décembre 2012). La variation est liée aux impacts de change.

À fin 2013, les informations financières de Neulflize Vie se détaillent de la manière suivante (sur une base de 100 %) :

- total actif : 10.865 millions d'euros (9.929 millions d'euros, publication finale au 31 décembre 2012) ;
- total passif (hors capitaux propres) : 10.670 millions d'euros (9.744 millions d'euros, publication finale au 31 décembre 2012) ;
- chiffre d'affaires : 1.012 millions d'euros (872 millions d'euros au 31 décembre 2012).

À fin 2013, les informations financières d'ICBC-AXA Assurance Co. Ltd se détaillent de la manière suivante (sur une base de 100 %) :

- total actif : 2.580 millions d'euros (1.335 millions d'euros au 31 décembre, 2012) ;
- total passif (hors capitaux propres) : 2.046 millions d'euros (1.006 millions d'euros au 31 décembre, 2012) ;
- chiffre d'affaires : 1.265 millions d'euros (629 millions d'euros au 31 décembre, 2012).

4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.6 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)	2012					
	1 ^{er} janvier	Acquisitions et cessions de la période	Quote-part du résultat net de l'année	Variations de change	Autres variations ^(e)	31 décembre
Neulflize Vie	128	-	5	-	14	147
Philippines AXA Life Insurance Corporation ^(b)	29	-	11	1	(12)	29
Krungthai AXA Life Insurance Company Ltd ^(c)	64	-	34	1	(10)	89
ICBC-AXA Assurance Co Ltd (anciennement AXA Minmetals Assurance Co Ltd) ^{(c) (d)}	89	-	(10)	(1)	13	91
PT AXA Mandiri Financial Services ^(c)	33	-	51	(4)	(20)	60
Bharti AXA Life ^(e)	25	-	(3)	(1)	4	25
Reso Garantia ^(b)	683	-	46	53	7	788
AXA Investment Managers Asia Holdings Private Limited	-	-	(3)	-	4	1
Kyobo AXA Investment Managers Company Limited	27	-	2	2	(1)	29
Autres	61	-	(17)	-	10	55
TOTAL	1.139	-	119	51	4	1.312

(a) Inclut les distributions de dividendes éventuelles, les changements de méthode de consolidation et les impacts des réévaluations d'actifs par capitaux propres.

(b) Ces entités clôturent leurs comptes annuels au 30 septembre.

(c) À partir de 2012, ces entités clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre.

(d) En 2012, suite à l'obtention des autorisations du Conseil des affaires de l'État de la République populaire de Chine, le capital d'AXA-Minmetals Assurance (AXA-Minmetals) a été restructuré et l'entité est devenue ICBC-AXA Life Insurance Co. Ltd (ICBC-AXA Life), une co-entreprise d'assurance vie entre Industrial and Commercial Bank of China Co. Ltd (ICBC), AXA et China Minmetals Corporation. La participation d'AXA a été diluée, passant de 51 % à 27,5 % sans entraîner de changement de méthode de consolidation (mise en équivalence).

(e) À partir de 2012, cette entité clôture ses comptes annuels au 30 novembre.

Cette note exclut les fonds d'investissement et les sociétés immobilières consolidées par mise en équivalence qui sont présentés avec les placements financiers (voir la Note 9).

Note 11 Créances

(En millions d'euros)	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur au bilan	Juste valeur
Dépôts et cautionnements	1.497	(1)	1.496	1.496	1.552	(1)	1.551	1.551
Comptes courants avec d'autres Compagnies	1.516	(10)	1.505	1.505	1.377	(10)	1.367	1.367
Créances envers les assurés, courtiers et agents généraux	8.006	(304)	7.702	7.702	8.761	(342)	8.419	8.419
Primes à émettre	3.434	-	3.434	3.434	3.631	-	3.631	3.631
Créances nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptée	14.452	(316)	14.137	14.137	15.322	(354)	14.968	14.968
Dépôts et cautionnements	63	-	63	63	107	-	107	107
Créances envers les réassureurs	696	(60)	636	636	686	(66)	620	620
Créances envers les courtiers et agents généraux	31	(18)	13	13	43	(24)	19	19
Créances issues d'opérations de réassurance cédée	790	(78)	711	711	835	(89)	746	746
Créances d'impôt exigible	1.885	-	1.885	1.885	1.855	-	1.855	1.855
Engagements de retraite et autres prestations	1.201	-	1.201	1.201	1.201	-	1.201	1.201
Autres dépôts	2.247	(7)	2.240	2.240	3.313	(10)	3.303	3.303
Autres	10.149	(661)	9.488	9.488	11.403	(588)	10.815	10.815
Autres créances	13.597	(668)	12.929	12.929	15.917	(599)	15.318	15.318
TOTAL CRÉANCES	30.724	(1.062)	29.663	29.663	33.928	(1.042)	32.887	32.887

Note 12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	Valeur au bilan ^(a)	Valeur au bilan ^(a)
Activités d'assurance	15.262	23.903
Activités bancaires	653	1.560
Autres activités ^(b)	5.673	5.083
Trésorerie et équivalents de trésorerie ^(c)	21.588	30.546

(a) La juste valeur est égale à la valeur dans l'état de la situation financière.

(b) Y compris les SPEs et CDOs.

(c) Y compris 333 millions d'euros de dépôts auprès des banques centrales en 2013 et 1.129 millions d'euros en 2012.

Le tableau ci-dessus exclut la trésorerie détenue par les fonds d'investissement consolidés du « Satellite Investment Portfolio » tels que définis Note 1.8.2.

Le tableau ci-dessous réconcilie la trésorerie et équivalents de trésorerie avec le tableau consolidé des flux de trésorerie.

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21.588	30.546
Soldes de banque créditeurs ^(a)	(978)	(445)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets au 31 décembre ^(b)	20.609	30.101

(a) Inclus dans le poste « Autres dettes émises représentées par des titres et soldes de banque créditeurs ».

(b) Les soldes de « Trésorerie et équivalents de trésorerie » du tableau des flux de trésorerie ne comprennent pas les soldes de trésorerie des fonds d'investissement consolidés du « Satellite Investment Portfolio » (voir Note 1.8.2). Le solde de « Trésorerie et équivalents de trésorerie » du tableau des flux de trésorerie exclut la trésorerie détenue en représentation des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte).

Au 31 décembre 2013, le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie nets de soldes de banque créditeurs (978 millions d'euros présentés dans l'état consolidé de la situation financière parmi les « Autres dettes émises représentées par des titres et soldes de banque créditeurs ») s'élève à 20.609 millions d'euros.

Le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie nets au 31 décembre 2013 a baissé de 9.492 millions d'euros par rapport à 2012. Cette baisse est principalement liée à :

- l'activité Vie, Épargne, Retraite en Suisse (- 4.370 millions d'euros) essentiellement du fait d'un changement d'allocation des actifs, davantage de trésorerie ayant été investie en actifs obligataires ;
- l'activité Vie, Épargne, Retraite en France (- 1.093 millions d'euros) essentiellement du fait des investissements effectués en 2013 principalement en actions, obligations et prêts ;
- l'activité Vie, Épargne, Retraite aux États-Unis (- 2.576 millions d'euros) essentiellement du fait de la diminution des flux de trésorerie associés aux dérivés liés à la couverture des garanties associées aux produits d'épargne-retraite en unités de compte (« Variable Annuities ») suite à l'amélioration des marchés financiers ;
- AXA Bank Europe (- 877 millions d'euros) principalement suite à une baisse du compte de règlement avec la Banque Centrale (- 786 millions d'euros) ;

partiellement compensée par :

- la Société (+ 779 millions d'euros) du fait de l'impact positif de la baisse du montant des appels de marges liés aux

contrats de collatéraux garantissant le risque de contrepartie sur les instruments financiers, des flux de trésorerie positifs émanant des entités vers la Société nets de dividende versé, partiellement compensé par la baisse de l'encours de billets de trésorerie.

Les flux de trésorerie nets des activités opérationnelles s'élèvent à 5.292 millions d'euros en 2013, contre 10.519 millions d'euros en 2012.

Les flux de trésorerie nets des activités d'investissements s'élèvent à - 11.486 millions d'euros en 2013, et se composent principalement de :

- - 8.812 millions d'euros relatifs à l'acquisition et la cession d'instruments financiers ;
- - 2.692 millions d'euros de flux de trésorerie liés aux dettes et créances collatérales principalement relatives aux opérations de prêts de titres et assimilés ;
- + 352 millions d'euros de flux de trésorerie reçus relatifs aux variations de périmètre suite à la cession de MONY Life Insurance Company et à la cession d'une part d'AXA Private Equity, partiellement compensés par le flux de trésorerie net lié à l'acquisition des opérations d'assurance dommages de HSBC au Mexique et à l'acquisition de W.P.Stewart & CO.Ltd par AllianceBernstein.

Les flux de trésorerie nets des activités d'investissements s'élèvent à - 7.475 millions d'euros en 2012, et se composent principalement de :

- l'acquisition et la cession d'instruments financiers pour un montant de - 5.849 millions d'euros ;

- - 1.392 millions d'euros de flux de trésorerie liés aux dettes et créances collatérales principalement relatives aux opérations de prêts de titres et assimilés ;
- + 86 millions d'euros de flux de trésorerie reçus relatifs aux variations de périmètre suite à la cession du portefeuille de Swiss Bank, et au flux de trésorerie net lié à l'investissement d'ICBC dans ICBC-AXA Life Insurance Co. Ltd., partiellement compensés par le flux de trésorerie net lié à l'acquisition des opérations d'assurance dommages de HSBC en Asie et de l'accord de bancassurance.

Les flux de trésorerie nets des activités de financement sont de - 1.918 millions d'euros en 2013, principalement du fait de :

- dividendes versés pour - 1.954 millions d'euros.

Les flux de trésorerie nets des activités de financement sont de - 2.647 millions d'euros en 2012, principalement du fait de :

- dividendes versés pour - 1.793 millions d'euros.

Note 13 Capitaux propres et intérêts minoritaires

4

13.1. INCIDENCE DES OPÉRATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

L'état consolidé des variations de capitaux propres est présenté dans les états financiers consolidés.

13.1.1. Variation des capitaux propres part du groupe au cours de l'exercice 2013

CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION

Au cours de l'exercice 2013, les opérations suivantes ont eu une incidence sur le capital et les primes d'émission :

- augmentation de capital réservée aux salariés (décembre 2013) pour 292 millions d'euros net des frais associés, représentant 19 millions de titres ;
- émission de 10 millions de stock-options pour 150 millions d'euros ;
- paiement en actions pour 46 millions d'euros.

TITRES D'AUTOCONTRÔLE

Au 31 décembre 2013, la Société et ses filiales détiennent environ 4 millions de titres AXA, ce qui représente 0,2 % du capital. Ce nombre d'actions détenues est en diminution de 12 millions par rapport au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2013, les titres d'autocontrôle et les dérivés correspondants ont une valeur nette en consolidation de 188 millions d'euros. Cette valeur comprend 0,9 million d'euros relatifs aux titres AXA détenus par les fonds d'investissement consolidés (69.818 titres) non adossés à des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré.

Au 31 décembre 2013, le nombre de titres d'autocontrôle non retraités car détenus par des fonds contrôlés en représentation de contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré s'élève à 2 millions pour une valeur globale historique estimée à 40 millions d'euros et une valeur de marché de 42 millions d'euros.

DETTES SUBORDONNÉES À DURÉE INDÉTERMINÉE ET CHARGES FINANCIÈRES

Comme indiqué Note 1.13.2 des principes comptables, les dettes subordonnées à durée indéterminée émises par le Groupe ne sont pas qualifiées comme des passifs selon les règles IFRS.

Les dettes subordonnées à durée indéterminée sont présentées en capitaux propres pour leur valeur historique en ce qui concerne les taux d'intérêts et aux taux de clôture en ce qui concerne les taux de change, les effets de change correspondants étant annulés par les écarts de conversion.

En 2013, la variation des autres réserves s'explique par :

- + 633 millions d'euros liés à l'émission d'une nouvelle dette subordonnée ;
- - 284 millions d'euros de charge d'intérêts de la dette subordonnée indéterminée (nettes d'impôt) ;
- - 381 millions d'euros liés à l'exercice d'une option de remboursement anticipé sur une dette subordonnée à durée indéterminée ; et
- - 277 millions d'euros au titre de l'impact des variations de change de l'année.

4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.6 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, les dettes subordonnées à durée indéterminée enregistrées en capitaux propres se décomposent comme suit :

	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Valeur des dettes subordonnées à durée indéterminée en devise d'émission	Valeur des dettes subordonnées à durée indéterminée en millions d'euros	Valeur des dettes subordonnées à durée indéterminée en devise d'émission	Valeur des dettes subordonnées à durée indéterminée en millions d'euros
<i>(En millions d'euros)</i>				
29 octobre 2004 – 375 M€ taux 6,0 %	375	375	375	375
22 décembre 2004 – 250 M€ taux 6,0 %	250	250	250	250
25 janvier 2005 – 250 M€ – taux 6,0 %	250	250	250	250
6 juillet 2006 – 1 000 M€ – taux 5,8 %	1.000	994	1.000	994
6 juillet 2006 – 500 M€ – taux 6,7 %	500	594	500	607
6 juillet 2006 – 350 M€ – taux 6,7 %	350	420	350	429
26 octobre 2006 – 600 M\$AUD (dont 300 M\$AUD à taux fixe 7,5 %)	600	386	600	469
7 novembre 2006 – 150 M\$AUD taux 7,5 %	150	97	150	118
14 décembre 2006 – 750 M\$ taux 6,5 %	750	541	750	566
14 décembre 2006 – 750 M\$ taux 6,4 %	750	541	750	566
5 octobre 2007 – 750 M€ taux 6,2 %	750	746	750	746
16 octobre 2007 – 700 M€ taux 6,8 %	700	837	700	855
22 janvier 2013 – 850 M\$ – taux 5,50 %	850	611	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée à taux variables en EUR	660	660	660	660
Dettes subordonnées à durée indéterminée – 3,3 % en JPY	27.000	187	27.000	238
Dettes subordonnées à durée indéterminée (dont 500 M\$ à taux fixe 7,1 %) en USD	375	272	875	663
Sous-total Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	7.761	-	7.786
Composante « capitaux propres » des obligations convertibles (2017)	95	95	95	95
TOTAL	-	7.856	-	7.880

Les dettes subordonnées enregistrées en capitaux propres présentées dans le tableau ci-dessus incluent également les charges d'intérêts net cumulés d'une valeur de :

- - 2.410 millions d'euros au 31 décembre 2013 ;
- - 2.125 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les dettes subordonnées à durée indéterminée sont souvent assorties :

- d'options de remboursement anticipé (calls) dont l'exercice est contrôlé par le Groupe, et qui donnent à AXA la possibilité de rembourser le principal par anticipation, sans pénalité, à certaines dates ;
- de clauses de majoration d'intérêts (step-up) à partir d'une certaine date.

DIVIDENDES VERSÉS

L'Assemblée Générale du 30 avril 2013 a décidé la distribution d'un dividende de 1.720 millions d'euros au titre de l'exercice 2012.

13.1.2. Variation des capitaux propres part du groupe au cours de l'exercice 2012

CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION

Au cours de l'exercice 2012, les opérations suivantes ont eu une incidence sur le capital et les primes d'émission :

- Augmentation de capital pour 309 millions d'euros principalement liée à l'augmentation de capital réservée aux salariés (décembre 2012) ;
- Paiement en actions pour 49 millions d'euros.

TITRES D'AUTOCONTRÔLE

Au 31 décembre 2012, la Société et ses filiales détenaient environ 16 millions de titres AXA, ce qui représente 0,7 % du capital. Ce nombre d'actions détenues est en diminution de 1 million par rapport au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2012, les titres d'autocontrôle et les dérivés correspondants avaient une valeur nette en consolidation de 364 millions d'euros. Cette valeur comprend 0,8 million d'euros relatifs aux titres AXA détenus par les fonds d'investissement consolidés (61.455 titres) non adossés à des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré.

Au 31 décembre 2012, le nombre de titres d'autocontrôle non retraités car détenus par des fonds contrôlés en représentation de contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré s'élevait à 1,6 millions pour une valeur globale historique estimée à 32 millions d'euros et une valeur de marché de 21 millions d'euros.

DETTES PERPÉTUELLES À DURÉE INDÉTERMINÉE ET CHARGES FINANCIÈRES LIÉES

En 2012, la variation des autres réserves s'explique par - 292 millions d'euros de charge d'intérêts (nettes d'impôt), et un impact des variations de change de l'année de - 23 millions d'euros.

DIVIDENDES PAYÉS

L'Assemblée Générale du 25 avril 2012 a décidé la distribution d'un dividende de 1.626 millions d'euros au titre de l'exercice 2011.

13.2. PRODUITS ET CHARGES RECONNUS SUR LA PÉRIODE

L'état consolidé des produits et charges reconnus sur la période, présenté dans les états financiers consolidés, comprend, au-delà du résultat de la période, la réserve de plus et moins-values latentes des titres disponibles à la vente, la réserve liée aux écarts de conversion et les pertes et gains actuariels relatifs aux engagements de retraite.

13.2.1. Produits et charges reconnus au cours de l'exercice 2013

RÉSERVES LIÉES AUX VARIATIONS DE JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE INSCRITS EN CAPITAUX PROPRES

La baisse de 10.554 millions d'euros des réserves de plus-values latentes sur actifs disponibles à la vente, en particulier sur obligations (8.000 millions d'euros), s'explique principalement par l'augmentation des taux d'intérêt, qui est partiellement compensée par la baisse des spreads de crédit.

La réconciliation entre les plus et moins-values latentes brutes sur les placements financiers disponibles à la vente et la réserve correspondante en capitaux propres se décompose comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Plus ou moins-values latentes brutes ^(a)	27.018	37.572
Diminuées des plus ou moins-values latentes attribuables à :		
Impact de la comptabilité reflet relative à la participation aux bénéfices	(14.270)	(20.116)
Impact de la comptabilité reflet relative aux frais d'acquisition reportés ^(b)	(523)	(801)
Impact de la comptabilité reflet relative aux valeurs de portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance acquis	(215)	(651)
Plus ou moins-values latentes nettes des éléments attribuables (avant impôt)	12.009	16.004
Impôts différés	(3.584)	(4.831)
Plus ou moins-values latentes nettes d'impôt – actifs disponibles à la vente	8.425	11.173
Plus ou moins-values latentes nettes d'impôt – sociétés mises en équivalence	1	4
PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES NETTES D'IMPÔT (100 %) – TOTAL	8.426	11.177
Part des intérêts minoritaires ^(c)	(104)	(78)
Écarts de conversion ^(d)	166	(211)
PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES NETTES PART DU GROUPE	8.488	10.887

(a) Plus ou moins values latentes sur les actifs disponibles à la vente, y compris les prêts.

(b) Montant net de l'impact de la comptabilité reflet relative aux passifs de chargements non acquis.

(c) Y compris les écarts de conversion relatifs aux intérêts minoritaires.

(d) Part du Groupe.

Au 31 décembre 2013, une part significative des gains latents sur actifs disponibles à la vente est observée dans le segment Vie, Épargne, Retraite, conduisant à la comptabilisation de mouvements significatifs de participation aux bénéfices.

4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.6 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Dans les pays dans lesquels les contrats participatifs représentent une partie importante des contrats en cours et dans lesquels les minimums de participation aux bénéficiés (limitée aux investissements ou non) sont significatifs, la réconciliation entre les plus et moins-values latentes brutes liées aux actifs financiers disponibles à la vente et la réserve nette correspondante reconnue en capitaux propres est la suivante au 31 décembre 2013 :

(En millions d'euros)	31 décembre 2013		
	France Vie, Épargne, Retraite	Allemagne Vie, Épargne, Retraite	Suisse Vie, Épargne, Retraite
Plus ou moins-values latentes brutes ^(a)	8.635	3.897	2.011
Diminuées des plus ou moins-values latentes attribuables à :			
Impact de la comptabilité reflet relative à la participation aux bénéficiés	(6.376)	(3.400)	(1.627)
Impact de la comptabilité reflet relative aux frais d'acquisition reportés ^(b)	(119)	-	(11)
Impact de la comptabilité reflet relative aux valeurs de portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance acquis	-	-	(52)
Plus ou moins-values latentes nettes des éléments attribuables (avant impôt)	2.139	498	321
Impôts différés	(727)	(159)	(67)
Plus ou moins-values latentes nettes d'impôt – actifs disponibles à la vente	1.412	338	254
Plus ou moins-values latentes nettes d'impôt – sociétés mises en équivalence	22	-	-
PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES NETTES D'IMPÔT (100 %) – TOTAL	1.434	338	254
Parts des intérêts minoritaires ^(c)	(4)	-	-
Écarts de conversion ^(d)	-	-	(166)
PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES NETTES PART DU GROUPE	1.431	339	88

(a) Plus ou moins values latentes sur les actifs disponibles à la vente, y compris les prêts.

(b) Montant net de l'impact de la comptabilité reflet relative aux passifs de chargements non acquis.

(c) Y compris les écarts de conversion relatifs aux intérêts minoritaires.

(d) Part du Groupe.

L'évolution des réserves liées aux variations de juste valeur des actifs au cours des exercices 2013 et 2012 se décompose comme suit :

(En millions d'euros)	2013	2012
Plus ou moins-values latentes nettes d'impôt à 100 % au 1^{er} janvier	11.177	5.218
Transfert dans le résultat de l'exercice ^(a)	(472)	(469)
Mouvements sur les actifs investis acquis sur la période et réévaluation de la période à la juste valeur	(1.868)	6.659
Effet des variations de change	(386)	(231)
Effet des variations de périmètre et autres variations	(25)	(1)
Plus ou moins-values latentes nettes d'impôt à 100 % au 31 décembre	8.426	11.177

(a) Transferts de produits suite aux cessions, aux reprises de provisions pour dépréciation suite à revalorisation, ou de charges suite aux dotations de provisions pour dépréciation, ainsi que les variations relatives aux surcotes/décotes d'obligations.

ÉCARTS DE CONVERSION

L'impact total des variations de change est de - 2.453 millions d'euros (dont - 2.361 millions d'euros pour la part groupe et - 91 millions d'euros pour les intérêts minoritaires) au 31 décembre 2013.

L'impact des variations de change, part du Groupe, (soit - 2.361 millions d'euros) est principalement dû au Japon (- 1.424 millions d'euros), aux États-Unis (- 416 millions d'euros), au Royaume-Uni (- 105 millions d'euros) et la Suisse (- 134 millions d'euros), partiellement compensé par la Société (+ 370 millions d'euros) suite à la variation de la valeur des couvertures de change mises en place pour couvrir les investissements nets à l'étranger.

PERTES ET GAINS ACTUARIELS SUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'impact total des pertes et gains actuariels relatifs aux engagements de retraite est de 726 millions d'euros (la part du Groupe est de 718 millions d'euros, et la part des intérêts minoritaires est de 7 millions d'euros) au 31 décembre 2013.

L'impact positif dans les capitaux propres des écarts actuariels au titre des engagements de retraite à prestation définies s'explique principalement par :

- L'augmentation des taux d'actualisation ;
- La surperformance des actifs de couverture par rapport au taux d'actualisation à l'ouverture ;

- L'augmentation du taux d'inflation et du taux d'indexation des pensions.

Des informations sur les engagements de retraite sont présentées en Note 26.2.

13.2.2. Produits et charges reconnus au cours de l'exercice 2012

RÉSERVES LIÉES AUX VARIATIONS DE JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE INSCRITS EN CAPITAUX PROPRES

L'augmentation de 22.351 millions d'euros des réserves de plus et moins-values latentes sur actifs disponibles à la vente, en particulier sur obligations (21.271 millions d'euros), s'explique principalement par la baisse des taux d'intérêt.

ÉCARTS DE CONVERSION

L'impact total des variations de change est de - 634 millions d'euros (la part du Groupe est de - 614 millions d'euros, et la part des intérêts minoritaires est de - 20 millions d'euros) au 31 décembre 2012.

L'impact des variations de change, part du Groupe, (soit - 614 millions d'euros) est principalement dû au Japon (- 902 millions d'euros), aux États-Unis (- 157 millions d'euros), partiellement compensé par le Royaume-Uni (+ 117 millions d'euros) et la Société (+ 82 millions d'euros) liés à la variation de la valeur des couvertures de change mises en place pour couvrir les investissements nets à l'étranger.

PERTES ET GAINS ACTUARIELS SUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'impact total des pertes et gains actuariels relatifs aux engagements de retraite est de - 745 millions d'euros (la part du Groupe est de - 740 millions d'euros, et la part des intérêts minoritaires est de - 4 millions d'euros) au 31 décembre 2012.

Des informations sur les engagements de retraite sont fournies en Note 26.2.

13.3. VARIATION DES INTÉRÊTS MINORITAIRES

Selon les normes IFRS, les intérêts minoritaires de la plupart des fonds d'investissement contrôlés dans lesquels le Groupe investit sont des instruments remboursables au gré du porteur à la juste valeur et répondent à la définition de passifs et non de capitaux propres.

13.3.1. Au cours de l'exercice 2013

L'augmentation de 36 millions d'euros des intérêts minoritaires à 2.391 millions d'euros est principalement due aux produits et charges reconnus sur la période ainsi qu'aux transactions avec les actionnaires minoritaires :

- les produits et charges reconnus sur la période incluent notamment les éléments suivants :
 - le résultat attribuable aux intérêts minoritaires de la période pour + 304 millions d'euros,
 - les mouvements de réserves liées aux variations de juste valeur des actifs pour + 32 millions d'euros,
 - - 31 millions d'euros relatifs au rachat de titres AllianceBernstein sur les marchés financiers ;
- les opérations avec les actionnaires minoritaires incluent principalement :
 - - 237 millions d'euros relatifs aux dividendes versés aux actionnaires minoritaires.

13.3.2. Au cours de l'exercice 2012

La diminution de 12 millions d'euros des intérêts minoritaires à 2.355 millions d'euros est principalement due aux produits et charges reconnus sur la période ainsi qu'aux transactions avec les actionnaires minoritaires :

- les produits et charges reconnus sur la période incluent notamment les éléments suivants :
 - le résultat attribuable aux intérêts minoritaires de la période pour + 130 millions d'euros,
 - les mouvements de réserves liées aux variations de juste valeur des actifs pour + 83 millions d'euros,
 - - 64 millions d'euros relatifs au rachat de titres AllianceBernstein sur les marchés financiers ;
- les opérations avec les actionnaires minoritaires incluent principalement :
 - - 172 millions d'euros relatifs aux dividendes versés aux actionnaires minoritaires.

Note 14 Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

14.1. PASSIFS LIÉS À DES CONTRATS D'ASSURANCE (PASSIFS BRUTS ET PART DES RÉASSUREURS)

Le détail par segment des passifs liés à des contrats d'assurance, y compris ceux pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré, se décompose de la manière suivante :

(En millions d'euros)	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
	Vie, Épargne, Retraite	Dommmages	Assurance Internationale	Total Assurance	Vie, Épargne, Retraite	Dommmages	Assurance Internationale	Total Assurance
Provisions mathématiques	272.091	24	512	272.627	286.314	17	679	287.009
Provisions pour primes non acquises	583	9.273	511	10.367	412	9.425	502	10.338
Provisions pour sinistres ^(a)	11.176	37.245	7.584	56.005	11.083	36.626	8.018	55.728
dont Tardifs ^(b)	3.245	7.399	3.191	13.835	3.138	7.493	3.140	13.771
Provisions résultant des tests de recouvrabilité	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions ^(c)	4.782	4.572	55	9.409	4.751	4.502	50	9.303
Passifs liés à des contrats d'assurance	288.632	51.114	8.661	348.407	302.560	50.569	9.249	362.378
dont évalués selon les hypothèses courantes ^(d)	6.058	-	-	6.058	10.995	-	-	10.995
Provisions mathématiques	125.379	-	-	125.379	113.707	-	-	113.707
Provisions pour sinistres ^(a)	82	-	-	82	90	-	-	90
dont Tardifs ^(b)	-	-	-	-	3	-	-	3
Autres provisions	133	-	-	133	123	-	-	123
Passifs liés à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré	125.593	-	-	125.593	113.921	-	-	113.921
Part des réassureurs dans les provisions mathématiques	11.888	-	1	11.889	4.786	-	-	4.786
Part des réassureurs dans les provisions pour primes non acquises	31	406	183	619	3	374	195	572
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres ^(a)	1.198	1.674	1.810	4.682	998	1.591	2.112	4.702
dont Tardifs ^(b)	18	208	269	495	23	188	202	414
Part des réassureurs dans les autres provisions	356	4	-	360	374	(34)	-	340
Part des réassureurs dans les passifs liés à des contrats d'assurance	13.472	2.084	1.994	17.550	6.162	1.931	2.307	10.400
Part des réassureurs dans les passifs liés à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS LIÉS A DES CONTRATS D'ASSURANCE, NET DE LA PART DES RÉASSUREURS	400.753	49.030	6.668	456.451	410.319	48.638	6.942	465.899

Note : Les passifs relatifs aux prélèvements et chargements non acquis (voir Note 7.3), les passifs relatifs à la participation aux bénéfices (voir Note 14.8), ainsi que les instruments dérivés (voir Note 20.4) sont exclus du tableau ci-dessus.

La part des réassureurs dans les passifs liés à des contrats d'assurance (155 millions d'euros en 2013, 139 millions d'euros en 2012), ainsi que les instruments dérivés (aucun montant en 2013 et 2012) sont exclus du tableau ci-dessus.

(a) Inclut la provision pour frais de gestion de sinistres.

(b) Pour le détail des Tardifs en Assurance Dommmages et Internationale, se référer à la Note 21.3.4.

(c) Comprend notamment les provisions mathématiques de rentes en assurance non vie.

(d) Cf. Note 1.14.2 – Provisions valorisées selon l'option permise par IFRS 4.24 de réévaluer certains portefeuilles selon les hypothèses courantes.

L'augmentation de la part des réassureurs dans les provisions mathématiques provient principalement de la réassurance en 2013 d'un portefeuille d'assurance d'AXA France Vie, Épargne, Retraite assurant ainsi une protection contre les risques de marché et une diminution du montant du capital requis dans le cadre du régime actuel de solvabilité.

14.2. PASSIFS LIÉS À DES CONTRATS D'INVESTISSEMENT (PASSIFS BRUTS ET PART DES RÉASSUREURS)

Le détail des passifs liés à des contrats d'investissement, y compris ceux pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré, se décompose de la manière suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	Total	Total
Provisions mathématiques	33.545	36.074
Provisions pour primes non acquises	-	-
Provisions pour sinistres ^(a)	289	261
Provisions résultant des tests de recouvrabilité	-	-
Autres provisions	16	15
Passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire	33.850	36.350
<i>dont évalués selon les hypothèses courantes ^(b)</i>	-	-
Provisions mathématiques	93	244
Provisions pour sinistres ^(a)	6	7
Autres provisions	1	1
Passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	99	251
Provisions mathématiques	36.916	34.059
Provisions pour sinistres ^(a)	9	5
Autres provisions	-	-
Passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré	36.925	34.063
Part des réassureurs dans les passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire	18	13
Part des réassureurs dans les passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	-	-
Part des réassureurs dans les passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré	4	5
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS LIÉS A DES CONTRATS D'INVESTISSEMENT – NETS DE LA PART DES RÉASSUREURS	70.852	70.646

Note : Les passifs relatifs aux prélèvements et chargements non acquis (voir Note 7.3), les passifs relatifs à la participation aux bénéfices (voir Note 14.8) ainsi que les instruments dérivés (voir Note 20.4) sont exclus du tableau ci-dessus.

La part des réassureurs dans les passifs liés à des contrats d'assurance (aucun montant en 2013 et 2012), ainsi que les instruments dérivés (aucun montant en 2013 et 2012) sont exclus du tableau ci-dessus.

(a) Inclut la provision pour frais de gestion de sinistres.

(b) Cf. Note 1.14.2 – Provisions valorisées selon l'option permise par IFRS 4.24 de réévaluer certains portefeuilles selon les hypothèses courantes.

14.3. ÉVOLUTION DES PROVISIONS POUR SINISTRES – DOMMAGES ET ASSURANCE INTERNATIONALE (CONTRATS D'ASSURANCE)

14.3.1. Évolution des valeurs brutes de réassurance

(En millions d'euros)	2013			2012		
	Dommages	Assurance Internationale	Total	Dommages	Assurance Internationale	Total
Provisions pour sinistres au 1 ^{er} janvier	35.483	7.760	43.243	34.423	8.138	42.561
Provisions pour frais de gestion des sinistres au 1 ^{er} janvier	1.143	259	1.402	1.155	250	1.405
Provisions pour sinistres brutes au 1^{er} janvier^(a)	36.626	8.018	44.645	35.579	8.388	43.967
Charge de sinistre sur exercice en cours	18.413	1.705	20.118	18.215	1.623	19.839
Boni/Mali sur exercices antérieurs	(366)	(217)	(583)	(446)	(162)	(608)
Charge de sinistre totale^(b)	18.047	1.488	19.535	17.769	1.462	19.231
Paiements sur sinistres de l'exercice en cours	(9.268)	(551)	(9.819)	(9.164)	(571)	(9.735)
Paiements sur sinistres des exercices antérieurs	(7.846)	(1.247)	(9.094)	(7.501)	(1.368)	(8.870)
Paiements totaux^(b)	(17.114)	(1.798)	(18.913)	(16.665)	(1.939)	(18.604)
Variation du périmètre de consolidation et changements de méthode comptable	101	30	131	(192)	7	(185)
Variations de change	(416)	(154)	(570)	135	101	236
Provisions pour sinistres au 31 décembre	36.154	7.330	43.485	35.483	7.760	43.243
Provisions pour frais de gestion des sinistres au 31 décembre	1.090	253	1.344	1.143	259	1.402
Provisions pour sinistres brutes au 31 décembre^(a)	37.245	7.584	44.828	36.626	8.018	44.645

(a) Hors « autres provisions techniques » (principalement composées des provisions mathématiques de rentes), qui s'élèvent à 4,6 milliards d'euros en 2013 et 4,5 milliards d'euros en 2012.

(b) Hors frais de gestion de sinistres.

14.3.2. Évolution de la part des réassureurs

(En millions d'euros)	2013			2012		
	Dommages	Assurance Internationale	Total	Dommages	Assurance Internationale	Total
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres au 1^{er} janvier	1.591	2.112	3.704	1.625	2.401	4.027
Part des réassureurs dans la charge de sinistre totale	863	120	983	621	200	821
Part des réassureurs dans les paiements sur sinistres	(684)	(407)	(1.091)	(680)	(547)	(1.227)
Variation du périmètre de consolidation et changements de méthode comptable	(40)	30	(10)	22	12	35
Variations de change	(56)	(46)	(103)	3	45	49
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres au 31 décembre	1.674	1.810	3.484	1.591	2.112	3.704

14.4. ÉVOLUTION DES PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT – VIE, ÉPARGNE, RETRAITE

14.4.1. Évolution des valeurs brutes de réassurance

Le tableau ci-dessous reprend, pour le segment Vie, Épargne, Retraite, les provisions techniques des contrats d'assurance et d'investissement, que le risque soit supporté par l'assuré ou non (*i.e.* y compris les contrats en unités de compte), à l'exception des provisions pour chargements et prélèvements non acquis, des passifs relatifs à la participation aux bénéfices et des dérivés liés aux contrats d'assurance et d'investissement.

(En millions d'euros)	2013			2012		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement	Total
Provisions techniques au 1^{er} janvier ^(a)	416.480	70.664	487.145	404.308	68.195	472.503
Primes commerciales nettes de chargements sur primes (+)	46.489	6.841	53.329	45.249	6.216	51.465
Rachats, paiements au terme et autres sinistres et prestations payés nets de chargements sur prestations (-)	(46.394)	(9.854)	(56.247)	(43.857)	(8.484)	(52.341)
Ajustement ACAV – revalorisation des provisions techniques (+/-)	20.297	761	21.058	12.317	1.404	13.722
Variations des provisions relatives à des éléments techniques et actuariels (+/-) ^(b)	(1.313)	2.901	1.588	6.101	2.406	8.507
Transferts suite à une reclassification du contrat ou d'une partie des provisions techniques	(45)	45	-	(110)	110	-
Variation du périmètre de consolidation, transfert de portefeuille et changement de méthode comptable	(5.473)	194	(5.280)	(6)	(61)	(68)
Variations de change	(15.816)	(678)	(16.494)	(7.521)	878	(6.643)
Provisions techniques au 31 décembre ^(a)	414.226	70.874	485.100	416.480	70.664	487.145

(a) Sont incluses : provisions mathématiques (y compris comptabilité reflet), provisions pour primes non acquises, provisions pour risques en cours, provisions pour sinistres à payer, provisions pour frais de gestion de sinistres, autres provisions techniques.

Sont exclus : les passifs relatifs aux chargements et prélèvements non acquis ainsi que les passifs relatifs à la participation aux bénéfices.

(b) Inclut notamment les intérêts crédités et la participation aux bénéfices crédités aux provisions techniques, les chargements sur encours et autres variations des provisions relatives aux autres éléments techniques et actuariels.

En 2013, la variation de périmètre d'un montant de 5.280 millions d'euros est principalement expliquée par la cession de MONY.

14.4.2. Évolution de la part des réassureurs

(En millions d'euros)	2013			2012		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement	Total
Part des réassureurs dans les provisions techniques au 1^{er} janvier ^(a)	6.162	18	6.180	6.050	19	6.068
Part des réassureurs dans les primes commerciales nettes de chargements sur primes (+)	2.254	2	2.257	1.525	-	1.525
Part des réassureurs dans les rachats, paiements au terme et autres sinistres et prestations payés nets de chargements sur prestations (-)	5.900	1	5.902	(1.163)	(2)	(1.165)
Part des réassureurs dans les variations des provisions relatives à des éléments techniques et actuariels (+/-) ^(b)	(298)	-	(299)	(191)	1	(190)
Variation du périmètre de consolidation et changement de méthode comptable	(308)	1	(307)	20	-	20
Variations de change	(237)	-	(237)	(79)	-	(79)
Part des réassureurs dans les provisions techniques au 31 décembre ^(a)	13.473	23	13.495	6.162	18	6.180

(a) Sont incluses : provisions mathématiques (y compris comptabilité reflét), provisions pour primes non acquises, provisions pour risques en cours, provisions pour sinistres à payer, provisions pour frais de gestion de sinistres, autres provisions techniques. Sont exclus : les passifs relatifs aux chargements et prélèvements non acquis ainsi que les passifs relatifs à la participation aux bénéfices.

(b) Inclut notamment les intérêts crédités et la participation aux bénéfices crédités aux provisions techniques, les chargements sur encours et autres variations des provisions relatives aux autres éléments techniques et actuariels.

14.5. VENTILATION DES PASSIFS LIÉS À DES CONTRATS D'INVESTISSEMENT SELON LEUR MÉTHODE DE COMPTABILISATION

(En millions d'euros)	Valeur au bilan	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Passifs relatifs aux :		
Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire évalués selon les principes comptables en vigueur avant l'application des normes IFRS ^{(a) (d)}	33.850	36.350
Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire évalués selon les hypothèses courantes ^(b)	-	-
Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire évalués selon les principes comptables en vigueur avant l'application des normes IFRS	99	251
Passifs liés à des contrats dont le risque est supporté par l'assuré relatifs aux :		
Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire évalués selon les principes comptables en vigueur avant l'application des normes IFRS ^{(a) (c)}	4.243	4.080
Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire évalués à la valeur courante des parts ^(d)	32.682	29.983
TOTAL PASSIFS RELATIFS A DES CONTRATS D'INVESTISSEMENT	70.874	70.664

Note : Les données sont présentées nettes de l'impact des dérivés détaillé en Note 20.4.1.

(a) Conformément aux modalités de la norme IFRS 4 qui permet, sous certaines conditions, de poursuivre l'application des principes du précédent référentiel aux passifs liés à des contrats avec participation discrétionnaire.

(b) Cf. Note 1.14.2 – Provisions valorisées selon l'option permise par IFRS 4.24 de réévaluer certains portefeuilles selon les hypothèses courantes.

(c) et (d) S'agissant des contrats en unités de compte, ces contrats ont en commun l'évaluation des provisions au passif sur la base de la juste valeur des parts détenues (« current unit value »).

Seule la comptabilisation des actifs liés diffère :

- dans le cas des contrats en unités de compte avec participation discrétionnaire (c), un actif représentant les frais d'acquisition reportés est comptabilisé en continuité avec le précédent référentiel,
- dans le cas des contrats en unités de compte sans participation discrétionnaire (d), un actif correspondant aux droits sur frais de gestion futurs est comptabilisé conformément à la norme IAS 18 (« DOC ») – Cf. Note 1.7.3. et Note 7.

Les contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont soumis, pour leur comptabilisation, à la norme IFRS 4 qui permet, dans certaines conditions, l'application des principes comptables utilisés avant la conversion aux normes IFRS. Ces contrats entrent cependant dans le champ de la norme IFRS 7 pour les informations à publier dans l'annexe aux comptes. Cette norme requiert la publication de la juste valeur de ces contrats, ou de fourchettes de valeurs, à moins que le Groupe ne puisse mesurer la clause de participation aux bénéfices de façon fiable.

L'IASB a reconnu en Phase I les difficultés liées à la comptabilisation et à la mesure de la participation aux bénéfices discrétionnaire incluse dans les contrats d'assurance et d'investissement. L'IASB, a récemment émis une norme sur la mesure de la juste valeur, mais sans aborder le sujet de la participation aux bénéfices discrétionnaire et il serait donc prématuré d'interpréter cette définition avant la publication de IFRS 4 Phase II.

Les discussions non encore tranchées sur ces sujets sont très complexes et ne sont pas suffisamment avancées. Les débats de la Phase II sur les contrats d'assurance et certains contrats d'investissement ne sont pas encore assez développés, même s'ils ont été relancés au Board de l'IAS juste après la publication de IFRS 4. Après un projet de déclaration de principe diffusé en 1997, un document de travail de la Phase II a été publié en mai 2007 et un exposé-sondage en juillet 2010.

Un nouvel exposé-sondage a été publié en juin 2013. En octobre 2013, la majorité des lettres de commentaire en retour ont rejeté la proposition pour les contrats de participation car trop complexe et ne reflétant pas les principes de gestion actif-passif (ALM) qui sont l'essence de l'activité d'assurance. Dans ce contexte, trop d'incertitudes demeurent sur la définition de la juste valeur des contrats participatifs. En conséquence, AXA n'est pas en mesure de publier une juste valeur ou des fourchettes de valeurs pour les contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire suffisamment fiables.

14.6. DÉROULÉS DES SINISTRES

Le tableau de déroulé des provisions de sinistres indique l'évolution des provisions de sinistres de 2003 à 2013, déterminée sur la base des normes comptables précédemment appliquées en conformité avec IFRS 4, l'ensemble des contrats concernés étant qualifiés de contrats d'assurance au sens des normes IFRS.

La première ligne, intitulée « Provisions de sinistres brutes déroulées telles que présentées initialement », représente le montant des provisions de sinistres faisant l'objet d'un déroulé qui figurait dans l'état de la situation financière du Groupe à la date de clôture comptable de l'année indiquée en entête de la colonne. Par exemple, le montant de 31.168 millions d'euros figurant sur la ligne « Provisions de sinistres brutes déroulées telles que présentées initialement » dans la colonne 2005 représente l'ensemble des provisions de sinistres, tous exercices de survenance 2005 et antérieurs confondus, faisant l'objet du tableau de déroulé telles qu'elles figuraient dans l'état de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2005.

La seconde ligne, intitulée « Provisions de sinistres brutes déroulées ajustées au taux de change et au périmètre déroulé en 2013 », indique le montant qui aurait été présenté initialement si l'on avait utilisé les taux de change de l'année en cours (pour les provisions provenant d'entités du Groupe AXA ayant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro) et considéré un périmètre identique à celui sur lequel la dernière diagonale du tableau est présentée.

La première partie du tableau intitulée « Paiements cumulés intervenus » détaille, pour une colonne donnée N, le montant cumulé des règlements relatifs aux exercices de survenance N et antérieurs intervenus depuis le 31 décembre N.

La deuxième partie du tableau intitulée « Réestimation du coût final » détaille, pour une colonne donnée N, la vision à chacune des clôtures ultérieures du coût final des engagements que le Groupe portait au 31 décembre N au titre des exercices de survenance N et antérieurs. L'estimation du coût final varie à mesure de la fiabilité croissante de l'information relative aux sinistres encore en cours.

L'excédent (insuffisance) de la provision initiale par rapport au coût final réestimé (brut) est obtenu, pour une année N donnée, par différence entre le montant figurant sur la seconde ligne (« Provisions de sinistres brutes déroulées ajustées au taux de change et au périmètre déroulé en 2013 ») et le montant figurant sur la dernière diagonale « Réestimation du coût final ».

4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.6 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

DÉROULÉ DES PROVISIONS DE SINISTRES – DOMMAGES ET ASSURANCE INTERNATIONALE HORS COLISÉE RÉ (EX-AXA RÉ)

(En millions d'euros)	2003	2004 ^(a)	2005	2006 ^(c)	2007	2008 ^(d)	2009	2010	2011 ^(e)	2012	2013
Provisions de sinistres brutes déroulées telles que présentées initialement ^(a)	27.825	29.128	31.168	41.301	44.020	44.046	44.470	46.367	45.946	46.440	47.095
Provisions de sinistres brutes déroulées ajustées au taux de change et au périmètre déroulé en 2013 ^(a)	26.529	27.261	28.624	42.624	44.412	44.874	45.156	45.360	45.700	46.409	47.095
Paiements cumulés intervenus :											
Un an après	6.075	6.180	6.084	7.652	8.312	9.145	9.483	8.953	9.183	9.361	
Deux ans après	9.233	8.871	8.700	11.243	12.395	13.358	13.360	13.016	12.841		
Trois ans après	11.332	10.580	10.314	14.036	15.418	15.549	16.078	15.330			
Quatre ans après	12.518	11.590	12.239	16.451	17.143	17.525	17.684				
Cinq ans après	13.131	13.133	13.460	17.782	18.553	18.679					
Six ans après	14.383	14.106	13.637	18.655	19.429						
Sept ans après	15.152	14.440	14.483	19.337							
Huit ans après	15.378	14.780	14.702								
Neuf ans après	15.791	15.032									
Dix ans après	15.957										
Réestimation du coût final :											
Un an après	27.527	29.179	29.878	40.966	41.371	42.610	44.814	44.518	44.971	45.394	
Deux ans après	26.791	27.833	27.084	38.406	39.471	42.501	41.973	42.904	43.412		
Trois ans après	26.920	25.572	24.595	37.019	39.818	39.889	41.301	41.782			
Quatre ans après	24.994	23.455	24.048	37.590	38.094	39.302	40.250				
Cinq ans après	23.153	23.050	24.008	35.992	37.509	38.372					
Six ans après	22.822	23.212	23.434	35.402	36.737						
Sept ans après	23.082	22.877	23.493	34.371							
Huit ans après	22.808	22.567	22.975								
Neuf ans après	23.035	22.249									
Dix ans après	22.762										
Excédent (insuffisance) de la provision initiale par rapport au coût final réestimé (brut) au 31 décembre 2013 : ^(b)											
Montant	3.766	5.012	5.649	8.253	7.676	6.502	4.905	3.578	2.288	1.015	
Pourcentages	14,2 %	18,4 %	19,7 %	19,4 %	17,3 %	14,5 %	10,9 %	7,9 %	5,0 %	2,2 %	

(a) En 2004, les sociétés AXA Corporate Solutions Assurance US, Mosaic Insurance Company (ex-AXA RE P&C Insurance Company) ont été transférées de l'activité Réassurance aux Autres activités internationales.

Les réserves d'AXA Corporate Solutions Assurance US sont calculées sur la base de l'exercice de survenance et sont incluses dans le déroulé des provisions de sinistres Dommages et Assurance Internationale (hors Colisée RE (ex-AXA RE)). Les réserves de Mosaic Insurance Company (ex-AXA RE P&C Insurance Company) et de Coliseum RE (ex-AXA CS Reinsurance Company) sont présentées sur la base de l'exercice de souscription et sont prises en compte dans le déroulé des provisions de sinistres de Colisée RE (ex-AXA RE).

(b) Il convient de ne pas extrapoler les excédents ou insuffisances à venir d'après le tableau de déroulé des provisions de sinistres car les conditions et tendances ayant affecté l'évolution des provisions au cours des exercices antérieurs ne se reproduiront pas nécessairement au cours des exercices ultérieurs.

L'excédent/insuffisance présenté inclut les variations de change entre cette année et l'année précédente. Il inclut aussi l'effet de la désactualisation des provisions de rente (qui sont déroulées à partir de 2006) pour un montant de 116 millions d'euros pour 2011.

(c) En 2006, les activités de Winterthur ont été intégrées dans AXA. Le total des provisions de sinistres brutes déroulées s'élevait à 41,3 milliards d'euros, dont 8,7 milliards d'euros liés à l'acquisition de Winterthur.

(d) En application d'IFRS 3, dans le cadre du délai de 12 mois, le Groupe a révisé certains éléments de l'affectation du prix d'acquisition de Seguros.ING (Mexique), conduisant à une augmentation de l'écart d'acquisition de 33 millions d'euros à 512 millions d'euros. Cette modification de l'écart d'acquisition provient pour l'essentiel d'ajustements de provisions pour risques et charges et de provisions techniques pour sinistres.

(e) Les provisions de sinistres relatives aux activités au Canada cédées n'ont pas été reportées pour l'année en cours mais sont intégrées dans les années précédentes.

DÉROULÉ DES PROVISIONS DE SINISTRES DE COLISÉE RÉ (EX-AXA RÉ)

Le 21 décembre 2006, le Groupe AXA a finalisé un accord de cession de l'activité de réassurance d'AXA RE à Paris Ré Holding. Aux termes de cet accord, AXA RE est exposé aux éventuelles variations du coût final des sinistres à la charge d'AXA RE survenus antérieurement au 31 décembre 2005. En revanche, le traité quote-part mis en place dans le cadre de la transaction entre AXA RE et Paris Ré protège entièrement AXA

au titre des sinistres survenus à compter du 1^{er} janvier 2006. Par conséquent, le tableau ci-après présente le déroulé des montants de provisions qui figuraient dans l'état de la situation financière d'AXA RE à chaque clôture annuelle jusqu'au 31 décembre 2005 compris. Les provisions constituées ultérieurement, correspondant à des risques entièrement supportés par Paris Ré, ne sont pas déroulées. Paris Ré a été acquis par PartnerRe et les termes de l'accord mentionné ci-dessus restent en vigueur.

<i>(En millions d'euros)</i>	2003	2004 ^(b)	2005
Provisions de sinistres brutes déroulées telles que présentées initialement ^(a)	4.200	3.314	4.523
Provisions de sinistres brutes déroulées en 2013 ^(b)	3.742	3.314	4.253
Provisions initiales rétrocédées	(853)	(410)	(1.048)
Provisions initiales rétrocédées en 2013 ^(b)	(461)	(502)	(1.048)
Provisions de sinistres nettes initiales	3.281	2.812	3.205
Paiements cumulés intervenus (bruts) :			
Un an après	950	1.127	1.191
Deux ans après	1.543	1.574	1.688
Trois ans après	1.784	1.812	2.123
Quatre ans après	1.953	2.289	2.298
Cinq ans après	2.352	2.225	2.421
Six ans après	2.313	2.347	2.571
Sept ans après	2.465	2.469	2.606
Huit ans après	2.576	2.527	2.672
Neuf ans après	2.629	2.584	
Dix ans après	2.683		
Réestimation du coût final (brut) :			
Un an après	3.438	3.797	4.061
Deux ans après	3.642	3.621	3.745
Trois ans après	3.514	3.399	3.884
Quatre ans après	3.332	3.664	3.629
Cinq ans après	3.553	3.282	3.654
Six ans après	3.248	3.340	3.495
Sept ans après	3.369	3.217	3.436
Huit ans après	3.257	3.199	3.292
Neuf ans après	3.245	3.115	
Dix ans après	3.173		
Excédent (insuffisance) de la provision initiale par rapport au coût final réestimé (brut) :	569	199	961
Réestimation du coût final cédé	386	582	961
Ajustement de primes ^(c)	(580)	(374)	(403)
Réestimation du coût final net	-	-	-
Excédent (insuffisance) de la provision initiale (nette) par rapport au coût final réestimé (net) au 31 décembre 2013			
Montant ^(a)	1.075	652	1.278
Pourcentages ^(a)	32,7 %	23,2 %	39,9 %

(a) Les provisions de sinistres sont établies par année de souscription. En conséquence, les provisions ré-estimées et l'excédent de provisions ré-estimées sur les provisions initiales comprennent les provisions de sinistres survenant jusqu'à douze mois après la fin de la période initiale. Il convient de ne pas extrapoler les excédents ou insuffisances à venir d'après le tableau de déroulé des provisions de sinistres car les conditions et tendances ayant affecté l'évolution des provisions au cours des exercices antérieurs ne se reproduiront pas nécessairement au cours des exercices ultérieurs.

(b) En 2004, les sociétés AXA Corporate Solutions Assurance US, Mosaic Insurance Company (ex-AXA RE P&C Insurance Company) ont été transférées de l'activité Réassurance aux Autres activités internationales. Les réserves d'AXA Corporate Solutions Assurance US sont calculées sur la base de l'exercice de survenance et sont incluses dans le déroulé des provisions de sinistres Dommages et Assurance Internationale (hors Colisée RE (ex-AXA RE)). Les réserves de Mosaic Insurance Company (ex-AXA RE P&C Insurance Company) et de Coliseum RE (ex-AXA CS Reinsurance Company) sont présentées sur la base de l'exercice de souscription et sont prises en compte dans le déroulé des provisions de sinistres de Colisée RE (ex-AXA RE).

(c) Est soustraite de la réestimation du coût final cédé pour une année de souscription donnée toute prime acquise après cette année de souscription, mais qui y est liée, y compris les primes de reconstitution reçues des cédantes en cas de réalisation de sinistres couverts.

4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.6 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RAPPROCHEMENT ENTRE LES PROVISIONS TECHNIQUES DÉROULÉES ET LES PROVISIONS POUR SINISTRE À PAYER TOTALES

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	Valeur au bilan	Valeur au bilan
Provisions de sinistres et autres provisions brutes déroulées		
Dommages et Assurance Internationale (hors Colisée RE (ex-AXA RE)) ^(a)	47.095	46.440
■ dont provisions de rentes	4.173	4.109
■ dont provisions construction (PSNEM)	1.947	1.876
Total des provisions de sinistres et autres provisions brutes déroulées	47.095	46.440
Autres provisions non déroulées^(b)	2.360	2.757
TOTAL PROVISIONS DE SINISTRES ET AUTRES PROVISIONS BRUTES DOMMAGES ET ASSURANCE INTERNATIONALE	49.455	49.197

- (a) Le montant des provisions de sinistres et autres provisions brutes déroulées est présenté sur la base des dé roulés de provisions de sinistres. Les provisions d'AXA Corporate Solutions Insurance US sont présentées dans le déroulé des provisions de sinistres Dommages et Assurance internationale. Les provisions de Mosaic Insurance Company (ex-AXA RE P&C Insurance Company) et de Coliseum RE (ex-AXA RE Reinsurance company) (d'un montant total de 67 millions d'euros en 2013 et 85 millions d'euros en 2012) sont présentées dans le déroulé des provisions de sinistres de Colisée RE (ex-AXA RE).
- (b) Inclut les provisions sur acceptations en réassurance (1.194 millions d'euros en 2013 et 1.125 millions d'euros en 2012).

14.7. RISQUES LIÉS À L'AMIANTE

AXA continue de recevoir des avis de sinistre dans le cadre de polices souscrites dans le passé et liées à des expositions à l'amiante.

Le coût final des futurs sinistres liés à l'amiante est par nature très incertain, car il dépend essentiellement de facteurs juridiques difficiles à appréhender avec précision. La répartition des responsabilités entre différentes parties potentielles est par ailleurs fréquemment délicate, tandis que les compagnies d'assurance et les périodes de couvertures impliquées sont souvent multiples. Ces problèmes entraînent dès lors d'importantes difficultés pour établir précisément le niveau d'engagement

Dans ce contexte, le Groupe AXA gère activement son exposition aux risques liés à l'amiante. Dans la majorité des cas, ces sinistres sont ainsi gérés par AXA Liabilities Managers, filiale spécialisée dans la gestion des *run-offs* d'assurance dommages du Groupe. Ainsi, tous les sinistres amiante sont pris en charge par des équipes d'experts qui recourent à différentes techniques de règlement, incluant le recours à des transactions, des rachats de polices voire, dans certains cas, des actions contentieuses. En outre, AXA Liabilities Managers

s'attache tout particulièrement à éliminer ces expositions par l'intermédiaire de commutations ou d'autres solutions similaires.

Le calcul des provisions nécessaires pour couvrir les sinistres liés à l'amiante s'avère particulièrement délicat car les méthodes traditionnelles d'estimation des réserves ne peuvent pas être utilisées pour évaluer les sinistres survenus mais non encore déclarés. AXA a donc recours à diverses méthodes spécifiques pour estimer le coût futur de ces sinistres, fondées à la fois sur l'analyse de l'exposition, la projection des fréquences et des coûts ou l'utilisation de comparables. Les provisions pour sinistres amiante sont réévaluées chaque année afin de garantir leur cohérence avec les cas récemment traités et avec les évolutions juridiques et économiques. Conformément aux pratiques d'AXA en matière de provision, et malgré la durée particulièrement longue de ces risques, les provisions pour sinistres liés à l'amiante ne sont pas escomptées.

Compte tenu de l'incertitude actuelle qui entoure les avis de sinistre liés à l'amiante, il n'est pas possible de déterminer le coût futur de ces sinistres avec le même degré de précision que pour le reste des sinistres. Bien qu'AXA estime que ses provisions au titre des sinistres liés à l'amiante sont adéquates, il ne peut être exclu, dans des scénarios défavorables, qu'elles s'avèrent insuffisantes pour couvrir le coût futur de ces sinistres.

Les principales données chiffrées relatives aux sinistres liés à l'amiante à la fin de l'exercice 2013 sont les suivantes :

Données en millions d'euros sauf indication	2013		2012	
	Brut	Net	Brut	Net
Évolution des réserves				
Provisions de sinistres à la fin de l'année	1.046	976	1.113	1.030
Dont provisions de sinistres	176	159	195	170
Dont provisions pour tardifs	870	817	918	860
Ratios d'évolution des provisions				
Survival ratio sur trois années hors commutation ^(a)	39 ans	42 ans	39 ans	41 ans
Sinistres non encore déclarés/suspens	494 %	515 %	471 %	506 %
Paiements cumulés au 31 décembre/charge ultime prévue	42 %	41 %	38 %	37 %

- (a) Provisions de sinistres au 31 décembre/Règlements moyens sur les 3 dernières années (hors commutations).

En 2013, AXA a versé 27 millions d'euros de sinistres nets de réassurance au titre de l'amiante. Cette année, AXA a enregistré un résultat de 1 million d'euros net de réassurance. Les effets de change expliquent en grande partie l'évolution entre 2012 et 2013 de la provision au titre des sinistres.

En raison de ces différents changements, et après prise en compte des variations de taux de change, les provisions totales au titre de sinistres amiante d'AXA (nettes de réassurance) sont de 976 millions d'euros au 31 décembre 2013.

14.8. PASSIFS ET ACTIFS RELATIFS À LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

Au 31 décembre 2013, les passifs et actifs relatifs à la participation aux bénéfices se présentent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012 Retraité ^(a)
Provision pour participation aux bénéfices	9.177	9.715
Provision pour participation aux bénéfices différée passive	17.093	21.642
Total des passifs relatifs à la participation aux bénéfices	26.271	31.357
Total des actifs relatifs à la participation aux bénéfices	-	4

(a) Comme décrit en Note 1.2.1, suite aux amendements apportés à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives à la précédente période ont été retraitées.

La participation aux bénéfices différée active et passive comprend les effets de la comptabilité reflet (voir définition en Note 1.14.2), notamment relatifs aux plus et moins-values latentes sur les titres disponibles à la vente détaillées en Note 13.2.1, mais également aux autres différences temporaires non nécessairement liées aux placements financiers. La Note 13.2.1 contient également le détail relatif aux pays dans lesquels la part des contrats participatifs est importante et dans lesquels les minimums obligatoires en termes de distribution des résultats sont significatifs. Cette Note présente pour ces pays les plus et moins-values latentes relatives aux actifs disponibles à la vente et les ajustements de la comptabilité reflet liés. La baisse de la participation aux bénéfices différée active est principalement liée à la diminution des moins-values latentes relatives aux actifs disponibles à la vente en France, Allemagne et Suisse.

actifs en unités de compte en représentation des passifs de ces contrats. Les écarts d'adossement ponctuels ne résultent que des délais administratifs de traitement des opérations quotidiennes.

14.9.1. Cadences estimées de paiements et de rachats

Le tableau ci-dessous ventile les estimations de paiements et de rachats liés à des contrats d'assurance et d'investissement Vie, Épargne, Retraite et Dommages hors contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré. Les échéances effectives peuvent différer des estimations exposées ci-dessous, notamment parce qu'une partie des contrats contient une option de rachat contrôlée par l'assuré, susceptible de modifier la durée des contrats.

Les projections ci-dessous ne peuvent être rapprochées des provisions portées dans l'état de la situation financière et sont supérieures aux soldes publiés car il s'agit des flux sortants attendus, excluant, entre autres, tout élément d'escompte. Ces flux sont également présentés nets des flux de primes périodiques attendues des assurés.

La ligne des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement du tableau ci-dessous représente les flux de trésorerie estimés non actualisés concernant les sinistres de mortalité, d'incapacité et invalidité, les rachats, les rentes, les garanties minimales des contrats en unités de compte, les sinistres Dommages et Santé, nets des primes dues par les assurés liées aux contrats en cours. Ces flux sont fondés sur des hypothèses de mortalité, d'incapacité et invalidité, de rachats et de cadences de règlement pour le Dommage, cohérentes avec les observations passées sur les portefeuilles du Groupe. Ces montants projetés sont bruts de réassurance. Étant donné le fort recours aux estimations, les flux réels payés seront probablement différents.

14.9. CADENCES ESTIMÉES DE PAIEMENTS ET DE RACHATS ET PASSIFS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT – TAUX D'ESCOMPTE

Dans les tableaux détaillés en Note 14.9.1 et Note 14.9.2, les passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement Vie, Épargne, Retraite et Dommages sont présentés à l'exclusion des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré. Ces passifs ne sont effectivement pas exposés en termes de risque de taux et de durée, à l'exception des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) assortis de garanties de performance. De plus, concernant le risque de liquidité, les entités détiennent des

4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.6 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)	2013				2012			
	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	+ de 5 ans	Total	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	+ de 5 ans	Total
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement	26.253	70.971	467.177	564.402	27.202	74.271	466.354	567.827
<i>dont passifs Vie, Épargne, Retraite liés à des contrats incluant des options de rachat avant terme avec une valeur de rachat non nulle</i>	13.299	51.713	338.990	404.001	14.242	54.621	336.096	404.959

14.9.2. Passifs techniques des contrats d'assurance et d'investissement – taux d'escompte

Le tableau ci-dessous et les commentaires associés excluent les contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte).

Les principes généraux d'établissement des passifs techniques sont exposés en Note 1 de ce document. Les provisions résultent de processus d'estimation dont l'une des hypothèses clefs est le taux d'escompte.

Comme présenté dans le tableau ci-dessous, au 31 décembre 2013, 88 % des provisions Vie, Épargne, Retraite (hors contrats en unités de compte) sont escomptées, dont 11 % font l'objet d'une révision du taux d'escompte, et 77 % conservent le taux fixé lors de la souscription du contrat, sujet au test de suffisance des passifs explicité en Note 1.

Par convention, les contrats à taux garanti nul sont considérés comme non escomptés, sauf lorsqu'il s'agit de produits offrant

des taux garantis mis à jour chaque année et pour un an : ces contrats figurent en réserves escomptées. Les contrats d'Épargne à taux garantis non nuls sont considérés comme escomptés au taux d'intérêt technique. Les contrats dont les hypothèses sont révisées dans les états financiers à chaque clôture sont principalement constitués de provisions pour garanties (garanties planchers en cas de décès, etc).

En assurance dommages et assurance internationale, les provisions sont majoritairement non escomptées (91 % au 31 décembre 2013), à l'exception des contrats d'invalidité et d'accidents du travail, qui font l'objet d'une révision régulière des taux d'escompte. Ces réserves ne sont pas sensibles aux risques de taux d'intérêt.

Les taux indiqués dans le tableau ci-dessous correspondent aux taux moyens pondérés de l'ensemble des portefeuilles considérés. Ils doivent être analysés avec précaution. Pour les contrats dont les taux garantis sont révisés annuellement, les taux sont cristallisés à la date de clôture. Les profils de risque associés aux contrats sont détaillés en Note 4.

(En millions d'euros)	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Valeur au bilan	Taux d'escompte moyen	Valeur au bilan	Taux d'escompte moyen
Réserve d'assurance vie – taux d'escompte figés ^(a)	249.271	2,34 %	260.239	2,43 %
Réserves d'assurance vie – taux d'escompte révisés	35.446	3,40 %	38.624	3,12 %
Réserves non escomptées	37.864	-	40.298	-
Total assurance vie	322.582	-	339.161	-
Réserves escomptées – taux d'escompte figés ^(a)	4.177	3,82 %	4.231	3,84 %
Réserves escomptées – taux d'escompte révisés	1.170	3,18 %	1.132	2,73 %
Réserves non escomptées	54.428	-	54.455	-
Total assurance dommage et assurance internationale	59.775	-	59.818	-
TOTAL CONTRATS D'ASSURANCE ET CONTRATS D'INVESTISSEMENT	382.357	-	398.979	-

Les montants sont présentés hors impact des dérivés relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (ces derniers étant présentés en Note 20.4), hors passifs relatifs aux prélèvements et chargements non acquis et ceux relatifs à la participation aux bénéfices. Les passifs relatifs aux contrats pour lesquels le risque financier est supporté par les assurés sont également exclus.

(a) Sous condition des résultats des tests de suffisance des passifs (non systématiques mais revus régulièrement).

Conformément à la norme IFRS 7, le Groupe fournit en Note 4 des états financiers consolidés les sensibilités aux taux d'intérêts et aux marchés actions de l'« *embedded value* » Groupe (définie dans la section « Risques de Marché »).

L'impact de la révision du taux d'escompte pour les provisions escomptées Vie, Épargne, Retraite est une diminution de réserves de 1.603 millions d'euros en 2013 (contre une augmentation de réserves de 625 millions d'euros en 2012) bruts de la participation aux bénéfices, impôt et autres effets de la comptabilité reflet, et est enregistré dans le compte de résultat de la période.

14.9.3. Principales branches d'activité

Les tableaux présentés dans la Note 21 détaillent les branches majeures d'activité d'assurance du Groupe et reflètent sa diversification.

14.10. DÉRIVÉS INCORPORÉS RÉPONDANT À LA DÉFINITION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE

AXA commercialise des contrats contenant diverses options et garanties. Celles-ci sont décrites en Note 4. Ces garanties ne font pas partie des dérivés incorporés que le Groupe se doit de séparer et valoriser à la juste valeur pour les raisons suivantes :

- certaines sont considérées comme étroitement liées au contrat hôte ;
- les autres répondent elles-mêmes à la définition d'un contrat d'assurance en Phase I (IFRS4).

Cette Note décrit les garanties répondant elles-mêmes à la définition d'un contrat d'assurance. Elles se résument à deux catégories principales : des garanties en cas de décès ou garanties viagères de revenus rattachées à des contrats en unités de compte et des options de rentes garanties.

Les garanties en cas de décès ou viagères rattachées à des contrats en unités de compte sont communément appelées « GMDBs » et « GMIBs » respectivement. Les « GMDBs » garantissent une valeur qui peut être supérieure à l'épargne acquise sur le contrat en unités de compte, qui dépend de la performance des actifs adossés. Les « GMIBs » procurent une garantie viagère pour laquelle l'assuré peut opter après une période stipulée au contrat, qui peut excéder la valeur de l'épargne acquise.

Pour le groupe, le risque attaché à ces garanties est lié à la portion non couverte desdites garanties et au comportement de l'assuré s'il devenait significativement différent du comportement attendu. Les provisions relatives à ces garanties sont établies par projection des paiements et chargements attendus, estimés sur la base d'hypothèses actuarielles. Ces projections sont fondées sur des modèles qui impliquent des estimations et des prises de position, notamment sur les taux de rendement, la volatilité, le comportement des assurés, et, pour les « GMIBs », les taux de conversion en rentes. Il est possible que la réalité diffère des estimations de la direction. Au-delà de l'établissement de provisions couvrant ces risques, AXA gère également son exposition au risque *via* une combinaison de contrats de réassurance et des programmes de gestion active du risque financier, incluant des instruments dérivés.

Les taux de rente garantis procurent aux porteurs de contrats l'assurance qu'à une date future les montants accumulés sur leurs contrats leur permettront d'acheter une rente viagère aux taux garantis actuels. Le risque pour AXA, en ce qui concerne ces options, est soit que la longévité s'améliore d'une façon telle que les assurés optant pour la conversion en rentes vivent plus longtemps qu'estimé, ou que les rendements financiers pendant la phase de mise en service soient inférieurs à ceux prévus dans la tarification. Les provisions relatives à ces garanties sont établies par projection des paiements et chargements attendus, estimés sur la base d'hypothèses actuarielles. Ces projections sont fondées sur des modèles qui impliquent des estimations et des prises de position, y compris relatives aux taux de rendement et à la volatilité, au comportement des assurés incluant les taux de rachat et la mortalité ainsi que les taux de conversion en rentes. Il est possible que la réalité diffère des hypothèses du management. Au-delà de l'établissement de provisions couvrant ces risques, AXA gère également l'exposition *via* une gestion actif-passif incluant des dérivés de taux pour se protéger contre un déclin des taux d'intérêt.

Note 15 Passifs relatifs aux entreprises du secteur bancaire

15.1. VENTILATION DES PASSIFS LIÉS AUX ACTIVITÉS BANCAIRES

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur
Passifs bancaires émis à la juste valeur – Clients particuliers	1.690	1.690	1.062	1.062
Clients particuliers	19.153	19.159	19.216	19.228
Clients entreprises	8.206	8.208	7.340	7.345
Refinancement interbancaire	3.975	3.976	3.289	3.291
Refinancement auprès de banques centrales	-	-	252	252
Autres passifs relatifs aux activités bancaires	2.487	2.507	2.538	2.604
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés relatifs aux passifs liés aux activités bancaires	(138)	(138)	(204)	(204)
TOTAL PASSIFS LIÉS AUX ACTIVITÉS BANCAIRES	35.374	35.403	33.494	33.579

L'option de juste valeur est utilisée pour mesurer certaines dettes liées aux activités bancaires désignées à la juste valeur par résultat (1.690 millions d'euros en 2013 et 1.062 millions d'euros en 2012). Le Groupe applique la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13 telle que décrite dans la Note 1.5. Ces justes valeurs sont basées principalement sur des données de marché observables et sont par conséquent classées en juste valeur de niveau 2.

Les passifs bancaires relatifs aux clients particuliers, aux clients entreprises et au refinancement interbancaire ne sont pas négociés sur des marchés actifs et il n'existe pas de cotation. Cependant, étant donné la courte maturité des principaux passifs liés aux activités bancaires (voir Note 15.2), leur valeur inscrite au bilan est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ainsi, les montants de juste valeur publiés pour ces instruments sont classés en juste valeur de niveau 3.

Les autres passifs liés aux activités bancaires correspondent à des obligations émises dont les prix sont régulièrement cotés et publiquement disponibles sur des marchés actifs. En conséquence, les justes valeurs de ces passifs sont classées en juste valeur de niveau 1.

Les justes valeurs des dérivés de macro-couverture et autres dérivés relatifs aux passifs liés aux activités bancaires sont principalement basées sur des données de marché observables et sont donc considérées comme des justes valeurs de niveau 2.

En 2013, les dettes collatérales relatives aux opérations de prêts de titres et assimilés relatives aux entreprises du secteur bancaire s'élevaient à 9.163 millions d'euros (8.427 millions d'euros en 2012).

15.2. VENTILATION PAR MATURITÉ

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
	Valeur au bilan par maturité contractuelle				Valeur au bilan par maturité contractuelle			
	12 mois ou moins	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total valeur au bilan	12 mois ou moins	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total valeur au bilan
Passifs bancaires émis à la juste valeur – Clients particuliers	30	642	1.019	1.690	125	578	359	1.062
Clients particuliers	17.542	1.343	268	19.153	17.711	1.376	129	19.216
Clients entreprises	8.160	42	4	8.206	7.277	60	2	7.340
Refinancement interbancaire	3.725	59	191	3.975	2.969	55	265	3.289
Refinancement auprès des banques centrales	-	-	-	-	252	-	-	252
Autres passifs relatifs aux activités bancaires	-	1.302	1.185	2.487	179	1.500	859	2.538
Dérivé de macro-couverture et autres dérivés relatifs aux passifs liés aux activités bancaires	(1)	(34)	(103)	(138)	(3)	(130)	(71)	(204)
TOTAL PASSIFS LIÉS AUX ACTIVITÉS BANCAIRES	29.456	3.354	2.564	35.374	28.511	3.439	1.544	33.494

Note 16 Provisions pour risques et charges

16.1. VENTILATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges comprennent les éléments suivants :

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012 Retraité ^(a)
Engagements de retraite	8.017	9.727
Provisions pour rémunération en actions	174	102
Provisions pour restructuration	385	276
Provisions pour litiges	356	333
Provisions pour garanties de passifs	1	10
Autres provisions pour risques et charges	1.460	1.503
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10.393	11.952

(a) Comme décrit en Note 1.2.1, suite aux amendements apportés à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives à la précédente période ont été retraitées.

Les provisions relatives aux engagements de retraite et à la rémunération en actions sont commentées dans la Note 26 « Personnel ».

Au 31 décembre 2013, la ligne « Autres provisions pour risques et charges » est principalement composée des provisions pour risques fiscaux (645 millions d'euros) principalement dans les entités aux États-Unis (571 millions d'euros). Les autres

provisions pour risques et charges autres que les provisions pour risques fiscaux sont de 814 millions d'euros principalement dans les Holdings (389 millions d'euros), dans les entités en France (79 millions d'euros), dans les entités au Royaume-Uni et en Irlande (73 millions d'euros), AXA Investments Managers (70 millions d'euros). Pour plus d'informations sur les litiges, merci de se référer à la Note 31.

16.2. VARIATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (HORS ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET RÉMUNÉRATION EN ACTIONS)

L'évolution des provisions pour risques et charges (hors engagements de retraite et rémunération en actions) s'analyse comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	2013	2012 Retraité ^(a)
Solde au 1^{er} janvier	2.123	1.873
Coût financier lié à la désactualisation	3	6
Variations de périmètre de consolidation et changements de méthodes comptables	67	(19)
Dotations de l'exercice	524	656
Reprises de l'exercice relatives à des consommations	(308)	(163)
Reprises de l'exercice relatives à des excédents de provisions	(153)	(226)
Effet des variations de change	(53)	(5)
Solde au 31 décembre	2.202	2.123

(a) Comme décrit en Note 1.2.1, suite aux amendements apportés à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives à la précédente période ont été retraitées.

Note 17 Dettes de financement

17.1. DETTES DE FINANCEMENT PAR LIGNE D'ÉMISSION

(En millions d'euros)	Valeur au bilan	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012
AXA	7.492	6.682
Composante de dette des obligations subordonnées en Euro, 2,5 %, échéance 2014	2.122	2.043
Composante de dette des obligations convertibles subordonnées en Euro, 3,75 %, échéance 2017	1.549	1.482
Obligations subordonnées en Euro, 5,25 %, échéance 2040	1.300	1.300
Obligations subordonnées en Euro, 5,125 %, échéance 2043	1.000	-
Titres subordonnés remboursables (TSR) en USD, 8,6 %, échéance 2030	868	907
Titres subordonnés remboursables (TSR) en GBP, 7,125 %, échéance 2020	390	398
Dérivés sur dettes subordonnées ^(a)	264	553
AXA Financial	145	153
Surplus Notes, 7,70 %, échéance 2015	145	152
MONY Life 11,25 % Surplus Notes, échéance 2024	-	1
AXA Bank Europe	245	347
Dettes subordonnées à maturité inférieure à 10 ans à taux fixe	98	126
Dettes subordonnées à durée indéterminée à taux fixe	147	221
AXA-MPS Vita and Danni	79	108
Obligations subordonnées au taux euribor 6 mois + 81 bp	79	108
Autres dettes subordonnées d'un montant unitaire inférieur à 100 millions d'euros	25	26
Dettes subordonnées	7.986	7.317
AXA	1.000	1.841
Euro Medium Term Notes, 6 %, échéance 2013, et BMTN	-	841
Euro Medium Term Notes, échéance 2015	1.000	1.000
AXA Financial	253	264
Obligations Senior, 7 %, échéance 2028	253	264
AXA UK Holdings	183	188
GRE : Loan Notes, 6,625 %, échéance 2023	183	188
Autres dettes de financement représentées par des titres inférieures à 100 millions d'euros	132	221
Autres dettes de financement représentées par des titres inférieures à 100 millions d'euros	185	220
Dérivés relatifs à d'autres instruments financiers de dette émis ^(a)	(53)	1
Dettes de financement représentées par des titres	1.568	2.514
AXA	809	830
Dettes de financement envers des entreprises du secteur bancaire inférieures à 100 millions d'euros	44	1
Dettes de financement envers des entreprises du secteur bancaire	853	831
TOTAL DETTES DE FINANCEMENT ^(b)	10.407	10.662

(a) Dérivés de couverture IAS 39 et dérivés de couverture économique n'entrant pas dans une relation de couverture au sens d'IAS 39.

(b) Hors intérêts courus non échus sur dérivés.

4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.6 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les principaux mouvements sur la dette de financement au cours de l'exercice sont les suivants :

- l'émission d'obligations subordonnées d'un montant d'un milliard d'euros à échéance 2043 (les obligations versent un coupon annuel à taux fixe de 5,125 % jusqu'à la première date de remboursement anticipé en juillet 2023, puis un taux variable avec une majoration d'intérêts de 100 points de base par la suite) afin d'anticiper le refinancement d'une partie des dettes subordonnées existantes arrivant à échéance le 1^{er} janvier 2014 ;

- le remboursement d'un Euro Medium Term Note d'un montant de 841 millions d'euros arrivé à maturité en 2013.

Les dérivés de couverture de la dette financière sont commentés en Note 20.

Voir la section « risque de taux d'intérêt et risque actions liés aux activités opérationnelles des filiales du Groupe » en page 171 pour les sensibilités aux mouvements des taux d'intérêt.

17.2. DETTES DE FINANCEMENT PAR MODE D'ÉVALUATION

(En millions d'euros)	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur
Dettes subordonnées au coût amorti	7.722	8.629	6.765	7.676
Instruments dérivés relatifs aux dettes subordonnées ^(a)	264	264	553	553
Dettes subordonnées	7.986	8.892	7.317	8.229
Dettes de financement représentées par des titres au coût amorti	1.621	1.810	2.513	2.841
Instruments dérivés relatifs aux dettes de financement représentées par des titres ^(a)	(53)	(53)	1	1
Dettes de financement représentées par des titres	1.568	1.757	2.514	2.842
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire au coût amorti	853	846	831	816
Dettes de financements envers les entreprises du secteur bancaire	853	846	831	816
DETTES DE FINANCEMENT	10.407	11.495	10.662	11.887

(a) Dérivés de couverture IAS 39 et dérivés de couverture économique n'entrant pas dans une relation de couverture au sens d'IAS 39.

Le Groupe ne détient pas de dettes de financement désignées en juste valeur par résultat (option juste valeur ou instruments détenus à des fins de transaction).

Les informations sur les justes valeurs dans cette Note sont présentées à titre de compléments d'information par rapport aux valeurs inscrites dans l'état de la situation financière et doivent être utilisées avec précaution. D'une part, ces estimations se basent sur des éléments à la date de clôture tels que les taux d'intérêts et les spreads qui sont susceptibles de fluctuer dans le temps. D'autre part, il existe des méthodes de calculs multiples pour estimer ces montants.

Les éléments pris en compte pour le calcul de la juste valeur des dettes de financement sont les données de marchés à la clôture de la période tenant compte (i) des taux de marchés par devise, (ii) du spread moyen d'AXA par maturité et par devise, en distinguant les dettes subordonnées et les dettes « senior », et (iii) des options incluses dans les contrats d'émission, telles que les options de remboursement à la main de l'émetteur.

La juste valeur des obligations convertibles subordonnées est égale au cours coté de ces instruments à la clôture de la période. En conséquence, la juste valeur publiée comprend dès lors la valeur de l'option de conversion, comptabilisée en capitaux propres.

Au 31 décembre 2013, la juste valeur des dettes de financement, hors intérêts courus non échus, s'élève à 11.495 millions d'euros y compris les dérivés de couverture correspondants. La juste valeur est inférieure de 391 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2012 principalement du fait de la hausse des taux d'intérêts au cours de la période.

Le Groupe applique la hiérarchie IFRS 13 au titre de la juste valeur tel que décrit en Note 1.5. Les données de juste valeur sont principalement basées sur des données de marché observables et sont, par conséquent, considérées en niveau 2.

17.3. EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT ET MATURITÉS CONTRACTUELLES

Le tableau ci-dessous présente les maturités contractuelles des dettes de financement (hors impact des dérivés détaillé dans la Note 20.4). Les échéances effectives sont susceptibles de différer des données présentées, car certains instruments sont assortis de clauses de remboursement anticipé, avec ou sans pénalités.

(En millions d'euros)	Valeur au bilan par maturité contractuelle au 31 décembre			Total de la valeur au bilan
	12 mois ou moins de 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
2013	3.070	2.892	4.234	10.196
2012	1.059	5.741	3.309	10.109

Note 18 Dettes (hors dettes de financement)

18.1. VENTILATION DES « DETTES » (HORS DETTES DE FINANCEMENT)

(En millions d'euros)	Valeur comptable	Valeur comptable
	31 décembre 2013	31 décembre 2012 Retraité ^(a)
Intérêts minoritaires dans des fonds consolidés	7.549	3.775
Autres dettes émises représentées par des titres et soldes de banque créditeurs^(b)	3.574	4.334
Dettes collatérales relatives aux opérations de « Total return swap agreement »	138	176
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptée	8.317	8.955
Dépôts et cautionnements	934	1.083
Comptes courants vis-à-vis d'autres compagnies	964	571
Assurés, courtiers et agents généraux	6.419	7.301
Dettes nées d'opérations de réassurance cédée	12.227	5.352
Dépôts et cautionnements	8.284	1.409
Comptes courants vis-à-vis d'autres compagnies	3.934	3.936
Autres dettes	9	7
Dettes d'impôts exigibles	972	1.170
Dettes collatérales relatives aux opérations de prêts de titres et assimilés^(c)	20.909	24.397
Autres dettes	14.684	17.296
DETTES	68.371	65.454

(a) Comme décrit en Note 1.2.1, suite aux amendements apportés à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives à la précédente période ont été retraitées.

(b) Hors activités bancaires.

(c) Exclut les dettes collatérales relatives aux opérations de prêts de titres et assimilés du segment Banques (voir Note 15).

Le poste « Intérêts minoritaires dans des fonds consolidés » est la contrepartie des actifs reconnus sur les différentes lignes du bilan consolidé pour la part non détenue par le Groupe dans des fonds d'investissement consolidés. Les mouvements enregistrés sur ce poste dépendent à la fois de l'évolution des taux de détention du Groupe et de la variation de la juste valeur de ces fonds.

Le montant des intérêts minoritaires des fonds comptabilisés dans ce poste s'élève à 7.549 millions d'euros au 31 décembre 2013, en hausse de 3.774 millions d'euros par rapport au

31 décembre 2012, principalement due au passage en 2013 de la consolidation par mise en équivalence à la consolidation par intégration globale du fonds AXA IM Euro Liquidity en Belgique.

Les « dettes collatérales relatives aux opérations de prêts de titres et assimilés » s'élèvent à 20.909 millions d'euros au 31 décembre 2013, en baisse de 3.488 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2012 (ou de 1.854 millions d'euros à change constant), essentiellement liée à la diminution des opérations de rachats de titres à court terme en Suisse.

18.2. DETTES ÉMISES REPRÉSENTÉES PAR DES TITRES ET SOLDES DE BANQUE CRÉDITEURS (HORS DETTES DE FINANCEMENT) – LIGNES D'ÉMISSION

Les dettes émises représentées par des titres et soldes de banque créditeurs (hors dettes de financement), par ligne d'émission, se décomposent de la manière suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur au bilan	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012
AXA SA	-	801
Billet de trésorerie	-	801
AXA Financial	798	1.080
Billet de trésorerie	798	1.080
AllianceBernstein	195	245
Billet de trésorerie à court terme, 4,3 %	195	245
Autres dettes	77	82
AUTRES DETTES (HORS DETTES DE FINANCEMENT) REPRÉSENTÉES PAR DES TITRES	1.070	2.208
France	204	201
Arche Finance – prêt convertible échéance 2014	204	201
Sociétés immobilières	1.296	1.452
Autres	26	28
AUTRES DETTES (HORS DETTES DE FINANCEMENT) PAR LIGNE D'ÉMISSION	1.526	1.681
Soldes de banque créditeurs	978	445
AUTRES DETTES ÉMISES REPRÉSENTÉES PAR DES TITRES ET SOLDES DE BANQUE CRÉDITEURS (HORS DETTES DE FINANCEMENT)	3.574	4.334

Au 31 décembre 2013, les autres dettes émises représentées par des titres et soldes créditeurs bancaires (hors dettes de financement) s'élèvent à 3.574 millions d'euros, en baisse de 760 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2012, s'expliquant principalement par la diminution des billets de

trésorerie dans la Société (801 millions d'euros) et la Holding aux États-Unis (282 millions d'euros) au cours de l'année, partiellement compensées par l'augmentation des soldes de banque créditeurs dans le segment Vie, Épargne, Retraite (486 millions d'euros).

18.3. MÉTHODOLOGIE ET ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES DETTES ÉMISES REPRÉSENTÉES PAR DES TITRES ET SOLDES DE BANQUE CRÉDITEURS (HORS DETTES DE FINANCEMENT)

La juste valeur des dettes émises représentées par des titres et soldes de banque créditeurs (hors dettes de financement) s'élève à 3.589 millions d'euros au 31 décembre 2013. Seules les dettes émises représentées par des titres font l'objet d'un recalcul de la juste valeur parmi les émissions détaillées dans le tableau ci-dessus.

Au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, le Groupe ne détient aucune dette autre que les dettes de financement désignées à la juste valeur par résultat.

Ces juste valeurs sont basées sur une majorité de données de marché observables (voir la Note 1.5 pour une définition de « données observables ») et sont par conséquent considérées comme des instruments de niveau 2.

18.4. DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE ET DE RÉASSURANCE ACCEPTÉE ET DETTES NÉES D'OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE CÉDÉE

Au 31 décembre 2013, les dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptée s'élevaient à 8.317 millions d'euros, une baisse de 638 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2012, principalement due à la diminution des dettes envers les courtiers et agents généraux dans le segment Dommages.

Au 31 décembre 2013, les dettes nées d'opérations de réassurance cédée s'élevaient à 12.227 millions d'euros, en hausse de 6.876 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2012, principalement due à l'augmentation des dépôts et cautionnements dans le segment Vie, Épargne, Retraite.

L'augmentation des dettes nées d'opérations de réassurance cédée provient principalement de la réassurance en 2013 d'un portefeuille d'assurance d'AXA France Vie, Épargne, Retraite afin de se prémunir contre les risques de marché et ainsi diminuer le montant minimal de capital requis dans le cadre du régime actuel de solvabilité.

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe, de réassurance acceptée et de réassurance cédée sont comptabilisées au coût amorti.

18.5. MATURITÉ ET EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX

Le tableau ci-dessous présente les maturités contractuelles des dettes émises représentées par des titres et des soldes de banque créditeurs (hors impact des dérivés détaillé en Note 20.4). Les échéances effectives sont susceptibles de différer des données présentées, notamment car certains instruments sont assortis de clauses de remboursement anticipé, avec ou sans pénalités.

(En millions d'euros)	Valeur au bilan par maturité contractuelle			Total de la valeur au bilan
	12 mois ou moins de 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
2013	2.300	1.120	154	3.574
2012	3.079	1.135	120	4.334

Note 19 Impôts

19.1. CHARGE D'IMPÔT CONSOLIDÉE

19.1.1. Ventilation de la charge d'impôt entre impôts exigibles et impôts différés

La charge d'impôt sur les bénéfices se décompose comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012 Retraité ^(a)
Impôts sur les bénéfices en France	293	132
Exigible	10	362
Différé	283	(230)
Impôts sur les bénéfices à l'étranger	1.173	966
Exigible	934	1.534
Différé	239	(568)
CHARGE D'IMPÔT TOTALE	1.466	1.098

(a) Comme décrit en Note 1.2.1, suite aux amendements apportés à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives à la précédente période ont été retraitées.

19.1.2. Analyse de la charge d'impôt

Les éléments de passage de la charge d'impôt théorique (correspondant au résultat avant impôt multiplié par le taux d'imposition applicable en France pour l'exercice concerné) à la charge d'impôt effective sont les suivants :

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012 Retraité ^(a)
Résultat net avant impôt (hors contribution des sociétés mises en équivalence)	6.122	5.166
Taux d'impôt théorique	38,00 %	36,10 %
Charge d'impôt théorique	2.326	1.865
Effets des différentiels de taux sur la charge théorique d'impôt	(499)	(317)
Effets des variations de taux d'impôts	21	(26)
Impact des éléments du résultat taxés à un taux différent et impact des impôts non liés au résultat avant impôt	(80)	(148)
Incidence des différentiels de taux et de bases	(558)	(491)
Utilisation des déficits fiscaux non activés aux clôtures précédentes	(19)	(13)
Activation des déficits fiscaux non constatés aux clôtures précédentes	(12)	(51)
Déficits fiscaux générés au cours de l'exercice et non activés	47	34
Annulation de l'IDA lié aux pertes fiscales sur exercices antérieurs ^(b)	14	11
Incidence des déficits fiscaux	31	(19)
Incidence des différences permanentes	(319)	(229)
Corrections et ajustements de l'impôt sur exercices antérieurs	(22)	(63)
Variation des impôts différés sur différences temporaires (autres que pertes fiscales) ^(b)	(23)	4
Autres éléments	31	32
Incidence des corrections, pertes de valeur et autres éléments	(14)	(27)
CHARGE EFFECTIVE D'IMPÔT	1.466	1.098
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF (%)	23,95 %	21,26 %

(a) Comme décrit en Note 1.2.1, suite aux amendements apportés à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives à la précédente période ont été retraitées.

(b) L'annulation de l'IDA (Impôt Différé Actif) lié aux pertes fiscales est présentée en « Incidence des déficits fiscaux ».

L'effet des différentiels de taux sur la charge théorique d'impôt représente la différence entre l'impôt calculé au niveau de chaque entité au moyen du taux standard applicable et l'impôt calculé en utilisant le taux en vigueur en France de 38,00 %. Ce taux se décompose de la façon suivante : un taux d'impôt normal de 33,3 %, une contribution sociale sur les bénéfices de 1,1 % ainsi qu'une contribution exceptionnelle de 3,6 %. Le taux d'impôt combiné était de 30 % en 2013 et 30 % en 2012.

La variation des différences permanentes sur produits et charges financiers est principalement liée dans certains pays au caractère non déductible des dépréciations financières et des moins-values constatées sur les actions, ou encore au caractère non taxable des dividendes et des plus-values constatées sur actions.

19.2. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés nets se décomposent comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2013			31 décembre 2012 Retraité ^(a)
	Impôts Différés Actifs (IDA)	Impôts Différés Passifs (IDP)	Impôts Différés Nets	Impôts Différés Nets
Impôts différés actifs/(passifs) relatifs à l'enregistrement par :				
■ Le compte de résultat	10.407	9.626	781	1.357
■ Réserves suite à la variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente	4.372	7.956	(3.584)	(4.831)
■ Réserves suite à la variation de la juste valeur des dérivés de couverture et autres éléments	(55)	101	(157)	(95)
■ Réserves liées aux pertes et gains sur engagements de retraite à prestations définies	971	6	965	1.453
■ Réserves liées aux stock-options	13	-	13	1
TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS/(PASSIFS)	15.708	17.689	(1.981)	(2.115)

(a) Comme décrit en Note 1.2.1, suite aux amendements apportés à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives à la précédente période ont été retraitées.

Dans le tableau ci-dessus, les impôts différés nets présentés correspondent à la différence entre les positions différées actives et passives dans l'état consolidé de la situation financière du Groupe. Cependant, la décomposition des IDA/IDP présentée dans le tableau correspond aux impôts différés avant la compensation effectuée pour des besoins de présentation de l'état de la situation financière comme requis par la norme IAS 12.

Le passage d'une position nette passive de 2.115 millions d'euros en 2012 à une position nette passive de 1.981 millions d'euros en 2013 provient principalement de la diminution des plus-values latentes sur les instruments de dette.

(En millions d'euros)	2013	2012 Retraité ^(a)
	Position nette d'impôts différés	Position nette d'impôts différés
1^{er} janvier	(2.115)	(439)
Variation par le compte de résultat	(522)	798
Variation par les capitaux propres ^(b)	577	(2.530)
Impact du change	132	78
Variations de périmètre et autres variations	(53)	(22)
31 décembre	(1.981)	(2.115)

(a) Comme décrit en Note 1.2.1, suite aux amendements apportés à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives à la précédente période ont été retraitées.

(b) Les variations par les capitaux propres concernent principalement la couverture de juste valeur, la réévaluation des actifs inscrits en capitaux propres ainsi que les pertes et gains actuariels sur engagements de retraite à prestations définies.

La variation de périmètre est principalement liée à la vente de MONY aux États-Unis.

Impôts différés actifs (IDA) sur déficits fiscaux comptabilisés, par maturité et date d'expiration :

Les tableaux ci-dessous présentent : (i) dans la première partie, la date avant laquelle le Groupe prévoit d'utiliser les impôts différés actifs (IDA) comptabilisés à la fin de l'année ainsi que les déficits fiscaux correspondants ; (ii) dans la seconde partie, la « date d'expiration » de ces impôts différés actifs (IDA), c'est-à-dire la date au-delà de laquelle le Groupe ne pourra plus les utiliser.

En 2013, la légère augmentation des déficits reportables est principalement due aux États-Unis, partiellement compensée par une diminution au Japon et dans la Société.

Au 31 décembre 2013, les 15.708 millions d'euros d'Impôts Différés Actifs (IDA) incluent 2.216 millions d'euros d'IDA sur déficits fiscaux.

(En millions d'euros)	2013									
	IDA 1 an	IDA 2 ans	IDA 3 ans	IDA 4 ans	IDA 5 ans	IDA 6 ans	IDA 7 à 11 ans	IDA > 11 ans	Indéfiniment	Total
	Date prévue d'utilisation									
IDA comptabilisés sur déficits fiscaux	283	285	274	202	269	78	281	543	-	2.216
Base de déficit reportable correspondant	932	969	913	699	912	244	846	1.720	-	7.236
	Date limite d'utilisation									
IDA comptabilisés sur déficits fiscaux	9	3	52	23	14	1	59	619	1.436	2.216
Base de déficit reportable correspondant	28	13	209	100	51	2	199	1.795	4.838	7.236

En 2012, la position nette d'impôts différés passifs (2.115 millions d'euros) inclut 19.147 millions d'euros d'IDA dont 2.160 millions d'euros d'IDA sur déficits fiscaux.

(En millions d'euros)	2012 Retraité ^(a)									
	IDA 1 an	IDA 2 ans	IDA 3 ans	IDA 4 ans	IDA 5 ans	IDA 6 ans	IDA 7 à 11 ans	IDA > 11 ans	Indéfiniment	Total
	Date prévue d'utilisation									
IDA comptabilisés sur déficits fiscaux	204	177	255	617	108	140	163	498	-	2.160
Base de déficit reportable correspondant	722	647	895	1.905	380	426	513	1.593	-	7.082
	Date limite d'utilisation									
IDA comptabilisés sur déficits fiscaux	8	14	7	21	77	16	73	114	1.830	2.160
Base de déficit reportable correspondant	31	51	30	66	345	49	222	366	5.921	7.082

(a) Comme décrit en Note 1.2.1, suite aux amendements apportés à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives à la précédente période ont été retraitées.

Impôts différés actifs (IDA) non comptabilisés :

Le montant d'impôts différés actifs (IDA) non comptabilisé à la fin de l'exercice car considéré comme non recouvrable représente 514 millions d'euros (503 millions d'euros en 2012), se décompose comme suit :

- 447 millions d'euros d'impôts différés actifs non comptabilisés relatifs à 1.889 millions d'euros de déficits fiscaux (401 millions d'euros d'IDA relatifs à 1.728 millions d'euros de déficits reportables en 2012). La majorité de ces pertes ne présente pas de date de maturité (1.669 millions d'euros en 2013 et 1.447 millions d'euros en 2012) ;
- 68 millions d'euros d'autres impôts différés non comptabilisés (101 millions d'euros en 2012).

Note 20 Instruments dérivés

Cette Note exclut les produits dérivés répondant à la définition d'instruments de capitaux propres détaillée en Note 13, ainsi que les instruments dérivés détenus par les fonds d'investissement consolidés du « *Satellite Investment Portfolio* » tels que définis au paragraphe 1.8.2 de la Note 1, par ailleurs comptabilisés à la juste valeur, en conformité avec la hiérarchie des normes IFRS telle que décrites dans la Note 1.5.

20.1. INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ÉCHÉANCIER, VALEURS NOTIONNELLES ET JUSTES VALEURS

(En millions d'euros)	Échéancier des notionnels au 31 décembre, 2013 ^(a)			Valeur notionnelle		Juste valeur positive		Juste valeur négative		Juste valeur nette	
	Inf. À 1 an	Inf. À 5 ans	Sup. À 5 ans	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	Dérivés de taux d'intérêt	54.029	68.265	128.074	250.369	278.943	7.347	11.515	6.626	9.887	722
Dérivés actions	15.731	5.378	1.150	22.260	23.100	1.250	1.061	994	1.043	256	18
Dérivés de change	58.416	25.273	4.542	88.232	111.993	3.237	2.284	4.463	3.645	(1.226)	(1.361)
Dérivés de crédit	2.330	14.094	1.198	17.622	21.620	258	185	376	520	(117)	(335)
Autres dérivés	14.804	2.030	7.938	24.772	23.516	329	270	886	940	(556)	(670)
TOTAL	145.310	115.040	142.903	403.254	459.172	12.422	15.314	13.344	16.034	(923)	(721)

Note : Le tableau ci-dessus comprend tous les dérivés comme décrit en Note 1.10, c'est-à-dire de couverture, de macro-couverture, et autres, en position active ou passive.

(a) Par convention, les montants notionnels sont affichés en valeurs absolues et ne tiennent pas compte des compensations possibles.

Les principales raisons de l'évolution des produits dérivés (notamment les taux d'intérêts, les dérivés de change et les dérivés de crédit) sont détaillées dans la Note 20.2.

20.2. INSTRUMENTS DÉRIVÉS SUJETS À LA COMPTABILISATION DE COUVERTURE ET AUTRES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés de couverture se présentent comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2013									
	Instruments dérivés utilisés dans une relation de couverture de juste valeur		Instruments dérivés utilisés dans une relation de couverture de flux de trésorerie		Instruments dérivés utilisés dans une relation de couverture d'investissements nets à l'étranger		Macro-couverture et autres instruments dérivés hors couverture au sens IAS 39 utilisés néanmoins principalement dans le cadre de couvertures économiques		Total	
	Valeur notionnelle	Juste valeur	Valeur notionnelle	Juste valeur	Valeur notionnelle	Juste valeur	Valeur notionnelle	Juste valeur	Valeur notionnelle	Juste valeur
Dérivés de taux d'intérêt	44.496	(1.067)	4.662	449	-	-	201.211	1.340	250.369	722
Dérivés actions	962	(252)	-	-	-	-	21.297	508	22.260	256
Dérivés de change	3.097	14	737	55	6.909	243	77.488	(1.538)	88.232	(1.226)
Dérivés de crédit	3.534	(129)	-	-	-	-	14.089	11	17.622	(117)
Autres dérivés	287	19	3.772	(187)	-	-	20.713	(388)	24.772	(556)
TOTAL	52.376	(1.416)	9.171	317	6.909	243	334.798	(67)	403.254	(923)

Note : Le tableau ci-dessus comprend tous les dérivés comme décrit en Note 1.10, c'est-à-dire de couverture, de macro-couverture, et autres, en position active ou passive.

4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.6 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2012

(En millions d'euros)	Instruments dérivés utilisés dans une relation de couverture de juste valeur		Instruments dérivés utilisés dans une relation de couverture de flux de trésorerie		Instruments dérivés utilisés dans une relation de couverture d'investissements nets à l'étranger		Macro-couverture et autres instruments dérivés hors couverture au sens IAS 39 utilisés néanmoins principalement dans le cadre de couvertures économiques		Total	
	Valeur notionnelle	Juste valeur	Valeur notionnelle	Juste valeur	Valeur notionnelle	Juste valeur	Valeur notionnelle	Juste valeur	Valeur notionnelle	Juste valeur
Dérivés de taux d'intérêt	22.418	(1.504)	2.732	411	-	-	253.793	2.722	278.943	1.628
Dérivés actions	1.846	(296)	-	-	-	-	21.253	314	23.100	18
Dérivés de change	2.911	(3)	552	88	6.166	(199)	102.365	(1.246)	111.993	(1.361)
Dérivés de crédit	5.056	(119)	-	-	-	-	16.564	(216)	21.620	(335)
Autres dérivés	-	-	2.965	(425)	-	-	20.550	(246)	23.516	(670)
TOTAL	32.231	(1.923)	6.250	74	6.166	(199)	414.526	1.327	459.172	(721)

Note : Le tableau ci-dessus comprend tous les dérivés comme décrit en Note 1.10, c'est-à-dire de couverture, de macro-couverture, et autres, en position active ou passive.

Au 31 décembre 2013, le montant notionnel de tous les produits dérivés détenus par le Groupe s'élève à 403,3 milliards d'euros (contre 459,2 milliards d'euros à fin 2012). La juste valeur nette de ces mêmes produits dérivés s'établit à - 923 millions d'euros au 31 décembre 2013 (contre - 721 millions d'euros à fin 2012).

Le Groupe utilise des produits dérivés principalement pour couvrir son exposition aux risques émanant de l'actif comme du passif dans le cadre de sa stratégie de gestion Actif-Passif dans les sociétés d'assurances, les holdings et les banques. Ces stratégies de couverture dont le montant notionnel s'élève à 393,1 milliards d'euros (contre 447,7 milliards d'euros à fin 2012), permettent notamment de :

- (i) gérer l'exposition aux variations de taux d'intérêt sur le portefeuille obligataire, sur la dette à long terme et sur les contrats d'assurance à taux garanti ;
- (ii) réduire l'exposition aux risques de variations de change sur les placements et engagements libellés en devises étrangères ;
- (iii) gérer la liquidité des actifs dans le cas de non-congruence avec le passif, et en accord avec les normes réglementaires applicables localement aux activités d'assurance et bancaires ;
- (iv) limiter le risque actions ; et
- (v) limiter le risque de crédit relatif à certains investissements en obligations du secteur privé.

Le Groupe a également recours à des produits dérivés afin d'accroître son exposition à certaines classes d'actifs via des positions synthétiques comme, par exemple, la détention de trésorerie et de contrats à terme sur actions à la place d'actions physiques. Un autre exemple est la position synthétique formée par la détention combinée d'obligations d'État et de *credit default swap* (CDS) qui constitue une alternative à la détention directe d'une obligation du secteur privé. Ces stratégies n'ajoutent aucun risque supplémentaire par rapport à d'autres investissements financiers.

Le montant notionnel, qui est employé pour exprimer le volume de produits dérivés échangés et comme base de

comparaison avec d'autres instruments financiers, surestime très probablement le degré d'activité et ne peut ainsi servir de mesure directe du risque : le montant notionnel est en effet largement supérieur au gain ou à la perte potentielle émanant de ces transactions. Le montant notionnel ne représente pas les flux échangés réellement entre les deux parties et ne reflète donc pas l'exposition du Groupe aux produits dérivés. Par exemple, le Groupe reste exposé au risque de défaut de ses contreparties dans le cadre de l'utilisation des produits dérivés mais n'est pas exposé au risque de crédit sur la totalité du montant notionnel. Le Groupe gère activement le risque de contrepartie lié à ses dérivés de gré à gré via une politique générale Groupe qui intègre des limites de risques et des procédures de suivi de l'exposition. Les limites d'exposition sont spécifiques à chaque contrepartie, suivant un système de sélection et de scoring interne. Cette politique intègre aussi des procédures quotidiennes et hebdomadaires de collatéralisation sur la majorité des expositions du Groupe. Le montant total net des collatéraux donnés ou reçus pour tous les instruments dérivés, y compris ceux liés aux dérivés détenus au sein des fonds « *Satellite Investment Portfolios* » (voir la Note 1.8.2) s'élève à - 1.6 milliards d'euros au 31 décembre 2013. Ce total net inclut les montants reconnus dans l'état consolidé de la situation financière ainsi que les engagements reçus ou donnés publiés dans la Note 29.

Pour plus de précisions sur la Gestion Actif-Passif, se reporter à la page 185 de la section 3.4 « Communauté Investissement et Organisation ».

La crise des marchés financiers en 2008 a accru l'importance de la gestion du risque et a conduit le Groupe à augmenter son activité de couverture. Si les passifs du Groupe sont restés presque constants, le montant notionnel des produits dérivés auxquels le Groupe a recours a presque doublé entre 2006 et 2012. L'utilisation accrue des produits dérivés a constitué une des réponses de la Gestion du Risque du Groupe à cet environnement agité.

En outre, les évolutions réglementaires vont vraisemblablement continuer à entraîner un accroissement du recours aux dérivés. Dans le cadre d'un régime où les obligations en matière de capital réglementaire sont déterminées sur la base de la juste

valeur du bilan à horizon d'un an, un recours important aux produits dérivés est le principal moyen de réduire le risque des options et des garanties implicites à la plupart des produits d'assurance Vie, Épargne, Retraite et à certains produits d'assurance Dommages.

Cependant, en 2013, l'utilisation d'instruments dérivés au sein du Groupe a globalement diminué de 55,9 milliards d'euros en montant notionnel pour les principales raisons suivantes (plus de détails dans la Note 20.2.1) :

- le montant notionnel des instruments dérivés de taux d'intérêt a baissé de 28,6 milliards d'euros par rapport à fin 2012. Ceci est principalement dû (i) à la réduction des dérivés de couverture du risque de taux liés aux garanties associées aux produits d'épargne-retraite en unités de compte (« Variable Annuities »), principalement aux États-Unis suite à l'amélioration des marchés financiers et conformément aux ajustements des hypothèses des provisions effectués en 2012 conduisant à une diminution de la sensibilité aux taux d'intérêt, ainsi qu'au Japon, dans le cadre du « *European Market and Infrastructure Regulation* » (EMIR) qui a conduit à la compression des portefeuilles d'instruments dérivés et (ii) à la restructuration du portefeuille d'instruments dérivés de la Société. Cette baisse est partiellement compensée par l'augmentation des dérivés utilisés pour la gestion de l'écart de duration ;
- le montant notionnel des dérivés de change a baissé de 23,8 milliards d'euros principalement en raison de la restructuration du portefeuille d'instruments dérivés de la Société dans le but de réduire le risque de contrepartie ;
- le montant notionnel des dérivés de crédit a baissé de 4,0 milliards d'euros principalement en raison de la maturité naturelle de la stratégie « *Negative Basis Trade* » (NBT) souvent utilisées par les compagnies d'assurance.

Dans les tableaux présentés ci-dessus, la quatrième colonne inclut les dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture au sens de la norme IAS 39, mais dont l'objectif est néanmoins la couverture économique d'un risque, à l'exception notamment de certains dérivés de crédit. Ils incluent également des dérivés de macro-couverture tels que définis par l'IASB dans la norme IAS 39.

En 2013, le montant notionnel des produits dérivés utilisés dans une relation de couverture au sens d'IAS 39 (de juste valeur, de flux de trésorerie ou d'investissements nets à l'étranger) par l'ensemble du Groupe s'élève à 68,5 milliards d'euros contre 44,6 milliards d'euros en 2012. La juste valeur nette de ces mêmes produits dérivés s'établit à - 856 millions d'euros au 31 décembre 2013 et - 2.048 millions d'euros en 2012.

20.2.1. Produits dérivés de taux d'intérêt

Le Groupe utilise des produits dérivés de taux d'intérêt principalement pour réduire son exposition aux risques de taux portant sur les contrats possédant des garanties plancher, et plus particulièrement sur le risque que les revenus financiers des actifs investis en représentation de ces contrats ne suffisent pas à financer les garanties plancher et la participation discrétionnaire aux assurés. Afin de se couvrir contre des conditions de marchés défavorables, le Groupe a recours à des stratégies de couverture basées sur des produits dérivés

pour réduire le risque relatif à la garantie attachée à ces passifs tout au long de la durée de vie des contrats.

Au 31 décembre 2013, le montant notionnel des produits dérivés utilisés dans la couverture de taux d'intérêt s'élève à 250,4 milliards d'euros (contre 278,9 milliards d'euros en 2012). La juste valeur nette de ces mêmes produits dérivés est de 722 millions d'euros au 31 décembre 2013 (contre 1.628 millions d'euros à fin 2012). Le Groupe a principalement recours à (i) des swaps de taux (58 % du montant notionnel total des dérivés de taux), (ii) des options de taux (25 %) et (iii) des futures et forwards (15 %).

Ces instruments sont principalement employés afin de :

- (i) couvrir le risque de taux et le risque de volatilité des taux dans le cadre de la stratégie de Gestion Actif-Passif et de la couverture des garanties associées aux produits d'épargne-retraite en unités de compte (« Variable Annuities ») principalement aux États-Unis (montant notionnel de 21,3 milliards d'euros en 2013 contre 39,6 milliards d'euros en 2012), en Allemagne (montant notionnel de 17,5 milliards d'euros en 2013 contre 21,9 milliards d'euros en 2012) et au Japon (montant notionnel de 6,0 milliards d'euros en 2013 contre 14,2 milliards d'euros en 2012) ;
- (ii) gérer l'écart de duration et/ou couvrir le risque de convexité entre actifs et passifs sur les contrats du fonds général principalement en France Vie, Épargne, Retraite (montant notionnel de 55,6 milliards d'euros en 2013 contre 36,8 milliards d'euros en 2012), au Japon Vie, Épargne, Retraite (montant notionnel de 24,7 milliards d'euros en 2013 contre 23,6 milliards d'euros en 2012) ;
- (iii) minimiser le coût de la dette du Groupe ainsi que la volatilité de sa charge financière à court et moyen terme. Ces produits dérivés sont principalement utilisés par la Société pour un montant notionnel de 59,8 milliards d'euros en 2013 contre 80,3 milliards d'euros en 2012. La baisse du recours à ces instruments s'explique par la restructuration du portefeuille de dérivés dans le but de réduire le risque de contrepartie légèrement compensé par de nouvelles positions liées à l'allongement de la duration de ces produits ;
- (iv) couvrir le risque de taux d'intérêt dans le cadre des activités bancaires du Groupe, principalement chez AXA Banque Europe, de façon à gérer un différentiel de taux homogène entre les intérêts reçus sur ses placements et les intérêts à payer sur ses dettes, principalement par des swaps de taux (15,3 milliards d'euros de montant notionnel en 2013 contre 18,8 milliards d'euros en 2012).

20.2.2. Produits dérivés actions

Au 31 décembre 2013, le montant notionnel des produits dérivés actions s'élève à 22,3 milliards d'euros (contre 23,1 milliards d'euros en 2012). La juste valeur nette de ces mêmes produits dérivés s'établit à 256 millions d'euros au 31 décembre 2013 (contre 18 millions d'euros à fin 2012). Le Groupe a principalement recours à des (i) puts et calls d'actions (48 % du montant notionnel total des produits dérivés actions) et (ii) des futures et forwards actions (38 %).

Ces instruments sont principalement employés afin de :

- (i) couvrir le risque actions dans le cadre de la stratégie de Gestion Actif-Passif liée aux garanties associées aux produits d'épargne-retraite en unités de compte (« Variable Annuities ») principalement aux États-Unis Vie, Épargne, Retraite (montant notionnel de 10,0 milliards d'euros en 2013 contre 10,0 milliards d'euros en 2012) et au Japon Vie, Épargne, Retraite (montant notionnel de 0,4 milliard d'euros en 2013 contre 0,8 milliard d'euros en 2012) ;
- (ii) couvrir les risque actions du fonds général visant à protéger l'investissement des assurés et leurs garanties dans le temps, principalement aux États-Unis Vie, Épargne, Retraite (montant notionnel de 3,6 milliards d'euros en 2013 contre 1,8 milliard d'euros en 2012), au Japon Vie, Épargne, Retraite (montant notionnel de 0,8 milliard d'euros en 2013 contre 1 milliard d'euros en 2012) ;
- (iii) couvrir le risque actions lié aux investissements du Groupe dans des participations stratégiques (1,1 milliard d'euros en 2013 contre 2,5 milliards d'euros en 2012).

20.2.3. Produits dérivés de devises

Le Groupe utilise différents produits dérivés de devises pour réduire son exposition au risque de change. Les produits dérivés de devises sont des accords d'échange d'une monnaie d'un pays contre une monnaie d'un autre pays à un prix et une date convenue.

Au 31 décembre 2013, le montant notionnel des produits dérivés de devises s'élève à 88,2 milliards d'euros (contre 112,0 milliards d'euros en 2012). La juste valeur nette de ces mêmes produits dérivés s'établit à - 1.226 millions d'euros au 31 décembre 2013 (contre - 1.361 millions d'euros à fin 2012). Le Groupe a principalement recours à (i) des futures et forwards liés à des opérations de change (60 % du montant notionnel total des produits dérivés de change), (ii) des swaps de devises (26 %) et (iii) des options de change (13 %).

Le Groupe utilise principalement les produits dérivés de devises avec comme objectif principal de limiter la volatilité de l'actif net en devise en cas de variation des taux de change afin de protéger partiellement ou totalement la valeur des investissements nets en devises étrangères dans les filiales et donc de réduire la volatilité des fonds propres consolidés du Groupe. Les produits dérivés de devises sont aussi utilisés pour protéger d'autres agrégats clés tels la liquidité, le ratio d'endettement et les ratios de solvabilité. Le montant notionnel des produits dérivés de devises employés par la Société pour couvrir son exposition de change a décliné de 47,7 milliards en 2012 à 21,5 milliards en 2013 suite à la restructuration du portefeuille de dérivés dans le but de réduire le risque de contrepartie sans modification substantielle du volume couvert.

Le Groupe utilise également les produits dérivés de devises pour couvrir l'écart de change entre actifs et passifs. Si la plupart des engagements des unités opérationnelles en devises sont adossés à des actifs de même devise, certaines entités peuvent investir dans des actifs libellés en devises étrangères afin de diversifier leurs investissements. Cela est le cas principalement

pour (i) la Suisse, qui utilise de tels contrats pour un montant notionnel total de 31,4 milliards d'euros en 2013 contre 29,0 milliards en 2012 pour couvrir le risque de change issu de ses investissements en actions et en obligations libellées en devises autre que le CHF (essentiellement en Euro et USD). (ii) le Japon en Vie, Épargne, Retraite, qui utilise des contrats à terme en devises étrangères pour un montant notionnel total de 13,3 milliards en 2013 contre 17,1 milliards en 2012 pour couvrir le risque de change issu de ses investissements en obligations à maturité fixe libellées en devises autre que le JPY.

Une description des risques de change liés aux activités opérationnelles des filiales du Groupe et de la Société est détaillée dans la section 3.3 Informations quantitatives et qualitatives sur les facteurs de risque avec le montant des expositions au risque de taux de change et des couvertures correspondantes.

Conformément aux normes IAS 21 et IAS 39, la variation de change relative à ces obligations est enregistrée en résultat et vient compenser l'essentiel de la variation de la valeur de marché des instruments dérivés associés (également enregistrés en résultat).

20.2.4. Produits dérivés de crédit (CDS)

Le Groupe, dans le cadre de la gestion de ses investissements et de son risque de crédit, met en place des stratégies faisant appel aux dérivés de crédit, principalement aux Credit Default Swaps (CDS). Ces instruments sont utilisés comme alternative aux obligations d'entreprises, quand ils sont associés à des obligations d'État, mais aussi comme outil de protection contre le risque de concentration sur un émetteur ou un portefeuille spécifique.

En 2013, le montant notionnel total des dérivés de crédit détenus par le Groupe s'élève à 17,6 milliards d'euros contre 21,6 milliard en 2012 (en excluant les instruments détenus au sein des fonds d'investissements du « satellite investment portfolio » (0,8 milliards d'euros), cf. Note 1.8.2).

Les produits dérivés de crédits sont principalement utilisés pour :

- (i) couvrir le risque de crédit par l'achat d'un CDS afin de se prémunir contre le risque de crédit relatif aux obligations du secteur privé ou à un portefeuille spécifique par l'achat d'un CDS (montant notionnel de 3,5 milliards d'euros en 2013 contre 5,3 milliards d'euros en 2012) ;
- (ii) mettre en place des stratégies de couverture du risque de crédit en achetant simultanément des obligations et des protections sur les émetteurs de ces mêmes obligations. Lorsque les marchés financiers sont agités, le marché des dérivés de crédit peut s'avérer plus liquide que le marché obligataire. Par exemple, les détenteurs d'obligations physiques pourraient ne pas vouloir ou pouvoir vendre les obligations qu'ils détiennent dans le cadre de leur stratégie d'investissement à long-terme. C'est la raison pour laquelle, plutôt que de vendre ces obligations, ils se tournent vers le marché des CDS afin d'acheter une protection sur une entreprise ou un émetteur spécifique ;

et ainsi contribuer à augmenter la liquidité du marché des CDS. Cela induit des opportunités de couverture (où le spread de l'obligation est supérieur au spread du CDS) grâce auxquelles le Groupe peut couvrir l'actif sous-jacent à un prix attractif. Dans le cadre de leurs stratégies de couverture, les sociétés d'assurance mettent en place des stratégies de *Negative Basis Trade* (NBT) qui conduisent à la création d'un actif qui peut être considéré comme sans risque. Les protections CDS achetées dans ce contexte s'élèvent à 4,0 milliards d'euros en 2013 contre 5,1 milliards d'euros en 2012 ;

(iii) améliorer le rendement des portefeuilles d'obligations d'État en détenant une obligation d'État, et en vendant simultanément des couvertures sur des obligations du secteur privé de grande qualité au lieu d'acheter directement ladite obligation du secteur privé. Ce type de stratégie de Gestion Actif-Passif est mis en place pour compenser le manque de profondeur ou de liquidité de certains marchés en prenant un risque de crédit synthétique (montant notionnel de 10,1 milliards d'euros en 2013 contre 11,3 milliards d'euros en 2012).

20.3. EFFETS DES RELATIONS DE COUVERTURE SUR LES PLACEMENTS

Les instruments dérivés sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière au sein des actifs (et passifs : voir Note 20.4) qu'ils couvrent. Le tableau ci-dessous décrit l'impact des instruments dérivés sur les actifs sous-jacents liés.

	31 décembre 2013								
	Activité assurance			Autres activités			Total		
	Valeur nette comptable hors effet des dérivés (a)	Impact des instruments dérivés (b)	Valeur nette comptable y compris dérivés (c)	Valeur nette comptable hors effet des dérivés (a)	Impact des instruments dérivés (b)	Valeur nette comptable y compris dérivés (c)	Valeur nette comptable hors effet des dérivés (a)	Impact des instruments dérivés (b)	Valeur nette comptable y compris dérivés (c)
<i>(En millions d'euros)</i>									
Immobilier de placement	17.650	-	17.650	2.116	-	2.116	19.766	-	19.766
Obligations	361.005	(740)	360.265	11.052	(110)	10.942	372.057	(850)	371.207
Actions	21.625	(5)	21.620	2.667	(227)	2.439	24.291	(232)	24.059
Fonds d'investissement non consolidés	10.519	6	10.525	879	-	879	11.398	6	11.404
Autres placements (d)	6.908	(57)	6.851	13	-	13	6.921	(57)	6.864
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	10	988	998	-	(1.362)	(1.362)	10	(373)	(364)
TOTAL DES PLACEMENTS FINANCIERS	400.066	192	400.259	14.611	(1.699)	12.911	414.677	(1.507)	413.170
Prêts	25.980	(36)	25.944	22.683	(350)	22.333	48.663	(387)	48.277
Placements en représentation des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré	162.186	1	162.186	-	-	-	162.186	1	162.186
TOTAL PLACEMENTS	605.882	157	606.039	39.410	(2.050)	37.360	645.292	(1.893)	643.399

(a) Valeur nette comptable, c'est-à-dire nette de provisions pour dépréciation, de surcote-décote, et amortissements liés, y compris intérêts courus non échus, mais hors effet de tout dérivé.

(b) Y compris dérivés de macro-couverture et autres dérivés.

(c) Valeur nette comptable (cf. (a)), mais y compris l'effet des dérivés de couverture (IAS 39), dérivés de couverture économique mais n'entrant pas dans une relation de couverture au sens d'IAS 39, dérivés de macro-couverture et autres dérivés.

(d) Autres placements comptabilisés à la juste valeur par résultat détenus par des fonds d'investissement contrôlés.

4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.6 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

	31 décembre 2012								
	Activité assurance			Autres activités			Total		
	Valeur nette comptable hors effet des dérivés ^(a)	Impact des instruments dérivés ^(b)	Valeur nette comptable y compris dérivés ^(c)	Valeur nette comptable hors effet des dérivés ^(a)	Impact des instruments dérivés ^(b)	Valeur nette comptable y compris dérivés ^(c)	Valeur nette comptable hors effet des dérivés ^(a)	Impact des instruments dérivés ^(b)	Valeur nette comptable y compris dérivés ^(c)
<i>(En millions d'euros)</i>									
Immobilier de placement	17.191	-	17.192	2.461	-	2.461	19.652	-	19.653
Obligations	379.301	(1.073)	378.228	10.517	(244)	10.273	389.818	(1.317)	388.501
Actions	19.383	(73)	19.309	2.950	(126)	2.824	22.332	(199)	22.133
Fonds d'investissement non consolidés	11.682	25	11.707	1.013	-	1.013	12.694	25	12.720
Autres placements ^(d)	4.755	23	4.777	1	-	1	4.755	23	4.778
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	(1)	1.676	1.675	-	(1.988)	(1.988)	(1)	(313)	(314)
TOTAL DES PLACEMENTS FINANCIERS	415.119	578	415.697	14.480	(2.358)	12.122	429.599	(1.781)	427.819
Prêts	25.788	(16)	25.772	21.157	(541)	20.616	46.945	(557)	46.388
Placements en représentation des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré	147.171	(9)	147.162	-	-	-	147.171	(9)	147.162
TOTAL PLACEMENTS	605.270	553	605.823	38.098	(2.899)	35.199	643.368	(2.346)	641.022

(a) Valeur nette comptable, c'est-à-dire nette de provisions pour dépréciation, de surcote-décote, et amortissements liés, y compris intérêts courus non échus, mais hors effet de tout dérivé.

(b) Y compris dérivés de macro-couverture et autres dérivés.

(c) Valeur nette comptable (cf. (a)), mais y compris l'effet des dérivés de couverture (IAS 39), dérivés de couverture économique mais n'entrant pas dans une relation de couverture au sens d'IAS 39, dérivés de macro-couverture et autres dérivés.

(d) Autres placements comptabilisés à la juste valeur par résultat détenus par des fonds d'investissement contrôlés.

20.4. EFFETS DES RELATIONS DE COUVERTURE SUR LES PASSIFS

Les instruments dérivés sont présentés dans l'état de la situation financière au sein des passifs (et actifs : voir Note 20.3) qu'ils couvrent. Les tableaux ci-dessous décrivent l'impact des instruments dérivés sur les passifs sous-jacents liés.

20.4.1. Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement

	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Valeur au bilan hors effet des dérivés	Impact des instruments dérivés	Valeur nette de l'effet des dérivés	Valeur au bilan hors effet des dérivés	Impact des instruments dérivés	Valeur nette de l'effet des dérivés
<i>(En millions d'euros)</i>						
Passifs liés à des contrats d'assurance	348.407	(533)	347.875	362.378	(929)	361.449
Passifs liés à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré	125.593	2	125.595	113.921	(29)	113.891
TOTAL PASSIFS LIÉS A DES CONTRATS D'ASSURANCE	474.001	(530)	473.470	476.299	(959)	475.340
TOTAL PASSIFS LIÉS A DES CONTRATS D'INVESTISSEMENT	70.874	(22)	70.852	70.664	(56)	70.608
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (passif)	-	(533)	(533)	-	(1.038)	(1.038)

20.4.2. Passifs (et actifs) liés aux entreprises du secteur bancaire

Au 31 décembre 2013, les dérivés de macro-couverture présentée dans la Note 15 sont utilisés pour couvrir le risque de taux d'intérêt sur les opérations bancaires ordinaires afin d'optimiser le spread de taux d'intérêt entre les actifs et les passifs bancaires. L'impact des dérivés sur les actifs et passifs des entreprises du secteur bancaire est présenté en Note 9.4.2 et Note 15 respectivement.

20.4.3. Autres passifs financiers

	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Valeur au bilan hors effet des dérivés	Impact des instruments dérivés	Valeur nette de l'effet des dérivés	Valeur au bilan hors effet des dérivés	Impact des instruments dérivés	Valeur nette de l'effet des dérivés
<i>(En millions d'euros)</i>						
Dettes subordonnées	7.722	264	7.986	6.765	553	7.317
Dettes de financement représentées par des titres	1.621	(53)	1.568	2.513	1	2.514
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	853	-	853	831	-	831
DETTES DE FINANCEMENT (a)	10.196	211	10.407	10.109	553	10.662
Passifs liés aux activités bancaires	35.512	(138)	35.374	33.698	(204)	33.494
DETTES	68.328	43	68.371	65.376	78	65.454

(a) Les dettes de financement sont présentées dans l'état de la situation financière nette de l'effet des dérivés. Le montant apparaissant dans la colonne « Valeur nette de l'effet des dérivés » correspond donc à leur valeur nette comptable.

20.5. DÉTAIL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS PAR MÉTHODE D'ÉVALUATION

	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
	Instruments cotés sur un marché actif		Instruments non cotés sur un marché actif – pas de marché actif		Instruments cotés sur un marché actif		Instruments non cotés sur un marché actif – pas de marché actif	
	Juste valeur mesurée par référence à un marché actif (niveau 1)	Juste valeur majoritairement basée sur des données de marché observables (niveau 2)	Juste valeur non majoritairement basée sur des données de marché observables (niveau 3)	Total	Juste valeur mesurée par référence à un marché actif (niveau 1)	Juste valeur basée sur une majorité de données de marché observables (niveau 2)	Juste valeur non basée sur une majorité de données de marché observables (niveau 3)	Total
<i>(En millions d'euros)</i>								
Instruments dérivés relatifs aux autres créances (1)	(215)	(1.678)	-	(1.893)	651	(2.997)	-	(2.346)
Instruments dérivés relatifs à des contrats d'assurance et d'investissement	13	(1.099)	-	(1.086)	2	(2.055)	-	(2.053)
Instruments dérivés relatifs à des dettes de financement et autres passifs financiers	-	211	-	211	-	553	-	553
Dérivés de macro-couverture des activités bancaires et autres dérivés	20	(115)	-	(95)	39	(165)	-	(126)
Valeur nette totale des instruments dérivés passifs (2)	33	(1.003)	-	(970)	41	(1.666)	-	(1.625)
VALEUR NETTE TOTALE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS (1) - (2)				(923)				(721)

Les principes appliqués par le Groupe pour classer les instruments financiers selon les catégories de la hiérarchie de juste valeur IFRS 13 et la hiérarchie de juste valeur applicable pour ces instruments sont décrits dans la Note 1.5. Les mêmes principes s'appliquent aux instruments dérivés.

Pour les instruments dérivés, le groupe compense le risque de crédit lié à la contrepartie en établissant de contrats de collatéral pour la majorité des contrats de dérivés. Au 31 décembre 2013, l'ajustement de juste valeur des dérivés lié au risque de non-exécution est non significatif.

Note 21 Chiffre d'affaires et passifs sectoriels

Se référer aux pages 223 à 227 de la Note 3 « Compte de résultat sectoriel » pour plus d'information sur l'identification des segments à l'intérieur du Groupe.

21.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires ^(a) (En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
VIE, ÉPARGNE, RETRAITE	55.331	55.016
<i>Dont primes émises en affaires directes</i>	50.704	50.679
<i>Dont primes émises sur acceptations</i>	3.158	2.893
<i>Dont prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire</i>	323	334
<i>Dont produits des autres activités</i>	1.147	1.111
France	14.115	13.737
États-Unis	11.303	11.228
Royaume-Uni	568	648
Japon ^(b)	5.579	6.725
Allemagne	6.520	6.635
Suisse	7.063	6.551
Belgique	2.012	2.087
Région Méditerranéenne et Amérique Latine	5.575	4.828
Asie (hors Japon)	2.086	2.019
Autres pays	510	559
DOMMAGES	28.791	28.315
<i>Dont primes émises en affaires directes</i>	28.331	27.584
<i>Dont primes émises sur acceptations</i>	403	671
<i>Dont produit des autres activités</i>	57	59
France	5.853	5.681
Allemagne	3.779	3.795
Royaume-Uni et Irlande	3.807	4.049
Suisse	2.706	2.736
Belgique	2.025	2.061
Région Méditerranéenne et Amérique Latine	7.360	7.082
Direct	2.274	2.215
Asie	816	523
Autres pays	171	173
ASSURANCE INTERNATIONALE	3.143	2.987
<i>Dont primes émises en affaires directes</i>	2.244	2.059
<i>Dont primes émises sur acceptations</i>	670	705
<i>Dont produit des autres activités</i>	228	222
AXA Corporate Solutions Assurance	2.093	2.069
AXA Global Life & AXA Global P&C	57	55
AXA Assistance	937	832
Autres	56	31
GESTION D'ACTIFS	3.461	3.343
AllianceBernstein	2.097	2.019
AXA Investment Managers	1.363	1.324
BANQUES	524	466
AXA Banque	133	91
AXA Bank Europe	309	298
Banque Allemande	30	27
Autres banques	52	50
Holdings	-	-
TOTAL	91.249	90.126

(a) Net d'intragroupe.

(b) AXA Life Japan a aligné en 2013 sa date de clôture des comptes sur celle du Groupe AXA. De ce fait, sa contribution au résultat consolidé d'AXA pour l'année 2013 couvre exceptionnellement une période de 15 mois.

Pour les segments « Assurance Internationale » et « Gestion d'Actifs », les informations géographiques concernant le chiffre d'affaires et les actifs ne sont pas directement disponibles dans l'outil de reporting Groupe. Les coûts de développement seraient excessifs. Cependant, une ventilation pertinente par société est disponible ci-dessus pour ces segments.

Compte tenu de la taille et de la diversité du Groupe, aucun des clients du Groupe ne représente plus que 10 % de l'activité.

21.2. TOTAL DE L'ACTIF

Total de l'actif ^(a) ^(b) (En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012 Retraité ^(c)
VIE, ÉPARGNE, RETRAITE	583.768	589.718
France	163.609	153.105
États-Unis	131.750	137.857
Royaume-Uni	22.841	21.501
Japon ^(d)	42.107	52.278
Allemagne	69.910	69.376
Suisse	64.488	67.076
Belgique	35.044	33.770
Région Méditerranéenne et Amérique Latine	38.795	39.035
Asie (hors Japon)	8.472	7.982
Autres pays	6.752	7.738
DOMMAGES	71.144	70.022
France	19.415	19.167
Allemagne	9.730	9.561
Royaume-Uni et Irlande	7.244	7.181
Suisse	8.105	7.567
Belgique	8.668	8.628
Région Méditerranéenne et Amérique Latine	12.499	12.594
Direct	4.020	3.795
Asie	1.217	1.242
Autres pays	247	287
ASSURANCE INTERNATIONALE	12.881	14.335
AXA Corporate Solutions Assurance	8.655	9.026
AXA Global Life & AXA Global P&C	447	491
AXA Assistance	869	885
Autres	2.909	3.932
GESTION D'ACTIFS	6.427	7.467
AllianceBernstein	4.345	5.103
AXA Investment Managers	2.083	2.364
BANQUES	36.705	35.038
AXA Banque	5.035	3.832
AXA Bank Europe	30.729	29.268
Banque Allemande	569	587
Autres banques	373	1.351
Holdings	46.218	45.283
TOTAL	757.143	761.862

(a) Net d'intragroupe.

(b) Inclut les actifs destinés à la vente.

(c) Comme décrit en Note 1.2.1, suite aux amendements apportés à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives à la précédente période ont été retraitées.

(d) Jusqu'en 2013, AXA Life Japan clôturait ses comptes annuels le 30 septembre. Afin de refléter les variations significatives des taux de change entre le 30 septembre 2012 et le 31 décembre 2012, son bilan au 31 décembre 2012 avait été converti aux taux du 31 décembre 2012. En 2013, AXA Life Japan a aligné sa date de clôture des comptes sur celle du Groupe AXA.

21.3. AUTRE INFORMATION PAR SEGMENT

21.3.1. Vie, Épargne, Retraite

(En millions d'euros)	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Primes Émises	Passifs liés à des contrats d'assurance ^(a)	Passifs liés à des contrats d'investissement ^(a)	Primes Émises	Passifs liés à des contrats d'assurance ^(a)	Passifs liés à des contrats d'investissement ^(a)
Épargne/Retraite individuelle	17.926	190.522	30.363	18.491	191.401	32.620
Épargne/Retraite collective	3.531	40.711	6.703	2.848	30.529	6.413
Prévoyance	22.090	154.664	1.008	22.442	160.166	1.315
Santé	7.962	21.755	-	7.639	23.795	65
Autres	2.352	6.573	19	2.152	10.589	16
Sous-total	53.861	414.226	38.093	53.572	416.480	40.430
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire ^(b)	323	-	32.781	334	-	30.235
Produits des autres activités	1.147	-	-	1.111	-	-
TOTAL	55.331	414.226	70.874	55.016	416.480	70.664
Dont unités de compte	16.016	125.593	36.925	15.232	113.921	34.063

(a) Exclut les passifs relatifs aux prélèvements et chargements non acquis et la participation aux bénéfices, ainsi que les instruments dérivés relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement.

(b) Correspond aux passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire et contrats d'investissement sans participation discrétionnaire dont le risque financier est supporté par l'assuré.

21.3.2. Dommages

(En millions d'euros)	Primes émises		Passifs techniques	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Particuliers	16.708	16.783	23.820	23.811
Automobile	10.005	9.929	16.244	16.144
Dommages aux biens	3.856	4.000	3.532	3.579
Santé	1.336	1.364	1.081	1.011
Autres	1.511	1.491	2.963	3.077
Entreprises	11.577	10.995	26.307	25.697
Automobile	2.683	2.524	3.760	3.624
Dommages aux biens	2.986	2.750	2.920	2.816
Responsabilité civile	1.660	1.631	7.753	7.755
Santé	2.305	2.253	4.166	4.176
Autres	1.944	1.837	7.708	7.326
Autres	448	477	987	1.062
Sous-total	28.733	28.255	51.114	50.569
Produits des autres activités	57	59	-	-
TOTAL	28.791	28.315	51.114	50.569

21.3.3. Assurance internationale

(En millions d'euros)	Primes Émises		Passifs techniques	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Dommages aux biens	653	653	1.354	1.445
Automobile, Maritime, Aviation	885	880	2.157	2.357
Responsabilité civile	521	493	3.903	3.937
Autres	855	738	1.247	1.510
Sous-total	2.914	2.764	8.661	9.249
Produit des autres activités	228	222	-	-
TOTAL	3.143	2.987	8.661	9.249

21.3.4. Passifs liés à des contrats d'assurance des segments Dommages et Assurance Internationale

(En millions d'euros)	31 décembre 2013						
	Provisions de sinistres à payer	Tardifs	Provisions pour frais de gestion de sinistres	Provisions pour frais de gestion de sinistres sur tardifs	Total Provisions de sinistres	Provisions pour primes non acquises et autres réserves	Total Provisions Techniques
Particuliers							
Automobile	9.792	2.280	351	20	12.442	3.802	16.244
Dommages aux biens	1.411	395	71	4	1.880	1.652	3.532
Autres	1.446	574	67	6	2.094	1.950	4.044
Sous-total Particuliers	12.649	3.249	489	29	16.416	7.404	23.820
Entreprises							
Automobile	2.074	484	87	4	2.649	1.110	3.760
Dommages aux biens	1.655	344	37	3	2.039	881	2.920
Responsabilité civile	5.397	1.739	145	13	7.294	459	7.753
Autres	6.348	1.320	227	24	7.920	3.955	11.874
Sous-total Entreprises	15.475	3.887	496	44	19.902	6.404	26.307
Autres	709	185	28	4	926	61	987
TOTAL – ASSURANCE DOMMAGES HORS ASSURANCE INTERNATIONALE	28.832	7.322	1.013	77	37.245	13.869	51.114
Dommages aux biens	663	491	25	9	1.188	166	1.354
Automobile, Marine, Aviation	1.202	802	66	16	2.087	71	2.157
Responsabilité civile	2.048	1.578	69	36	3.731	173	3.903
Autres	289	257	30	2	578	669	1.247
TOTAL – ASSURANCE INTERNATIONALE	4.202	3.128	190	63	7.584	1.078	8.661
TOTAL – ASSURANCE DOMMAGES Y COMPRIS ASSURANCE INTERNATIONALE	33.035	10.450	1.204	140	44.828	14.947	59.775

4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.6 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2012

(En millions d'euros)	Provisions de sinistres à payer	Tardifs	Provisions pour frais de gestion de sinistres	Provisions pour frais de gestion de sinistres sur tardifs	Total Provisions de sinistres	Provisions pour primes non acquises et autres réserves	Total Provisions Techniques
Particuliers							
Automobile	9.600	2.382	364	23	12.369	3.775	16.144
Dommages aux biens	1.322	436	75	5	1.838	1.741	3.579
Autres	1.282	602	70	14	1.968	2.120	4.088
Sous-total Particuliers	12.204	3.420	509	42	16.175	7.636	23.811
Entreprises							
Automobile	2.024	440	88	4	2.556	1.068	3.624
Dommages aux biens	1.586	291	45	3	1.925	891	2.816
Responsabilité civile	5.445	1.739	149	19	7.353	402	7.755
Autres	6.144	1.281	228	33	7.687	3.815	11.502
Sous-total Entreprises	15.199	3.752	510	59	19.520	6.176	25.697
Autres	704	205	18	5	931	131	1.062
TOTAL – ASSURANCE DOMMAGES HORS ASSURANCE INTERNATIONALE	28.106	7.377	1.037	106	36.626	13.943	50.569
Dommages aux biens	793	438	25	11	1.268	177	1.445
Automobile, Marine, Aviation	1.445	763	68	17	2.293	65	2.357
Responsabilité civile	1.997	1.672	68	36	3.773	164	3.937
Autres	450	201	32	2	685	825	1.510
TOTAL – ASSURANCE INTERNATIONALE	4.685	3.075	193	66	8.018	1.231	9.249
TOTAL – ASSURANCE DOMMAGES Y COMPRIS ASSURANCE INTERNATIONALE	32.791	10.452	1.230	172	44.645	15.174	59.818

21.4. PRODUIT NET BANCAIRE

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Marge d'intérêt	456	398
Commissions nettes	62	61
Autres	6	6
Produit net bancaire	524	466

Note 22 Résultat financier hors coût de l'endettement net

Les produits nets de charges (hors coût de l'endettement) des placements financiers des compagnies d'assurance et des sociétés des autres secteurs d'activité (hors produits des placements financiers des banques inclus dans le produit net bancaire) se présentent comme suit :

	31 décembre 2013 ^(a)				
	Produits nets des placements ^(b)	Plus et moins-values nettes réalisées sur placements à la juste valeur propres et au coût (amorti)	Plus et moins-values réalisées et variation de la juste valeur des placements à la juste valeur comptabilisée par résultat	Variation des provisions sur placements	Résultat financier
<i>(En millions d'euros)</i>					
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti	705	325	-	(120)	911
Immobilier de placement comptabilisé à la juste valeur par résultat	43	-	20	-	63
Immobilier de placement	748	325	20	(120)	974
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	-	-	-	-	-
Obligations disponibles à la vente	11.963	694	(273)	(70)	12.314
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat ^(c)	1.061	-	(541)	-	519
Obligations détenues à des fins de transaction	24	-	(17)	-	7
Obligations non cotées au coût amorti	104	1	-	-	105
Obligations	13.151	694	(831)	(70)	12.945
Actions disponibles à la vente	525	984	130	(443)	1.196
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat ^(d)	184	-	306	-	491
Actions détenues à des fins de transaction	6	-	-	-	6
Actions	715	984	437	(443)	1.693
Fonds d'investissement non consolidés disponibles à la vente	249	195	(29)	(101)	313
Fonds d'investissement non consolidés comptabilisés à la juste valeur par résultat	306	-	36	-	342
Fonds d'investissement non consolidés détenus à des fins de transaction	2	-	11	-	13
Fonds d'investissement non consolidés	557	195	18	(101)	669
Autres placements détenus via des fonds d'investissement consolidés, comptabilisés à la juste valeur par résultat	377	-	42	-	419
Prêts détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-	-
Prêts disponibles à la vente	29	-	-	-	29
Prêts comptabilisés à la juste valeur par résultat	-	-	11	-	11
Prêts détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-
Prêts au coût	1.080	-	-	(12)	1.068
Prêts	1.110	-	11	(12)	1.108
Placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré	-	-	22.180	-	22.180
Instruments dérivés	(4.612)	-	(1.480)	-	(6.092)
Frais de gestion des placements	(543)	-	-	-	(543)
Autres	169	212	223	1	606
PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES	11.671	2.410	20.621	(744)	33.958

(a) AXA Life Japan a aligné en 2013 sa date de clôture des comptes sur celle du Groupe AXA. De ce fait, sa contribution au résultat consolidé d'AXA pour l'année 2013 couvre exceptionnellement une période de 15 mois.

(b) Y compris les gains et/ou pertes des dérivés couvrant des produits d'épargne en unités de compte (« Variable Annuités »).

(c) Y compris les obligations détenues via des fonds d'investissement consolidés, comptabilisées à la juste valeur par résultat.

(d) Y compris les actions détenues via des fonds d'investissement consolidés, comptabilisées à la juste valeur par résultat.

4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.6 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

	31 décembre 2012				
	Produits nets des placements ^(a)	Plus et moins-values nettes réalisées sur placements à la juste valeur propres et au coût (amorti)	Plus et moins-values réalisées et variation de la juste valeur des placements à la juste valeur comptabilisée par résultat	Variation des provisions sur placements	Résultat financier
<i>(En millions d'euros)</i>					
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti	699	111	-	(53)	757
Immobilier de placement comptabilisé à la juste valeur par résultat	47	-	27	-	75
Immobilier de placement	747	111	27	(53)	832
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	-	-	-	-	-
Obligations disponibles à la vente	12.571	541	281	(91)	13.302
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat ^(b)	821	-	951	-	1.772
Obligations détenues à des fins de transaction	23	-	(18)	-	4
Obligations non cotées au coût amorti	107	-	-	-	107
Obligations	13.521	541	1.213	(91)	15.185
Actions disponibles à la vente	515	1.079	245	(411)	1.428
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat ^(c)	176	-	164	-	340
Actions détenues à des fins de transaction	2	-	1	-	3
Actions	693	1.079	410	(411)	1.772
Fonds d'investissement non consolidés disponibles à la vente	227	196	(16)	(81)	326
Fonds d'investissement non consolidés comptabilisés à la juste valeur par résultat	343	-	23	-	366
Fonds d'investissement non consolidés détenus à des fins de transaction	2	-	33	-	35
Fonds d'investissement non consolidés	572	196	40	(81)	727
Autres placements détenus via des fonds d'investissement consolidés, comptabilisés à la juste valeur par résultat	82	-	(44)		38
Prêts détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-	-
Prêts disponibles à la vente	29	-	-	-	29
Prêts comptabilisés à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-
Prêts détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-
Prêts au coût	1.107	(5)	-	2	1.103
Prêts	1.136	(5)	-	2	1.132
Placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré	-		14.186		14.186
Instruments dérivés	(1.253)	-	(1.402)	-	(2.654)
Frais de gestion des placements	(519)				(519)
Autres	3	81	(222)	1	(136)
PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES	14.982	2.004	14.210	(634)	30.562

(a) Y compris les gains et/ou pertes des dérivés couvrant des produits d'épargne en unités de compte (« Variable Annuités »).

(b) Y compris les obligations détenues via des fonds d'investissement consolidés, comptabilisées à la juste valeur par résultat.

(c) Y compris les actions détenues via des fonds d'investissement consolidés comptabilisées à la juste valeur par résultat.

Les produits nets des placements sont présentés nets de la charge d'amortissement des immeubles de placement détenus en direct, ainsi que des amortissements de surcotes/décotes des obligations. L'intégralité des frais de gestion des placements figure également dans l'agrégat.

Les plus ou moins-values nettes réalisées sur placements à la juste valeur par capitaux propres et au coût amorti comprennent les reprises des provisions pour dépréciation des placements suite à la cession des actifs associés.

Les plus et moins-values réalisées et la variation de la juste valeur des placements comptabilisée à la juste valeur par résultat sont essentiellement constituées :

- des variations des placements en représentation des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré ; qui sont compensées par une variation du passif liés à ces contrats car il y a un transfert complet de la performance des actifs détenus au souscripteur individuel ;
- des variations de la juste valeur des placements comptabilisée à la juste valeur par résultat détenus par les fonds des « *Satellite Investment Portfolios* » tels que définis dans la Note 1.8.2 ;

- des variations de la juste valeur des actifs sous-jacents couverts en couverture de juste valeur (au sens d'IAS 39) ou dans le cadre de « couvertures naturelles » (c'est-à-dire actifs sous-jacents comptabilisés en juste valeur par résultat faisant partie d'une couverture économique non éligible à la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39).

L'agrégat « **variation des provisions sur placements** » des actifs disponibles à la vente comprend l'ensemble des dotations pour dépréciation des placements et les reprises de dépréciation suite à revalorisation. Les reprises de dépréciation dans le cadre de cessions figurent dans l'agrégat « *Plus ou moins-values nettes réalisées sur placements* ».

Note 23 Résultat net des cessions en réassurance

Le résultat net des cessions en réassurance se présente de la manière suivante :

(En millions d'euros)	31 décembre 2013				
	Vie, Épargne, Retraite	Dommages	Assurance Internationale	Éliminations intersegments	Total
Primes cédées (y compris variation des provisions de primes)	(2.668)	(1.842)	(940)	400	(5.049)
Prestations et frais cédés (y compris variation des provisions de sinistres)	2.165	948	302	(267)	3.148
Commissions reçues des réassureurs	417	220	122	(18)	741
RÉSULTAT NET DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	(85)	(673)	(516)	114	(1.160)

(En millions d'euros)	31 décembre 2012				
	Vie, Épargne, Retraite	Dommages	Assurance Internationale	Éliminations intersegments	Total
Primes cédées (y compris variation des provisions de primes)	(1.676)	(1.828)	(929)	358	(4.075)
Prestations et frais cédés (y compris variation des provisions de sinistres)	1.479	675	326	(210)	2.269
Commissions reçues des réassureurs	156	198	147	(19)	482
RÉSULTAT NET DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	(40)	(956)	(456)	129	(1.323)

Note 24 Charges liées aux dettes de financement

Au 31 décembre 2013, les charges liées aux dettes de financement incluant les produits et charges liés aux instruments financiers de couverture sur dette de financement s'élevèrent à 618 millions d'euros (568 millions d'euros au 31 décembre 2012), et sont principalement comptabilisées chez la Société pour 536 millions d'euros (505 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Note 25 Analyse des charges par nature

25.1. FRAIS D'ACQUISITION

(En millions d'euros)	31 décembre 2013									31 décembre 2012
	Vie, Épargne, Retraite	Dommages	Assurance Internationale	Total Assurance	Gestion d'actifs	Banques	Holdings	Éliminations inter-segments	Total	Retraité ^(a)
Frais d'acquisition des contrats bruts ^(b)	5.294	5.037	454	10.785	-	-	-	(19)	10.766	10.922
Variation des frais d'acquisition reportés et assimilés ^(c)	(751)	(3)	(16)	(770)	-	-	-	-	(770)	(1.349)
FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS NETS	4.543	5.034	438	10.015	-	-	-	(19)	9.996	9.574

(a) Comme décrit en Note 1.2.1, suite aux amendements apportés à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives à la précédente période ont été retraitées.

(b) Comprend tous les frais d'acquisition relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement avant constitution des frais d'acquisition reportés et assimilés.

(c) Variation (capitalisation et amortissement) des frais d'acquisition reportés des contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire et variation des droits sur futurs frais de gestion relatifs aux contrats d'investissement sans participation discrétionnaire.

25.2. CHARGES PAR NATURE

(En millions d'euros)	31 décembre 2013									31 décembre 2012
	Vie, Épargne, Retraite	Domages	Assurance Internationale	Total Assurance	Gestion d'actifs	Banques	Holdings	Éliminations inter-segments	Total	Retraité (a)
Frais d'acquisition des contrats bruts	5.294	5.037	454	10.785	-	-	-	(19)	10.766	10.922
Frais de gestion des sinistres	485	1.276	491	2.252	-	-	-	(3)	2.249	2.247
Frais de gestion des placements	342	70	7	418	-	1	(17)	(132)	270	316
Frais d'administration	2.889	2.720	208	5.817	2.821	424	896	(330)	9.628	9.538
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-	77	(1)	-	76	80
Dotations/(reprises) de provisions sur immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(19)
Autres charges et produits	100	25	(7)	118	212	(23)	(278)	101	129	236
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	9.110	9.127	1.152	19.390	3.033	478	600	(383)	23.118	23.321
Répartition des frais par nature										
Frais de personnel	2.394	2.722	462	5.577	1.436	169	321	(41)	7.462	7.563
Services extérieurs	388	317	31	735	149	45	60	(74)	916	850
Frais informatiques	619	574	67	1.260	163	56	83	47	1.608	1.516
Charges liées aux immeubles d'exploitation	221	234	40	496	204	10	16	-	726	922
Commissions	3.855	4.409	431	8.695	772	29	-	(249)	9.247	9.282
Autres charges	1.633	872	121	2.627	309	170	120	(66)	3.159	3.188

(a) Comme décrit en Note 1.2.1, suite aux amendements apportés à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives à la précédente période ont été retraitées.

Les charges ont baissé de 204 millions d'euros par rapport à 2012. Hors l'impact favorable des taux de change et l'effet lié à l'alignement de la date de clôture annuelle des comptes d'AXA Life Japan sur celle du Groupe en 2013, les charges ont augmenté de 40 millions d'euros. Cette variation est principalement liée à :

- l'augmentation des charges des pays émergents et sur les activités Direct ;

partiellement compensée par :

- les programmes de productivité menant à une diminution des frais d'administration et d'acquisition sur les marchés d'assurance matures.

Note 26 Personnel

26.1. VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012 Retraité ^(a)
Salaires et traitements	5.495	5.516
Charges sociales	760	759
Coûts des engagements de retraite et autres prestations	513	642
Rémunérations sur base d'actions	279	206
Autres charges de personnel et participation des salariés ^(b)	415	440
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	7.462	7.563

(a) Comme décrit en Note 1.2.1, suite aux amendements apportés à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives à la précédente période ont été retraitées.
(b) Incluant licenciements, plans de retraite anticipée (fait générateur = mise en place du plan) et participation des salariés en France.

26.2. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES PRESTATIONS

26.2.1. Régimes à cotisations définies

Les cotisations versées ont été enregistrées en charge au compte de résultat, pour un montant de 138 millions d'euros au 31 décembre 2013. Ces cotisations versées s'élevaient à 111 millions d'euros au 31 décembre 2012.

26.2.2. Régimes à prestations définies

Les principaux régimes d'avantage au personnel à prestations définies du Groupe AXA sont au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Allemagne, en Suisse, en France et en Belgique.

Les régimes à prestations définies au sein de AXA sont pour la plupart des régimes de retraite fondés sur le salaire de fin de carrière ou sur une formule de solde de trésorerie, qui fournissent aux membres du personnel des prestations sous la forme d'un niveau garanti d'une somme forfaitaire payable à l'âge de la retraite ou d'une rente viagère. Le niveau des prestations est généralement fonction de l'ancienneté dans l'entreprise et du salaire de fin de carrière.

En Suisse, le régime de retraite est un régime ayant des caractéristiques similaires à celui d'un régime à cotisations définies avec des garanties sur les risques liés à la mortalité et à l'invalidité (et classé comme un régime à prestations définies en IFRS).

Au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Allemagne, les prestations sont généralement revalorisées en fonction de l'indice des prix ou de l'inflation. Dans les autres pays les prestations ne sont pas nécessairement revues au même rythme que les hausses inflationnistes.

La plupart des plans de retraite à prestations définies sont financés par des fonds d'avantages à long terme ou couverts par des polices d'assurance ou des fonds communs de placement. Au Royaume-Uni, en Suisse et en Belgique, les

principaux régimes à prestations définies sont des régimes de retraite contributifs alors qu'aux États-Unis, en France et en Allemagne, les principaux régimes à prestations définies sont non-contributifs.

Les pensions au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Suisse sont gérées par des fonds de pension (ou caisse de retraite) qui sont régis selon les pratiques et réglementations locales. Dans ces pays, le Conseil d'Administration du fond de pension, généralement composé de représentants de l'entité et d'employés bénéficiaires, et conformément à la réglementation du régime, est, conjointement avec l'entité AXA au niveau local, responsable de la gouvernance des régimes, y compris des décisions sur l'investissement et les contributions afin de répondre aux exigences de financement minimum ou aux objectifs du régime.

En France et en Belgique, les prestations sont gérées par des sociétés d'assurance ou des Mutuelles.

Au Royaume-Uni, le principal régime à prestations définies a été fermé aux nouveaux membres au 31 août 2013 et les membres du personnel bénéficiant du régime ont la possibilité de participer à des régimes à cotisations définies.

En août 2013, le régime de pensions suisse a été amendé (avec des mesures prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2014) pour tenir compte de la diminution progressive du taux de conversion à la retraite et de l'augmentation des crédits de droits à la retraite ou des garanties additionnelles pour certains employés.

Aux États-Unis, AXA Equitable a gelé l'accumulation des droits à la retraite de ses régimes de retraite à prestations définies au 31 décembre 2013 et a accordé de nouveaux droits au titre de son régime à cotisations définies pour les services rendus après le 1^{er} janvier 2014.

26.2.3. Hypothèses actuarielles importantes utilisées pour déterminer la valeur des engagements

Les hypothèses utilisées pour la valorisation de chaque régime reflètent les caractéristiques économiques des pays où sont constatés les engagements. Les moyennes pondérées des hypothèses utilisées par AXA pour les régimes de retraite dans les principales zones géographiques où le Groupe est implanté sont les suivantes :

HYPOTHÈSES DÉCEMBRE 2013

	Europe	Amérique du Nord	Japon	Autres
Valeur actualisée des engagements futurs – Hypothèses retenues à fin 2013				
Taux d'actualisation	3,5 %	4,5 %	1,2 %	5,8 %
Augmentation future des salaires	2,3 %	6,0 %	1,9 %	5,0 %
Taux d'inflation	1,5 %	2,5 %	-	4,0 %

HYPOTHÈSES DÉCEMBRE 2012

	Europe	Amérique du Nord	Japon	Autres
Valeur actualisée des engagements futurs – Hypothèses retenues à fin 2012				
Taux d'actualisation	3,1 %	3,5 %	1,4 %	6,0 %
Augmentation future des salaires	2,4 %	6,0 %	3,6 %	6,1 %
Taux d'inflation	1,9 %	2,5 %	0,0 %	3,8 %

Pour chaque régime, le taux d'actualisation est déterminé à la date de clôture à partir du taux de marché des obligations de première catégorie en référence à la notation AA, et en fonction de la duration et des caractéristiques du régime.

26.2.4. Informations présentées dans l'état de la situation financière

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la dette actuarielle, les variations des actifs de couverture des régimes de retraite et autres plans, ainsi qu'une analyse de la position nette au bilan.

(En millions d'euros)	Retraite		Autres prestations		Total	
	2013	2012 retraité ^(a)	2013	2012 retraité ^(a)	2013	2012 retraité ^(a)
Évolution de l'engagement						
Dette actuarielle en début de période	17.937	16.333	705	633	18.641	16.966
Coût des services rendus	297	272	11	11	308	282
Intérêt sur la dette actuarielle	538	632	21	25	559	658
Cotisations des employés	48	50	-	-	48	50
Modifications de régime (y.c. les effets de réduction) ^(b)	(122)	4	-	-	(122)	4
Pertes et gains actuariels liés aux ajustements d'expérience	61	(89)	(44)	8	17	(81)
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	78	391	(25)	-	53	391
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(720)	1.177	(63)	79	(783)	1.257
Prestations payées par les actifs	(584)	(579)	(1)	(1)	(586)	(580)
Prestations payées par l'employeur directement	(314)	(331)	(37)	(42)	(351)	(373)
Effets de liquidations	(2)	-	-	-	(2)	-
Effet de regroupements et de cessions ^(c)	(48)	10	-	(1)	(48)	10
Autre	9	-	-	-	9	-
Effet des variations de taux de change	(390)	66	(21)	(8)	(411)	58
Dette actuarielle en fin de période (A)	16.787	17.937	546	705	17.333	18.641
Évolution des actifs de couverture (Plan Assets)						
Juste valeur des actifs en début de période	9.164	8.311	4	4	9.168	8.316
Rendement implicite des actifs	320	345	-	-	320	345
Rendement réel des actifs de couverture, excluant le rendement implicite des actifs	455	393	-	(1)	455	392
Cotisations employeur ^(d)	243	476	1	1	244	477
Cotisations des employés	37	37	-	-	37	37
Transferts entrants/(sortants) (y.c. acquisitions et cessions)	-	(10)	-	-	-	(10)
Prestations payées	(458)	(481)	(1)	-	(459)	(481)
Montant payés au titre de liquidations	-	-	-	-	-	-
Autre	-	-	-	-	-	-
Effet des variations de taux de change	(224)	92	-	-	(224)	92
Juste valeur des actifs en fin de période (B)	9.536	9.164	5	4	9.541	9.168
Évolution des actifs (Separate Assets)						
Juste valeur des actifs en début de période	1.041	952	-	-	1.041	952
Rendement implicite des « Separate Assets »	22	36	-	-	22	36
Rendement réel des actifs séparés, excluant le rendement implicite des « Separate Assets »	27	39	-	-	27	39
Cotisations employeur	64	147	1	1	64	147
Cotisations des employés	11	13	-	-	11	13
Transferts entrants/(sortants) (y.c. acquisitions et cessions)	(1)	(48)	-	-	(1)	(48)
Prestations payées	(126)	(98)	(1)	(1)	(127)	(99)
Montant payés au titre de liquidations	-	-	-	-	-	-
Autre	-	-	-	-	-	-
Effet des variations de taux de change	-	-	-	-	-	-
Juste valeur des actifs en fin de période	1.038	1.041	-	-	1.038	1.041

	Retraite		Autres prestations		Total	
	2013	2012 retraité ^(a)	2013	2012 retraité ^(a)	2013	2012 retraité ^(a)
<i>(En millions d'euros)</i>						
Évolution de l'effet cumulé du plafonnement des actifs						
Effet cumulé du plafonnement des actifs en début de période	10	7	-	-	10	7
Intérêt sur l'effet cumulé du plafonnement des actifs	-	-	-	-	-	-
Variation du montant cumulé, excluant l'intérêt généré sur l'effet cumulé	(1)	2	-	-	(1)	2
Effet des variations de taux de change	-	-	-	-	-	-
Effet cumulé du plafonnement des actifs en fin de période	10	10	-	-	10	10
Financement des engagements						
Engagements non financés (B) - (A)	(7.251)	(8.773)	(542)	(700)	(7.792)	(9.474)
Impact cumulé du plafonnement des actifs	(10)	(10)	-	-	(10)	(10)
Passifs enregistrés dans l'état de la situation financière (hors Separate Assets)						
Position nette (hors Separate Assets)	(7.261)	(8.783)	(542)	(700)	(7.802)	(9.484)
Juste valeur des Separate Assets en fin de période	1.038	1.041	-	-	1.038	1.041
Situation nette (dont Separate Assets)	(6.223)	(7.743)	(542)	(700)	(6.765)	(8.443)

(a) Comme décrit en Note 1.2.1, suite aux amendements apportés à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives à la précédente période ont été retraitées.

(b) Ce montant inclut principalement, l'impact en 2013 de réductions et de modifications de régimes aux États Unis, en Suisse et en France.

(c) Ce montant inclut principalement, l'impact de la sortie de « AXA Investment Managers Private Equity » du Groupe AXA.

(d) Ce montant inclut les cotisations additionnelles versées sur les actifs de couverture au Royaume-Uni et aux États-Unis pour réduire le déficit.

« Les autres prestations » comprennent les avantages postérieurs à l'emploi autres que les retraites, à savoir les avantages médicaux et les avantages postérieurs à l'emploi mais antérieurs à la retraite.

Selon IFRIC 14, un surplus est reconnu dans la mesure où il peut être réutilisable, soit à travers une diminution des contributions futures, soit si le Groupe a un droit inconditionnel à récupérer tout ou partie de l'excédent du fonds (incluant la possibilité d'utiliser l'excédent pour générer des avantages futurs).

26.2.5. Charge annuelle de retraite et des autres prestations

La charge annuelle de retraite et des autres prestations (*pension and other benefits expense*) au titre des régimes à prestations définies, enregistrée dans le compte de résultat (incluse dans la Note 26.1), est présentée ci-dessous aux 31 décembre 2013, 2012 :

(En millions d'euros)	Retraite		Autres prestations		Total	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012 retraité (a)	31 décembre 2013	31 décembre 2012 retraité (a)	31 décembre 2013	31 décembre 2012 retraité (a)
Charge annuelle de retraite et des autres prestations						
Coût des services rendus	297	272	11	11	308	282
Modifications de régime et effets de réduction	(122)	4	-	-	(122)	4
Effets de liquidation de régime	(2)	2	-	-	(2)	2
Autres	7	7	-	-	7	7
Coût des Services rendus	179	284	11	11	190	295
Intérêt sur la dette actuarielle	538	632	21	25	559	658
Rendement implicite des actifs de couverture (<i>Plan Assets</i>)	(320)	(345)	-	-	(320)	(345)
Rendement implicite des <i>Separate Assets</i>	(22)	(36)	-	-	(22)	(36)
Intérêt sur l'effet cumulé du plafonnement des actifs	-	-	-	-	-	-
Intérêt Net sur le passif comptabilisé	196	251	21	25	217	277
Charge annuelle au titre des avantages retraite et d'autres régimes à prestations définies	375	536	32	36	407	571

(a) Comme décrit en Note 1.2.1, suite aux amendements apportés à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives à la précédente période ont été retraitées.

26.2.6. Évolution de la provision (nette des actifs de régime mais excluant les *separate assets* et les actifs en couverture des engagements mais reconnus dans l'actif général) constatée dans l'état de la situation financière

Conformément aux préconisations de la norme IAS 19, la présente Note considère la valeur actualisée des engagements nets des actifs de couverture (*Plan Assets*) et excluant les *Separate Assets* (ou *actifs distincts*) et les actifs reconnus dans l'actif général et venant en couverture des engagements des régimes.

DESCRIPTION DE LA RELATION ENTRE ACTIFS DISTINCTS (OU DROIT À REMBOURSEMENT) ET L'OBLIGATION CORRESPONDANTE

Les *Separate Assets* totalisant 1.038 millions d'euros au 31 décembre 2013 (1.041 millions d'euros au 31 décembre 2012) principalement en France et en Belgique représentent la juste valeur des actifs couvrant les obligations au titre de régimes à prestations définies couverts à la fois par des polices d'assurance souscrites au sein du Groupe qui donnent des droits directs aux salariés et par des polices d'assurance avec des parties liées qui sont hors du périmètre de consolidation. Dans ces circonstances, ces actifs ne sont pas qualifiables en tant qu'actifs de régimes venant en déduction des engagements, mais représentent des droits à remboursement

comptabilisés comme des actifs distincts (ou *Separate Assets*) conformément aux préconisations de la norme IAS 19. Les actifs et la provision technique d'assurance (pour le cas d'entités dans le périmètre de consolidation) restent également au bilan consolidé.

Dans d'autres pays (principalement en Suisse), la juste valeur des contrats d'assurance non transférables conclus entre entités du Groupe pour couvrir leurs engagements de retraite, n'est pas prise en compte dans la présentation de la comptabilisation des engagements, même si l'obligation relative est effectivement couverte par l'actif général (disponible pour les créanciers en cas de faillite). En effet, les provisions techniques et les *Separate Assets* résultant de la police d'assurance sont éliminés pour les transactions intragroupes.

Les informations requises en annexes par la norme IAS 19 considèrent le passif net des actifs de régimes d'une part et les *Separate Assets* et une partie des actifs de la Suisse de l'autre, même si économiquement, les *Separate Assets* et une partie des actifs de la Suisse sont dédiés au financement du régime à prestations définies comme tout autre actif de régime.

Ainsi, et conformément aux préconisations de la norme IAS 19, l'évolution de la provision constatée dans l'état de la situation financière entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2013 ne présente que l'évolution de la provision constatée dans les comptes du Groupe. Ce rapprochement ne tient pas compte des *Separate Assets* et de la part des actifs suisses reconnus dans l'actif général (voir Note 28.2.8.). Par conséquent, il ne reflète pas totalement la réalité économique et le tableau ci-dessous présente l'évolution détaillée du passif de l'état de la situation financière, avec les *Separate Assets* ajoutés à la fin de chaque exercice.

(En millions d'euros)	Retraite		Autres prestations		Total	
	2013	2012 retraité ^(a)	2013	2012 retraité ^(a)	2013	2012 retraité ^(a)
Variation de provision constatée dans l'état de la situation financière						
Provision dans l'état de la situation financière en début de période	(8.783)	(8.030)	(700)	(629)	(9.484)	(8.658)
Charge annuelle au titre des avantages retraite et d'autres régimes à prestations définies	(375)	(536)	(32)	(36)	(407)	(571)
Ajustement dû aux <i>Separate Assets</i>	(61)	(88)	-	-	(61)	(88)
Cotisations employeur	243	476	1	1	244	477
Prestations employeur	314	331	37	42	351	373
Prestations payées par les <i>Separate Assets</i>	126	98	1	1	127	99
Transferts entrants/(sortants) (y.c acquisitions et cessions)	47	(20)	-	1	47	(19)
Transferts entrants/(sortants) des <i>Separate Assets</i> vers les <i>Plan Assets</i>	-	-	-	-	-	-
Pertes et gains actuariels comptabilisés en OCI	1.062	(1.041)	131	(88)	1.193	(1.129)
Autre	-	-	-	-	-	-
Effet des variations de taux de change	166	26	21	8	187	34
Provision dans l'état de la situation financière en fin de période	(7.261)	(8.783)	(542)	(700)	(7.802)	(9.484)
Juste valeur des <i>Separate Assets</i> en fin de période	1.038	1.041	-	-	1.038	1.041
Situation nette des engagements en fin de période	(6.223)	(7.743)	(542)	(700)	(6.765)	(8.443)

(a) Comme décrit en Note 1.2.1., suite aux amendements apportés à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives à la précédente période ont été retraitées.

26.2.7. Analyse de sensibilité de la valeur actualisée de l'obligation : brut de tout actif

Une description des risques auxquels sont exposés les régimes de retraites est présenté en Note 26.2.10. L'analyse de sensibilité relative aux hypothèses actuarielles significatives montrant comment la valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre 2013 (17.333 millions d'euros) aurait été affectée par des changements dans des hypothèses actuarielles, est présentée ci-dessous :

- l'effet d'une hausse de 0,5 % (respectivement d'une diminution de 0,5 %) du taux d'actualisation se traduirait par une baisse de 7,1 % (respectivement augmentation de 7,6 %) de la valeur actualisée de l'obligation ;
- l'effet d'une hausse de 0,5 % (respectivement d'une diminution de 0,5 %) des taux d'inflation se traduirait par une augmentation de 4,3 % (respectivement diminution de 3,0 %) de la valeur actualisée de l'obligation, et

- l'effet d'une hausse de 0,5 % (respectivement d'une diminution de 0,5 %) des taux de croissance des salaires se traduirait par une augmentation de 0,8 % (respectivement d'une diminution de 0,8 %) de la valeur actualisée de l'obligation.

Les analyses de sensibilité ont été réalisées régime par régime en utilisant la méthode des unités de crédit projetées (même méthode que celle appliquée pour calculer le passif au titre des prestations définies) et considère la sensibilité d'une hypothèse tout en maintenant toutes les autres hypothèses constantes (absence de corrélation entre hypothèses).

26.2.8. Prochains décaissements (prestations et cotisations payées par l'employeur)

POLITIQUES DE FINANCEMENT AFFECTANT LES COTISATIONS FUTURES

Au Royaume-Uni, la Loi de 1995 sur les pensions régit les fonds de pension et celle de 2004 a introduit une réglementation sur le financement des prestations des régimes de retraite à prestations définies et plusieurs autres mesures. Le « *Statement of Funding Objective* (SFO) », régit les modalités de financement et exige que le régime dispose d'actifs appropriés et adéquats pour couvrir ses provisions techniques et le « *Statement of Funding Principles* (SFP) », qui est un autre document établi par les trustees (ou administrateur du fonds de pension) énonce la stratégie pour l'atteinte des objectifs du SFO. Dans le cadre des évaluations actuarielles, les niveaux appropriés de contributions futures à verser au régime de retraite sont déterminés et un calendrier de cotisations est préparé par les trustees du fonds de pensions après discussions avec AXA, et comprend un plan de financement sur 10 ans du déficit, et ce conformément au SFO. Les contributions nécessaires pour combler le déficit se basent généralement sur des évaluations actuarielles triennales. Toutefois, le montant des contributions peut changer plus fréquemment si des événements importants se produisent dans la période.

Aux États-Unis, la politique de financement des régimes est d'effectuer une contribution annuelle globale d'un montant au moins égal au minimum requis par la loi ERISA (loi « *Employee Retirement Income Security* » de 1974) pour satisfaire les obligations de financement chaque année, et dans la limite du maximum fiscalement déductible. Les évaluations sont effectuées chaque année au 1^{er} janvier et toute contribution

dépassant le minimum est déterminée à la discrétion du gestionnaire du régime.

En Suisse et en Belgique, les entités doivent financer annuellement le coût des droits à prestations pour lesquelles les cotisations sont déterminées en pourcentage des salaires ouvrant droit à pension en fonction de la classe d'âge ou de l'ancienneté des bénéficiaires.

En Suisse, la présentation du passif des régimes de retraite IAS 19 s'explique par le fait que les actifs couvrant une partie des fonds affectés aux bénéficiaires retraités ne sont pas considérés comme des actifs du régime au sens de la norme IAS 19 même si ces actifs sont dédiés à la couverture du passif. Ces actifs sont gérés par une entité du Groupe et donc sont exclus de la présentation des actifs de régimes (comme exposé en Note 26.2.6). Cependant, du point de vue des exigences réglementaires (et juridiques) en local, le fonds de pensions d'AXA en Suisse n'est pas sous-financé et donc des contributions supplémentaires attendues attribuables aux services passés ne sont pas nécessaires.

En France, des contributions volontaires régulières sont effectuées annuellement par l'employeur sur la base de la valeur prédéterminée du coût annuel des services rendus avec un objectif de toujours disposer d'un ratio de couverture acceptable de la valeur actualisée de l'obligation totale.

En Allemagne, il n'y a pas d'obligation de financer l'obligation au titre des régimes d'avantages au personnel à prestations définies.

En résumé, en termes de financement des régimes et en prenant en compte les Separate Assets et d'autres actifs non éligibles en tant qu'actifs de régime comme ceux de la Suisse, la situation économique nette des régimes du Groupe se présenterait comme suit :

	Retraite		Autres prestations		Total	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2012
(En millions d'euros)						
Provision dans l'état de la situation financière ^(a)	(7.261)	(8.783)	(542)	(700)	(7.802)	(9.484)
Autres actifs dédiés aux financements des régimes ^(b)	2.747	2.848	-	-	2.747	2.848
Financement économique net	(4.514)	(5.936)	(542)	(700)	(5.056)	(6.636)

(a) Ce montant représente la valeur actualisée des engagements, diminuée des actifs de régimes (hors Separate Assets), ajustés des effets de limitation d'actifs (assets ceiling).

(b) Ce montant inclut : les Separate Assets ou Droits à Remboursements et les actifs gérés par les entités du Groupe mais non considérés dans la présentation de la situation net des régimes comme décrit en Note 26.2.6.

COTISATIONS ATTENDUES DE L'EMPLOYEUR AUX PLAN ASSETS ET AUX SEPARATE ASSETS AU COURS DU PROCHAIN EXERCICE

Le montant estimé des cotisations à verser par l'employeur en 2014 au titre des engagements de retraite est de 287 millions d'euros (contre 325 millions d'euros estimés en 2012 pour l'année 2013).

Estimation des prestations futures à payer

(En millions d'euros)	Retraite	Autres prestations
2014	901	39
2015	858	38
2016	863	36
2017	921	35
2018	941	34
Cinq années suivantes	4.857	157
De l'année N+ 11 à la date de la dernière prestation versée	26.349	613

Ces montants sont susceptibles de varier et notamment en fonction des conditions économiques des années futures.

26.2.9. Allocations des actifs de régime : Plan Assets

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des actifs des régimes (*Plan Assets*) dans la hiérarchie de la juste valeur (comme décrits en Note 1.5) pour les régimes à prestations définies du Groupe AXA au 31 décembre 2013 et 2012, respectivement :

Au 31 décembre 2013 Allocation des Plan Assets	Total Groupe			Europe		Amérique du Nord			Autres			
	Cotés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif	Total	Cotés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif	Total	Cotés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif	Total	Cotés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif	Total
Actions	14,8 %	0,7 %	15,5 %	8,8 %	0,9 %	9,7 %	36,8 %	-	36,8 %	0,4 %	-	0,4 %
Obligations	33,7 %	7,3 %	41,0 %	29,6 %	9,2 %	38,7 %	47,9 %	0,4 %	48,3 %	93,1 %	5,1 %	98,2 %
Immobilier	-	1,3 %	1,3 %	-	1,7 %	1,7 %	-	-	-	-	-	-
Autres ^(a)	16,7 %	25,5 %	42,2 %	19,6 %	30,3 %	49,9 %	6,4 %	8,5 %	14,9 %	0,7 %	0,7 %	1,4 %
TOTAL	65,2 %	34,8 %	100,0 %	58,0 %	42,0 %	100,0 %	91,1 %	8,9 %	100,0 %	94,2 %	5,8 %	100,0 %
TOTAL (en millions d'euros)	6.218	3.322	9.541	4.329	3.139	7.468	1.861	182	2.043	28	2	30

(a) Les autres catégories d'actifs de régime incluent les fonds de placement, les dérivés et de la trésorerie ou équivalents de trésorerie.

Au 31 décembre 2012 Allocation des Plan Assets	Total Groupe			Europe		Amérique du Nord			Autres			
	Cotés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif	Total	Cotés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif	Total	Cotés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif	Total	Cotés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif	Total
Actions	16,4 %	-	16,4 %	11,0 %	-	11,0 %	34,8 %	-	34,8 %	0,3 %	-	0,3 %
Obligations	36,3 %	7,0 %	43,3 %	30,9 %	8,9 %	39,9 %	53,3 %	0,5 %	53,8 %	84,3 %	4,4 %	88,7 %
Immobilier	-	2,0 %	2,0 %	-	2,6 %	2,6 %	-	0,1 %	0,1 %	-	-	-
Autres ^(a)	17,1 %	21,2 %	38,3 %	21,2 %	25,4 %	46,6 %	3,9 %	7,6 %	11,4 %	-	10,9 %	10,9 %
TOTAL	69,8 %	30,2 %	100,0 %	63,1 %	36,9 %	100,0 %	91,9 %	8,1 %	100,0 %	84,6 %	15,4 %	100,0 %
TOTAL (en millions d'euros)	6.397	2.771	9.168	4.427	2.593	7.020	1.940	172	2.112	30	5	36

(a) Les autres catégories d'actifs de régime incluent les fonds de placement, les dérivés et de la trésorerie ou équivalents de trésorerie.

26.2.10. Risques propres au Groupe résultant des régimes à prestations définies

Les entités du Groupe et les trustees (administrateurs des régimes) ont la responsabilité de gérer les risques auxquels ils sont exposés par un régime de retraite à prestations définies, conformément à la législation locale le cas échéant, et dans le cadre de la gestion de risque définie au niveau local.

Les régimes à prestations définies exposent AXA principalement au risque de marché, de taux d'intérêt, d'inflation et de longévité :

- une baisse de la valeur de marché des actifs (actions, immobilier, etc.) augmenterait le passif au bilan et induirait une augmentation des flux de trésorerie pour les pays pour lesquels il y a une exigence de financement minimum à court terme ;
- une diminution des rendements des obligations de sociétés se traduira par une augmentation du passif des régimes, même si cet effet sera partiellement compensé par une augmentation de la valeur des obligations incluses dans les actifs en couverture (*Plan Assets*) des passifs des régimes ;
- et une augmentation du taux d'inflation ou une augmentation de l'espérance de vie se traduira par une augmentation du passif des régimes.

POLITIQUES ET STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT UTILISÉES PAR LES ENTITÉS/ADMINISTRATEURS POUR GÉRER LES RISQUES

Dans les pays principaux, les administrateurs des régimes ou des comités d'investissement établissent les politiques d'investissement incluant des indications sur la répartition des actifs du régime en conformité avec l'horizon long terme des régimes. La stratégie d'investissement est revue régulièrement, suite aux évaluations actuarielles des régimes financés.

Les positions d'investissement sont gérées avec une stratégie d'adossement actif-passif définissant une allocation stratégique optimale par rapport à la structure du passif. La gestion des actifs comprend notamment la gestion de liquidité, la diversification de chaque type d'actif de sorte que la défaillance d'une ligne d'investissement spécifique ne présente pas un risque majeur pour les plans, et la mise en œuvre de programmes de couverture.

En outre, des mesures sur le plafonnement de la revalorisation des pensions sont mises en place pour protéger les régimes contre les périodes d'inflation extrême au Royaume-Uni et aux États-Unis.

26.2.12. Réconciliation avec l'état de la situation financière

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012 retraité ^(a)
Position nette (hors <i>Separate Assets</i>) ^(b)	(7.802)	(9.484)
■ Position nette des actifs destinés à la vente ^(c)	-	-
Autres provisions	(211)	(243)
TOTAL^(d)	(8.013)	(9.727)

(a) Comme décrit en Note 1.2.1, suite aux amendements apportés à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives à la précédente période ont été retraitées.

(b) La position nette (hors *Separate Assets*) est la position nette de la retraite et des autres prestations comme présenté dans la Note 26.2.6

(c) Inclus dans la position nette ci-dessus, mais la cotisation des actifs destinés à la vente est classée dans un poste séparé à l'actif et au passif.

(d) La position nette correspond à un engagement de 8.013 millions d'euros (au 31 décembre 2013) inclus dans l'état de la situation financière dans le poste « provisions pour risques et charges », et à l'actif un montant inclus dans l'état de la situation financière dans le poste « autres créances ».

26.3. RÉMUNÉRATIONS EN ACTIONS

Les chiffres ci-dessous sont présentés 100 %, bruts d'impôts.

(En millions d'euros)	2013	2012
Coût par plan		
Options AXA SA	8,1	11,3
■ Attributions 2008	-	0,2
■ Attributions 2009	0,7	1,5
■ Attributions 2010	1,2	3,0
■ Attributions 2011	2,5	4,6
■ Attributions 2012	2,5	2,0
■ Attributions 2013	1,2	
Options AXA attribuées à AXA Financial	2,0	3,5
■ Attributions d'options sur titre AXA SA 2008	-	0,4
■ Attributions d'options sur titre AXA SA 2009	-	0,2
■ Attributions d'options sur titre AXA SA 2010	0,4	0,8
■ Attributions d'options sur titre AXA SA 2011	0,6	1,3
■ Attributions d'options sur titre AXA SA 2012	0,5	0,9
■ Attributions d'options sur titre AXA SA 2013	0,4	
Shareplan AXA	8,0	9,7
■ Plan classique	0,1	-
■ Plan avec effet de levier	7,9	9,6
AXA Miles	14,6	15,8
■ Plan 2012 (2+ 2)	9,6	10,2
■ Plan 2012 (4+ 0)	5,0	5,6
Performance Shares AXA	27,7	22,0
■ Attributions 2010	-	1,1
■ Attributions 2011	3,3	11,0
■ Attributions 2012	12,8	10,0
■ Attributions 2013	11,5	
Performance Units AXA	130,4	66,5
■ Attributions 2009 « cash settled »	(0,1)	1,3
■ Attributions 2010 « cash settled »	1,1	6,5
■ Attributions 2011 « cash settled »	32,6	27,6
■ Attributions 2012 « cash settled »	63,9	31,2
■ Attributions 2013 « equity settled »	32,9	
Instruments de rémunération en actions AXA Financial	1,1	0,5
■ AXA Financial SAR	1,0	0,3
■ AXA Financial Restricted Shares et PARS	0,1	0,2
Performance Shares AXA Investment Managers	18,6	11,5
Instruments de paiements sur base d'action AllianceBernstein	104,3	73,1
COÛT TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS EN ACTIONS ^(a)	314,8	214,0

(a) Le montant présenté pour 2012 a été ajusté pour tenir de la charge relative aux actions de performance AXA Investment Managers.

Le coût total inclut les charges liées aux instruments de rémunération en actions émis aussi bien par le Groupe que par les filiales d'AXA.

La présentation du coût attribuable au « Performance Units » ci-dessus, ne tient pas compte d'un gain de 81,0 millions d'euros en 2013 avant impôt (gain de 32,2 millions d'euros en 2012) généré sur le programme de couverture par des « swaps » sur

actions mis en place au niveau du Groupe. En considérant ce gain, le coût net relatif au « Performance Units » s'élèverait à 49,4 millions d'euros en 2013 (34,3 millions d'euros en 2012).

Les instruments de rémunérations en actions listés ci-dessus sont essentiellement composés d'instruments avec dénouement en actions mais ils incluent également des instruments avec dénouement en numéraire. Le coût unitaire des instruments de

rémunérations en actions avec dénouement en actions ne varie pas pour un plan donné alors que celui des instruments avec dénouement en numéraire est mis à jour à chaque clôture.

La charge totale est amortie sur la période d'acquisition et ajustée à chaque clôture d'exercice de la différence entre les renoncations aux droits constatées et les renoncations aux droits attendues pour tenir compte des conditions de service et des conditions hors marchés constatées. Un détail de chacun des principaux plans et de leur charge 2013 associée est présenté dans la Note 26.3.1 et dans la Note 26.3.2.

26.3.1. Instruments de rémunération en actions émises par le Groupe

STOCK-OPTIONS AXA SA

Les cadres et les employés clés peuvent recevoir des options sur action AXA dans le cadre des plans de stock-options de l'entreprise. Ces options peuvent être soit des options de souscription, impliquant l'émission de nouvelles actions AXA, soit des options d'achat impliquant la livraison d'actions propres. Les termes et les conditions de chaque attribution d'options peuvent varier. Actuellement, les options sont (i) attribuées à un prix qui n'est pas inférieur à la moyenne des

cours de clôture de l'action AXA à la bourse de Paris durant les 20 jours de cotation précédant l'attribution, (ii) valides pour une durée maximum de 10 ans, et (iii) généralement exerçables par tranche de 33,33 % par an du second au quatrième anniversaire de la date d'attribution des options.

Pour les membres du Comité Exécutif (attributions à compter de 2006) et les bénéficiaires auxquels sont attribués plus de 5.000 options (attributions à compter de 2007), les stock-options attribuées sont acquises sans condition pour les deux premières tranches alors que la dernière tranche est exerçable si une condition de performance de l'action AXA par rapport à l'indice benchmark « StoxxInsurance Index » (SXIP) est remplie. Pour tous les bénéficiaires de l'attribution 2013, l'acquisition de la dernière tranche est soumise à la condition de performance de l'action AXA par rapport à l'indice benchmark « StoxxInsurance Index » (SXIP), et ce indépendamment du nombre d'options attribuées.

Toutes les stock-options (toutes les tranches) attribuées aux membres du Directoire en 2009 et aux membres du Comité de Direction depuis 2010 sont soumises à cette condition de performance de l'action AXA.

Le tableau suivant présente le recensement des options en circulation, incluant tous les plans :

	Options (en millions)		Prix moyen (en euros)	
	2013	2012	2013	2012
Options AXA				
En circulation au 1 ^{er} janvier	72,8	77,3	19,74	19,98
Attributions	3,5	4,6	13,81	12,17
Souscriptions	(9,0)	(1,7)	14,72	10,42
Options expirées et annulations	(1,2)	(7,4)	13,09	19,69
En circulation au 31 décembre	66,2	72,8	20,23	19,74
Options ex-FINAXA				
En circulation au 1 ^{er} janvier	1,8	1,8	12,72	12,72
Souscriptions	(1,5)	-	12,3	-
Options expirées et annulations	-	-	-	-
En circulation au 31 décembre	0,3	1,8	15,00	12,72
TOTAL AXA ET EX-FINAXA	66,5	74,6	20,21	19,58

Le nombre d'options en circulation et le nombre d'options sont présentés ci-dessous, selon les dates d'expiration :

Année d'expiration des options (en millions)	Options en circulation		Options exerçables	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2012
2013	-	1,9	-	1,9
2014	2,3	7,7	2,3	7,7
2015	10,4	10,4	10,4	10,4
2016	9,8	9,8	9,8	9,8
2017	8,3	8,3	8,3	8,3
2018	7,9	8,0	7,9	8,0
2019	5,1	6,4	5,1	4,3
2020	6,7	7,2	4,4	2,4
2021	8,0	8,6	2,7	-
2022	4,4	4,5	-	-
2023	3,4			
Total AXA	66,2	72,8	50,9	52,8
Options ex-FINAXA				
2013	-	1,3	-	1,3
2014	0,3	0,5	0,3	0,5
Total ex-FINAXA	0,3	1,8	0,3	1,8
TOTAL AXA ET EX-FINAXA	66,5	74,6	51,2	54,5

Options AXA et ex-FINAXA	Options en circulation		Options exerçables	
	Nombre (en millions)	Prix d'exercice (en euros)	Nombre (en millions)	Prix d'exercice (en euros)
Catégorie de prix				
6,48 € – 12,96 €	7,6	11,15	3,2	9,77
12,97 € – 19,44 €	22,7	15,12	11,8	15,62
19,45 € – 25,92 €	18,1	20,32	18,1	20,32
25,93 € – 32,40 €	9,8	27,82	9,8	27,82
32,41 € – 38,87 €	8,3	33,21	8,3	33,21
6,48 € – 38,87 €	66,5	20,21	51,2	22,10

Le modèle *Black&Scholes* d'évaluation des options a été utilisé pour déterminer la juste valeur des options sur actions AXA. L'effet des exercices d'options avant leur terme est pris en compte par l'utilisation d'une hypothèse de durée de vie attendue issue de l'observation des données historiques. La volatilité de l'action AXA est estimée en utilisant la méthode

de la volatilité implicite, qui est validée grâce à une analyse de la volatilité historique afin de s'assurer de la cohérence de cette hypothèse. L'hypothèse de dividende attendu de l'action AXA est basée sur le consensus de marché. Le taux d'intérêt sans risque est issu de la courbe des taux Euro Swap, pour la maturité appropriée.

4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.6 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les hypothèses de valorisation et la juste valeur des options pour 2013, 2012, 2011 et 2010 :

	2013	2012	2011	2010
Hypothèses ^(b)				
Taux de dividende	7,66 %	8,36 %	7,16 %	7,35 %
Volatilité	31,27 %	39,89 %	33,86 %	36,48 %
Taux d'intérêt sans risque	1,39 %	2,11 %	3,25 %	2,84 %
Durée de vie attendue (en années)	7,9	7,6	7,1	7,1
Juste valeur de l'option à date d'attribution (en euros) ^{(a) (c)}	1,36	1,81	1,78	2,24

(a) Les options avec critère de performance de marché, dont la valorisation est basée sur un modèle de Monte-Carlo, ont été évaluées à 1,28 euros par option attribuée en 2013 et à 1,33 euros par option attribuée en 2012. Les options sans critère de performance, dont la valorisation est basée sur le modèle Black & Scholes, ont été évaluées à 1,43 euros par option attribuée en 2013 et à 2,12 euros par option attribuée en 2012.

(b) Hypothèses moyennes pondérées des attributions de l'année, en date d'attribution.

(c) Basée sur un taux attendu de renonciation des droits avant leur acquisition de 5 % par an pour les options sans critère de performance.

Compte tenu de l'amortissement de la charge du plan sur la période d'acquisition des droits, et compte tenu d'un taux d'annulation de 5 % durant la période d'acquisition, le coût total des plans d'options est de 10,1 millions d'euros reconnu en compte résultat 2013 (14,8 millions d'euros en 2012).

STOCK-OPTIONS AXA ADR

AXA Financial a attribué des options pour acquérir des AXA ADR (*American Depositary Receipts*). Ces options étaient émises à la valeur de marché de l'AXA ADR à la date d'attribution. Les options attribuées avant 2004 s'acquèrent sur une période de 3 ans par tiers à chaque date anniversaire. Cependant, à partir des attributions 2004, les nouvelles stock-options deviennent exerçables par tranche de 33,33 % par an du second au quatrième anniversaire de l'attribution des options (qui est généralement en mars). Les options émises actuellement en circulation ont une durée de vie contractuelle de 10 ans à partir de leur date d'attribution.

Au premier trimestre 2010, AXA a volontairement désinscrit les AXA ADR du *New York Stock Exchange*, fait une déclaration de désenregistrement et a terminé son obligation de *reporting* avec la SEC. Le désenregistrement d'AXA a pris effet au deuxième semestre 2010. Suite à ces opérations, les AXA ADR continuent à être échangées sur les marchés américains de gré

à gré et à être converties en action ordinaire AXA sur une base un pour un tandis que les actions ordinaires AXA continuent à être négocié sur le compartiment A de *New York Stock Exchange* Euronext Paris, le marché principal et le plus liquide pour les actions AXA. Par conséquent, les détenteurs d'AXA ADR peuvent continuer à détenir ou à échanger ces actions, en tenant compte des restrictions de transfert s'il y en a.

Les termes et conditions des plans de rémunération en actions d'AXA Financial n'ont généralement pas été impactés par la désinscription et le désenregistrement excepté le fait que des actions ordinaires AXA seront généralement délivrées aux participants au moment de l'exercice ou à la maturité des instruments en circulation plutôt que des AXA ADRs et les nouvelles offres seront supposées être basées sur des actions ordinaires AXA. De plus, certaines périodes de restrictions d'exercice d'options liées aux lois américaines de sécurité de l'information apparaissent tous les ans lorsque l'information financière mise à jour sur AXA n'est pas disponible.

Aucune des modifications faites aux programmes de rémunération en actions d'AXA Financial liées à la désinscription et au désenregistrement d'AXA n'a occasionné de charge supplémentaire compensatoire.

Les tableaux suivants présentent une synthèse des plans AXA ADR émis par AXA Financial :

	Options (en millions)		Prix d'exercice (en dollars américains)	
	2013	2012	2013	2012
Options				
En circulation au 1 ^{er} janvier	5,0	7,6	20,01	18,47
Attributions	-	-	-	-
Souscriptions	(3,0)	(1,1)	17,70	12,04
Options expirées ou Annulations	(0,2)	(1,5)	22,00	18,18
En circulation au 31 décembre	1,8	5,0	23,60	20,01

	Options en circulation		Options exerçables	
	Nombre (en millions)	Prix d'exercice (en dollars américains)	Nombre (en millions)	Prix d'exercice (en dollars américains)
Catégorie de prix				
11,95 \$ – 14,45 \$	-	12,01	-	12,01
17,16 \$ – 21,19 \$	0,6	19,81	0,6	19,81
25,59 \$ – 26,30 \$	1,2	25,59	1,2	25,59
33,41 \$ – 42,46 \$	-	36,78	-	36,78
11,95 \$ – 42,46 \$	1,8	23,60	1,8	23,66

Le modèle *Black&Scholes* d'évaluation des options a été utilisé pour déterminer la juste valeur des options sur AXA ADR.

L'effet des exercices d'options avant leur terme est pris en compte par l'utilisation d'une hypothèse de durée de vie attendue issue de l'observation des données historiques. La volatilité de l'AXA ADR est liée à la volatilité de l'action AXA SA ajustée de la volatilité du taux de change USD/EUR.

L'hypothèse de dividende attendu de l'action AXA SA est basée sur le consensus de marché. Le taux d'intérêt sans risque est issu de la courbe des taux des obligations du Trésor américain, pour la maturité appropriée.

SHAREPLAN AXA

AXA offre à ses employés la possibilité de devenir actionnaires grâce à une émission spéciale qui leur est réservée. Dans les pays qui satisfont aux exigences légales et fiscales, deux possibilités d'investissement sont proposées : le plan d'actionnariat classique et le plan avec effet de levier.

Le plan classique permet aux salariés de souscrire, sur la base de leur apport initial, des actions AXA (par le biais de Fonds Communs de Placement d'Entreprise ou par détention d'actions en direct) avec une décote maximale de 20 %. Ces actions sont indisponibles pour une durée de 5 ans (sauf cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation applicable). Les salariés supportent le risque de tous les mouvements du titre par rapport au prix de souscription.

Le plan avec effet de levier permet aux salariés de souscrire, sur la base de 10 fois leur apport personnel initial, des actions AXA (par le biais de Fonds Communs de Placement d'Entreprise ou par détention d'actions en direct) avec une décote. Le levier sur l'apport personnel des salariés se fait sous la forme d'un prêt (sans recours à l'encontre du salarié au-delà de la valeur des actions) accordé par une banque tierce partie. Ces actions sont indisponibles pour une durée de 5 ans (sauf cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation applicable). Les salariés qui participent au plan avec effet de levier bénéficient de la garantie de leur apport personnel initial mais aussi d'un pourcentage défini de l'appréciation à la hausse du titre (par rapport au prix de référence non décoté) sur la totalité du montant investi.

À l'issue de la période d'indisponibilité de 5 ans, les salariés pourront au choix et en fonction de leurs pays de résidence : racheter leur épargne (sortie en espèce) ; percevoir en titres AXA la valeur de leurs avoirs (sortie en titres) ou encore transférer leurs avoirs investis dans la formule à effet de levier vers le fonds classique.

Le coût de ce plan d'actionnariat est évalué en prenant en considération la restriction de 5 ans pour l'employé, tel que cela est recommandé par l'ANC (Régulateur français de la comptabilité). L'approche de l'ANC valorise l'action par le biais d'une stratégie de réplication dans laquelle le participant au marché vendrait l'action au terme de la restriction de 5 ans et emprunterait le montant nécessaire pour acheter une action libre immédiatement en finançant l'emprunt par la vente à terme et les dividendes versés pendant la période de restriction. Dans le cas du plan avec effet de levier, il convient d'ajouter au coût du plan l'opportunité de gain implicitement apportée par AXA en faisant bénéficier ses employés de cours institutionnel (et non le cours au détail) pour des instruments dérivés.

En ce qui concerne l'exercice clos, le Groupe AXA a proposé le 25 octobre 2013 à ses salariés, au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 14,38 euros pour le plan classique (décoté de 20 % par rapport au cours de référence de 17,97 euros calculé sur une moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la date d'annonce) et de 15,64 euros pour le plan avec effet de levier (décoté de 12,95 % par rapport au cours de référence). 18,8 millions d'actions ont été souscrites, soit une augmentation de capital de 292,8 millions d'euros. Cette opération représente une charge globale de 8,0 millions d'euros, après prise en compte de la durée légale d'incessibilité des titres pendant 5 ans.

Pour 2013, le coût d'incessibilité a été mesuré à 19,73 % pour le plan classique et 12,88 % pour le plan à effet de levier (due à des décotes différentes). En plus de ce coût d'indisponibilité, le gain d'opportunité offert aux salariés dans le plan à effet de levier a été mesuré à 2,52 %.

4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.6 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques du plan, les montants souscrits et les hypothèses de valorisation, ainsi que le coût du plan pour les exercices 2013 et 2012 :

	2013		2012	
	Plan d'actionnariat classique	Plan avec effet de levier	Plan d'actionnariat classique	Plan avec effet de levier
Maturité des plans (en années)	5	5	5	5
[A] Décote faciale	20,00 %	12,95 %	20,00 %	17,19 %
Prix de référence (en euros)	17,97		11,86	
Prix de souscription (en euros)	14,38	15,64	9,50	9,82
Montant total souscrit par les salariés (en millions d'euros)	20,4	27,2	17,8	27,3
Montant global souscrit (en millions d'euros)	20,4	272,4	17,8	273,2
Nombre total d'actions souscrites (en millions d'actions)	1,4	17,4	1,9	27,8
Taux d'emprunt du participant au marché (<i>in fine</i>)	7,40 %	7,59 %	9,36 %	9,45 %
Taux d'intérêt sans risque à 5 ans (zone euro)	0,77 %		0,59 %	
Taux de dividende	5,94 %		8,16 %	
Taux de sortie anticipée	1,14 %		1,12 %	
Taux d'emprunt des titres (repo)	0,30 %		0,25 %	
Spread de volatilité au détail/institutionnel	N/A	2,78 %	N/A	4,08 %
[B] Coût d'indisponibilité pour le participant au marché	19,73 %	12,88 %	19,81 %	17,07 %
[C] Mesure du gain d'opportunité	N/A	2,45 %	N/A	2,80 %
Coût global pour le Groupe = [A] - [B] + [C] (équiv. décote)	0,27 %	2,52 %	0,19 %	2,92 %
COÛT GLOBAL POUR LE GROUPE (EN MILLIONS D'EUROS)	0,10	7,90	0,04	9,65

AXA MILES

AXA a attribué, le 16 mars 2012, 50 actions gratuites (« AXA Miles ») à plus de 120.000 salariés dans le monde, afin de les associer à la réussite de la réalisation du plan stratégique Ambition AXA. Une première tranche de 25 AXA Miles avait été attribuée sans condition. La seconde tranche était soumise à l'accomplissement d'un objectif de performance défini par le Conseil d'Administration, à savoir l'atteinte d'au moins un des deux indicateurs liés à Ambition AXA : (1) l'augmentation du résultat opérationnel par action ou (2) l'augmentation de l'indice de satisfaction client du Groupe (« *Customer Scope* »).

Au 31 décembre 2012, ces deux objectifs ont été atteints et par conséquent, l'attribution de la deuxième tranche a été confirmée.

A l'issue d'une période d'acquisition de deux ou quatre ans, c'est-à-dire en 2014 ou 2016 selon les pays, et sous réserve du respect de certaines conditions, les AXA Miles attribuées en 2012 donneront droit à 50 actions AXA.

	Nombre de salariés en date d'attribution (en milliers)	Nombre d'AXA Miles attribués (en millions)
Attribution 2007		
Plan 2+ 2	47	2,3
Plan 4+ 0	65	3,2
Total	112	5,6
Attribution 2012		
Plan 2+ 2 ^(a)	57	2,8
Plan 4+ 0 ^(b)	67	3,3
Total	123	6,2

(a) Plan 2+ 2 : attributions assorties de deux années de période d'acquisition suivies de deux années de période d'incessibilité.

(b) Plan 4+ 0 : attributions assorties de quatre années de période d'acquisition sans période d'incessibilité.

Les actions gratuites sont évaluées en utilisant l'approche ANC décrite ci-dessus (partie Shareplan AXA), en utilisant des hypothèses adaptées à la structure du plan (2 + 2 ou 4 + 0), un cours de 13,18 euros par action (cours du 16 mars 2012) et un taux attendu de renonciation des droits avant leur acquisition de 5 % est appliqué.

Le coût total du plan AXA Miles a été amorti sur la période d'acquisition (c'est-à-dire sur 2 ans pour le plan 2 + 2 et sur 4 ans pour le plan 4 + 0) à partir de la date d'attribution. Sur ces bases, le coût total comptabilisé pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 est de 14,6 millions d'euros (15,8 millions d'euros étaient reconnus au 31 décembre 2012).

AUTRES RÉMUNÉRATIONS EN ACTIONS

Performance shares

Des *Performance Shares* sont attribuées aux cadres et aux employés clés en France. Le salarié obtient une rémunération en actions, et non en numéraire à l'issue de la période d'acquisition.

Les *Performance Shares* sont évaluées en utilisant l'approche ANC décrite ci-dessus (partie Shareplan AXA), en utilisant des hypothèses adaptées à la structure du plan.

En 2013, cette évaluation était basée sur un cours de 13,97 euros par action en date d'attribution et un taux attendu de renonciation des droits avant leur acquisition de 5 % par an est appliqué. La juste valeur en date d'attribution des *Performance Shares* attribuées en 2013 était de 9,78 euros (8,74 euros pour l'attribution 2012).

Le coût total des *Performance Shares* est de 27,7 millions d'euros pour l'année 2013 (22,0 millions en 2012).

Performance units et performance shares internationales

AXA attribue, pour ses cadres et ses employés clés hors de France, des *Performance Units*.

Durant la période d'acquisition des droits, les *Performance Units* initialement attribuées sont assujetties à un critère de performance hors marché.

Concernant les attributions antérieures à 2010, si le nombre de *Performance Units* définitivement acquises était inférieur à 1.000 alors l'entité qui emploie le bénéficiaire versait 100 % de la valeur calculée en numéraire. Si le nombre de *Performance Units* définitivement acquises était supérieur ou égal à 1.000, l'entité qui emploie le bénéficiaire versait 70 % de la valeur calculée en numéraire et 30 % des *Performance Units* définitivement acquises au bout de deux ans étaient investies pour le compte du bénéficiaire en actions AXA soumises à une période de conservation minimum de 2 ans.

Pour les attributions réalisées en 2010, l'entité qui emploie le bénéficiaire en fin de période d'acquisition verse en numéraire la première moitié des *Performance Units* définitivement acquises à cette date. Un an plus tard, l'entité qui emploie le bénéficiaire versera en numéraire la seconde moitié sous réserve que le salarié soit encore présent dans le Groupe. Pour le dénouement de la seconde moitié, les bénéficiaires avaient le choix, s'ils le souhaitaient, de recevoir tout ou partie sous forme d'actions AXA.

Pour les attributions réalisées en 2011 et en 2012, le nombre définitif de *Performance Units* est connu au bout de 2 ans et est versé en numéraire un an plus tard par l'entité qui emploie le bénéficiaire, sous réserve que le salarié soit encore présent dans le Groupe à cette date.

Concernant les *Performance Units* réglées en numéraire, le paiement attendu en date de versement est ajusté à chaque clôture d'exercice et est amorti sur la période d'acquisition des droits (*prorata temporis*).

En 2013, AXA a établi les termes et conditions communes pour l'attribution des « *Performance Shares Internationales* » aux employés éligibles. Conformément aux termes du plan, les bénéficiaires de *Performance Shares Internationales* ont le droit de recevoir à la date du règlement, un certain nombre d'actions AXA sur la base de la réalisation de critères de performance définis par AXA. La période de mesure de la performance est de 2 ans (similaire à la période de performance des *Performance Units* attribuées en 2011 et 2012). La période d'acquisition des droits est de 3 ans (similaire également à celle des *Performance Units* attribuées en 2011 et 2012). Cependant, et contrairement aux *Performance Units* attribuées en 2012 et 2011, le règlement du plan 2013 sera effectué en actions et non plus en numéraire.

Le coût total des *Performance Units* et des « *Performance Shares Internationales* » enregistré en 2013 est de 130,4 millions d'euros (66,5 millions d'euros en 2012).

26.3.2. Rémunération en actions émises par des entités locales

Les principaux plans de rémunération en actions émises par des filiales d'AXA sont décrits ci-dessous :

INSTRUMENTS DE RÉMUNÉRATION EN ACTIONS D'AXA INVESTMENT MANAGERS

AXA Investment Managers accorde des « *Investment Managers Performance Shares* » à certains de ses employés clés dans le cadre de sa politique globale de rémunération qui comprend des plans de rémunération différés. Le plan d'attribution gratuites d'actions d'AXA Investment Managers est un plan d'attribution à long terme dans lequel les bénéficiaires d'AXA Investment Managers ou ses filiales ont le droit d'acquérir un nombre d'actions à l'issue de deux ou quatre ans suivant la date d'attribution, en fonction des réglementations locales en vigueur, et sous réserve du respect de certaines conditions de performance généralement mesurées comme la performance moyenne des deux premières années de la période d'acquisition des droits. La condition de performance est basée sur la réalisation du résultat opérationnel réel d'AXA Investment Managers par rapport au résultat budgété.

Les plans *Performance Shares* d'AXA Investment Managers conduisent à une charge en résultat de 18,6 millions d'euros en 2013 (11,5 millions d'euros en 2012), brut d'impôts.

INSTRUMENTS DE RÉMUNÉRATION EN ACTIONS DE ALLIANCEBERNSTEIN

AllianceBernstein attribue des *Restricted Units* et des options d'achat de titres *AB Holding*, qui sont évalués et comptabilisés conformément aux normes IFRS.

Dans le cadre des programmes *AllianceBernstein Incentive Compensation*, AllianceBernstein a attribué à certains dirigeants clés le droit de recevoir leur rémunération sous forme de *Restricted AB Holding Units* de titres AllianceBernstein ou en numéraire.

En 2011, AllianceBernstein a amendé tous les programmes « *AllianceBernstein Incentive Compensation* » en circulation afin que les salariés pour qui le contrat de travail prendrait fin volontairement ou non, conservent leurs droits, sous réserve du respect de certaines conditions et d'engagements tels qu'il est précisé dans le nouveau dispositif, parmi lesquels des

clauses de non-concurrence, de non-sollicitation d'employés et de clients, et d'annulation en cas de non-respect des procédures existantes en matière de gestion des risques. Cet amendement a éliminé la condition de services rendus par les salariés mais ne modifie pas les dates de livraison contenues dans les règlements initiaux.

Il en a résulté la reconnaissance immédiate en 2011 de la charge de tous les *AB Holding Units* non encore acquis, attribués les années précédentes pour un montant de 234,5 millions d'euros (100 %, brut d'impôts) plutôt qu'un amortissement de cette charge sur une période d'au maximum quatre ans.

La plupart des récompenses attribuées en 2012 et 2013 contenaient les mêmes conditions que les récompenses amendées en 2011, impliquant la reconnaissance accélérée de la totalité de leur charge plutôt qu'un amortissement sur une période d'au maximum quatre ans.

Dans le cadre du programme *AllianceBernstein Incentive Compensation* du mois de décembre 2013, AllianceBernstein a accordé une enveloppe totalisant 119,1 millions d'euros (113,1 millions d'euros en décembre 2012) dont 106,1 millions d'euros sous forme de *Restricted AB Holding Units* (92,2 millions d'euros en 2012) et représentant 6,5 millions de *Restricted AB Holding Units* (6,5 millions en 2012).

AllianceBernstein a également attribué d'autres *Restricted Holding Units* à certains salariés avec un règlement adapté.

De plus, l'attribution des options d'achat de titres AB Holding a été réalisée de la manière suivante : 37.690 options ont été attribuées en 2013, 114.443 options ont été attribuées en 2012, 70.328 options ont été attribuées en 2011.

Finalement, en 2013, l'ensemble de ces plans représente une charge de 104,3 millions d'euros (73,1 millions d'euros en 2012), brut d'impôts.

26.4. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Coûts des rémunérations :

■ avantages à court terme : le montant des rémunérations versées aux membres du Comité de Direction en 2013 s'élève à 13,8 millions d'euros incluant rémunérations fixe, variable, jetons de présence et avantages en nature (13,1 millions d'euros en 2012) ;

■ paiements sur base d'actions : la charge comptabilisée en 2013 relative aux plans de rémunération en actions octroyés aux membres du Comité de Direction s'élève à 7,3 millions d'euros (5,2 millions d'euros en 2012).

Avantages à long terme :

Le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par AXA SA et ses filiales aux fins de versement de pensions ou de retraite des membres du Comité de Direction s'élève à 62,2 millions d'euros au 31 décembre 2013 (46,0 millions d'euros au 31 décembre 2012).

26.5. EFFECTIFS SALARIÉS

Au 31 décembre 2013, les effectifs salariés du Groupe, en équivalent à temps plein, s'élèvent à 93.146 personnes (94.364 à fin 2012).

La diminution des effectifs de 1.218 en 2013 par rapport à 2012 s'explique principalement par :

- le Royaume-Uni et l'Irlande : la baisse des effectifs de 757 est liée à des plans de restructuration des activités de gestion de patrimoine, en particulier dans les réseaux de bancassurance, ainsi que le non-remplacement de consultants informatiques ;
 - en Allemagne : la baisse des effectifs de 465 est due aux programmes d'efficacité entrepris ;
 - les États-Unis : la diminution des effectifs de 383 est notamment due à des plans de restructuration, au développement de l'*offshoring* et à l'externalisation ;
 - AXA Investment Managers : la baisse des effectifs de 291 suite à la cession d'une participation majoritaire dans AXA Private Equity ;
 - en Belgique : la diminution des effectifs de 264 est principalement due aux programmes d'efficacité entrepris ;
 - en France : la diminution des effectifs de 230 est liée à la baisse du nombre de salariés commerciaux et administratifs ;
- partiellement compensée par :
- l'augmentation des effectifs du segment Direct de 982 suite à l'inclusion des effectifs de Natio Assurance dans ce reporting, l'acquisition d'Ergo Daum en Corée du Sud ainsi que de nouveaux recrutements afin de soutenir la croissance de son activité dans tous les pays.

Note 27 Résultat par action

Le Groupe calcule un résultat par action et un résultat par action sur base totalement diluée :

- le résultat par action ne tient pas compte des actions potentielles. Il est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice ;
- le résultat par action sur base totalement diluée est établi en prenant en compte les actions dilutives émises au titre des plans de stock-options. L'effet de plans de stock-options sur le nombre de titres totalement dilués est retenu dans le calcul dans la mesure où celles-ci sont exerçables compte tenu du cours moyen du titre AXA dans la période.

Le résultat par action prend en compte les charges d'intérêt des dettes subordonnées à durée indéterminée enregistrées en capitaux propres.

(En millions d'euros) ^(a)		31 décembre 2013	31 décembre 2012 Retraité ^(b)	31 décembre 2012 Publié
Résultat net part du Groupe		4.482	4.057	4.152
Charge d'intérêt dettes subordonnées à durée indéterminée		(284)	(292)	(292)
Résultat net incluant l'impact dettes subordonnées à durée indéterminée	A	4.198	3.765	3.861
Nombre d'actions ordinaires pondéré à l'ouverture (net d'autocontrôle)		2.372	2.340	2.340
Émission d'actions hors options ^(c)		1	2	2
Exercice d'options ^(c)		4	-	-
Titres d'autocontrôle ^(c)		6	1	1
Rachat d'actions propres ^(c)		-	-	-
Nombre d'actions ordinaires pondéré	B	2.384	2.343	2.343
RÉSULTAT NET PAR ACTION	C = A/B	1.76	1.61	1.65
Instruments potentiellement dilutifs :				
■ Stock options		4	1	1
■ Autres		10	6	6
Nombre d'actions ordinaires pondéré après intégration des instruments potentiellement dilutifs^(d)	D	2.397	2.349	2.349
RÉSULTAT NET PAR ACTION DILUÉ	F = A/D	1.75	1.60	1.64

(a) Excepté le nombre d'actions exprimé en millions d'unités et le résultat par action exprimé en euros par action.

(b) Comme décrit en Note 1.2.1, suite aux amendements apportés à la norme IAS 19, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

(c) Pondéré sur la période.

(d) Attribuable aux actions ordinaires éventuellement impactées des instruments dilutifs.

En 2013, le résultat par action est de 1,76 euro sur une base ordinaire relatifs aux activités poursuivies, et de 1,75 euro sur une base totalement diluée également relatifs aux activités poursuivies.

En 2012 retraité, le résultat par action est de 1,61 euro sur une base ordinaire relatifs aux activités poursuivies, et de 1,60 euro sur une base totalement diluée également relatifs aux activités poursuivies.

Préalablement au retraitements lié aux amendements d'IAS 19, le résultat par action en 2012 était de 1,65 euro sur une base ordinaire relatifs aux activités poursuivies, et de 1,64 euro sur une base totalement diluée également relatifs aux activités poursuivies.

Note 28 Parties liées

En 2013, la Société a réalisé les opérations décrites ci-après avec des entreprises qui lui sont liées. Ces opérations ont pu, le cas échéant, se révéler significatives ou inhabituelles pour AXA ou pour l'une des parties.

28.1. RELATIONS AVEC LES MUTUELLES AXA

Les Mutuelles AXA (AXA Assurances IARD Mutuelle et AXA Assurances Vie Mutuelle, les « Mutuelles AXA ») ont des activités d'assurance dommages et d'assurance Vie, Épargne, Retraite en France. Au 31 décembre 2013, les Mutuelles AXA détiennent ensemble 14,18 % des actions ordinaires en circulation de la Société représentant 23,54 % des droits de vote.

Chacune des Mutuelles AXA est administrée par un Conseil d'Administration élu par les représentants des sociétaires. Certains membres de la Direction Générale et du Conseil d'Administration de la Société occupent des postes d'administrateurs ou de dirigeants mandataires sociaux des Mutuelles AXA.

Les Mutuelles AXA et certaines filiales d'assurance françaises de la Société, AXA France IARD et AXA France Vie (les « Filiales »), sont parties à un accord de gestion en vertu duquel elles fournissent toute une gamme de services pour gérer les opérations d'assurance et les portefeuilles des Mutuelles AXA. Cet accord contient des dispositions de nature à garantir l'indépendance juridique des Mutuelles AXA et des Filiales ainsi que la protection de leurs clientèles respectives.

L'activité d'assurance dommages du réseau de courtiers en France est mise en œuvre au moyen d'un accord de coassurance entre AXA Assurances IARD Mutuelle et AXA France IARD, une filiale française d'assurance dommages de la Société. Pour ce qui est de la coassurance, les affaires sont souscrites à 89 % par AXA France IARD et 11 % par AXA Assurances IARD Mutuelle. Le chiffre d'affaires opérationnel est réparti entre ces sociétés au prorata des primes qu'elles ont recouvertes. En 2013, le montant total des primes réalisées dans le cadre de cet accord s'est élevé à 1.813 millions d'euros (dont 1.613 millions d'euros sont revenus à AXA France IARD).

Certains coûts et charges (hors commissions) afférents à ces activités sont répartis entre ces Filiales et les Mutuelles AXA par l'intermédiaire d'un Groupement d'Intérêt Économique ou « GIE » décrit plus en détail ci-dessous. Il n'existe aucun accord entre les Mutuelles AXA et les filiales d'assurance de la Société qui serait susceptible d'entraver, de quelque façon que ce soit, la libre concurrence du marché.

28.2. GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE (GIE)

Des groupements d'intérêt économique (GIE) peuvent être mis en place par la Société et certaines de ses filiales. Ces GIE sont régis par le droit français et sont constitués en vue de rendre certains services à leurs membres et de centraliser des dépenses. Le coût des services facturés aux membres des GIE est estimé sur la base de divers critères établis en prenant en compte notamment certaines clés de répartition. Les GIE dont la Société était membre au cours de l'exercice 2013 prennent en charge un ensemble de services communs, y compris les services fournis par les fonctions centrales du Groupe AXA (GIE AXA) au profit des sociétés du Groupe (par exemple : les services financiers, comptables, de reporting, fiscaux, juridiques, marketing et de gestion de la marque, audit interne, ressources humaines, achats, systèmes d'information, gestion du risque, gestion de trésorerie), ainsi que certains autres services. Les charges ainsi facturées à la Société et ses filiales par les GIE sont généralement calculées sur la base du prix de revient et figurent à titre de charges consolidées dans les états financiers consolidés et audités de la Société. Les services facturés en 2013 et 2012 par le GIE AXA France s'élèvent respectivement à 548 millions d'euros et 551 millions d'euros. Pour le GIE AXA, ils représentent 199 millions d'euros en 2013 et 197 millions d'euros en 2012.

28.3. PRÊTS/GARANTIES/ PARTICIPATION AU CAPITAL, ETC.

AXA a consenti de nombreux engagements et garanties, y compris des engagements financiers, des garanties accordées à des institutions financières et à des clients, des nantissements d'actifs, des sûretés réelles et des lettres de crédit. Pour une description de ces engagements et garanties, vous pouvez vous reporter à la Note 29 « Actifs et passifs éventuels et engagements » des États Financiers Consolidés.

Certaines de ces garanties sont accordées par la Société à ses filiales et sociétés liées pour différentes raisons opérationnelles et ce notamment dans le but de promouvoir le développement de leurs activités (par exemple pour faciliter des acquisitions, l'intégration d'activités acquises, des accords de distributions, des accords d'externalisation (*off-shoring*), des restructurations internes, des cessions et autres transferts d'actifs ou branches d'activités, cession ou renouvellement de produits ou services ou d'autres opérations similaires), garantir le maintien des niveaux de notation financière et/ou permettre une utilisation optimale des ressources de financement du Groupe. La Société peut ainsi se porter garante dans le cadre d'un prêt ou d'autres obligations souscrites par ses filiales entre elles ou à l'égard de tiers ou fournir d'autres types de garanties à ses filiales.

En contrepartie de la garantie accordée, les bénéficiaires sont généralement tenus de verser à la Société un intérêt calculé sur la base des conditions et des taux de marché en vigueur pour des engagements similaires à la date de l'octroi de la garantie. La Société peut également être amenée à fournir des lettres de confort ou assimilées à des agences de notation et/ou à des organismes de contrôle en faveur des filiales et autres sociétés liées pour différentes raisons opérationnelles, afin de permettre notamment la réalisation d'opérations spécifiques, l'atteinte d'objectifs de notation et, plus généralement, de faciliter le développement des activités de ces filiales.

Les engagements internes accordés par la Société à ses filiales sont présentés en Annexe V du présent Rapport Annuel « Comptes sociaux : Tableau des filiales et participations ».

Par ailleurs, la Société est amenée à contribuer au capital, à accorder des prêts ou autres formes de crédits, ou à octroyer des liquidités et ressources de financement à ses filiales ou autres sociétés liées pour différentes raisons opérationnelles et ce notamment en vue de financer leurs activités opérationnelles et/ou de promouvoir le développement de leurs activités (par exemple pour faciliter des acquisitions, l'intégration d'activités acquises, les accords de distribution, les restructurations internes ou d'autres opérations similaires). Au titre de ces opérations, la Société pourra être amenée à conclure divers accords avec ses filiales ou sociétés liées, notamment des prêts ou autres formes de crédits, acquisitions ou cessions d'actifs, de valeurs mobilières ou autres instruments financiers et/ou opérations similaires. Par ailleurs, la Société est aussi susceptible d'emprunter à ses filiales pour différentes raisons opérationnelles. Ces opérations sont généralement réalisées à des conditions normales de marché. Les prêts et autres formes de crédit sont ainsi assortis de taux d'intérêt variés, reflétant pour la plupart les taux de marché en vigueur pour des engagements similaires à la date de la souscription de ces emprunts.

La Société peut être amenée, en outre, à conclure différents types de conventions avec ses filiales ou autres sociétés liées, dans le cadre d'initiatives d'apport de liquidité, de solvabilité ou de gestion des fonds propres visant à optimiser et à assurer la fongibilité des ressources de financement du Groupe. Ces

conventions pourront impliquer des prêts ou d'autres formes de crédits, des acquisitions ou cessions d'actifs, de valeurs mobilières ou d'autres instruments financiers (notamment des swaps ou autres types de produits dérivés), des opérations de titrisation et/ou d'autres types d'arrangements ou d'opérations engageant la Société en qualité de partie et/ou de garant.

28.4. DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

À la connaissance de la Société et sur la base des informations qui lui ont été fournies :

- au 31 décembre 2013, aucun prêt n'a été consenti par le Groupe au profit de l'un des dirigeants mandataires sociaux de la Société ni à l'un quelconque des membres du Conseil d'Administration de la Société ;
- les membres du Conseil d'Administration de la Société ainsi que plusieurs dirigeants mandataires sociaux et administrateurs d'entités du Groupe AXA sont susceptibles de souscrire des produits d'assurance, de gestion du patrimoine ou d'autres produits et services proposés par AXA dans le cadre de ses activités courantes. Les termes et conditions de ces opérations sont, pour l'essentiel, substantiellement similaires à ceux consentis aux clients ou aux employés d'AXA en général. En outre, certains membres du Conseil d'Administration exercent des fonctions de mandataires sociaux, de dirigeants ou ont des intérêts, directs ou indirects, au sein de sociétés susceptibles d'avoir des contrats ou accords avec des entités du Groupe AXA, dans le cadre d'opérations telles que des octrois de crédit (en ce compris des investissements dans des prêts consentis à des sociétés « midcap » françaises, développés par AXA France avec des partenaires bancaires), des achats de valeurs mobilières (pour compte propre ou compte de tiers) et/ou des placements d'instruments financiers et/ou la fourniture de produits ou services. De tels contrats ou accords font généralement l'objet de négociations et sont conclus à des conditions normales.

Note 29 Actifs et passifs éventuels et engagements

En accord avec les principes décrits en Note 1.3.1 « Périmètre et méthodes de consolidation », (i) les investissements du Groupe ainsi que les autres accords conclus avec des entités non consolidées ne confèrent pas au Groupe le contrôle de ces entités, et (ii) les entités *ad-hoc* contrôlées sont consolidées, comme décrit en Note 2.2.

Les investissements dans les fonds non consolidés sont limités aux parts détenues dans ces fonds, lesquelles n'en donnent pas le contrôle, et tout accord contractuel entre le Groupe et ces fonds est présenté dans cette Note.

29.1. ENGAGEMENTS REÇUS

(En millions d'euros)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Engagements de financement	14.613	16.041
Vis-à-vis des établissements de crédit	14.597	16.040
Vis-à-vis de la clientèle	16	-
Engagements de garanties	17.347	15.647
Vis-à-vis des établissements de crédit	1.992	163
Vis-à-vis de la clientèle	15.355	15.484
Autres engagements	37.307	34.682
Titres nantis/Sûretés réelles	32.769	31.061
Lettres de crédit	355	650
Autres engagements	4.183	2.970
TOTAL	69.268	66.369

Les engagements reçus par AXA s'élèvent à 69.268 millions d'euros au 31 décembre 2013, en hausse de 2.898 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, principalement due à l'augmentation des autres engagements pour 2.625 millions d'euros et à l'augmentation des engagements de garanties pour 1.700 millions d'euros, partiellement compensées par la baisse des engagements de financement pour 1.427 millions d'euros.

Ces engagements s'analysent comme suit :

Les engagements de financement reçus s'élèvent à 14.613 millions d'euros au 31 décembre 2013, et sont principalement constitués de :

- 12.679 millions d'euros de facilités de crédit obtenues auprès de banques par la Société, dont 5.779 millions d'euros de lignes de crédit non utilisées, 5.500 millions d'euros d'accords de crédit et 1.400 millions d'euros de facilités de crédit ;
- 907 millions d'euros obtenus par AllianceBernstein, dont 726 millions d'euros de lignes de crédit avec différentes banques et établissements prêteurs et 181 millions d'euros de lignes de crédit non utilisées ;
- 464 millions d'euros de lignes de crédit non utilisées par AXA Banque ;
- 373 millions d'euros de lignes de crédit bancaires accordées à l'activité Vie, Épargne, Retraite au Japon dans le cadre de ses activités.

Les engagements de garanties reçus s'élèvent à 17.347 millions d'euros au 31 décembre 2013. Ils comprennent principalement (i) des garanties liées aux prêts hypothécaires reçus de la part de la clientèle pour 13.254 millions d'euros, dont 7.142 millions d'euros de l'activité Vie, Épargne, Retraite en Suisse, 2.781 millions d'euros de AXA Bank Europe, 1.365 millions d'euros de l'activité Vie, Épargne, Retraite en Belgique, 1.291 millions d'euros de l'activité Dommages en Suisse et 385 millions d'euros de AXA Banque, (ii) 2.101 millions d'euros d'autres garanties reçues de la part de la clientèle d'AXA Banque et (iii) 1.992 millions d'euros de garanties reçues de la part des établissements de crédit principalement par AXA Banque (1.768 millions d'euros).

Les titres nantis et les sûretés réelles reçus s'élèvent à 32.769 millions d'euros au 31 décembre 2013, et sont principalement constitués :

- des engagements hypothécaires sur les crédits logements et autres crédits professionnels pour 22.465 millions d'euros, reçus principalement par AXA Bank Europe (19.166 millions d'euros) et AXA Bank Hongrie (3.201 millions d'euros) ;
- des titres nantis pour opérations de prises en pension et assimilées pour 4.850 millions d'euros, principalement dans les entités Vie, Épargne, Retraite au Japon (1.322 millions d'euros), en Allemagne (959 millions d'euros), aux États-Unis (897 millions d'euros) ainsi que dans les entités Dommages en Suisse (545 millions d'euros) ;
- des engagements pour les opérations de réassurance pour 2.815 millions d'euros, reçus principalement par les entités Vie, Épargne, Retraite aux États-Unis (1.754 millions d'euros) ;

■ des engagements pour les instruments dérivés pour 2.529 millions d'euros, reçus principalement par AXA Bank Europe (559 millions d'euros) et dans les entités Vie, Épargne, Retraite en Allemagne (519 millions d'euros), en Espagne (355 millions d'euros) et en Belgique (305 millions d'euros).

Les lettres de crédit reçues s'élèvent à 355 millions d'euros au 31 décembre 2013. Elles proviennent principalement de l'entité Dommages en Turquie (159 millions d'euros) et de l'entité Vie, Épargne, Retraite aux États-Unis (127 millions d'euros).

Les autres engagements reçus s'élèvent à 4.183 millions d'euros au 31 décembre 2013 et se composent de :

■ 1.243 millions d'euros d'engagements reçus par les entités Vie, Épargne, Retraite en Suisse (864 millions d'euros) et les entités Dommages en Suisse (379 millions d'euros) liés à des obligations reçues en garanties ;

■ 1.184 millions d'euros d'engagements reçus par les entités Vie, Épargne, Retraite au Japon (293 millions d'euros) en Belgique (284 millions d'euros) et en Allemagne (252 millions d'euros) et les entités Dommages en Belgique (284 millions d'euros) liés à des prêts hypothécaires reçus en garanties de dettes de financement ;

■ 1.159 millions d'euros d'engagements reçus par les entités Vie, Épargne, Retraite en France (1.100 millions d'euros), principalement liés aux engagements reçus par les fonds immobiliers ;

■ 590 millions d'euros d'engagements reçus par AXA Bank Europe liés aux opérations sur le marché monétaire.

29.2. ENGAGEMENTS DONNÉS

(En millions d'euros)	31 décembre 2013				Total	31 décembre 2012	Total
	Date d'expiration						
	12 mois ou moins	Plus d'un an et moins de 3 ans	Plus de 3 ans et moins de 5 ans	Plus de 5 ans			
Engagements de financement	1.222	1.087	107	69	2.486	3.122	
Vis-à-vis des établissements de crédit	-	-	2	67	69	99	
Vis-à-vis de la clientèle	1.222	1.087	105	2	2.417	3.023	
Engagements de garanties	2.487	761	2.175	2.376	7.799	6.414	
Vis-à-vis des établissements de crédit	2.410	761	2.175	2.218	7.564	6.244	
Vis-à-vis de la clientèle	77	-	-	158	235	170	
Autres engagements	25.964	2.020	1.165	18.680	47.829	49.538	
Titres nantis/Sûretés réelles	21.366	127	189	12.742	34.424	38.549	
Lettres de crédit	34	12	-	98	144	195	
Autres engagements	4.564	1.882	975	5.840	13.261	10.794	
TOTAL	29.673	3.868	3.447	21.125	58.113	59.073	

Les engagements donnés s'élèvent à 58.113 millions d'euros au 31 décembre 2013, en baisse de 960 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, s'expliquant principalement par une baisse des titres nantis et des sûretés réelles donnés (4.125 millions d'euros) principalement liés aux nantissements d'actifs collatéraux dans le cadre de prêts et opérations similaires (voir ci-dessous).

Les engagements de financement donnés s'élèvent à 2.486 millions d'euros au 31 décembre 2013. Ils sont principalement composés d'engagements de financement pour 2.417 millions d'euros, essentiellement relatifs à des prêts donnés par AXA Bank Europe (933 millions d'euros), les entités Vie, Épargne, Retraite en Allemagne (654 millions d'euros), et AXA Banque (587 millions d'euros) vis-à-vis de leurs clients.

Les engagements de garanties donnés s'élèvent à 7.799 millions d'euros au 31 décembre 2013 et se composent de :

■ 7.564 millions d'euros d'engagements de garantie donnés aux établissements de crédit principalement par la Société avec des garanties liés aux prêts (3.883 millions d'euros), et par AXA Banque Europe avec l'émission de dettes propres donnant lieu à des garanties liées au remboursement contractuel (1.552 millions d'euros) et des engagements en cas d'insolvabilité ou de défaut (1.356 millions d'euros) ;

■ 235 millions d'euros d'engagements de garantie vis-à-vis des clients, principalement donnés par AXA Banque (109 millions d'euros), les activités Vie, Épargne, Retraite en France (36 millions d'euros), les activités Dommages en France (29 millions d'euros) et AXA Bank Europe (27 millions d'euros).

Les titres nantis et les sûretés réelles donnés représentent 34.424 millions d'euros au 31 décembre 2013 et comprennent principalement :

- 11.478 millions d'euros chez AXA France, dont 9.686 millions d'euros au titre de l'activité Vie, Épargne, Retraite, principalement liés au nantissement des titres pour opérations de mises en pensions et assimilées (9.288 millions d'euros) et dans le cadre d'opérations de dérivés (398 millions d'euros), et 1.792 millions d'euros au titre de l'activité Dommages, principalement liés au nantissement des titres pour opérations de mises en pensions et assimilées (1.738 millions d'euros) ;
- 9.845 millions d'euros chez AXA Bank Europe à des institutions financières, principalement des titres nantis pour opérations de mises en pensions et assimilées (9.419 millions d'euros) et dans le cadre d'opérations de dérivés (424 millions d'euros) ;
- 7.989 millions d'euros au titre de l'activité Vie, Épargne, Retraite au Japon, dont des titres nantis pour opérations de mises en pensions et assimilées (5.540 millions d'euros), et des titres nantis dans le cadre d'opérations de prêts de titres (1.626 millions d'euros) ;
- 2.503 millions d'euros au titre de l'activité Vie, Épargne, Retraite aux États-Unis, principalement des titres nantis pour opérations de mises en pensions.

Les lettres de crédit données s'élèvent à 144 millions d'euros au 31 décembre 2013. Elles proviennent principalement de Colisée RE (ex-AXA RE pour 80 millions d'euros).

Les autres engagements donnés s'élèvent à 13.261 millions d'euros au 31 décembre 2013. Ils comprennent principalement :

- 4.709 millions d'euros dans le cadre des acquisitions futures dans les fonds de AXA Private Equity principalement donnés par les activités Vie, Épargne, Retraite en France (1.605 millions d'euros), en Suisse (714 millions d'euros), au Japon (647 millions d'euros), en Allemagne (633 millions d'euros) et aux États-Unis (366 millions d'euros) ;
- 2.963 millions d'euros d'engagements relatifs aux autres placements financiers (différents des fonds immobiliers et des fonds de Private Equity) principalement accordés par les activités Vie, Épargne, Retraite en Belgique (1.372 millions d'euros), et en Allemagne (374 millions d'euros) et les activités Dommages en Belgique (757 millions d'euros) et au Royaume-Uni (306 millions d'euros) ;
- 1.609 millions d'euros de garanties accordées par la Société dans le cadre de contrats d'assurance Groupe ;
- 1.527 millions d'euros d'engagements relatifs à des fonds immobiliers principalement accordés par l'activité Vie, Épargne, Retraite en France (995 millions d'euros) et aux États-Unis (432 millions d'euros) ;
- 381 millions d'euros accordés par la Société relatifs aux opérations d'achat ou de cession d'entités ;
- 234 millions d'euros restant à amortir sur les dettes subordonnées de la Société qui sont amorties sur la durée de vie de l'instrument en fonction du taux d'intérêt effectif de chaque emprunt.

29.3. AUTRES ACCORDS

Cession d'une partie des activités d'assurance Vie, Épargne, Retraite au Royaume-Uni.

AXA a garanti les engagements et obligations d'AXA UK relatifs à la cession, en 2010, par AXA UK à Resolution Ltd d'une partie de ses activités d'assurance Vie, Épargne et Retraite. Cette garantie couvre les engagements potentiels d'AXA UK vis-à-vis de Resolution Ltd dans le cadre des garanties et indemnités usuelles relatives à cette transaction.

Protocole de prise de participation croisée avec le Groupe BNP Paribas

Le Groupe AXA et le Groupe BNP Paribas ont conclu le 5 août 2010, après autorisation du Conseil d'Administration d'AXA le 3 août 2010, un protocole d'accord destiné à remplacer le protocole alors en vigueur datant du 15 décembre 2005.

Dans le cadre de ce nouveau protocole, tout comme dans le précédent, les parties se sont consenties des options d'achat réciproques en cas de changement de contrôle inamical de l'une d'elles.

Conclu pour une période initiale de trois ans à compter du 5 août 2010, le protocole est renouvelable ensuite par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an chacune, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois avant chaque échéance.

Le protocole a fait l'objet d'une publicité par l'Autorité des marchés financiers le 9 août 2010.

Par avenant en date du 17 mars 2014, AXA et BNP Paribas ont convenu d'un commun accord de résilier, avec effet immédiat, leur protocole conclu le 5 août 2010.

Obligations d'indemnisation vis-à-vis des employés et directeurs

En complément des engagements sociaux, plusieurs filiales d'AXA ont l'obligation d'indemniser leurs employés et directeurs contre certains risques et pertes que ceux-ci pourraient éventuellement supporter dans le cadre de leurs activités professionnelles. Ces activités comprennent notamment les fonctions exercées par les directeurs, autres cadres supérieurs, agents et commandités. Il peut aussi s'agir d'une personne agissant pour le compte (i) d'une autre compagnie du Groupe AXA dont elle n'est pas employée, ou (ii) d'une société ne faisant pas partie du Groupe AXA mais au sein de laquelle cette personne intervient à la demande, ou pour le bénéfice du Groupe (par exemple joint-ventures, partenariats, fonds ou sociétés *ad-hoc* d'investissement). Le montant potentiel des indemnités liées aux engagements couverts par ces obligations ne peut être évalué de façon certaine.

Soutien apporté sans obligation contractuelle

Le Groupe n'a fourni aucun soutien financier significatif aux entités structurées sans en avoir l'obligation contractuelle.

29.4. AUTRES ÉLÉMENTS : RESTRICTION AUX DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES DES FILIALES AUX ACTIONNAIRES

La distribution de dividendes par certaines des filiales du Groupe, principalement des sociétés d'assurance, est soumise à des limites spécifiques.

Dans la plupart des cas, les montants distribuables par les filiales d'assurance d'AXA sont limités aux résultats et reports à nouveau calculés selon les normes comptables applicables dans les comptes sociaux. Des contraintes complémentaires peuvent en outre être mises en place par les organismes locaux de supervision du secteur de l'assurance. Dans certains cas, les montants distribuables sont aussi déterminés en fonction des résultats de tests de solvabilité ou de l'accord d'un actuaire indépendant, ou de dispositions spécifiques inscrites dans les statuts des sociétés.

Conformément aux directives de l'Union Européenne, les sociétés dont le siège est situé dans l'un des pays de l'Union Européenne sont tenues de respecter des marges de solvabilité minimales. La marge de solvabilité requise est principalement constituée par le capital, les réserves de la société, les plus-values latentes nettes sur valeurs mobilières et immobilières, telles qu'elles apparaissent dans l'état des placements en

France ou sous réserve de l'accord des autorités de contrôle dans certains pays. Les filiales d'assurance d'AXA situées en dehors de l'Union Européenne sont également soumises à des contraintes de solvabilité définies par les régulateurs locaux.

Alors qu'AXA cherche à maîtriser son exposition aux fluctuations des devises par des opérations de couverture, les variations des taux de change peuvent avoir un impact significatif sur le résultat net consolidé d'AXA et ses flux de trésorerie. Par exemple, une appréciation de l'euro par rapport à des devises étrangères pourrait nuire aux résultats des opérations d'AXA dans ces pays ainsi qu'à la valeur de ses titres. En outre, les couvertures de changes utilisées par AXA pour gérer les risques de taux de change peuvent influencer significativement le niveau de trésorerie de la Société (société mère seulement).

AXA vérifie régulièrement sa stratégie de change et continuera de revoir l'efficacité de celle-ci ainsi que le besoin éventuel de l'amender d'une quelconque manière, en fonction des indicateurs de résultats, valeur, solvabilité, ratio d'endettement et liquidité.

Note 30 Honoraires des contrôleurs légaux des comptes

30.1. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Titulaires

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT :

63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine, représenté par MM. Xavier Crépon et Michel Laforce, dont le premier mandat a commencé à courir le 28 février 1989. Le mandat en cours a une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Appartenance à un organisme professionnel :

PricewaterhouseCoopers Audit est enregistré comme Commissaire aux comptes auprès de la *Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles*.

MAZARS :

61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie, représenté par MM. Philippe Castagnac et Gilles Magnan, dont le premier mandat a commencé à courir à partir du 8 juin 1994. Le mandat en cours a une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Appartenance à un organisme professionnel :

Mazars est enregistré comme Commissaire aux comptes auprès de la *Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles*.

Suppléants

M. Yves Nicolas : 63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine, dont le premier mandat a commencé à courir le 25 avril 2012. Le mandat en cours a une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

M. Jean-Brice de Turckheim : 61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie, dont le premier mandat a commencé à courir le 29 avril 2010. Le mandat en cours a une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

30.2. HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX

En application de l'article 222-8 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), le tableau suivant présente le montant des honoraires versés par AXA à chacun des contrôleurs légaux des comptes du Groupe, en distinguant

les honoraires correspondants, d'une part, à la mission légale et aux diligences directement liées à celle-ci, et d'autre part, aux autres prestations.

	PricewaterhouseCoopers				Mazars			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés	24.061	27.414	62 %	63 %	10.298	8.474	81 %	80 %
AXA SA	2.419	2.496	6 %	6 %	675	600	5 %	6 %
Filiales intégrées globalement	21.642	24.917	56 %	58 %	9.623	7.874	76 %	74 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux comptes	9.478	11.236	24 %	26 %	2.339	2.067	18 %	20 %
AXA SA	4.466	4.635	12 %	11 %	1.490	1.563	12 %	15 %
Filiales intégrées globalement	5.012	6.601	13 %	15 %	849	504	7 %	5 %
Sous-total	33.540	38.650	87 %	89 %	12.637	10.541	99 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal et social	4.332	4.107	11 %	10 %	52	11	-	-
Autres ^(a)	859	474	2 %	1 %	16	31	-	-
Sous-total	5.191	4.581	13 %	11 %	68	42	1 %	-
TOTAL	38.731	43.231	100 %	100 %	12.705	10.584	100 %	100 %

(a) Inclut le conseil en technologie, systèmes IT et autres services.

Certains fonds d'investissements et sociétés non consolidées payent également des honoraires d'audit externe dont la publication n'est pas requise dans le tableau ci-dessus.

Note 31 Contentieux

Pour tous nos litiges significatifs, nous étudions la probabilité d'une issue négative. Si nous estimons qu'une issue négative est probable et que le montant des pertes peut être raisonnablement estimé, nous constituons une provision et enregistrons une perte estimée. Toutefois, il est souvent difficile de prévoir l'issue d'un litige ou le montant de perte (ou même une fourchette) dans la mesure où les litiges sont par nature soumis à des incertitudes, notamment lorsque les plaignants prétendent à des dommages et intérêts substantiels ou indéterminés, ou encore lorsque le litige en est à ses débuts ou qu'il est particulièrement complexe ou encore que sa portée est large.

31.1. CONTENTIEUX IMPLIQUANT DIRECTEMENT AXA SA

Dans les différents pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités, AXA SA est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, enquêtes et autres actions, dont notamment le litige suivant :

En 2007, AXA SA a procédé à un retrait obligatoire des actionnaires minoritaires de deux filiales allemandes, AXA Konzern AG (« AK AG ») et Kölnische Verwaltungs-AG für Versicherungswerte (« KV AG »). Après la date d'effet de ces retraits obligatoires en juillet 2007, certains anciens actionnaires d'AK AG et de KV AG ont introduit une action en justice en Allemagne au motif que le prix offert par AXA SA n'était pas suffisant. La Direction estime que ces prétentions sont sans fondement et entend fermement les contester. Elle estime également que ces procédures sont susceptibles de se poursuivre pour une longue durée avant d'être définitivement tranchées en raison de la complexité, notamment procédurale, de ce contentieux.

31.2. CONTENTIEUX IMPLIQUANT LES FILIALES D'AXA

En outre, certaines filiales d'AXA sont impliquées dans des procédures judiciaires (qu'il s'agisse d'actions collectives ou de procédures individuelles), enquêtes et autres actions dans les différents pays où elles exercent leurs activités, dont notamment les litiges suivants :

31.2.1. Contentieux aux États-Unis

Aux États-Unis, certaines filiales d'AXA sont impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires (qu'il s'agisse d'actions collectives ou de procédures individuelles), enquêtes et autres actions dans les différents États dans lesquels elles exercent leurs activités. Une description détaillée des principaux contentieux concernant AXA Equitable Life Insurance Company et ses filiales (notamment AllianceBernstein L.P.) apparaît dans les rapports annuels sous forme 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et les rapports subséquents sous forme

10-Q pour AXA Equitable Life Insurance Company (dossier SEC n° 000-20501) et pour AllianceBernstein (dossier SEC n° 000-29961), respectivement, déposés auprès de la SEC (ensemble dénommés les « Rapports SEC des Filiales »). Les Rapports SEC des Filiales sont mis à la disposition du public et la Direction encourage les lecteurs des états financiers consolidés à les consulter pour une description complète des différents contentieux et sujets y afférents dans lesquels les filiales seraient impliquées. Des exemplaires des Rapports SEC des Filiales peuvent être obtenus via le système EDGAR de la SEC (www.sec.gov).

Un certain nombre d'actions en justice ont été introduites contre des assureurs et d'autres institutions financières aux États-Unis et ailleurs, concernant les pratiques en matière de vente de produits d'assurance, des comportements allégués déloyaux et trompeurs des agents d'assurance, l'insuffisance alléguée de contrôle de leurs agents, ou encore les rémunérations des intermédiaires, ou encore les caractéristiques, rémunérations et performance des produits, ainsi que de nombreux autres motifs. Certaines de ces actions ont abouti à des décisions de justice condamnant les assureurs à verser des sommes importantes (en ce compris des montants significatifs de dommages et intérêts punitifs) ou à des transactions portant sur des sommes élevées. Dans certains États, les jurés (« *juries* ») ont un large pouvoir d'appréciation dans la détermination du montant des dommages et intérêts punitifs. Certaines filiales d'AXA aux États-Unis sont impliquées dans ce type de litiges ainsi que des demandes et des enquêtes réglementaires, des enquêtes et/ou actions, y afférentes, et une grande variété d'autres contentieux notamment dans le cadre de la propriété et/ou la gestion des biens immobiliers, les activités de gestion des actifs ou des investissements, les opérations sur les sociétés, les litiges sur les avantages des salariés et les prétendues discriminations dans le travail. Pour plus d'informations sur ces questions, vous pouvez vous reporter aux Rapports SEC des Filiales.

ACTION DÉRIVÉE DE AXA EQUITABLE MUTUAL FUND.

Une action en justice a été introduite devant la juridiction du District du New Jersey (*United States District Court of the District of New Jersey*) en juillet 2011 (intitulée *Mary Ann Sivoella c. AXA Equitable Life Insurance Company et AXA Equitable Funds Management Group, LLC* « FMG LLC ») (« Contentieux Sivoella »). Cette action est intentée de façon dérivée pour le compte de huit fonds. Cette action a pour but d'obtenir le remboursement, conformément à l'article 36 (b) de la loi relative aux sociétés d'investissement de 1940 tel qu'amendé (l'« *Investment Company Act* »), de prétendus frais excessifs qui auraient été versés à AXA Equitable et FMG LLC dans le cadre de services de gestion d'investissement, et contient d'autres prétentions dont l'enrichissement sans cause. Le demandeur entend introduire cette action sous la forme d'une action collective (« *class action* ») en sus de celle intentée de façon dérivée et réclame le recouvrement des prétendus trop-perçus, la résolution des contrats, la restitution de tous les frais payés, intérêts, coûts, honoraires d'avocat, honoraires des témoins experts, et se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts punitifs, le cas échéant. En

janvier 2013, une seconde action en justice, intitulée *Sanford et al. c. FMG LLC* (« Contentieux Sanford ») a été introduite devant la même juridiction du District du New Jersey. Cette action est intentée de façon dérivée pour le compte de huit fonds, quatre desquels sont également cités dans le Contentieux Sivolella et quatre nouveaux fonds, sur le fondement de l'article 36 (b) de l'*Investment Company Act* pour le remboursement de prétendus frais excessifs payés à FMG LLC dans le cadre de services de gestion d'investissement. À la lumière des similitudes entre les allégations invoquées dans les Contentieux Sivolella et Sanford, les parties et le tribunal ont accepté de joindre les deux actions.

En avril 2013, les demandeurs dans les Contentieux Sivolella et Sanford ont modifié leurs plaintes afin d'y introduire de nouvelles prétentions sur le fondement de l'article 36 (b) de l'*Investment Company Act* dans le but de recouvrer des frais prétendument excessifs versés à FMG LLC en sa qualité d'administrateur du EQ Advisors Trust. Les demandeurs entendent recouvrer les prétendus trop perçus ou, alternativement, obtenir la résolution du contrat et la restitution des frais excessifs payés, des intérêts, coûts et honoraires. AXA Equitable estime qu'elle dispose d'arguments solides à l'égard de ces prétentions et entend fermement les contester.

ALLIANCEBERNSTEIN.

Au premier trimestre 2012, AllianceBernstein a reçu une plainte (la « Plainte ») pour le compte de Philips Pension Trustees Limited et Philips Electronics UK Limited (« Philips »), un ancien client, un fonds de pension, prétendant qu'AllianceBernstein Limited (une filiale de droit anglais détenue à 100 % par AllianceBernstein) avait été négligente et n'avait pas respecté certains principes de diligence applicables par rapport à l'investissement initial et la gestion du portefeuille de titres adossés à des créances hypothécaires américaines d'un montant de 500 millions de livres. Le préjudice allégué varie de 177 millions de dollars à 234 millions de dollars, auxquels s'ajoutent l'intérêt composé sur une allégation de 125 millions de dollars de pertes réalisées par le portefeuille. Le 2 janvier 2014, Philips a déposé un formulaire de réclamation devant la Haute Cour de Justice de Londres, Angleterre, qui commence officiellement le litige en ce qui concerne les allégations contenues dans la Plainte. AllianceBernstein estime que toute perte concernant Philips résulte d'évolutions défavorables dans le marché du logement et du crédit hypothécaire américain qui ont précipité la crise financière en 2008 et d'aucune négligence ou d'échec de leur part. AllianceBernstein estime qu'elle dispose d'arguments solides à l'égard de ces prétentions, qui sont exposés dans sa lettre en date du 12 octobre 2012 en réponse à la Plainte et entend fermement contester ces prétentions.

31.2.2. Autres litiges

Au quatrième trimestre 2012, une action a été introduite contre AXA Seguros Generales SA de Seguros y Reaseguros (« AXA Espagne ») à Madrid par une société de développement immobilier, Sistema KLEC, alléguant la violation d'un contrat conclu par AXA Espagne en 2008 portant sur le développement d'agences pouvant aller jusqu'à 125 d'entre elles. Le requérant demande des dommages et intérêts sur divers fondements pour des montants variant d'environ 149 millions d'euros à 623 millions d'euros. AXA Espagne estime qu'elle dispose d'arguments solides à l'égard de ces prétentions et

entend fermement les contester. Le procès s'est achevé en janvier 2014 et une décision du tribunal est attendue au cours du premier semestre 2014.

Une décision de la Cour d'Appel de Paris au mois de septembre 2013 stipule que AGIPI et AXA France Vie doivent maintenir un taux d'intérêt garanti à 4,5 % sur un contrat d'assurance-vie détenu par un membre d'AGIPI malgré une réduction de ce taux en 1998 que la Cour a jugé inefficace dans les circonstances de l'espèce. À la suite de cette décision, cette affaire ne concernant qu'un seul assuré, AXA France Vie et AGIPI ont reçu des demandes de renseignements d'autres assurés avec des contrats d'assurance-vie similaires, qui sont actuellement en cours d'examen.

AXA et certaines de ses filiales sont aussi impliquées dans différentes actions et procédures judiciaires relatives aux opérations impliquant l'acquisition ou la vente d'une activité ou d'actifs, des fusions ou autres opérations de regroupements d'entreprises, la création ou la dissolution de joint-ventures ou de partenariats, des offres publiques d'achat ou d'échanges, les rachats de participations minoritaires ou toute autre opération similaire (« opérations de fusions et acquisitions »). En lien avec les opérations de fusions et acquisitions, AXA et ses filiales :

- sont impliqués dans des actions judiciaires ou autres demandes de la part d'acquéreurs, partenaires de joint-ventures, actionnaires ou autres parties aux opérations qui sollicitent l'octroi de dommages et intérêts sur divers fondements (y compris déclarations inexactes, absence de communication d'information substantielle, non-exécution d'obligations contractuelles, manquements aux obligations de loyauté), afin d'obtenir une indemnisation prévue contractuellement ou de mettre en cause la responsabilité d'AXA et/ou de ses filiales ; et/ou
- bénéficient de droits contractuels à indemnisation à l'égard de tiers vendeurs ou contreparties à une transaction visant à protéger le Groupe contre les risques de litiges existants ou potentiels ou le passif éventuel des activités acquises ou des actifs. Ces indemnités constituent généralement pour le débiteur des obligations non garanties et, par conséquent, leur valeur peut être considérablement diminuée ou réduite à zéro en cas de faillite ou d'insolvabilité de la partie indemnissante.

Par exemple, Friends Provident (« FP ») a notifié des demandes d'indemnisation à AXA UK à la suite de la vente de AXA Sun Life Holdings Limited et Winterthur Life UK Limited. Nombre de ces demandes concernent d'éventuels événements futurs qui n'ont pas encore eu lieu et, par conséquent, la mesure dans laquelle elles pourraient donner lieu à de futures dettes (s'il en est) pour AXA UK est actuellement incertaine. À la suite de cette opération, AXA UK a aussi consenti, de manière séparée, une indemnité à FP pour toute perte qu'elle pourrait subir du fait du paiement de sommes à des fiduciaires (« trustees ») de fonds de pension ou employeurs en lien avec des demandes d'indemnisation relatives à l'égalisation des régimes de retraite. Ces demandes d'indemnisation sont actuellement en cours d'examen et il faudra plusieurs mois/années pour déterminer le montant final du passif de ces affaires. La Direction estime que le passif final d'AXA en lien avec ces affaires ne sera en tout état de cause pas significatif pour les résultats opérationnels consolidés et la position financière du Groupe.

En outre, AXA et certaines de ses filiales sont impliquées dans différentes actions et procédures judiciaires contre les autorités fiscales de différents pays, en ce compris des litiges ayant notamment trait aux opérations de fusions et acquisitions, aux activités ordinaires du Groupe ou à tout autre sujet.

Ces dernières années, un certain nombre de pays, parmi lesquels la France et la Belgique, ont adopté des lois en faveur de la responsabilité pénale des personnes morales. Les critères permettant de rechercher la responsabilité pénale des personnes morales du fait des actes de leurs dirigeants et salariés ne sont pas clairement définis dans la plupart de ces pays et les procureurs et magistrats ont une large marge d'appréciation dans ce domaine. Dans les dernières années, les mises en cause et les plaintes pénales déposées contre des personnes morales pour de prétendues infractions pénales se sont généralisées et certaines entités du Groupe AXA ont fait de temps à autre l'objet de poursuites et/ou de mises en examen notamment en France et en Belgique. Bien que la poursuite ou la mise en examen d'une entité du Groupe ne présente pas en soi de risque financier important, elle peut avoir des conséquences très graves pour un Groupe réglementé comme AXA, et ce tant en ce qui concerne sa réputation que d'un point de vue réglementaire, parce que la reconnaissance de la responsabilité pénale peut avoir des conséquences négatives pour les autres entités du Groupe ayant une activité réglementée à travers le monde (en ce compris jusqu'à la perte ou le refus de leur agrément, dans certains pays, pour délivrer certains services financiers tels que la gestion d'actifs et la distribution de produits bancaires ou d'assurance).

En outre des affaires discutées ci-avant, AXA et certaines de ses filiales sont également impliquées dans diverses actions et procédures judiciaires inhérentes à leurs activités, notamment les poursuites liées aux activités d'assurance et de gestion d'actifs du Groupe.

Outre le risque contentieux tel que décrit ci-dessus, AXA et ses filiales sont soumises à une réglementation exhaustive dans les divers pays dans lesquels elles exercent leurs activités. Dans ce contexte, AXA et ses filiales font l'objet, périodiquement, d'enquêtes, d'injonctions, de procédures d'exécution et d'autres mesures prises par les autorités réglementaires et judiciaires (contentieux civil et/ou pénal), ainsi que de modifications légales ou réglementaires qui pourraient affecter de façon significative leurs activités et leur résultat opérationnel. Pour de plus amples informations sur ces questions ainsi que sur les autres risques et responsabilités y afférentes affectant le Groupe et ses activités, vous pouvez vous reporter aux Sections 3.1 « Cadre réglementaire » et 3.2 « Facteurs de risque » dans la Partie 3 du présent Rapport Annuel et à la Note 29 des États Financiers Consolidés du Groupe dans la Partie 4 du présent Rapport Annuel. Certains des contentieux décrits ci-dessus sont le fait de diverses catégories de plaignants et certains de ces plaignants dans ces contentieux réclament des montants importants ou indéterminés à titre de réparation, parmi lesquels figurent des dommages et intérêts punitifs (« *punitive damages* »).

Bien qu'il soit impossible de prévoir avec certitude l'issue d'une procédure, tout particulièrement lorsqu'elle n'en est pas encore à un stade très avancé, la Direction estime que le dénouement des affaires décrites ci-dessus ne devrait pas avoir d'effet négatif significatif sur la situation financière consolidée d'AXA dans son ensemble. Cependant, vu la nature de ces actions en justice et enquêtes, et étant donnée la fréquence des jugements accordant d'importants dommages et intérêts dans certains États (notamment aux États-Unis), ces montants n'ayant par ailleurs que peu ou pas de lien avec les préjudices réellement subis par les requérants, la Direction d'AXA ne peut ni évaluer les montants pouvant être dus au titre d'éventuelles condamnations ni prévoir si celles-ci pourraient avoir un effet négatif significatif sur les résultats opérationnels consolidés d'AXA sur une période donnée.

Note 32 Événements postérieurs à la clôture

32.1. PLACEMENT D'UNE ÉMISSION DE DETTE SUBORDONNÉE DE 750 MILLIONS DE LIVRES STERLING

Le 9 janvier 2014, AXA a annoncé avoir réalisé avec succès le placement auprès d'investisseurs institutionnels d'une émission d'obligations subordonnées Reg S d'un montant de 750 millions de livres sterling à échéance 2054. Le coupon annuel initial est de 5,625 %. Il est à taux fixe jusqu'à la première date de remboursement anticipé en janvier 2034, puis à taux variable avec une majoration d'intérêts de 100 points de base par la suite. La marge initiale contre Gilt s'élève à 215 points de base.

Les obligations sont éligibles en capital d'un point de vue réglementaire et auprès des agences de notation dans les limites applicables. La transaction a été structurée pour répondre aux critères d'éligibilité en capital Tier 2 attendus sous Solvabilité II.

4.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (Exercice clos le 31 décembre 2013)

Aux Actionnaires

AXA SA

25 avenue Matignon
75008 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AXA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- votre Société détaille dans ses Notes 1.8.2, 4.3 et 9.9 de l'annexe aux comptes consolidés les modalités de valorisation retenues pour les actifs financiers.

Nous avons examiné le caractère approprié du dispositif mis en place relatif à la valorisation des actifs financiers, ainsi que de l'information fournie dans les notes mentionnées ci-dessus ;

■ certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes consolidés de votre Société, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques, les participations aux bénéfices différées, les frais d'acquisition reportés et leurs modalités d'amortissement, et les valeurs acquises de portefeuille. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées respectivement dans les Notes 1.14, 1.7.3 et 1.7.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience du Groupe, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses ;

■ les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation effectués à chaque inventaire selon les modalités relatées dans la Note 1.7.1 et dans la Note 5.2.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons notamment vérifié que les approches d'évaluation retenues étaient fondées sur des hypothèses cohérentes avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par le Groupe. Nous avons également examiné les éléments réunis par le Groupe pour justifier les autres hypothèses retenues ainsi que les tests de sensibilité réalisés ;

■ les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans la Note 1.17.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous nous sommes assurés que les modalités d'évaluation ont tenu compte de la nature des différences fiscales, des prévisions établies par le Groupe et, lorsque les principes comptables l'autorisent, de ses intentions ;

■ les dérivés et les activités de couverture sont comptabilisés conformément aux modalités relatées dans la Note 1.10 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous nous sommes assurés que les opérations relevant du régime de comptabilité de couverture au sens des normes font l'objet d'une documentation conforme aux règles applicables en matière de stratégie de couverture.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 20 mars 2014

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Michel Laforce – Xavier Crépon

Mazars
Philippe Castagnac – Gilles Magnan

4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Cette page a été laissée blanche intentionnellement.

5

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

5.1 STATUTS	334
Objet social	334
Membres du Conseil d'Administration	334
Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	335
Modification des droits des actionnaires	336
Assemblées des actionnaires	336
Dispositions anti-OPA	336
Informations relatives aux franchissements de seuils	337
Modifications du capital	337
5.2 DESCRIPTION DU CAPITAL SOCIAL	338
Évolution du capital	338

5.1 STATUTS

Figure ci-après un résumé de certaines dispositions importantes de la législation française en vigueur à la date de dépôt du présent Rapport Annuel et de nos statuts. Une copie de nos statuts peut être obtenue auprès du Registre du commerce et des sociétés du Tribunal de commerce de Paris.

Objet social

Conformément à l'article 3 de ses statuts, l'objet social d'AXA consiste principalement en :

- la prise de participations sous toutes leurs formes dans toutes sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, en ce compris des sociétés ou entreprises d'assurance ;
- l'acquisition, la gestion et la réalisation de tous titres ou valeurs mobilières, cotés ou non cotés, ainsi que de tous

biens meubles ou immeubles ou de tous droits, titres ou valeurs mobilières, cotés ou non cotés, se rapportant à ces biens ; et

- la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant, directement ou indirectement, à ce qui précède.

Membres du Conseil d'Administration

En plus des dispositions de la législation française, un certain nombre de dispositions particulières concernant les membres du Conseil d'Administration figurent dans les statuts d'AXA ou dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, dont les suivantes :

RÉMUNÉRATION

Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général ainsi que le ou les Directeurs Généraux Délégués perçoivent une rémunération dont le Conseil détermine le montant et les modalités, sur proposition du Comité de Rémunération et de Gouvernance. Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence dont le montant global maximal est déterminé par les actionnaires en Assemblée Générale et réparti ensuite entre les membres du Conseil d'Administration sur décision de ce dernier. Par dérogation à ce qui précède, le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration prévoit qu'aucun jeton de présence n'est versé aux administrateurs appartenant à la Direction Générale de la Société (Directeur Général et Directeur Général Délégué).

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous reporter à la Partie 2 « Gouvernement d'entreprise » du présent Rapport Annuel.

RETRAITE

Quelle que soit la durée pour laquelle elles ont été conférées, les fonctions de Président du Conseil d'Administration prennent fin au plus tard à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle le Président atteint l'âge de 70 ans.

Quelle que soit la durée pour laquelle elles ont été conférées, les fonctions de Directeur Général prennent fin au plus tard à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle le Directeur Général atteint l'âge de 65 ans. La même règle vaut pour le ou les Directeurs Généraux Délégués.

Une personne physique ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut être nommée ou renouvelée en tant que membre du Conseil d'Administration que pour une durée de deux ans, renouvelable une fois.

Si le nombre des membres du Conseil d'Administration ayant atteint l'âge de 70 ans dépasse le tiers des administrateurs en fonction, à défaut de la démission volontaire d'un membre du Conseil d'Administration âgé de 70 ans ou plus dans un délai de trois mois à compter du dépassement, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Si le représentant permanent d'une personne morale membre du Conseil d'Administration a atteint l'âge de 70 ans, celle-ci devra, dans un délai de trois mois, pourvoir à son remplacement. À défaut, elle sera réputée démissionnaire d'office.

ACTIONNARIAT

Conformément au Code Afep-Medef, les administrateurs doivent être actionnaires de la Société à titre personnel et posséder un nombre significatif d'actions ; à défaut de les détenir lors de leur entrée en fonction, ils doivent utiliser leurs jetons de présence pour acquérir des titres. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration fixe à chaque administrateur, personne

physique ou représentant permanent d'une personne morale à qui les jetons de présence ont été reversés, pour objectif de détenir, avant l'expiration d'un délai de deux ans suivant sa première nomination, un nombre d'actions de la Société dont la valeur sur la base du cours de clôture de l'action AXA au 31 décembre de la dernière année civile doit correspondre à un montant au moins équivalent au dernier montant annuel brut des jetons de présence qu'il a touché. Les actions ainsi acquises pour atteindre cet objectif doivent être détenues sous la forme nominative.

Pour toute information complémentaire relative aux pouvoirs du Conseil d'Administration, vous pouvez vous reporter à la Partie 2 « Gouvernement d'entreprise » du présent Rapport Annuel.

▀ Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

DROITS DE VOTE

Chaque action AXA confère à son détenteur une voix lors des Assemblées Générales d'actionnaires de la Société sous réserve des dispositions ci-après relatives aux droits de vote doubles. Le 26 mai 1977, l'Assemblée Générale a décidé que toute action entièrement libérée et détenue sous forme nominative par la même personne pendant une durée minimale de deux exercices complets conférerait à son détenteur un droit de vote double au titre de cette action lors de toute Assemblée des actionnaires d'AXA.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, les actions accordées gratuitement à tout actionnaire détenant des actions à droit de vote double seront également assorties de droits de vote doubles.

Les droits de vote doubles peuvent être résiliés à tout moment sur décision d'une Assemblée Générale Extraordinaire après autorisation d'une Assemblée Spéciale des titulaires de ce droit.

DIVIDENDES

Sur proposition du Conseil d'Administration d'AXA, l'Assemblée Générale des actionnaires d'AXA peut décider d'allouer tout ou partie des bénéfices distribuables aux réserves générales ou spéciales, de les reporter à nouveau ou de les allouer aux actionnaires sous la forme de dividendes. Si AXA a dégagé un bénéfice distribuable depuis la fin du dernier exercice, tel que mis en évidence dans un bilan intermédiaire certifié par ses Commissaires aux comptes, le Conseil d'Administration peut distribuer des acomptes sur dividendes dans la limite du bénéfice distribuable, sans que l'accord préalable des actionnaires ne soit requis. Les statuts d'AXA imposent à la Société de répartir les dividendes entre ses actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital.

Conformément aux statuts d'AXA, la date de versement des dividendes est décidée par le Conseil d'Administration.

Les statuts d'AXA permettent à l'Assemblée des actionnaires de décider d'accorder à chacun d'entre eux une option entre recevoir les dividendes en numéraire ou sous forme d'actions.

DROITS PRÉFÉRENTIELS DE SOUSCRIPTION

Conformément au droit français, les actionnaires disposent, proportionnellement au montant de leurs actions, d'un droit de préférence à la souscription d'actions ordinaires (et/ou de titres convertibles, échangeables ou toutes autres valeurs mobilières donnant droit, directement ou indirectement, à des titres de capital émis par la Société). Pendant toute la période de souscription relative à une offre particulière, les actionnaires ont la possibilité de céder leurs droits préférentiels de souscription à moins qu'ils n'y aient préalablement renoncé. Afin d'émettre de nouvelles actions sans droit préférentiel de souscription, en dehors des émissions déjà approuvées ou autorisées par les actionnaires d'AXA, la Société doit obtenir l'accord de ses actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire et statuant à la majorité des deux tiers des droits de vote.

DROITS EN CAS DE LIQUIDATION

Si la société AXA est liquidée, les actifs restant après règlement des dettes, des frais de liquidation et de toutes les créances antérieures, seront utilisés pour rembourser les actionnaires d'AXA dans la limite du montant du solde de la liquidation et de la valeur nominale des actions détenues par chaque actionnaire. Tout excédent sera réparti entre tous les actionnaires, sous réserve des droits résultant, le cas échéant, des différentes classes d'actions, en proportion de leurs droits dans le capital.

Modification des droits des actionnaires

En vertu du droit français, les actionnaires d'une société anonyme française ont le pouvoir de modifier les statuts de celle-ci. Une telle modification requiert généralement l'accord des deux tiers des actionnaires présents ou représentés en Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires. Néanmoins, de telles Assemblées ne peuvent décider

(i) d'accroître les engagements des actionnaires à l'égard de la Société ou d'un tiers ou (ii) de réduire les droits individuels acquis par chaque actionnaire (tels que les droits de vote, le droit aux bénéfices distribuables de la Société lorsqu'ils sont alloués sous la forme de dividendes, le droit de vendre ses actions et le droit d'agir en justice contre la Société).

Assemblées des actionnaires

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées, se réunissent et délibèrent dans les conditions prévues par la loi française et les statuts d'AXA.

Un avis de réunion doit être publié au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) au moins 35 jours avant toute Assemblée Générale (ou 15 jours dans certains cas spécifiques) et doit indiquer, notamment, l'ordre du jour et les projets de résolutions.

Au moins 15 jours (ou 6 jours dans certains cas) avant la date fixée pour l'Assemblée en première convocation et au moins 10 jours (ou 4 jours dans certains cas) sur seconde convocation, la Société enverra un avis de convocation contenant toutes les mentions requises par la loi, par courrier à

l'ensemble des actionnaires inscrits au nominatif qui détiennent des actions depuis plus d'un mois avant la date de cet avis de convocation et publiera cet avis de convocation dans un Journal d'annonces légales et au BALO.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres conformément aux dispositions de la loi française. Cette justification s'opère par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Dispositions anti-OPA

Il n'existe pas en France de régime anti-OPA comparable à celui existant dans certains États des États-Unis ou dans d'autres juridictions. Néanmoins, un certain nombre de dispositions légales françaises, dont certaines dispositions de la Directive européenne du 21 avril 2004 concernant les offres publiques d'acquisition, transposée en droit français en 2006, peuvent par leurs effets aller dans le même sens. Dans le cas d'AXA, les dispositions concernées incluent, entre autres, l'existence d'actions AXA assorties de droits de vote doubles.

La loi française requiert généralement l'approbation des fusions et de certaines autres opérations de restructuration par les deux tiers des actionnaires présents ou représentés en Assemblée Générale Extraordinaire convoquée à cet effet. Elle requiert également le vote favorable sur la fusion des actionnaires de la société absorbante réunis en Assemblée Générale Extraordinaire. Cependant, les Assemblées Générales des actionnaires respectifs des sociétés absorbées et absorbantes ne sont pas obligatoires dans le cas d'une fusion-absorption par une société mère d'une filiale à 100 %.

Informations relatives aux franchissements de seuils

Conformément à l'article 7 des statuts d'AXA, toute personne agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, directement ou indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, un nombre d'actions représentant 0,5 % du capital ou des droits de vote de la Société, est tenue, dans les cinq jours du franchissement de seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède ainsi que le nombre total des titres donnant accès à terme au capital et les droits de vote qui y seront potentiellement attachés.

Cette déclaration devra être renouvelée dans les conditions prévues ci-dessus chaque fois qu'une nouvelle fraction de 0,5 % du capital ou des droits de vote sera franchie, à la hausse comme à la baisse.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions susvisées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, si à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital en font la demande lors de cette assemblée. La privation du droit de vote s'appliquera pour toute Assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

Modifications du capital

Le capital social de la Société ne peut être modifié que dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Aucune disposition des statuts ou du Règlement Intérieur ne prévoit de conditions plus strictes que la loi en matière de modification du capital de la Société.

5.2 DESCRIPTION DU CAPITAL SOCIAL

Évolution du capital

Au 31 décembre 2013, le capital d'AXA se composait de 2.417.865.471 actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 2,29 euros, toutes entièrement souscrites et libérées, et portant jouissance au 1^{er} janvier 2013. Le tableau ci-dessous relate les principales évolutions du capital intervenues entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2013 :

Date	Nature des opérations	Nombre d'actions émises ou annulées	Primes d'émissions ou de fusion (en euros)	Nombre d'actions après opération	Montant du capital social après opération (en euros)
2011	Levées d'options de souscription d'actions	327.094	2.632.555	2.320.432.331	5.313.790.038
	Augmentation de capital réservée aux salariés (Shareplan 2011)	36.713.690	233.119.323	2.357.146.021	5.397.864.388
2012	Levées d'options de souscription d'actions	51.499	414.197	2.357.197.520	5.397.982.321
	Levées d'options de souscription d'actions	103.184	813.732	2.357.300.704	5.398.218.612
2013	Augmentation de capital réservée aux salariés (Shareplan 2012)	29.685.889	215.710.432	2.386.986.593	5.466.199.298
	Levées d'options de souscription d'actions	1.624.391	13.225.275	2.388.610.984	5.469.919.153
2013	Levées d'options de souscription d'actions	3.250.276	28.139.757	2.391.861.260	5.477.362.285
	Augmentation de capital réservée aux salariés (Shareplan 2013)	18.834.270	244.011.703	2.410.695.530	5.520.492.764
31/12/2013	Levées d'options de souscription d'actions	7.169.941	97.734.715	2.417.865.471	5.536.911.929

A**ANNEXES**

ANNEXE I	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	340
ANNEXE II	EVALUATION ANNUELLE DU CONTRÔLE INTERNE SUR LE <i>REPORTING</i> FINANCIER	349
ANNEXE III	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	352
ANNEXE IV	AUTORISATIONS FINANCIÈRES	353
ANNEXE V	COMPTES SOCIAUX	355
ANNEXE VI	EMBEDDED VALUE GROUPE	380
ANNEXE VII	INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	381
ANNEXE VIII	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – TABLE DE CONCORDANCE	399
ANNEXE IX	RÈGLEMENT EUROPÉEN DU 29 AVRIL 2004 – TABLE DE CONCORDANCE	400
ANNEXE X	RAPPORT FINANCIER ANNUEL – TABLE DE CONCORDANCE	402

ANNEXE I RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent rapport rend compte, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, de la composition du Conseil et du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration (Partie 1) ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société (Partie 2). Ce rapport présente également les

principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et autres avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux (Partie 3). Enfin, le rapport indique le Code de gouvernement d'entreprise de référence retenu par la Société et précise, le cas échéant, les dispositions de ce Code qui ont été écartées par la Société et les raisons pour lesquelles elles l'ont été (Partie 4).

Partie 1 Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Pour tout développement relatif à la composition du Conseil d'Administration, au principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, ainsi qu'aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, il convient de se reporter à la Partie 2 « Gouvernement d'entreprise », Sections « Le Conseil

d'Administration » et « Les Comités du Conseil d'Administration » du présent Rapport Annuel. Pour tout développement relatif aux limitations que le Conseil d'Administration a apportées aux pouvoirs du Président Directeur Général, il convient de se reporter à la Partie 2 « Gouvernement d'entreprise », section « Le Président Directeur Général » du présent Rapport Annuel.

Partie 2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, il incombe au Président du Conseil d'Administration de rendre compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Dans ce cadre, le présent rapport présente de façon synthétique les principaux mécanismes et procédures de contrôle interne du Groupe AXA dont l'objet est de permettre aux dirigeants de conclure que le Groupe dispose d'un système de contrôle interne fiable, global et adapté à ses activités ainsi qu'aux risques qui leur sont inhérents. Ce rapport présente une vision d'ensemble et n'a pas vocation à décrire de manière détaillée la totalité des procédures et mécanismes de contrôle interne déployés au sein de la Société et de ses filiales.

En vue de préparer le présent rapport, le Président du Conseil d'Administration a pu s'entretenir, à sa convenance, avec les dirigeants de la Société et prendre connaissance des informations fournies au Conseil d'Administration concernant l'environnement de contrôle interne du Groupe. Ce rapport a été examiné par le Comité d'Audit avant d'être revu et

approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 13 mars 2014.

Dans le présent rapport, l'expression « Groupe » se rapporte à AXA SA (la « Société ») ainsi qu'à ses filiales consolidées, directes et indirectes.

CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES : OBJECTIFS

De par ses activités de protection financière et de gestion d'actifs à grande échelle, le Groupe AXA est exposé à un large éventail de risques – risques d'assurance, risques liés aux marchés financiers ainsi que d'autres types de risques – détaillés dans le présent Rapport Annuel. À cet égard, vous pouvez notamment consulter la Partie 3 « Cadre réglementaire, facteurs de risque : risques de marché et informations liées » et la Partie 4 « États Financiers Consolidés » – Note 31 « Contentieux » du présent Rapport Annuel.

Afin d'assurer la gestion de ces risques, le Groupe a mis en place un système de contrôle interne global conçu pour permettre aux dirigeants d'être tenus informés, en temps utile et de façon régulière, des risques significatifs. Ce système doit également permettre aux dirigeants de disposer des informations et outils nécessaires à la bonne analyse et à la gestion de ces risques, de s'assurer de l'exactitude et la pertinence des états financiers du Groupe ainsi que des informations communiquées au marché.

Ces mécanismes et procédures sont principalement composés :

- des structures de gouvernance au niveau du Groupe, conçues pour permettre une supervision et une gestion appropriées des activités d'AXA ainsi que pour assurer une claire répartition des rôles et des responsabilités au plus haut niveau hiérarchique ;
- des structures de gestion et des mécanismes de contrôle conçus pour permettre aux dirigeants du Groupe d'appréhender distinctement les principaux risques auxquels le Groupe est exposé, et de disposer des outils nécessaires à leur analyse ;
- du contrôle interne sur les *reportings* à caractère financier (« ICOFR ») conçu pour assurer l'exactitude, l'exhaustivité et la production en temps utile des états financiers du Groupe ainsi que des autres informations financières communiquées au marché ;
- des contrôles et procédures de communication développés à l'effet de permettre aux dirigeants de disposer des informations nécessaires pour décider des communications, en toute connaissance de cause et en temps utile, et de s'assurer que la communication d'informations significatives (à caractère financier ou non) est exacte, exhaustive et effectuée en temps opportun.

L'ensemble de ces mécanismes et procédures constitue, selon les dirigeants, un environnement de contrôle complet et adapté aux activités du Groupe.

STRUCTURES DE GOUVERNANCE

Structures de gouvernance au niveau du Groupe

LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale du Groupe veille à la mise en œuvre du système de contrôle interne du Groupe, ainsi qu'à l'existence et à la pertinence des dispositifs de suivi du contrôle interne et de gestion des risques dans le Groupe.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Trois Comités *ad hoc* rattachés au Conseil d'Administration ont été institués en vue d'examiner des sujets spécifiques :

le Comité d'Audit, le Comité Financier, et le Comité de Rémunération et de Gouvernance. Ces Comités exercent leurs activités sous la responsabilité du Conseil d'Administration et lui en rendent compte de façon régulière.

Pour une description détaillée des structures de gouvernance d'AXA, et en particulier de la composition et des missions du Conseil d'Administration, ainsi que de la structure et de la composition des Comités du Conseil d'Administration, vous pouvez consulter la Section 2.1 « Mandataires sociaux, dirigeants et salariés » du présent Rapport Annuel.

LE COMITÉ D'AUDIT

Si chacun des Comités du Conseil a un rôle important au regard de l'environnement global de contrôle interne du Groupe, le Comité d'Audit tient toutefois une place prépondérante dans l'examen des sujets relatifs au contrôle interne et aux risques afférents. Le Comité assure le suivi des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe.

Le champ des responsabilités du Comité d'Audit est défini dans la Charte du Comité d'Audit, approuvée par le Conseil d'Administration.

Pour plus d'informations sur les missions et activités du Comité d'Audit, sa composition et les principaux sujets traités par le Comité en 2013, vous pouvez vous reporter à la section 2.1 « Mandataires sociaux, dirigeants et salariés » du présent Rapport Annuel.

Structures de gouvernance au niveau des filiales

Les principales filiales d'AXA, qu'elles soient cotées en bourse ou non, sont généralement dotées (i) d'un conseil d'administration ou de surveillance, comprenant des membres indépendants ou n'exerçant pas de fonctions opérationnelles et (ii) de plusieurs comités, dont un comité de rémunération et un comité d'audit, composés de membres indépendants ou n'exerçant pas de fonctions opérationnelles.

Ces dernières années, AXA a initié un processus visant à harmoniser au sein du Groupe les standards en matière de gouvernement d'entreprise. Cet effort s'est notamment concentré sur l'harmonisation, dans la mesure du possible, des règles relatives à la taille et la composition des organes de direction, les critères d'indépendance des administrateurs, le rôle des comités et la politique de rémunération des administrateurs.

Ces standards exigent que soient notamment mis en place, au sein des conseils d'administration des principales filiales du Groupe, un comité d'audit, ainsi qu'un comité de rémunération. Les comités d'audit jouent un rôle essentiel lors de l'examen des comptes et autres informations financières établies par la Direction, mais également en matière de suivi du *reporting* à caractère financier, du contrôle interne, des règles et méthodes comptables applicables au sein d'AXA, de questions comptables particulières, du suivi des principaux risques ainsi que des fraudes et autres sujets similaires.

Ces standards de gouvernance font partie d'un processus plus large regroupant différents standards applicables par les entités du Groupe AXA (le *Group Standards Handbook*) qui vise à assurer que l'ensemble des entités disposent de procédures de gestion des risques et de structures de gouvernance adaptées

et respectent les exigences de contrôle minimum imposées par le *Group Standards Handbook*. Les directeurs généraux des entités sont ainsi soumis à un processus de certification annuel au cours duquel ils indiquent avoir mis en œuvre les contrôles nécessaires destinés à s'assurer que les dirigeants sous leur responsabilité agissent en accord avec ces standards.

CONTRÔLES ET STRUCTURES DE GESTION

Afin de pouvoir gérer les divers risques auxquels il est exposé, le Groupe AXA s'est doté de plusieurs structures et mécanismes de contrôle. Ces dispositifs sont conçus pour permettre aux dirigeants d'avoir une visibilité, claire et en temps utile, sur les principaux risques du Groupe et de disposer des outils nécessaires à leur analyse et leur gestion.

Ces structures de gestion et mécanismes de contrôle comprennent notamment les éléments suivants :

Le Comité de Direction

AXA est doté d'un Comité de Direction interne, actuellement composé de huit membres, ayant pour principale mission d'assister le Directeur Général et le Directeur Général Délégué dans le pilotage de la gestion opérationnelle du Groupe. Le Comité de Direction n'a pas de pouvoir décisionnel formel.

Le Comité de Direction se réunit en général chaque semaine pour débattre des aspects stratégiques, financiers et opérationnels du Groupe.

Pour plus d'informations sur le Comité de Direction et notamment sa composition, vous pouvez consulter la section 2.1 « Mandataires sociaux, dirigeants et salariés » du présent Rapport Annuel.

Le Comité Exécutif, les revues trimestrielles de performance (« QBRs ») et le plan stratégique

AXA est doté d'un Comité Exécutif interne actuellement composé de dix-neuf membres, regroupant entre autres les membres du Comité de Direction et les responsables des principales filiales, unités opérationnelles ou fonctions transversales d'AXA. Si le Comité Exécutif est un comité de gestion interne sans pouvoir décisionnel, il joue néanmoins un rôle majeur en assistant la Direction Générale dans la gestion des activités opérationnelles du Groupe, l'étude d'initiatives stratégiques ou tout autre sujet que la Direction Générale juge utile. Le Comité Exécutif se réunit en général quatre fois par an.

À la fin des trois premiers trimestres de l'année, le Comité de Direction pilote des QBRs (*Quarterly Business Reviews*) au cours desquelles la performance du Groupe est passée en revue. Ces QBRs ont été mises en place en 2000 afin d'assurer un cadre transparent et cohérent à : (1) l'examen de la performance des entités opérationnelles et l'état d'avancement des grands projets au moyen d'indicateurs de mesure chiffrés définis avec les membres du Comité de Direction ; (2) la

mesure de la progression des projets transversaux du Groupe ; (3) l'échange d'idées et d'informations sur les grandes orientations stratégiques du Groupe.

Ces QBRs constituent un mécanisme important de contrôle de la gestion permettant de surveiller de façon régulière la performance du Groupe et de ses principales unités opérationnelles, ainsi que d'identifier en temps utile les nouveaux risques significatifs et les autres sujets d'importance.

Au cours du quatrième trimestre, chaque unité opérationnelle présente son plan stratégique au comité de pilotage en charge du plan stratégique du Groupe présidé par le Directeur Général ou le Directeur Général Délégué. Le plan stratégique du Groupe est revu par le Comité de Direction et approuvé par le Conseil d'Administration.

Pour plus d'informations sur le Comité Exécutif et notamment sa composition, vous pouvez consulter la section 2.1 « Mandataires sociaux, dirigeants et salariés » du présent Rapport Annuel.

Les départements du *Group Management Services (GMS)* ⁽¹⁾ impliqués dans les procédures de contrôle interne et les risques afférents

De nombreux départements au sein du GMS (qui regroupe les fonctions centrales du Groupe) ont vocation à gérer certains aspects du contrôle interne et des risques y afférents. Néanmoins, seuls les quatre départements décrits ci-dessous sont amenés à traiter spécifiquement de ces sujets dans le cadre de leurs responsabilités courantes.

RISK MANAGEMENT GROUPE

Le département *Group Risk Management (GRM)* a pour objectif l'identification, la quantification et la gestion des principaux risques auxquels le Groupe est exposé. Pour ce faire, des méthodes et des outils de mesure et de suivi sont développés et déployés par GRM, incluant notamment un cadre homogène de modélisation stochastique.

Ces travaux conduisent à des décisions impactant le profil de risque du Groupe, contribuent à contrôler la solidité financière et à gérer la volatilité des résultats grâce à une meilleure appréciation des risques encourus ainsi qu'à une optimisation des fonds propres alloués par le Groupe à ses différentes activités.

En tant qu'équipe centrale, GRM coordonne la fonction *Risk Management* au sein du Groupe, laquelle est relayée par des équipes de *Risk Management* locales dans chaque entité opérationnelle. La typologie des risques couverts inclut les risques provenant des actifs investis, des passifs d'assurance, de non-adéquation actif/passif, ainsi que les risques opérationnels.

Pour une description détaillée de l'organisation, la gouvernance, les missions ainsi que les contrôles du *Risk Management*, vous pouvez vous reporter à la section 3.3 « Annexes quantitatives et qualitatives liées aux facteurs de risque » du présent Rapport Annuel.

(1) Fonctions centrales rattachées à la société holding AXA SA.

DIRECTION PLAN BUDGETS RÉSULTATS CENTRALE (PBRC)

Au sein de la Direction Financière du Groupe, le département PBRC est chargé des missions de consolidation, de contrôle de gestion ainsi que de contrôle de l'information comptable et financière. PBRC travaille en réseau avec les départements correspondants dans les différentes directions financières des entités du Groupe (départements PBR locaux).

Les départements PBR locaux sont responsables de l'élaboration de leur contribution aux comptes consolidés du Groupe.

Les missions de PBRC recouvrent notamment :

- la définition et la diffusion d'instructions et standards de consolidation et de *reporting* du Groupe aux filiales ;
- la gestion du système de *reporting* financier du Groupe ;
- l'élaboration des états financiers consolidés dans le respect des normes comptables internationales IFRS et l'analyse d'indicateurs clés de performance ;
- la gestion du programme IFC (*Internal Financial Control*) ;
- la mise en place et l'utilisation des outils de contrôle de gestion ;
- le pilotage du processus *European Embedded Value* ;
- la coordination de l'élaboration du Document de Référence déposé auprès de l'AMF ;
- les relations avec les Commissaires aux comptes, et notamment à l'égard de leur contribution aux réunions du Comité d'Audit en tant que de besoin ;
- le pilotage de la convergence des processus, des systèmes et des organisations comptables des activités d'assurance en Europe.

PBRC est également chargé des contrôles relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

PBRC a défini et mis en place un ensemble de directives et procédures afin d'assurer que le processus de consolidation permet une production ponctuelle et fiable des comptes consolidés. Ce processus de consolidation et ses contrôles incidents sont basés sur les éléments suivants :

Définition de standards et maintenance d'un système d'information

Les standards comptables du Groupe, conformes aux normes comptables et réglementaires en vigueur, sont formalisés dans le Manuel des Principes Comptables du Groupe AXA et régulièrement mis à jour par une équipe d'experts du département PBRC. Ces standards sont soumis à l'examen des Commissaires aux comptes avant d'être mis à la disposition des filiales du Groupe.

Le système d'information repose sur « Magnitude », un outil de consolidation géré et actualisé par une équipe dédiée. Ce système permet également de fournir les informations nécessaires au contrôle de gestion dans un objectif d'éclairage économique des comptes consolidés. Le processus d'élaboration et de validation de l'information utile au contrôle de gestion est analogue à celui de la production de l'information financière consolidée.

Mécanismes de contrôle

Les entités sont responsables de la saisie et du contrôle des données comptables et financières qui doivent être conformes au Manuel des Principes Comptables du Groupe AXA et refléter les règles de consolidation prévues par les normes comptables internationales IFRS. À cet égard, le Directeur Financier de chaque entité s'engage, par une signature formelle, sur la fiabilité des données consolidées reportées dans Magnitude et sur leur conformité avec le Manuel des Principes Comptables du Groupe AXA et les instructions.

Au niveau central, les équipes PBRC dédiées aux relations avec les entités revoient et analysent les informations comptables et financières reportées par les entités. Ces équipes vérifient notamment la conformité avec le Manuel des Principes Comptables et les standards du Groupe en matière actuarielle.

DIRECTION JURIDIQUE CENTRALE (DJC)

La DJC a la responsabilité d'identifier et de gérer les principaux risques légaux, réglementaires et de conformité auxquels le Groupe est exposé. Elle intervient sur tout sujet juridique d'ampleur significative concernant le Groupe et est en charge des aspects juridiques des opérations réalisées, ainsi que des litiges et procédures réglementaires significatifs.

La DJC est organisée autour de quatre pôles (*Practice Groups*) qui traitent des sujets ayant vocation à être suivis dans le cadre des activités courantes mais aussi en lien avec des projets ou dossiers ponctuels. Ces quatre pôles sont : (i) Droit des affaires (fusions-acquisitions, financement, droit boursier), (ii) Gouvernement d'entreprise et Droit des sociétés (iii) Contentieux, Aspects réglementaires et Déontologie et (iv) Lignes de métier, Vie et IARD.

Au titre de ses responsabilités en matière de déontologie, la DJC est notamment chargée (i) des *reportings* réguliers des sociétés du Groupe sur les principaux litiges et procédures réglementaires, (ii) de la mise en place d'un Code de Déontologie Professionnelle du Groupe AXA (*AXA Group Compliance and Ethics Guide*) s'appliquant à l'ensemble des employés du Groupe AXA à travers le monde et (iii) du suivi des questions de criminalité financière en ce compris le programme de lutte contre le blanchiment de capitaux (*Anti-Money Laundering Program*) du Groupe, le standard Groupe relatif aux activités transfrontalières (*Group's Cross-Border Business Standard*) ainsi que le standard Groupe relatif aux activités en lien avec des pays et/ou des personnes pouvant faire l'objet de sanctions internationales. Le programme de support et de développement de la déontologie met en place des revues continues des sociétés opérationnelles du Groupe à travers le monde, dont l'objet est d'évaluer les problématiques et procédures significatives liées à la déontologie ainsi que la qualité des programmes et du personnel du Groupe dans ce domaine.

La DJC travaille en étroite collaboration avec les directions juridiques des principales entités opérationnelles du Groupe sur les litiges et les procédures réglementaires impactant ces dernières. Afin d'optimiser l'intégration, la coordination et la communication au sein de la fonction juridique, et de partager les bonnes pratiques, le Directeur Juridique du Groupe a institué un *Global Legal Steering Group* (Comité d'orientation juridique), qu'il préside et qui est composé des responsables juridiques des principales filiales d'AXA.

L'AUDIT GROUPE

L'Audit Groupe donne au Comité d'Audit et au Comité de Direction, d'une façon indépendante et objective, l'assurance de l'exhaustivité des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques à travers le Groupe.

Le Directeur de l'Audit Groupe rend compte directement au Président du Comité d'Audit d'AXA ainsi qu'au Directeur Général Délégué du Groupe.

Toutes les équipes d'audit interne à travers le Groupe sont placées sous la responsabilité d'un directeur de l'audit, tout en rendant compte régulièrement au président du comité d'audit local, et également à leur structure managériale locale.

GROUP RISK AND COMPLIANCE COMMITTEE (COMITÉ DES RISQUES ET DE LA CONFORMITÉ DU GROUPE)

En 2008, il a été créé un *Group Risk and Compliance Committee* en vue d'assurer que le Groupe dispose : (i) d'une vision globale des différents risques auxquels il est confronté de façon permanente, (ii) d'un organe exclusivement chargé de revoir, analyser et hiérarchiser ces risques, (iii) de plans d'actions spécifiques à la gestion de ces risques et (iv) d'une coordination et d'une communication optimales entre les divers départements gérant ces risques.

Ce comité de gestion interne est coprésidé par le Directeur Financier du Groupe et la Directrice des Opérations du Groupe. Ce comité est administré par le Département *Risk Management* du Groupe. Il se réunit généralement quatre fois par an.

Le comité est composé des onze départements suivants, chacun étant chargé de présenter au comité les risques concernant sa propre activité : le *Risk Management* Groupe, la Direction Centrale des Finances du Groupe, l'Audit Groupe, la Direction Juridique Centrale, la Direction des Affaires Fiscales, la Direction Plan Budgets Résultats Centrale, Informatique/ Excellence Opérationnelle, AXA Global P&C, AXA Global Life, la Direction des Ressources Humaines Groupe et la Direction de la Communication et de la Responsabilité d'Entreprise du Groupe.

Le comité, outre ses autres activités, a dressé une cartographie globale des risques. Cet exercice a permis de couvrir l'ensemble des risques auxquels le Groupe est confronté, notamment les risques financiers, de solvabilité, d'assurance, opérationnels, juridiques et de conformité, fiscaux, afférents aux ressources humaines et à la communication. Cet exercice a par ailleurs permis de mettre en lumière les priorités et mesures à prendre pour chacun des départements du GMS qui ont vocation à gérer ces risques.

CONTRÔLE INTERNE SUR LE REPORTING FINANCIER

Le contrôle interne sur le *reporting* financier d'AXA (*Internal Control Over Financial Reporting – ICOFR*) est un processus conçu sous la supervision de son Directeur Financier afin d'assurer, de façon raisonnable mais non absolue, la fiabilité du *reporting* financier et de la production des états financiers consolidés d'AXA.

L'ICOFR d'AXA comprend des politiques et procédures :

- concernant la tenue des registres qui reflètent de façon exacte, sincère et raisonnablement détaillée les transactions et l'utilisation des actifs du Groupe ;
- permettant d'assurer de façon raisonnable que les transactions sont enregistrées pour permettre la production des états financiers conformément aux principes comptables généralement appliqués ;
- permettant d'assurer de façon raisonnable que les encaissements et décaissements sont effectués avec l'autorisation des dirigeants et directeurs du Groupe ; et
- permettant d'assurer de façon raisonnable que les acquisitions, les utilisations et les cessions non autorisées des actifs du Groupe, qui pourraient avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe, seraient empêchées ou détectées en temps utile.

AXA a mis en place un programme global coordonné par PBRC, dénommé *Internal Financial Control* (IFC), conçu pour fournir au Directeur Général et au Directeur Général Délégué du Groupe une base raisonnable pour conclure à l'efficacité de l'ICOFR d'AXA à l'issue de chaque exercice.

Le programme IFC est basé sur le Standard IFC (*AXA IFC Standard*) qui est un standard développé par AXA en matière de contrôle interne et de gouvernement d'entreprise. Le Standard IFC est basé sur le référentiel dénommé *Internal Control – Integrated Framework* mis en place par le *Committee of Sponsoring Organizations* de la *Treadway Commission* (COSO). Le Standard IFC est conçu pour définir le périmètre et la gouvernance du programme IFC, assurer la qualité et la cohérence d'ensemble du *reporting* financier d'AXA et fournir un référentiel pour le programme annuel IFC.

Conformément au Standard IFC, les entités du périmètre doivent (i) documenter les principaux processus et contrôles qui permettent de prévenir les risques d'erreurs significatives ou de fraudes dans les états financiers et (ii) tester la conception et l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles selon les plans de tests.

Ces tests s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue du contrôle interne. Les axes d'amélioration identifiés font l'objet de plans de tests spécifiques élaborés par la Direction avec discernement au regard des risques. Ces processus permettent de remédier aux éventuelles déficiences de contrôle identifiées et de maintenir des standards de contrôle interne élevés.

À la fin de chaque année, les entités du périmètre sont tenues de procéder à l'évaluation de leur ICOFR dans le cadre d'une certification interne. Cette certification interne requiert la validation formelle des responsables de processus et enfin le certificat signé par chaque Directeur Financier ou un autre cadre dirigeant concluant sur l'efficacité de l'ICOFR et sur certains autres sujets.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION

AXA SA a mis en place un processus interne de revue et de certification. Ce processus formalisé requiert de chaque membre du Comité Exécutif, des directeurs financiers et de certains cadres dirigeants qu'ils certifient divers éléments présentés dans le Rapport Annuel de la Société.

Ce processus est basé sur les quatre piliers suivants :

1. Un certificat remis à PBRC par le Directeur Financier de chaque filiale (*CFO Sign-Off Certificates*), en même temps que les informations financières consolidées relatives à la filiale.
2. Un rapport de gestion sur le programme IFC (*IFC Management Reports*) soumis par le Directeur Financier ou un autre cadre dirigeant de chaque entité incluse dans le programme.
3. Un certificat de contrôles et procédures de communication remis par les membres du Comité Exécutif d'AXA, les directeurs financiers régionaux et certains autres cadres dirigeants (notamment les responsables de fonctions centrales du Groupe) en vertu desquels chacune de ces personnes est requise de revoir le Rapport Annuel d'AXA et de certifier formellement (i) l'exactitude et l'exhaustivité des informations concernant les entités dont il est responsable et (ii) l'efficacité des contrôles et procédures de communication et de l'ICOFR au sein des entités dont il est responsable (avec notamment la communication expresse de toutes insuffisances ou défaillances significatives). De plus, dans le cadre de ce processus, chacune de ces personnes est tenue d'examiner et de commenter un certain nombre d'informations à caractère transversal contenues dans le Rapport Annuel et relatives aux risques ou autres sujets d'importance.

4. Une certification sur les Notes aux États Financiers Consolidés : PBRC met à disposition des directeurs financiers régionaux la contribution des entités dont ils sont responsables aux notes aux États Financiers Consolidés pour leur permettre de certifier l'exactitude et l'exhaustivité des informations du Rapport Annuel du Groupe.

CONCLUSION

Le Groupe AXA considère avoir mis en place un système de contrôle interne approprié et bien adapté à ses activités comme à l'échelle globale de ses opérations.

Néanmoins, indépendamment de la qualité de sa conception, tout système de contrôle interne présente des limites qui lui sont inhérentes, et par conséquent ne peut fournir une garantie à toute épreuve. Ainsi, les systèmes considérés comme efficaces par les dirigeants ne peuvent pas prémunir contre, ni détecter, toutes les erreurs humaines, tous les dysfonctionnements des systèmes, toutes les fraudes ou toutes les informations erronées, mais permettent uniquement d'en fournir une appréciation raisonnable. De plus, les contrôles considérés comme efficaces sont susceptibles de se révéler inadaptés dans des hypothèses de changements des circonstances, de détérioration du niveau de conformité avec la procédure ou en raison d'autres facteurs.

A

Partie 3 Rémunérations

Pour tout développement sur les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, il convient de se reporter à la Partie 2, section 2.2 « Transparence des rémunérations et participation dans le capital des dirigeants » du présent Rapport Annuel.

Partie 4 Code de gouvernement d'entreprise de référence

Dans le cadre des dispositions de la loi du 3 juillet 2008, il a été décidé en décembre 2008 d'adopter l'ensemble des recommandations Afep-Medef, en ce compris les recommandations d'octobre 2008 relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, comme Code de gouvernement d'entreprise de référence d'AXA.

Ces recommandations, qui ont fait l'objet d'une consolidation dans le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Afep et le Medef en avril 2010 et révisé en juin 2013 (ci-après le « Code Afep-Medef »), peuvent être consultées au siège social de la Société ou sur son site Internet (www.axa.com) dans la rubrique « Gouvernance d'entreprise ».

AXA se conforme aux recommandations du Code Afep-Medef qui s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise initiée par la Société depuis de nombreuses années. AXA applique les recommandations du Code Afep-Medef et les conditions dans lesquelles celles-ci sont appliquées sont pour l'essentiel détaillées dans les sections 2.1 « Mandataires sociaux, dirigeants et salariés » et 2.2 « Transparence des rémunérations et participation dans le capital des dirigeants » du présent Rapport Annuel, qui décrivent le fonctionnement de la gouvernance d'AXA et les modalités de rémunération de ses dirigeants.

Afin de tenir compte des spécificités liées à certaines de ses pratiques de gouvernance, AXA a souhaité adapter certaines dispositions du Code Afep-Medef de la façon suivante :

■ section 16.2.1 du Code Afep-Medef relative à l'examen des comptes par le Comité d'Audit : pour des raisons pratiques, l'examen des comptes par le Comité d'Audit a généralement lieu la veille de leur revue par le Conseil d'Administration et non deux jours avant comme le recommande le Code Afep-Medef. Toutefois, la Société s'efforce, dans la mesure du possible, de remettre aux membres du Comité les documents qui leur sont soumis suffisamment à l'avance afin de leur permettre d'en prendre connaissance dans de bonnes conditions ;

■ section 23.2.4 du Code Afep-Medef relative aux stock-options et actions de performance :

(i) *conservation des actions issues de levées d'options ou d'attributions d'actions de performance* : la Société a fixé en 2007 des règles exigeantes en matière de détention d'actions par les dirigeants mandataires sociaux. Cette politique exige que chacun des dirigeants mandataires sociaux détienne, durant toute la durée de ses fonctions, un nombre minimal d'actions AXA représentant en valeur un multiple de sa rémunération totale annuelle versée au cours de l'exercice précédent (salaire fixe augmenté de

la rémunération variable). Le Président Directeur Général doit ainsi détenir l'équivalent de trois fois sa rémunération totale annuelle et le Directeur Général Délégué doit détenir l'équivalent de deux fois sa rémunération totale annuelle. Sont prises en compte pour le calcul du nombre d'actions détenues, les actions ou ADS AXA ou d'autres filiales cotées du Groupe. Chaque dirigeant mandataire social dispose d'un délai de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2007, ou de la date de sa première nomination si elle est postérieure au 1^{er} janvier 2007, pour se mettre en conformité avec cette obligation de détention minimale. Compte tenu du niveau déjà élevé des obligations de détention minimale d'actions ainsi imposées aux dirigeants mandataires sociaux, le Conseil d'Administration, sur la recommandation de son Comité de Rémunération et des Ressources Humaines, a estimé qu'il n'était pas nécessaire de prévoir une révision à la hausse de ces seuils minimaux de détention passé le délai de cinq ans. Pour les mêmes raisons, le Conseil d'Administration a considéré qu'il n'était pas utile d'imposer aux dirigeants mandataires sociaux d'acheter une quantité d'actions AXA à l'issue de la période de conservation de leurs actions de performance,

(ii) *exercice des stock-options* : selon le Code Afep-Medef, des périodes précédant la publication des comptes doivent être fixées pendant lesquelles l'exercice des options n'est pas possible (« périodes sensibles »). À ce jour, les périodes sensibles sont déterminées par application des dispositions du Code de Déontologie Professionnelle du Groupe. Elles débutent généralement 30 jours avant la publication des résultats annuels ou semestriels et 15 jours avant la publication de l'information financière trimestrielle. Le Code de Déontologie interdit la vente d'actions acquises suite à l'exercice d'options (opérations de levée « vente ») mais, conformément à la pratique communément admise, n'empêche pas la simple levée d'options non suivie d'une vente des actions ainsi acquises (levée « simple »).

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, il est précisé que les modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées Générales de la Société sont décrites à l'article 23 des statuts d'AXA dont une copie peut être obtenue auprès du Registre du commerce et des sociétés du tribunal de commerce de Paris. Les statuts d'AXA sont également accessibles sur le site Internet de la Société (www.axa.com). Les informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de commerce sont par ailleurs publiées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration qui est intégré au présent Rapport Annuel.

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration de la société AXA (Exercice clos le 31 décembre 2013)

Aux actionnaires

Société AXA
25, avenue Matignon
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société AXA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le Rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le Rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le Rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le Rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 20 mars 2014.

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Michel Laforce – Xavier Crépon

Mazars
Philippe Castagnac – Gilles Magnan

ANNEXE II

EVALUATION ANNUELLE DU CONTRÔLE INTERNE SUR LE *REPORTING* FINANCIER

Le contrôle interne sur le *reporting* financier d'AXA (*Internal Control Over Financial Reporting* – ICOFR) est un processus conçu sous la supervision de son Directeur Financier afin d'assurer, de façon raisonnable mais non absolue, la fiabilité du *reporting* financier et l'établissement des états financiers consolidés d'AXA.

Suite à son retrait de la cotation au New York Stock Exchange (NYSE) en mars 2010 et sa désinscription de la Securities and Exchange Commission (SEC) en juin 2010, AXA a maintenu un programme annuel, dénommé *Internal Financial Control* (IFC), conçu pour évaluer l'efficacité de son ICOFR. Chaque année, les Commissaires aux comptes d'AXA émettent un rapport d'assurance raisonnable sur l'ICOFR d'AXA.

Le programme IFC est basé sur le Standard IFC (AXA's IFC Standard).

Le Standard IFC est un standard développé par AXA en matière de contrôle interne et de gouvernement d'entreprise. Il sert de référentiel pour la mise en place du programme IFC.

(a) « AXA's IFC Standard »

Le Standard IFC est basé sur le référentiel dénommé *Internal Control – Integrated Framework* mis en place par le *Committee of Sponsoring Organizations* de la *Treadway Commission* (COSO).

Le Standard IFC est conçu pour définir le périmètre et la gouvernance du programme IFC, assurer la qualité et la cohérence d'ensemble du *reporting* financier d'AXA et fournir un référentiel pour le programme annuel IFC.

(A.1) PÉRIMÈTRE DE L'IFC

Le programme IFC inclut essentiellement les entités du Groupe AXA qui sont individuellement significatives au regard de la situation financière consolidée ou du résultat des opérations du Groupe, ainsi que les entités du Groupe qui fournissent des services significatifs à AXA et/ou ses filiales consolidées (le Groupe).

(A.2) GOUVERNANCE DE L'IFC

Les dirigeants, incluant le Directeur Général et le Directeur Général Délégué d'AXA, sont responsables d'établir et de maintenir un ICOFR adéquat pour AXA.

Le programme IFC est piloté par son comité, présidé par le Directeur Financier du Groupe, auquel participent la Direction Plan Budgets Résultats Centrale (PBRC) et d'autres directions d'AXA, ainsi que les représentants de chaque entité d'AXA incluse dans le programme IFC. Le programme IFC et la conclusion des dirigeants sur l'efficacité de l'ICOFR d'AXA sont également revus par le Comité d'Audit d'AXA.

(A.3) PRINCIPES DE L'IFC

L'ICOFR d'AXA comprend des politiques et procédures :

- concernant la tenue des registres qui reflètent de façon exacte, sincère et raisonnablement détaillée les transactions et l'utilisation des actifs du Groupe ;
- permettant d'assurer de façon raisonnable que les transactions sont enregistrées pour permettre la production des états financiers conformément aux principes comptables généralement appliqués ;
- permettant d'assurer de façon raisonnable que les encaissements et décaissements sont effectués avec l'autorisation des dirigeants du Groupe ; et
- permettant d'assurer de façon raisonnable que les acquisitions, les utilisations et les cessions non autorisées des actifs du Groupe, qui pourraient avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe, seraient empêchées ou détectées en temps utile.

Afin d'évaluer l'efficacité de l'ICOFR, les risques liés au *reporting* financier sont identifiés en premier lieu au niveau du Groupe AXA, et une attention particulière est portée sur les risques qui pourraient avoir comme conséquence qu'une anomalie significative dans les états financiers consolidés d'AXA ne soit pas empêchée ou détectée à temps. Cette approche descendante (*top-down*) et par les risques (*risk-based*) est utilisée à partir des sections des états financiers consolidés d'AXA, pour identifier les entités et processus à inclure dans le programme IFC.

Sur la base du référentiel COSO, l'ICOFR d'AXA est organisé autour des éléments clés ci-après : l'environnement de contrôle, l'environnement de contrôle informatique, les processus de clôture des états financiers, les processus métiers, et les contrôles généraux en matière informatique.

Pour chacun des éléments clés, les entités du périmètre doivent (i) documenter les principaux processus et contrôles qui permettent de pallier les risques d'erreurs significatives ou de fraudes dans les états financiers, (ii) tester la conception et l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles selon les plans de tests élaborés avec discernement au regard des risques, et (iii) remédier aux déficiences de contrôle identifiées.

Les déficiences de contrôle non résolues sont consolidées au niveau du Groupe, afin d'évaluer leur impact sur les états financiers consolidés d'AXA, prenant en compte leur probabilité de survenance et leur impact potentiel, ainsi que l'effet des contrôles compensatoires et d'autres éléments qualitatifs. Ce processus d'évaluation est conçu pour identifier les déficiences éventuelles qui pourraient atteindre le niveau d'une déficience majeure. Une déficience majeure est une déficience ou une combinaison des déficiences de contrôle interne sur le

reporting financier qui représente une probabilité raisonnable qu'une anomalie significative dans les états financiers ne soit pas empêchée ou détectée à temps.

(A.4) CERTIFICATION DE L'IFC

À la fin de chaque année, les entités du périmètre sont tenues de procéder à l'évaluation de leur ICOFR dans le cadre d'une certification interne. Cette certification interne requiert la validation formelle des responsables de processus et enfin le rapport de gestion du Directeur Financier ou d'un autre cadre dirigeant concluant sur l'efficacité de l'ICOFR et sur certains autres sujets.

Cette procédure de certification interne valable pour toutes les entités du périmètre IFC est conçue pour assister les dirigeants d'AXA SA dans leur évaluation de l'ICOFR d'AXA et soutenir leur conclusion sur l'efficacité de l'ICOFR d'AXA.

(b) Évaluation annuelle de l'ICOFR par les dirigeants basée sur « AXA's IFC standard »

Les dirigeants ont procédé à l'évaluation de l'efficacité de l'ICOFR d'AXA conformément au Standard IFC décrit précédemment. Sur la base de cette évaluation, les dirigeants ont conclu que l'ICOFR d'AXA était efficace en date du 31 décembre 2013.

Indépendamment de la qualité de leur conception, tous les systèmes de contrôle interne présentent des limites qui leur sont inhérentes. En conséquence, ces dispositifs, bien que conçus pour être efficaces, ne peuvent ni empêcher ni détecter les fausses informations ; ils ne peuvent qu'assurer de façon raisonnable la production et présentation des états financiers. Par ailleurs, toute projection de l'évaluation de l'efficacité est sujette au risque d'inadaptation des contrôles en cas de changements des conditions ou de dégradation de la conformité à l'égard des politiques et procédures.

(c) Rapport de contrôle interne des Commissaires aux comptes sur le reporting financier

PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars ont mis en œuvre des procédures d'audit, afin d'obtenir une assurance raisonnable sur la sincérité du rapport des dirigeants d'AXA concluant sur l'efficacité de l'ICOFR d'AXA sur la base du Standard IFC.

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri-Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne sur le reporting financier

À l'attention du Conseil d'Administration d'AXA :

En notre qualité de Commissaires aux comptes d'AXA et à votre demande, nous avons mis en œuvre des procédures d'audit sur le contrôle interne relatif au *reporting* financier d'AXA et de ses filiales au 31 décembre 2013 afin d'obtenir l'assurance raisonnable que la déclaration des dirigeants d'AXA, telle que figurant dans le rapport d'évaluation annuelle de la Direction du Contrôle Interne relatif au *reporting* financier, selon laquelle le contrôle interne relatif au *reporting* financier est efficace, est sincère.

Il est de la responsabilité de la direction d'AXA de maintenir un contrôle interne efficace sur le *reporting* financier et d'établir une déclaration sur le résultat de son évaluation de l'efficacité de ce contrôle interne au 31 décembre 2013. Le contrôle interne relatif au *reporting* financier d'une société est le processus visant à fournir une assurance raisonnable sur la fiabilité du *reporting* financier et de l'établissement des états financiers publiés conformément aux principes comptables IFRS. L'évaluation de l'efficacité du contrôle interne relatif au *reporting* financier est réalisée sur la base de critères établis par la norme *Internal Financial Control* d'AXA (la norme « IFC »), qui est une norme de contrôle interne et de gouvernance élaborée par AXA et utilisée comme cadre de référence par le programme IFC tel que décrit dans le rapport d'évaluation annuelle de la Direction du Contrôle Interne relatif au *reporting* financier figurant à la page 349 du Rapport Annuel. Il nous appartient, sur la base de nos procédures d'audit, d'exprimer une opinion sur la déclaration de la direction d'AXA sur l'efficacité du contrôle interne relatif au *reporting* financier.

Nous avons réalisé nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à la norme ISAE 3000 (« Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information »). Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que la déclaration de la Direction sur l'efficacité du contrôle interne relatif au *reporting* financier est, dans tous ses aspects significatifs, sincèrement établie. Nos procédures d'audit ont consisté à prendre connaissance des procédures de contrôle interne sur le *reporting* financier, à évaluer le risque d'existence d'une déficience majeure, à tester et évaluer la conception et l'efficacité opérationnelle du contrôle interne en fonction du risque évalué et à réaliser toute autre vérification estimée nécessaire le cas échéant. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

En raison des limitations inhérentes au contrôle interne sur le *reporting* financier, ce dernier n'a pas pour objectif d'empêcher ou de détecter toutes les anomalies. En outre, les projections de toute évaluation d'efficacité sur des périodes futures sont sujettes au risque que les contrôles deviennent inappropriés si les circonstances changent, ou si le degré de conformité aux politiques ou procédures diminue.

À notre avis, la déclaration de la Direction selon laquelle le contrôle interne relatif au *reporting* financier est efficace au 31 décembre 2013, est, dans tous ses aspects significatifs, sincèrement établie sur la base des critères établis dans la norme IFC.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie le 20 mars 2014

PricewaterhouseCoopers Audit
Michel Laforce – Xavier Crépon

Mazars
Philippe Castagnac – Gilles Magnan

ANNEXE III RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation sur les périodes concernées, et le rapport de gestion, dont les différentes rubriques sont mentionnées page 399 du présent Rapport Annuel, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 incorporés par référence dans le présent document, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 321 et 322 du Document de Référence 2012 déposé le 21 mars 2013 auprès de l'AMF sous le numéro D.13-0199, qui contient une observation.

Les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 incorporés par référence dans le présent document, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 457 et 458 du Document de Référence 2011 déposé le 15 mars 2012 auprès de l'AMF sous le numéro D.12-0161, qui contient une observation.

Paris, le 21 mars 2014

M. Henri de Castries

Président Directeur Général

RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

M. Denis Duverne

Directeur Général Délégué en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations

Membre du Conseil d'Administration d'AXA

AXA

25, avenue Matignon, 75008 Paris, France

ANNEXE IV AUTORISATIONS FINANCIÈRES

AUTORISATIONS D'ÉMETTRE DES ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES EN COURS DE VALIDITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2013

Les autorisations d'émettre des actions et autres valeurs mobilières en cours de validité au 31 décembre 2013 sont les suivantes :

Émissions avec droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires

Titres	Montant nominal maximum en cas d'émissions de titres de créance (en euros)	Montant nominal maximum d'augmentation de capital (en euros)	Durée	Expiration
Incorporation de réserves, bénéfices ou primes	-	1 milliard ^(a)	26 mois	30 juin 2015
Actions ordinaires, valeurs mobilières donnant droit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou autre à des actions ordinaires	6 milliards ^(c)	2 milliards ^(d)	26 mois	30 juin 2015

Émissions sans droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires

Titres	Montant nominal maximum en cas d'émissions de titres de créance (en euros)	Montant nominal maximum d'augmentation de capital (en euros ou en pourcentage du capital social)	Durée	Expiration
Actions ordinaires, valeurs mobilières donnant droit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou autre à des actions ordinaires ^(b)	6 milliards ^(c)	545 millions	26 mois	30 juin 2015
Actions ordinaires ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux salariés	-	135 millions ^(e)	18 mois	30 octobre 2014
Actions ordinaires réservées à une catégorie de bénéficiaires déterminée dans le cadre d'opérations d'actionariat salarié	-	135 millions ^(e)	18 mois	30 octobre 2014
Actions gratuites ^(f)	-	1 % ^(g)	38 mois	27 juin 2014
Actions gratuites ^(f) / Plan pour l'ensemble des salariés	-	0,4 % ^(h)	38 mois	27 juin 2014
Actions issues de la levée de stock-options	-	2 % ⁽ⁱ⁾	38 mois	27 juin 2014

(a) Plafond autonome.

(b) En ce compris les actions ordinaires ou valeurs mobilières émises en cas de placements privés ou d'offres au public ; d'offres publiques initiées par la Société ; en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital ; ou en conséquence de l'émission de valeurs mobilières par des filiales d'AXA.

(c) Le montant nominal des titres de créance associés à l'émission de valeurs mobilières, avec ou sans droit préférentiel de souscription, ne peut excéder le plafond global de 6 milliards d'euros ; ce plafond est autonome et distinct du montant des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital (plafond de 2 milliards d'euros).

(d) Le montant nominal cumulé d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, ne peut excéder le plafond global de 2 milliards d'euros en nominal.

(e) Plafond commun et autonome.

(f) Actions existantes ou à émettre.

(g) Au jour de l'attribution gratuite des actions par le Conseil d'Administration.

(h) Au jour de l'attribution gratuite des actions par le Conseil d'Administration.

(i) Au jour de l'attribution des stock-options par le Conseil d'Administration.

AUTORISATIONS FINANCIÈRES NOUVELLES

Les autorisations d'émettre des actions ou autres valeurs mobilières qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale du 23 avril 2014, sont les suivantes :

Émissions sans droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires

Titres	Montant nominal maximum en cas d'émissions de titres de créance (en euros)	Montant nominal maximum d'augmentation de capital (en euros ou en pourcentage du capital social)	Durée	Expiration
Actions ordinaires ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux salariés	-	135 millions ^(a)	18 mois	23 octobre 2015
Actions ordinaires réservées à une catégorie de bénéficiaires déterminée dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié	-	135 millions ^(a)	18 mois	23 octobre 2015
Actions gratuites ^(b)	-	1 % ^(c)	38 mois	23 juin 2017
Actions issues de la levée de stock-options	-	1 % ^(d)	38 mois	23 juin 2017

(a) Plafond commun et autonome.

(b) Actions existantes ou à émettre.

(c) Au jour de l'attribution gratuite des actions par le Conseil d'Administration.

(d) Au jour de l'attribution des stock-options par le Conseil d'Administration.

UTILISATION EN 2013 DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES DONNANT LIEU A DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Actions réservées aux salariés

Se reporter à la Partie 2.3 « Principaux actionnaires et opérations avec des parties liées », section « Actionnariat salarié » du présent Rapport Annuel.

Stock-options/Actions gratuites

STOCK-OPTIONS

En 2013, le Conseil d'Administration d'AXA, faisant usage de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 27 avril 2011 (21^e résolution) a procédé à l'attribution de 3.480.637 options donnant à leurs bénéficiaires le droit de souscrire ou d'acquérir de nouvelles actions AXA à émettre ou existantes.

ACTIONS GRATUITES

En 2013, le Conseil d'Administration d'AXA, faisant usage de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 27 avril 2011 (22^e résolution) a procédé à l'attribution gratuite de 2.944.910 *performance shares*.

ANNEXE V COMPTES SOCIAUX

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSULTAT

Le résultat après impôt de l'exercice clos le 31 décembre 2013 est un profit de 1.727 millions d'euros contre un profit de 3.261 millions d'euros au 31 décembre 2012 qui comprenait un gain de change de 903 millions d'euros contre une perte de change de 332 millions d'euros en 2013.

La gestion de l'exposition au risque de change s'est poursuivie en 2013 notamment par la mise en place de couvertures complémentaires à hauteur de 100 milliards de yens.

Les revenus des titres de participation s'élèvent à 3.189 millions d'euros dont 226 millions d'euros liés à la cession du portefeuille de Mony et 272 millions d'euros liés à la cession d'AXA Private Equity, contre 3.303 millions d'euros en 2012, en baisse de 114 millions d'euros et 612 millions d'euros hors dividendes exceptionnels.

Les dividendes versés par les sociétés d'assurance, 2.639 millions d'euros, diminuent de 394 millions d'euros compte tenu principalement :

- d'un dividende en provenance d'AXA France Assurance de 1.285 millions d'euros contre 1.385 millions d'euros en 2012 en raison de la baisse du résultat statutaire ;
- de dividendes versés par la région Europe du Nord, Centrale et de l'Est pour 727 millions d'euros dont 209 millions d'euros de dividendes exceptionnels, contre 1.152 millions d'euros en 2012, AXA Versicherungen AG (Suisse) n'ayant pas distribué de dividendes en 2013 pour financer l'acquisition de l'assureur dommages chinois Tian Ping ;
- de dividendes versés par la région Méditerranée et Amérique Latine pour 169 millions d'euros contre 126 millions d'euros en 2012 ;
- de dividendes reçus des sociétés asiatiques qui s'élèvent à 275 millions d'euros contre 239 millions d'euros en 2012.

Les dividendes reçus des sociétés financières et des autres holdings, 551 millions d'euros contre 270 millions d'euros en 2012, augmentent de 281 millions d'euros dont 272 millions d'euros de dividendes exceptionnels versés par AXA Investment Managers liés à la cession de l'entité AXA Private Equity.

La charge financière nette, qui comprend les intérêts et charges assimilés nets des revenus des prêts et des placements, s'élève à 1.063 millions d'euros contre 1.105 millions d'euros en 2012, en diminution de 42 millions d'euros. Cette baisse s'explique principalement par 85 millions d'euros de gain liés au renouvellement de dettes internes à des conditions de marché plus favorables et 23 millions d'euros d'impact positif en raison de remboursements de dettes arrivées à échéance dans l'année, les émissions de dettes subordonnées de début d'année 2013 générant une charge financière supplémentaire de 62 millions d'euros.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 367 millions d'euros, en hausse de 14 millions d'euros principalement due à l'augmentation des frais liés au développement de la marque AXA.

Le résultat sur opérations en capital est une perte de 592 millions d'euros en 2013, contre un profit de 1.041 millions d'euros en 2012, et comprend principalement :

- une perte de change de 332 millions d'euros principalement sur les renouvellements des couvertures arrivées à maturité ou débouclées au cours de l'exercice sur le dollar et sur le yen, contre un gain de change de 903 millions d'euros en 2012 ;
- une dotation aux provisions sur titres de participation de 157 millions d'euros, contre 33 millions d'euros en 2012, notamment sur les titres de la holding société Beaujon compte tenu de ses participations en Europe de l'Est ;
- les dotations aux provisions pour risques et charges, 144 millions d'euros, qui comprennent principalement la dotation annuelle de 111 millions d'euros liée aux primes de remboursement des emprunts obligataires. En 2012, les dotations s'élevaient à 340 millions d'euros dont 198 millions d'euros au titre des pertes latentes sur instruments dérivés ;
- les reprises de provisions pour risques et charges s'élèvent à 29 millions d'euros, contre 502 millions d'euros en 2012, et concernent principalement des provisions constatées antérieurement au titre de pertes latentes sur des instruments dérivés.

Le produit d'**impôt sur les sociétés** s'élève à 558 millions d'euros contre un produit d'impôt de 375 millions d'euros en 2012 et comprend 580 millions d'euros d'impôt à recevoir des entités bénéficiaires du groupe fiscal et 88 millions d'euros liés à une créance de carry back partiellement compensés par la dotation à la provision pour risque de reversement d'impôt de 102 millions d'euros et le paiement de la nouvelle taxe de 3 % sur les dividendes versés aux actionnaires pour 46 millions d'euros.

En 2012, le produit d'impôt comprenait 531 millions d'euros d'impôt à recevoir des entités bénéficiaires du groupe fiscal et une dotation de la provision pour risque de reversement d'impôt à hauteur de 129 millions d'euros.

BILAN

Le total du bilan au 31 décembre 2013 s'élève à 73.281 millions d'euros contre 73.464 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Actif

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 354 millions d'euros et comprennent principalement la marque AXA apportée par FINAXA lors de la fusion en 2005, évaluée alors à 307 millions d'euros sur la base des redevances de marques facturées aux filiales du Groupe et aux Mutuelles AXA, et 47 millions d'euros au titre de la capitalisation de coûts informatiques.

Les titres de participation, nets de provisions pour dépréciation, s'élèvent à 65.449 millions d'euros contre 65.070 millions d'euros fin 2012, soit une hausse de 379 millions d'euros, dont :

- 619 millions d'euros d'augmentation de capital d'AXA Mediterranean Holding dont 300 millions d'euros afin de réduire son endettement et 207 millions d'euros au titre du financement des activités en Turquie ;
- 60 millions d'euros d'augmentation de capital d'AXA Asia pour le développement des entités détenues par cette dernière ;
- 168 millions d'euros au titre de la réduction de capital de Colisée RE réalisée suite à la remontée de numéraire liée à la cession du portefeuille de Mony ;
- 157 millions d'euros de dotation aux provisions sur titres de participation mentionnée ci-avant.

Les créances rattachées à des participations s'élèvent à 123 millions d'euros contre 214 millions d'euros à fin 2012 ; soit une diminution de 91 millions d'euros qui résulte principalement du remboursement de prêts consentis à Société Beaujon pour 38 millions de livres sterling.

Les prêts s'élèvent à 46 millions d'euros, stables par rapport à 2012.

Les autres immobilisations financières, s'élèvent à 2.201 millions d'euros contre 3.509 millions d'euros en 2012, soit une diminution de 1.308 millions d'euros principalement due aux appels de marge versés aux contreparties bancaires dans le cadre des contrats de collatéraux liés à la gestion des instruments dérivés qui s'élèvent à 2.059 millions d'euros fin 2013 contre 3.366 millions d'euros fin 2012 compte tenu de la baisse de l'exposition sur les positions de change ainsi que du débouclage de couvertures de change arrivées à maturité sur le franc suisse.

La créance sur l'État s'élève à 510 millions d'euros dont 500 millions d'euros de créances de carry back.

Les créances diverses, de 66 millions d'euros, enregistrent les produits financiers à recevoir pour 28 millions d'euros et 15 millions d'euros de comptes courants avec les entités du Groupe.

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 1 million d'euros en diminution de 39 millions d'euros compte tenu de la cession intégrale de fonds communs de placements.

Les disponibilités s'élèvent à 3.044 millions d'euros, compte tenu de l'obligation subordonnée remboursable le 2 janvier 2014 pour un montant de 2.121 millions d'euros. L'augmentation de 779 millions d'euros par rapport à 2012 s'explique par l'impact positif de la baisse du montant des appels de marges liés aux contrats de collatéraux garantissant le risque de contrepartie sur les instruments financiers, des cash-flows positifs émanant des

entités vers la Société nets du dividende versé, partiellement compensés par la baisse de l'encours de billets de trésorerie.

Les instruments de trésorerie s'élèvent à 76 millions d'euros contre 48 millions d'euros en 2012 soit une augmentation de 28 millions d'euros principalement liée à l'achat de protection sur le yen pour 47 millions d'euros.

Les écarts de conversion actifs s'élèvent à 1.372 millions d'euros, dont 1.318 millions d'euros au titre des pertes de change reportées compte tenu des principes de la comptabilité de couverture qui sont compensées par des gains latents sur les participations. Ce poste reflète également les pertes latentes sur créances et dettes libellées en devises sous les effets de leur réévaluation au cours de conversion à la date de la clôture.

Passif

Les capitaux propres, avant résultat de la période et après distribution du résultat de l'exercice précédent, s'élèvent à 41.173 millions d'euros, soit une augmentation de 445 millions d'euros dont 292 millions d'euros au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés et 150 millions d'euros suite à des levées d'options de souscription d'action.

Les autres fonds propres comprennent les Titres Super Subordonnés (TSS) à durée indéterminée qui s'élèvent à 6.165 millions d'euros contre 6.360 millions d'euros en 2012 compte tenu d'un effet de change favorable de 193 millions d'euros.

Les provisions pour risques et charges de 2.687 millions d'euros, comprennent essentiellement 1.129 millions d'euros au titre des primes de remboursements d'emprunts obligataires subordonnés, 305 millions d'euros de provision correspondant à la valorisation en valeur de marché d'instruments dérivés, 612 millions d'euros de provision pour risque de change et 372 millions d'euros de provisions envers les filiales du Groupe au titre du risque de restitution des économies d'impôt réalisées dans le cadre du régime d'intégration fiscale français. La diminution de 185 millions d'euros résulte essentiellement de la reprise de provision au titre des pertes latentes sur instruments dérivés.

Les dettes subordonnées s'élèvent à 8.134 millions d'euros contre 6.974 millions d'euros en 2012, cette hausse de 1.160 millions d'euros s'explique principalement par les émissions de dettes de janvier 2013 pour respectivement 1 milliard d'euros et 850 millions de dollars (639 millions d'euros) compensées en partie par le remboursement d'une dette subordonnée à durée indéterminée de 500 millions de dollars (381 millions d'euros) à la première date de *call*.

Les dettes financières s'élèvent à 11.557 millions d'euros, contre 13.354 millions d'euros au 31 décembre 2012, en baisse de 1.797 millions d'euros dont 1 milliard d'euros au titre d'une dette Euro Medium Term Note arrivée à échéance en juin et 801 millions d'euros de diminution de l'encours de billets de trésorerie.

Les écarts de conversion passifs s'élèvent à 1.216 millions d'euros en 2013 contre 1.017 millions d'euros au 31 décembre 2012. Ce compte est la contrepartie des effets positifs de change liés à la réévaluation des dettes et créances libellées en devises au cours de clôture en hausse par rapport à 2012 compte tenu principalement de l'effet favorable du dollar sur les dettes.

AUTRES INFORMATIONS

Conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce, l'information relative aux rémunérations, avantages et engagements de toutes natures concernant les mandataires sociaux figurent en Partie 2, Section 2.2 « Transparence des rémunérations et participation dans le capital des dirigeants ».

Le montant des factures fournisseurs à payer au 31 décembre 2013 est de 9 millions d'euros dont 3 millions d'euros

ayant une antériorité de moins de trois mois (application de l'article D.441-4 du Code de commerce). Au 31 décembre 2012, il était de 10 millions d'euros avec une antériorité de moins de trois mois.

PRISE DE PARTICIPATIONS

En 2013, la Société n'a acquis aucune participation significative au sens de l'article L.233-6 du Code de commerce.

BILAN

Actif

(En millions d'euros)	31 décembre 2013			Net au 31 décembre 2012
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	375	21	354	361
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	-	-	-	-
Constructions et autres immobilisations	2	-	2	2
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres de participation	66.498	1.049	65.449	65.070
Créances rattachées à des participations	124	1	123	214
Autres immobilisations financières	2.261	60	2.201	3.509
Prêts	46	-	46	47
I	69.306	1.131	68.175	69.203
ACTIF CIRCULANT				
CRÉANCES D'EXPLOITATION				
État	510	-	510	503
Créances diverses et comptes courants des filiales	66	-	66	115
Valeurs mobilières de placement	1	-	1	40
Instruments de trésorerie	76	-	76	48
Disponibilités	3.044	-	3.044	2.265
Charges constatées d'avance	6	-	6	8
II	3.703	-	3.703	2.979
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges à étaler	273	244	29	26
Primes de remboursement	2	-	2	3
Écart de conversion actif	1.372	-	1.372	1.253
TOTAL GÉNÉRAL	74.656	1.375	73.281	73.464

A

Passif

(En millions d'euros)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL		
Capital social	5.537	5.470
PRIME D'ÉMISSION, DE FUSION, D'APPORT		
Prime d'émission	19.451	19.081
Prime de fusion, d'apport	1.060	1.060
RÉSERVES		
Réserve légale	552	547
Réserve spéciale des plus-values à long terme	2.316	2.316
Autres réserves	1.494	1.494
Report à nouveau	10.724	9.184
Provision réglementée	39	36
Résultat de l'exercice	1.727	3.261
	I	42.900
AUTRES FONDS PROPRES		
Dettes subordonnées à durée indéterminée	6.165	6.360
	II	6.165
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	III	2.687
DETTES		
DETTES SUBORDONNÉES	8.134	6.974
DETTES FINANCIÈRES	11.557	13.354
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fiscales	2	4
Dettes sociales	-	-
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations	129	183
Autres dettes	481	238
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance (produits à étaler)	10	13
	IV	20.313
COMPTES DE REGULARISATION		
Écart de conversion passif	1.216	1.017
TOTAL GÉNÉRAL	73.281	73.464

COMPTE DE RÉSULTAT

(En millions d'euros)		2013	2012
I. RÉSULTAT COURANT			
Produits financiers et d'exploitation			
Revenus des titres de participation		3.189	3.303
Revenus des prêts et placements à court terme		100	134
Autres produits		7	8
	I	3.296	3.445
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges externes et autres charges		(350)	(338)
Impôts, taxes et versements assimilés		(1)	(1)
Salaires, traitements et charges sociales		(8)	(7)
Intérêts et charges assimilées		(1.163)	(1.239)
Dotations aux amortissements sur immeubles et charges à étaler		(15)	(14)
	II	(1.537)	(1.599)
Excédent d'exploitation	(III = I + II)	1.759	1.846
Quote-part des opérations faites en commun	IV	-	-
OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT			
Reprises de provisions sur valeurs mobilières de placement		-	8
Résultat net sur cessions		2	(9)
Dotations aux provisions sur valeurs mobilières de placement		-	-
Résultat sur gestion des titres de placement	V	2	(1)
Résultat courant avant impôt	(VI = III + IV + V)	1.761	1.845
II. RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL			
Produits sur cession d'actifs immobilisés		98	2.283
Reprises de provisions pour risques et charges		29	502
Reprises de provisions sur titres		45	93
Résultat de change		(332)	903
Valeur nette comptable sur cession d'actifs immobilisés		(123)	(2.278)
Dotations aux provisions pour risques et charges		(144)	(340)
Dotations aux provisions sur titres		(159)	(36)
Produits et charges nets exceptionnels		(6)	(86)
	VII	(592)	1.041
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	VIII	558	375
III. RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	VI + VII + VIII	1.727	3.261

A

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31 décembre 2009	31 décembre 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2012	31 décembre 2013
1 – SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social (en millions d'euros)	5.244	5.313	5.398	5.470	5.537
b) Nombre d'actions émises (en millions)	2.290	2.320	2.357	2.389	2.418
c) Nombre d'obligations convertibles en actions (en millions) ^(a)	7	7	7	7	7
2 – RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES (EN MILLIONS D'EUROS)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3.134	4.134	4.719	3.438	3.289
b) Bénéfice courant avant impôts, amortissements et provisions	1.568	2.529	2.992	1.850	1.776
c) Impôt sur les bénéfices	(154)	944	2.002	375	558
d) Bénéfice après impôts et dotations aux amortissements et provisions	3.953	(488)	8.649	3.261	1.727
e) Montant distribué	1.259	1.601	1.626	1.720	1.958
3 – RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT A UNE SEULE ACTION (EN EUROS)					
a) Bénéfice après impôts mais avant amortissements et provisions	1,25	0,69	3,98	0,65	0,81
b) Bénéfice après impôts et dotations aux amortissements et provisions	1,73	(0,21)	3,67	1,37	0,71
c) Dividende attribué à chaque action ^(b)	0,55	0,69	0,69	0,72	0,81

(a) L'obligation 2017 reste convertible mais un mécanisme d'exercice automatique d'options d'achats sur les actions AXA mis en place en janvier 2007 permet de neutraliser l'effet dilutif qui serait induit par la création de titres liée à la conversion.

(b) Le dividende proposé au 31 décembre 2013 est soumis à l'Assemblée Générale du 23 avril 2014 et basé sur un nombre d'actions existantes de 2.417. 865.471.

TABLEAU DE FINANCEMENT

(En millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
RESSOURCES		
Résultat courant avant impôt	1.761	1.845
Résultat sur opérations en capital avant impôt	(592)	1.041
Impôt sur les bénéfices	558	375
Variation des provisions et amortissements	236	(1.714)
Capacité d'autofinancement de l'exercice	1.963	1.547
Augmentation des capitaux propres	442	309
Souscription d'emprunts	1.830	-
Cessions ou réduction d'éléments de l'actif immobilisé		
■ Immobilisations incorporelles	-	15
■ Immobilisations corporelles	-	-
■ Immobilisations financières	1.847	2.013
TOTAL RESSOURCES	6.082	3.884
EMPLOIS		
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	1.720	1.626
Remboursements des dettes financières	2.182	1.778
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé		
■ Immobilisations incorporelles	-	-
■ Immobilisations corporelles	-	-
■ Immobilisations financières	968	1.774
Charges à répartir sur plusieurs exercices	11	-
TOTAL EMPLOIS	4.881	5.178
Variation fonds de roulement	1.201	(1.294)
CONTREPARTIE À COURT TERME		
Variation :		
■ de créances d'exploitation	(45)	(445)
■ de dettes d'exploitation	36	(21)
■ des disponibilités, valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie	1.210	(828)
TOTAL	1.201	(1.294)

A

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<i>(En millions d'euros)</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus valeur brute
	1	2	3	4
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS CI-DESSOUS DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL D'AXA				
1) Filiales (50 % au moins du capital détenu)				
AXA ASIA 21, avenue Matignon - 75008 PARIS	8.221	36	100,00 %	8.233
AXA ASSISTANCE 6, rue André-Gide - 92320 CHATILLON	52	9	100,00 %	58
AXA CHINA 23, avenue Matignon - 75008 PARIS	216	(19)	51,00 %	110
AXA EQUITY AND LAW PLC 5 Old Broad Street - LONDON EC2N 1AD - Angleterre	1	2.482	99,96 %	1.133
AXA FRANCE ASSURANCE 26, rue Drouot - 75009 PARIS	452	3.991	100,00 %	4.315
AXA GENERAL INSURANCE 395-70, Shindaebang-dong, Dongjak-gu - SEOUL - Corée du Sud	125	(12)	99,55 %	217
AXA GLOBAL LIFE 40, rue du Colisée - 75008 PARIS	11	13	91,92 %	82
AXA GLOBAL P&C 9, avenue de Messine - 75009 PARIS	168	61	100,00 %	217
AXA GROUP SOLUTIONS 23, avenue Matignon - 75008 PARIS	-	105	100,00 %	158
AXA HOLDINGS BELGIUM 25, Boulevard du Souverain - 1170 BRUXELLES - Belgique	1.278	1.374	100,00 %	5.318
AXA HOLDING MAROC 120-122, avenue Hassan-II - 21000 CASABLANCA - Maroc	210	55	100,00 %	229
AXA INVESTMENT MANAGERS Cœur Défense - Tour B - La Défense 4 - 100 Esplanade du Général de Gaulle - 92932 PARIS LA DÉFENSE	53	427	78,96 %	1.551
AXA JAPAN HOLDING COMPANY LIMITED NBF Platinum Tower 1-17-3 Shirokane - Minato-ku 108 - 8020 TOKYO - Japon	1.441	1.597	78,92 %	3.237
AXA LIFE EUROPE Guild House - Guild Street - IFSC - DUBLIN 1 - Irlande	100	1.070	100,00 %	1.339
AXA LIFE INSURANCE COMPANY LTD 151, Gloucester Road - Wan Chai - HONG KONG	6	1	100,00 %	90
AXA LIFE INVEST SERVICES Guild House - Guild Street - IFSC - DUBLIN 1 - Irlande	120	(73)	100,00 %	120

(a) Pour les sociétés d'assurance : cotisations émises brutes. Pour les sociétés immobilières : loyers. Pour les sociétés holdings : dividendes des participations.
Pour les sociétés financières : produits bruts bancaires.
(b) Données consolidées.

Valeur comptable des titres détenus valeur nette	Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société au titre d'engagements pris par la filiale/participation	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé ^(a)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés	Observations (Date de clôture)
5	6	7	8	9	10	11
8.233	-	-	109	59	-	31 décembre 2013
58	-	-	51	3	-	31 décembre 2013
110	-	-	-	(1)	-	31 décembre 2013
1.133	-	-	-	39	39	31 décembre 2013
4.315	-	-	1.357	1.334	1.285	31 décembre 2013
217	-	-	451	-	-	31 décembre 2013
28	-	-	48	2	-	31 décembre 2013
217	-	-	2.182	31	29	31 décembre 2013
109	3	-	226	1	-	31 décembre 2013
5.318	-	-	166	157	155	31 décembre 2013
229	-	-	62	61	51	31 décembre 2013
1.551	62	97	66	639	371	31 décembre 2013
3.237	-	-	513	442	275	31 décembre 2013
1.339	-	1.262	-	-	-	31 décembre 2013
7	-	-	-	-	0	31 décembre 2012
27	-	-	22	(17)	-	31 décembre 2013

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus valeur brute
(En millions d'euros)	1	2	3	4
AXA MEDITERRANEAN HOLDING	147	2.443	100,00 %	4.076
Calle monseñor Palmer número 1 - PALMA DE MALLORCA - Iles Baléares				
AXA PORTUGAL COMPANHIA DE SEGUROS	37	34	83,01 %	72
Rua Gonçalo Sampaio 39 - 4002-001 PORTO - Portugal				
AXA REINSURANCE IRELAND	72	354	100,00 %	432
Guild House - Guild Street - IFSC - DUBLIN 1 - Irlande				
AXA TECHNOLOGY SERVICES	25	(7)	99,78 %	73
Les collines de l'Arche - 76 route de la Demi-Lune 92057 PARIS LA DÉFENSE				
AXA UK PLC ^(b)	1.836	4.432	53,12 %	4.556
5 Old Broad Street - LONDON EC2N 1AD - Angleterre				
AXA VERSICHERUNGEN AG	137	1.912	100,00 %	5.171
General Guisan-str, 40 - CH-8401 WINTERTHUR - Suisse				
CFP MANAGEMENT	9	38	100,00 %	184
21, avenue Matignon - 75008 PARIS				
COLISÉE RE	151	202	100,00 %	676
40, rue du Colisée - 75008 PARIS				
FAMILY PROTECT	118	(31)	100,00 %	118
21, avenue Matignon - 75008 PARIS				
FINANCE SOLUTIONS	270	2.311	100,00 %	2.703
1, Allée Scheffer - L-2520 Luxembourg				
HOLDING VENDOME 3	-	-	100,00 %	159
21, avenue Matignon - 75008 PARIS				
OUDINOT PARTICIPATIONS	9.151	3.657	100,00 %	12.299
21, avenue Matignon - 75008 PARIS				
SOCIÉTÉ BEAUJON	37	854	99,99 %	1.051
21, avenue Matignon - 75008 PARIS				
VINCI B.V.	1.439	918	100,00 %	4.285
Graadt van Roggenweg 500 - Postbus 30800 3503 AP UTRECHT - Pays Bas				
2) Participations (10 à 50 % du capital détenu)				
AXA HOLDING AS	423	8	16,76 %	112
Meclisi Mebusan cadn° 15 - Salipazari 34433 ISTANBUL - Turquie				
AXA KONZERN AG	80	1.699	34,63 %	2.120
Colonia Allee, 10-20 - 51067 KOLN - Allemagne				
LOR MATIGNON	7	149	28,60 %	57
100 , Esplanade du Général de Gaulle - Cœur Défense Tour B 92400 COURBEVOIE				
RESO GARANTIA (RGI Holdings B.V.)	-	422	39,34 %	805
Ul, Svetlanskaya, 250/1, Vladivostok, Primorsky Territory Far Eastern federal district, 690000 Russian Federation				
Sous-total A				65.356

(a) Pour les sociétés d'assurance : cotisations émises brutes. Pour les sociétés immobilières : loyers. Pour les sociétés holdings : dividendes des participations.
Pour les sociétés financières : produits bruts bancaires.

(b) Données consolidées.

Valeur comptable des titres détenus valeur nette	Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société au titre d'engagements pris par la filiale/ participation	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé ^(a)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés	Observations (Date de clôture)
5	6	7	8	9	10	11
4.076	-	440	230	139	102	31 décembre 2013
72	-	-	297	(28)	-	31 décembre 2013
381	-	-	-	(1)	-	31 décembre 2013
34	-	-	166	16	14	31 décembre 2013
4.556	-	1.679	-	162	44	31 décembre 2013
5.171	-	-	2.647	465	-	31 décembre 2013
50	-	-	-	2	1	31 décembre 2013
441	-	-	4	30	63	31 décembre 2013
118	-	-	7	(31)	-	31 décembre 2013
2.703	-	-	168	148	143	31 décembre 2013
-	-	-	-	-	-	31 décembre 2013
12.299	-	-	-	-	-	31 décembre 2013
996	-	104	37	(169)	-	31 décembre 2013
4.285	-	-	215	218	429	31 décembre 2013
112	-	-	-	-	-	31 décembre 2013
2.120	-	-	361	326	131	31 décembre 2013
51	-	-	13	5	20	31 décembre 2012
805	-	-	-	82	-	31 décembre 2013
64.398	65	3.582	9.398	4.114	3.152	

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus valeur brute
<i>(En millions d'euros)</i>	1	2	3	4
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS				
1) Filiales non reprises au paragraphe A				
a) filiales françaises (ensemble)				123
b) filiales étrangères (ensemble)				200
2) Participations non reprises au paragraphe A				
a) dans les sociétés françaises (ensemble)				39
b) dans les sociétés étrangères (ensemble)				87
TOTAL A+B				65.805

(a) Pour les sociétés d'assurance : cotisations émises brutes. Pour les sociétés immobilières : loyers. Pour les sociétés holdings : dividendes des participations.
Pour les sociétés financières : produits bruts bancaires.

(b) Données consolidées.

Valeur comptable des titres détenus valeur nette	Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société au titre d'engagements pris par la filiale/participation	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé ^(a)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés	Observations (Date de clôture)
5	6	7	8	9	10	11
106	-	107	-	-	9	
162	-	-	-	-	12	
34	-	-	-	-	-	
54	23	-	-	-	2	
64.754	88	3.689	9.398	4.114	3.175	

Annexe aux comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2013

Résultat

Le résultat après impôt de l'exercice clos le 31 décembre 2013 est un profit de 1.727 millions d'euros contre un profit de 3.261 millions d'euros au 31 décembre 2012 qui comprenait un gain de change de 903 millions d'euros contre une perte de change de 332 millions d'euros en 2013.

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES

Les évolutions significatives de postes sont commentées dans les tableaux inclus dans cette annexe.

2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2013 sont établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général 1999 (PCG 99-03).

Depuis le 1^{er} janvier 2011, AXA applique la comptabilité de couverture de change sur les titres de participation.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, AXA applique les règlements CRC 2002-10 relatifs à l'amortissement et la dépréciation des actifs (modifié par les règlements CRC 2003-07 et CRC 2005-09), et CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ; leurs applications n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

Conformément au règlement CRC 2008-15, les actions propres sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement. Au 31 décembre 2013, le nombre de titres en auto-détention, affectés à un objectif de couverture, s'élevait à 54.079 actions, pour un montant de 0,8 million d'euros.

L'application du règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008 relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

Tableau de synthèse des options et actions ou unités de performance attribuées en 2013 et 2012 aux membres du Comité de Direction rémunérés par la Société :

	Exercice 2013		Exercice 2012	
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des actions de performance et unités de performance attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice
(En euros)				
Henri de Castries	216.320	1.568.712	292.600	1.153.680
Denis Duverne	216.320	1.255.752	255.360	1.006.848
Nicolas Moreau	112.640	516.384	117.040	461.472

Le détail des attributions d'options et actions ou unités de performance des mandataires sociaux figure en Partie 2 – Section 2.2 « Transparence des rémunérations et participation dans le capital des dirigeants » du Document de Référence.

2.2 Présentation des comptes

BILAN

Les immobilisations incorporelles comprennent les concessions, brevets, marques et logiciels.

Les immobilisations corporelles comprennent les immeubles de placement ventilés entre les terrains et les constructions, ainsi que les agencements et installations.

Les immobilisations financières sont représentées (i) par les titres de participation ainsi que les créances rattachées à ces participations et (ii) par les autres immobilisations financières et les prêts.

Les titres sont classés selon les critères suivants :

- les titres de participation sont les titres représentant au moins 10 % du capital de la société émettrice ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à la Société ;
- les autres immobilisations financières sont relatives aux titres représentant moins de 10 % du capital et ne constituant pas des titres de participation.

RÉSULTAT

Le compte de résultat distingue les opérations courantes et les opérations en capital :

- les opérations courantes comprennent les dividendes, les produits des autres placements, les charges financières, les charges d'exploitation ainsi que les résultats sur opérations de titres de placement ;
- les opérations en capital comprennent les plus ou moins-values de cessions des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité du portefeuille, les dotations et reprises de provisions pour dépréciation de ces titres et des créances qui y sont rattachées, les pertes et profits résultant des variations de change, les dotations et reprises de provisions pour risques et charges ainsi que les charges et produits exceptionnels ;
- les cessions de titres de participation sont évaluées selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

Pour une meilleure lisibilité des comptes, les dotations aux provisions et reprises de provisions pour risque de change sont enregistrées en résultat de change ; de la même façon, les dotations et reprises de provisions pour risque de reversement d'impôt figurent directement en impôt.

2.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 354 millions d'euros et comprennent essentiellement la marque AXA apportée par FINAXA lors de la fusion en 2005 qui a été évaluée à 307 millions d'euros sur la base des redevances de marques facturées aux filiales du Groupe et aux Mutuelles AXA.

2.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les constructions sont amorties suivant le mode linéaire sur cinquante ans et les travaux d'aménagement sont amortis linéairement sur cinq ans ou dix ans selon le cas.

2.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont valorisées au coût d'acquisition ou à la valeur de l'apport. A la clôture de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé à la valeur d'inventaire, la plus faible de ces deux valeurs étant retenue au bilan.

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle peut être déterminée soit en fonction des cours de bourse, soit en fonction des capitaux propres (y compris plus-values latentes), soit en fonction des perspectives de la filiale.

Ces analyses multicritères intègrent le caractère long terme de la détention des filiales et excluent les éléments liés à la volatilité court terme des marchés. Il est ainsi procédé à une comparaison entre la valeur nette comptable et la valeur d'utilité qui correspond à la valeur de ses actifs et de ses bénéfices attendus au titre des affaires en portefeuille et des affaires nouvelles, en tenant compte des perspectives futures de l'entité. La valeur des bénéfices futurs est estimée sur la base des calculs de l'European Embedded Value des activités

« Vie, Épargne et Retraite » publiée par le Groupe ou des calculs similaires pour les autres activités.

Pour les autres titres immobilisés, la valeur d'inventaire est le cours de bourse pour les titres cotés, et la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

2.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée s'il existe des risques de non-recouvrement.

2.7 Valeurs mobilières de placement

A la clôture de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé à la valeur d'inventaire qui correspond à la valeur liquidative, s'il s'agit de SICAV et FCP, et au cours de bourse moyen du dernier mois de la clôture, pour les autres valeurs.

2.8 Compte de régularisation actif

Les charges à étaler correspondent aux frais d'émission d'emprunts qui sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt considéré et au maximum sur 10 ans, dans le cas où l'emprunt n'a pas d'échéance prédéterminée.

2.9 Obligations subordonnées

La Société a émis deux emprunts obligataires subordonnés :

- obligations 2,5 % échéance 1^{er} janvier 2014 : sont en circulation au 31 décembre 2013, 9.185.581 obligations de valeur nominale 165 euros et de valeur de remboursement 230,88 euros. La prime de remboursement s'élève à 606 millions d'euros ;
- obligations 3,75 % échéance 1^{er} janvier 2017 : sont en circulation au 31 décembre 2013, 6.613.129 obligations de valeur nominale 165,50 euros et de valeur de remboursement 269,16 euros. La prime de remboursement s'élève à 688 millions d'euros.

Ces obligations ont été comptabilisées selon l'approche de l'opération unique. La prime de remboursement correspondant à la différence entre la valeur au pair de l'émission des emprunts et la valeur de remboursement n'a pas été constatée au passif du bilan lors de l'émission de l'emprunt. Les primes de remboursement sont amorties depuis 2002 jusqu'à la date d'échéance de l'emprunt selon la méthode des intérêts composés en retenant comme taux actuariel le taux permettant de reconstituer le paiement à terme de la prime de remboursement en supposant les deux emprunts émis le 1^{er} janvier 2002, soit 2,84 % pour l'émission réalisée en 1999 et 3,29 % pour l'émission de 2000.

La dotation de l'exercice s'élève à 111 millions d'euros, et la provision existante au 31 décembre 2013 à 1.129 millions d'euros. Le solde non amorti de 165 millions d'euros figure en engagement hors bilan.

Les Assemblées Générales des porteurs des obligations convertibles AXA 2014 et 2017 se sont tenues le 11 janvier 2007 afin de statuer sur l'introduction proposée d'une date limite de conversion fixée au 26 janvier 2007, en échange du versement d'une soulte correspondant à la valeur de l'option de conversion.

L'Assemblée Générale des porteurs des obligations convertibles 2014 a accepté la proposition. En conséquence, les porteurs des obligations qui n'avaient pas converti leurs titres au 26 janvier 2007, ont reçu 16,23 euros par obligation le 31 janvier 2007.

L'Assemblée Générale des porteurs des obligations convertibles 2017 n'a pas approuvé la proposition. Par conséquent, pour neutraliser complètement l'impact dilutif des obligations convertibles 2017, AXA a acheté, auprès d'une contrepartie bancaire et pour un coût équivalent à la soule proposée aux porteurs d'obligations, des options d'achat sur les actions AXA assorties d'un mécanisme d'exercice automatique. Cette prime de 96 millions d'euros est étalée sur la durée résiduelle de cet emprunt, soit 10 ans. Le solde restant à amortir s'élève à 29 millions d'euros au 31 décembre 2013.

2.10 Engagement de retraite

Dans le cadre de l'actualisation des engagements sociaux, il a été procédé à l'évaluation des provisions supplémentaires à constituer en vue de couvrir les engagements de retraite futurs et indemnités de fin de carrière. Le montant de cette évaluation a donné lieu au réajustement de la provision dont le montant total porté au passif du bilan s'élève désormais à 9 millions d'euros au 31 décembre 2013.

2.11 Écarts de conversion

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont ajustées au cours de clôture, avec comme contrepartie un compte d'écart de conversion actif lorsque la différence correspond à une perte latente, et d'écart de conversion passif dans le cas de gain latent. Ces comptes de régularisation n'entrent pas dans la formation du résultat, mais une provision pour risque de change est constituée pour appréhender les pertes latentes liées aux écarts de conversion actifs.

Lorsqu'un prêt ou un emprunt génère une perte de change latente, mais qu'une couverture de change est mise en place, une provision à concurrence du risque non couvert est constituée.

2.12 Produits dérivés

- *swaps* de taux d'intérêt : ces opérations sont enregistrées en appliquant la méthode des intérêts courus en distinguant d'une part, le résultat de l'opération principale faisant l'objet du *swap*, et d'autre part, le résultat net de l'opération de *swap* au compte de résultat et au bilan. En hors bilan, figurent les nominaux des *swaps* servant de bases aux échanges de taux ;
- les produits dérivés qualifiés de couverture contre le risque de change (*swap* de change ou de devise, achat à terme de devise) sont comptabilisés en hors bilan comme un engagement réciproque de dettes et de créances. En matière d'options de devises, la prime payée lors de l'acquisition est inscrite à l'actif du bilan dans le compte « instruments de trésorerie ». Lors de l'exercice de l'option, la prime est

comptabilisée en résultat. Il en est de même en cas de non-exercice de l'option à son terme. En cas de vente d'options, la perte latente fait l'objet d'une provision pour risques et charges. Les autres produits dérivés sont comptabilisés en hors bilan pour leur valeur nominale. Les moins values latentes résultant de la valeur de marché estimée de ces instruments financiers donnent lieu à la constatation d'une provision pour perte de change lorsque la comptabilité de couverture ne peut être appliquée ;

- produits dérivés sur actions : les droits d'options versés ou reçus sur actions sont inscrits en compte d'attente lors du paiement ou de l'encaissement des fonds. A la clôture de l'exercice, si l'option n'est pas levée, les droits reçus ne sont pas pris en compte en résultat, s'agissant d'un produit éventuel. Les droits versés feront l'objet d'une provision s'il apparaît probable compte tenu de l'évolution des marchés que cette option ne sera pas levée. Lors de l'exercice de l'option, cette dernière constitue un complément du prix d'acquisition du sous-jacent, et un complément du prix de vente en cas de vente de l'option.

2.13 Autres fonds propres

Les Titres Super Subordonnés à durée indéterminée sont classés en « Autres fonds propres » dès lors, que comme les actions ordinaires, il n'existe pas d'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier.

Les autres fonds propres comprennent les Titres Super Subordonnés (T.S.S.) à durée indéterminée qui s'élèvent à 6.165 millions d'euros contre 6.360 millions d'euros en 2012, soit une diminution de 195 millions d'euros principalement liée aux effets de change.

2.14 Provisions pour risques et charges

La Société est tête de groupe d'un régime d'intégration fiscale ; à ce titre, la convention d'intégration fiscale prévoit que les économies d'impôts soient directement comptabilisées dans les comptes de la Société. Une provision pour risque de restitution des économies d'impôt est comptabilisée cependant, dès lors qu'il existe une forte probabilité que ces filiales redeviennent bénéficiaires compte tenu des perspectives de résultats fiscaux futurs issus du processus de plan stratégique du Groupe.

3. NOTES SUR LES COMPTES DU BILAN

3.1 Mouvements sur les immobilisations incorporelles

Ce poste comprend la marque AXA apportée par FINAXA lors de la fusion de 2005 et évaluée à 307 millions d'euros ainsi que 47 millions d'euros au titre de la capitalisation de coûts informatiques.

3.2 Mouvements sur les immobilisations financières (avant provisions)

(En millions d'euros)	Valeur Brute au 31 décembre 2012	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute au 31 décembre 2013
Titres de participation ^(a)	66.007	936	445	66.498
Créances rattachées à des participations ^(b)	215	-	91	124
Titres immobilisés et autres immobilisations financières ^(c)	3.566	-	1.305	2.261
Prêts	47	-	1	46
TOTAL	69.835	937	1.843	68.929

(a) L'augmentation nette de 491 millions d'euros s'explique principalement par :

- 619 millions d'euros d'augmentation de capital d'AXA Mediterranean Holding dont 300 millions d'euros afin de réduire son endettement et 207 millions d'euros au titre du financement des activités en Turquie ;
- 60 millions d'euros d'augmentation de capital d'AXA Asia pour le développement des entités détenues par cette dernière ;
- 168 millions d'euros au titre de la réduction de capital de Colisée Re réalisée suite à la remontée de numéraire liée à la cession du portefeuille de Mony.

(b) La diminution nette de 91 millions d'euros résulte principalement du remboursement de prêts consentis à Société Beaujon pour 38 millions de livres sterling.

(c) La diminution de 1.305 millions d'euros est principalement liée aux appels de marge versés aux contreparties bancaires dans le cadre des contrats de collatéraux liés à la gestion des instruments dérivés qui s'élèvent à 2 059 millions d'euros fin 2013 contre 3.366 millions d'euros fin 2012.

3.3 Variation des provisions pour dépréciation des immobilisations financières

(En millions d'euros)	Provisions au 31 décembre 2012	Dotations	Reprises	Provisions au 31 décembre 2013
Titres de participation	937	157	45	1.049
Créances rattachées	1	-	-	1
Titres et créances immobilisés	58	2	-	60
TOTAL	996	159	45	1.110

3.4 État des créances ventilées par échéance

(En millions d'euros)	Montant brut	Échéance à moins d'un an	Échéance d'un à cinq ans	Échéance à plus de cinq ans
Créances rattachées à des participations	124	65	40	19
État	510	91	419	-
Prêts	46	3	1	42
Créances diverses et comptes courants des filiales	66	66	-	-
TOTAL	746	225	460	61

3.5 Créances diverses et comptes courants des filiales

(En millions d'euros)	
Produits à recevoir	17
Débiteurs divers	23
Intérêts courus sur swaps	11
Comptes courants des filiales	15
TOTAL	66

3.6 Charges à étaler

(En millions d'euros)	Montant brut	Montant amorti au 31 décembre 2012	Dotations de l'exercice	Montant net au 31 décembre 2013
Frais d'émission des obligations	113	102	2	9
Frais d'émission des autres dettes	89	63	6	20
Frais d'acquisition de titres	71	71	-	-
TOTAL	273	236	8	29

À compter du 1^{er} janvier 2007, les frais d'acquisition de titres de participation sont capitalisés (intégrés au prix de revient) et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur cinq ans.

3.7 Écart de conversion actif

Il s'élève à 1.372 millions d'euros, en hausse de 119 millions d'euros, dont 1.318 millions d'euros au titre des résultats de change reportés compte tenu des principes de la comptabilité de couverture.

3.9 Variation des capitaux propres

(En millions d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Résultat comptable	3.261	1.727
Par action	1,37	0,71
Variation des capitaux propres par rapport à la situation d'ouverture	1.948	451
Par action	0,82	0,19
Dividende proposé ^(a)	1.720	1.958
Par action	0,72	0,81

(a) Le dividende proposé au 31 décembre 2013 est soumis à l'Assemblée Générale du 23 avril 2014.

(En millions d'euros)

Capitaux propres au 31 décembre 2012	42.449
Augmentation de capital réservée aux salariés	292
Levées d'options de souscription d'actions	150
Dividende distribué	(1.720)
Résultat de l'exercice	1.727
Provision réglementée et autres	2
Capitaux propres au 31 décembre 2013	42.900

3.10 Autres fonds propres

Les autres fonds propres s'élèvent à 6.165 millions d'euros contre 6.360 millions d'euros en 2012.

(En millions d'euros)	Montant au 31 décembre 2012	Émissions	Variation de change et des ICNE	Montant au 31 décembre 2013
Titres Super Subordonnés (nominal)	6.251	-	(193)	6.058
Intérêts courus non échus (ICNE)	109	-	(2)	107
TOTAL	6.360	-	(195)	6.165

3.11 Provisions pour risques et charges

(En millions d'euros)	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour impôts différés ^(a)	619	111	346	-	384
Provision pour pertes de change	461	151	-	-	612
Autres provisions pour risques ^(b)	774	139	332	19	562
Amortissement des primes de remboursement des obligations convertibles	1.018	111	-	-	1.129
TOTAL	2.872	512	398	299	2.687

(a) La provision pour impôt différé de 384 millions d'euros à la fin de l'exercice comprend une provision de 372 millions d'euros envers les filiales du Groupe au titre du risque de restitution des économies d'impôt réalisées dans le cadre du régime d'intégration fiscale français.

(b) Les dotations ou reprises concernent principalement des provisions au titre de pertes latentes sur dérivés.

3.12 Dettes subordonnées

(En millions d'euros)	Valeur au 31 décembre 2013	Échéance à moins d'un an	Échéance d'un à cinq ans	Échéance à plus de cinq ans
TSDI (titres subordonnés à durée indéterminée)	222	-	-	222
EMTN subordonné à durée indéterminée	1.513	-	-	1.513
Obligations subordonnées 2,5 % 2014	1.516	1.516	-	-
Obligations subordonnées Convertibles 3,75 % 2017	1.094	-	1.094	-
Obligation subordonnée 5,25 % 2040	1.300	-	-	1.300
Obligation subordonnée 5,125 % 2043	1.000	-	-	1.000
Titre Subordonné Remboursable 8,60 % 2030 (\$)	906	-	-	906
Titre Subordonné Remboursable 7,125 % 2020 (£)	390	-	-	390
Autres dettes subordonnées	10	-	-	10
Intérêts courus non échus	183	183	-	-
TOTAL	8.134	1.699	1.094	5.341

Les dettes subordonnées s'élèvent à 8.134 millions d'euros contre 6.974 millions d'euros en 2012, cette hausse de 1.160 millions d'euros s'explique principalement par les émissions de dettes de janvier 2013 pour respectivement 1 milliard d'euros et 850 millions de dollars (639 millions d'euros) compensées en partie par le remboursement d'une dette subordonnée à durée indéterminée de 500 millions de dollars (381 millions d'euros) à la première date de *call*.

Les TSDI sont des obligations à durée indéterminée. La Société détient l'option de différer le paiement des coupons sous certaines conditions. Néanmoins, ils doivent être payés dès que ces conditions sont levées ou lors de remboursement de l'instrument. En cas de différé prolongé, ces coupons restent juridiquement dus. De même, en l'absence de paiement de dividendes, les coupons non payés accumulés depuis des années entreront dans l'assiette des créances à rembourser lors d'une liquidation éventuelle. Ces instruments sont classés en dettes financières sur la base de l'obligation contractuelle ainsi définie de payer les coupons.

3.13 Emprunts et dettes financières

<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur au 31 décembre 2013	Échéance à moins d'un an	Échéance d'un à cinq ans	Échéance à plus de cinq ans
Euro Medium Term Notes	1.350	-	1.350	-
Emprunts obligataires	7.424	250	150	7.024
Dettes vis-à-vis des filiales du Groupe	2.612	558	677	1.377
Dépôts dans le cadre des contrats collatéraux	12	12	-	-
Intérêts courus non échus	159	159	-	-
TOTAL	11.557	979	2.177	8.401

Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 11.557 millions d'euros, contre 13.354 millions d'euros au 31 décembre 2012, en baisse de 1.797 millions d'euros dont 1 milliard d'euros au titre d'une dette Euro Medium Term Note arrivée à échéance en juin et 801 millions d'euros de diminution de l'encours de billets de trésorerie.

3.14 État des dettes d'exploitation

<i>(En millions d'euros)</i>	Montant	Échéance à moins d'un an	Échéance d'un à cinq ans
Dettes sur immobilisations ^(a)	129	129	-
Autres dettes et dettes fiscales et sociales ^(b)	217	217	-
Comptes courants des filiales	264	264	-
TOTAL	610	610	-

(a) Les dettes sur immobilisations, 129 millions d'euros recouvrent les augmentations de capital émises par des entités mais non encore appelées, dont AXA Life Europe pour 75 millions d'euros et AXA Reinsurance Ireland pour 54 millions d'euros.

(b) Dont 203 millions d'euros de charges à payer.

3.15 Écart de conversion passif

Les écarts de conversion passifs s'élèvent à 1.216 millions d'euros en 2013 contre 1.017 millions d'euros au 31 décembre 2012. Ce compte est la contrepartie des effets positifs de change liés à la réévaluation des dettes et créances libellées en devises au cours de clôture en hausse par rapport à 2012 compte tenu principalement de l'effet favorable du dollar sur les dettes.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 Rémunération des dirigeants

- Jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration 1.300 k€
- Autres rémunérations (nettes de refacturations) 3.244 k€

L'effectif de la Société est de 3 salariés ou dirigeants-mandataires sociaux à la clôture de l'exercice.

4.2. Impôt sur les sociétés

(En millions d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt *	Résultat net
Résultat courant ^(a)	1.761	-	1.761
Résultat sur opérations de capital	(592)	-	(592)
Charge d'impôt ^(b)	-	558	558
TOTAL	1.169	558	1.727

* Un signe positif traduit un profit d'impôt.

(a) Les dividendes reçus de titres de participation suivent le traitement fiscal du « régime mère-fille » et sont exonérés.

(b) Le produit d'impôt sur les sociétés s'élève à 558 millions d'euros contre un produit d'impôt de 375 millions d'euros en 2012 et comprend 580 millions d'euros d'impôt à recevoir des entités bénéficiaires du groupe fiscal et 88 millions d'euros liés à une créance de carry back partiellement compensés par la dotation à la provision pour risque de reversement d'impôt de 102 millions d'euros et le paiement de la nouvelle taxe de 3 % sur les dividendes versés aux actionnaires pour 46 millions d'euros.

5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1 Synthèse des engagements hors bilan

(En millions d'euros)	Montants notionnels (Engagements donnés)	Valeur de marché
INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME	99.642	(1.982)
Change à terme de devises	4.438	(246)
Swaps	87.542	(1.871)
Swaps de taux	60.794	(298)
Swaps de devises (long terme)	18.041	(1.358)
Swaps de change (court terme)	4.942	12
Equity swap	2.173	(228)
Dérivés de crédit	1.592	1
Options	7.662	135
Equity options	1.786	-
Options de change	5.871	135
Floor	5	-
Autres engagements	Engagements donnés	Engagements reçus
Lignes et lettres de crédit (autorisées et non tirées)	1.708	12.679
Garanties et cautions :		
Engagements de rachat de titres et d'obligations	40	-
Autres engagements	18.284	-
Dont garanties financières données au profit d'entités du Groupe	12.271	-
Prime de remboursement des obligations convertibles subordonnées (cf. § 2.9 de cette annexe)	165	-

5.2. Engagements au titre de pactes d'actionnaires

PROTOCOLE D'ACCORD

AXA a conclu un protocole d'accord avec BNP Paribas. Ce protocole fait l'objet d'une description ci-dessous :

Protocole avec le groupe BNP Paribas

AXA et BNP Paribas ont conclu le 5 août 2010, après autorisation du Conseil d'Administration d'AXA le 3 août 2010, un protocole d'accord destiné à remplacer le protocole alors en vigueur datant du 15 décembre 2005.

Dans le cadre de ce nouveau protocole, tout comme dans le précédent, les parties se sont consenties des options d'achat réciproques en cas de changement de contrôle inamicale de l'une d'elles.

Conclu pour une période initiale de trois ans à compter du 5 août 2010, le protocole est renouvelable ensuite par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an chacune,

sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois avant chaque échéance.

Le protocole a fait l'objet d'une publicité par l'Autorité des marchés financiers le 9 août 2010.

Par avenant en date du 17 mars 2014, AXA et BNP Paribas ont convenu d'un commun accord de résilier, avec effet immédiat, leur protocole conclu le 5 août 2010.

6. SENSIBILITÉ

La société est principalement exposée par ses activités sur les marchés financiers aux risques de taux et de change.

Le tableau suivant présente une estimation de la variation de la juste valeur des dettes, des prêts et des instruments de couverture en cas de hausse de 1 % de la courbe des taux d'intérêts ou d'une dépréciation de l'euro de 10 %.

(En millions d'euros)	Variation de la juste valeur	
	Taux d'intérêt : + 100 pdb ⁽¹⁾	Dépréciation de l'euro : 10 % ⁽²⁾
Dettes ^(a)	4.3 %	- 3.2 %
Dérivés ^(b)	6.4 %	- 20.5 %
Prêts ^(c)	- 0.7 %	1.8 %

(a) Dettes internes et externes.

(b) Dérivés éligibles ou non à la comptabilité de couverture.

(c) Prêts internes et externes.

(1) Une hausse des taux d'intérêt de 100 pdb induit une amélioration de la juste valeur de la dette de 4,3 %, une amélioration de la juste valeur des dérivés de 6,4 % et une dégradation de - 0,7 % s'agissant des prêts.

(2) Une dépréciation de l'euro de 10 % engendre une dégradation de la juste valeur des dettes de - 3,2 %, une dégradation de - 20,5 % s'agissant des dérivés ainsi qu'une amélioration de celle des prêts de 1,8 %.

Les informations sur les justes valeurs présentées doivent être utilisées avec précaution :

- dans la mesure où ces estimations découlent de l'utilisation de paramètres aux dates de clôture tels que taux d'intérêts et spreads, ces paramètres étant appelés à fluctuer dans le temps ;
- et du fait de la multiplicité des approches possibles pour ces calculs.

Les éléments pris en compte pour le calcul de la juste valeur des dettes de financement sont les données de marchés à la clôture de la période en tenant compte (i) des taux de marchés par devise, (ii) du *spread* moyen d'AXA par maturité et pour les principales devises, en distinguant les dettes subordonnées et

les dettes «senior» et (iii) des options incluses dans les contrats d'émission, telles que les options de remboursement à la main de l'émetteur.

La présentation de cette annexe n'omet pas l'existence d'un engagement significatif ou qui pourrait le devenir dans le futur.

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. Entreprises liées

Entreprises liées (montant net des provisions pour dépréciation) (en millions d'euros)

Participations	65.156
Dont :	
■ AXA Asia	8.233
■ AXA Konzern AG	2.120
■ AXA France Assurance	4.315
■ AXA UK Plc	4.556
■ AXA Holdings Belgium	5.318
■ Oudinot Participations	12.299
■ AXA Japan Holding Company Limited	3.237
■ Vinci BV	4.285
■ AXA Equity & Law Plc	1.133
■ AXA Méditerranéan Holding	4.076
■ AXA Versicherungen AG	5.171
■ AXA Belgium	610
■ Reso Garantia	805
■ AXA Investment Managers	1.551
■ AXA Life Europe	1.339
■ Finance Solutions	2.703
■ Société Beaujon	996
Créances vis-à-vis des entreprises liées	250
Dettes vis-à-vis des entreprises liées	10.652
Charges et produits financiers concernant les entreprises liées	
Charges financières	326
Produits financiers	3.173

7.2. Parties liées

Aucune des transactions entre parties liées, en cours à la date d'arrêté ou ayant eu des effets sur l'exercice, ne présente les caractéristiques des transactions à mentionner conformément à l'arrêté du 29 décembre 2010 publié au JO du 31 décembre 2010 homologuant les règlements ANC n° 2010-02 et 2010-03.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels (Exercice clos le 31 décembre 2013)

Aux actionnaires

Société AXA

25, avenue Maignon
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AXA SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les actifs financiers sont évalués selon les règles applicables à chaque catégorie décrites en annexe aux comptes au paragraphe 2.5.

Nous nous sommes assurés du caractère approprié des tests de dépréciation mis en œuvre en fonction de la situation des placements et de la volatilité des marchés financiers, et nous avons apprécié le caractère raisonnable des provisions ainsi estimées. Concernant les participations, dont les dépréciations sont déterminées en fonction de leur valeur d'utilité et de l'intention de détention, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille et obtenu confirmation de l'intention de détention ;

- conformément aux principes mentionnés dans l'annexe au paragraphe 2.9, les primes de remboursement relatives aux obligations convertibles en actions émises par la société sont provisionnées à la clôture dès lors que le cours de l'action est inférieur à la valeur actualisée de remboursement de l'obligation. Nous avons vérifié le caractère raisonnable des hypothèses retenues dans le modèle de calcul utilisé, au regard de la volatilité du marché de l'action et de l'échéance des emprunts obligataires convertibles ;

- les instruments dérivés utilisés par votre société sont évalués selon les règles décrites dans le paragraphe 2.12 de l'annexe. Nous nous sommes assurés que l'application, le cas échéant, de la comptabilité de couverture a fait l'objet d'une documentation. Dans les autres cas, nous avons vérifié que les pertes latentes ont fait l'objet de provisions adéquates.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 20 mars 2014

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Michel Laforce – Xavier Crépon

Mazars
Philippe Castagnac – Gilles Magnan

A

ANNEXE VI EMBEDDED VALUE GROUPE

Les informations sont présentées dans le rapport «Embedded Value 2013» disponible sur le site Internet du Groupe AXA dans la rubrique Relations investisseurs / Résultats et rapports financiers / Présentation des résultats.

ANNEXE VII INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Conformément aux dispositions des articles L.225-102-1 et R.225-104 et suivants du Code de commerce, figurent ci-après des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales, sociétales et environnementales de son activité.

Des informations complémentaires sur la politique et les pratiques du Groupe AXA en tant qu'entreprise responsable sont disponibles dans le « Rapport d'Activité et de Responsabilité d'Entreprise », dans le « Rapport des Données Sociales », ainsi que sur le site Internet du Groupe AXA (www.axa.com), notamment sous l'onglet « Entreprise Responsable ».

Audit, certification, évaluation et notations

PricewaterhouseCoopers Audit, l'un des Commissaires aux comptes d'AXA SA, présente dans son rapport d'examen figurant à la fin de la présente annexe une attestation de présence sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion de la Société établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code du commerce ainsi que son rapport d'assurance modérée sur une sélection d'entre elles.

Les performances du Groupe AXA en matière sociale et sociétale ont aussi été évaluées par des agences de notation spécialisées. Le Groupe se classe au-dessus de la moyenne de son secteur et est inclus dans les principaux indices éthiques internationaux.

Les scores Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'AXA sont disponibles sur :

<http://www.axa.com/fr/responsable/strategieengagements/performance/>

Engagements institutionnels

En 2012, le Groupe AXA a rejoint deux initiatives majeures dans le domaine de la Responsabilité d'entreprise : (1) le Groupe est fondateur et signataire des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : *Principles for Sustainable Insurance*) des Nations Unies, une initiative dans laquelle les signataires s'engagent volontairement à intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'activité d'assurance, (2) le Groupe a signé les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI), une initiative dans laquelle les signataires s'engagent volontairement à intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs décisions d'investissement. AXA Investment Managers et AllianceBernstein étaient déjà membres des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI).

INFORMATIONS SOCIALES

AXA s'investit en tant qu'employeur responsable, faisant de l'engagement des collaborateurs un élément crucial de sa stratégie d'entreprise. Pour y parvenir, AXA s'est efforcé de créer un environnement de travail fondé sur les valeurs d'AXA, promouvant la diversité et l'égalité des chances, suscitant la participation des employés, encourageant le développement professionnel et favorisant le bien-être des employés. Pour des informations complémentaires et plus détaillées, notamment sur les initiatives locales, consultez le « Rapport des Données Sociales » 2013.

État et évolution des effectifs

Au 31 décembre 2013, l'ensemble du personnel d'AXA représentait 112.869 salariés (en CDI ou CDD), en légère diminution de 0,5 %.

Par ailleurs, la répartition géographique du personnel salarié d'AXA en 2013 était la suivante : 65 % en Europe (66 % en 2012), 20 % en Asie-Pacifique (19 % en 2012), 12 % dans les Amériques (12 % en 2012) et 3 % en Afrique (3 % en 2012).

AXA a continué à recruter en 2013 et a embauché plus de 16.500 employés, dont près de 4.800 commerciaux. Parmi ce total d'embauches, près de 400 étaient des réembauches.

Relations avec les collaborateurs et convention collective

Une communication efficace entre les collaborateurs et le management ainsi qu'un dialogue social constructif contribuent à apporter la stabilité nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'entreprise. C'est pourquoi les sociétés du Groupe AXA s'organisent pour dialoguer de façon régulière avec le personnel ou ses représentants. AXA s'est également doté d'un Comité Européen de Groupe (CEG), dont les missions vont au-delà des obligations réglementaires en vigueur. Le CEG réunit les représentants du personnel des principales entités d'AXA en Europe. Il a pour but le partage régulier d'informations, le dialogue et l'échange sur les questions stratégiques, économiques et sociales du Groupe.

En juin 2009, l'accord du Groupe CEG (disponible sur www.axa.com) a été conclu afin de garantir un bon niveau de dialogue social. AXA organise deux assemblées plénières du CEG par an ainsi que des sessions mensuelles auxquelles participent 12 membres du CEG afin d'échanger sur le marché du travail et le développement économique dans chaque pays.

La majorité des employés du Groupe sont couverts par l'accord-cadre CEG. Les sociétés du Groupe ne figurant pas dans le champ d'application du CEG ont aussi élaboré des

accords de dialogue social, mais ceux-ci ne sont pas gérés au niveau du Groupe. De manière plus générale, au-delà des frontières européennes, le Groupe veille à ce que ses employés soient équitablement représentés dans tous ses grands pays d'implantation. Parallèlement à l'action du CEG, de nombreux accords issus de négociations collectives locales ont été signés.

Ajustement des effectifs, mobilité et mesures connexes

CONDUITE DES RESTRUCTURATIONS

L'accord mentionné ci-dessus prévoit un certain nombre de mesures en faveur des collaborateurs en cas de changements organisationnels majeurs ayant des conséquences sur l'emploi. AXA applique les principes suivants pour guider ses différentes entités européennes dans leur gestion locale :

- AXA s'engage, au moment d'aborder des réorganisations ayant des conséquences sur l'emploi, à fournir des informations pertinentes et, selon les cultures et réglementations locales, à consulter les collaborateurs et leurs représentants ;
- dans le cadre d'un processus d'information et de consultation, les informations fournies par AXA incluront le cas échéant des informations sur de possibles solutions alternatives ;
- en tenant compte des intérêts des collaborateurs, clients et actionnaires, AXA s'engage à s'efforcer de maximiser les opportunités de redéploiement internes et, le cas échéant, externes pour tous les collaborateurs concernés par des questions éventuelles d'emploi ;
- AXA fera en particulier son possible pour éviter le recours aux licenciements et aux transferts collectifs en recherchant autant que possible d'autres approches ;
- lorsque le recours à la mobilité géographique est nécessaire, celle-ci doit, de manière prioritaire, être offerte aux salariés volontaires et être gérée de façon à ce que leur intégration dans un nouvel environnement se déroule dans les meilleures conditions possibles ;
- AXA s'engage à reconnaître certaines personnes comme représentants des salariés et à respecter leurs libertés, droits et rôles qui résultent des législations nationales et, le cas échéant, des conventions en vigueur dans les entités locales ;
- conscient du fait que la formation est un investissement important tant pour les salariés que pour le Groupe, AXA s'engage à mettre en œuvre une culture d'apprentissage et de formation continue ;
- AXA condamne toute discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques, les caractéristiques génétiques, les handicaps, les orientations sexuelles, la langue, la religion ou les convictions, l'appartenance ou l'activité syndicale, les opinions politiques.

En outre, AXA, UNI Europe Finance et tous les représentants des syndicats français ont signé un accord-cadre portant sur l'anticipation des changements au sein des sociétés du Groupe AXA situées dans l'Union Européenne. Cet accord, négocié au sein du CEG, met en place une approche de dialogue social dont l'objectif est de mieux anticiper les changements au sein du secteur pour adapter les compétences des employés aux besoins futurs et ainsi protéger leurs emplois. Selon le CEG, cet accord est unique dans le secteur de l'assurance. Il représente une véritable chance pour sécuriser l'avenir de chaque collaborateur en Europe.

MOBILITÉ ET RECRUTEMENT

AXA a lancé sa nouvelle politique de mobilité au sein de ses entités principales pour rendre les besoins « métier » immédiatement visibles via un système global d'annonces de postes à pourvoir dans le Groupe et faciliter les transferts afin d'adapter les ressources aux priorités professionnelles d'AXA.

En 2013, et dans le prolongement des déploiements de 2012 aux États-Unis et en Allemagne, AXA France, AXA Banque France, le siège d'AXA à Paris, Family Protect, AXA Global P&C en France et AXA Espagne ont lancé une extension du processus de mobilité avec l'intention d'y intégrer une plateforme de recrutement externe.

La mobilité internationale est restée stable avec environ 600 mobilités en 2013. Les objectifs principaux de la mobilité internationale restent le déploiement et le développement d'expertises clés et de compétences de leadership dans les marchés matures et à forte croissance. Le récemment créé Centre d'Expertise de la Mobilité Internationale (CEMI France - avril 2012) apporte son soutien et son expertise à 75 % des collaborateurs d'AXA en mission internationale dans le Groupe. Le CEMI entend élargir sa portée géographique et inclure d'autres régions en 2014. En 2013, une révision des politiques de mobilité internationale a été mise en place et déployée dans tout le Groupe. L'objectif était de segmenter les politiques afin de mieux prendre en compte la diversité des types de missions à l'international, à la fois pour les individus mais aussi pour le métier et afin d'apporter un support adapté aux différents types d'expatriation.

Temps de travail et environnement de travail agile

Une des priorités du Groupe en matière de Diversité et d'Inclusion (D&I) depuis quelques années était de créer et lancer un cadre de référence afin de construire les fondations d'une culture du travail agile avec l'objectif d'attirer et retenir des talents divers. Le département D&I du Groupe, les Ressources Humaines, la gestion immobilière, le département IT et le département d'Excellence Opérationnelle ont collaboré sur ce sujet. Le cadre offre une gamme de bonnes pratiques, tant interne qu'externe et une boîte à outils pour aider les entités à mettre en œuvre les modalités du travail agile.

Plusieurs initiatives sont mises en place dans de nombreuses entités d'AXA dans lesquelles le travail agile est devenu la priorité en 2013. Cela a entraîné une amélioration de la confiance des salariés, de leur satisfaction au travail ainsi que de leur productivité. La qualité et l'efficacité au travail ont donc été renforcées tout en permettant une réduction de l'empreinte environnementale.

Récompense, avantages et dépenses de rémunération

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération d'AXA a pour objectif d'attirer, de développer et de retenir les meilleurs talents en s'assurant (1) que les niveaux de rémunérations sont compétitifs par rapport au marché, (2) que l'équité interne implique une différenciation des performances individuelles et collectives et (3) que les montants versés sont raisonnables et alignés avec les résultats financiers de l'Entreprise.

Par conséquent, les niveaux de rémunération tiennent compte des conditions locales du marché en parallèle des résultats financiers et opérationnels de l'Entreprise.

La gestion de la performance est un composant clé de la politique globale de rémunération qui encourage et reconnaît l'excellence individuelle et collective.

En 2013, les dépenses totales de rémunération atteignent 7,62 milliards d'euros, ce qui correspond à une baisse de 1,6 % par rapport à 2012. Sur une base comparable de taux de change, les dépenses totales de rémunération augmentent de 0,95 %.

AVANTAGES

Un certain nombre d'avantages forment une part significative de la proposition totale de rémunération. Chez AXA, la nature exacte des avantages dépend surtout du contexte local, et les régimes de prestations sociales peuvent varier de façon significative d'un pays à l'autre, reflétant des niveaux différents d'avantages sociaux et des cadres fiscaux et juridiques variés. La politique d'AXA est de viser un régime à la médiane du marché concerné et d'encourager les systèmes à avantages flexibles. Cela permet aux employés de choisir l'ensemble d'avantages qui leur paraît le plus intéressant.

Les avantages doivent comprendre une couverture d'assurance compétitive (dont la nature et le type peuvent varier selon les entités et leurs contraintes locales). Dans tous les cas, les obligations locales minimales sont respectées et généralement largement dépassées pour une large majorité d'employés à travers le monde.

PROGRAMME « SHAREPLAN »

À travers son programme « Shareplan », le Groupe encourage ses employés à devenir actionnaires d'AXA. Proposée dans le monde entier depuis 1994, l'opération « Shareplan » offre chaque année aux employés d'AXA une opportunité de souscrire à des actions AXA à des prix préférentiels.

En 2013, cette offre a été proposée dans 38 pays et 22.000 employés d'AXA ont participé au programme pour un montant total de 293 millions d'euros.

Au 31 décembre 2013, les employés d'AXA détenaient environ 7,03 % des actions en circulation et 9,10 % des droits de votes.

Diversité et Inclusion

AXA favorise la Diversité et l'Inclusion (D&I) en créant un environnement de travail dans lequel tous les employés sont traités avec respect et dignité et où les différences individuelles sont valorisées. AXA favorise l'égalité des chances dans tous les

aspects de l'environnement de travail. AXA est opposé à toute forme de discrimination injuste ou illégale et n'accepte aucune discrimination, qu'elle soit fondée sur l'âge, la nationalité, l'origine ethnique, le sexe, la préférence sexuelle, la religion, le statut marital ou le handicap.

Des outils d'apprentissage en ligne et des sessions avec présence physique ont été mis en place avec succès dans tout le Groupe pour favoriser une meilleure connaissance des diversités culturelles et des préjugés inconscients.

L'égalité des sexes est toujours une des priorités d'AXA. La première conférence AXA Women a eu lieu en septembre 2013 afin d'identifier comment AXA peut continuer d'améliorer la diversité des genres à tous les niveaux de l'organisation, et encourager le développement professionnel des femmes. Le Comité Exécutif du Groupe ainsi que 115 cadres dirigeants, hommes et femmes venant de 35 entités d'AXA dans le monde, ont participé à cet événement. Au total, AXA compte au niveau mondial 52,5 % de femmes et 47,5 % d'hommes. AXA encourage également et soutient l'intégration de collaborateurs atteints d'un handicap. En France, le nombre d'employés atteints d'un handicap était de 767 en 2013.

Santé et sécurité, absentéisme, bien-être au travail

Toutes les entités ont lancé des initiatives pour mettre en place des politiques locales ainsi que des bonnes pratiques adaptées aux spécificités de leur secteur et de leur environnement local.

Le taux d'absentéisme total reste stable en 2013 à un niveau de 4,7 %. La proportion des absences liées à la maladie a baissé tandis que la proportion des absences pour congé de maternité a augmenté. Opérant dans le secteur des services financiers et avec un taux d'absentéisme total lié à des accidents de travail de 0,1 %, le Groupe AXA ne mesure pas au niveau global la gravité, la sévérité et la fréquence des accidents de travail. Néanmoins, des systèmes et processus peuvent être mis en œuvre localement pour répondre aux législations sur la santé, la sûreté et la protection sociale.

Par exemple AXA Mexique a lancé « AXA Lifestyle », un programme à valeur ajoutée pour le bien-être afin d'aider ses employés à identifier les risques potentiels en matière de santé le plus tôt possible et à contrôler les dépenses en matière de santé. Ce programme offre aux employés la possibilité de faire une évaluation des risques de santé ainsi qu'un bilan de santé annuel, suivi par un programme de nutrition, des cours de gestion du stress et des activités sportives. En 2013, 98 % des employés d'AXA Mexique ont suivi ce programme. D'un point de vue métier, ce programme aide également la filiale à identifier les patients à risque et à mettre en place un protocole de gestion de ces patients.

Avec les années, AXA a élaboré un cadre pour identifier et mesurer les risques opérationnels résultant de dysfonctionnements potentiels liés à l'organisation ou aux ressources voire résultant d'événements externes. Veiller à la mise en place d'une méthode appropriée pour circonscrire ces risques dans l'ensemble du Groupe est une des fonctions essentielles des services de gestion des risques. S'agissant de ses pratiques vis-à-vis de ses salariés, AXA s'est doté d'indicateurs mesurant les principaux risques en matière de Ressources Humaines

(« *Human Resources Key Risk Indicators* »), afin de contribuer à un environnement de travail plus sûr et adapté pour ses effectifs.

Formation, apprentissage et développement professionnel

Les résultats obtenus par AXA dans le domaine du développement des compétences se sont maintenus à un niveau élevé, avec 86,5 % de ses employés ayant suivi au moins une formation au cours de l'année. Plus important encore, le nombre moyen de jours de formation par employé est à 3,3 jours par an.

En 2013, le Groupe AXA a continué le déploiement d'une expérience de développement commune à toutes les entités d'AXA autour de la bannière « Learning@AXA ». Cinq initiatives ont été lancées, dans le cadre de ce déploiement, avec comme objectifs (1) le renforcement des compétences techniques, (2) le développement de la sensibilité métier chez les non-spécialistes pour promouvoir une collaboration entre les différentes fonctions et renforcer l'adhésion des employés à travers une expérience d'accueil et d'intégration cohérentes, (3) l'amélioration du développement des cadres dirigeants à partir du vivier de talents d'AXA, (4) le développement de la capacité des cadres dirigeants à avoir un impact plus positif sur l'organisation et à mener à bien les changements nécessaires, et (5) l'alignement des principales pratiques de gestion, permettant ainsi une mutation culturelle souhaitable.

En 2013, les équipes du département Learning and Development ont joué un rôle clé dans l'engagement d'AXA pour l'innovation, la culture digitale et les multi-accès en développant des programmes tels que « AXA Digital Leaders ». Ces programmes sont destinés aux cadres dirigeants afin de leur donner des bases communes pour mieux comprendre comment les nouvelles technologies vont transformer le métier et comment les clients prennent connaissance des produits du Groupe.

De plus, une structure de l'Entreprise, « AXA University », est chargée d'offrir aux responsables d'AXA un lieu d'échange sur les défis du Groupe et les pratiques du leadership. Les programmes de formation sont élaborés autour de deux thèmes généraux : (1) des « universités » professionnelles (qui forment aux compétences techniques spécifiques pour des secteurs professionnels tels que la finance, le risque, l'excellence opérationnelle, l'informatique, les ressources humaines et le marketing) et (2) des expériences consacrées au développement des capacités de leadership des responsables d'AXA.

Attraction et fidélisation

L'indice Dow Jones de Développement Durable pour 2013 positionne AXA comme leader sur la dimension « développement du capital humain » (avec 34 points au-dessus de la moyenne de son secteur d'activité) et sur la dimension « attraction et rétention des talents » (avec 29 points au-dessus de la moyenne de son secteur d'activité).

GESTION DES PERFORMANCES ET DES TALENTS

AXA conduit des revues organisationnelles de talents (*Organization and Talent Review*, ou OTR), qui sont des revues

systematiques de la structure organisationnelle, des enjeux et de ses postes clés. Le processus est conçu pour identifier le potentiel des personnes clés, en prenant en compte leur performance et leur comportement de leader. Cela permet également de développer un vivier de talents solides pour rechercher les meilleures ressources humaines partout dans le monde.

Un standard de gestion des performances a été établi pour veiller à ce que la politique de rémunération, fondée sur les performances et l'évaluation des besoins en formation soit conduite de manière efficace. Au cours de l'année 2013, 64.500 collaborateurs ont utilisé la plate-forme PeopleSoft pour la gestion de la performance (38.000 collaborateurs en 2010). Le Groupe a également déployé la plate-forme d'évaluation multidimensionnelle de performance « AXA 360 » à la disposition de toutes les entités. Un total de 1.750 cadres et managers ont bénéficié de ce processus.

De plus en 2013, un projet de « *Global Banding* » a été lancé afin d'identifier des groupes cohérents d'employés possédant des niveaux comparables d'impact et de compétences, de renforcer l'affiliation globale et de mieux harmoniser la façon de gérer et développer le potentiel de chaque collaborateur d'AXA à tous les niveaux et partout dans le monde.

« MARQUE EMPLOYEUR » ET DIPLÔMÉS

En 2013, AXA a été classé 71^e dans le Top 100 du classement *Universum Global* des employeurs les plus attractifs auprès des étudiants d'écoles de commerce et 1^{er} parmi les compagnies d'assurance.

De plus en 2013, 115 diplômés à haut potentiel ont été recrutés dans le monde au travers de *Graduate Programs*. Depuis 2012, AXA a lancé avec succès son « *Global Graduate Program* » et a recruté des diplômés dans les départements gestion des risques, actuariat et finance dans lesquels l'activité a généré des besoins de recrutement. L'objectif de ce programme est d'attirer et retenir les talents à haut potentiel et les encourager à acquérir les compétences nécessaires qui leur permettront de devenir les futurs dirigeants d'AXA. En 2013, après deux mois de communication ciblée dans des écoles et universités sélectionnées en Asie et en Europe, 855 formulaires de candidatures ont été reçus (comparé à 320 en 2012). Le programme, d'une durée de 24 à 30 mois, propose aux diplômés un contrat local en CDI, un programme d'intégration de qualité comprenant une conférence autour des différents métiers d'AXA au siège mondial à Paris, et l'opportunité d'une rotation à l'international dans une autre entité d'AXA. L'objectif pour le diplômé est de retourner dans son entité d'origine à la suite de sa mobilité à l'international.

DONNÉES SOCIALES 2013 – GROUPE AXA

EFFECTIFS ^(a)

Effectifs (nombre de personnes) au 31 décembre	2013	Évolution	2012
Effectif total du personnel salarié (CDI et CDD)	112.869 emp.	- 0,5 %	113.422 emp.
Effectif du personnel salarié	108.771 emp.	- 0,5 %	109.362 emp.
■ Proportion d'hommes	47,5 %		47,7 %
■ Proportion de femmes	52,5 %		52,3 %
Effectif du personnel salarié non-commercial	93.070 emp.	- 0,2 %	93.217 emp.
Cadres dirigeants	3.350 emp.		3.326 emp.
■ Proportion d'hommes	73,2 %		73,7 %
■ Proportion de femmes	26,8 %	+ 0,5pts	26,3 %
Managers	15.840 emp.		15.768 emp.
■ Proportion d'hommes	59,1 %		59,5 %
■ Proportion de femmes	40,9 %	+ 0,4pts	40,5 %
Experts et employés	73.880 emp.		74.123 emp.
■ Proportion d'hommes	42,8 %		42,8 %
■ Proportion de femmes	57,2 %		57,2 %
Effectif du personnel salarié commercial	15.701 emp.	- 2,8 %	16.145 emp.
■ Proportion d'hommes	52,3 %		53,1 %
■ Proportion de femmes	47,7 %	+ 0,8pts	46,9 %
Effectif du personnel salarié en CDD	4.098 emp.	+ 0,9 %	4.060 emp.
■ Personnel non-commercial	3.630 emp.		3.690 emp.
■ Personnel commercial	468 emp.		370 emp.
Équivalent Temps Plein (effectifs convertis en équivalent temps plein)	2013	Évolution	2012
ETP moyen du personnel salarié	103.554,5 etp	- 0,5 %	104.082,4 etp
<i>ETP moyen du personnel salarié non-commercial</i>	88.061,1 etp	- 0,2 %	88.225,6 etp
■ Cadres dirigeants	3.279,1 etp		3.318,3 etp
■ Managers	15.484,5 etp		15.407,4 etp
■ Experts et employés	69.297,5 etp		69.499,9 etp
<i>ETP moyen du personnel salarié commercial</i>	15.493,4 etp		15.856,8 etp
<i>ETP moyen de l'effectif temporaire non salarié</i>	5.913,1 etp		4.792,7 etp
■ Effectif temporaire	3.472,3 etp		3.183,0 etp
■ Stagiaires ^(b)	2.440,8 etp		1.609,7 etp
Profil des collaborateurs	2013	Évolution	2012
Age moyen du personnel salarié	40,9 ans	- 0,2 %	40,9 ans
■ Non-commercial	40,7 ans		40,8 ans
■ Commercial	41,5 ans		41,5 ans
Ancienneté moyenne du personnel salarié	11,4 ans	- 1,2 %	11,5 ans
■ Non-commercial	12,0 ans		12,2 ans
■ Commercial	7,6 ans		7,7 ans
Handicap (CDI et CDD)			
Nombre de collaborateurs atteints d'un handicap – concerne seulement les entités opérant en France	767 emp.		809 emp.

A

DYNAMIQUES D'EFFECTIFS I

Mouvements	2013	Évolution	2012
Mouvements du personnel salarié			
Évolution de l'emploi (entrées versus départs)	- 1.001 emp.		- 1.421 emp.
■ Entrées	16.557 emp.	+ 2,5 %	16.161 emp.
■ Départs	17.558 emp.	- 0,1 %	17.582 emp.
Mouvements du personnel salarié non-commercial			
Évolution de l'emploi (entrées versus départs)	- 888 emp.		- 1.264 emp.
Entrées	11.773 emp.	+ 4 %	11.324 emp.
■ Nombre de recrutements externes	9.787 emp.		9.432 emp.
■ Nombre de CDD convertis en CDI	1.473 emp.		1.028 emp.
■ Nombre de réembauches au sein du Groupe	370 emp.		343 emp.
■ Nombre d'entrées à l'issue d'opérations de fusion et acquisition	143 emp.		521 emp.
Départs	12.661 emp.	+ 0,6 %	12.588 emp.
■ Nombre de démissions	6.628 emp.		6.630 emp.
■ Nombre de licenciements économiques/collectifs	1.989 emp.		1.614 emp.
■ Nombre de licenciements individuels	1.374 emp.		1.474 emp.
■ Nombre de départs liés à la retraite/préretraite	1.733 emp.		1.458 emp.
■ Nombre de départs liés à un transfert d'activité ^(c)	726 emp.		1.138 emp.
■ Nombre de départs liés à un autre motif	211 emp.		274 emp.
Mouvements du personnel salarié commercial			
Évolution de l'emploi (entrées versus départs)	- 113 emp.		- 157 emp.
Entrées	4.784 emp.	- 1,1 %	4.837 emp.
■ Nombre de recrutements externes	4.546 emp.		4.529 emp.
■ Nombre de CDD convertis en CDI	121 emp.		79 emp.
■ Nombre de réembauches au sein du Groupe	27 emp.		30 emp.
■ Nombre d'entrées à l'issue d'opérations de fusion et acquisition	90 emp.		199 emp.
Départs	4.897 emp.	- 1,9 %	4.994 emp.
■ Nombre de démissions	3.591 emp.		3.453 emp.
■ Nombre de licenciements économiques/collectifs	411 emp.		336 emp.
■ Nombre de licenciements individuels	535 emp.		678 emp.
■ Nombre de départs liés à la retraite/préretraite	293 emp.		263 emp.
■ Nombre de départs liés à un transfert d'activité ^(c)	48 emp.		242 emp.
■ Nombre de départs liés à un autre motif	19 emp.		22 emp.
Mouvements du personnel salarié en CDD			
Évolution de l'emploi du personnel salarié non-commercial (entrées versus départs)	1.461 emp.		1.236 emp.
■ Nombre de recrutements externes	4.597 emp.		4.422 emp.
■ Nombre de fins de contrats à durée déterminée	3.136 emp.		3.186 emp.
Évolution de l'emploi du personnel salarié commercial (entrées versus départs)	202 emp.		134 emp.
■ Nombre de recrutements externes	334 emp.		229 emp.
■ Nombre de fins de contrats à durée déterminée	132 emp.		95 emp.

DYNAMIQUES D'EFFECTIFS II

Mobilité	2013	Évolution	2012
Taux de mobilité du personnel salarié	8,9 %	- 0,2 pts	9,1 %
■ Non-commercial	9,9 %		9,9 %
■ Commercial	3,5 %		4,7 %
Turnover	2013	Évolution	2012
Taux de turnover du personnel salarié	15,4 %	+ 0,6 pts	14,8 %
■ Involontaire (licenciements)	4,0 %		3,8 %
■ Volontaire (démissions)	9,4 %		9,2 %
■ Autres raisons (retraites/préretraites et aux autres motifs de départs)	2,1 %		1,8 %
Taux de turnover du personnel salarié non-commercial	12,7 %	+ 0,4 pts	12,3 %
■ Involontaire (licenciements)	3,6 %		3,3 %
■ Volontaire (démissions)	7,1 %		7,1 %
■ Autres raisons (retraites/préretraites et aux autres motifs de départs)	2,1 %		1,9 %
Taux de turnover du personnel salarié commercial	30,9 %	+ 1,1 pts	29,8 %
■ Involontaire (licenciements)	6,0 %		6,4 %
■ Volontaire (démissions)	22,9 %		21,7 %
■ Autres raisons (retraites/préretraites et aux autres motifs de départs)	2,0 %		1,8 %

RÉMUNÉRATION

Coûts salariaux	2013	Évolution	2012
Coûts salariaux du personnel^(d)	7.622 M€	- 1,6 %	7.744 M€
■ Proportion des rémunérations fixes (liées aux salaires)	77,5 %		78,0 %
■ Proportion des rémunérations variables (liées aux salaires)	22,5 %		22,0 %
Masse salariale brute du personnel salarié non-commercial			
■ Proportion des rémunérations fixes (liées aux salaires)	83,3 %		83,8 %
■ Proportion des rémunérations variables (liées aux salaires)	16,7 %		16,2 %
Masse salariale brute du personnel salarié commercial			
■ Proportion des rémunérations fixes (liées aux salaires)	47,0 %		48,2 %
■ Proportion des rémunérations variables (liées aux salaires)	53,0 %		51,8 %

FORMATION

Nombre de jours de formation	2013	Évolution	2012
Nombre de jours de formation du personnel salarié^(e)	341.924,6 jours	+ 23,8 %^(e)	276.179,1 jours
■ Non-commercial	227.201,6 jours		214.467,6 jours
■ Commercial ^(e)	114.723 jours		61.711,5 jours
Participation aux formations	2013	Évolution	2012
Pourcentage du personnel salarié ayant reçu au moins une formation	86,5 %	+3,3 pts	83,2 %
■ Non-commercial	84,7 %		80,8 %
■ Commercial	97,4 %		97,8 %
Nombre moyen de jours de formation par salarié	3,3 jours		2,6 jours
■ Non-commercial	2,5 jours		2,4 jours
■ Commercial ^(e)	7,5 jours		4,0 jours

RELATIONS SOCIALES

Temps de travail	2013	Évolution	2012
Nombre moyen de jours travaillés par an	226,1 jours	+ 0,2 %	225,6 jours
Nombre moyen d'heures travaillées par semaine	36,2 hrs	+ 0,3 %	36,1 hrs
■ Personnel à temps plein	37,5 hrs		37,4 hrs
■ Personnel à temps partiel	25,5 hrs		25,3 hrs
Effectif à temps partiel			
■ Pourcentage du personnel salarié non-commercial à temps partiel	12,1 %		12,5 %
■ Pourcentage du personnel salarié commercial à temps partiel	3,0 %		2,9 %
Absentéisme	2013	Évolution	2012
Taux d'absentéisme de l'effectif salarié	4,7 %	- 0,2 pts	4,9 %
■ Proportion des absences liées à une maladie	66,2 %		72,9 %
■ Proportion des maladies de courte durée	84,4 %		79,6 %
■ Proportion des maladies de longue durée	15,6 %		20,4 %
■ Proportion des absences liées à un accident du travail	2,2 %		1,8 %
■ Proportion des absences liées à un congé maternité/paternité	31,6 %		25,3 %
Taux d'absentéisme du personnel salarié non-commercial	4,9 %	- 0,3 pts	5,2 %
■ Proportion des absences liées à une maladie	67,0 %		73,6 %
■ Proportion des maladies de courte durée	84,2 %		78,3 %
■ Proportion des maladies de longue durée	15,8 %		21,7 %
■ Proportion des absences liées à un accident du travail	2,0 %		1,7 %
■ Proportion des absences liées à un congé maternité/paternité	31,0 %		24,7 %
Taux d'absentéisme du personnel salarié commercial	3,4 %	+ 0,1 pts	3,3 %
■ Proportion des absences liées à une maladie	60,2 %		66,2 %
■ Proportion des maladies de courte durée	86,2 %		92,1 %
■ Proportion des maladies de longue durée	13,8 %		7,9 %
■ Proportion des absences liées à un accident du travail	3,6 %		2,3 %
■ Proportion des absences liées à un congé maternité/paternité	36,2 %		31,4 %

Note de procédure : les données sociales communiquées ici sont issues d'un processus de reporting défini par un protocole associé à une liste de définitions des indicateurs communs à l'ensemble du Groupe. Ce processus est mis à jour et communiqué à l'ensemble des entités chaque année. Les indicateurs couvrent l'ensemble des entités du Groupe soit 286 entités, pouvant faire l'objet de regroupements. Ce périmètre est mis à jour chaque année. Il évolue potentiellement en fonction des acquisitions et des cessions d'activité. Sauf mention contraire les indicateurs couvrent la période du 01/01/2013 au 31/12/2013. Les évolutions sont mesurées en taux de variation entre 2012 et 2013 à périmètre courant. Les valeurs sont fournies par des correspondants locaux dans chaque entité à l'aide d'un outil informatique dédié au reporting social et accessible par l'ensemble des entités depuis l'année 2009. Des contrôles de cohérence sont réalisés pendant la collecte. Aucune estimation ni extrapolation n'a été effectuée sur les données. Concernant les données publiées sous forme de ratio et de pourcentage : les numérateurs et dénominateurs sont réalignés pour chaque calcul afin d'exclure toute entité dont une partie des données est manquante.

(a) Personnel salarié comprend les salariés commerciaux et non-commerciaux en CDI, sauf mention contraire.

(b) L'augmentation du nombre de stagiaires est liée à l'amélioration des capacités de reporting au niveau local.

(c) Personnel salarié ayant contractuellement quitté AXA suite à un transfert ou suite à une cession d'activité à une société externe. L'employé n'est plus contractuellement lié avec le Groupe AXA.

(d) Concernant la définition des coûts salariaux du personnel, ceux-ci incluent la rémunération fixe, la rémunération variable, les cotisations patronales et le cas échéant la participation et l'intéressement 59. Elle exclut la rémunération en capital (stock-options, unités de rendement, actions attribuées en fonction de la performance, AXA Miles).

(e) L'augmentation du nombre moyen de jours de formation par salarié commercial est liée principalement à l'amélioration des capacités de reporting de l'entité AXA Life Japan.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

AXA s'engage à réduire son impact direct sur l'environnement en gérant activement sa consommation d'énergie, de papier et d'eau, ainsi que ses émissions de CO₂ et ses déchets. Le Groupe est également conscient du rôle qu'il peut jouer en sensibilisant ses partenaires aux enjeux écologiques, en améliorant la compréhension des risques environnementaux globaux et en s'engageant dans la lutte contre le changement climatique.

Périmètre du management environnemental

En réponse à la législation « Grenelle 2 », le Groupe AXA précise que son activité, qui se concentre sur les services financiers, ne génère pas d'impact direct majeur sur l'environnement. Le Groupe compte cependant plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement, mais celles-ci ne sont pas à l'origine d'émissions significatives dans l'air, l'eau et le sol, les rejets de CO₂ constituant le principal enjeu environnemental d'AXA. Les activités et installations ne sont pas non plus de nature à générer des émissions sonores ou olfactives ; le Groupe n'a d'ailleurs eu connaissance d'aucune plainte liée à ce type de nuisances. L'activité d'AXA et son utilisation des sols ne suscitent pas non plus à notre connaissance de menaces significatives ni pour la biodiversité ni pour les ressources hydriques car la consommation d'eau est majoritairement limitée à la consommation des collaborateurs du Groupe. L'utilisation des sols se limite à l'espace où nous avons construit nos bâtiments (représentant environ 24 % de la surface totale occupée). En 2013, les 576.165 m² d'espaces verts utilisés par AXA contribuent à notre échelle à la préservation de la biodiversité.

Le dioxyde de carbone est le principal gaz à effet de serre émis par AXA (via la consommation de combustibles fossiles et d'électricité). Concernant les déchets produits par AXA, les plus nocifs sont ceux issus du matériel électronique. Quant au poste papier, il constitue la plus importante consommation de matière première. Les processus de *reporting* et de management environnemental d'AXA se concentrent donc sur la consommation d'énergie, d'eau et de papier, ainsi que sur les émissions de CO₂.

Objectifs de performance

En 2013, l'équipe Responsabilité d'Entreprise du Groupe et les équipes opérationnelles (achats, systèmes d'information, marketing, RH) ont travaillé étroitement pour définir des objectifs 2020 ambitieux, qui orientent le Groupe vers une stratégie environnementale plus engagée et intégrée. Ainsi, AXA a défini un nouvel objectif global pour la période 2012-2020 :

- 25 % de réduction sur les émissions de CO₂ par ETP.

Cet objectif se répartit de la manière suivante :

- consommation d'énergie (kWh/ETP) : - 35 % ;
- déplacements professionnels en voiture (km/ETP) : - 15 % ;
- déplacements professionnels en avion et en train (Km/ETP) : - 5 % ;

- consommation de papier bureau (Kg/ETP) : - 45 % ;
- consommation de papier marketing et distribution (Kg/client) : - 50 %.

À l'horizon 2020, le Groupe s'est également fixé deux objectifs qui ne sont pas liés aux émissions de CO₂ :

- assurer que 95 % du papier consommé provienne de sources recyclées ou garanties d'une gestion durable ;
- réduire de 15 % la consommation d'eau.

Réseau, outils et périmètre du reporting environnemental

Afin de mesurer son empreinte environnementale, l'équipe Responsabilité d'Entreprise du Groupe anime un réseau d'environ 300 collaborateurs et managers environnementaux dans les entités. En se basant sur un outil de *reporting* interne permettant aux entités de s'évaluer, le réseau veille à ce que, chaque année, les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale progressent. Ces managers analysent alors les indicateurs, identifient les objectifs de performance et font la promotion des meilleures pratiques. Afin de compléter ces plans d'actions, certaines entités ont mis en place une large variété de projets visant à sensibiliser et former les employés aux questions et risques environnementaux (ex. déjeuners pédagogiques, conférences, etc.). Au niveau du Groupe, AXA organise un événement annuel, la Semaine de la Responsabilité d'Entreprise, déployé par toutes les entités locales. L'environnement est un des sujets clés lors de cet événement.

De plus, une enquête transport annuelle, déployée dans 41 pays et dans 22 langues, permet d'estimer les quantités de CO₂ émises par les trajets domicile-bureau des collaborateurs et permet également de sensibiliser les employés à des modes de transport alternatifs.

Réduction de l'impact environnemental du Groupe AXA

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

La consommation d'énergie d'AXA par ETP a légèrement baissé de 1 % en 2013 par rapport à 2012. Une des principales raisons de la légère diminution de cet indicateur est qu'AXA a décidé d'inclure le refroidissement des data centers externalisés dans son périmètre. Divers phénomènes climatiques ont également touché les entités de manière inégale dans le monde (températures volatiles, typhons...). Cependant, toutes les entités AXA ont réalisé d'importants progrès dans la réduction de leur consommation énergétique et dans l'amélioration de la qualité de leurs données. Par exemple :

- AXA Suisse a mis en place une stratégie de construction axée autour d'un programme d'efficacité énergétique, via le regroupement des bâtiments et Flexwork. Les résultats sont très positifs car certains sites ont réduit de 60 % leur empreinte énergétique ;
- certaines entités ont également mis en place une politique de réduction énergétique officialisée par l'obtention de certificats environnementaux (ex. AXA France, AXA UK, AXA India, etc.) ;

■ le choix de bâtiments plus efficaces énergétiquement lors de déménagements (ex. AXA Assicurazioni, AXA Germany).

De plus, AXA Technology Services poursuit une stratégie Green IT basée sur le refroidissement des serveurs, sur une consolidation et une virtualisation des data centers, sur le refroidissement des PC et sur un meilleur management énergétique.

Les locaux d'AXA consomment de l'électricité (75 % de la surface occupée), du gaz (17 % de la surface occupée) du fioul/vapeur (6 % de la surface occupée) et de l'eau glacée (2 % de la surface occupée). A noter que la proportion d'énergie renouvelable consommée s'élève à 39 %.

ÉMISSIONS DE CO₂ : TRANSPORT, PAPIER ET ÉNERGIE

Les rejets de CO₂ par ETP d'AXA liés aux consommations d'énergie, de papier et aux déplacements professionnels (avion, train, voiture) ont baissé de 7 % entre 2012 et 2013. 57 % des émissions de CO₂ du Groupe proviennent des consommations d'énergie, 21 % des déplacements professionnels, 15 % de la flotte de véhicules AXA et 7 % du papier. Alors que de multiples entités locales se sont dotées de normes d'émissions de gaz à effet de serre pour leurs flottes de véhicules au fil des ans, le Groupe a fixé, en 2010, un socle commun de consignes environnementales relatives aux déplacements professionnels (déployées dans le Groupe en 2011). Celles-ci seront mises à jour en 2014. En 2013, le Groupe disposait de 50 salles de vidéo-conférence. Grâce à ce service, plus de 38.217 voyages et 42.162 tonnes de CO₂ ont été économisées en 2013. Enfin, les rejets de CO₂ par ETP liés aux trajets domicile-travail représentent 0,90 t eq. CO₂ par personne, en baisse de 8 % par rapport à 2012.

CONSOMMATION D'EAU

La consommation d'eau par ETP d'AXA a diminué de 3 % entre 2012 et 2013. Depuis 2008, les entités AXA ont atteint un meilleur niveau de maturité dans la gestion et la qualité de mesure des habitudes de consommation d'eau. Parmi les initiatives dans ce domaine, il convient de souligner la mise en place de capteurs d'eau chez AXA Irlande et l'installation de robinets économiques dans diverses entités (e.g. AXA Philippines, AXA China).

CONSOMMATION DE PAPIER

La consommation de papier bureau a diminué de 13 % entre 2012 et 2013. Un nombre important d'entités a adopté une politique d'impression responsable qui vise à réduire la consommation de papier. Cette politique d'impression inclut la réduction du nombre d'imprimantes et la mise en place d'un système d'impression par badges pour les collaborateurs. En 2013, la consommation de papier marketing et distribution a augmenté de 17 % par rapport à 2012, expliquée principalement par des changements réglementaires, l'accroissement d'activité et un processus de mesure plus complet dans certaines entités. AXA s'efforce également d'augmenter son utilisation de papier provenant de sources recyclées ou de forêts gérées de manière durable. En 2013, AXA a augmenté sa consommation de papier bureau en provenance de ces sources de 66 % à 70 % et diminué sa consommation de papier marketing et distribution de 68 % à 60 %. Cette tendance est liée au lancement de campagnes de sensibilisation internes. En 2011, le Groupe a notamment

introduit un standard environnemental minimum afin de garantir l'achat de papiers respectueux de l'environnement.

GESTION DES DÉCHETS

Entre 2012 et 2013, la quantité de déchets non triés d'AXA a diminué de 12 % tandis que la quantité de papier trié pour recyclage a augmenté de 5 %. Cela signifie qu'un nombre important d'entités trie leurs déchets (ex. AXA US, AXA Allemagne, AXA China Region, AXA France, etc.). Les filiales locales recyclent systématiquement les cartouches d'encre : en 2013, 61 % des cartouches d'encre ont été recyclées contre 51 % en 2012. En effet, AXA a suivi de manière plus proche la gestion de ses déchets et a veillé avec sa filiale informatique AXA Technology Services, qui accorde une importance particulière aux déchets électroniques, à la conformité avec la directive DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

Enjeux environnementaux liés à l'activité économique

En plus de réduire l'empreinte écologique de ses activités, le Groupe cherche à minimiser son impact environnemental « indirect » en proposant des solutions d'assurance et d'investissement qui favorisent des comportements respectueux de l'environnement.

De nombreuses offres à valeur ajoutée environnementale sont proposées par diverses entités d'AXA dans le domaine de l'assurance dommages :

- pour les particuliers : par exemple, une assurance auto qui privilégie les véhicules à faibles émissions de CO₂, une assurance logement/habitation encourageant l'efficacité énergétique (grâce au remplacement des équipements électriques par des modèles moins énergivores, etc.) et une politique de gestion des sinistres respectueuse de l'environnement (ex. réparer plutôt que remplacer les parebrises). De plus, des outils de prévention (tels que des applications smartphones) ont été développés afin de participer à la sensibilisation du grand public ;
- pour les lignes d'assurance entreprise :
 - pour les PME : offres encourageant le choix de bâtiments ou de flottes de véhicules écologiques, etc.,
 - pour la clientèle industrielle : prévention des risques environnementaux, promotion du développement des énergies renouvelables par des polices adaptées couvrant le matériel et les revenus liés à la vente d'énergie, etc.,
 - créer un pool de réassurance pour développer des infrastructures de production d'énergie renouvelable.

Plus d'exemples de produits environnementaux sont consultables sur www.axa.com/fr/responsible/environnement

Position d'AXA vis-à-vis du changement climatique

La position d'AXA vis-à-vis du changement climatique ne consiste pas simplement à s'adapter aux évolutions, mais à mettre à profit son expertise pour proposer des solutions (voir les sections précédentes). En effet, les assureurs sont bien placés pour traiter les risques liés au changement climatique. Ils peuvent financer et encourager la recherche et l'éducation

sur ces risques. Ils possèdent des données sur la sinistralité, ainsi que des outils et des modèles pour analyser ces données et faire des prévisions. Il leur incombe de découvrir les nouveaux risques et de les rendre publics, y compris ceux qui sont peu connus mais qui menacent notre société à terme. Par le niveau important de leurs investissements, les assureurs sont également en position privilégiée pour envoyer certains signaux à la communauté financière et aux entreprises dans lesquelles ils investissent. Ces initiatives répondent à la fois aux dimensions d'atténuation et d'adaptation face au changement climatique. Elles ne sont pas uniquement motivées par des intérêts commerciaux, et pour être efficaces, elles doivent être globales et collectives.

En 2013, AXA a développé une position forte sur les risques climatiques, en s'appuyant sur le travail accompli ces dernières années, notamment dans le domaine de la recherche et l'éducation aux risques. Notre ambition est de devenir un leader proactif sur le changement climatique, en particulier en vue des événements qui auront lieu en 2015, à savoir le nouveau « cadre d'action de Hyogo » des Nations Unies, et la Conférence des Parties (COP 21) de la Convention-cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique des parties à Paris. Cette conférence définira les nouveaux objectifs « post-Kyoto » en mettant l'accent sur l'adaptation et la prévention des risques, domaines où les assureurs ont un rôle important à jouer.

Dans ce contexte, en 2013, AXA a officiellement réagi au Livre Vert de la Commission Européenne sur « les assurances contre les catastrophes d'origine naturelle et humaine ». Cette réponse est une étape dans la promotion de la (ré)assurance en tant qu'outil de gestion des risques et d'encouragement d'une culture de prévention et de réduction des risques au sein de l'UE. La réponse d'AXA (visible sur le site de la Commission Européenne) développe deux arguments principaux :

- la compréhension des catastrophes naturelles nécessite une amélioration continue de la qualité et de la diffusion des données climatiques ;
- l'expertise des risques climatiques permet de développer une assurance basée sur l'analyse du risque sous-jacent.

De plus, en 2013, AXA est devenu membre du Conseil d'Orientation du secteur privé de l'UNISDR (*United Nations Office for Disaster Risk Reduction*). Cette initiative vise à coordonner la prévention des catastrophes et à assurer des synergies entre les activités de prévention des catastrophes notamment sur la prévention des risques.

En 2013, AXA a également montré son engagement envers la promotion de la recherche et de l'éducation pour aider à mieux comprendre et prévenir les risques climatiques à travers le renouvellement à la fois du Fonds AXA pour la Recherche et le partenariat AXA-CARE.

Pour plus d'informations, voir www.axa.com/fr/responsable/environnement

Engagements institutionnels en faveur de l'environnement

Le Groupe AXA et les entités locales ont signé ou rejoint les initiatives suivantes dans le domaine de la protection de l'environnement (ou du développement durable au sens plus large). AXA est signataire du *World Business Council for Sustainable Development* (WBCSD) ; du manifeste pour une gestion énergétique optimale des bâtiments (2010) ; du « *Kyoto Statement* » (Association de Genève : Groupe AXA, 2009) ; de « *Caring for Climate* » (WBCSD/UNEP FI : Groupe AXA, 2008) ; du « *Carbon Disclosure Project* » (partenaire depuis 2005) ; de la Charte Développement Durable de l'AFA (Association Française de l'Assurance : AXA France, 2009) ; et du « *Investor Statement on Climate Change* » (*International Investor Group on Climate Change* : AXA IM, 2008).

En 2013, AXA a signé les Principes du secteur privé pour la Prévention des Risques de Catastrophe de l'UNISDR et est représenté dans leur Conseil d'Orientation. Ces principes englobent 5 domaines clés autour du rôle que le secteur privé peut jouer pour encourager la prévention des catastrophes naturelles, la résilience et la réduction des risques (e.g. accroître les partenariats publics-privés, partager l'expertise de la gestion des risques, etc.).

AXA est également membre du 2^e Investing Initiative (un think-tank multiacteurs).

Les engagements institutionnels en faveur de l'environnement d'AXA sont visibles sur www.axa.com/fr/responsable/strategieengagements/engagements

Conformité avec la loi et dépenses environnementales

Concernant les mesures prises pour assurer la conformité avec les obligations légales, la principale responsabilité provient de l'existence d'« installations classées » (dans le cadre de la prévention des risques et de la lutte contre les pollutions) telles que les réservoirs de carburant de groupes électrogènes ou les systèmes de climatisation importants. En 2013, le Groupe a recensé 43 sites dotés d'un permis spécifique. Leur impact sur l'environnement avoisinant est minime. Cependant, dans la mesure où elles sont classées, ces installations subissent un entretien spécial et leur conformité aux obligations légales locales est régulièrement contrôlée. Les diverses dépenses engagées pour promouvoir la protection de l'environnement sont d'importance secondaire, limitée à l'échelle locale et de nature hétérogène. Elles ne font donc pas l'objet d'un contrôle global au niveau du Groupe. Le risque de litige provenant de la gestion de l'empreinte environnementale directe d'AXA étant très limité, aucun dispositif ou garantie spécifique n'a été prévu pour couvrir les risques environnementaux. De plus, en 2013, 44 sites dotés d'une forme de certification environnementale ont été recensés.

Indicateurs environnementaux du Groupe AXA ^(a)	Unité	2012	2013
Nombre de salariés AXA exprimé en Équivalent Temps Plein (ETP)	ETP	104.082	103.554
Surface nette interne des locaux	m ²	1.841.781	1.767.558
ÉNERGIE (SITES)			
Consommation d'énergie ^(b)	MWh	458.830	453.709
Indicateur clé : consommation d'énergie par personne	KWh/ETP	4.408	4.381
Évolution par rapport à 2012			- 1 %
TRANSPORTS			
Déplacements professionnels : avion et train ^(c)	Milliers de km	249.315	266.095
Déplacements professionnels : flotte automobile AXA	Milliers de km	265.382	271.172
Trajets domicile-travail (A/R) ^(d)	Milliers de km	1.088.174	1.098.634
ÉMISSIONS DE CO₂ ^(e)			
Émissions de CO ₂ : consommation d'énergie des sites	T. eq CO ₂	135.869	131.947
Émissions de CO ₂ : déplacements professionnels : avion et train	T. eq CO ₂	65.179	47.972
Émissions de CO ₂ : flotte de véhicules AXA ^(f)	T. eq CO ₂	35.947	35.603
Émissions de CO ₂ : papier	T. eq CO ₂	13.541	15.061
Indicateur clé : émissions de CO₂ dues à la consommation d'énergie, de papier, aux déplacements professionnels et à la flotte de véhicules AXA par personne	T. eq CO₂/ETP	2,41	2,23
Évolution par rapport à 2012			- 7 %
Émissions de CO ₂ : trajets domicile-travail ^(g)	T. eq CO ₂	101.966	93.667
EAU			
Consommation d'eau ^(h)	m ³	1.036.455	998.509
Indicateur clé : consommation d'eau par personne	m³/ETP	9,96	9,64
Évolution par rapport à 2012			- 3 %
PAPIER ⁽ⁱ⁾			
Consommation de papier de bureau	T	2.909	2.523
Indicateur clé : consommation de papier bureau par personne	kg/ETP	28	24
Évolution par rapport à 2012			- 13 %
Papier recyclé et/ou garant d'une gestion durable : bureau	%	66	70
Consommation de papier marketing et distribution	T	11.287	13.248
Indicateur clé : consommation de papier marketing et distribution par client ^(j)	kg/client	0,11	0,13
Évolution par rapport à 2012			17 %
Papier recyclé et/ou garant d'une gestion durable : marketing et distribution	%	68	60
DÉCHETS			
Déchets non triés ^(k)	T	6.398	5.633
Papier trié pour recyclage	T	5.308	5.595
Cartouches et/ou toners pour recyclage	%	51	61

Périmètre stable par rapport à 2012, représentant les 41 pays où AXA a une présence importante. Les indicateurs clés sont en gras.

(a) En 2013, les données environnementales du Groupe AXA ont été collectées auprès de 89.830 ETP (tout autre périmètre de collecte est indiqué dans ces notes de bas de page), et ont été ensuite étendues, continent par continent, aux 103.554 ETP salariés que comptait le Groupe AXA au 31/12/2013. En 2012, la collecte d'informations a été réalisée auprès de 94.889 ETP et extrapolée à un effectif de 104.082 ETP.

(b) Cette donnée inclut l'électricité, le gaz, le fioul, la vapeur et couvre 89.830 ETP.

(c) Cette donnée a été collectée sur un périmètre de 88.541 ETP.

(d) Les trajets domicile-travail sont estimés à partir de l'enquête en ligne sur les habitudes quotidiennes de transports des salariés d'AXA. Cette donnée a été collectée auprès de 24.000 ETP et ensuite extrapolée. Ont été exclus du calcul de consolidation les sites dont le taux de réponse est inférieur à 5 %.

(e) Les facteurs d'émissions spécifiques à chaque pays pour l'énergie, le train et l'avion ont été révisés en 2013. Une baisse de 56 % est constatée sur le facteur d'émission «avion classe affaire» ce qui a eu un impact positif sur les données Groupe avion et train. Source : International Energy Agency (IEA) et Ademe.

(f) La donnée concernant la flotte de véhicule AXA a été collectée sur un périmètre de 88.781 ETP.

(g) Cette donnée n'inclut pas les voitures de fonction pour éviter le double comptage avec la flotte de véhicule AXA.

(h) Cette donnée a été collectée sur un périmètre de 82.331 ETP. Des pays en Asie et en Amérique n'ont pas de compteur d'eau, ce qui ne permet pas de mesurer leur consommation et les exclut du périmètre de reporting avant l'extrapolation. Cependant, certaines de ces entités commencent à mesurer leur consommation d'eau avec des compteurs, tels qu'AXA Ireland et certains data centers.

(i) La donnée concernant le papier bureau est collectée sur un périmètre de 89.756 ETP, tandis que le papier marketing et distribution couvre 87.516 ETP, car certaines entités n'ont pas pu collecter cette donnée.

(j) Le Groupe comptait 102 millions clients en 2013 et en 2012.

(k) Les déchets non-triés couvrent 64.846 ETP, ce qui est bas car de nombreuses entités ne sont pas encore capables de reporter cette donnée.

INFORMATIONS SOCIÉTALES

Impact sur le développement régional, sous-traitance

Compte tenu du niveau de décentralisation de son activité et de la dispersion géographique de son personnel, le Groupe n'a pas d'impact direct significatif sur l'emploi local ou le développement d'une région spécifique. Son recours à la sous-traitance reste très limité.

Toutefois, en tant qu'assureur et investisseur majeur, AXA est un acteur de la croissance économique et du développement social de par son rôle de soutien auprès de 102 millions de clients particuliers, de collectivités locales et d'entreprises. L'activité d'AXA consiste en effet à protéger les personnes et les entreprises, leurs biens, leur santé, leur épargne et leurs actifs sur le long terme. Outre son rôle de support direct dans les communautés où il opère, il a pour vocation plus large d'aider à créer des sociétés plus robustes et plus durables. Cette mission suppose la conception de solutions d'assurance et d'investissement fiables pour répondre aux besoins de nos clients, la gestion des risques et des sinistres ainsi qu'un rôle d'investisseur sur le long terme. Elle nous dicte aussi de partager notre expertise professionnelle pour améliorer la sensibilisation aux risques encourus par les individus et la Société. De plus, les assureurs jouent un rôle essentiel dans le financement de l'économie grâce à la garantie des risques des particuliers et des entreprises, leur permettant ainsi d'exercer leurs activités. Les assureurs financent également la croissance en investissant de façon significative dans des titres souverains et d'entreprises.

Dialogue avec les parties prenantes

Les parties prenantes d'AXA incluent les organisations qui sont susceptibles d'influencer ou d'être influencées par ses décisions ou ses activités. Les contacts avec ces parties prenantes aident AXA à mieux comprendre les questions sociétales. Ainsi, AXA a mis en place un Comité Européen Groupe (CEG) qui, au-delà du dialogue social, est régulièrement invité à donner son opinion sur la stratégie de Responsabilité d'Entreprise d'AXA. De plus, les ONG ont été particulièrement associées à la définition de certaines politiques d'investissement. AXA a également une longue tradition d'engagement social, en particulier grâce à des projets philanthropiques de nature sociale, sociétale et culturelle. Par ailleurs, tant au niveau du Groupe que des entités, des relations suivies sont établies avec les associations de représentants de distributeurs, les associations professionnelles, les ONG concernées par l'activité du secteur, etc.

Responsabilité envers la société civile : activités sociales et culturelles, mécénat, éducation, bénévolat des collaborateurs

Protéger ses clients des risques et des événements inattendus est au cœur de la mission d'AXA. C'est pourquoi le Groupe s'engage à utiliser ses compétences, ses ressources et son

expertise pour construire une meilleure compréhension des risques menaçant les individus et la société en général. Toutes les entités doivent s'assurer que, d'ici fin 2014, 40 % de leurs investissements communautaires auront pour thème la recherche et l'éducation aux risques.

En 2011, le Groupe AXA s'est associé à l'ONG de solidarité internationale CARE, afin d'aider les populations vulnérables à mieux faire face aux risques climatiques. Depuis 2011, dans le cadre de ce partenariat, le Groupe AXA a donné 2.700.000 euros à CARE. De plus, la plupart des entités AXA soutiennent des projets locaux de prévention des risques par le biais d'actions de sponsoring, mécénat ou de produits dans le domaine de la sécurité routière, de la prévention santé, du changement climatique, des accidents au travail etc.

LE FONDS AXA POUR LA RECHERCHE

Le Fonds AXA pour la Recherche, initiative de mécénat scientifique du Groupe AXA, soutient la Recherche fondamentale internationale sur les risques liés à l'environnement, la vie humaine et nos sociétés.

Depuis 2007, 105 millions d'euros ont été engagés pour 401 projets dans 27 pays.

Le Fonds AXA pour la Recherche établit des partenariats de long terme avec les meilleurs chercheurs et les aide à partager leurs découvertes pour enrichir le débat public.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer au site www.axa-research.org

BÉNÉVOLAT

Des employés AXA dans le monde entier s'engagent auprès de personnes défavorisées par le biais d'AXA Atout Cœur, le programme de bénévolat des collaborateurs du Groupe. En 2013, 32.000 bénévoles d'AXA Atout Cœur, en France et à l'étranger, ont mis à disposition leurs compétences, leur temps et leur générosité afin d'aider les personnes en difficulté. Au total, AXA a accordé 76.000 heures de travail.

Produits Responsables

Les produits AXA – assurance, épargne et services associés – ne mettent pas directement en danger la santé et la sécurité de ses clients. Au contraire, grâce à ses produits, AXA encourage et récompense les comportements responsables en matière de santé et d'environnement et aide à lutter contre l'exclusion sociale. Les produits « verts » sont décrits de façon plus détaillée dans les sections « Informations Environnementales » ainsi que sur www.axa.com

MICRO-ASSURANCE

AXA met l'accent sur les projets de micro-assurance qui réduisent l'exclusion sociale, tout en permettant d'atteindre l'équilibre à long terme, afin de faciliter l'accès à l'assurance aux segments les plus vulnérables de la population.

- France : AXA France, en partenariat avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique et l'assureur mutualiste MACIF, aide depuis 2007 les micro-entrepreneurs qui sont exclus des circuits habituels de crédit.

- Inde : après une période de trois ans d'étude, de conception et de recherche de partenariat, AXA a lancé des produits de micro-assurance santé et accidents en 2009. En trois ans, y compris une phase pilote en 2009, 1,7 million de personnes ont été assurées avec ces produits, distribués via différents réseaux d'ONG, de communautés locales et de revendeurs de téléphonie mobile.
- Méditerranée et Amérique Latine : en 2012, AXA et Grameen Jameel Microfinance Ltd ont signé un protocole de coopération afin de développer et distribuer des produits de micro-assurance aux clients du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et de la Turquie.

Investissement responsable

GESTION D'ACTIFS

En se basant sur un modèle multi-expert développé en interne, AXA IM applique sa recherche sur les critères « ESG » (environnement, social, gouvernance) à toutes les classes d'actifs et propose aux investisseurs l'opportunité de sélectionner le niveau d'intégration ESG qui convient le mieux à leurs besoins et objectifs. Ainsi, AXA IM s'est doté d'une équipe de recherche Responsible Investment (RI) et a également mis en place une solution de recherche en matière d'ESG : RI Search®. Cet outil couvre plus de 4.000 entreprises et 150 pays en se basant sur un très grand nombre de sources. La plateforme RI Search® fournit un score ESG pour chaque classe d'actif et permet de comparer celui-ci avec divers *benchmarks*. Le gérant de portefeuille peut ainsi prendre en compte les risques ESG dans son processus de décision.

AXA IM a également étendu sa politique de vote actif aux entreprises cotées à l'international. Finalement, l'équipe Responsible Investment (RI) mène des recherches thématiques se consacrant à des sujets ESG précis – par exemple, le manque de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur Pétrole & Gaz, la diversité au sein des conseils d'administration des plus grandes entreprises européennes et l'intégration ESG dans la gestion des actions et des obligations souveraines. Plus d'informations sont disponibles sur www.axa-im.com/en/responsible-investment. AXA IM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies depuis 2007. AllianceBernstein est signataire de ces principes depuis 2011 et le Groupe AXA depuis 2012.

Investissements Groupe

Le Groupe AXA s'est doté d'un comité d'investissement responsable (*Responsible Investment Committee*, ou RIC), présidé par le Directeur des Investissements du Groupe. La mission de ce comité consiste à développer une approche de l'investissement responsable au niveau Groupe, prenant en compte à la fois les enjeux de réputation, ainsi que l'intégration proactive des questions « ESG » dans les processus d'investissement, tant en termes de performance que de gestion des risques.

Le RIC a développé la politique d'investissement responsable du Groupe. Cette politique définit les pratiques de gouvernance – telles que des conseils d'administration efficaces et responsables, les droits des actionnaires et une politique de rémunération transparente – que les gestionnaires d'actifs d'AXA sont invités à encourager notamment par le biais de l'engagement actionnarial et du vote. De plus, cette politique constitue un cadre pour la mise en place de politiques d'investissement dans des secteurs comportant des enjeux environnementaux ou éthiques forts. Enfin, la politique d'investissement responsable a officialisé le lancement d'un projet Groupe d'« *Impact Investment* ». Ce type d'investissement vise à allouer des capitaux à des entreprises actives sur certains sujets clés en matière de développement durable, tels que l'énergie renouvelable, la prévention des risques sanitaires, la pauvreté et l'exclusion. Le Groupe est également signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies depuis 2012.

Achats responsables

AXA est un acheteur majeur de produits et services, aussi bien pour ses besoins de fonctionnement interne que pour les services à ses clients assurés. Ce volume d'achats représentait 10 milliards d'euros en 2013. Les acheteurs internes du Groupe doivent s'engager à respecter un Code de Déontologie Achats spécifique, en plus du Code de Déontologie Professionnelle du Groupe. AXA encourage également ses fournisseurs à être socialement et environnementalement responsables et leur demande de s'engager formellement sur les principes de l'OIT. Le Groupe ajoute également des critères sociaux et environnementaux dans l'évaluation de la performance de ses fournisseurs. Ces critères permettent au Groupe d'encourager concrètement les fournisseurs à améliorer leurs pratiques et d'identifier les principaux risques auxquels ils sont confrontés.

Éthique d'entreprise

Le Code de Déontologie Professionnelle a pour objectif d'établir des principes directeurs et règles à l'échelle du Groupe, destinés à s'assurer que les sociétés du Groupe AXA ainsi que leurs collaborateurs, aient une vision commune des normes déontologiques qui lui sont propres, et qu'ils exercent leur métier dans le respect de ces normes. Ce Code traite d'un grand nombre de sujets, notamment des règles particulières applicables aux conflits d'intérêts, aux opérations concernant des titres AXA et les titres de ses filiales cotées, à la confidentialité et au contrôle des informations sensibles, ainsi qu'à la conservation et l'archivage des dossiers. Le Code décrit également les valeurs d'AXA. La plupart des principales entités opérationnelles d'AXA ont élaboré leurs propres directives déontologiques qui sont conformes aux exigences réglementaires et légales en vigueur localement. Le Code est en ligne sur www.axa.com.

En 2013, AXA est devenu membre de l'association Transparency International France et, par conséquent, soutient la vision, les valeurs et les principes fondateurs décrits dans la « Charte de Transparency International France ».

Plus d'information sur ces engagements : http://www.transparency-france.org/ewb_pages/n/notre-charte.php

Respect des recommandations de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

En sus des lois et réglementations nationales, AXA a adhéré en 2003 au Pacte Mondial des Nations Unies et s'est ainsi formellement engagé à respecter et promouvoir les Droits de l'Homme. Le premier chapitre du Code de Déontologie du Groupe susmentionné fait référence au Pacte Mondial des Nations Unies parmi ses principes fondateurs. Toute entité AXA est tenue de respecter ce Code ainsi que les principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

INTÉGRATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET ÉTHIQUES DANS LA GESTION DES RISQUES ET LE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS

Lorsque cela est nécessaire et pertinent, les souscripteurs et les gérants de portefeuille du Groupe intègrent certains

risques émergents de nature environnementale et sociale, y compris les enjeux liés aux droits humains, ainsi que des questions éthiques spécifiques dans leurs processus et leurs politiques de développement de produits (voir aussi rubrique « Informations Environnementales » ci-dessus). Les initiatives suivantes illustrent les principales approches : (1) la politique d'investissement du Groupe vis-à-vis des entreprises productrices d'armes controversées (mines antipersonnel et bombes à sous-munitions) ; (2) le guide de souscription Groupe relatif à l'activité dommages entreprises, signale aux entités locales d'AXA l'exclusion de certains secteurs ou activités sensibles sur un plan social ou environnemental, et la nécessité de communiquer au niveau du Groupe pour un examen plus approfondi ; (3) le Groupe a développé une politique régissant les relations entre AXA et les pays sanctionnés par des embargos, ainsi que les pays identifiés comme ayant un risque politique ou un niveau de corruption élevé et/ou comme étant considérés comme un « paradis fiscal ».

Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société AXA, désigné organisme tiers indépendant, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, conformément au Référentiel Reporting Données Sociales et au Protocole du Reporting Environnemental utilisés par la société, (ci-après les « Référentiels ») et disponibles sur demande au Département Group HR Metrics & Business Analysis et à la Direction de la Communication et de la Responsabilité d'Entreprise Groupe.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de Déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 6 personnes entre fin octobre 2013 et fin février 2014 pour une durée d'environ 10 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans les notes figurant au bas des tableaux « Données sociales 2013 – Groupe AXA » et « Indicateurs environnementaux du Groupe AXA » de l'Annexe VII du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons mené 4 entretiens avec 4 personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes (précisées en annexe) :

- au niveau de l'entité consolidante nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités, comprenant AXA Konzern AG, AXA Tech Germany, AXA Seguros Generales, IPA Spain, Med. Services (Spain), AXA Assistance France, AXA Corporate Solutions France, AXA France, AXA Business Services India, AXA Ireland, AXA Affin General Insurance Malaysia, AXA Assurance Maroc, AXA Seguros Mexico et AXA Ukraine, que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 28 % des effectifs et entre 23 % et 59 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Neuilly-sur-Seine, le 20 mars 2014

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Michel Laforce
Associé

Sylvain Lambert
Associé du Département Développement Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

INFORMATIONS SOCIALES :

- Effectifs
- Répartition des salariés par genre
- Ancienneté moyenne
- Embauches et licenciements
- Rémunérations et évolutions
- Absentéisme
- Organisation du dialogue social
- Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, et maladie professionnelles
- Politiques en matière de formation
- Nombre d'heures de formation
- Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes
- Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées
- Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective
- Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES :

- Organisation de la société pour prendre en compte les questions d'environnement
- Mesure de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets
- Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales
- Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation
- Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables
- Rejets de gaz à effets de serre
- Surface occupée utilisable et surface vacante utilisable

INFORMATIONS SOCIÉTALES :

- Impact territorial, économique et social en matière d'emploi et développement régional
- Actions de partenariats ou de mécénat
- Prise en compte dans la politique achat des enjeux sociaux et environnementaux
- Actions engagées pour prévenir la corruption
- Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme

ANNEXE VIII RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – TABLE DE CONCORDANCE

Le présent Document de Référence comprend tous les éléments du rapport de gestion du Conseil d'Administration prévu par les articles L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce.

Vous trouverez ci-après les références aux extraits du Document de Référence correspondant aux différentes parties du rapport de gestion tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration de la Société.

	Pages
Rubriques	
1. Activité et évolution des affaires / Résultats / Situation financière et indicateurs de performance	20 à 86 et 355 à 379
2. Utilisation des instruments financiers par la Société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits	87 à 92 ; 168 à 184 ; 238 à 252 ;
3. Description des principaux risques et incertitudes	152 à 184
4. Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	357
5. Faits postérieurs à la clôture / Perspectives d'avenir	27 ; 83 ; 92 ; 329
6. Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	5
7. Informations sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou de cours de bourse	87 à 92 ; 155 à 167
8. Achats et ventes d'actions propres	142
9. Rémunération des mandataires sociaux	113 à 140
10. Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	138
11. Mandats et fonctions des mandataires sociaux	101 à 105
12. Dispositifs ayant une incidence en cas d'offre publique	336
13. Actionnariat de la Société	141 à 142
14. Actionnariat salarié	143 à 144
15. Ajustement des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital	n/a
16. Informations sociales et environnementales	381 à 398
17. Activités en matière de recherche et de développement	n/a
18. Délais de paiement	357
Annexes	
19. Tableau de suivi des délégations en matière d'augmentation de capital	353 à 354
20. Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	360
21. Rapport du Président du Conseil d'Administration	340 à 346

ANNEXE IX RÈGLEMENT EUROPÉEN DU 29 AVRIL 2004 – TABLE DE CONCORDANCE

Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 21 mars 2014

RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN N° 809/2004

	Pages
1. Personnes responsables	352
2. Contrôleurs légaux des comptes	326
3. Informations financières sélectionnées	4 à 5
4. Facteurs de risques	152 à 184
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la Société	6 à 7
5.2 Investissements	24 à 25
6. Aperçu des activités	9 à 19 ; 20 à 23
7. Organigramme	
7.1. Description sommaire du Groupe	6 à 9
7.2. Liste des filiales importantes	217 à 222
8. Propriétés immobilières, usines et équipement	n/a
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	188 à 197
9.2. Résultat d'exploitation	20 à 86
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Capitaux de l'émetteur	87 à 92 ; 257 à 261
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	87 à 92 ; 196 à 197 ; 256
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière	87 à 92 ; 277 à 278
10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux	87 à 92
10.5. Sources de financement attendues	87 à 92
11. Recherche et développement, brevets et licences	n/a
12. Information sur les tendances	27 ; 83 ; 92 ; 329
13. Prévision ou estimation du bénéfice	n/a
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et de Direction générale	
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	94 à 111
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	105 ; 136 à 137
15. Rémunération et avantages	
15.1. Rémunération versée	113 à 140
15.2. Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages	139
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	98 à 99

		Pages
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	105
16.3.	Informations sur le Comité d'Audit et le Comité de Rémunération	108 à 109
16.4.	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	346
17.	Salariés	
17.1.	Nombre de salariés	112 ; 385 à 388
17.2.	Participations et stock options	122 à 130 et 136 à 137
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	143 à 144
18.	Principaux actionnaires	141 à 142
19.	Opérations avec des apparentés	143 à 144
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1.	Informations financières historiques annuelles *	188 à 329
20.2.	Informations financières pro forma	n/a
20.3.	États financiers	188 à 197
20.4.	Vérification des informations historiques annuelles	330 à 331 et 378 à 379
20.5.	Date des dernières informations financières	400
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	n/a
20.7.	Politique de distribution des dividendes	5
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	327 à 328
20.9.	Changements significatifs dans la situation financière ou commerciale du Groupe	24 à 27; 87 à 92 ; 329
21.	Informations complémentaires	
21.1.	Capital social	141 à 142 et 338
21.2.	Acte constitutif et statuts	334 à 337
22.	Contrats importants	n/a
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	n/a
24.	Documents accessibles au public	6
25.	Informations sur les participations	7 et 217 à 222

* En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent Rapport Annuel :

- les comptes consolidés d'AXA pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012, présentés respectivement aux pages 176 à 320 et 321 à 322 du Document de Référence n° D.13-0199 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 mars 2013 ;
- les comptes consolidés d'AXA pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011, présentés respectivement aux pages 227 à 402 et 403 à 404 du Document de Référence n° D12-0161 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 mars 2012.

AUTRES INFORMATIONS PÉRIODIQUES REQUISES AUX TERMES DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

	Pages
Montant des honoraires versés aux Commissaires aux comptes en 2013 et 2012 (art. 222-8)	326

ANNEXE X RAPPORT FINANCIER ANNUEL – TABLE DE CONCORDANCE

Le présent Document de Référence intègre tous les éléments du Rapport Financier Annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

Vous trouverez ci-après les références aux extraits du Document de Référence correspondant aux différentes rubriques du Rapport Financier Annuel.

Rubriques	Pages
Comptes annuels de la Société	355 à 377
Comptes consolidés du Groupe	187 à 329
Rapport de gestion	399
Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel	352
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	378 à 379
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	330 à 331
Honoraires des Commissaires aux comptes	326
Rapport du Président du Conseil d'Administration portant notamment sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société	340 à 346
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration	347 à 348

CONTACTS

Les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires sur ce document ou à adresser leurs éventuelles questions aux contacts suivants :

Analystes et Investisseurs institutionnels

Groupe AXA

Communication financière
25, avenue Matignon
75008 Paris – France
Tél. : + 33 (0) 1 40 75 57 00
E-mail: infos.web@axa.com

Actionnaires individuels

Groupe AXA

Relation actionnaires individuels
25, avenue Matignon
75008 Paris – France
N° Vert : 0 800 43 48 43
(appel gratuit depuis un poste fixe)
Tél. : + 33 (0) 1 40 75 48 43 (depuis l'étranger)
E-mail: actionnaires.web@axa.com

CE DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE
EST AUSSI DISPONIBLE
SUR LE SITE

www.axa.com

**Vous y trouverez l'ensemble
des informations réglementées
publiées par notre société.**

Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO14001:2004

www.axa.com



réinventons / notre métier